



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

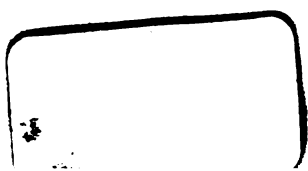
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

3 2044 103 162 459

69
12

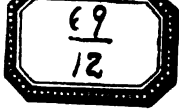
140



2011
10/10/11

7

CORRESPONDANCE INÉDITE
DU PRINCE
DE TALLEYRAND
ET DU
ROI LOUIS XVIII
PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE



L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction
et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie)
en mai 1884.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET C^{ie}, RUE GARANCIÈRE, 8.

1179

27
n. s.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DU PRINCE

co

DE TALLEYRAND

ET DU

ROI LOUIS XVIII

PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE

PUBLIÉE

SUR LES MANUSCRITS CONSERVÉS AU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AVEC

PRÉFACE, ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

Par **M. G. PALLAIN**

Deuxième Édition



PARIS

E. PLON ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

LONDRES

RICHARD BENTLEY AND SON
LIBRAIRES-ÉDITEURS

LEIPZIG

F. A. BROCKHAUS
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1881

Tous droits réservés

822

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
P réface.....	v
I. Talleyrand au Roi. N° 1. Vienne, 25 septembre 1814..	1
II. Talleyrand au Roi. N° 2. Vienne, 29 septembre 1814...	5
III. Talleyrand au Roi. N° 3. Vienne, 4 octobre 1814.....	10
IV. Talleyrand au Roi. N° 4. Vienne, 9 octobre 1814.....	25
V. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 1. Paris, 13 octobre 1814	38
VI. Talleyrand au Roi. N° 5. Vienne, 13 octobre 1814.....	40
VII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 2. Paris, 14 octobre 1814	48
VIII. Talleyrand au Roi. N° 6. Vienne, 17 octobre 1814.....	50
IX. Talleyrand au Roi. N° 7. Vienne, 19 octobre 1814.....	61
X. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 3. 21 octobre 1814.	70
XI. Talleyrand au Roi. N° 8. Vienne, 25 octobre 1814.....	73
XII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 4. Paris, 27 octobre 1814	82
XIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 5.....	85
XIV. Talleyrand au Roi. N° 9. Vienne, 31 octobre 1814.....	86
XV. Talleyrand au Roi. N° 10. Vienne, 6 novembre 1814....	96
XVI. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 6. Paris, 9 novembre 1814	104
XVII. Le comte de Blacas au prince de Talleyrand. Paris, 9 no- vembre 1814.....	105
XVIII. Talleyrand au Roi. N° 11. Vienne, 12 novembre 1814...	109
XIX. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 7. Paris, 15 no- vembre 1814	116
XX. Talleyrand au Roi. N° 12. Vienne, 17 novembre 1814..	118
XXI. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 8. Paris, 22 no- vembre 1814.....	135
XXII. Talleyrand au Roi. N° 13. Vienne, 25 novembre 1814...	137

	Pages.
XXIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 9. Paris, 26 novembre 1814	150
XXIV. Talleyrand au Roi. N° 14. Vienne, 30 novembre 1814...	152
XXV. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 10. Paris, 4 décembre 1814.....	158
XXVI. Du comte de Blacas au prince de Talleyrand. Paris, 4 décembre 1814.....	161
XXVII. Talleyrand au Roi. N° 15. Vienne, 7 décembre 1814...	166
XXVIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 11. 10 décembre 1814.	174
XXIX. Talleyrand au Roi. N° 16. Vienne, 15 décembre 1814...	175
XXX. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 12. Paris, 18 décembre 1814.....	186
XXXI. Talleyrand au Roi. N° 17. Vienne, 20 décembre 1814...	189
XXXII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 13. Paris, 23-24 décembre 1814.....	193
XXXIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 14. Paris, 27 décembre 1814.....	195
XXXIV. Talleyrand au Roi. N° 18. Vienne, 28 décembre 1814...	197
XXXV. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 15. Paris, 30 décembre 1814.....	206
XXXVI. Talleyrand au Roi. N° 19. Vienne, 4 janvier 1815.....	207
XXXVII. Talleyrand au Roi. N° 20. Vienne, 6 janvier 1815.....	215
XXXVIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 16. Paris, 7 janvier 1815.....	219
XXXIX. Talleyrand au Roi. N° 21. Vienne, 10 janvier 1815.....	221
XL. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 17. Paris, 11 janvier 1815.....	225
XLI. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 18. Paris, 15 janvier 1815.....	226
XLII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 19. Paris, 19 janvier 1815.....	229
XLIII. Talleyrand au Roi. N° 22. Vienne, 19 janvier 1815....	231
XLIV. Talleyrand au Roi. N° 23. Vienne, 21 janvier 1815....	235
XLV. Talleyrand au Roi. N° 24. Vienne, 25 janvier 1815....	238
XLVI. Talleyrand au Roi. N° 24 bis. (Particulière.) Vienne, 25 janvier 1815.....	241
XLVII. Annexe du n° 24 bis.....	248
XLVIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 20. Paris, 28 janvier 1815.	250
XLIX. Talleyrand au Roi. N° 25. Vienne, 1 ^{er} février 1815.....	252
L. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 21. Paris, 4 février 1815.....	257
LI. Talleyrand au Roi. N° 26. Vienne, 8 février 1815.....	260

TABLE DES MATIÈRES.

111

	Pages.
LII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 22. Paris, 11 février 1815	269
LIII. Talleyrand au Roi. N° 27. Vienne, 15 février 1815.....	270
LIV. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 23. Paris, 18 février 1815	291
LV. Talleyrand au Roi. N° 28. Vienne, 20 février 1815.....	293
LVI. Talleyrand au Roi. N° 29. Vienne, 24 février 1815.....	296
LVII. Talleyrand au Roi. N° 30. Vienne, 26 février 1815.....	300
LVIII. Le prince de Metternich à Talleyrand. Vienne, 25 février 1815. (Annexe du n° 30.).....	302
LIX. Talleyrand au prince de Metternich. Vienne, 25 février 1815. (Annexe du n° 30.).....	304
LX. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 24. Paris, 3 mars 1815.	305
LXI. Talleyrand au Roi. N° 31. Vienne, 3 mars 1815.....	308
LXII. Instructions adressées par le Roi au prince de Talleyrand. Paris, 5 mars 1815. (Annexe du n° 31.).....	314
LXIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 25. Paris, 7 mars 1815.	316
LXIV. Talleyrand au Roi. N° 32. Vienne, 7 mars 1815.....	318
LXV. Talleyrand au Roi. N° 32 bis. Vienne, 7 mars 1815.....	322
LXVI. Talleyrand au Roi. N° 33. Vienne, 12 mars 1815.....	323
LXVII. Talleyrand au Roi. N° 34. Vienne, 14 mars 1815.....	329
LXVIII. Talleyrand au Roi. N° 35. Vienne, 14 mars 1815.....	332
LXIX. Talleyrand au Roi. N° 36. Vienne, 15 mars 1815.....	334
LXIX bis. Copie de l'ordre donné à M. le colonel Jezmanowski, et en son absence à l'officier qui le remplace.....	338
LXX. Protocole arrêté et parafé le 22 septembre 1814. (Annexe du n° 36.).....	340
LXXI. Protocole séparé de la Conférence du 22 septembre 1814. (Annexe du n° 36.).....	343
LXXII. Talleyrand au Roi. N° 37. Vienne, 16 mars 1815.....	347
LXXIII. Talleyrand au Roi. N° 38. Vienne, 17 mars 1815.....	349
LXXIV. Talleyrand au Roi. N° 39. Vienne, 19 mars 1815.....	352
LXXV. Talleyrand au Roi. N° 40. Vienne, 19 mars 1815.....	354
LXXVI. Talleyrand au Roi. N° 41. Vienne, 19 mars 1815.....	355
LXXVII. Talleyrand au Roi. N° 42. Vienne, 20 mars 1815.....	358
LXXVIII. Talleyrand au Roi. N° 43. Vienne, 23 mars 1815.....	359
LXXIX. Talleyrand au Roi. N° 44. Vienne, 23 mars 1815.....	362
LXXX. Talleyrand au Roi. N° 45. Vienne, 26 mars 1815.....	365
LXXXI. Talleyrand au Roi. N° 46. Vienne, 29 mars 1815.....	367
LXXXII. Talleyrand au Roi. N° 47. Vienne, 30 mars 1815.....	371
LXXXIII. Talleyrand au Roi. N° 48. Vienne, 3 avril 1815.....	372
LXXXIV. Talleyrand au Roi. N° 49. Vienne, 5 avril 1815.....	374

a.

	Pages.
LXXXV. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 1. De Gand, 9 avril 1815.	376
LXXXVI. Talleyrand au Roi. N° 50. Vienne, 13 avril 1815.	378
Projet de déclaration remis par les plénipotentiaires fran- çais à la conférence des huit puissances réunies à Vienne, le 11 avril 1815, et joint à la dépêche du 13 du même mois. (Annexe du n° 86.)	383
LXXXVII. Talleyrand au Roi. N° 51. Vienne, 15 avril 1815.	386
LXXXVIII. Déclaration contre Murat. (Annexe du n° 51.)	389
LXXXIX. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 2. De Gand, 21 avril 1815.	392
XC. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 3. De Gand, 22 avril 1815.	394
XCI. Talleyrand au Roi. N° 52. Vienne, 23 avril 1815.	397
XCII. Talleyrand au Roi. N° 53. Vienne, 1 ^{er} mai 1815.	415
XCIII. Le Roi au prince de Talleyrand. N° 4. De Gand, 5 mai 1815.	418
XCIV. Talleyrand au Roi. N° 54. Vienne, 5 mai 1815.	420
XCV. Talleyrand au Roi. N° 55. Vienne, 14 mai 1815.	422
XCVI. Talleyrand au Roi. N° 56. Vienne, 17 mai 1815.	424
XCVII. Talleyrand au Roi. N° 57. Vienne, 23 mai 1815.	426
XCVIII. Talleyrand au Roi. N° 58. Vienne, 27 mai 1815.	428
XCIX. Congrès de Vienne, mai 1815.	430
C. Rapport fait au Roi pendant son voyage de Gand à Paris, juin 1815.	436
Lettre du Roi à Talleyrand, d'Ostende, 26 mars 1815. (C'est la lettre qui manque aux manuscrits n° 306 et 307.)	485
INDEX BIOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.	487

PRÉFACE

A sa mort, en 1838, M. de Talleyrand a laissé des Mémoires dont la publication ne peut plus se faire très-longtemps attendre.

Sans rien préjuger sur l'intérêt et le piquant des révélations qu'on peut s'en promettre, il n'est pas téméraire de penser que ce grand politique, qui a fait tant de diplomatie avec ses contemporains, n'a pas dû échapper à la tentation d'en faire quelque peu avec la postérité.

Il serait surprenant qu'ayant toujours et en toutes choses si bien entendu, si bien soigné la mise en scène, il n'eût pas ménagé avec beaucoup d'art les conditions de la perspective dans laquelle il pouvait lui convenir de se laisser voir aux générations qui viendraient après lui. Mais avant de posséder sur lui et sur son temps

son propre témoignage, on peut dès aujourd'hui, à la lumière des documents déposés aux Archives du ministère des affaires étrangères, le surprendre lui-même et l'observer dans son rôle de négociateur, dans le détail de ses relations avec tant de chefs d'État et de ministres dirigeants.

Il y a au ministère des affaires étrangères, sous le n° 306, un manuscrit comprenant cent pièces, dont soixante lettres écrites par M. de Talleyrand au Roi Louis XVIII, pendant le Congrès de Vienne.

Ce manuscrit n° 306 renferme en outre une copie des lettres de Louis XVIII, dont les minutes figurent aux mêmes Archives et constituent le n° 307; on y trouve aussi deux lettres que le Roi fit écrire, le 9 novembre et le 4 décembre 1814, par le comte de Blacas. Il contient également quelques pièces diplomatiques qui devaient dès lors figurer dans notre publication, notamment le célèbre rapport que M. de Talleyrand remit à Louis XVIII à son départ de Gand pour Paris.

C'est ce manuscrit tout entier dont il nous a été permis de prendre communication et que nous avons été autorisé à publier.

M. Thiers, qui avait beaucoup connu M. de Talleyrand, parlait souvent de cette correspondance, qu'il avait consultée au cours de ses savantes recherches sur

le Consulat et sur l'Empire. Il signalait comme l'un des documents les plus complets et les plus curieux pour l'histoire de cette période, ces lettres qu'il avait eu le privilège de tenir entre ses mains à une époque où prévalaient encore, au Dépôt des affaires étrangères, les traditions jalouses de M. d'Hauterive, délaissées de si bonne grâce par la Commission et par M. Girard de Rialle, le savant et libéral conservateur des Archives diplomatiques.

M. Thiers n'est pas le seul qui ait été admis à feuilleter ces précieux documents. M. Mignet, à qui M. de Talleyrand avait confié une grande partie de ses papiers, les a discrètement consultés; M. de Viel-Castel en a usé avec une sagace impartialité dans son *Histoire de la Restauration*; M. le comte d'Haussonville en a inséré quelques extraits dans une étude sur le Congrès de Vienne, publiée par la *Revue des Deux Mondes*, le 15 mai 1862.

La grande autorité diplomatique de M. de Talleyrand, et les raisons si nombreuses qui ressortaient de sa correspondance même en faveur de l'alliance austro-anglaise, n'ont pas empêché M. Thiers de prendre parti, dans son ouvrage, pour l'alliance prusso-russe, que préconisait dès 1814 le général Pozzo di Borgo. N'est-il pas permis de supposer que, dans l'histoire

même de cette période, M. Thiers, qui avait su se dérober à l'influence de M. de Talleyrand, s'était laissé convaincre par M. Pozzo di Borgo, dont, même dans les dernières années de sa vie, il aimait encore à citer l'opinion et les paroles ?

M. Pozzo di Borgo n'avait jamais renoncé à faire prévaloir cette politique d'alliance intime entre la France et la Russie qui, tentée à Tilsitt, reprise au Congrès de Vienne, où le représentant du Czar voulait la sceller par le mariage du duc de Berry avec la sœur de l'Empereur Alexandre, n'avait pas cessé d'être son principal objectif pendant toute la durée de la Restauration. On sait aujourd'hui qu'au moment où, par la folie du ministère Polignac, la révolution de 1830 éclata, les idées de M. Pozzo di Borgo étaient sur le point de se réaliser. La France avait la promesse des bords du Rhin; la Russie, de son côté, avait licence de pousser jusqu'à Constantinople, et l'expédition d'Alger, faite à ce moment même, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, est un indice que, dans ce système d'alliance et de partage, la France était admise à prendre une part de l'Empire ottoman¹.

Le regret d'avoir vu échouer ce plan n'a pas dû

¹ Il est inutile de rappeler qu'Alger, comme toute la côte barbaresque, était à cette époque vassale et tributaire du sultan de Constantinople.

être étranger à l'hostilité bien connue de l'Empereur Nicolas contre le Roi Louis-Philippe. Cette supposition est d'autant plus fondée que le Gouvernement des Czars n'a jamais été très-épris de la légitimité, et que, dans la correspondance même que nous publions, on voit l'Empereur Alexandre tout disposé à négliger la branche aînée des Bourbons pour mettre immédiatement sur le trône de France, à la seconde Restauration, celui qui fut plus tard Louis-Philippe I^{er}.

Il y avait sans doute dans ces perspectives d'agrandissement extérieur de quoi séduire l'ardent patriotisme de M. Thiers, et l'on s'explique sa prédilection pour l'alliance russe.

M. de Talleyrand a-t-il eu raison, et hautement raison, d'opiner, en 1814, pour l'alliance austro-anglaise, au risque de froisser le sentiment national? C'est le point essentiel que nous voudrions éclaircir dans cet Avant-Propos. Nous ne nous sommes nullement proposé de faire ici une étude doctrinale sur le Congrès de Vienne, encore moins de tracer, dès cette première publication, un tableau complet de la carrière si longue et si tourmentée de celui que l'étranger, plus équitable peut-être que nous-mêmes, met au rang de nos grands hommes d'État. Il nous suffirait de pouvoir seulement mettre en lumière le principe de toute sa conduite et

les résultats qu'il avait obtenus dans cette mémorable négociation.

Ce principe, ou plutôt, comme il devait l'appeler de son vrai nom, cet expédient suprême, dont il allait tirer si grand parti, c'était la légitimité. Contre les ambitions de la vieille Europe coalisée et victorieuse, il ne pouvait apparemment invoquer les principes de 89, les droits de l'homme et du citoyen, la souveraineté du peuple ! N'ayant pas la force matérielle, il avait à chercher une force nouvelle pour tenir en respect nos ennemis victorieux. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de sauvegarder, au nom du droit historique, l'intégrité du territoire qui, dans ses frontières nécessaires, laisserait encore à l'application des conquêtes politiques, civiles et économiques de la Révolution, la patrie française de 1789.

La France vaincue bénéficiait ainsi, dans sa défaite, du principe que les autres Monarchies de l'Europe étaient intéressées à respecter en elle, parce qu'elles-mêmes n'avaient pas d'autre fondement. Elle recevait pour seule égide, de M. de Talleyrand, un principe qui était assez accepté des puissances coalisées pour limiter leur victoire. Elle évitait ainsi l'application de la force pure et simple qu'elle leur avait sous l'Empire souvent imposée.

Dans un moment où l'idée de la souveraineté du peuple, faussée et confisquée par l'Empire qui l'avait méconnue, avait perdu toute valeur pratique, M. de Talleyrand a eu l'habileté d'exhumer de l'histoire du passé une idée dont la vertu morale devait ménager l'avenir de la France de 89. Il ne faudrait pas croire que le scepticisme de M. de Talleyrand ait épousé sans réserve, pour son propre compte, la doctrine nouvelle qu'il cherchait à faire prévaloir. Il en était auprès des têtes couronnées l'avocat utilitaire. A cette époque, la force des choses, avec laquelle il aimait à compter, imposait la légitimité à tout le monde. C'était le moment où Napoléon, qui se désolait, avec Caulaincourt, d'avoir reçu la France si grande et de la laisser si petite, se demandait s'il ne ferait pas appel lui-même aux Bourbons. Voici, en effet, ce que raconte le *Mémorial de Sainte-Hélène* (tome VII, p. 283, édition de 1823) :

« Après l'échec de Brienne, l'évacuation de Troyes, la retraite forcée sur la Seine et les humiliantes conditions envoyées de Châtillon, qu'il repoussa généreusement, l'Empereur, succombant à la vue du déluge de maux qui allaient fondre sur la France, demeurait absorbé dans de tristes méditations, quand tout à coup il s'élança de son siège, s'écriant avec chaleur : « Je

« possède peut-être encore un moyen de sauver la
 « France. Et si je rappelais moi-même les Bourbons ! Il
 « faudrait bien que les alliés s'arrêtassent devant eux,
 « sous peine de honte et de duplicité avouée, sous peine
 « d'attester qu'ils en veulent encore plus à notre terri-
 « toire qu'à ma personne. Je sacrifierais tout à la Patrie ;
 « je deviendrais le médiateur entre le peuple français
 « et eux ; je les contraindrais d'accéder aux lois natio-
 « nales ; je leur ferais jurer le pacte existant ; ma gloire
 « et mon nom serviraient de garantie aux Français.
 « Quant à moi, j'ai assez régné, ma carrière regorge
 « de hauts faits et de lustre, et ce dernier ne serait pas
 « le moindre ; ce serait m'élever encore que de des-
 « cendre de la sorte. » Et, après quelques moments
 d'un silence profond, il reprit douloureusement : « Mais
 « une dynastie déjà expulsée pardonne-t-elle jamais?...
 « Au retour, peut-elle rien oublier?... S'en fierait-on à
 « eux... et Fox aurait-il donc eu raison dans sa fameuse
 « maxime sur les restaurations?... »

Déjà en 1810 il disait à M. de Metternich : « Savez-vous pourquoi Louis XVIII n'est point assis ici en face de vous ? Ce n'est que parce que j'y suis assis, moi. Tout autre n'aurait pas pu s'y soutenir, et si jamais je devais disparaître par suite d'une catastrophe, nul autre qu'un Bourbon ne pourrait s'asseoir à cette place. »

L'idée de la légitimité ne devait pas seulement, dans la pensée de M. de Talleyrand, servir d'égide à la France, elle devait être aussi le palladium d'un équilibre européen assez durable pour assurer à notre pays, excédé de tant de luttes, de longues années de repos et de prospérité.

M. de Talleyrand avait toujours eu un secret penchant pour l'alliance anglaise, et bien avant la Révolution de 1789 il faisait partie de ce petit groupe d'esprits qui, depuis la publication des *Lettres anglaises* de Voltaire et l'hommage rendu par Montesquieu à la grande nation libre et commerçante, se demandaient s'il ne serait pas possible de s'affranchir des préjugés et des jalousies séculaires pour inaugurer entre la France et l'Angleterre, réconciliées, une alliance réclamée à la fois par les intérêts des deux peuples, et par la cause supérieure de la civilisation elle-même.

Mirabeau avait les mêmes tendances, et voici le conseil qu'il donnait en 1786, et que nous détachons de deux lettres *inédites* de la correspondance échangée entre lui et son ami l'abbé de Périgord, au cours de sa mission secrète à Berlin : « J'ai discuté avec le duc de Brunswick cette idée, prétendue chimérique, d'une alliance entre la France et l'Angleterre; il la regarde comme le sauveur du monde, et comme n'ayant d'autre

difficulté que les préjugés de la fausse science et la tiédeur de la pusillanimité.

« J'en ai parlé... philosophiquement avec la légation anglaise, et j'ai trouvé milord Dalrymple, et même son très-britannique secrétaire de légation, infiniment plus près de ces idées que je n'aurais osé l'espérer. Le lord m'a dit qu'aussitôt la nouvelle de la Confédération germanique, il l'avait dit au marquis de Carmarthen et à M. Pitt, qu'il n'y avait plus qu'un système pour l'Angleterre, celui d'une coalition avec la France, fondée sur la liberté illimitée du commerce.

« Ils auront beau faire, les politiques routiniers, ils auront beau s'évertuer dans leurs agitations subalternes, il n'y a qu'un grand plan, qu'une idée lumineuse, qu'un projet assez vaste pour tout embrasser, pour tout concilier, pour tout terminer ; c'est le vôtre, qui, faisant disparaître, non pas les rivalités de commerce, mais les inimitiés absurdes et sanglantes qu'elles font naître, confierait aux soins paternels et vigilants de la France et de l'Angleterre la paix et la liberté des deux mondes...

« Sans doute elle paraît romanesque, cette idée ; mais est-ce notre faute à nous si tout ce qui est simple est devenu romanesque ? Sans doute elle paraît un chapitre de Gulliver aux vues courtes ; mais n'est-ce donc pas la

distance plus ou moins reculée du possible qui distingue les hommes?... »

« Je ne veux que vous encourager à montrer la possibilité, presque la facilité, d'asseoir sur l'éternelle et inébranlable base de l'intérêt commun, l'alliance de deux pays qui doivent et peuvent commander la paix au monde, et qui ne cesseront jamais de l'ensanglanter en se déchirant. » — Paroles prophétiques, que l'ancien ami de Mirabeau n'avait pas oubliées, car dès 1792, envoyé en mission à Londres, il avait tenté cet accord, — et qu'il devait se redire durant les luttes fatales de l'Empire, dont la liquidation désastreuse devait le ramener à la nécessité de cette alliance.

C'est l'impérieuse obligation d'assurer le repos de la France et de garantir l'équilibre européen, qui le déterminait à se rapprocher de la légation anglaise.

La Russie ne pouvait s'accorder avec la France que dans un but de domination ; on l'avait bien vu à Tilsitt. L'alliance de la France et de la Russie était en définitive avantageuse surtout pour la Russie, qui avait en perspective des agrandissements illimités en Asie et même en Europe. La France, au contraire, dans les conditions même les plus favorables, ne pouvait rien prétendre au delà du Rhin. M. de Talleyrand faisait donc œuvre d'homme d'État en proclamant que la force

réelle de la France, surtout après sa défaite, était toute dans sa volonté, nettement exprimée, du rétablissement et du maintien de la paix. C'est à ce moment que, revenant aux idées de Voltaire et de sa « République européenne », il disait, suivant l'expression recueillie de sa bouche par le baron de Gagern, « qu'il fallait être *bon Européen*, modéré, que la France ne devait demander et ne demandait rien, absolument rien, sauf une juste répartition entre les puissances, c'est-à-dire l'équilibre ».

Cet équilibre était défini : « Une combinaison des « droits, des intérêts et des rapports des puissances « entre elles, par lesquels l'Europe cherche à obtenir : « 1° que les droits et possessions d'une puissance ne « puissent être atteints par une ou plusieurs autres ; « 2° que jamais une ou plusieurs autres ne puissent « parvenir à dominer l'Europe ; 3° que la combinaison « adoptée rende impossible ou difficile la rupture de « l'ordre établi et du repos de l'Europe. »

C'est pour l'obtenir qu'il signa le traité du 3 janvier 1815.

Il voyait en Europe ¹ : d'une part, l'Autriche, puis-

¹ « L'Europe compte aujourd'hui quatre grandes puissances ; car dans le rang je ne mets point la Prusse. Elle est grande dans l'opinion parce que

sance essentiellement diplomatique et conservatrice dont il donnait à M. de Metternich cette définition : « — L'Autriche est la Chambre des pairs de l'Europe ; tant qu'elle ne sera pas dissoute, elle contiendra les communes », — et l'Angleterre, puissance parlementaire, qui nous avait précédés dans la voie de la liberté ; et d'autre part, la Russie, puissance nouvelle, énigmatique, se résumant dans un personnage théâtral, versatile et mystique, qui changeait de politique, d'alliance et d'amitié, suivant les fantaisies de son imagination romanesque, sorte de Napoléon slave qui surgissait sur les ruines de l'empire napoléonien, et qui, après avoir étonné les coalisés par son libéralisme, devait, l'année suivante, se faire le promoteur de la Sainte-Alliance.

Pendant que la Russie et l'Angleterre ne tendaient

l'un de ses Monarques fit de grandes choses et parce qu'on est habitué à confondre avec Frédéric II l'État dont il fit la gloire. Mais avec un territoire morcelé, ouvert de toutes parts, un sol généralement ingrat, une population de dix millions de sujets seulement, peu d'industrie et de capitaux, elle n'est réellement que la première des puissances de second ordre.

« A la tête des quatre grandes puissances est la France, plus forte que chacune des trois autres, capable même de leur résister à toutes ; seule puissance parfaite, parce que seule elle réunit dans une juste proportion les deux éléments de grandeur qui sont inégalement répartis entre les autres : savoir, les hommes et la richesse. »

(Mémoire de Talleyrand à l'Empereur Napoléon, daté de Strasbourg, 25 vendémiaire an XIV.)

qu'à favoriser les ambitions de la Prusse ¹, qui seule apparaît au Congrès de Vienne avec un plan sérieusement élaboré, et dont elle poursuit l'application avec cette ardente ténacité que sa constitution même lui commandait, M. de Talleyrand cherche à contenir ses ambitions. Il avait reconnu dans la constitution de cet État un principe d'absorption et de conquête qui devait écarter toute idée d'alliance avec lui. Voici d'ailleurs ce que renfermaient sur ce point les instructions qu'il avait reçues, et peut-être rédigées, le 25 septembre 1814, avant de se rendre à Vienne :

« En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer ; en Allemagne, c'est la Prusse. La constitution de sa Monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit... Les Alliés ont, dit-on, pris l'engagement de la replacer dans le même état de puissance où elle était avant sa chute, c'est-à-dire avec dix millions de sujets. Qu'on la laissât faire, bientôt elle en aurait vingt, et *l'Allemagne entière* lui serait soumise. Il est donc nécessaire de mettre un frein

¹ « Une alliance entre la France et la Prusse avait été considérée comme propre à maintenir la paix sur le continent. Mais une alliance avec la Prusse est aujourd'hui impossible... Ainsi, on ne peut espérer que d'ici à un demi-siècle la Prusse s'associe à aucune noble entreprise. »

(Mémoire à l'Empereur Napoléon, du 25 vendémiaire an XIV.)

à son ambition, en restreignant d'abord, autant qu'il est possible, son état de possession en Allemagne, et ensuite en restreignant son influence par l'organisation fédérale ¹. »

L'entente de la France avec la Prusse ne pouvait que précipiter l'unité de l'Allemagne ; il était facile de voir, dès ce jour, que la Prusse protestante devait rallier à elle l'Allemagne, en majorité protestante ; or, l'unité de l'Allemagne, à cette époque, c'était la guerre, et M. de Talleyrand savait que la France et l'Europe voulaient la paix.

Si la Saxe avait été abandonnée à la Prusse, comme le réclamait, avec une persistance que rien ne semblait laisser, le plénipotentiaire prussien, la Prusse ne se serait-elle pas rapidement assimilé cette Saxe, riche et industrielle, protestante comme elle, de même origine (moitié slave et moitié germanique), obéissant aux mêmes tendances ?

N'était-ce pas assurer sa prépondérance sur l'Allemagne le lendemain même de la signature de l'acte final de ce Congrès, dont le grand objet était de garantir la paix par une équitable répartition des forces d'attaque et de défense entre les nations ?

¹ Voir d'ANGEBERG, *le Congrès de Vienne*, p. 23.

L'œuvre de l'unification allemande, déjà singulièrement avancée par la destruction de l'ancien Empire germanique, n'aurait-elle pas été hâtée d'un demi-siècle ?

L'existence d'une Saxe autonome garantissait l'indépendance d'une Allemagne fédérative, en même temps qu'au point de vue stratégique, elle empêchait le large contact immédiat de la Prusse et de l'Autriche.

Telles furent les raisons qui, dans leur ensemble, décidèrent M. de Talleyrand à signer le traité du 3 janvier, qui donnait à la France pour alliées l'Autriche¹ et l'Angleterre.

Cette alliance, c'était la paix, et à la faveur de la paix

¹ Cette alliance avec l'Autriche, il la conseillait à Napoléon au lendemain de la victoire d'Ulm. Il lui écrivait :

« Je suppose qu'après le gain d'une grande bataille, Votre Majesté dira à la Maison d'Autriche : « J'ai tout fait pour conserver la paix ; vous seule, « vous avez voulu la guerre. Je vous en ai prédit les conséquences. J'ai « vaincu à regret, mais j'ai vaincu. Je veux que ce soit pour l'utilité com- « mune. Je veux extirper d'entre nous jusqu'au dernier germe de mésin- « telligence. Nos divisions ne peuvent naître que d'un voisinage trop rap- « proché. Vous et les princes de votre Maison, renoncez à Lindau et à l'île « de Monan, d'où vous inquiétez la Suisse ; renoncez à l'État vénitien, à « Trieste et au Tyrol. De mon côté, je séparerai, comme je l'ai promis, « les couronnes de France et d'Italie. Le royaume d'Italie ne sera jamais « agrandi. »

« La République de Venise, à laquelle Trieste sera jointe, sera rétablie sous la présidence d'un magistrat de son choix. En exigeant de vous des

le développement des forces nouvelles sorties de la Révolution, que la paix seule pouvait garantir.

Par le traité du 3 janvier, M. de Talleyrand avait obtenu pour la France le maintien de ses frontières de 1792. La guerre eût-elle éclaté, les mesures étaient

sacrifices, je ne prétends point qu'ils restent sans compensation, je veux même que les compensations les surpassent.

« Étendez-vous le long du Danube. Occupez la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie. J'interviendrai pour vous faire céder ces possessions par la Porte Ottomane, et si les Russes vous attaquent, je serai votre allié.

« J'ose croire qu'après une victoire, de telles propositions seront accueillies avec transport par la Maison d'Autriche; et alors la plus belle paix terminerait la guerre la plus glorieuse.

« Dans les âges passés, on sentit la nécessité de fortifier l'Autriche, considérée comme un boulevard contre les Ottomans, alors redoutables pour la chrétienté. Nonobstant l'antique rivalité des Maisons d'Autriche et de Bourbon et l'antique alliance de la France avec la Porte Ottomane, Louis XIV vit les dangers de l'Europe et donna des secours à sa rivale. Aujourd'hui, les Turcs ne sont plus à craindre; ils ont tout à craindre eux-mêmes.

« Mais les Russes les ont remplacés; l'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer, et c'est contre eux qu'il faut la fortifier aujourd'hui.

« Ainsi, la politique exige que non-seulement les sacrifices que l'Autriche devra faire soient encore compensés, mais le soient de manière à ne lui laisser aucun regret.

« Qu'en échange des États vénitiens, du Tyrol, de ses possessions en Souabe et de ses possessions sur les États voisins, lesquelles demeureront à jamais éteintes, on lui donne la Valachie et la Moldavie, la Bessarabie et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie. Maitresse alors de deux fertiles provinces, acquérant par ses anciens États un débouché par le Danube, qui coulera presque entier sous ses lois, et une portion des côtes de la mer Noire, elle n'aura point à regretter des pertes si richement compensées. »

(Mémoire à l'Empereur Napoléon, du 25 vendémiaire an XIV.)

prises pour que la France de 1792 fût sauvagée. Des quatre grandes puissances, elle en avait deux avec elle. « Elle avait coupé l'Europe en deux à son profit. »

Il faut lire les journaux de Berlin de cette époque pour se représenter les colères que souleva en Prusse l'issue de cette mémorable négociation. Le prince de Hardenberg, qui n'avait pu maintenir la Saxe au pouvoir des Prussiens, était l'objet des plus véhéments reproches; ce même prince de Hardenberg qui, dans la première réunion des plénipotentiaires à la conférence de Vienne, demandait ce que le droit public venait faire dans leurs délibérations, et à qui M. de Talleyrand répondait : « Il fait que vous y êtes. »

Doit-on encore reprocher à M. de Talleyrand de ne pas avoir abandonné la Saxe? Mais abandonner la Saxe, c'était, en dehors des questions d'équilibre et de stratégie, abandonner aussi le principe de la légitimité même, dans lequel M. de Talleyrand faisait résider toute la force des négociateurs français.

Au lieu de la Saxe protestante, qu'elle se serait assimilée trop facilement, la Prusse reçut les Provinces rhénanes, c'est-à-dire des pays catholiques, séparés d'elle par le Hanovre, la Hesse, le duché de Brunswick, celui de Nassau, etc., habitués à une administration

française, plus éloignés d'elle encore par leurs croyances religieuses, les mœurs et la législation. Il a fallu à la Prusse un demi-siècle pour s'assimiler des pays si différents d'elle-même.

Il y a eu dans sa situation ce phénomène bizarre que, pour rallier ces éléments disparates, elle a dû, elle, puissance protestante, se faire la protectrice des intérêts catholiques en Allemagne. C'est la Prusse, constituée en gouvernement absolu, qui dut se plier aux idées libérales de ces provinces; c'est elle, protectionniste, qui dut se mettre à la tête du mouvement de liberté commerciale et créer, à force de persistance et de sacrifices, la grande union douanière de l'Europe centrale (Zollverein), afin de pouvoir rejoindre ses propres provinces.

Mais tandis qu'à Vienne M. de Talleyrand s'employait tout entier à consolider la paix, à Paris, le Gouvernement de la Restauration, à peine établi, travaillait déjà à sa propre ruine. On verra par les notes extraites de lettres inédites des correspondants parisiens de M. de Talleyrand, à Vienne, le jugement que portaient sur la politique du nouveau Gouvernement ses plus clairvoyants amis¹ : « Hélas ! pourquoi n'avez-vous

¹ Nous avons pu consulter à ce sujet le manuscrit des lettres de M. de

pas pu rester avec nous? Mes lettres vous auront fait voir mes alarmes, mon découragement, et vous avez facilement jugé, puisque je trouvais tout en si fausse et si fâcheuse position, ce qu'il y avait à craindre du retour de *l'homme*. Je ne me suis fait aucune illusion sur la marche funeste que nous suivons. » (Jaucourt à Talleyrand, 9 avril 1815.) « ... Grand Dieu! quel chemin nous avons parcouru depuis ce jour-là (la séance royale)! Il faut le dire en un seul mot, il conduisait à l'île d'Elbe. » (Le même, 10 avril 1815.)

Le traité de Fontainebleau n'était pas exécuté, Napoléon était menacé de déportation aux Açores. Il profite du désarroi général, de l'impéritie et de l'impopularité de la Restauration, il quitte l'île d'Elbe, l'armée se rallie à lui; il a manifestement pour lui, non-seulement ce que M. de Jaucourt appelait alors les jacobins, mais encore les constitutionnels et les parlementaires. A la faveur de ce tardif retour vers la liberté, Carnot est ministre de l'intérieur; Benjamin Constant, Sismondi se rallie à lui; c'est Benjamin Constant qui se charge de rédiger lui-même l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire; la haine de l'ancien régime, avivée par les fautes des Bourbons, l'emporte sur l'ancienne

Jaucourt et une copie d'une correspondance qu'on attribue à M. d'Hauteville. Nous en donnons quelques extraits.

aversion des républicains et des libéraux pour Bonaparte, et sur leur crainte de la coalition et de la guerre renaissante; le 7 juin, Napoléon ouvre la session par cet hommage tardif que, dans sa détresse, il rendait à la liberté : « Je viens commencer la Monarchie constitutionnelle; les hommes sont trop impuissants pour assurer l'avenir, les institutions seules fixent les destinées des nations. »

Qu'on nous permette de signaler en passant l'influence qu'a exercée sur nos destinées futures, pour le retour des Bonaparte, au milieu de notre siècle, l'accord momentané des républicains, des libéraux et de Napoléon, durant cette pénible période des Cent-Jours.

Le retour de Bonaparte a provoqué, de la part de M. de Talleyrand, la rédaction d'un mémoire malheureusement perdu, et qu'il adressait aux puissances réunies à Vienne. Si l'on en juge par sa correspondance à cette époque, ce mémoire devait renfermer contre le revenant de l'île d'Elbe des formules d'exorcisme empruntées plutôt à son ancien rôle d'évêque qu'à celui d'ami clairvoyant et de collaborateur désabusé de Napoléon.

On connaît la déclaration du 13 mars, celle du 25; la coalition se reforme; à ce moment, Talleyrand, sur le terrain de la diplomatie, a le droit de dire qu'il défend

la cause de la France en obtenant le maintien du traité du 30 mai, qui nous garantissait nos frontières, et en signant l'acte final du Congrès de Vienne.

Il rentre à Paris avec Louis XVIII, il reprend son rôle de premier ministre, mais le mémoire de Gand n'a fait qu'une impression éphémère sur le Roi, et bientôt celui même qui avait favorisé le retour de Louis XVIII est obligé de se retirer devant la réaction triomphante et l'hostilité d'Alexandre, cette hostilité qu'il avait si noblement méritée en défendant contre lui les principes du droit des gens au Congrès de Vienne. Le jour même où la *Gazette officielle* annonça sa retraite, se conclut à Paris, sous les auspices d'Alexandre, la Sainte-Alliance. Nous étions loin du traité du 3 janvier 1815.

M. de Talleyrand, évidemment, n'a pas eu la force de caractère nécessaire pour faire prévaloir contre les préférences personnelles du Roi Louis XVIII, et surtout contre les passions rétrogrades de son entourage, son système de Monarchie parlementaire et constitutionnelle, qui plaçait la Charte au-dessus de la Royauté même. Mais alors même qu'il cédait devant la force des choses qu'il n'aimait pas à combattre, sa haute clairvoyance et son expérience consommée lui démontreraient que, dans un avenir plus ou moins éloigné, la

Monarchie restaurée payerait cher les libertés qu'à l'exemple de Napoléon I^{er} elle venait de prendre à l'égard de ses conseils.

Aussi, lorsque arriva la révolution de 1830, il y était singulièrement préparé, elle ne le surprénait guère; en éprouvant l'amère satisfaction de voir ses craintes réalisées, il caressait sans doute l'espérance d'assister enfin à l'établissement, par la Charte nouvelle, du régime qui, au fond, avait toujours eu ses préférences. C'est alors que, faisant un retour sur les violences et les excès auxquels il avait assisté, et s'opposant à la candidature d'un prince de la Maison d'Autriche en Belgique, il écrivait à M. Molé, le 27 novembre 1830, dans une lettre¹ qui devait être communiquée au Roi Louis-Philippe : « J'ai dit à lord Palmerston et à lord Grey : « Un prince de la Maison
« d'Autriche en Belgique aurait trop l'air d'une Restau-
« ration, et vous devez vous souvenir d'une chose que

¹ C'est dans cette même lettre qu'il disait : « La France ne doit pas songer à faire ce qu'on appelle des alliances, et elle doit être bien avec tout le monde et seulement mieux avec quelques puissances, c'est-à-dire entretenir avec elles des rapports d'amitié qui s'expriment lorsque des événements politiques se présentent. Ce genre de lien doit avoir aujourd'hui un principe différent de celui qu'il avait autrefois. Ce sont les progrès de la civilisation qui formeront désormais nos liens de parenté. Nous devons donc chercher à nous rapprocher davantage des gouvernements où la civilisation est plus avancée. C'est là que sont nos vraies ambassades de famille. »

« j'avais oubliée, il y a quinze ans, c'est que M. Fox avait
« dit et imprimé que la pire des révolutions, c'est une
« restauration. »

N. B. — Pour tout ce qui concerne les noms de lieux ou de personnes dont il est question dans cette Correspondance, nous renvoyons le lecteur à l'Index biographique et géographique placé à la fin du volume.

CORRESPONDANCE INÉDITE
DU PRINCE
DE TALLEYRAND
ET DU
ROI LOUIS XVIII
PENDANT LE CONGRÈS DE VIENNE

I

N° 1.

Vienna, 25 septembre 1814.

SIRE,

J'ai quitté Paris le 16. Je suis arrivé ici le 23 au soir. Je ne me suis arrêté qu'à Strasbourg et à Munich.

La princesse de Galles venait de quitter Strasbourg. Elle avait accepté un bal chez madame Franck, veuve du banquier de ce nom ; elle y avait dansé toute la nuit. Dans l'auberge dans laquelle je suis descendu, elle avait donné à souper à Talma. Sa manière d'être à Strasbourg explique parfaitement pourquoi M. le Prince-Régent aime mieux la savoir en Italie qu'en Angleterre.

A Munich, le Roi m'a parlé de son attachement pour Votre Majesté, des craintes que lui donnait l'ambition prus-

sienne ; il m'a dit de fort bonne grâce : « J'ai servi vingt et un ans la France , cela ne s'oublie point. » Deux heures de conversation que j'ai pu avoir avec M. de Montgelas m'ont bien prouvé qu'il ne fallait que suivre les principes arrêtés par Votre Majesté comme base du système politique de la France, pour nous assurer le retour et nous concilier la confiance des puissances d'un ordre inférieur.

A Vienne, le langage de la raison et de la modération ne se trouve point encore dans la bouche des plénipotentiaires.

Un des ministres de Russie nous disait hier : « On a voulu faire de nous une puissance asiatique, la Pologne nous fera européens. »

La Prusse, de son côté, ne demande pas mieux que d'échanger ses anciennes provinces polonaises¹ contre celles qu'elle convoite en Allemagne et sur les bords du Rhin. On doit regarder ces deux puissances comme intimement liées sur ce point.

Les ministres russes insistent, sans avoir admis jusqu'ici la moindre discussion, sur une extension territoriale qui porterait cette puissance sur les bords de la Vistule, en réunissant même la Vieille-Prusse² à leur Empire.

J'espère que l'Empereur, qui dans différentes circonstances m'a permis de lui exposer avec franchise ce que je jugeais le plus utile à ses véritables intérêts et à sa gloire,

¹ La Prusse avait participé aux trois partages de la Pologne (1773, 1793, 1795) ; lors du dernier partage avec la Russie et l'Autriche, c'est elle qui avait reçu Varsovie.

² Par *Vieille-Prusse* M. de Talleyrand entend la Prusse Royale, dite autrefois Ducal, dont le chef-lieu est Königsberg.

me permettra de combattre devant lui le système de ses ministres. Le philanthrope La Harpe se révolte contre l'ancien partage de la Pologne, et plaide son asservissement à la Russie ; il est à Vienne depuis dix ou douze jours.

On conteste encore au Roi de Saxe¹ le droit d'avoir un ministre au Congrès. M. de Schulembourg, [que je connais depuis longtemps, m'a dit hier que le Roi avait déclaré qu'il ne ferait aucun acte de cession, d'abdication ni d'échange qui pourrait détruire l'existence de la Saxe et nuire aux droits de sa Maison ; cette honorable résistance pourra faire quelque impression sur ceux qui partagent encore l'idée de la réunion de ce Royaume à la Prusse.

La Bavière a fait offrir au Roi de Saxe d'appuyer ces prétentions, s'il le fallait, par un corps de troupes considérable. M. de Wrède dit qu'il a ordre de donner jusqu'à quarante mille hommes.

La question de Naples n'est pas résolue². L'Autriche veut placer Naples et la Saxe sur la même ligne, et la Russie veut en faire des objets de compensation.

¹ Le Roi de Saxe avait envoyé à Vienne, au mois de septembre, M. de Gœrz, son conseiller intime. On lit dans la déclaration du Roi de Saxe, datée de Friederichsfeld, 4 novembre 1814 : « La conservation et la consolidation des dynasties légitimes ont été le grand but d'une guerre qui vient d'être terminée si heureusement : les puissances coalisées pour cet effet ont proclamé à différentes reprises, de la manière la plus solennelle, qu'éloignées de tout projet de conquête ou d'agrandissement, elles n'avaient en vue que le rétablissement du droit et de la liberté de l'Europe. » Au mois de décembre il confia tous ses pouvoirs à M. de Schulembourg, qui venait de publier une brochure intitulée : *Le peuple saxon souhaite-t-il un changement dynastique ?*

² On sait que Joachim Murat était resté en possession du Royaume de Naples après la chute de Napoléon, son beau-frère. (Avril 1814.)

La Reine de Naples ¹ est peu regrettée. Sa mort paraît avoir mis M. de Metternich plus à son aise.

Rien n'est déterminé à l'égard de la marche et de la conduite des affaires au Congrès. Les Anglais mêmes, que je croyais plus méthodiques que les autres, n'ont fait aucun travail préparatoire sur cet objet.

Je suis porté à croire que l'on se réunira à l'idée d'avoir deux commissions : l'une composée des six grandes puissances ² et devant s'occuper des affaires générales de l'Europe ; l'autre devant préparer les affaires d'Allemagne et devant être de même composée des six premières puissances allemandes ³ ; j'aurais désiré qu'il y en eût sept ⁴. L'idée d'une commission pour l'Italie déplaît prodigieusement à l'Autriche.

La marche que Votre Majesté a tracée à ses ministres est si noble, qu'elle doit nécessairement, si toute raison n'a pas disparu de dessus la terre, finir par leur donner quelque influence.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

Le prince DE TALLEYRAND.

Vienne, 25 septembre 1814.

¹ Marie-Caroline d'Autriche.

² Russie, Autriche, Prusse, Angleterre, France, Espagne.

³ Autriche, Prusse, Bavière, Wurtemberg et Hanovre ; la sixième aurait dû être la Saxe, qui par le fait était exclue.

⁴ Sans doute par l'adjonction du grand-duché de Bade.

P. S. — L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse¹ viennent d'arriver. Leur entrée a été fort belle. Ils étaient à cheval, l'Empereur d'Autriche au milieu. Un petit désordre occasionné par les chevaux a fait que pendant une partie considérable du chemin le Roi de Prusse était à la droite de l'Empereur François². Les choses ne sont rentrées dans l'ordre que peu de temps avant d'arriver au palais³.

II

N° 2.

Vienne, 29 septembre 1814.

SIRE,

Nous avons enfin presque achevé le cours de nos visites à tous les membres de la nombreuse famille impériale. Il a

¹ Frédéric-Guillaume III.

² François I^{er}.

³ On peut lire dans le *Moniteur universel* du 9 octobre le récit de l'entrée des Souverains à Vienne, le 26 septembre 1814. « La marche dura plus d'une heure ; plus de mille coups de canon furent tirés des remparts. »

Une caricature du temps représente l'Empereur Alexandre conduisant une grande berline, le Roi de Prusse faisant l'office de chasseur, l'Empereur Napoléon suivant la voiture à pied et criant à l'Empereur François : « Beau-père, beau-père, ils m'ont mis dehors ! » L'Empereur d'Autriche, qui occupe l'intérieur de la voiture, met la tête à la portière et lui répond : « Et moi dedans. »

été bien doux pour moi de trouver partout des témoignages de la haute considération dont on est rempli pour la personne de Votre Majesté, de l'intérêt qu'on lui porte, des vœux qu'on fait pour Elle; tout cela exprimé avec plus ou moins de bonheur, mais toujours avec une sincérité qu'on ne pouvait soupçonner d'être feinte. L'Impératrice ¹, qui depuis notre arrivée avait dû s'occuper exclusivement de l'Impératrice de Russie ², nous avait fait assigner une heure pour aujourd'hui. Elle s'est trouvée indisposée; et quoiqu'elle ait fait recevoir pour elle plusieurs personnes par Madame l'Archiduchesse sa mère, elle a voulu recevoir elle-même l'ambassade de Votre Majesté. Elle m'a questionné, avec un intérêt qui n'était pas de simple politesse, sur votre santé. « Je me souviens, m'a-t-elle dit, d'avoir vu le Roi à Milan; j'étais alors bien jeune; il avait tout plein de bontés pour moi; je ne l'ai oublié dans aucune circonstance. » Elle a parlé dans des termes analogues de Madame la Duchesse d'Angoulême, de ses vertus, de l'amour qu'on lui portait à Vienne, et des souvenirs qu'elle y a laissés. Elle a aussi daigné dire des choses obligeantes pour le ministre de Votre Majesté. Deux fois elle a placé dans sa conversation le nom de l'Archiduchesse Marie-Louise, la seconde fois avec une sorte d'affectation; elle l'appelle « ma fille Louise ». Malgré la toux qui la forçait souvent à s'interrompre, et malgré sa maigreur, cette Princesse a un don de plaire et des grâces que j'appellerais

¹ Marie-Louise-Béatrix d'Autriche.

² Elisabeth de Bade (1779-1826).

toutes françaises, s'il ne s'y mêlait peut-être, pour un ceil très-difficile, un tant soit peu d'apprêt.

M. de Metternich est fort poli pour moi; M. de Stadion me montre plus de confiance. Il est vrai que celui-ci, mécontent de ce que fait l'autre, s'est retranché dans les affaires de finances, dont on lui a donné la direction et auxquelles je doute fort qu'il s'entende, et a laissé les affaires du Cabinet; ce qui le rend peut-être plus communicatif. J'ai toujours à me louer de la franchise de lord Castlereagh¹. Il eut, il y a quelques jours, avec l'Empereur Alexandre une conversation d'une heure et demie², dont il vint aussitôt après me faire part. Il prétend que dans cette conversation l'Empereur de Russie a déployé toutes les ressources de l'esprit le plus subtil, mais que lui lord Castlereagh a parlé dans des termes très-positifs et même assez durs pour être inconvenants, s'il n'y eût pas mêlé pour leur servir de passe-port des protestations de zèle pour la gloire de l'Empereur. Malgré tout cela, je crains que lord Castlereagh n'ait pas l'esprit de décision qui nous

¹ Rendant compte d'une audience du Roi, Jaucourt écrit le 18 octobre 1814 : « Je me suis laissé aller à quelques réflexions sur ce qu'il me semblait que le lord Castlereagh n'offrait pas une union de principes et de vues bien franche et bien positive. Le Roi a défendu son caractère personnel, comme très-courageux, mais il n'a pas placé à la même hauteur son caractère politique. »

² Le 15 octobre, M. de Jaucourt écrit à M. de Talleyrand : « Lord Wellington est venu me voir, sa visite a été amicale.....; nous avons causé avec assez de confiance, il m'a dit que dans sa première visite lord Castlereagh avait trouvé l'Empereur Alexandre monté à un état de violence tel, que tout ce qu'il avait pu obtenir, c'est qu'en le congédiant l'Empereur lui ait dit : « Je penserai à ce que vous m'avez objecté, et nous en reparlerons. »

serait si nécessaire qu'il eût, et que l'idée du Parlement, qui ne l'abandonne jamais, ne le rende timide. Je ferai tout ce qui sera en moi pour lui inspirer de la fermeté.

Le comte de Nesselrode m'avait dit que l'Empereur Alexandre désirait de me voir, et m'avait engagé à lui écrire pour avoir une audience particulière. Je l'ai fait il y a plusieurs jours, et je n'ai pas encore de réponse. Nos principes, dont nous ne faisons pas mystère, sont-ils connus de l'Empereur Alexandre, et lui ont-ils donné vis-à-vis de moi une sorte d'embarras?

S'il me fait, comme je dois le croire d'après tout ce qui me revient, l'honneur de m'entretenir sur les affaires de Pologne et de Saxe, je serai doux, conciliant, mais positif, ne parlant que principes et ne m'en écartant jamais.

Je me persuade que la Russie et la Prusse ne font tant de bruit et ne parlent avec tant de hauteur que pour savoir ce que l'on pense, et que si elles se voient seules de leur parti, elles y regarderont à deux fois avant de porter les choses à l'extrême. Cet enthousiasme polonais dont l'Empereur Alexandre s'était enflammé à Paris, s'est refroidi à Pétersbourg; il s'est ranimé à Pulawy¹ et peut s'éteindre de nouveau, quoique nous ayons ici M. de La Harpe et que l'on y attende les Czartoryski. J'ai peine à croire qu'une déclai-

¹ « L'Empereur de Russie ne passera point, comme on l'avait cru d'abord, par Zytomicze et Lemberg pour se rendre à Vienne, mais par Wilna, Brzesc, Lublin, Pulawy et Cracovie. Le prince Adam Czartoryski est parti pour Pulawy, afin d'y recevoir Sa Majesté Impériale. »

(*Moniteur universel* du 5 octobre 1814. Correspondance de Vienne.)

ration simple mais unanime des grandes puissances ne suffit pas pour le calmer. Malheureusement, celui qui est en Autriche à la tête des affaires et qui a la prétention de régler celles de l'Europe, regarde comme la marque la plus certaine de la supériorité de génie, une légèreté qu'il porte d'un côté jusqu'au ridicule et de l'autre jusqu'à ce point où, dans le ministre d'un grand État, et dans des circonstances telles que celles-ci, elle devient une calamité.

Dans cette situation des choses, où tant de passions fermentent et où tant de gens s'agitent en tout sens, l'impétuosité et l'indolence sont deux écueils qu'il me paraît également nécessaire d'éviter. Je tâche donc de me renfermer dans une dignité calme qui seule me semble convenir aux ministres de Votre Majesté, qui, grâce aux sages instructions qu'Elle leur a données, n'ont que des principes à défendre sans aucun plan d'intérêt personnel à faire prévaloir ¹.

Quelle que doive être l'issue du Congrès, il y a deux opinions qu'il faut établir et conserver : celle de la justice de Votre Majesté, et celle de la force de son Gouvernement ; car ce sont les meilleurs ou plutôt les seuls garants de la

¹ « Les ministres du Roi se tiennent dans la ligne qui leur a été tracée par leurs instructions. Ils reviennent dans toutes leurs conversations à l'article du traité du 30 mai qui donne au Congrès l'honorable mission d'établir un équilibre réel et durable.

« Cette forme désintéressée les conduit à entrer dans les principes du droit public reconnu par toute l'Europe, et d'où découle, d'une manière presque forcée, le rétablissement du Roi Ferdinand II au trône de Naples, ainsi que la succession dans la branche de Carignan de la Maison de Savoie. »

(Lettre de Talleyrand au Département, 27 septembre 1814.)

considération au dehors et de la stabilité au dedans. Ces deux opinions une fois établies, comme j'espère qu'elles le seront, que le résultat du Congrès soit ou non conforme à nos désirs et au bien de l'Europe, nous en sortirons toujours avec honneur.

Je suis, etc.

Vienne, 29 septembre.

III

N° 3.

Vienne, 4 octobre 1814.

SIRE,

Le 30 septembre, entre neuf et dix heures du matin, je reçus de M. le prince de Metternich une lettre de cinq lignes, datée de la veille, et par laquelle il me proposait, en son nom seul, de venir à deux heures *assister* à une conférence préliminaire pour laquelle je trouverais *réunis* chez lui les ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse. Il ajoutait qu'il faisait la même demande à M. de Labrador, ministre d'Espagne.

Les mots *assister* et *réunis* étaient visiblement employés.

avec dessein. Je répondis que je me rendrais avec grand plaisir chez lui avec les ministres de Russie, d'Angleterre, d'*Espagne* et de Prusse.

L'invitation adressée à M. de Labrador était conçue dans les mêmes termes que celle que j'avais reçue, avec cette différence qu'elle était en forme de billet à la troisième personne, et faite au nom de M. Metternich et *de ses collègues*.

M. de Labrador étant venu me la communiquer et me consulter sur la réponse à faire, je lui montrai la mienne, et il en fit une toute pareille dans laquelle la France était nommée *avec* et *avant* les autres puissances. Nous mêlions ainsi à dessein, M. de Labrador et moi, ce que les autres paraissaient vouloir séparer, et nous divisions ce qu'ils avaient l'air de vouloir unir par un lien particulier.

J'étais chez M. de Metternich avant deux heures, et déjà les ministres des quatre Cours étaient réunis en séance autour d'une table longue : lord Castlereagh à une des extrémités et paraissant présider ; à l'autre extrémité, un homme que M. de Metternich me présenta comme tenant la plume dans leurs conférences : c'était M. de Gentz. Un siège entre lord Castlereagh et M. de Metternich avait été laissé vacant ; je l'occupai. Je demandai pourquoi j'avais été appelé seul de l'ambassade de Votre Majesté, ce qui produisit le dialogue suivant : « On n'a voulu réunir dans les conférences préliminaires que les chefs des Cabinets. — M. de Labrador ne l'est pas, et il est cependant appelé? — C'est que le secrétaire d'*Espagne* n'est point à Vienne. — Mais outre M. le prince de Hardenberg, je vois ici M. de Humboldt,

qui n'est point secrétaire d'État. — C'est une exception nécessitée par l'infirmité que vous connaissez au prince de Hardenberg. — S'il ne s'agit que d'infirmités, chacun peut avoir les siennes et a le même droit de les faire valoir¹. » On parut alors assez disposé à admettre que chaque secrétaire d'État pourrait amener un des plénipotentiaires qui lui étaient adjoints, et pour le moment je crus inutile d'insister.

L'ambassadeur de Portugal, le comte de Palmella, informé par lord Castlereagh qu'il devait y avoir des conférences préliminaires auxquelles M. de Labrador et moi devions nous trouver, et où il ne serait point appelé, crut devoir réclamer contre une exclusion qu'il regardait et comme injuste et comme humiliante pour la couronne de Portugal. Il avait en conséquence écrit à lord Castlereagh une lettre que celui-ci produisit à la conférence. Ses raisons étaient fortes, elles étaient bien déduites. Il demandait que les huit puissances qui ont signé le traité du 30 mai², et non pas seulement six de ces puissances, formassent la commission préparatoire qui devait mettre en activité le Congrès dont elles avaient stipulé la réunion. Nous appuyâmes cette demande, M. de Labrador et moi : on se montra disposé à y accéder, mais la décision fut ajournée à la prochaine séance. La Suède n'a point encore de plénipotentiaire ici, et n'a conséquemment pas encore été dans le cas de réclamer.

¹ M. de Hardenberg était sourd, et M. de Talleyrand boiteux.

² Traité par lequel la France était rentrée en 1814 dans ses frontières de 1792.

« L'objet de la conférence d'aujourd'hui, me dit lord Castlereagh, est de vous donner connaissance de ce que les quatre Cours ¹ ont fait depuis que nous sommes ici. » Et s'adressant à M. de Metternich : « C'est vous, lui dit-il, qui avez le protocole. » M. de Metternich me remit alors une pièce signée de lui, du comte de Nesselrode, de lord Castlereagh et du prince de Hardenberg. Dans cette pièce, le mot d'*alliés* se trouvait à chaque paragraphe. Je relevai ce mot : je dis qu'il me mettait dans la nécessité de nous demander où nous étions, si c'était encore à Chaumont ² ou à Laon ³, si la paix n'était pas faite, s'il y avait querelle et contre qui. Tous me répondirent qu'ils n'attribuaient point au mot d'*alliés* un sens contraire à l'état de nos rapports actuels, et qu'ils ne l'avaient employé que pour abrégé. Sur quoi je fis sentir que, quel que fût le prix de la brièveté, il ne la fallait point acheter aux dépens de l'exactitude.

Quant au contenu du protocole, c'était un tissu de raisonnements métaphysiques destinés à faire valoir des prétentions que l'on appuyait encore sur des traités à nous inconnus. Discuter ces raisonnements et ces prétentions, c'eût été se jeter dans un océan de disputes ; je sentis qu'il était nécessaire de repousser le tout par un argument pé-

¹ Angleterre, Russie, Autriche, Prusse.

² C'est à Chaumont que fut conclu le traité du 1^{er} mars entre l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse.

³ C'est de Vitry et de Laon que fut datée (25 mars 1814) la déclaration des puissances alliées lors de la rupture des négociations de Châtillon, portant confirmation solennelle des précédents traités intervenus entre elles. Durant la campagne de France, des conférences diplomatiques avaient eu lieu dans ces deux villes.

remptoire; je lus plusieurs paragraphes, et je dis : « Je ne comprends pas. » Je les relus posément une deuxième fois, de l'air d'un homme qui cherche à pénétrer le sens d'une chose; et je dis que je ne comprenais pas davantage. J'ajoutai : « Il y a pour moi deux dates entre lesquelles il n'y a rien : celle du 30 mai, où la formation du Congrès a été stipulée, et celle du 1^{er} octobre, où il doit se réunir. Tout ce qui s'est fait dans l'intervalle m'est étranger et n'existe pas pour moi. » La réponse des plénipotentiaires fut qu'ils tenaient peu à cette pièce, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de la retirer, ce qui leur attira de la part de M. de Labrador l'observation que pourtant ils l'avaient signée. Ils la reprirent, M. de Metternich la mit de côté, et il n'en fut plus question.

Après avoir abandonné cette pièce, ils en produisirent une autre. C'était un projet de déclaration que M. de Labrador et moi devions signer avec eux si nous l'adoptions. Après un long préambule sur la nécessité de simplifier et d'abrégé les travaux du Congrès, et après des protestations de ne vouloir empiéter sur les droits de personne, le projet établissait que les objets à régler par le Congrès devaient être divisés en deux séries, pour chacune desquelles il devait être formé un comité auquel les États intéressés pourraient s'adresser, et que, les deux comités ayant achevé tout le travail, on assemblerait alors pour la première fois le Congrès, à la sanction duquel tout serait soumis.

Ce projet avait visiblement pour but de rendre les quatre puissances qui se disent alliées, maîtresses absolues de toutes les opérations du Congrès, puisque, dans l'hypothèse

où les six puissances principales se constitueraient juges des questions relatives à la composition du Congrès, aux objets qu'il devra régler, aux procédés à suivre pour les régler, à l'ordre dans lequel ils devront être réglés, et nommeraient seules et sans contrôle les comités qui devraient tout préparer, la France et l'Espagne, même en les supposant toujours d'accord sur toutes les questions, ne seraient jamais que deux contre quatre.

Je déclarai que sur un projet de cette nature, une première lecture ne suffisait pas pour se former une opinion ; qu'il avait besoin d'être médité, qu'il fallait avant tout s'assurer s'il était compatible avec des droits que nous avions tous l'intention de respecter ; que nous étions venus pour garantir les droits de chacun, et qu'il serait trop malheureux que nous débutassions par les violer ; que l'idée de tout arranger avant d'assembler le Congrès était pour moi une idée nouvelle ; qu'on proposait de finir par où j'avais cru qu'il était nécessaire de commencer ; que peut-être le pouvoir que l'on proposait d'attribuer aux six puissances ne pouvait leur être donné que par le Congrès ; qu'il y avait des mesures que des ministres sans responsabilité pouvaient facilement adopter, mais que lord Castlereagh et moi nous étions dans un cas tout différent. Ici lord Castlereagh a dit que les réflexions que je faisais lui étaient toutes venues à l'esprit, qu'il en sentait bien la force ; mais, a-t-il ajouté, quel autre expédient trouver pour ne pas se jeter dans d'inextricables longueurs ? J'ai demandé pourquoi dès à présent on ne réunirait pas le Congrès, quelles difficultés on y trouverait. Chacun alors a présenté la sienne : une

conversation générale s'en est suivie. Le nom du Roi de Naples ¹ s'étant présenté à quelqu'un, M. de Labrador s'est exprimé sur lui sans ménagement. Pour moi, je m'étais contenté de dire : « De quel Roi de Naples parle-t-on ? Nous ne connaissons point l'homme dont il est question. » Et sur ce que M. de Humboldt avait remarqué que des puissances l'avaient reconnu et lui avaient garanti ses États, j'ai dit d'un ton ferme et froid : « Ceux qui les lui ont garantis ne l'ont pas dû, et conséquemment ne l'ont pas pu. » Et pour ne pas trop prolonger l'effet que ce langage a véritablement et visiblement produit, j'ai ajouté : « Mais ce n'est point de cela qu'il est maintenant question. » Puis, revenant à celle du Congrès, j'ai dit que les difficultés que l'on paraissait craindre seraient peut-être moins grandes qu'on ne l'avait cru, qu'il fallait chercher, et que l'on trouverait sûrement le moyen d'y obvier. Le prince de Hardenberg a annoncé qu'il ne tenait point à tel expédient plutôt qu'à tel autre, mais qu'il en fallait un d'après lequel les princes de la Leyen et de Lichtenstein n'eussent point à intervenir dans les arrangements généraux de l'Europe. Là-dessus on s'est ajourné au surlendemain, après avoir promis de m'envoyer, ainsi qu'à M. de Labrador, des copies du projet de déclaration et de la lettre du comte de Palmella. (Les différentes pièces dont il est question dans la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté se trouvent jointes à la lettre officielle que j'écris aujourd'hui au Département.) Après les avoir reçues et y avoir bien réfléchi, je pensai qu'il ne fallait point

¹ Murat.

attendre la prochaine conférence pour faire connaître mon opinion. Je rédigeai une réponse d'abord en forme de note verbale; puis, venant à songer que les ministres des quatre Cours ont eu entre eux des conférences où ils tenaient des protocoles qu'ils signaient, il me parut qu'il ne fallait pas qu'il n'y eût entre eux et le ministre de Votre Majesté que des conversations dont il ne restait aucune trace, et qu'une note officielle servirait à nouer convenablement la négociation. J'adressai donc, le 1^{er} octobre, aux ministres des cinq autres puissances, une note signée portant en substance que les huit puissances qui avaient signé le traité du 30 mai me paraissaient, par cette circonstance seule et à défaut de médiateur, pleinement qualifiées pour former une commission qui préparât pour la décision du Congrès les questions qu'il devait avant tout décider, et lui proposât la formation des comités qu'il aurait été jugé expédient d'établir, et les noms de ceux que l'on jugerait les plus propres à les former, mais que leur compétence n'allait point au delà; que n'étant point le Congrès, mais une partie seulement du Congrès, si elles s'attribuaient d'elles-mêmes un pouvoir qui ne peut appartenir qu'à lui, il y aurait une usurpation que je serais fort embarrassé, si j'étais dans le cas d'y concourir, de concilier avec ma responsabilité; que la difficulté que pouvait offrir la réunion du Congrès n'était pas de la nature de celles qui diminuent avec le temps, et que, puisqu'elle devait être une fois vaincue, on ne pouvait rien gagner en retardant; que les petits États ne devaient pas sans doute se mêler des arrangements généraux de l'Europe, mais qu'ils n'en auraient pas même

le désir, et ne seraient conséquemment point un embarras ; que par toutes ces considérations j'étais naturellement conduit à désirer que les huit puissances s'occupassent sans délai des questions préliminaires à décider par le Congrès, pour que l'on pût promptement le réunir et les lui soumettre.

Après avoir expédié cette note, je suis parti pour l'audience particulière que m'avait fait annoncer l'Empereur Alexandre. M. de Nesselrode était venu me dire de sa part qu'il désirait de me voir seul, et lui-même me l'avait rappelé la veille, à un bal de la Cour où j'avais eu l'honneur de me trouver avec lui. En m'abordant, il m'a pris la main ; mais son air n'était point affectueux comme à l'ordinaire ; sa parole était brève, son maintien grave et peut-être un peu solennel. J'ai vu clairement que c'était un rôle qu'il allait jouer. « Avant tout, m'a-t-il dit, comment est la situation de votre pays ? — Aussi bien que Votre Majesté a pu le désirer, et meilleure qu'on n'aurait osé l'espérer. — L'esprit public ? — Il s'améliore chaque jour. — Les idées libérales ? — Il n'y en a nulle part plus qu'en France. — Mais la liberté de la presse ? — Elle est rétablie, à quelques restrictions près, commandées par les circonstances¹ ; elles cesseront dans deux ans, et n'empêcheront pas que jusque-

¹ La Charte avait promis la liberté de la presse. A la suite d'un projet préparé par MM. Royer-Collard, directeur de la librairie, et Guizot, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et d'une longue discussion (août et septembre 1814), la censure fut établie d'une façon transitoire jusqu'à la fin de la session de 1816, pour les journaux et les publications ne dépassant pas vingt feuilles d'impression.

là tout ce qui est bon et tout ce qui est utile ne soit publié.
 — Et l'armée¹? — Elle est toute au Roi. Cent trenté mille hommes sont sous les drapeaux, et au premier appel trois cent mille pourraient les joindre. — Les maréchaux²? — Lesquels, Sire? — Oudinot? — Il est dévoué au Roi. — Soult? — Il a eu d'abord un peu d'humeur : on lui a donné le gouvernement de la Vendée, il s'y conduit à merveille ; il s'y est fait aimer et considérer. — Et Ney? — Il regrette un peu ses dotations ; Votre Majesté pourrait diminuer ce regret. — Les deux Chambres? Il me semble qu'il y a de l'opposition³ ! — Comme partout où il y a des assemblées délibérantes ; les opinions peuvent différer, mais les affections sont unanimes ; et dans la différence d'opinions, celle

¹ Le ministre de la guerre écrivait le 8 octobre à M. de Talleyrand :

« L'armée est sur tous les points du Royaume dans une soumission parfaite, et il y a sur le passage des princes des témoignages aussi louables que satisfaisants de la part de tous les corps. »

² A la même date, M. de Jaucourt écrivait à M. de Talleyrand :

« J'ai donné hier un grand dîner à beaucoup de généraux : le général Maison et son état-major, le duc de Plaisance, etc., etc. J'ai été assez content d'eux. Dire qu'ils soient sans regret, sans humeur, ce serait trop ; mais ils aiment le Roi, et tous conviennent qu'il faut revenir à l'état militaire de 1792, et non à celui de Bonaparte. Sûrement, la noblesse militaire de nouvelle date jalouse la noblesse héréditaire... »

³ « Il est difficile de se faire une idée du décousu et du peu d'ensemble de l'administration. Chaque jour en fournit quelque preuve nouvelle.... »

« Avec une uniformité de principe et d'action l'on ne verrait pas aujourd'hui la Chambre des députés séparer dans l'esprit de la nation le Roi de ses ministres. Chose fâcheuse ! les mécontents se montrent, parlent, agissent avec plus d'audace que jamais. Cela va jusqu'à faire craindre un mouvement aux gens même les plus sensés. Je vous l'ai déjà écrit : le commerce est tourmenté, les manufactures sont paralysées, les propriétaires surchargés d'impôts que l'on exige avec une barbare rigidité, même dans les pays où les alliés n'ont laissé que la misère. Les droits réunis et le monopole sur les tabacs s'exercent comme sous Bonaparte, et même avec

du Gouvernement a toujours une grande majorité. — Mais il n'y a pas d'accord? — Qui a pu dire de telles choses à Votre Majesté? Quand après vingt-cinq ans de révolution, le

un peu plus de rigueur. Et avec tant de motifs de déplaire, l'administration manque de nerf et de considération.

« A toutes ces causes vient se joindre ce que j'appelle la fièvre d'humiliation, que beaucoup de personnes s'efforcent d'inoculer.

« Sûres de toucher une corde qui vibre toujours chez les Français, elles vous répètent partout que nous devons venger nos injures, laver notre honte dans le sang des ennemis; que l'Anglais est tout et peut tout en France, qu'il nous cerne au nord avec des forces considérables pour nous dicter ensuite des lois; que Wellington gouverne à Paris; qu'il faut secourir ce joug honteux, etc., etc.

« Je vous prie de faire une *sérieuse* attention à cette observation, qui échappe peut-être à beaucoup de gens. Croyez que, sous ce rapport, *le mal est grand*.

« Il n'est pas que le Gouvernement n'ait des moyens de combattre adroitement ce point d'honneur, faux du moins dans les circonstances actuelles; il a à sa disposition tous les journaux, tous les pamphlétaires. . . .

« Pour nous tirer de la situation vraiment fâcheuse où nous sommes, il faudrait à la tête de l'administration un homme qui eût la confiance et l'amitié du Roi, et auquel il se livrât sans réserve. Mais il faudrait aussi que cet homme connût la France, ne fût que d'un seul parti, *celui des Français de 1814*; fût bien convaincu que pour avancer il ne faut pas reculer.

« Il faudrait qu'il sentit bien que l'on ne peut fonder d'une manière solide l'ordre de choses actuel que sur les idées, les lumières, les progrès du siècle; que toute autre base est une base de sable; que le passé ne se lie au présent que pour lui servir de flambeau et éclairer l'avenir, et non que l'avenir se lie au présent pour retourner au passé.

« Nous n'avons malheureusement cet homme-là qu'en deux personnes (M. de Blacas et M. de Talleyrand); vous les connaissez. Depuis votre départ, vous avez prodigieusement grandi dans l'opinion. Les nombreuses fautes que l'on commet y contribuent. J'ai entendu avec plaisir des personnes importantes me dire franchement qu'il n'y avait de moyen de salut qu'en se rattachant à vous, parce que c'était se rattacher au Roi et à la Constitution.

« Un bruit vrai ou faux, qui a circulé ici dans toutes les classes, vous a été bien favorable. On a dit généralement (et moi je vous assure que je le crois sérieusement) que ce n'était qu'à vous personnellement que

Roi se trouve en quelques mois aussi bien établi que s'il n'eût jamais quitté la France, quelle preuve plus certaine peut-on avoir que tout marche vers un même but? — Votre position personnelle? — La confiance et les bontés du Roi passent mes espérances ¹. — A présent, parlons de nos affaires; il faut que nous les finissions ici. — Cela dépend de Votre Majesté. Elles finiront promptement et heureusement, si Votre Majesté y porte la même noblesse et la même grandeur d'âme que dans celles de la France. — Mais il faut que chacun y trouve ses convenances. — Et chacun ses droits. — Je garderai ce que j'occupe. — Votre Majesté ne voudra garder que ce qui sera légitimement à Elle. — Je suis d'accord avec les grandes puissances. — J'ignore si Votre Majesté compte la France au rang de ces puissances. — Oui, sûrement; mais si vous ne voulez point que chacun trouve ses convenances, que prétendez-vous? — Je mets le droit d'abord et les convenances après ². — Les convenances de l'Europe sont le droit. — Ce lan-

la France devait son admission au Congrès; que l'Autriche faisait même quelques difficultés; mais que vous aviez remis une note également remarquable sous le rapport du talent et du noble caractère qui y est développé. »

(Lettre de d'Hauterive à M. de Talleyrand, 18 octobre 1814.)

¹ « Le Roi a fait avant-hier votre éloge, mon prince, a loué votre talent, votre conduite au Congrès, et m'a paru dans toute la justesse et la sagacité éminente de son esprit sur ce sujet. »

(Jaucourt à Talleyrand.)

Plus tard, il lui écrit : « Il (le Roi) me semble convaincu que si vous ne réussissez pas à tout ce qu'il désire, vous réussirez à tout ce qui est nécessaire, juste et utile pour la France. »

² « Il faut espérer qu'en Europe on cessera de transformer la force en droit, et que l'on prendra pour règle non la convenance, mais l'équité. »

(Circulaire de M. de Talleyrand aux ambassadeurs, le 3 octobre 1814.)

gage, Sire, n'est pas le vôtre; il vous est étranger, et votre cœur le désavoue. — Non; je le répète, les convenances de l'Europe sont le droit. » Je me suis alors tourné vers le lambris près duquel j'étais; j'y ai appuyé ma tête, et frappant la boiserie, je me suis écrié : « Europe! malheureuse Europe! » Me retournant du côté de l'Empereur : « Scra-t-il dit, lui ai-je demandé, que vous l'aurez perdue? » Il m'a répondu : « Plutôt la guerre que de renoncer à ce que j'occupe. » J'ai laissé tomber mes bras, et dans l'attitude d'un homme affligé, mais décidé, qui avait l'air de lui dire : La faute n'en sera pas à nous, j'ai gardé le silence. L'Empereur a été quelques instants sans le rompre, puis il a répété : « Oui, plutôt la guerre. » J'ai conservé la même attitude. Alors, levant les mains et les agitant comme je ne lui avais jamais vu faire, et d'une manière qui m'a rappelé le passage qui termine l'*Éloge de Marc-Aurèle*, il a crié plutôt qu'il n'a dit : « Voilà l'heure du spectacle, je dois y aller, je l'ai promis à l'Empereur, on m'y attend. » Et il s'est éloigné; puis, la porte ouverte, revenant à moi, il m'a pris le corps de ses deux mains, il me l'a serré en me disant, avec une voix qui n'était plus la sienne : « Adieu, adieu, nous nous reverrons. » Dans toute cette conversation, dont je n'ai pu rendre à Votre Majesté que la partie la plus saillante, la Pologne et la Saxe n'ont pas été nommées une seule fois, mais seulement indiquées par des circonlocutions; c'est ainsi que l'Empereur voulait désigner la Saxe en disant : *Ceux qui ont trahi la cause de l'Europe*. A quoi j'ai été dans le cas de répondre : *Sire, c'est là une question de*

*date*¹; et après une légère pause j'ai pu ajouter : *et l'effet des embarras dans lesquels on a pu être jeté par les circonstances.*

L'Empereur, une fois, parla des *alliés*; je relevai cette expression comme je l'avais fait à la conférence, et il la mit sur le compte de l'habitude.

Hier, qui devait être le jour de la seconde conférence, M. de Mercy me fut député par M. de Metternich pour me dire qu'elle n'aurait pas lieu.

Un ami de M. de Gentz, l'étant allé voir dans l'après-midi, l'avait trouvé très-occupé d'un travail qu'il lui dit être très-pressé. Je crus que c'était une réponse à ma note.

Le soir, chez le prince de Trautmansdorff, les plénipotentiaires me reprochèrent de la leur avoir adressée et surtout de lui avoir donné en la signant un caractère officiel. Je leur dis que comme ils écrivaient et signaient entre eux, j'avais cru qu'il fallait aussi écrire et signer. J'en conclus que ma note ne laissait pas que de les embarrasser.

Aujourd'hui, M. de Metternich m'a écrit qu'il y aurait conférence ce soir à huit heures, puis il m'a fait dire qu'il n'y en aurait pas parce qu'il était mandé chez l'Empereur.

Telle est, Sire, la situation présente des choses.

Votre Majesté voit que notre position ici est difficile : elle peut le devenir chaque jour davantage. L'Empereur

¹ Talleyrand rappelait ainsi discrètement à Alexandre I^{er} que lui aussi avait trahi la cause des Rois en 1807. (Traité de Tilsitt.)

Alexandre donne à son ambition tout son développement; elle est excitée par M. de La Harpe et par le prince Czartoryski; la Prusse espère de grands accroissements; l'Autriche pusillanime n'a qu'une ambition honteuse, mais elle est complaisante pour être aidée : et ce ne sont pas là les seules difficultés. Il en est d'autres encore qui naissent des engagements que les Cours autrefois alliées ont pris dans un sens où elles n'espéraient point abattre celui qu'elles ont vu renverser, et où elles se promettaient de faire avec lui une paix qui leur permit de l'imiter.

Aujourd'hui que Votre Majesté replacée sur le trône y a fait remonter avec Elle la justice, les puissances au profit desquelles ces engagements ont été pris ne veulent pas y renoncer, et celles qui regrettent peut-être d'être engagées ne savent comment se délier. C'est, je crois, le cas de l'Angleterre, dont le ministre est faible. Les ministres de Votre Majesté pourraient donc rencontrer de tels obstacles qu'ils dussent renoncer à toute autre espérance qu'à celle de sauver l'honneur; mais nous n'en sommes pas là.

Je suis, etc.

Vienne, le 4 octobre 1814.

IV

N° 4.

Vienne, 9 octobre 1814.

SIRE,

Les ministres des quatre Cours, embarrassés de ma note du 1^{er} octobre et ne trouvant aucun argument pour la combattre, ont pris le parti de s'en fâcher. Cette note, a dit M. de Humboldt, est un brandon jeté parmi nous ; on veut, a dit M. de Nesselrode, nous désunir ; on n'y parviendra pas : avouant ainsi assez ouvertement ce qu'il était facile de soupçonner, qu'ils avaient fait entre eux une ligue pour se rendre maîtres de tout et se constituer les arbitres suprêmes de l'Europe. Lord Castlereagh, avec plus de mesure et d'un ton plus doux, m'a dit que dans leur intention la conférence à laquelle ils nous avaient appelés, M. de Labrador et moi, devait être toute confidentielle, et que je lui avais ôté ce caractère en adressant une note, et surtout une note officielle. J'ai répondu que c'était leur faute et non la mienne ; qu'ils m'avaient demandé mon opinion ; que j'avais dû la donner, et que si je l'avais dû donner par écrit et signée, c'est qu'ayant vu que dans leurs conférences entre eux ils écrivaient et signaient,

j'avais dû croire qu'il fallait que j'écrivisse et que je signasse.

Cependant le contenu de ma note ayant transpiré, ces messieurs, pour en amortir l'effet, ont eu recours aux moyens habituels du Cabinet de Berlin; ils ont répandu que les principes que je mettais en avant n'étaient qu'un leurre; que nous demandions la rive gauche du Rhin; que nous avions des vues sur la Belgique, et que nous voulions la guerre. Cela m'est revenu de toute part, mais j'ai ordonné à tout ce qui entoure la légation de s'expliquer vis-à-vis de tout le monde avec tant de simplicité et de candeur, et d'une manière si positive, que les auteurs de ces bruits absurdes ne recueilleront que la honte de les avoir semés.

Le 3 octobre au soir, M. de Metternich, avec lequel je me trouvais chez la duchesse de Sagan¹, me remit un nouveau projet de déclaration rédigé par lord Castlereagh; ce second projet ne différait du premier qu'en ce qu'il tendait à faire considérer ce que les quatre Cours propo-

¹ Sagan, principauté de Silésie. L'Empereur Ferdinand II la vendit en 1627 au célèbre Wallenstein. En 1646, le prince Lubkowitz en fit l'acquisition, et c'est à ses descendants que Pierre Biren, dernier duc de Courlande, l'acheta. A sa mort (1800), elle passa à sa fille aînée, la princesse Catherine Wilhelmine, qui épousa en troisièmes noces le comte Charles-Rodolphe de Schulembourg. Lorsqu'elle mourut, en 1839, le duché passa aux mains de sa sœur Pauline, princesse de Hohenzollern-Hechingen, qui le vendit à son tour à la troisième fille de Pierre Biren, Dorothee, duchesse de Talleyrand (1844). Celle-ci mourut le 19 septembre 1862, laissant sa principauté à son fils, le prince Napoléon-Louis de Talleyrand, duc de Sagan et de Valençay, né le 12 mars 1812. Le chef-lieu de la principauté est Sagan, chef-lieu du cercle, sur la Bober (9,940 habitants). Grand et beau château, construit par Wallenstein, Lubkowitz et Pierre Biren.

saient, comme n'étant qu'une conséquence du premier des articles secrets du 30 mai. Mais ni le principe d'où il partait n'était juste (car lord Castlereagh prêtait évidemment à l'une des dispositions de l'article un sens qu'elle n'a pas et que nous ne saurions admettre), ni, quand le principe eût été juste, la conséquence que l'on en tirait n'aurait été légitime : la tentative était donc doublement malheureuse.

J'écrivis à lord Castlereagh. Je donnai à ma lettre une forme confidentielle ; je m'attachai à réunir toutes les raisons qui militaient contre le plan proposé (la copie de ma lettre est jointe à la dépêche que j'adresse aujourd'hui au département). Votre Majesté verra que je me suis particulièrement attaché à faire sentir, avec toute la politesse possible, que le motif pour lequel on avait proposé ce plan ne m'avait pas échappé. J'ai cru devoir déclarer qu'il m'était impossible de concourir à rien de ce qui serait contraire aux principes, parce qu'à moins d'y rester invariablement attachés, nous ne pouvions reprendre aux yeux des nations de l'Europe le rang et la considération qui doivent nous appartenir depuis le retour de Votre Majesté ; parce que nous en écarter, ce serait faire revivre la Révolution, qui n'en avait été qu'un long oubli.

J'ai su que lord Castlereagh, quand il reçut ma lettre, la fit lire au ministre de Portugal, qui se trouvait chez lui, et qui lui avoua qu'en droit nous avions raison ; mais qu'il fallait encore savoir si ce que nous propositions était praticable : ce qui était demander, en d'autres termes, si les quatre Cours pouvaient se dispenser de s'arroger

sur l'Europe un pouvoir que l'Europe ne leur a point donné.

Nous eûmes ce jour-là une conférence où nous ne nous trouvâmes d'abord que deux ou trois, les autres ministres n'arrivant qu'à un quart d'heure les uns des autres. Lord Castlereagh avait apporté ma lettre pour la communiquer : on la fit passer de main en main ; MM. de Metternich et de Nesselrode y jetèrent à peine un coup d'œil, en hommes à la pénétration desquels la simple inspection d'une pièce suffit pour en saisir tout le contenu. J'avais été prévenu que l'on me demanderait de retirer ma note ; M. de Metternich me fit en effet cette demande ; je répondis que je ne le pouvais pas. M. de Labrador dit qu'il était trop tard, et que cela ne servirait à rien, parce qu'il en avait envoyé une copie à sa Cour. « Il faudra donc que nous vous répondions ? me dit M. de Metternich. — Si vous le voulez, lui répondis-je. — Je serais, reprit-il, assez d'avis que nous réglassions nos affaires tout seuls », entendant par *nous* les quatre Cours. Je répondis sans hésiter : « Si vous prenez la question de ce côté, je suis tout à fait votre homme ; je suis tout prêt, je ne demande pas mieux. — Comment l'entendez-vous ? » me dit-il. D'une manière très-simple, je lui répondis : « Je ne prendrai plus part à vos conférences ; je ne serai ici qu'un membre du Congrès, et j'attendrai qu'il s'ouvre. » Au lieu de renouveler sa proposition, M. de Metternich revint, par degrés et par divers circuits, à des propositions générales sur l'inconvénient qu'aurait l'ouverture actuelle du Congrès. M. de Nesselrode dit, sans trop de réflexion, que l'Empereur Alexandre voulait partir le 25, à quoi je dus répondre,

d'un ton assez indifférent : « J'en suis fâché, car il ne verra pas la fin des affaires. — Comment assembler le Congrès, dit M. de Metternich, quand rien de ce dont on aura à l'occuper n'est prêt? — Eh bien, répondis-je, pour montrer que ce n'est point un esprit de difficultés qui m'anime, et que je suis disposé à tout ce qui peut s'accorder avec les principes que je ne saurais abandonner, puisque rien n'est prêt encore pour l'ouverture du Congrès, puisque vous désirez de l'ajourner, qu'il soit retardé de quinze jours, trois semaines; j'y consens, mais à deux conditions : l'une, que vous le convoquerez dès à présent pour un jour fixe; l'autre, que vous établirez dans la note de convocation la règle d'après laquelle on doit y être admis. »

J'écrivis sur un papier cette règle, telle à peu près qu'elle se trouve dans les instructions que Votre Majesté nous a données. Le papier-circula de main en main; on fit quelques questions, quelques objections, mais sans rien résoudre, et les ministres, qui étaient venus les uns après les autres, s'en retournant de même, la conférence s'évapora pour ainsi dire plutôt qu'elle ne finit.

Lord Castlereagh, qui était resté des derniers et avec lequel je descendais l'escalier, essaya de me ramener à leur opinion en me faisant entendre que de certaines affaires qui devaient le plus intéresser ma Cour, pourraient s'arranger à ma satisfaction. « Ce n'est point, lui dis-je, de tels ou tels objets particuliers qu'il est maintenant question, mais du droit qui doit servir à les régler tous. Si une fois le fil est rompu, comment le renouerons-nous? Nous avons à répondre au vœu de l'Europe. Qu'aurons-nous fait pour

elle si nous n'avons pas remis en honneur les maximes dont l'oubli a causé ses maux? L'époque présente est une de celles qui se rencontrent à peine une fois dans un cours de plusieurs siècles. Une plus belle occasion ne saurait nous être offerte. Pourquoi ne pas nous mettre dans une position qui y réponde? — Eh! me dit-il avec une sorte d'embaras, c'est qu'il y a des difficultés que vous ne connaissez pas. — Non; je ne les connais pas», lui répondis-je du ton d'un homme qui n'avait aucune curiosité de les connaître. — Nous nous séparâmes; je dinai chez le prince Windischgrätz : M. de Gentz y était. Nous causâmes longtemps sur les points discutés dans les conférences auxquelles il avait assisté. Il parut regretter que je ne fusse point arrivé plus tôt à Vienne. Il se plaisait à croire que les choses, dont il se portait pour être mécontent, auraient pu prendre une tournure différente. Il finit par m'avouer qu'au fond on sentait que j'avais raison, mais que l'amour-propre s'en mêlait, et qu'après s'être avancé, il coûtait aux mieux intentionnés de reculer.

Deux jours se passèrent sans conférence : une fête un jour, une chasse l'autre, en furent la cause ¹.

Dans cet intervalle, je fus présenté à Madame la duchesse d'Oldenbourg. Je lui exprimai des regrets de ce qu'elle n'était pas venue à Paris avec son frère; elle me répondit qu'elle espérait que ce voyage n'était que retardé : puis

¹ Il avait été nommé une commission de la Cour chargée du soin de veiller à tout ce qui pouvait rendre aux Souverains étrangers le séjour de Vienne aussi agréable que possible.

elle passa tout à coup à des questions, telles que l'Empereur m'en avait faites, sur Votre Majesté, sur l'esprit public, sur les finances, sur l'armée; questions qui m'auraient fort surpris de la part d'une femme de vingt-deux ans, si elles m'eussent paru contraster davantage avec sa démarche, son regard et le son de sa voix. Je répondis à tout dans un sens conforme aux choses que nous avons à faire ici et aux intérêts que nous avons à y défendre. Elle me questionna encore sur le Roi d'Espagne¹, sur son frère², sur son oncle³, parlant d'eux en termes assez peu convenables, et je répondis du ton que je crus le plus propre à donner du poids à mon opinion sur le mérite personnel de ces princes.

M. de Gentz, qui vint chez moi au moment où je rentrais de chez la duchesse d'Oldenbourg, me dit qu'on l'avait chargé de dresser un projet de convocation du Congrès. Le jour précédent, j'en avais fait un conforme à ce que j'avais proposé dans la conférence de la veille, et je l'avais envoyé à M. de Metternich, en le priant de le communiquer aux autres ministres. M. de Gentz m'assura qu'il n'en avait point connaissance; il me dit que dans le sien il n'était point question de la règle d'admission que j'avais proposée, parce que M. de Metternich craignait qu'en la publiant on ne poussât à quelque extrémité celui qui règne à Naples, son plénipotentiaire se trouvant par là exclu⁴; nous dis-

¹ Ferdinand VII.

² Don Carlos.

³ L'Infant Antonio.

⁴ Il s'appelait Campo-Chiaro : c'était un ancien serviteur de Ferdinand I^{er},

cutâmes ce point, M. de Gentz et moi, et il se montra persuadé que ce que craignait M. de Metternich n'arriverait pas.

Je m'attendais à une conférence le lendemain ; mais les trois quarts de la journée s'étant écoulés sans que j'eusse entendu parler de rien, je n'y comptais plus, lorsque je reçus un billet de M. de Metternich qui m'annonçait qu'il y en aurait une à huit heures, et que si je voulais venir chez lui un peu auparavant, il trouverait le *moyen de m'entretenir d'objets très-importants*. (Ce sont les termes de son billet.) J'étais chez lui à sept heures : sa porte me fut ouverte sur-le-champ ; il me parla d'abord d'un projet de déclaration qu'il avait fait rédiger, qui différerait, me dit-il, un peu du mien, mais qui s'en rapprochait beaucoup et dont il espérait que je serais content. Je le lui demandai ; il ne l'avait pas.

« Probablement, lui dis-je, il est en communication chez les *alliés*. — Ne parlez donc plus d'alliés, reprit-il ; il n'y en a plus. — Il y a ici des gens qui devraient l'être en ce sens que, même sans se concerter, ils devraient penser de la même manière et vouloir les mêmes choses ; comment avez-vous le courage de placer la Russie comme une ceinture tout autour de vos principales et plus importantes possessions, la Hongrie et la Bohême ? Comment pouvez-vous souffrir que le patrimoine d'un ancien et bon voisin, dans la

rallié à Joseph Bonaparte, puis à Murat. Murat avait à Paris un chargé d'affaires, le marquis de Saint-Élie, qui n'était pas reconnu et n'avait aucune relation *officielle* avec le Gouvernement du Roi.

famille duquel une Archiduchesse est mariée, soit donné à votre ennemi naturel? Il est étrange que ce soit nous qui voulions nous y opposer, et que ce soit vous qui ne le vouliez pas. » Il me dit que je n'avais point de confiance en lui : je lui répondis qu'il ne m'avait pas donné beaucoup de motifs d'en avoir, et je lui rappelai quelques circonstances où il ne m'avait pas tenu parole. « Et puis, ajoutai-je, comment prendre confiance en un homme qui, pour ceux qui sont le plus disposés à faire leur affaire des siennes, est tout mystère? Pour moi, je n'en fais point, et je n'en ai pas besoin : c'est l'avantage de ceux qui ne négocient qu'avec des principes. Voilà, poursuivis-je, du papier et des plumes; voulez-vous écrire que la France ne demande rien, et même n'accepterait rien? je suis prêt à le signer. — Mais vous avez, me dit-il, l'affaire de Naples qui est proprement la vôtre. » Je répondis : « Pas plus la mienne que celle de tout le monde. Ce n'est pour moi qu'une affaire de principe; je demande que celui qui a droit d'être à Naples soit à Naples, et rien de plus. Or, c'est ce que tout le monde doit vouloir comme moi. Qu'on suive les principes, on me trouvera facile pour tout. Je vais vous dire franchement à quoi je peux consentir et à quoi je ne consentirai jamais. Je sens que le Roi de Saxe, dans la position présente, peut être obligé à des sacrifices; je suppose qu'il sera disposé à les faire parce qu'il est sage; mais si l'on veut le dépouiller de tous ses États et donner le Royaume de Saxe à la Prusse, je n'y consentirai jamais. Je ne consentirai jamais à ce que Luxembourg et Mayence soient non plus donnés à la Prusse. Je ne consentirai pas davantage à ce que la Russie passe la

Vistule, ait en Europe quarante-quatre millions de sujets et ses frontières à l'Oder. Mais si le Luxembourg est donné à la Hollande et Mayence à la Bavière, si le Roi et le Royaume de Saxe sont conservés, et si la Russie ne passe point la Vistule, je n'aurai point d'objection à faire pour cette partie-là de l'Europe. » M. de Metternich m'a pris alors la main en me disant : « Nous sommes beaucoup moins éloignés que vous ne pensez ; je vous promets que la Prusse n'aura ni Luxembourg ni Mayence ; nous ne tenons pas plus que vous que la Russie s'agrandisse outre mesure ; et quant à la Saxe, nous ferons ce qui sera en nous pour en conserver du moins une partie. » Ce n'était que pour connaître ses dispositions relativement à ces divers objets que je lui avais parlé comme je l'avais fait. Revenant ensuite à la convocation du Congrès, il a insisté sur la nécessité de ne point publier en ce moment la règle d'admission que j'avais proposée, parce que, disait-il, elle effarouche tout le monde et que moi-même elle me gêne quant à présent, attendu que Murat, voyant son plénipotentiaire exclu, croira son affaire décidée et qu'on ne sait ce que sa tête peut lui faire faire ; qu'il est en mesure en Italie et que nous ne le sommes pas.

On nous prévint que les ministres étaient réunis ; nous nous rendions à la Conférence. M. de Metternich l'ouvrit en annonçant qu'il allait donner lecture de deux projets, l'un rédigé par moi, l'autre qu'il avait fait rédiger : il lut le mien le premier, le sien ensuite ; les Prussiens se déclarèrent pour celui de M. de Metternich, disant qu'il ne préjugeait rien, et que le mien préjugeait beaucoup. M. de Nesselrode fut du même avis ; le ministre de Suède, M. de Löwenhielm,

qui pour la première fois assistait aux conférences, dit qu'il ne fallait rien préjuger. C'était aussi l'opinion de lord Castlereagh ; et je savais que c'était celle de M. de Metternich. Ce projet se bornait à ajourner l'ouverture du Congrès au 1^{er} novembre et ne disait rien de plus, ce qui a donné lieu à M. de Palmella, ministre de Portugal, d'observer qu'une seconde déclaration pour convoquer le Congrès serait nécessaire, et l'on en est convenu. On ne faisait donc qu'ajourner la difficulté sans la résoudre ; mais comme les anciennes prétentions étaient abandonnées, comme il n'était plus question de faire régler tout par les huit puissances en ne laissant au Congrès que la faculté d'approuver ; comme on ne parlait plus que de préparer, par des communications libres et confidentielles avec les ministres des autres puissances, les questions sur lesquelles le Congrès devrait prononcer, j'ai cru qu'un acte de complaisance qui ne porterait aucune atteinte aux principes pourrait être utile à l'avancement des affaires, et j'ai déclaré que je consentais à l'adoption du projet, mais sous la condition qu'à l'endroit où il était dit que l'ouverture formelle du Congrès serait ajournée au 1^{er} novembre, on ajouterait : *et sera faite conformément aux principes du droit public*. A ces mots, il s'est élevé un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire d'idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant et criant comme il est ordinaire à ceux qui sont affligés de la même infirmité que lui, proférait ces paroles entrecoupées : « Non, monsieur ; le droit public ? c'est inutile. Pourquoi dire que nous agirons selon le droit public ? cela va sans dire. » Je lui répondis que si

cela allait bien sans le dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public ? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y êtes. » Lord Castlereagh, me tirant à l'écart, me demanda si, quand on aurait cédé sur ce point à mes désirs, je serais ensuite plus facile. Je lui demandai à mon tour ce qu'en me montrant facile, je pourrais espérer qu'il ferait dans l'affaire de Naples ; il me promit de me seconder de toute son influence. « J'en parlerai, me dit-il, à Metternich ; j'ai le droit d'avoir un avis sur cette matière. — Vous m'en donnez votre parole d'honneur ? » lui dis-je. Il me répondit : « Je vous la donne. — Et moi, repartis-je, je vous donne la mienne de n'être difficile que sur les principes que je ne saurais abandonner¹. » Cependant, M. de Gentz, s'étant approché de M. de Metternich, lui représenta que l'on ne pouvait refuser de parler du droit public dans un acte de la nature de celui dont il s'agissait. M. de Metternich avait auparavant proposé de mettre la chose aux voix, trahissant ainsi l'usage qu'ils auraient fait de la faculté qu'ils avaient voulu se donner, si leur premier plan eût été admis. On finit par consentir à

¹ « Vous connaissez déjà les principes que le Roi a ordonné à ses ambassadeurs au Congrès de prendre pour règle. Il était naturel de croire que toutes les puissances animées des mêmes sentiments voudraient concourir au maintien de ces principes, puisqu'elles avaient pris les armes pour les défendre. Il y a donc lieu de s'étonner qu'aujourd'hui plusieurs d'entre elles se montrent plutôt disposées à suivre les principes contre lesquels elles ont combattu. Elles y sont portées, les unes par ambition, les autres par la jalousie et la crainte que leur inspire la puissance de la France, et par l'envie d'accroître la force des États que leur situation peut mettre en opposition d'intérêt avec elle ; d'autres, enfin, par timidité. Le Roi, en même temps qu'il est résolu à ne point reconnaître que la conquête seule donne la sou-

l'admission que je demandais ; mais il y eut une discussion non moins vive pour savoir où elle serait placée, et l'on convint enfin de la placer une phrase plus haut que celle où j'avais proposé qu'on la mit¹. M. de Gentz ne put s'empêcher de dire dans la conférence même : « Cette soirée, messieurs, appartient à l'histoire du Congrès. Ce n'est pas moi qui la raconterai, parce que mon devoir s'y oppose, mais elle s'y trouvera certainement. » Il m'a dit depuis qu'il n'avait jamais rien vu de pareil. C'est pourquoi je regarde comme heureux d'avoir pu, sans abandonner les principes, faire quelque chose que l'on puisse regarder comme un acheminement vers la réunion du Congrès.

M. de Löwenhielm est ministre de Suède en Russie, et tout Russe. C'est vraisemblablement pour cela qu'il a été envoyé ici, le Prince Royal de Suède² voulant tout ce que veulent les Russes.

Les princes qui autrefois faisaient partie de la Confédération du Rhin³ commencent à se réunir pour presser l'ou-

veraineté, à ne point participer par son consentement à la violation des principes du droit public, veut se montrer facile sur tout ce qui ne peut porter atteinte à ces principes. C'est là, Monsieur, ce que vous devez dire en toute occasion, en ne parlant toutefois qu'avec modération de l'opposition dirigée contre les principes. »

(Circulaire aux agents politiques et consulaires, 29 octobre 1814.)

¹ Le 12 octobre, M. de Talleyrand écrit au Département :

« On prétend que nous avons remporté une victoire pour avoir fait introduire l'expression *droit public*. Cette opinion doit vous donner la mesure de l'esprit qui anime le Congrès. »

² Bernadotte.

³ La Confédération du Rhin, créée le 12 juillet 1806, et dont Napoléon I^{er} était le protecteur.

verture du Congrès : ils font déjà entre eux des projets pour l'organisation de l'Allemagne.

Je suis, etc.

Vienne, 9 octobre 1814.

V

N° 1.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

13 octobre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre dépêche du 25 septembre, et par égard pour vos yeux et ma main, j'en emprunte une pour vous répondre qui n'est pas la mienne, mais qui est loin d'être étrangère à mes affaires.

Les Rois de Naples et de Saxe sont mes parents au même degré; la justice réclame également en faveur de tous les deux; mais je ne saurais y prendre un intérêt égal; le Royaume de Naples, possédé par un descendant de Louis XIV¹, ajoute à la puissance de la France;

¹ Depuis le traité de Vienne de 1735-1738.

demeurant à un individu de la famille du Corse, *flagitio addit damnum*. Je ne suis guère moins révolté de l'idée que ce Royaume et la Saxe puissent servir de compensation : je n'ai pas besoin de vous tracer ici mes réflexions sur un pareil oubli de toute morale publique ; mais ce que je dois me hâter de vous dire, c'est que si je ne puis empêcher cette iniquité, je veux du moins ne pas la sanctionner, et au contraire me réserver, ou à mes successeurs, la liberté de la redresser si l'occasion s'en présente.

Je ne dis, au reste, ceci que pour pousser l'hypothèse jusqu'à l'extrême ; car je suis loin de désespérer du succès de la cause, si l'Angleterre s'attache fortement aux principes que lord Castlereagh nous a manifestés ici, et si l'Autriche est dans les mêmes résolutions que la Bavière.

Ce que M. de Schulembourg vous a dit de la détermination du Roi de Saxe est parfaitement vrai ; ce malheureux Prince l'a mandé lui-même ¹.

Vous pouvez facilement juger avec quelle impatience

¹ Le Roi de Saxe écrivait à Louis XVIII, le 19 septembre 1814 :

« Friedrichsfeld, 19 septembre 1814.

« MONSIEUR MON FRÈRE,

« La proximité de l'ouverture du Congrès de Vienne m'engage à m'adresser de nouveau à Votre Majesté pour lui recommander mes intérêts et pour lui demander son appui pour ma prompte réintégration dans mes droits. Je ne saurais imaginer que je puisse avoir à craindre d'être destitué de leur possession, ou que les puissances alliées, ou telle autre Cour de l'Europe, puissent approuver une mesure qui ressemblerait trop au système qu'on vient d'abattre. Cependant les bruits d'après lesquels j'en serais menacé retentissent de tous côtés avec une telle publicité, que je crois devoir à moi-même et aux puissances contractantes du dernier traité de paix, de déclarer d'avance que si pareille idée pouvait exister, contre toute attente,

j'attends des nouvelles du Congrès, dont les opérations doivent actuellement être commencées. Sur quoi, etc.

VI

N° 5.

Vienne, 13 octobre 1814.

SIRE,

J'ai envoyé dans la dépêche adressée au Département la déclaration telle qu'elle a été publiée ce matin. Elle ajourne l'ouverture du Congrès au 1^{er} novembre; il y a été fait quelques changements, mais d'expressions seulement, sur

je ne consentirai jamais à la cession des États que j'ai hérités de mes ancêtres, ni à en accepter une compensation quelconque, aucun équivalent ne pouvant dédommager de leur perte et de la séparation d'avec un peuple que j'aime et qui m'a donné des preuves multipliées d'attachement et de fidélité. Mais, je le répète, la façon de penser noble et élevée des puissances qui concourront au Congrès, et de Votre Majesté en particulier, me rassure à cet égard, et m'est garante de l'accomplissement de mes vœux.

« Veuillez agréer, Monsieur mon Frère, l'expression renouvelée de la sincère amitié et de la haute considération avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon Frère,

« De Votre Majesté,

« Le bon Frère,

« Signé : FRÉDÉRIC-AUGUSTE. »

lesquels les ministres se sont entendus sans se réunir, et par l'entremise de M. de Gentz. Nous n'avons point eu de conférence depuis le 8, ni par conséquent de ces discussions dont je crains bien d'avoir fatigué Votre Majesté dans mes deux dernières lettres.

Le ministre de Prusse à Londres, le vieux Jacobi-Klœst, est ici ; il a été appelé au secours de M. de Humboldt ; c'est un des aigles de la diplomatie prussienne. Il m'est venu voir : c'est une ancienne connaissance. La conversation l'a mené promptement à me parler des grandes difficultés qui se présentaient, et dont la plus grande, selon lui, venait de l'Empereur Alexandre, qui voulait avoir le duché de Varsovie. Je lui dis que si l'Empereur Alexandre voulait avoir le duché, il se présenterait probablement avec une cession du Roi de Saxe, et qu'alors on verrait. « Pourquoi du Roi de Saxe ? reprit-il tout étonné. — C'est, répondis-je, que le duché lui appartient en vertu des cessions que vous et l'Autriche lui avez faites, et de traités que vous, l'Autriche et la Russie, avez signés. » Alors, de l'air d'un homme qui vient de faire une découverte, et à qui on révèle une chose tout à fait inattendue, « C'est parbleu vrai, dit-il, le duché lui appartient. » Du moins, M. de Jacobi n'est pas de ceux qui croient que la souveraineté se perd et s'acquiert par le seul fait de la conquête.

J'ai lieu de croire que nous obtiendrons pour le Roi d'Étrurie¹ Parme, Plaisance et Guastalla ; mais dans ce cas il ne faut plus penser à la Toscane, à laquelle cependant il

¹ Louis II (Charles-Louis de Bourbon-Parme).

aurait des droits ; l'Empereur d'Autriche a déjà fait présenter à l'Archiduchesse Marie-Louise qu'il avait peu d'espoir de lui conserver Parme.

On demande souvent autour de moi, et lord Castlereagh m'en a parlé directement, si le traité du 11 avril¹ reçoit son exécution. Le silence du budget à cet égard a été remarqué par l'Empereur de Russie. M. de Metternich dit que l'Autriche ne peut être tenue d'acquitter ce qui est affecté sur le *Mont-de-Milan*², si la France n'exécute point les clauses du traité qui sont à sa charge ; en tout, cette affaire se reproduit sous différentes formes et presque toujours d'une manière désagréable. Quelque pénible qu'il soit d'arrêter son esprit sur ce genre d'affaires, je ne puis m'empêcher de dire à Votre Majesté qu'il est à désirer que

¹ Traité du 11 avril, dit de Fontainebleau. Voir d'ANGEBERG, *Congrès de Vienne*, t. 1^{er}, p. 148.

² L'Empereur Napoléon I^{er}, en instituant des titres héréditaires, se réserva les ressources d'un domaine extraordinaire destiné, d'après le sénatus-consulte de 1810, à rémunérer les grands services civils et militaires. Ce domaine possédait, sur le Mont-de-Milan, des inscriptions auxquelles étaient affectées des dotations qui, aux termes du décret du 1^{er} février 1808, devaient être la récompense des services rendus dans les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

Les droits des titulaires de ces dotations avaient été garantis par une clause du traité de Fontainebleau ; mais l'Autriche, après avoir payé en 1818 les arrérages échus jusqu'en 1814, refusa de continuer le paiement. Le Gouvernement de la Restauration, ayant tenté envers l'Autriche des efforts restés impuissants, voulut accorder une satisfaction aux dotataires avec ce qui restait du domaine extraordinaire.

Aux dotations réversibles de mâle en mâle par ordre de primogéniture, la loi du 26 juillet 1821 substitua des pensions réversibles seulement sur la veuve et les enfants du premier titulaire par égales portions, avec réversibilité en faveur du dernier survivant de la veuve ou des enfants.

Ces pensions furent divisées en six classes, et le chiffre en fut fixé : pour

quelque chose soit fait à cet égard. Une lettre de M. de Jaucourt¹ qui, par ordre de Votre Majesté, me l'apprendrait, serait certainement d'un bon effet.

On montre aussi une intention assez arrêtée d'éloigner Bonaparte de l'île d'Elbe². Personne n'a encore d'idée fixe sur le lieu où l'on pourrait le mettre. J'ai proposé une des Açores. C'est à cinq cents lieues d'aucune terre. Lord Castlereagh ne paraît pas éloigné de croire que les Portugais pourraient être amenés à se prêter à cet arrangement; mais dans cette discussion la question de l'argent reparaitra. Le fils de Bonaparte n'est plus traité maintenant comme

les quatre premières à 1,000 francs, pour la cinquième à 500 francs, et pour la sixième à 250 francs.

En 1861, après la guerre d'Italie, l'Autriche et la Sardaigne, sur la réclamation de la France, mirent à sa disposition une somme de 12,500,000 francs, sur laquelle 6,250,000 francs furent attribués aux anciens dotataires du Mont-de-Milan. Cette somme fut employée à la création de rentes qui ont été distribuées proportionnellement et au marc le franc aux Français titulaires du Mont-de-Milan ou à leurs ayants droit, selon la règle de transmission fixée par le titre même de la dotation ou par les décrets, sans que le chiffre de la nouvelle inscription pût être inférieur à 200 francs.

La rente inscrite en leur nom, indépendamment de la pension fixée en vertu de la loi de 1821, fait retour au Trésor dans le cas prévu par le titre constitutif.

(Résumé du rapport de la commission nommée par décret du 22 mai 1851.

Moniteur universel, 21 octobre 1861, page 1519.)

¹ A peine installé en qualité d'intérimaire au Département, M. de Jaucourt écrivait à M. de Talleyrand : « Ce n'est, mon cher ami, qu'avec une sorte de chagrin et de timidité que je m'assois devant cette petite table où je vous ai vu si souvent, et où les affaires se conduisaient avec tant de supériorité, et se feront en votre absence avec tâtonnement et incertitude. »

² Le ministre de la guerre écrivait, le 8 octobre 1814, à M. de Talleyrand :

« L'habitant de l'île d'Elbe reçoit des courriers fréquents de Naples et

dans les premiers temps de son arrivée à Vienne. On y met moins d'appareil, et plus de simplicité. On lui a ôté le grand cordon de la Légion d'honneur, et on y a substitué celui de Saint-Étienne.

L'Empereur Alexandre ne parle, suivant son usage, que des idées libérales. Je ne sais si ce sont elles qui lui ont persuadé que pour faire sa cour à ses hôtes, il devait aller à Wagram contempler le théâtre de leur défaite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a fait chercher par M. de Czernicheff des officiers qui, ayant assisté à cette bataille, pussent lui faire connaître les positions et les mouvements des deux armées qu'il se plaît à étudier sur le terrain¹. On a répondu avant-hier à l'Archiduc Jean qui demandait où était l'Empereur : « Monseigneur, il est à Wagram. » Il paraît qu'il doit aller d'ici à peu de jours à Pesth ; il y a demandé un bal pour le 19. Son projet est d'y paraître en habit hongrois. Avant ou après le bal, il doit aller pleurer sur le tombeau de sa sœur². A cette cérémonie doivent se

d'ailleurs. Il se lève plusieurs fois la nuit, il écrit des dépêches, et il paraît fort occupé, quoiqu'il parle avec affectation de sa tranquillité et de son oubli des affaires. Il est véritablement important que le consentement des puissances l'éloigne de l'Italie. Il n'y aura pas sans doute de guerre ; mais si elle revenait, il est indubitable que Napoléon pourrait réunir des déserteurs italiens, et même français, et agiter quelques points du continent. »

¹ Ce n'est pas à Wagram, mais à Aspern (Essling), qu'Alexandre s'était rendu. Le *Moniteur* du 23 octobre insère ce fait divers de Vienne, à la date du 11 octobre : « L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse se sont rendus hier matin dans les environs d'Aspern, où Son Altesse Impériale l'Archiduc Charles a eu l'honneur de lui montrer le champ de la bataille qui s'y est livrée le 21 et le 22 mai 1809. »

² La grande-duchesse Paulowna.

trouver une foule de Grecs qu'il a fait prévenir d'avance, et qui s'empresseront sûrement de venir voir le seul Monarque qui soit de leur rite ¹. Je ne sais jusqu'à quel point tout cela plaît à cette Cour-ci, mais je doute que cela lui plaise beaucoup.

Lord Stewart, frère de lord Castlereagh, ambassadeur près de la Cour de Vienne, est arrivé depuis quelques jours; il a été présenté à l'Empereur Alexandre, qui lui a dit, à ce qu'il m'a raconté : « Nous allons faire une belle et grande chose. Nous allons relever la Pologne en lui donnant pour Roi l'un de mes frères ² ou le mari de ma sœur ³ (la duchesse d'Oldenbourg). » Lord Stewart lui a dit franchement : « Je ne vois point là d'indépendance pour la Pologne, et je ne crois pas que l'Angleterre, quoique moins intéressée que les autres puissances, puisse s'accommoder de cet arrangement. »

Ou je me trompe beaucoup, ou l'union entre les quatre Cours est plus apparente que réelle ⁴, et tient uniquement à

¹ « Il (l'Empereur Alexandre) est revenu avant-hier soir de la course qu'il a faite en Hongrie avec l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse. Ce voyage, qu'il a provoqué, était encore marqué par l'intrigue. Il a voulu cajoler la nation hongroise et s'entourer des chefs du clergé grec très-nombreux en Hongrie. Nous tenons de lord Castlereagh lui-même que déjà les Grecs fomentent la guerre avec la Turquie. Les Serviens viennent de reprendre les armes. » (Lettre de Talleyrand au Département, 31 octobre 1814.)

² Le grand-duc Constantin ou le grand-duc Nicolas, l'un mort en 1831, après avoir été vice-roi de Pologne, l'autre, Empereur de Russie en 1830.

³ Ici Talleyrand doit se tromper. Le prince Pierre-Frédéric-Georges, marié à la sœur de l'Empereur Alexandre, était mort le 27 décembre 1812; mais il laissait un fils, Constant-Frédéric-Pierre, né le 26 août 1812 et encore actuellement existant; il a reçu en Russie le titre d'Altesse.

⁴ « Il ne peut nous échapper que le véritable embarras des puissances

cette circonstance, que les uns ne veulent pas nous supposer les moyens d'agir, et que les autres ne croient pas que nous en ayons la volonté.

Ceux qui nous savent contraires à leurs prétentions pensent que nous n'avons que des raisonnements à leur opposer; l'Empereur Alexandre disait, il y a peu de jours : « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV. » M. de Humboldt, cherchant à séduire en même temps qu'à intimider M. de Schulembourg, ministre de Saxe, lui disait : « Le ministre de France se présente ici avec des paroles assez nobles; mais ou elles cachent une arrière-pensée, ou il n'y a rien derrière pour les soutenir; malheur donc à ceux qui voudraient y croire. » Le moyen de faire tomber tous ces propos et de faire cesser toutes les irrésolutions serait que Votre Majesté, dans une déclaration qu'Elle adresserait à ses peuples après leur avoir fait connaître les principes qu'Elle nous a ordonné de suivre, et sa ferme résolution de ne s'en écarter jamais, laissât seulement entrevoir que la cause juste ne resterait point sans appui. Une telle déclaration, comme je la conçois, et comme j'en soumettrai le projet à Votre Majesté, ne mènerait pas à la guerre, que personne ne veut, mais elle porterait ceux qui ont des prétentions à les modérer, et donnerait aux autres le courage de défendre leurs intérêts et ceux de l'Europe.

alliées au Congrès part de l'illusion dans laquelle elles se soutenaient en croyant pouvoir régler les affaires de l'Europe sur des bases qu'elles nous avaient annoncées arrêtées, et qui ne le sont pas. »

(Talleyrand à Jaucourt, 23 novembre 1814.)

Mais comme cette déclaration serait en ce moment prématurée, je demande à Votre Majesté la permission de lui en reparler plus tard, si les circonstances ultérieures me paraissent l'exiger. Notre langage commence à faire impression; je regrette fort qu'un accident ¹ qu'a éprouvé M. de Münster l'ait empêché de se trouver près de lord Castlereagh, qui a bien besoin de soutien; il sera, à ce que l'on nous fait espérer, d'ici à deux jours en état de prendre part aux affaires.

Je suis, etc.

Vienne, 13 octobre 1814.

¹ • La voiture de M. le comte de Münster, ministre de Hanovre, a été versée en se rendant ici, et il a deux côtes brisées. Cet accident empêche ce ministre de prendre part aux opérations du Congrès. »

(*Moniteur universel* du 21 octobre 1814.)

VII

N° 2.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

14 octobre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu vos dépêches du 29 septembre et du 4 octobre. (Il sera bon, à l'avenir, de les numéroter, comme je fais pour celle-ci. Par conséquent, celles dont j'accuse ici la réception devront porter les numéros 2 et 3).

Je commence par vous dire, avec une véritable satisfaction, que je suis parfaitement content de l'attitude que vous avez prise, du langage que vous avez tenu, tant vis-à-vis des plénipotentiaires que dans votre pénible conférence avec l'Empereur de Russie. Vous savez sans doute qu'il a mandé le général Pozzo di Borgo¹. Dieu veuille que cet esprit sage ramène son Souverain à des vues plus sensées! Mais c'est dans l'hypothèse contraire qu'il faut raisonner.

¹ Le ministre de la guerre écrit le 8 octobre à M. de Talleyrand :

« Je suis charmé que le général Pozzo di Borgo ait été appelé à Vienne; il nous connaît bien, et il ne nous veut pas de mal. »

Empêcher le succès des projets ambitieux de la Russie et de la Prusse est le but auquel nous devons tendre. Pozzo di Borgo eût peut-être pu réussir à lui tout seul, mais il avait des moyens qui ne sont ni ne seront jamais les miens ; il me faut donc de l'aide. Les petits États ne sauraient m'en offrir une suffisante, à eux seuls s'entend ; il me faudrait donc celle, au moins, d'une grande puissance. Nous aurions l'Autriche et l'Angleterre si elles entendaient bien leurs intérêts, mais je crains qu'elles ne soient déjà liées ; je crains particulièrement un système qui prévaut chez beaucoup d'Anglais, et dont le duc de Wellington semble lui-même imbu, de séparer entièrement les intérêts de la Grande-Bretagne de ceux du Hanovre. Alors je ne puis pas employer la force pour faire triompher le bon droit, mais je puis toujours refuser d'être garant de l'iniquité ; nous verrons si pour cela on osera m'attaquer.

Ce que je dis ici ne regarde que la Pologne et la Saxe, car pour Naples je m'en tiendrai toujours à la parfaite réponse que vous avez faite à M. de Humboldt.

Je mets les choses au pire, parce que je trouve que c'est là la vraie façon de raisonner ; mais j'espère beaucoup de votre adresse et de votre fermeté. Sur quoi, etc.

VIII

N° 6.

Vienne, 17 octobre 1814.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer. Je suis heureux de trouver que la ligne de conduite que j'ai suivie s'accorde avec les intentions que Votre Majesté veut bien m'exprimer. Je mettrai tous mes soins à ne m'en écarter jamais.

J'ai à rendre compte à Votre Majesté de la situation des choses depuis ma dernière lettre.

Lord Castlereagh, voulant faire une nouvelle tentative sur l'esprit de l'Empereur Alexandre pour lui faire abandonner ses idées de Pologne, qui dérangent tout et mènent à tout bouleverser, lui avait demandé une audience. L'Empereur a voulu y mettre une sorte de mystère et lui a fait l'honneur de se rendre chez lui, et sachant bien de quel sujet lord Castlereagh avait à l'entretenir, il est de lui-même entré en matière, en se plaignant de l'opposition qu'il trouvait à ses vues. Il ne comprenait pas, il ne comprendrait jamais que la France et l'Angleterre pussent être

opposées au rétablissement du Royaume de Pologne. Ce rétablissement, disait-il, serait une réparation faite à la morale publique, que le partage avait outragée, une sorte d'expiation. A la vérité, il ne s'agissait pas de rétablir la Pologne entière, mais rien n'empêcherait que cela ne se fit un jour, si l'Europe le désirait; pour le moment, la chose serait prématurée; le pays lui-même avait besoin d'y être préparé, il ne pouvait l'être mieux que par le rétablissement en Royaume d'une partie seulement de la Pologne, à laquelle on donnerait des institutions propres à y faire germer et fructifier tous les principes de la civilisation, qui se répandraient ensuite dans la masse entière, lorsqu'il aurait été jugé convenable de la réunir. L'exécution de son plan ne devait coûter de sacrifices qu'à lui, puisque le nouveau Royaume ne serait formé que de parties de la Pologne sur lesquelles la conquête lui donnait d'incontestables droits et auxquelles il ajouterait encore celles qu'il avait acquises antérieurement à la dernière guerre et depuis le dernier partage (Byalystock et Tarnopol).

Personne n'avait donc à se plaindre de ce qu'il voulût faire ces sacrifices; il les ferait avec plaisir, par principe de conscience, pour consoler une nation malheureuse, pour avancer la civilisation; il attachait à cela son honneur et sa gloire. Lord Castlereagh, qui avait ses raisonnements préparés, les a déduits dans une conversation qui a été fort longue, mais sans persuader ni convaincre l'Empereur Alexandre, lequel s'est retiré en laissant lord Castlereagh fort peu satisfait de ses dispositions; mais comme il ne se

tenait point pour battu, il a mis ses raisons par écrit, et le soir même il les a présentées à l'Empereur sous le titre de *memorandum*.

Après m'avoir donné, dans une conversation fort longue, les détails qui précèdent, lord Castlereagh m'a fait lire cette pièce, ce dont, pour le dire en passant, M. de Metternich, qui l'a su, a témoigné une surprise qu'il n'aurait pas montrée s'il n'était pas, en général, convenu entre les ministres des quatre Cours de ne point communiquer à d'autres ce qu'ils font entre eux.

Ce memorandum commence par citer les articles des traités conclus en 1813 par les Alliés, lesquels portent que *la Pologne restera partagée entre les trois puissances, dans des proportions dont elles conviendront à l'amiable, et sans que la France puisse s'en mêler.* (Lord Castlereagh s'est hâté de me dire qu'il s'agissait de la France de 1813, et non de la France d'aujourd'hui.) Il rapporte ensuite textuellement des discours tenus, des promesses faites, des assurances données par l'Empereur Alexandre à diverses époques, en divers lieux, et notamment à Paris, et qui sont en opposition avec le plan qu'il poursuit maintenant.

A cela succède un exposé des services rendus à l'Empereur Alexandre par l'Angleterre.

Pour lui assurer la possession tranquille de la Finlande, elle a commencé à faire passer la Norvège sous la domination de la Suède, faisant en cela le sacrifice de son propre penchant et peut-être même de ses intérêts; par sa médiation elle lui a fait obtenir de la Porte

Ottomane des cessions et d'autres avantages, et de la Perse la cession d'un territoire assez considérable. Elle se croit donc en droit de parler à l'Empereur Alexandre avec plus de franchise que les autres puissances, qui n'ont point été dans le cas de lui rendre les mêmes services.

De là, passant à l'examen du plan actuel de l'Empereur, lord Castlereagh déclare que le rétablissement de la Pologne entière en un État complètement indépendant obtiendrait l'assentiment de tout le monde ; mais que créer un Royaume avec le quart de la Pologne, ce serait créer des regrets pour les trois autres quarts et de justes inquiétudes pour ceux qui en possèdent une partie quelconque et qui, du moment où il existerait un Royaume de Pologne, ne pourraient plus compter un seul instant sur la fidélité de leurs sujets ; qu'ainsi, au lieu d'un foyer de civilisation, on aurait établi un foyer d'insurrection et de trouble, quand le repos est le vœu comme il est le besoin de tous. En convenant que la conquête a donné des droits à l'Empereur, il soutient que ces droits ont pour limites le point qu'il ne saurait dépasser sans nuire à la sécurité de ses voisins ; il le conjure, par tout ce qu'il a de cher, par son humanité, par sa gloire, de ne point vouloir aller au delà, et il finit par lui dire qu'il le prie d'autant plus instamment de peser toutes les réflexions qu'il lui soumet, que dans le cas où il persisterait dans ses vues, l'Angleterre aurait le regret de n'y pouvoir donner son consentement.

L'Empereur Alexandre n'a point encore répondu. Autant lord Castlereagh est bien dans la question de la Pologne,

autant il est mal dans celle de la Saxe¹. Il ne parle que de trahison, de la nécessité d'un exemple; les principes n'apparaissent pas être son côté fort. Le comte de Münster, dont la santé est meilleure, a essayé de le convaincre que de la conservation de la Saxe dépendait l'équilibre et même peut-être l'existence de l'Allemagne, et il a tout au plus réussi à lui donner des doutes; cependant il m'a promis, non pas de se prononcer comme nous dans cette question (il paraît avoir à cet égard avec les Prussiens des engagements qui le lient), mais de faire, dans notre sens, des représentations amicales.

Sa démarche vis-à-vis de l'Empereur Alexandre a été non-seulement faite de l'aveu, mais même à la prière de M. de Metternich. Je n'en saurais douter, quoique ni l'un ni l'autre ne me l'aient dit: l'Autriche sent toutes les conséquences des projets russes²; mais n'osant se mettre en avant, elle y a fait mettre l'Angleterre.

¹ « Le système des puissances vient de l'effroi où elles sont encore. . . Le système anglais se présente ici surtout avec évidence.

« Alarmés encore de l'effet qu'a produit sur l'Angleterre le système continental, les ministres anglais veulent que dans le Nord et sur la Baltique il y ait des puissances assez fortes pour que la France ne puisse à aucune époque entraver le commerce de l'Angleterre avec l'intérieur du continent. Ils se prêtent, par cette raison, à tout ce que la Prusse exige. . . . »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 20 octobre 1814.)

Le 3 janvier 1815, M. de Talleyrand écrira à Jaucourt :

« L'ambassade anglaise au Congrès, qui dans l'origine avait embrassé un système dont nous n'avions pas à nous louer, en a changé entièrement et marche aujourd'hui dans le même sens que nous. »

² « . . . Le prince de Metternich, quoiqu'en général guidé par une politique timide et incertaine, juge cependant assez l'opinion de son pays et les

Si l'Empereur Alexandre persiste, l'Autriche, trop intéressée à ne pas céder, ne cédera pas, je le crois ; mais sa timidité la portera à traîner les choses en longueur. Cependant, ce parti a des dangers, qui chaque jour deviennent plus grands, qui pourraient devenir extrêmes, et sur lesquels je dois d'autant plus appeler l'attention de Votre Majesté, que leur cause pourrait se prolonger fort au delà du temps présent, de manière à devoir exciter toute sa sollicitude pendant toute la durée de son règne.

Des ferments révolutionnaires sont partout répandus en Allemagne ; le jacobinisme y domine, non point comme en France il y a vingt-cinq ans dans les classes moyennes et inférieures, mais parmi la plus haute et la plus riche noblesse ; — différence qui fait que la marche d'une révolution qui viendrait à y éclater ne pourrait pas être calculée d'après la marche de la nôtre. Ceux que la dissolution de l'Empire germanique et l'acte de Confédération du Rhin¹ ont fait descendre du rang de dynastes à la condition de sujets, supportent impatiemment d'avoir pour maîtres ceux dont ils étaient ou croyaient être les égaux, aspirent à renverser un ordre de choses dont leur orgueil s'indigne et à remplacer tous les gouvernements de ce pays par un seul. Avec eux conspirent les hommes des universités et la jeunesse imbue de leurs théories, et ceux qui attribuent à la

intérêts de sa Monarchie pour sentir que les États d'Autriche cernés par la Prusse, la Russie et une Pologne toute dans les mains de la dernière, seraient constamment menacés, que la France peut seule les aider dans cet embarras. »

(Lettre au Département, 16 octobre 1814.)

¹ En 1806.

division de l'Allemagne en petits États les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre; l'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme; et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants¹. Or cette unité dont la France pouvait n'avoir rien à craindre quand elle possédait la rive gauche du Rhin et la Belgique, serait maintenant pour elle d'une très-grande conséquence. Qui peut d'ailleurs prévoir les suites de l'ébranlement d'une masse telle que l'Allemagne, lorsque ses éléments divisés viendraient à s'agiter et à se confondre? Qui sait où s'arrêterait l'impulsion une fois donnée? La situation de l'Allemagne, dont une grande partie ne sait pas qui elle doit avoir pour maître, les occupations militaires, les vexations qui en sont le cortège ordinaire, de nouveaux sacrifices, demandés après tant de sacrifices, le mal-être présent, l'incertitude de l'avenir, tout favorise les projets de bouleversement; il est trop évident que si le Congrès s'ajourne, s'il diffère, s'il ne décide rien, il aggravera cet état de choses; et il est trop à craindre qu'en l'ag-

¹ . . . Il y a une autre considération qui nous détermine à engager le Roi à refuser sa sanction et à faire offrir des secours efficaces pour empêcher l'anéantissement de la Maison de Saxe et la réunion de ce pays à la Prusse; cette considération est puisée dans l'esprit révolutionnaire que nous observons en Allemagne et qui porte un caractère tout particulier. Ici, ce n'est pas la lutte du tiers état avec les castes privilégiées qui fait naître la fermentation, ce sont les prétentions et l'amour-propre d'une noblesse militaire et autrefois très-indépendante qui préparent le foyer et les éléments d'une révolution. Cette noblesse préférerait obtenir une existence dans un grand État et ne pas appartenir à des pays morcelés et à des Souverains qu'elle regarde comme ses égaux. A la tête de ce parti se trouvent tous les

gravant il n'amène une explosion. L'intérêt le plus pressant serait donc qu'il accélérât ses travaux et qu'il finit; mais comment finir? En cédant à ce que veulent les Russes et les Prussiens? Ni la sûreté de l'Europe ni l'honneur ne le permettent. En opposant la force à la force? Il faudrait pour cela que l'Autriche, qui, je crois, en a le désir, en eût la volonté. Elle a sur pied des forces immenses; mais elle craint des soulèvements en Italie et n'ose se commettre seule avec la Russie et la Prusse. Elle peut compter sur la Bavière¹, qui s'est prononcée très-franchement et lui a offert cinquante mille hommes pour défendre la Saxe; le Wurtemberg lui en fournirait dix mille. D'autres États allemands se joindraient à elle, mais cela ne la rassure point assez; elle voudrait pouvoir compter sur notre concours, et ne croit pas pouvoir y compter. Les Prussiens ont répandu le bruit que les mi-

princes et nobles médiatisés. Ils cherchent à fondre l'Allemagne en une seule Monarchie pour y entrer dans le rôle d'une grande représentation aristocratique. La Prusse ayant fort habilement flatté tout ce parti, elle l'a rattaché à son char en lui promettant une partie des anciens privilèges dont il jouissait. On peut donc être persuadé que si la Prusse parvenait à réunir la Saxe et à s'approprier çà et là des territoires épars, elle formerait en peu d'années une Monarchie militaire fort dangereuse pour ses voisins, et rien dans cette supposition ne la servirait mieux que ce grand nombre de têtes exaltées qui, sous prétexte de chercher une patrie, la créeraient au milieu des plus grands bouleversements. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 16 octobre 1814.)

¹ Le comte Alexis de Noailles recueillait, le 9 novembre suivant, dans une audience du Roi de Bavière, les paroles suivantes :

« J'ai appris qu'on avait cherché en toutes matières à suivre les traces des envoyés de France, à étudier leurs démarches, et qu'on avait été frappé de découvrir qu'ils s'étaient éloignés de toute manœuvre secrète; qu'ils n'avaient pas répandu la moindre somme d'argent, et que leur conduite était sans intrigue et sans tache. — J'ai fait une protestation sur les affaires de la

nistres de Votre Majesté avaient reçu de doubles instructions qui leur prescrivaient, les unes le langage qu'ils devaient tenir, et les autres de ne rien promettre. M. de Metternich a fait dire au maréchal de Wrède qu'il le croyait ainsi. Une personne de sa plus intime confiance disait il y a peu de jours à M. de Dalberg¹ : « Votre légation parle très-habilement, mais vous ne voulez point agir ; et nous, nous ne voulons point agir seuls. » Votre Majesté croira sans peine que je n'aime pas plus la guerre et que je ne la désire pas plus qu'Elle : mais dans mon opinion il suffirait de la montrer, et l'on n'aurait point besoin de la faire ; dans mon opinion encore, la crainte de la guerre ne doit pas l'emporter sur celle d'un mal plus grand, que la guerre seule peut prévenir.

Je ne puis croire que la Russie et la Prusse voulussent courir les chances d'une guerre contre l'Autriche, la France, la Sardaigne, la Bavière et une bonne partie de l'Allemagne ; ou si elles voulaient courir cette chance, à plus forte raison ne reculeraient-elles point devant l'Autriche seule, en supposant, ce qui n'est pas, qu'elle voulût engager seule la lutte.

Saxe. Je suis avec vous. — Je ne me séparerai pas de votre politique. — Voulez-vous connaître les propos secrets ? On compte sur sa loyauté et ses principes ; mais on croit qu'il ne sera pas maître de l'armée, et qu'après les négociations il sera forcé à la guerre par les clameurs des généraux avides de conquêtes. »

¹ « Et cela nous a été confirmé par le propos d'un homme attaché au prince de Metternich, qui, s'expliquant avec le duc de Dalberg, lui dit : « Vous nous paraissez des chiens qui aboient fort habilement, mais qui ne mordront pas, et nous ne voulons pas mordre seuls. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 16 octobre 1814.)

Ainsi, l'Autriche privée de notre appui n'aurait d'autre ressource que de prolonger indéfiniment le Congrès ou de le dissoudre, ce qui ouvrirait la porte aux révolutions, ou de céder et de consentir à des choses que Votre Majesté est résolue à ne jamais sanctionner.

Dans ce cas, il ne resterait aux ministres de Votre Majesté qu'à se retirer du Congrès en renonçant à rien obtenir de ce qu'Elle désire le plus. Cependant, l'état de choses qui se trouverait établi en Europe pourrait rendre inévitable dans très-peu d'années la guerre que l'on aurait voulu éviter ; et l'on pourrait alors se trouver dans une situation où l'on aurait moins de moyens de la faire.

Je crois non-seulement possible, mais encore probable, que si la réponse de l'Empereur de Russie ôte toute espérance de le voir céder à la persuasion, le prince de Metternich me demandera si et jusqu'à quel point l'Autriche peut compter sur notre coopération.

Les instructions qui nous ont été données par Votre Majesté portent que la domination de la Russie sur toute la Pologne menacerait¹ l'Europe d'un danger si grand, que s'il ne pouvait être écarté que par la force des armes, il ne faudrait pas balancer un seul moment à les prendre, ce qui semblerait m'autoriser à promettre en général pour ce cas les secours de Votre Majesté.

Mais pour répondre d'une manière positive à une de-

¹ « Il (M. de Talleyrand) s'effrayait de l'importance que la Russie pouvait prendre en Europe ; il opinait sans cesse pour qu'on fondât une puissance indépendante entre nous et les Russes, et il favorisait pour cela les désirs animés, quoique vagues, des Polonais. « C'est le royaume de Pologne,

mande précise, pour promettre des secours déterminés, j'ai besoin d'une autorisation et d'instructions spéciales. J'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien me les donner, et d'être persuadée que je n'en ferai usage que dans le cas d'une évidente et extrême nécessité. Mais je persiste à croire que le cas que je prévois ne se présentera pas.

Toutefois, pour être préparé à tout, je désirerais que Votre Majesté daignât m'honorer le plus promptement possible de ses ordres.

Depuis la déclaration que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, les ministres des huit puissances ne se sont point réunis.

Un comité¹, composé d'un ministre d'Autriche, d'un Prussien et des ministres de Bavière, de Wurtemberg et de Hanovre, travaille à la constitution fédérale de l'Allemagne; ils ont déjà tenu une conférence. On doute que, vu la diversité des intérêts de ceux qu'ils représentent, et de leurs propres caractères, ils parviennent à s'accorder.

Je suis, etc.

Vienna, 17 octobre 1814.

« disait-il toujours, qu'il faut créer. Voilà le boulevard de notre indépendance; mais il ne faut pas le faire à demi. »

(*Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 90.)

¹ Pour l'Autriche, le prince de Metternich et le baron de Wessenberg; pour la Prusse, le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt; pour la Bavière, le prince de Wrède; pour le Hanovre, le comte de Münster, le comte de Hardenberg; pour le Wurtemberg, le baron de Linden. Le célèbre publiciste et professeur à Göttingen, M. de Martens, y tenait la plume en qualité de secrétaire général.

IX

N^o 7.

Vienne, 19 octobre 1814.

SIRE,

M. de Labrador, pour avoir été de la même opinion que moi dans les conférences auxquelles nous avons été l'un et l'autre appelés, et peut-être aussi pour être venu assez souvent chez moi, où lord Castlereagh l'a trouvé une fois, a essuyé les plus vifs reproches de la part des ministres des quatre Cours; on l'a traité de transfuge, d'homme qui se séparait de ceux auxquels l'Espagne était redevable de sa délivrance, et ce qui est digne de remarque, M. de Metternich est celui qui a montré sur ce point le plus de chaleur. M. de Labrador n'en a pas pour cela changé d'opinion, mais il s'est cru obligé de rendre les visites qu'il me fait plus rares. On peut juger par là jusqu'à quel point les ministres moins indépendants par leur position ou leur caractère personnel sont ou peuvent se croire libres d'avoir des rapports suivis avec la légation de Votre Majesté ¹.

¹ « Le Roi de Bavière a demandé à M. de Labrador s'il voyait quelquefois le prince de Talleyrand. L'ambassadeur d'Espagne a dit que oui. « Je le voudrais bien aussi, dit le Roi, mais je n'ose pas. »

(Lettre de Talleyrand à Jaucourt, 28 octobre 1814.)

Les cinq ministres qui ont été réunis pour s'occuper du projet de constitution fédérale ont été requis de donner leur parole d'honneur de ne communiquer à qui que ce soit les propositions qui leur seraient faites. C'est surtout contre la légation de France que cette précaution, assez inutile, a été prise : n'ayant pu lui faire accepter dans les négociations le rôle qu'on a essayé de lui faire prendre, on veut l'isoler. Cependant, à travers les ténèbres dont on veut l'environner et que l'on s'efforce, à mesure que le temps avance, de rendre plus épaisses, un rayon de lumière a paru : peut-être tenons-nous le fil qui peut nous faire pénétrer dans le labyrinthe d'intrigues où l'on avait espéré d'abord de nous égarer. Voici ce que nous avons appris d'un homme que sa position met éminemment en mesure d'être bien informé :

Les quatre Cours n'ont point cessé d'être alliées, en ce sens que les sentiments avec lesquels elles ont fait la guerre lui ont survécu, et que l'esprit avec lequel elles ont combattu est le même qu'elles portent dans les arrangements de l'Europe.

Leur projet était de faire ces arrangements seuls ; puis elles ont senti que l'unique moyen de les faire considérer comme légitimes était de les faire revêtir d'une apparente sanction. Voilà pourquoi le Congrès a été convoqué. Elles auraient désiré d'en exclure la France, mais elles ne le pouvaient pas après l'heureux changement qui s'y était opéré, et, sous ce rapport, ce changement les a contrariées. Cependant, elles se sont flattées que la France, longtemps et uniquement occupée de ses embarras intérieurs, n'inter-

viendrait au Congrès que pour la forme. Voyant qu'elle s'y présentait avec des principes qu'elles ne pourraient pas combattre et qu'elles ne voulaient pas suivre, elles ont pris le parti de l'écartier de fait sans l'exclure et de concentrer tout entre leurs mains, pour marcher sans obstacle à l'exécution de leur plan. Ce plan n'est au fond que celui de l'Angleterre¹. C'est elle qui est l'âme de tout; son peu de zèle pour les principes ne doit point surprendre; ses principes sont son intérêt; son but est simple : elle veut conserver sa prépondérance maritime, et avec cette prépondérance le commerce du monde; pour cela elle a besoin que la marine française ne lui devienne jamais redoutable, ni combinée avec d'autres, ni seule; déjà elle a pris soin d'isoler la France des autres puissances maritimes par les engagements qu'elle leur a fait prendre : le rétablissement de la Maison de Bourbon lui ayant fait craindre le renouvellement du pacte de famille, elle s'est hâtée de conclure avec l'Espagne le traité du 5 juillet², lequel porte que ce pacte ne sera jamais renouvelé; il lui reste de placer la France, comme puissance continentale, dans une situation qui ne lui permettra de vouer qu'une petite partie de ses forces au service de mer; dans cette vue, elle veut unir étroitement l'Autriche et la Prusse, en rendant celle-ci aussi

¹ « Je trouvai lord Castlereagh médiocrement initié à la situation du continent, plein de droiture, étranger à toute prévention et à tout préjugé, aussi juste que bienveillant. Je ne tardai pas à me convaincre que ses idées sur la reconstitution de la France dans un sens conforme aux intérêts généraux de l'Europe ne diffèrent en aucun point des miennes. »

(*Mémoires du prince de Metternich*, t. I, p. 181.)

² Voir d'ANGEBERG, *Congrès de Vienne*, p. 203.

forte qu'il est possible, et les opposer toutes deux comme rivales à la France. C'est par suite de ce plan que lord Stewart a été nommé ambassadeur à Vienne : il est tout Prussien ; c'est là ce qui l'a fait choisir. On tâchera de placer de même à Berlin un homme qui soit lié d'inclination à l'Autriche. Rien ne convient mieux au dessein de rendre la Prusse forte que de lui donner la Saxe. L'Angleterre veut donc que l'on sacrifie ce pays et qu'on le donne à la Prusse. Lord Castlereagh et M. Cook sont si déterminés dans cette question, qu'ils osent dire que le sacrifice de la Saxe, sans aucune abdication, sans aucune cession du Roi, ne blesse aucun principe. Naturellement l'Autriche devrait repousser cette doctrine : la justice, la bienséance, la sûreté même, tout l'en presse ; qu'a-t-on fait pour vaincre sa résistance ? Rien que de très-simple : on l'a placée vis-à-vis de deux difficultés, en l'aidant à surmonter l'une à condition qu'elle céderait sur l'autre ; l'Empereur de Russie est là fort à propos avec le désir d'avoir le duché de Varsovie entier et de servir un simulacre de Royaume de Pologne ; lord Castlereagh s'y oppose ¹ ; il dresse un mémoire qu'il montrera à son Parlement pour faire croire qu'il a eu tant de

¹ Dans sa lettre sur la Pologne, lord Castlereagh rappelait à l'Empereur de Russie l'assistance qu'il avait reçue de l'Angleterre, et lui disait : « Je n'hésite pas à exprimer à Votre Majesté ma conviction intime que c'est exclusivement l'esprit dans lequel Elle traitera la question directement liée à son propre Empire qui décidera si ce présent Congrès doit faire le bonheur du monde ou présenter seulement une scène de discordes et d'intrigues, et une lutte ignoble pour acquérir du pouvoir aux dépens des principes. La place que Votre Majesté occupe en Europe lui donne les moyens de tout faire pour le bonheur général, si son intervention est fondée sur des principes de justice auxquels l'Europe puisse rendre hommage ; mais si

peine à arranger les affaires de Pologne qu'on ne saurait lui imputer à blâme de n'avoir pas sauvé la Saxe, et pour prix de ses efforts, il presse l'Autriche de consentir à la disparition de ce Royaume; qui sait si le désir de former un simulacre de Pologne n'a pas été suggéré à l'Empereur Alexandre par ceux mêmes qui le combattent, ou si ce désir est sincère, si l'Empereur, pour se rendre agréable aux Polonais, ne leur a pas fait des promesses qu'il serait très-fâché de tenir, si la résistance qu'on lui oppose n'est pas ce qu'il souhaite le plus, et si on ne le mettrait point dans le plus grand embarras en consentant à ce qu'il paraît vouloir? Cependant, M. de Metternich, qui se pique de donner à tout l'impulsion, la reçoit lui-même sans s'en douter, et, jouet des intrigues qu'il croit mener, il se laisse tromper comme un enfant.

Sans assurer que toutes ces informations soient parfait-

« Votre Majesté cessait de faire cas de l'opinion publique..... je désespérerais de la possibilité d'un ordre de choses juste et stable en Europe, et j'aurais la mortification de voir Votre Majesté pour la première fois considérée par ceux mêmes qu'Elle a délivrés, comme l'objet de leurs alarmes après avoir été celui de leur confiance et de leur espoir. »

L'Empereur Alexandre lui répond le 30 octobre 1814 :

« ... Je passe donc à l'article où vous me rappelez des événements dont je ne perdrai jamais le souvenir, c'est-à-dire l'assistance franche et cordiale que j'ai reçue de l'Angleterre lorsque je luttai seul contre tout le continent conduit par Napoléon. On se met toujours dans son tort quand on veut porter en compte à quelqu'un des services rendus. Si j'avais cru trouver dans vos remarques cette intention ou bien le soupçon injuste de ne plus suffisamment apprécier le caractère élevé de la nation et la politique amicale et éclairée du Cabinet britannique pendant le cours de la guerre, je n'y eusse pas répondu. »

tement exactes, je dois dire qu'elles me paraissent extrêmement vraisemblables.

Il y a peu de jours que M. de Metternich réunit près de lui un certain nombre de personnes qu'il est dans l'habitude de consulter; toutes furent d'avis que la Saxe ne devait point être abandonnée. Rien ne fut conclu; et avant-hier au soir j'appris par une voie sûre que M. de Metternich personnellement abandonnait la Saxe, mais que l'Empereur d'Autriche luttait encore.

L'un des commissaires pour le projet de constitution fédérale a dit que les propositions qui leur étaient faites supposaient que la Saxe ne devait plus exister.

La journée d'hier fut consacrée tout entière à deux fêtes : l'une militaire et commémorative de la bataille de Leipzig; la légation de Votre Majesté n'y pouvait pas être; j'assistai à l'autre, donnée par le prince de Metternich en l'honneur de la paix; je désirais pouvoir y trouver l'occasion de dire un mot à l'Empereur d'Autriche. Je ne fus point assez heureux; je l'avais été davantage au bal précédent, où j'avais pu placer vis-à-vis de lui quelques mots sur les circonstances, et de nature à produire quelque effet sur son esprit; il parut alors me très-bien comprendre. Lord Castlereagh lui parla près de vingt minutes, et il m'est revenu que la Saxe avait été le sujet de cette conversation.

La disposition qui donnerait ce pays à la Prusse serait regardée en Autriche¹, même par les hommes du Cabinet,

¹ C'est avec un singulier aveuglement que M. le prince de Metternich continue à seconder les projets des trois puissances; qu'il facilite à la Russie

comme un malheur pour la Monarchie autrichienne, et en Allemagne comme une calamité¹; on l'y regarderait comme destinant infailliblement l'Allemagne même à être partagée plus tôt ou plus tard comme l'a été la Pologne.

Le Roi de Bavière ordonnait encore hier à son ministre de faire de nouvelles démarches pour la Saxe, et il disait : « Ce projet est de toute injustice, et m'ôte tout repos. »

Si l'Autriche veut conserver la Saxe, il est probable qu'elle voudra à tout événement s'assurer de notre coopération, et c'est pour être prêt à répondre à toute demande de cette nature que j'ai supplié Votre Majesté de m'honorer de ses ordres. Toutefois, comme j'ai eu l'honneur de le lui dire, je tiens pour certain que la Russie et la Prusse n'engageraient pas la lutte.

Si l'Autriche cédait sans avoir demandé notre concours, c'est qu'elle serait décidée à n'en pas vouloir. Elle ôterait

les moyens de s'empêcher du duché de Varsovie, à la Prusse d'occuper la Saxe, et à l'Angleterre d'exercer l'influence la plus absolue sur ce qu'on appelait et ce qu'on peut encore appeler la Coalition. Cet état de choses produit un effet très-étrange : tout ce qui tient à la Monarchie autrichienne s'approche de nous, tout ce qui tient au ministère s'en éloigne. »

(Talleyrand au Département, 20 octobre 1814.)

¹ Le duc régnant de Saxe-Cobourg-Saalfeld écrivait à lord Castlereagh : « Vous m'avez dit qu'en point de droit l'affaire du Roi de Saxe était décidée, et qu'il ne devait plus rien espérer que de la clémence. Je l'avoue à Votre Excellence, je ne saurais comprendre comment, *en droit*, l'affaire du Roi de Saxe pourrait être décidée contre lui. Comment, en effet, aurait-il pu perdre ses États ? Par la conquête ? Par cession ? Par jugement ? Par la conquête ? Vous ne le pensez pas, mylord ! En Angleterre, on n'a jamais cru que le Roi eût perdu la souveraineté du Hanovre parce que Bonaparte l'avait conquis. Bonaparte lui-même, qui avait voulu transformer la conquête en souveraineté, avait bien su réclamer contre un tel abus, lorsque, par représailles, vous avez cédé la Guadeloupe à la Suède. Par cession ? Le Roi n'a point

par là à Votre Majesté toute espérance de sauver la Saxe, mais elle ne saurait lui ôter la gloire de défendre les principes qui font la sûreté de tous les trônes.

Au surplus, tant que l'Autriche n'aura pas définitivement cédé, je ne désespérerai point, et je crois même avoir trouvé un moyen sinon d'empêcher que la Saxe ne soit sacrifiée, du moins d'embarrasser ceux qui la veulent sacrifier : c'est de faire connaître à l'Empereur de Russie que nous ne nous opposons point à ce qu'il possède, sous quelque domination que ce soit, la partie de la Pologne qui lui serait dévolue et qui n'étendrait point ses frontières de manière à inquiéter ses voisins, et pourvu en même temps que la Saxe fût conservée.

Si l'Empereur n'a réellement point envie de faire un Royaume de Pologne, et qu'il ne cherche qu'une excuse à donner aux Polonais, cette déclaration le gênera; il ne pourra pas dire aux Polonais, et ceux-ci ne pourront pas croire, que c'est la France qui s'oppose à l'accomplissement de leur vœu le plus cher. De son côté, lord Castlereagh sera embarrassé d'expliquer au Parlement

cédé et ne cédera jamais ses droits. Par jugement enfin? Mais jugera-t-on le Roi sans l'entendre? Et qui le jugera? Ses oppresseurs? Ceux qui veulent s'enrichir de ses dépouilles?.....

« Sera-ce la nation? Elle le réclame.

« Sera-ce l'Allemagne? Tous les États qui la composent, un seul excepté, regardent l'Allemagne comme perdue si la Saxe est détruite.

Veut-on consulter les intérêts de l'Allemagne? Sans doute on ne supposera pas que tous les États qui la composent soient assez ignorants et assez aveugles sur leurs propres intérêts pour se méprendre sur ce qui peut la perdre ou la sauver, et, je vous l'ai déjà dit, mylord, tous regarderaient la perte de la Saxe comme l'arrêt de leur propre perte. »

comment il s'est opposé à une chose que beaucoup de personnes désirent en Angleterre¹, quand la France ne s'y opposait pas.

Que si l'Empereur Alexandre tient véritablement à l'idée de ce Royaume de Pologne, le consentement de la France sera pour lui une raison d'y persister. L'Autriche, rejetée par là dans l'embarras d'où elle aurait cru se tirer par l'abandon de la Saxe, reviendra forcément sur cet abandon et sera ramenée à nous.

Dans aucune hypothèse, cette déclaration ne peut nous nuire. Ce qui nous importe, c'est que la Russie ait le moins de Pologne qu'il est possible, et que la Saxe soit sauvée. Il nous importe moins, ou même il ne nous importe pas, que la Russie possède d'une manière ou d'une autre ce qui doit être à elle et qu'elle doit posséder. C'est à l'Autriche que cela importe. Or, quand elle sacrifie sans nécessité ce qu'elle sait nous intéresser, et ce qui doit l'intéresser davantage elle-même, pourquoi hésiterions-nous à la replacer dans la situation d'où elle a voulu se tirer, surtout lorsqu'il dépend d'elle de finir à la fois ses embarras et les nôtres, et qu'elle n'a besoin pour cela que de s'unir à nous ?

Je suis informé que l'Empereur Alexandre a exprimé ces jours derniers, et à plusieurs reprises, l'intention de me faire appeler ; s'il le fait, je tenterai le moyen dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir Votre Majesté.

¹ Voir la motion de lord Donoughmore, reprise par lord Grenville à la Chambre des lords, le 1^{er} décembre 1814 ; même proposition à la Chambre des communes, dans la séance du même jour.

Le général Pozzo, qui est ici depuis quelques jours, parle de la France de la manière la plus convenable.

L'Électeur de Hanovre, ne pouvant plus conserver ce titre, puisqu'il ne doit plus y avoir d'Empire germanique ni d'Empereur électif, et ne voulant point être dans un rang inférieur à celui du Souverain du Wurtemberg, sur lequel il l'emportait autrefois de beaucoup, a pris le titre de Roi. Le comte de Munster, qui est à peu près guéri de sa chute, me l'a notifié. J'attends pour lui répondre et reconnaître les nouveaux titres que son maître a pris, l'autorisation que Votre Majesté jugera sans doute convenable de me donner.

Je suis, etc.

Vienne, 19 octobre 1814.

X

N° 3.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Vienne, 21 octobre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu vos numéros 4 et 5.

La preuve la plus certaine que votre note du 1^{er} octobre était bonne, c'est qu'elle a déplu aux plénipotentiaires des

Cours ci-devant alliées, et qu'en même temps elle les a forcés de revenir sur leurs pas. Mais ne nous endormons pas sur ce succès ¹. L'existence de la ligue dont vous me parlez dans le numéro 4 est démontrée à mes yeux, et surtout le projet de se venger sur la France, *ut sic*, des humiliations que le Directoire et bien davantage Bonaparte ont fait subir à l'Europe ².

Jamais je ne me laisserai réduire là ; aussi j'adopte très-fort l'idée de la déclaration, et je désire que vous m'envoyiez le projet plus tôt que plus tard ; mais ce n'est pas le tout ; il faut prouver *qu'il y a quelque chose derrière*, et pour cela il me paraît nécessaire de faire des préparatifs pour porter au besoin l'armée sur un pied plus considérable que celui où elle est maintenant ³.

Je vous ferai incessamment écrire par M. de Jaucourt la lettre que vous désirez ; mais, entre nous, je dépasserai les stipulations du 11 avril, si l'excellente idée d'une des

¹ A la suite de cette phrase, on lit, au manuscrit, le passage suivant, rayé d'un trait : « Des quatre Cabinets, j'en vois trois occupés à s'agrandir ou du moins à se maintenir aux dépens du prochain ; mais ce que je remarque dans tous, c'est un projet de haine et de vengeance. »

² Le 12 juin 1799, Sandoz Rollin, ambassadeur de Prusse à Paris, écrivait à sa Cour :

« ... Talleyrand paraît content et affermi dans sa place, depuis l'arrivée de Sieyès ; j'en juge au moins d'après sa contenance et sa conversation. — Vous serez satisfait, m'a-t-il dit avant-hier ; nous aurons dans l'espace de six semaines un système de politique extérieure qui, à ce que j'espère, nous procurera des alliés. Il ne sera plus question de donner des coups de bâton à l'Europe, pour les voir retomber ensuite sur la France. »

³ « Le comte Dupont a présenté au conseil, hier, un travail tendant à mettre l'armée au complet effectif de pied de paix, à passer en revue les hommes renvoyés, mais susceptibles d'être rappelés aux drapeaux. »

(Jaucourt à Talleyrand, 29 octobre 1814.)

Açores¹ était mise à exécution. Je serais fort satisfait si on rend Parme, Plaisance et Guastalla au jeune prince ; c'est son patrimoine : la Toscane était un bien peu justement acquis.

L'infortuné Gustave IV m'a annoncé son intention de venir ici sous peu de jours. Si l'on en parle à Vienne, vous pouvez hardiment affirmer que ce voyage ne cache aucune spéculation politique, mais que jamais ma porte ne sera fermée à qui m'ouvrira la sienne.

Je ne finirai pas cette lettre sans vous exprimer de nouveau ma satisfaction de votre conduite. Sur quoi, etc.

¹ Il s'agissait de déporter Napoléon I^{er} aux Açores.

Dès le 27 septembre 1814, Jaucourt répondait aux inquiétudes de M. de Talleyrand :

« On a fait des contes de toute espèce sur l'entrevue d'une dame et d'un jeune enfant à l'île d'Elbe. Le fait est que madame Walewska y a été et n'y est restée que peu d'heures. Le ministre de la guerre s'obstine à croire qu'il y a dans l'île une garnison de 3,600 à 4,000 hommes. Nous avons ici des détails, et ils ne sont conformes que de 600 à 800 hommes de garde, et autant au plus de Corses ou autres ramassés de côté et d'autre. A la vérité, le comte Dupont est informé par un officier arrivé de ce pays. »

Le 8 octobre, le ministre de la guerre disait :

« L'habitant de l'île d'Elbe reçoit des courriers fréquents de Naples et d'ailleurs. Il se lève plusieurs fois la nuit, il écrit des dépêches, et il paraît fort occupé, quoiqu'il parle avec affectation de sa tranquillité et de son oubli des affaires. Il est véritablement important que le consentement des puissances l'éloigne de l'Italie. Il n'y aura pas sans doute de guerre ; mais si elle revenait, il est indubitable que Napoléon pourrait réunir des déserteurs italiens et même français, et agiter quelques points du continent. »

Chateaubriand, écrivant à Talleyrand à Vienne, donnait les mêmes renseignements et le même conseil.

Le 12 octobre 1814, Talleyrand écrivait à Jaucourt :

« M. Mariotti (consul de Livourne) a bien fait de refuser des passe-ports aux négociants qui lui en ont demandé pour l'île d'Elbe. Il doit, en général, être très-circonspect pour ce genre de passe-ports. »

XI

N^o 8.

Vienne, 25 octobre 1814.

SIRE,

J'ai été bien heureux de recevoir la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer en date du 14 octobre ; elle m'a soutenu et consolé. Votre Majesté jugera combien j'avais besoin de l'être par le récit que j'ai à lui faire d'un entretien que, deux heures avant l'arrivée du courrier, j'avais eu avec l'Empereur Alexandre.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Majesté, j'avais été averti qu'il avait à plusieurs reprises témoigné l'intention de me voir. Cet avis m'ayant été donné par trois d'entre ceux qui l'approchent de plus près, j'avais pu le croire donné par ses ordres ; et j'avais en même temps compris, par ce qui m'avait été dit, qu'il désirait que je lui fisse moi-même demander à le voir. Il n'avait point répondu à lord Castlereagh. Au lieu de cela, il avait fait notifier à l'Autriche qu'il allait retirer ses troupes de la Saxe et remettre l'administration de ce pays à la Prusse. Le bruit courait que l'Autriche y avait consenti, quoiqu'à regret ; le bruit de ce consentement était accrédité par les Prussiens ; enfin l'Empereur Alexandre était sur le point de partir pour

la Hongrie. Toutes ces raisons m'avaient déterminé à lui faire demander une audience ; et j'avais été prévenu qu'il me recevrait avant-hier à six heures.

Il y a quatre jours que le prince Adam Czartoryski , pour qui le monde entier est dans la Pologne, m'étant venu faire une visite et s'excusant de ne m'avoir pas vu plus tôt, avoua que ce qui l'en avait surtout empêché, c'était qu'on lui avait dit que j'étais fort mal dans la question polonaise. « Mieux que tout le monde, lui dis-je ; nous la voulons complète et indépendante. — Ce serait bien beau, me répliqua-t-il ; mais c'est une chimère ; les puissances n'y consentiraient jamais. — Alors, repris-je, la Pologne n'est plus dans le Nord notre principale affaire. La conservation de la Saxe nous touche davantage : nous sommes en première ligne sur cette question ¹ ; nous ne sommes qu'en seconde sur celle de Pologne. Quand elle devient une question de limites, c'est à l'Autriche et à la Prusse à assurer leurs frontières ; nous désirons qu'elles soient satisfaites sur ce point ; mais une fois tranquillisées sur votre voisinage, nous ne mettons aucun obstacle à ce que l'Empereur de Russie donne au pays qui lui sera cédé la forme de gouvernement qu'il voudra : pour cette facilité de notre part, je demande la conservation du Royaume de Saxe. » Cette

¹ Les instructions données au prince de Talleyrand le 10 septembre 1814 classaient ainsi par ordre d'importance les questions qui devaient intéresser la France au Congrès de Vienne : 1^o Éviter que l'Autriche puisse jamais acquérir les États du Roi de Sardaigne ; 2^o faire rendre Naples ; 3^o que la Pologne entière ne tombe jamais aux mains de la Russie ; 4^o que la Prusse n'acquière ni la Saxe, du moins en totalité, ni Mayence.

insinuation avait plu assez au prince Adam pour que de chez moi il se fût rendu immédiatement chez l'Empereur, avec lequel il avait eu une conversation de trois heures ; le résultat fut que le comte de Nesselrode, que je n'avais pas vu chez moi depuis les premiers moments de mon arrivée, y vint le lendemain au soir, pour obtenir des explications que je lui donnai, sans toutefois m'avancer plus que je ne l'avais fait avec le prince Adam, et en m'attachant à le convaincre que la conservation du Royaume de Saxe était un point dont il était impossible que Votre Majesté se départît jamais.

L'Empereur sachant ainsi d'avance en quoi il pouvait et en quoi il ne pouvait pas espérer que je condescendis à ses vues, j'en tirai cet avantage qu'à son abord seul je pouvais connaître ses dispositions et juger si son but était, dans l'entretien qu'il m'accordait, de proposer des moyens de conciliation ou de notifier des volontés.

Il vint à moi avec quelque embarras : je lui exprimai le regret de ne l'avoir encore vu qu'une fois. « Il avait bien voulu, lui dis-je, ne pas m'accoutumer à une privation de cette nature, lorsque j'avais eu le bonheur de me trouver dans les mêmes lieux que lui. » Sa réponse fut qu'il me verrait toujours avec plaisir ; que c'était ma faute si je ne l'avais point vu ; pourquoi n'étais-je point venu ? Il ajouta cette singulière phrase : « Je suis homme public, on peut toujours me voir. » Il est à remarquer que ses ministres et ceux de ses serviteurs qu'il affectionne le plus sont quelquefois plusieurs jours sans pouvoir l'approcher. « Parlons d'affaires », me dit-il ensuite.

Je ne fatiguerai point Votre Majesté des détails oiseux d'une conversation qui a duré une heure et demie. Je dois d'autant moins craindre de me borner à l'essentiel que, quelques soins que je prenne d'abréger ce que j'ai à dire comme sorti de la bouche de l'Empereur de Russie, Votre Majesté le trouvera peut-être encore au-dessus de toute croyance.

« A Paris, me dit-il, vous étiez de l'avis d'un Royaume de Pologne; comment se fait-il que vous ayez changé? — Mon avis, Sire, est encore le même : à Paris, il s'agissait du rétablissement de toute la Pologne. Je voulais alors, comme je voudrais aujourd'hui, son indépendance. Mais il s'agit maintenant de tout autre chose; la question est subordonnée à une fixation de limites qui mette l'Autriche et la Prusse en sûreté. — Elles ne doivent point être inquiètes : du reste, j'ai deux cent mille hommes dans le duché de Varsovie; que l'on m'en chasse. J'ai donné la Saxe à la Prusse, l'Autriche y consent. — J'ignore, lui dis-je, si l'Autriche y consent. J'aurais peine à le croire, tant cela est contre son intérêt. Mais le consentement de l'Autriche peut-il rendre la Prusse propriétaire de ce qui appartient au Roi de Saxe? — Si le Roi de Saxe n'abdique pas, il sera conduit en Russie; il y mourra. Un autre Roi y est déjà mort¹. — Votre Majesté me permettra de ne pas la croire; le Congrès n'a pas été réuni pour voir un pareil attentat. — Comment! un attentat? Quoi! Stanislas n'est-il pas allé en Russie? Pourquoi le Roi de Saxe n'irait-il

¹ Stanislas Poniatowski.

pas? Le cas de l'un est celui de l'autre. Il n'y a pour moi aucune différence. » J'avais trop à répondre! J'avoue à Votre Majesté que je ne savais comment contenir mon indignation. L'Empereur parlait vite. Une de ses phrases a été celle-ci : « Je croyais que la France me devait quelque chose. Vous me parlez toujours de principes : votre droit public n'est rien pour moi ; je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités? » (Je lui avais rappelé celui par lequel les alliés sont convenus que le grand-duché de Varsovie serait partagé entre les trois Cours.) « Il y a pour moi une chose qui est au-dessus de tout, c'est ma parole. Je l'ai donnée, et je la tiendrai ; j'ai promis la Saxe au Roi de Prusse au moment où nous nous sommes rejoints. — Votre Majesté a promis au Roi de Prusse de neuf à dix millions d'âmes ; Elle peut les lui donner sans détruire la Saxe. » (J'avais un tableau des pays que l'on pouvait donner à la Prusse, et qui, sans renverser la Saxe, lui formeraient le nombre de sujets que ses traités lui assurent : l'Empereur l'a pris et gardé.) « Le Roi de Saxe est un traître. — Sire, la qualification de traître ne peut jamais être donnée à un Roi ; et il importe qu'elle ne puisse jamais lui être donnée. » J'ai peut-être mis un peu d'expression à cette dernière partie de ma phrase. Après un moment de silence : « Le Roi de Prusse, me dit-il, sera Roi de Prusse et de Saxe, comme je serai Empereur de Russie et Roi de Pologne. Les complaisances que la France aura pour moi sur ces deux points seront la mesure de celles que j'aurai moi-même pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. »

Dans le cours de cette conversation, l'Empereur ne s'est point, comme dans la première que j'ai eue avec lui, livré à de grands mouvements. Il était absolu, et avait tout ce qui montre de l'irritation.

Après m'avoir dit qu'il me reverrait, il s'est rendu au bal particulier de la Cour où je l'ai suivi, ayant eu l'honneur d'y être invité. J'y ai trouvé lord Castlereagh, et je commençais à causer avec lui, quand l'Empereur Alexandre, qui nous a aperçus dans une embrasure, l'a appelé. Il l'a conduit dans une autre pièce et lui a parlé à peu près vingt minutes. Lord Castlereagh ensuite est revenu à moi : il m'a dit être fort peu satisfait de ce qui lui avait été dit.

Lord Castlereagh, je n'en puis douter, s'est fait à lui-même ou a reçu de sa Cour l'ordre de suivre le plan dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté dans ma lettre du 19 de ce mois ; ce plan consiste à isoler la France, à la réduire à ses propres forces en la privant de toute alliance, et à l'empêcher d'avoir une marine puissante. Ainsi, quand Votre Majesté ne porte au Congrès que des vues de justice et de bienveillance, l'Angleterre n'y apporte qu'un esprit de jalousie et d'intérêt tout personnel ; mais lord Castlereagh trouve à l'exécution de son plan des difficultés qu'il n'avait pas prévues ; comme il voudrait éviter le reproche d'avoir laissé l'Europe en proie à la Russie, il voudrait détacher d'elle les puissances qu'il désire mettre en opposition avec la France : ce qu'il voudrait par-dessus tout, ce serait que la Prusse devint comme la Hollande une puissance tout anglaise, dont, avec des subsides, l'Angleterre pût disposer à son gré. Comme il convient à cette

manière de voir que la Prusse soit forte, il voudrait l'agrandir et en avoir tout le mérite vis-à-vis d'elle. Mais l'ardeur que porte l'Empereur Alexandre dans les intérêts du Roi de Prusse ne le permet pas ; le but auquel tend lord Castlereagh est d'unir, si cela est possible, la Prusse à l'Autriche ; et le genre d'agrandissement qu'il veut procurer à la Prusse est précisément un obstacle à cette union ; il voudrait rompre les liens qui existent entre le Roi de Prusse et l'Empereur Alexandre, et il cherche à en former d'autres que repoussent les habitudes, les souvenirs, une rivalité suspendue, mais non pas éteinte, et qu'une foule d'intérêts viendront infailliblement rallumer. D'ailleurs, avant d'unir la Prusse et l'Autriche, il faut mettre à couvert les intérêts de cette dernière Monarchie et pourvoir à sa sûreté, chose à laquelle lord Castlereagh trouve un obstacle dans les prétentions de la Russie. Ainsi, le problème qu'il s'est proposé et que, j'espère, il ne parviendra pas à résoudre contre la France, au degré du moins où il est probable qu'il le désire, présente des difficultés capables d'arrêter un génie plus puissant que le sien ; pour lui, il n'en voit point d'autres que celles qui viennent de l'Empereur Alexandre ; car il n'hésite pas à sacrifier la Saxe.

J'ai pu dire à lord Castlereagh que l'embarras qu'il éprouvait tenait à sa conduite et à celle de M. de Metternich ; que c'étaient eux qui avaient fait l'Empereur de Russie ce qu'il était ; que si dès le principe, au lieu de repousser ma proposition de convoquer le Congrès, ils l'eussent appuyée, rien de ce qui se passe ne serait arrivé ; qu'ils avaient voulu se placer seuls vis-à-vis de la Russie et de la

Prusse, et qu'ils s'étaient trouvés trop faibles ; mais que si l'Empereur de Russie dès le premier jour eût été placé vis-à-vis du Congrès, et par conséquent du vœu de toute l'Europe, il n'aurait jamais osé tenir le langage qu'il tenait aujourd'hui. Lord Castlereagh en est convenu¹, a regretté que le Congrès ne se fût pas réuni plus tôt, a désiré qu'il le fût prochainement, et m'a proposé de concerter avec lui une forme de convocation qui ne donnât lieu à aucune objection, et réservât les difficultés qui pourraient s'élever pour le moment de la vérification des pouvoirs.

M. de Zeugwitz, officier saxon arrivant de Londres, et qui avant son départ a vu le Prince-Régent, rapporte que le Prince lui a parlé du Roi de Saxe dans les termes du plus vif intérêt, et lui a dit qu'il avait donné à ses ministres au Congrès l'ordre de défendre les principes conservateurs et de ne point s'en départir. Le Prince-Régent avait tenu le même langage au duc Léopold de Saxe-Cobourg², qui me l'a dit à moi-même il y a deux jours. Je dois donc croire que la marche que tient ici la mission anglaise est fort opposée à l'opinion et au vœu personnel du Prince-Régent.

L'Autriche n'a point encore consenti à ce que, comme me l'avait dit l'Empereur de Russie, la Saxe fût donnée à la Prusse ; elle a dit, au contraire, que la question de la

¹ - Lord Castlereagh convient lui-même à présent qu'il s'était cru plus fort à l'égard de l'Empereur de Russie ; qu'il avait à regretter de ne pas lui avoir opposé l'Europe entière réunie dans un Congrès, comme on le lui avait proposé à Paris. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 24 octobre 1814.)

² Il s'agit du futur Roi des Belges, Léopold I^{er}.

Saxe était essentiellement subordonnée à celle de Pologne, et qu'elle ne pouvait répondre sur la première que lorsque l'autre serait réglée; mais quoique dans sa note elle ait parlé du projet de sacrifier la Saxe comme d'une chose qui lui était infiniment pénible, et qui était odieuse, elle a trop laissé entrevoir la disposition de céder sur ce point, si elle obtenait satisfaction sur l'autre. On assure même que l'Empereur d'Autriche a dit à son beau-frère le prince Antoine¹ que la cause de la Saxe était perdue. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Autriche consent à ce que la Saxe soit occupée par des troupes prussiennes et administrée pour le compte du Roi de Prusse.

Cependant l'opinion publique se prononce chaque jour davantage en faveur de la cause du Roi de Saxe. C'est sûrement à cela que je dois attribuer l'accueil flatteur qu'il y a trois jours, à un bal chez le comte Zichy, et avant-hier au bal de la Cour, les Archiducs et l'Impératrice d'Autriche elle-même voulurent bien me faire.

L'Empereur d'Autriche est parti hier matin pour Ofen, précédant l'Empereur de Russie, qui est parti le soir. Il va pleurer sur le tombeau de la grande-duchesse sa sœur, qu'avait épousée l'Archiduc palatin; après quoi le bal et les fêtes qu'on lui a préparées l'occuperont tout entier. Il sera de retour à Vienne le 29.

Comme en partant il n'a laissé ni pouvoirs ni direction

¹ Le prince Antoine, plus tard Roi de Saxe (1827-1836), était frère du Roi Frédéric-Auguste III, et avait épousé la sœur aînée de l'Empereur François II.

à personne, il ne pourra rien être discuté, et il ne se passera sûrement rien d'important pendant son absence.

J'ai vu ce soir M. de Metternich qui reprenait un peu de courage : je lui ai parlé avec toute la force dont je suis capable. Les généraux autrichiens, dont j'ai vu un grand nombre, se déclarent pour la conservation de la Saxe; ils font à ce sujet des raisonnements militaires qui commencent à faire impression.

Je suis, etc.

Vienne, 25 octobre.

XII

N° 4.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, 27 octobre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 6.

J'ai été au plus pressé, en vous envoyant par le courrier de mardi le supplément d'instructions que vous m'avez demandé, et j'espère que vos démarches en conséquence suffiront; mais je vous le mandais (n° 3), il faut faire voir *qu'il y a quelque chose derrière*, et je vais donner des

ordres pour que l'armée soit mise en état d'entrer en campagne. Dieu m'est témoin que loin de vouloir la guerre, mon désir serait d'avoir quelques années de calme pour panser à loisir les plaies de l'État; mais je veux par-dessus tout conserver intact l'honneur de la France, et empêcher de s'établir des principes et un ordre de choses aussi contraires à toute morale que préjudiciables au repos. Je veux aussi (et cela n'est pas moins nécessaire) faire respecter mon caractère personnel et ne pas permettre qu'on puisse, d'après l'aventure du chargé d'affaires d'Espagne¹, dire que je ne suis fort qu'avec les faibles. Ma vie, ma couronne, ne sont rien pour moi à côté d'intérêts aussi majeurs.

Il me serait pourtant bien pénible d'être forcé de m'allier pour cela avec l'Autriche, et avec l'Autriche seule²! Je ne

¹ Le chargé d'affaires d'Espagne, M. le comte de Casaflores, avait donné directement l'ordre à un commissaire de police français d'arrêter le célèbre aventurier espagnol Mina; celui-ci avait eu le grave tort de déferer à l'invitation du représentant de l'Espagne. Le Gouvernement du Roi renvoya le chargé d'affaires d'Espagne. La Cour de Madrid demandait réparation et refusait d'envoyer un ambassadeur en France si elle n'obtenait satisfaction. Louis XVIII avait donné l'ordre au prince de Laval, ambassadeur de France en Espagne, de quitter Madrid si l'ambassadeur d'Espagne ne se mettait pas sur-le-champ en route pour Paris.

« J'ai vu le général Mina; ce n'est au premier coup d'œil pas plus qu'un maréchal des logis vigoureux et distingué d'un régiment de hussards. »

(Jaucourt à Talleyrand, 29 octobre 1814.)

² « Il (le Roi) sent vivement la situation de l'Italie, la position dans laquelle votre démarche nous jette. Car le poids de la guerre, si elle a lieu, tombera presque entièrement sur nous. Les armées de l'Autriche s'occuperont du sort de l'Italie, et la Bavière et nous supporterons les efforts des Prussiens et de l'Empereur Alexandre.

« Le lord Wellington m'a tenu ici le même langage que le ministre anglais vous a tenu à Vienne; il y a donc des principes établis, et non pas

conçois pas comment lord Castlereagh, qui a si bien parlé sur la Pologne, peut être d'un avis différent sur la Saxe. Je compterais beaucoup pour le ramener sur les efforts du comte de Munster, si le langage du duc de Wellington à ce même sujet ne me faisait craindre que ce ne fût le système, non du ministre, mais du ministère. Les arguments pour le combattre ne manqueraient assurément pas ; mais les exemples font quelquefois plus d'effet, et j'en connais un bien frappant, c'est celui de Charles XII : le supplice de Patkul prouve assez combien ce prince était vindicatif et peu scrupuleux à l'égard du droit des gens ; et cependant, maître, on peut le dire, de tous les États du Roi Auguste, il se contenta de lui enlever la Pologne ; il ne se crut pas permis de toucher à la Saxe. Il me semble qu'en comparant les deux circonstances, l'analogie est évidente du duché de Varsovie avec le Royaume de Pologne, et de la Saxe avec elle-même. Sur quoi, etc.

P. S. — Je reçois le n° 7. Il me confirme dans la résolution de prendre une attitude militaire capable de me faire respecter.

seulement des sentiments. Le Roi de Saxe n'intéresse guère ; on dit que la Prusse puissante est une rivale utile de l'Autriche et plus tard une barrière entre la Russie ; que l'indépendance de la Pologne est une chose nécessaire, vraisemblable, si elle est réunie en corps de nation ; que peut-être les mouvements de guerre, de quelque manière qu'ils s'opèrent, vont mettre l'Allemagne en révolution et l'Europe en feu. Placé sur les lieux, fort de votre expérience, vous sourirez encore, cher prince, de nos réflexions parisiennes. Je les bornerai donc à vous dire que la réunion de nos troupes avec des troupes autrichiennes sera tout à fait contre le sentiment national, contre l'opinion populaire, et surtout contre le goût de nos soldats. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 octobre 1814.)

J'approuve la déclaration que vous vous proposez de faire à l'Empereur de Russie, et je voudrais que votre conférence avec lui eût déjà eu lieu.

Je vous autorise à reconnaître en mon nom au Roi de la Grande-Bretagne le titre de Roi de Hanovre.

XIII

N° 5.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 8. Je l'ai lu avec grand intérêt, mais avec grande indignation. Le ton et les principes qu'avec tant de raison on a reprochés à Bonaparte, n'étaient pas autres que ceux de l'Empereur de Russie. J'aime à me flatter que l'opinion de l'armée et celle de la famille impériale ramèneront le prince de Metternich à des vues plus saines, que lord Castlereagh entrera plus qu'il n'a fait jusqu'ici dans celles du Prince-Régent, et qu'alors vous pourrez employer avec avantage les armes que je vous ai données. Mais quoi qu'il en puisse être, continuez à mériter les justes éloges que je me plais à vous répéter aujourd'hui, en restant ferme dans la ligne que vous suivez, et soyez bien sûr que jamais mon nom ne se trouvera au bas d'un acte qui consacrerait la plus révoltante immoralité. Sur quoi, etc.

XIV

N° 9.

Vienne, 31 octobre 1814.

SIRE,

L'état des choses est en apparence toujours le même ; mais quelques symptômes d'un changement ont commencé à se laisser entrevoir, et peuvent acquérir plus d'intensité par la manière d'être et par le langage de l'Empereur Alexandre.

Le matin du jour où il partit pour la Hongrie, il eut avec M. de Metternich un entretien dans lequel il passe pour constant qu'il traita ce ministre avec une hauteur et une violence de langage qui auraient pu paraître extraordinaires même à l'égard d'un de ses serviteurs. M. de Metternich lui ayant dit au sujet de la Pologne que s'il était question d'en faire une, eux aussi le pouvaient, il avait non-seulement qualifié cette observation d'inconvenante et d'indécente, mais encore il s'était emporté jusqu'à dire que M. de Metternich était le seul en Autriche qui pût prendre ainsi *un ton de révolte*. On ajoute que les choses avaient été poussées si loin, que M. de Metternich lui avait déclaré qu'il allait prier son maître de nommer un autre ministre que lui pour le Congrès. M. de Metternich sortit de cet entretien

dans un état où les personnes de son intimité disent qu'elles ne l'avaient jamais vu. Lui qui, peu de jours auparavant, avait dit au comte de Schulembourg qu'il se *retranchait derrière le temps* et se faisait une *arme de la patience*, pourrait fort bien la perdre si elle était mise souvent à pareille épreuve.

S'il ne doit pas être disposé par là à des complaisances pour l'Empereur de Russie, l'opinion des militaires autrichiens que je vois, celle des Archiducs ne doivent pas le disposer davantage à l'abandon de la Saxe; j'ai lieu de croire que l'Empereur d'Autriche est maintenant disposé à faire quelque résistance.

Il y a ici un comte de Sickingen qui est admis dans l'intimité de ce prince et que je connais. Après le départ pour la Hongrie, il est allé chez le maréchal de Wrède, et il est venu chez moi pour nous engager, de la part de l'Empereur, à tenir tout en suspens jusqu'à son retour.

On raconte que pendant le voyage l'Empereur Alexandre se plaignant de M. de Metternich, l'Empereur François avait répondu qu'il croyait qu'il était mieux que les affaires fussent traitées par les ministres¹; qu'elles l'étaient avec plus de liberté et plus de suite; qu'il ne faisait pas lui-même les siennes, mais que ses ministres ne faisaient rien

¹ « Les Souverains se réunissent tous les jours une heure avant le dîner, et discutent entre eux et familièrement les principaux objets qui ont occupé les ministres plénipotentiaires.

« Ils se communiquent les pièces, raisonnent de leurs intérêts comme des particuliers, et notent définitivement les points dont ils conviennent. »

(*Moniteur universel* du 21 novembre 1814. Correspondance de Vienne.)

que par ses ordres ; qu'ensuite et dans le cours de la conversation, il avait dit entre autres choses que quand les peuples qui ne l'avaient jamais abandonné, qui avaient tout fait pour lui et lui avaient tant donné, étaient inquiets comme ils l'étaient en ce moment, son devoir était de faire tout ce qui pouvait servir à les tranquilliser ; que sur cela l'Empereur Alexandre ayant demandé si son caractère et sa loyauté ne devaient pas prévenir ou ôter toute espèce d'inquiétude, l'Empereur François avait répondu que de bonnes frontières étaient les meilleures gardiennes de la paix. Cette conversation m'est revenue, et à peu près dans les mêmes termes, par M. de Sickingen et par M. de Metternich. Il paraît que l'Empereur, peu accoutumé à montrer de la force, était revenu fort content de lui-même.

Toutes les précautions prises pour me dérober la connaissance de ce qui se fait à la commission de l'organisation politique de l'Allemagne, ont été sans succès.

A la première séance, il fut proposé par la Prusse que tous les princes dont les États se trouvaient en totalité compris dans la Confédération, renoncassent aux droits de guerre et de paix, et à celui de légation ; le maréchal de Wrède ayant décliné cette proposition, M. de Humboldt s'écria qu'on voyait bien que la Bavière avait encore au fond du cœur une alliance avec la France, et que c'était pour eux une raison nouvelle d'insister ; mais à la seconde séance, le maréchal, qui avait pris les ordres du Roi, ayant péremptoirement rejeté la proposition, elle a été retirée, et l'on y a substitué celle de placer toutes les forces militaires de la Confédération, moitié sous la direction de

l'Autriche, et moitié sous celle de la Prusse. Le maréchal de Wrède a demandé que le nombre des directeurs fût augmenté, et que la direction alternât entre eux ; on a proposé en outre de former entre tous les États confédérés une ligue très-étroite pour défendre l'état de possession de chacun tel qu'il sera établi par les arrangements qui vont se faire. Le Roi de Bavière, qui a bien compris que par cette ligue la Prusse avait surtout en vue de s'assurer la possession de la Saxe contre l'opposition des puissances qui veulent conserver ce Royaume, qui sent bien qu'il aurait tout à craindre lui-même si la Saxe était une fois sacrifiée, et qui est prêt à la défendre pour peu qu'il ne soit pas abandonné à ses propres forces, a ordonné de lever chez lui vingt mille recrues, qui porteront son armée à soixante-dix mille hommes ; loin de vouloir entrer dans la ligue proposée, son intention, du moins jusqu'à présent, est qu'aussitôt que les Prussiens se seront emparés de la Saxe, son ministre se retire de la commission, en déclarant qu'il ne veut pas être complice et bien moins encore garant d'une telle usurpation.

Les Prussiens ne connaissent pas cette intention du Roi, mais ils n'ignorent pas ses armements et le soupçonnent très-probablement d'être disposé à joindre ses forces à celles des puissances qui voudraient défendre la Saxe ; ils sentent d'ailleurs que sans le consentement de la France, la Saxe ne serait point une acquisition solide. On dit aussi que le Cabinet, qui ne partage pas l'aveugle dévouement du Roi pour l'Empereur Alexandre, n'est pas sans inquiétude du côté de la Russie ; qu'il renoncerait peut-être à

la Saxe pourvu qu'il retrouvât ailleurs de quoi compléter le nombre de sujets que la Prusse, d'après ses traités, doit avoir.

Quels que soient ses sentiments et ses vœux, les ministres prussiens paraissent vouloir se rapprocher de nous, et nous envoient invitations sur invitations.

Lord Castlereagh, qui a imaginé de fortifier la Prusse en deçà de l'Elbe sous le prétexte de la faire servir de barrière contre la Russie, a toujours ce projet fort à cœur. Dans une conversation qu'il eut il y a peu de jours chez moi, il me reprocha de faire de la question de la Saxe une question de premier ordre, tandis que selon lui elle n'était rien, et que la question de Pologne était tout. Je lui répondis que la question de Pologne serait pour moi la première de toutes, s'il ne l'avait pas réduite à n'être qu'une simple question de limites. Voulait-il rétablir toute la Pologne dans une entière indépendance? je serais avec lui en première ligne : mais quand il ne s'agissait que de limites, c'était à l'Autriche et à la Prusse, qui y étaient le plus intéressées, à se mettre en avant. Mon rôle alors devait se borner à les appuyer, et je le ferais. Sur son projet d'unir l'Autriche et la Prusse, je lui fis des raisonnements auxquels il ne put répondre, et je lui citai, sur la politique de la Prusse depuis soixante ans, des faits qu'il ne put nier. Mais en passant condamnation sur les anciens torts de ce Cabinet, il se retrancha dans l'espérance d'un meilleur avenir.

Cependant je sais qu'il lui a été fait par diverses personnes des objections qui l'ont frappé; on lui a demandé comment il consentait à mettre l'une des plus grandes villes

commerçantes de l'Allemagne (Leipzig ¹), où se tient une des plus grandes foires de l'Europe, sous la domination de la Prusse, avec laquelle l'Angleterre ne pouvait pas être sûre d'être toujours en paix, au lieu de la laisser entre les mains d'un prince avec lequel l'Angleterre ne pouvait jamais avoir rien à démêler; il a été frappé d'une sorte d'étonnement et de crainte de ce que son projet pouvait compromettre en quelque chose l'intérêt mercantile de l'Angleterre.

Il m'avait invité à concerter avec lui un projet pour la convocation du Congrès; je lui en avais remis un, et il en avait été content.

Je rédigeai aussi quelques projets sur la première réunion des ministres, la vérification des pouvoirs, et les commissions à former à la première séance du Congrès. (Ces différentes pièces seront jointes à ma dépêche au Département que M. de Jaucourt soumettra à Votre Majesté.)

Devant à lord Castlereagh, M. le duc de Dalberg et moi, une visite, nous allâmes ensemble les lui porter hier au soir; il n'y trouva rien à redire, mais il fit observer que la crainte que les Prussiens avaient de nous ferait sûrement qu'ils y soupçonneraient quelque arrière-pensée. Les craintes réelles ou simulées des Prussiens amenèrent naturellement la conversation sur l'éternel sujet de la Pologne et de la Saxe; il

¹ Cette ville subissait une forte occupation militaire; le 7 novembre 1814, le général-major prussien de Bismarck était arrivé à Leipzig pour prendre le commandement de la ville.

avait sur sa table des cartes avec lesquelles je lui fis voir que la Saxe étant dans les mêmes mains que la Silésie, la Bohême pouvait être enlevée en peu de semaines¹, et que la Bohême enlevée, le cœur de la Monarchie autrichienne était à découvert et sans défense. Il parut étonné : il nous avait parlé comme s'il eût tourné ses espérances du côté de la Prusse par l'impossibilité d'en mettre aucune dans l'Autriche². Il eut l'air surpris quand nous lui dîmes qu'il ne lui manquait que de l'argent pour réunir ses troupes ; qu'elle aurait alors les forces les plus imposantes, et que pour cela il lui suffirait aujourd'hui d'un million sterling. Cela l'anima, et il parut disposé à soutenir l'affaire de la Pologne jusqu'au bout. Il savait que l'on travaillait dans la chancellerie russe à une réponse à son mémoire, et il ne paraissait point s'attendre à ce qu'elle fût satisfaisante. Il était instruit que les Serviens³ avaient repris les armes, et il nous apprit qu'un corps russe, commandé par un des meilleurs généraux de Russie, s'approchait des frontières de l'Empire ottoman. Rien ne lui paraissait donc plus nécessaire et plus urgent que d'opposer une digue à l'ambition

¹ On sait que la tactique des Rois de Prusse, dans chacune de leurs guerres avec l'Autriche, a consisté à se jeter dès l'abord sur la Bohême (1741, 1757, 1778, 1866).

² « Metternich manque de confiance dans les moyens de sa Monarchie, et son caractère n'est pas décidé. »

Ce jugement se retrouve souvent dans les lettres transmises au Département par nos plénipotentiaires au Congrès de Vienne.

³ On sait que Czerni-Georges avait mérité le surnom de Libérateur de la Serbie ; abandonné par les Russes au traité de Bukarest (1812), il avait émigré (1813) en Bessarabie ; mais il se préparait dès lors à reparaitre dans son pays natal.

de la Russie. Mais il voudrait que cela se fit sans guerre, ou que, si la guerre ne pouvait être évitée, elle pût se faire sans le secours de la France. A sa manière d'estimer nos forces, on peut juger que c'est la France qu'il redoute le plus. « Vous avez, nous dit-il, vingt-cinq millions d'hommes ; nous les estimons comme quarante millions. » Une fois il lui échappa de dire : « Ah ! s'il ne vous était resté aucune vue sur la rive gauche du Rhin ! » — Il me fut aisé de lui prouver, par la situation de la France, par celle de l'Europe qui était tout entière en armes, que l'on ne pouvait supposer à la France des vues ambitieuses sans la supposer insensée. « Soit, répondit-il, mais une armée française traversant l'Allemagne pour une cause quelconque ferait trop d'impression, et réveillerait trop de souvenirs. » Je lui représentai que la guerre ne serait point nécessaire, et qu'il suffirait de placer la Russie vis-à-vis de l'Europe unie dans une même volonté, ce qui nous ramena à l'ouverture du Congrès. Mais lui, parlant toujours de difficultés sans dire en quoi consistaient ces difficultés, me conseilla de voir M. de Metternich ; d'où je conclus qu'ils étaient convenus entre eux de quelque chose dont il ne m'aurait pas fait mystère, s'il eût eu lieu de croire que je n'aurais rien à y objecter ; du reste, en nous accusant d'avoir tout retardé, il nous a naïvement avoué que, sans nous, tout serait maintenant réglé, parce que dans le principe ils étaient d'accord, avec qui donne la mesure de l'influence que, dans leur propre opinion, il appartient à Votre Majesté d'avoir sur les affaires de l'Europe.

Au total, les dispositions de lord Castlereagh, sans être

bonnes, m'ont paru moins éloignées de le devenir ¹; et peut-être la réponse qu'il attend de l'Empereur Alexandre contribuera-t-elle à les améliorer.

Hier matin, j'ai reçu de M. de Metternich un billet qui m'invitait à une conférence pour le soir à huit heures; je ne fatiguerai point Votre Majesté des détails de cette conférence, qui a été abondante en paroles et vide de choses. Ces détails se trouvent dans ma lettre au Département. Le résultat a été que l'on a formé une commission de vérification composée de trois membres nommés *par le sort*; que les pouvoirs leur seront envoyés pour être vérifiés, et qu'après la vérification on devra réunir le Congrès. Ce soir, une nouvelle conférence a eu lieu. On y a lu et arrêté le projet de déclaration relatif à la vérification des pouvoirs. Cette déclaration sera publiée demain, et j'en envoie ce soir la copie dans une dépêche au Département. J'ai cru que Votre Majesté préférerait que tout ce qui est pièce fût toujours joint à la lettre que j'adresse à M. de Jaucourt, afin que le Département en ait et en conserve la suite.

Telle est depuis huit mois la situation de la France, que dès qu'elle a atteint un but, elle en a devant elle un autre qu'une égale nécessité la presse d'atteindre, le plus souvent sans qu'elle ait à choisir entre plusieurs moyens d'y arriver. A peine eut-on renversé l'opresseur et mis en liberté

¹ Le 3 janvier, M. de Talleyrand pourra écrire au Département : « L'ambassade anglaise au Congrès, qui dans l'origine avait embrassé un système dont nous n'avions pas à nous louer, en a changé entièrement, et marche aujourd'hui dans le même sens que nous. »

d'éclater les vœux qui, dans le secret des cœurs, rappelaient dès longtemps et de toutes parts Votre Majesté dans le sein de ses États, qu'il fallut pourvoir à ce qu'Elle pût trouver désarmée, au moment de son arrivée, la France couverte de cinq cent mille étrangers, ce qu'on ne pouvait obtenir qu'en faisant à tout prix cesser les hostilités par un armistice. Ensuite, pour débarrasser immédiatement le Royaume des armées qui en dévoraient la substance, il fallut tendre uniquement à la prompte conclusion de la paix. Votre Majesté semblait ne plus avoir qu'à jouir de l'amour de ses peuples et du fruit de sa propre sagesse, quand un nouveau but s'est offert à sa constance et à ses efforts, celui de sauver, s'il se peut, l'Europe des périls dont la menacent l'ambition et les passions de quelques puissances, et l'aveuglement ou la pusillanimité de quelques autres. Les difficultés de l'entreprise ne m'en ont jamais fait regarder le succès comme entièrement impossible; la lettre dont Votre Majesté a bien voulu m'honorer, en date du 21 octobre, en rehausse en moi l'espérance, en même temps que les témoignages de satisfaction qu'Elle daigne accorder à mon zèle me donnent un nouveau courage.

Je suis, etc.

Vienne, 31 octobre 1814.

XV

N° 10.

Vienne, 6 novembre 1814.

SIRE,

M. le comte de Noailles, arrivé ici mercredi matin, 2 novembre, m'a apporté le supplément d'instructions que Votre Majesté a bien voulu me faire adresser¹. Les résolutions de Votre Majesté sont maintenant connues du Cabinet autrichien, de l'Empereur d'Autriche lui-même et de la Bavière. J'ai cru plus utile de n'en point parler encore à lord Castlereagh, toujours prompt à s'alarmer d'une intervention de la France, et je n'en ai pas parlé au comte de Munster, qui, à peine sorti des mains de ses médecins, fait les préparatifs de son mariage avec la comtesse de la Lippe, sœur du Prince régnant de Buckebourg.

M. le comte de Noailles a pu, dès le jour de son arrivée, assister à une conférence qui a fini sans résultat; il s'agissait d'examiner si, la vérification des pouvoirs une fois terminée, on nommerait des commissions pour préparer

¹ « Les instructions supplémentaires du Roi apportées par M. de Noailles avaient mis les plénipotentiaires dans la possibilité de faire des insinuations sur la part active que la France prendrait pour arrêter un équilibre réel et durable, et pour empêcher que la Russie ne s'empare du grand-duché de Varsovie et la Prusse de la Saxe. » (Lettre des plénipotentiaires au Département.)

les travaux ; combien on en nommerait, comment et par qui elles seraient nommées. M. de Metternich a fait un long discours pour établir que le nom de commission ne pouvait pas convenir, parce qu'il supposait une délégation de pouvoirs, laquelle supposait à son tour une assemblée délibérante, ce que le Congrès ne pouvait pas être. Il a proposé diverses expressions à la place de celle dont il ne voulait pas, et n'étant lui-même satisfait d'aucune, il a conclu qu'il en faudrait chercher une autre dans la prochaine conférence, qui n'a point encore eu lieu. Ces scrupules sur le nom de commission étaient sans doute étranges et surtout bien tardifs après que l'on n'avait pas fait difficulté de le donner aux trois ministres chargés de vérifier les pouvoirs, et aux cinq qui préparent l'organisation politique de l'Allemagne. Mais si j'avais pu croire que M. de Metternich avait une autre intention que de chercher un prétexte pour gagner du temps, j'en aurais été détrompé par lui-même.

Après la conférence, il me proposa d'entrer dans son cabinet, et me dit que lord Castlereagh et lui étaient décidés à ne point souffrir que la Russie dépassât la ligne de la Vistule ; qu'ils travaillaient à engager la Prusse à faire cause commune avec eux sur cette question, et qu'ils espéraient y réussir ; il me conjura de leur en laisser le temps et de ne pas les presser. Je voulus savoir à quelles conditions ils se flattaient d'obtenir le concours de la Prusse. Il me répondit que c'était en lui promettant une portion de la Saxe, c'est-à-dire quatre à cinq cent mille âmes de ce pays, et particulièrement la place et le cercle de Wittemberg, qui peuvent être considérés comme nécessaires pour couvrir Berlin ; de

sorte que le Royaume de Saxe conserverait encore de quinze à seize cent mille âmes, Torgau, Kœnigstein, et le cours de l'Elbe, depuis le cercle de Wittemberg jusqu'à la Bohême.

J'ai su que dans un conseil d'État présidé par l'Empereur lui-même et composé de MM. de Stadion, du prince de Schwarzenberg et de Metternich, ainsi que du comte Zichy et du général Duka, il a été établi en principe que la question de la Saxe était encore d'un plus grand intérêt pour l'Autriche que celle même de la Pologne, et qu'il allait du salut de la Monarchie de ne point laisser tomber entre les mains de la Prusse les défilés de la Thuringe et de la Saale. (J'entre dans plus de détails sur cet objet dans ma lettre de ce jour adressée au Département.)

Cette circonstance m'a fait prendre un peu plus de confiance dans ce que m'avait dit sur ce sujet M. de Metternich que je ne le fais ordinairement. Si l'on parvient à conserver le Royaume avec les quatre cinquièmes ou les trois quarts de sa population actuelle et ses principales places et positions militaires, nous aurons beaucoup fait pour la justice, beaucoup pour l'utilité, et beaucoup aussi pour la gloire de Votre Majesté.

L'Empereur de Russie a répondu au Mémoire de lord Castlereagh; je verrai sa réponse, et j'aurai l'honneur d'en parler à Votre Majesté, plus pertinemment que par des *on dit*, dans ma première dépêche.

Je sais seulement, d'une manière sûre, que l'Empereur se plaint de l'injustice qu'il prétend qu'on lui fait en lui supposant une ambition qui n'est pas dans son cœur; il se représente en quelque sorte comme opprimé, et, sans

trop de transition, il arrive à déclarer qu'il ne se désistera d'aucune de ses prétentions.

Lord Castlereagh, qui a pris feu sur cette réponse, a fait une réplique que lord Stewart a dû porter hier : son frère l'a chargé de cette commission parce qu'il a eu pendant la guerre, et conservé depuis, ses entrées chez l'Empereur Alexandre. M. de Gentz, qui a traduit cette pièce pour le Cabinet autrichien, à qui elle a été communiquée, m'a dit qu'elle était très-forte et très-bonne¹.

Les affaires de Suisse vont être mises en mouvement ; j'ai fait choix de M. de Dalberg pour prendre part aux conférences où elles seront discutées. Je ne répète pas ici à Votre Majesté tout ce qui s'est passé à cet égard ; ma dépêche au Département lui en rend compte.

Hier, à quatre heures, je me suis rendu chez M. de Metternich, qui m'avait prié de passer chez lui. J'y trouvai M. de Nesselrode et lord Castlereagh. M. de Metternich débuta par de grandes protestations de vouloir être en confiance avec moi, de s'entendre avec la France et de ne rien faire sans elle. Ce qu'ils désiraient, disait-il, c'était que, mettant de côté toute susceptibilité, je voulusse les aider à avancer les affaires et à sortir de l'embarras où il avoua qu'ils se trouvaient². Je répondis que la situation dans

¹ V. d'ANGERS, p. 394.

² Talleyrand écrivait au Département : « Il ne peut en général nous échapper que le véritable embarras des puissances alliées au Congrès part de l'illusion dans laquelle elles se soutenaient en croyant pouvoir régler les affaires de l'Europe sur des bases qu'elles nous ont annoncées arrêtées et qui ne le sont pas. »
(23 novembre 1814.)

laquelle ils étaient vis-à-vis de moi était tout autre que la mienne vis-à-vis d'eux ; que je ne voulais, ne faisais, ne savais rien qu'ils ne connussent et ne sussent comme moi-même ; qu'au contraire, eux avaient fait et faisaient journellement une foule de choses que j'ignorais, ou que si je venais à en apprendre quelques-unes, c'était par des bruits de ville ; que c'était ainsi que j'avais appris qu'il existait une réponse de l'Empereur Alexandre à lord Castlereagh. Je vis que je l'embarrassais, et je compris que devant M. de Nesselrode il ne voulait pas paraître avoir fait à cet égard quelque indiscretion. Je me hâtai d'ajouter que je ne savais point ce que portait cette réponse, ni même s'il y en avait réellement une ; puis je remarquai que quant aux difficultés dont ils se plaignaient, je ne pouvais les attribuer qu'à une seule cause, à ce qu'ils n'avaient point réuni le Congrès. « Il faudra bien, leur dis-je, qu'on le réunisse un jour ou l'autre. Plus on tarde, et plus on semble s'accuser soi-même d'avoir des vues que l'on n'ose montrer au grand jour ; tant de délais sembleront indiquer une mauvaise conscience. Pourquoi feriez-vous difficulté de déclarer que, sans attendre la vérification des pouvoirs, qui peut être longue, tous ceux qui ont remis les leurs à la chancellerie d'État devront se réunir dans un lieu indiqué ? Les commissions y seront annoncées ; il sera dit que chacun pourra y porter ses demandes, et l'on se séparera. Les commissions feront alors leur travail, et les affaires marcheront avec une sorte de régularité. » Lord Castlereagh approuva cette marche, qui avait pour lui le mérite d'écarter la difficulté relative aux pouvoirs contestés ; mais il fit obser-

ver que le mot seul de Congrès épouvantait les Prussiens, et que le prince de Hardenberg surtout en avait une frayeur horrible. M. de Metternich reproduisit la plupart des raisonnements qu'il nous avait faits dans la dernière conférence ; il trouvait préférable de ne réunir le Congrès que quand on serait d'accord, du moins sur toutes les grandes questions. « Il y en a une, dit-il, sur laquelle on est en présence » ; il indiquait la Pologne, mais il ne voulut point la nommer, et il passa promptement aux affaires de l'Allemagne proprement dite. « Tout est, dit-il, dans le meilleur accord entre les personnes qui s'en occupent. — On va s'occuper aussi des affaires de la Suisse, qui ne doivent pas, ajouta-t-il, se régler sans que la France y prenne part. » Je lui dis que j'avais pensé qu'il ne pouvait pas avoir une autre intention, et que j'avais, en conséquence, choisi M. de Dalberg pour assister aux conférences qui seraient tenues à ce sujet. De là, passant aux affaires d'Italie, le mot de complications, dont M. de Metternich se sert perpétuellement pour se tenir dans le vague dont sa faible politique a besoin, fut employé depuis les affaires de Gênes et de Turin jusqu'à celles de Naples et de Sicile : il voulait arriver à prouver que la tranquillité de l'Italie, et par suite celle de l'Europe, tenait à ce que l'affaire de Naples ne fût pas réglée au Congrès, mais à ce qu'elle fût remise à une époque plus éloignée. La force des choses, disait-il, ramènera nécessairement la Maison de Bourbon sur le trône de Naples. — « La force des choses, lui dis-je, me paraît maintenant dans toute sa puissance : c'est au Congrès que cette question doit finir. Dans l'ordre géographique, cette ques-

tion se présente la dernière de celles d'Italie, et je consens à ce que l'ordre géographique soit suivi : ma condescendance ne peut pas aller plus loin. » M. de Metternich parla alors des partisans que Murat avait en Italie. — « Organisez l'Italie, et il n'en aura plus. Faites cesser un provisoire odieux ; fixez l'état de possession dans la haute et moyenne Italie ; que des Alpes aux frontières de Naples il n'y ait pas un seul coin de terre sous l'occupation militaire ; qu'il y ait partout des Souverains légitimes et une administration régulière ; fixez la succession de Sardaigne¹ ; envoyez dans le Milanais un Archiduc pour l'administrer ; reconnaissez les droits de la Reine d'Étrurie ; rendez au Pape ce qui lui appartient et que vous occupez : et alors Murat n'aura plus aucune prise sur l'esprit des peuples ; il ne sera pour l'Italie qu'un brigand. » — Cette marche géographique pour traiter des affaires d'Italie a paru convenir, et on s'est décidé à appeler M. de Saint-Marsan à la prochaine conférence, pour régler avec lui, conformément à ce plan, les affaires de la Sardaigne ; on doit aussi entendre M. de Brignole, député de la ville de Gênes, sur ce qui concerne les intérêts commerciaux de cette ville. Lord Castlereagh insiste beaucoup pour que Gênes soit un port franc, et il a, à cette occasion, parlé avec approbation et amertume de la franchise de celui de Marseille.

¹ Le Roi régnant Victor-Emmanuel I^{er} (1802-1821) et son frère Charles-Félix (1821-1831) n'avaient point d'enfant ; il s'agissait d'appeler à la succession éventuelle la branche de Savoie-Carignan, descendant de Thomas, cinquième fils du duc Charles-Emmanuel I^{er} (contemporain de Henri IV), et qui devait, dans notre siècle, donner successivement au Piémont et à l'Italie les

Nous pourrions croire que notre situation tend à s'améliorer un peu ; mais je n'ose me fier à aucune apparence, n'ayant que trop de raisons de ne point compter sur la sincérité de M. de Metternich ; de plus, je ne sais quelle idée il faut attacher au départ inattendu du grand-duc Constantin, qui quitte Vienne après-demain pour se rendre directement à Varsovie.

On parle d'un voyage que l'Empereur Alexandre doit faire à Grätz : on dit qu'il se propose d'aller jusqu'à Trieste : un des Archiducs doit lui faire les honneurs de cette partie de la Monarchie autrichienne. Ce voyage est annoncé pour le 20.

La Cour de Vienne continue à exercer envers ses nobles hôtes une hospitalité qui, dans l'état de ses finances, lui doit être fort à charge ; on ne voit partout qu'Empereurs, Rois, Impératrices, Reines, Princes héréditaires, Princes régnants, etc., etc. La Cour défraye tout le monde : on estime la dépense de chaque jour à deux cent vingt mille florins en papier. La Royauté perd certainement à ces réunions quelque chose de la grandeur qui lui est propre : trouver trois ou quatre Rois et davantage de Princes à des bals, à des thés chez de simples particuliers de Vienne, me paraît bien inconvenable. Il faudra venir en France pour voir à la Royauté cet éclat et cette dignité

Rois Charles-Albert (1831-1849), Victor-Emmanuel I^{er} (1849-1878) et Humbert I^{er}.

Talleyrand, fidèle à ses instructions, tant pour maintenir le principe du droit dynastique, ce qu'il appelait le principe de la légitimité, que pour faire échec à la Maison d'Autriche et l'empêcher de recueillir un jour l'héritage de la Maison de Savoie, préparait l'avènement de la branche de Savoie-Carignan.

qui la rendent à la fois auguste et chère aux yeux des peuples.

Je suis, etc.

Vienne, 6 novembre 1814.

XVI

N° 6.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

9 novembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 9.

Je vois avec quelque satisfaction que le Congrès tend à s'ouvrir, mais je prévois encore bien des difficultés.

Je charge le comte de Blacas de vous informer : 1° d'un entretien qu'il a eu avec le duc de Wellington. Vous verrez que celui-ci tient un langage bien plus explicite que lord Castlereagh : qui des deux parle d'après les véritables intentions de sa Cour? je l'ignore; mais le duc de Wellington sera dans tous les cas une bonne arme entre vos mains. 2° D'une pièce que cet ambassadeur assure être authentique. Rien ne peut m'étonner de la part du prince de Metternich, mais je serais surpris que le 31 octobre vous n'eussiez pas encore connaissance d'un pareil fait.

Quoi qu'il en puisse être, il était également nécessaire que vous en fussiez instruit.

Vous apprendrez avec plaisir que mon frère est arrivé dimanche en très-bonne santé. Sur quoi, etc.

XVII

LE COMTE DE BLACAS AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, le 9 novembre 1814.

J'exécute, prince, un ordre du Roi en m'empressant de vous transmettre, de la part de Sa Majesté, des informations importantes et des instructions qu'Elle ne juge pas moins essentielles.

Votre nouvelle entrevue avec l'Empereur de Russie, et plus encore, vos craintes sur la condescendance de l'Autriche et de l'Angleterre, ont fait désirer vivement au Roi de recueillir tout ce qui pourrait l'éclairer sur les dispositions réelles de cette dernière puissance. Ce qui vous avait été rapporté du langage que tenait M. le Prince-Régent et ce que Sa Majesté savait Elle-même à cet égard, lui faisaient envisager comme bien nécessaire de sonder les intentions du Cabinet britannique.

Une conversation que je viens d'avoir avec lord Wel-

lington a rempli ce but, ou du moins a fourni au Roi l'occasion d'invoquer plus fortement que jamais le concours de l'Angleterre sur les points les plus épineux de la négociation.

Lord Wellington, après m'avoir assuré que les instructions données à lord Castlereagh, et *qu'il connaissait*, étaient absolument opposées aux desseins de l'Empereur Alexandre sur la Pologne, et par conséquent sur la Saxe, puisque le sort de la Saxe dépend absolument de la détermination qui sera prise à l'égard de la Pologne, m'a dit qu'en s'attachant uniquement à cette grande question, et négligeant tous les intérêts secondaires, on parviendrait aisément à s'entendre. Suivant lui, l'Autriche ne donnera point les mains au projet que la France rejette, et la Prusse elle-même, pour qui la Saxe est un *pis aller*, se verrait avec une extrême satisfaction réintégrée dans le duché de Varsovie. Le trouvant tellement explicite sur ce point, j'ai cru, d'après les intentions du Roi, devoir tenter une ouverture qui, bien que dépourvue de tout caractère officiel, pouvait de plus en plus l'engager dans la communication des seules vues que voulût avouer la Cour de Londres. Je lui ai représenté que si les dispositions de son Gouvernement étaient telles qu'il me le disait, et que le seul obstacle à une prompte et heureuse issue des négociations fût dans la difficulté de réduire à une résistance uniforme des oppositions d'une nature différente, il me semblerait qu'une convention conclue entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande, et qui n'aurait pour but que la manifestation des vues qu'elles adoptent conjointement sur cette

question, obtiendrait bientôt l'assentiment des autres Cours. Ce moyen, en présentant un concours imposant de volontés, devait sur-le-champ dissoudre le charme qui entraînait tant d'États dans une direction contraire à leurs intérêts, et le Roi, n'ayant d'autre ambition que le rétablissement des principes du droit public et d'un juste équilibre en Europe, pouvait se flatter qu'aucun motif n'écarterait de sa politique ceux qui, animés des mêmes sentiments, seraient invités à s'y rallier.

Cette proposition, dont lord Wellington n'a pu entièrement méconnaître l'avantage, a été rejetée par lui comme superflue, mais il ne m'en a protesté qu'avec plus de force des intentions droites de son Gouvernement sur la question de Pologne et de Saxe et même sur celle de Naples ¹, et il m'a répété qu'une attention exclusive portée à ces grands intérêts amènerait bientôt les plénipotentiaires au but dont s'écarte la Cour de Pétersbourg.

Vous voyez, prince, que l'Angleterre, quelles que soient les réticences de son négociateur au Congrès, reconnaît hautement ici la nature des instructions dont il est porteur, instructions qui, lorsqu'on lie, ainsi que l'a fait lord Wellington, la question de la Pologne à celle de la Saxe, offrent

¹ Dès le 14 décembre 1814, l'Autriche se décidait à soutenir la Saxe, et l'Angleterre changeait de langage; les plénipotentiaires français écrivaient au Département :

« Lord Castlereagh a communiqué au prince de Talleyrand toute la correspondance qui a rapport à l'affaire de Naples, et il a eu l'air de désirer, plutôt pour appuyer ce qu'il avait dit que ce qu'il avait écrit, qu'on recherchât dans nos cartons tout ce qui peut prouver aux coalisés que Murat avait eu, pendant qu'il marchait avec eux, une double intrigue avec Bonaparte..... »

au Roi l'appui le plus important. Dans cet état de choses, Sa Majesté pense que vous pouvez utilement vous prévaloir des informations que j'ai l'honneur de vous adresser.

En invoquant les instructions de lord Castlereagh, vous êtes ainsi autorisé à le placer dans la nécessité de vous faire une réponse qu'il lui sera difficile de rendre négative, lorsqu'un jour il sera forcé de prouver que sa conduite a été conforme aux vues de son Gouvernement et à l'intérêt de son pays. L'indépendance de la Pologne, très-populaire en Angleterre si elle était complète, ne le sera nullement comme le projette la Russie. Vous jugerez donc sans doute, prince, qu'il est très-important, dans vos rapports avec le ministre anglais, de distinguer ces deux hypothèses. Le Roi est persuadé que plus vous exprimerez de vœux en faveur d'une indépendance réelle et entière de la nation polonaise, en cas que cela fût praticable, et plus vous ôterez à lord Castlereagh les moyens de justifier aux yeux de la nation anglaise l'abandon du grand-duché de Varsovie à l'Empereur Alexandre.

Le Roi vous a instruit des ordres que Sa Majesté avait donnés au ministre de la guerre pour porter l'armée au complet du pied de paix. Je me flatte que cette détermination, dictée par les considérations dont vous sentez toute la force, ne tardera pas à devenir superflue.

Recevez, prince, l'assurance bien sincère de mon attachement inviolable et de ma haute considération.

XVIII

N° 11.

Vienna, 12 novembre.

SIRE,

M. de Metternich et lord Castlereagh avaient persuadé au Cabinet prussien de faire cause commune avec eux sur la question de la Pologne. Mais l'espoir qu'ils avaient fondé sur le concours de la Prusse n'a pas été de longue durée. L'Empereur de Russie, ayant engagé le Roi de Prusse à venir dîner chez lui il y a quelques jours, eut avec lui une conversation dont j'ai pu savoir quelques détails par le prince Adam Czartoryski. Il lui rappela l'amitié qui les unissait, le prix qu'il y attachait, tout ce qu'il avait fait pour la rendre éternelle; leur âge étant à peu près le même, il lui était doux de penser qu'il serait longtemps témoin du bonheur que leurs peuples devraient à leur liaison intime : il avait toujours attaché sa gloire au rétablissement d'un royaume de Pologne. Quand il touchait à l'accomplissement de ses désirs, aurait-il la douleur d'avoir à compter parmi ceux qui s'y opposaient son ami le plus cher et le seul prince sur les sentiments duquel il eût compté? Le Roi fit mille protestations, et lui jura de le soutenir dans la question polonaise. « Ce n'est pas assez, lui dit l'Empereur,

que vous soyez dans cette disposition, il faut encore que vos ministres s'y conforment. » Et il engagea le Roi à faire appeler M. de Hardenberg. Celui-ci étant arrivé, l'Empereur répéta devant lui et ce qu'il avait dit et la parole que le Roi lui avait donnée. M. de Hardenberg voulut faire des objections; mais pressé par l'Empereur Alexandre, qui lui demandait s'il ne voulait pas obéir aux ordres du Roi, et ces ordres étant absolus, il ne lui resta qu'à promettre de les exécuter ponctuellement. Voilà tout ce que j'ai pu savoir de cette scène; mais elle doit avoir offert beaucoup de particularités que j'ignore, s'il est vrai, comme M. de Gentz me l'a assuré, que le prince de Hardenberg ait dit qu'il n'en avait jamais vu de semblable.

Ce changement de la Prusse a fort déconcerté M. de Metternich et lord Castlereagh. Ils auraient voulu que M. de Hardenberg eût offert sa démission, et il est certain que cela aurait embarrassé l'Empereur et le Roi, mais il ne paraît pas même y avoir pensé.

Pour moi, qui soupçonnais M. de Metternich d'avoir obtenu le concours des Prussiens par plus de concessions qu'il n'en avouait, je penchai plutôt à croire que cette défection de la Prusse était un bien, et Votre Majesté verra que mes pressentiments n'étaient que trop fondés.

Le grand-duc Constantin, qui est parti depuis deux jours, doit organiser l'armée du duché de Varsovie; il est aussi chargé de donner une organisation civile au pays; le ton de ses instructions annonce, selon le rapport de M. d'Anstetten qui les a rédigées, que l'Empereur Alexandre ne se départira d'aucune de ses prétentions. L'Empereur doit avoir

engagé le Roi de Prusse à donner pareillement une organisation civile et militaire à la Saxe. On rapporte qu'il lui a dit : « De l'organisation civile à la propriété il n'y a pas loin. » Dans une lettre que je reçois de M. de Caraman, je trouve que le frère du ministre des finances¹ et plusieurs généraux sont partis de Berlin pour aller organiser la Saxe civilement et militairement; M. de Caraman ajoute que néanmoins l'occupation de la Saxe n'est pas présentée à Berlin comme définitive, mais seulement comme provisoire.

On raconte encore que l'Empereur Alexandre, parlant de l'opposition de l'Autriche à ses vues, et après des plaintes amères contre M. de Metternich, avait dit : « L'Autriche se croit assurée de l'Italie, mais il y a là un Napoléon dont on peut se servir. » Propos dont je ne suis pas certain, mais qui circule, et qui, s'il est vrai, peut donner la mesure complète de celui qui l'a tenu.

Lord Castlereagh n'a point encore reçu de réponse à sa dernière note. Quelques personnes croient que l'Empereur ne daignera pas même y répondre.

Pendant que les affaires de la Pologne et de la Saxe restent ainsi en suspens, les idées que, dans la conférence dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, j'avais mises en avant sur l'organisation de l'Italie, ont fructifié. Je fus avant-hier chez lord Castlereagh, et je l'en trouvai rempli. M. de Metternich, qui dinait hier avec nous chez M. de Rasoumowski, ne l'était pas moins; il nous a réunis aujourd'hui, lord Castlereagh, M. de Nesselrode et

¹ Général-major de Bulow.

moi, pour nous en occuper. En arrivant, il m'a prévenu qu'il ne serait question que de cela; qu'après-demain, demain, dans une heure peut-être, il serait en état de me parler de la Pologne et de la Saxe; mais que pour le moment il ne le pouvait pas. Je n'ai point insisté. La conférence a roulé uniquement sur le pays de Gènes. Il a été proposé de ne point l'incorporer au Piémont, mais de le donner au Roi de Sardaigne par une capitulation qui lui assurera des privilèges et des institutions particulières. Lord Castlereagh avait apporté des mémoires et des projets qui lui avaient été adressés à ce sujet; il les a lus. Il a fort insisté sur l'établissement d'un port franc, d'un entrepôt et d'un transit avec des droits très-modérés au travers du Piémont. On est convenu de se réunir demain et d'appeler à la conférence M. de Brignole et M. de Saint-Marsan.

Après la conférence, resté seul avec M. de Metternich, et désirant savoir où il en était pour la Pologne et pour la Saxe, et ce qu'il se proposait de faire par rapport à l'une et à l'autre, au lieu de lui faire à cet égard des questions qu'il aurait éludées, je ne lui ai parlé que de lui-même, et, prenant le ton d'une ancienne amitié¹, je lui ai dit que, tout

¹ La lettre suivante, de Talleyrand à Metternich, datée du 6 mars 1811, indique le caractère des relations anciennes et personnelles des deux hommes d'État :

« J'aurais bien voulu répondre plus tôt à votre lettre, mon cher comte, mais j'ai passé près de trois semaines dans ma chambre, assez malade. J'avais commencé par l'être un peu trop. Les mots terribles de fièvre pernicieuse étaient prononcés autour de moi : mais tout cela s'est civilisé.

« Quand on vient d'être malade gravement, on rentre dans la vie dans un état de pureté qui laisse fort ignorant sur les affaires de ce monde. Aussi

en s'occupant des affaires, il fallait aussi songer à soi-même; qu'il me paraissait qu'il ne le faisait point assez; qu'il y avait des choses auxquelles on était forcé par la nécessité, mais qu'il fallait que cette nécessité fût rendue sensible à tout le monde; que l'on avait beau agir par les motifs les plus purs; que si ces motifs étaient connus du public, on n'en était pas moins calomnié, parce que le public alors ne pouvait juger que par les résultats; qu'il était en butte à toutes sortes de reproches; qu'on l'accusait, par exemple, d'avoir sacrifié la Saxe; que j'espérais bien qu'il ne l'avait pas fait; mais pourquoi laisser un prétexte à de tels bruits? pourquoi ne pas donner à ses amis les moyens de le défendre et de le justifier? Un peu d'ouverture de sa part a été la suite de l'espèce d'abandon avec lequel je lui parlais. Il m'a lu sa note aux Prussiens¹ sur la question de la Saxe, et quelques remerciements assez affectueux de ma part l'ont conduit à me la confier. Je lui ai promis qu'elle resterait secrète. J'en joins une copie à la lettre que

ne sais-je guère ce qui s'y passe. Mon bon sens me dit que sont heureux les Souverains qui vous ont dans leurs conseils. Mais vous ne pouvez pas être partout, pas même à Paris, où vous auriez cherché sûrement à consoler M. le duc de Bassano du rapport du ministre des affaires étrangères de Suède que je viens de lire, et madame Junot du départ de son mari. Chacun a ses peines, et vous avez des remèdes pour toutes.

« Lorsque vous portez vos regards vers la France, et que vous pensez à ceux qui aiment et vous et votre gloire, j'ai le droit de croire que vous vous rappelez l'ami de Marie (de Metternich). Il sera toujours tel que vous l'avez connu et un peu aimé; il voudrait bien voir se renouveler souvent les occasions de vous dire et de vous prouver combien il a d'amitié, d'estime et de considération pour vous. »

T.

¹ V. D'ANGEBERG, p. 316.

j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté : je la supplie de vouloir bien la garder et de me permettre de la lui demander à mon retour.

Votre Majesté verra dans cette pièce que M. de Metternich avait promis aux Prussiens non pas, comme il me l'avait assuré, une portion de la Saxe, mais la Saxe tout entière, promesse qu'il avait heureusement subordonnée à une condition dont l'inaccomplissement la rend nulle. Votre Majesté verra encore par cette note que M. de Metternich abandonne Luxembourg aux Prussiens, après m'avoir assuré à diverses reprises qu'il ne leur serait pas donné. Cette même note révèle encore le projet dès longtemps formé de placer l'Allemagne sous ce qu'on appelle l'influence, et ce qui serait réellement la domination, absolue et exclusive, de l'Autriche et de la Prusse.

Maintenant, M. de Metternich proteste qu'il n'abandonnera point la Saxe. Quant à la Pologne, il m'a fait entendre qu'il céderait beaucoup, ce qui signifie qu'il cédera tout, si l'Empereur Alexandre ne se désiste de rien.

J'étais encore avec lui quand on lui a apporté l'état de l'armée autrichienne; il me l'a fait voir. La force actuelle de cette armée consiste en trois cent soixante-quatorze mille hommes, dont cinquante-deux mille de cavalerie, et huit cents pièces de canon. C'est avec ces forces qu'il croit que la Monarchie autrichienne n'a point de meilleur parti à prendre que de tout souffrir et de se résigner à tout. Votre Majesté voudra bien remarquer que le nombre des troupes est l'effectif de l'armée.

Je ne fermerai la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à

Votre Majesté qu'au retour d'une conférence à laquelle je vais me rendre ce matin.

Je sors de la conférence : je m'y suis trouvé avec M. de Nesselrode, M. de Metternich et lord Castlereagh ; on a fait entrer M. de Saint-Marsan, à qui l'on avait donné rendez-vous. Il n'a été question que de la réunion du pays de Gênes au Piémont. Une espèce de pouvoir donné par le Gouvernement provisoire de Gênes, fabriqué il y a quelques mois par lord William Bentinck, a fait naître quelques difficultés. Elles seront levées en établissant que Gênes est un pays vacant. Il a été convenu que les huit puissances se réuniraient demain pour en faire la déclaration, et pour donner à M. de Brignole, député de Gênes, copie du protocole dans lequel cette déclaration sera contenue ; il ne restera plus à déterminer que le mode de réunion. J'ai profité de la conférence d'aujourd'hui pour parler de la succession de Sardaigne. M. de Saint-Marsan, que j'avais prévenu, avait reçu de sa Cour des instructions conformes au droit de la Maison de Carignan ; j'ai proposé un mode de rédaction qui les reconnaît ; M. de Saint-Marsan l'a adopté et soutenu, et j'ai tout lieu de croire qu'il sera admis.

Les conférences pour les affaires de Suisse ne tarderont point à commencer.

Je suis, etc.

Vienne, 12 novembre 1814.

8.

XIX

N° 7.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

15 novembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre n° 10, et j'attends avec impatience les importants détails ultérieurs que vous m'annoncez.

Je saisis avidement l'espoir que vous me donnez pour la Saxe, et je crois pouvoir m'y livrer avec quelque confiance, du moment que le prince de Metternich parle, non d'après lui-même, mais d'après l'avis d'un conseil. J'aimerais sûrement bien mieux que ce Royaume restât entier; mais je crois que son malheureux Roi devra encore s'estimer heureux si on lui en sauve les deux tiers ou les trois quarts.

Quant à l'échange proposé, je n'aime pas, en général, à céder du mien; je répugne encore plus à dépouiller autrui, et après tout, les droits du prince-évêque de Bâle¹, moins importants sans doute au repos de l'Europe, ne sont pas moins sacrés que ceux du Roi de Saxe. Si cependant

¹ L'évêché de Bâle, principauté ecclésiastique de l'Empire germanique jusqu'en 1801, avait été incorporé à la France. Il allait être partagé entre les cantons de Bâle et de Berne.

la spoliation du premier de ces princes est inévitable, mù par la double considération de conserver au Roi de Sardaigne une portion de ses États, et de rendre un grand service au canton de Berne, je consentirai à l'échange, et je vous envoie une autorisation *ad hoc*, dont vous ferez usage aux cinq conditions suivantes, dont la première n'est qu'une règle de conduite pour vous : 1° impossibilité de sauver la principauté de Bâle ; — 2° garantie au Roi de Sardaigne de ce qui lui reste de la Savoie¹ ; — 3° restitution au canton de Berne de sa partie de l'Argovie² ; — 4° libre exercice de la religion catholique dans la portion du pays de Gex cédée au canton de Genève³ ; — 5° libre navigation pour la France sur le lac de Genève. A ce prix, vous pouvez signer l'échange. Sur quoi, etc.

¹ Le traité du 30 mai 1814 avait laissé Chambéry et Annecy à la France (elle les perdit par le traité du 20 novembre 1815); de plus, le canton de Genève allait recevoir plusieurs communes de la Savoie, au sud et à l'est de la ville.

² Quatre villes libres : Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zofingen, sous la souveraineté de Berne ; on sait que l'on constitua un canton d'Argovie.

³ La partie du pays de Gex baignée par le Léman, chef-lieu Versoix.

XX

N° 12.

Vienne, 17 novembre 1814.

SIRE,

Avant que l'Empereur Alexandre eût ramené la Prusse à lui, les personnes de sa confiance lui ayant conseillé de se tourner du côté de la France, de s'entendre avec elle, et de me voir, il avait répondu qu'il me verrait volontiers, et que désormais, pour lui faire demander une audience, il fallait que je m'adressasse, non au comte de Nesselrode, mais au prince Volkonsky, son premier aide de camp. Je dis à la personne par laquelle l'avis m'en fut donné, que si je faisais demander une audience à l'Empereur, les Autrichiens et les Anglais ne pourraient pas l'ignorer, qu'ils en prendraient de l'ombrage et bâtiraient là-dessus toute sorte de conjectures, et qu'en la faisant demander par la voie inusitée d'un aide de camp, je donnerais à mes relations avec l'Empereur un air d'intrigue qui ne pouvait convenir ni à l'un ni à l'autre. A quelques jours de là, comme il demandait pourquoi il ne m'avait pas vu, on lui fit connaître mes motifs, et il les approuva, en ajoutant : « Ce sera donc moi qui l'attaquerai le premier. » Ayant souvent l'occasion de me trouver avec lui dans de grandes réunions, je m'étais

fait une règle d'être le moins possible sur son passage, auprès de lui, et de l'éviter autant que cela pouvait se faire sans manquer aux bienséances ; j'en usai de la sorte samedi, chez le comte Zichy, où il était. J'avais passé presque tout le temps dans la salle du jeu, et profitant, pour me retirer, du moment où l'on se mettait à table, j'avais déjà gagné la porte de l'antichambre, lorsque ayant senti une main qui s'appuyait sur mon épaule et m'étant retourné, je vis que cette main était celle de l'Empereur Alexandre ; il me demanda pourquoi je ne l'allais pas voir, quand il me verrait, ce que je ferais le lundi ; me dit d'aller chez lui ce jour-là, le matin à onze heures, d'y aller en frac, de reprendre avec lui mes habitudes de frac, et en me disant cela il me prenait le bras et me le serrait d'une manière tout amicale.

J'eus soin d'informer M. de Metternich et lord Castle-reagh de ce qui s'était passé, afin d'éloigner toute idée de mystère et de prévenir tout soupçon de leur part.

Je me rendis chez l'Empereur à l'heure indiquée. — « Je suis, me dit-il, bien aise de vous voir ; et vous aussi vous désiriez me voir, n'est-ce pas ? » Je lui répondis que je témoignais toujours du regret de me trouver dans le même lieu que lui et de ne pas le voir plus souvent, après quoi l'entretien s'engagea.

« Où en sont les affaires, et quelle est maintenant votre position ? — Sire, elle est toujours la même. Si Votre Majesté veut rétablir la Pologne dans un état complet d'indépendance, nous sommes prêts à la soutenir. — Je désire, à Paris, le rétablissement de la Pologne, et vous

L'approuviez ; je le désire encore comme homme, comme toujours fidèle aux idées libérales, que je n'abandonnerai jamais. Mais dans ma situation, les désirs de l'homme ne peuvent pas être la règle du Souverain. Peut-être le jour arrivera-t-il où la Pologne pourra être rétablie ; quant à présent, il n'y faut pas penser. — S'il ne s'agit que du partage du duché de Varsovie, c'est l'affaire de l'Autriche et de la Prusse beaucoup plus que la nôtre. Ces deux puissances une fois satisfaites sur ce point, nous serons satisfaits nous-mêmes. Tant qu'elles ne le seront pas, il nous est prescrit de les soutenir, et notre devoir est de le faire, puisque l'Autriche a laissé arriver des difficultés qu'il lui était si facile de prévenir. — Comment cela ? — En demandant à faire, lors de son alliance avec vous, occuper par ses troupes la partie du duché de Varsovie qui lui avait appartenu ; vous ne le lui auriez certainement pas refusé, et si elle eût occupé ce pays, vous n'auriez pas songé à le lui ôter. — L'Autriche et moi nous sommes d'accord. — Ce n'est pas là ce que l'on croit dans le public. — Nous sommes d'accord sur les points principaux ; il n'y a plus de discussion que pour quelques villages. — Dans cette question la France n'est qu'en seconde ligne ; elle est en première dans celle de la Saxe. — En effet, la question de la Saxe est pour la Maison de Bourbon une question de famille¹. — Nullement, Sire ; dans l'affaire de la Saxe il ne s'agit point de l'intérêt d'un individu ou d'une famille particulière ; il s'agit de l'intérêt de tous les Rois ; il s'agit du premier intérêt de

¹ Louis XVIII et Frédéric-Auguste III étaient cousins germains.

Votre Majesté Elle-même, car son premier intérêt est de prendre soin de cette gloire personnelle qu'Elle a acquise et dont l'éclat rejallit sur son Empire. Votre Majesté doit en prendre soin, non-seulement pour Elle-même, mais encore pour son pays, dont cette gloire est devenue le patrimoine; Elle y mettra le sceau en protégeant et faisant respecter les principes qui sont le fondement de l'ordre public et de la sécurité de tous. Je vous parle, Sire, non comme ministre de France, mais comme un homme qui vous est sincèrement attaché. — Vous parlez de principes, mais c'en est un que l'on doit tenir sa parole, et j'ai donné la mienne. — Il y a des engagements de divers ordres, et celui qu'en passant le Niémen Votre Majesté prit envers l'Europe doit l'emporter sur tout autre. Permettez-moi, Sire, d'ajouter que l'intervention de la Russie dans les affaires de l'Europe est généralement vue d'un œil de jalousie et d'inquiétude, et que si elle a été soufferte, c'est uniquement à cause du caractère personnel de Votre Majesté. Il est donc nécessaire que ce caractère se conserve entier. — Ceci est une affaire qui ne concerne que moi et dont je suis le seul juge. — Pardonnez-moi, Sire, quand on est l'homme de l'histoire, on a pour juge le monde entier. — Le Roi de Saxe est l'homme le moins digne d'intérêt; il a violé ses engagements. — Il n'en avait pris aucun avec Votre Majesté; il n'en avait pris qu'avec l'Autriche¹; elle

¹ Le 26 avril 1813, le prince de Metternich avait dénoncé le traité ou alliance franco-autrichienne du 14 mars 1812. Il avait retiré le secours auxiliaire stipulé par cette alliance. L'Autriche, qui devenait neutre en atten-

seule serait donc en droit de lui en vouloir, et, tout au contraire, je sais que les projets formés sur la Saxe font éprouver à l'Empereur d'Autriche la peine la plus vive; ce que Votre Majesté ignore très-certainement, sans quoi, vivant, Elle et sa famille, avec lui et chez lui depuis deux mois, Elle n'aurait jamais pu se résoudre à la lui causer. Ces mêmes projets affligent et alarment le peuple de Vienne; j'en ai chaque jour des preuves. — Mais l'Autriche abandonne la Saxe. — M. de Metternich, que je vis hier au soir, me montra des dispositions bien opposées à ce que Votre Majesté me fait l'honneur de me dire. — Et vous-même, on dit que vous consentez à en abandonner une partie. — Nous ne le ferons qu'avec un extrême regret. Mais si, pour que la Prusse ait une population égale à celle qu'elle avait en 1806, et qui n'allait qu'à neuf millions deux cent mille âmes, il est nécessaire de donner de trois à quatre cent mille Saxons, c'est un sacrifice que nous ferons pour le bien de la paix. — Et voilà ce que les Saxons redoutent le plus; ils ne demandent pas mieux que d'appartenir au Roi de Prusse; tout ce qu'ils désirent, c'est de n'être pas divisés. — Nous sommes à portée de connaître ce qui se passe en Saxe, et nous savons que les Saxons sont désespérés à l'idée de devenir Prussiens. — Non; tout ce qu'ils craignent, c'est d'être partagés, et c'est en effet ce qu'il y a de plus malheureux pour un peuple. — Sire, si l'on appliquait ce

dant qu'elle nous déclarât la guerre, avait obtenu du Roi de Saxe une promesse de neutralité que les victoires de Napoléon à Lutzen et à Bautzen ne lui avaient pas permis d'observer.

raisonnement à la Pologne? — Le partage de la Pologne n'est pas de mon fait; il ne tient pas à moi que ce mal ne soit réparé, je vous l'ai dit. Peut-être le sera-t-il un jour. — La cession d'une partie des deux Lusaces ne serait point proprement un démembrement de la Saxe; elles ne lui étaient point incorporées; elles avaient été, jusqu'à ces derniers temps, un fief relevant de la Couronne de Bohême; elles n'avaient de commun avec la Saxe que d'être possédées par le même Souverain. — Dites-moi, est-il vrai que l'on fasse des armements en France? (En me faisant cette question, l'Empereur s'est approché si près de moi que son visage touchait presque le mien.) — Oui, Sire. — Combien le Roi a-t-il de troupes¹? — Cent trente mille hommes

¹ Nos régiments sont en effet très-bien organisés, et nous n'avons eu que l'embaras de choisir parmi divers officiers pour placer en pied les meilleurs. Nous avons donné beaucoup de congés, et nous sommes au-dessous de notre formation sur le pied de paix; mais je vous prie de croire que je serais en état de vous montrer à l'instant même de beaux corps d'armée sur toutes nos frontières. Cinquante mille hommes sur le Rhin, cinquante mille au nord, vingt mille sur les Alpes, voilà ce que nous aurions de disponible dès aujourd'hui. Il est bien entendu que les places et l'intérieur seraient en outre gardés convenablement, et que nous sommes fort peu enclins à adopter la folle tactique de dégarnir tout le dedans pour faire un grand effet au dehors. Au premier jour de janvier, les forces disponibles seront augmentées de soixante mille hommes, et, s'il le fallait, elles le seraient de cent mille de plus au mois de mars. Je juge par les états que les préfets m'ont envoyés qu'il y a plus de deux cent mille hommes dans l'intérieur appartenant aux drapeaux et destinés à porter tout à coup l'armée active à une grande élévation de forces, ou bien à l'alimenter successivement et en détail pendant plusieurs années de paix. C'est cette réserve si précieuse, puisqu'elle se compose d'hommes déjà formés, qui rend une loi sur le recrutement inutile en ce moment. Je ne vous parle pas de l'artillerie, car ce serait vanité de ma part. Cette arme est plus belle que jamais. Nous avons quelques inventions nouvelles... Un fusil nouveau, de la poudre

sous les drapeaux et trois cent mille renvoyés chez eux, mais pouvant être rappelés au premier moment. — Combien en rappelle-t-on maintenant? — Ce qui est nécessaire pour compléter le pied de paix. Nous avons tour à tour senti le besoin de n'avoir plus d'armée et le besoin d'en avoir une; de n'en avoir plus, quand l'armée était celle de Buonaparte, et d'en avoir une qui fût celle du Roi. Il a fallu pour cela dissoudre et recomposer; désarmer d'abord et ensuite réarmer, et voilà ce qu'en ce moment on achève de faire. Tel est le motif de nos armements actuels; ils ne menacent personne; mais quand toute l'Europe est armée, il a paru nécessaire que la France le fût dans une proportion convenable. — C'est bien: j'espère que ces affaires-ci mèneront à un rapprochement entre la France et la Russie. Quelles sont à cet égard les dispositions du Roi? — Le Roi n'oubliera jamais les services que Votre Majesté lui a rendus, et sera toujours prêt à les reconnaître. Mais il a ses devoirs comme Souverain d'un grand pays et comme chef de l'une des plus puissantes et plus anciennes Maisons de l'Europe. Il ne saurait abandonner la Maison de Saxe. Il veut qu'en cas de nécessité nous protestions: l'Espagne, la Bavière¹,

nouvelle très-supérieure à l'ancienne, une cuirasse plus avantageuse; ce sont trois découvertes qui font jusqu'ici honneur à l'artillerie, et qui ont déjà excité la curiosité de nos voisins. »

(Le ministre de la guerre à Talleyrand, 9 novembre 1814.)

¹ Paroles de Sa Majesté le Roi de Bavière, recueillies par le comte Alexis de Noailles à son audience du 9 novembre 1814 :

« J'ai appris qu'on avait cherché en toutes manières à suivre les traces des envoyés de France, à étudier leurs démarches, et qu'on avait été frappé de découvrir qu'ils s'étaient éloignés de toute manœuvre secrète;

d'autres États¹ encore protesteraient comme nous. — Écoutez ; faisons un marché : soyez aimable pour moi dans la question de la Saxe, et je le serai pour vous dans celle de Naples. Je n'ai point d'engagement de ce côté. — Votre Majesté sait bien qu'un tel marché n'est pas faisable. Il n'y a pas de parité entre les deux questions. Il est impossible que Votre Majesté ne veuille pas, par rapport à Naples, ce que nous voulons nous-mêmes. — Eh bien, persuadez donc aux Prussiens de me rendre ma parole. — Je vois fort peu les Prussiens et ne viendrais sûrement pas à bout de les persuader. Mais Votre Majesté a tous les moyens de

qu'ils n'avaient pas répandu la moindre somme d'argent, et que leur conduite était sans intrigue et sans tache. — J'ai fait une protestation sur les affaires de la Saxe. Je suis avec vous. Je ne me séparerai pas de votre politique. — Voulez-vous connaître les propos secrets ? On compte sur la parole du Roi, sur sa loyauté et ses principes ; mais on croit qu'il ne sera pas maître de l'armée, et qu'après les négociations il sera forcé à la guerre par les clameurs des généraux avides de conquêtes. »

¹ Paroles de l'Archiduc Charles, recueillies par le comte Alexis de Noailles à son audience du 8 novembre 1814 :

« Je ne doute pas qu'en ce Congrès la France ne joue un beau rôle, et que les talents et l'expérience de M. de Talleyrand ne soient aussi utiles à l'Europe qu'à votre patrie. Vous avez donné un exemple précieux par votre manière de ne point demander d'accroissement de territoire. Cet exemple sera utile en Europe pour le rétablissement des anciens rapports entre les nations. La France est un assez beau pays, par sa situation, pour n'avoir besoin que d'elle-même pour retrouver son ancienne prépondérance. — Nous avons tiré l'épée, nous autres militaires ; c'est aux politiques maintenant d'achever l'ouvrage et de fonder sur des bases solides le bonheur de l'Europe pour prévenir de nouvelles dévastations. — J'ai lu votre plan de finances ; il m'a paru fort bon : je ne prétends pas m'y connaître. — La grande affaire en politique et en finances, c'est, comme vous le ferez sans doute, de tenir une fois qu'on a promis. Au reste, il faut se tracer une marche, comme je suis sûr que vous l'avez fait, et la suivre impitoyablement ; avec une telle persévérance, on réussit toujours. »

le faire. Elle a tout pouvoir sur l'esprit du Roi: Elle peut d'ailleurs les contenter. — Et de quelle manière? — En leur laissant quelque chose de plus en Pologne. — Singulier expédient que vous me proposez! Vous voulez que je prenne sur moi pour leur donner? »

L'entretien fut interrompu par l'Impératrice de Russie, qui entra chez l'Empereur. Elle voulut bien me dire des choses obligantes; elle ne resta que quelques minutes, et l'Empereur reprit: « Résumons-nous. » Je récapitulai brièvement les points sur lesquels je pouvais et ceux sur lesquels je ne pouvais point composer, et je finis par dire que je devais insister sur la conservation du Royaume de Saxe avec seize cent mille habitants. « Oui, me dit l'Empereur, vous insistez beaucoup sur une chose *décidée* »; mais il ne prononça point ce mot de ce ton qui annonce une détermination qui ne peut changer.

Son but en m'appelant chez lui était de savoir :

1° Ce que c'était que les armements qu'il avait ouï dire que l'on faisait en France, et dans quelles vues ils étaient faits. Je crois lui avoir répondu de manière qu'il ne pût pas se croire menacé, et cependant de façon à ne pas lui laisser une trop grande sécurité.

2° Si Votre Majesté serait disposée à faire un jour une alliance avec lui. A moins qu'il ne renonçât à l'esprit de conquêtes, ce qui n'est nullement présumable, je ne vois pas comment il serait possible que Votre Majesté, tout animée de l'esprit de conservation, s'alliât avec lui, si ce n'est dans un cas extraordinaire et pour un but momentané. Mais il ne convenait pas, s'il en avait le

désir, de lui en ôter l'espérance, et j'ai dû éviter de le faire.

3° Quelles étaient au juste nos déterminations par rapport à la Saxe. A cet égard, je lui ai laissé si peu de doutes, qu'il a dit au comte de Nesselrode, par qui je l'ai su : « Les Français sont décidés sur la question de la Saxe ; mais qu'ils s'arrangent avec la Prusse. Ils voudraient prendre sur moi pour lui donner, et c'est à quoi je ne consens pas. »

Je n'ai rapporté cet entretien avec tant de détails que pour que Votre Majesté pût mieux juger combien, depuis la dernière audience que j'avais eue de l'Empereur, son ton était changé. Il n'a point donné, dans tout le cours de notre conversation, une seule marque d'irritation ou d'humeur. Tout a été calme et doux.

Il est sûrement moins touché des intérêts de la Prusse et moins retenu par l'amitié qu'il porte au Roi, qu'il n'est embarrassé des promesses qu'il lui a faites, et je croirais volontiers que, malgré le caractère chevaleresque qu'il affecte, et tout esclave qu'il veut paraître de sa parole, il serait dans le fond de l'âme enchanté d'avoir un prétexte honnête pour se dégager.

J'en juge surtout par une conversation qu'il a eue avec le prince de Schwarzenberg, et qui, je crois, n'a pas peu contribué à lui faire désirer de me voir : il lui demandait où en étaient les affaires, et s'ils parviendraient à s'entendre, et le pressait de lui donner son opinion, non comme ministre d'Autriche, mais comme un ami. Après s'être quelque temps défendu de rompre, le prince de Schwarzen-

berg lui dit nettement que sa conduite envers l'Autriche avait été peu franche et même peu loyale; que ses prétentions tendaient à mettre la Monarchie autrichienne dans un véritable danger, et les choses dans une situation qui rendrait la guerre inévitable; que si on ne la faisait pas maintenant (soit par respect pour l'alliance naissante, soit pour ne pas se montrer à l'Europe comme des étourdis qui n'avaient rien su prévoir et s'étaient mis par une aveugle confiance à la merci des événements), elle arriverait infailliblement d'ici à dix-huit mois ou deux ans. Alors il échappa à l'Empereur de dire : « Si je m'étais moins avancé ! Mais, ajouta-t-il, comment puis-je me dégager ? Vous sentez bien qu'au point où j'en suis, il est impossible que je recule. »

En même temps que M. de Schwarzenberg présentait la guerre comme inévitable tôt ou tard, un corps de troupes que l'Autriche a fait marcher en Galicie semblait indiquer qu'elle pourrait être prochaine. Le Cabinet de Vienne a paru vouloir sortir de son engourdissement. M. de Metternich a parlé d'alliance au prince de Wrède, en lui demandant si dès à présent la Bavière ne voudrait pas joindre vingt-cinq mille hommes aux forces autrichiennes; à quoi le prince de Wrède a répondu que la Bavière serait prête à fournir jusqu'à soixante-quinze mille hommes, mais sous les conditions suivantes :

- 1° Que l'alliance serait conclue avec la France;
- 2° Que la Bavière fournirait vingt-cinq mille hommes et non davantage pour chaque cent mille hommes que l'Autriche ferait marcher;
- 3° Que si l'Angleterre donnait des subsides à l'Autriche,

la Bavière en recevrait sa part, dans la proportion de leurs forces respectives.

Je crois bien qu'au fond ce ne sont encore là que des paroles, que de simples démonstrations; mais c'est déjà beaucoup que l'Autriche se soit déterminée à en faire; et elles ont dû naturellement donner à l'Empereur Alexandre l'envie de savoir ce qu'il avait à craindre ou à se promettre de nous.

Sachant que son habitude, lorsqu'il parle à quelqu'un de ceux qui sont opposés à ses vues, est d'affirmer qu'il est d'accord avec les autres, et ne voulant pas que les résultats de mon entretien avec lui pussent être présentés sous un faux jour, j'ai profité d'une visite que m'a faite M. de Sickingen pour les faire connaître par lui à l'Empereur d'Autriche. L'Empereur en a instruit M. de Metternich, par le récit duquel j'ai vu que M. de Sickingen avait été un intermédiaire fidèle.

Cette confiance a produit le meilleur effet. Le sentiment universel de défiance auquel nous avons été en butte dans les premiers temps de notre séjour ici s'affaiblit chaque jour, et le sentiment contraire s'accroît.

A mon retour de chez l'Empereur Alexandre, je trouvai chez moi le ministre de Saxe qui venait me communiquer :

1° Une protestation du Roi de Saxe que ce prince lui avait envoyée avec ordre de la remettre au Congrès, mais après avoir communiqué à M. de Metternich, aux avis duquel il lui est prescrit de se conformer;

2° Une circulaire du prince Repnin¹, qui était en Saxe

¹ D'ANGEBERG, *Congrès de Vienne*, p. 413.

gouverneur général pour les Russes. Cette pièce, dont je joins une copie à ma dépêche au Département, pour qu'elle soit imprimée dans le *Moniteur*¹, est ce qui a motivé la protestation du Roi, qui ne pourra être imprimée qu'après avoir été officiellement remise au Congrès. J'en aurai seulement alors une copie. Cette circulaire, par laquelle le prince Replin annonce aux autorités saxonnes qu'en conséquence d'une convention conclue dès le 27 septembre, l'Empereur Alexandre, de l'aveu de l'Autriche et de l'Angleterre, a ordonné de remettre l'administration de la Saxe aux délégués du Roi de Prusse qui doit à l'avenir posséder ce pays, non comme une province de son Royaume, mais comme un Royaume séparé dont il a promis de maintenir l'intégrité, a jeté dans le dernier embarras M. de Metternich et lord Castlereagh, et excité de leur part les plaintes les plus vives.

Il est bien vrai que l'on a abusé de la manière la plus odieuse de leur consentement en le dénaturant, en le présentant comme absolu quand il était purement conditionnel, ce qui justifie leurs plaintes; mais il n'est pas moins vrai qu'ils ont donné un consentement qu'ils regrettent amèrement d'avoir donné.

Votre Majesté a déjà la note de M. de Metternich.

J'ai aujourd'hui l'honneur de lui envoyer celle de lord Castlereagh². Je l'ai seulement depuis deux jours; on ne me

¹ Voir le *Moniteur* du 21 novembre 1814. — D'ANBERG, *Congrès de Vienne*, p. 401.

² Dans cette note du 11 octobre 1814, lord Castlereagh écrivait confidentiellement à M. de Hardenberg :

« Quant à la question de la Saxe, je vous déclare que si l'incorporation de

l'a procurée que sous la promesse de la tenir très-secrète; c'est pourquoi je l'adresse directement à Votre Majesté elle-même. On m'a dit que lord Castlereagh travaillait à se la faire rendre par les Prussiens. Cette note confirme tout ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté depuis six semaines, et révèle même des choses que je n'aurais pas crues si elle n'en offrait incontestablement la preuve.

Quelque étrange que soit la note de M. de Metternich, sitôt qu'on la compare à celle de lord Castlereagh, on trouve entre elles des différences, toutes à l'avantage de la première.

M. de Metternich essaye de persuader à la Prusse qu'elle doit renoncer à ses vues sur la Saxe; il expose les raisons morales et politiques qui font qu'il répugne à donner son consentement, et en le donnant, il avoue que c'est une sorte de nécessité qui le lui arrache.

la totalité de ce pays dans la Monarchie prussienne est nécessaire pour assurer un aussi grand bien à l'Europe, quelque peine que j'éprouve personnellement à l'idée de voir une si ancienne famille si profondément affligée, je ne saurais nourrir aucune répugnance morale ou politique contre la mesure elle-même. Si jamais un Souverain s'est placé lui-même dans le cas de devoir être sacrifié à la tranquillité future de l'Europe, je crois que c'est le Roi de Saxe, par ses tergiversations perpétuelles et parce qu'il a été non-seulement le plus dévoué, mais aussi le plus favorisé des vassaux de Bonaparte, contribuant de tout son pouvoir et avec empressement, en sa double qualité de chef d'État allemand et d'État polonais, à étendre l'asservissement général jusqu'au cœur de la Russie. »

Dans cette dépêche, qui répond à une demande d'occupation de la Saxe par l'administration prussienne, lord Castlereagh ajoutait que « si cette occupation avait d'autre objet que celui de mettre la Prusse dans la situation qu'elle doit occuper dans l'intérêt de l'Europe, comme, par exemple, de l'indemniser de ce qu'elle aurait à souffrir de la Russie, il ne se croyait pas autorisé à consentir à un engagement pareil ».

Lord Castlereagh, au contraire, après quelques expressions d'une vaine et stérile pitié pour la famille royale de Saxe, déclare qu'il n'a aucune sorte de *répugnance morale ou politique* à abandonner la Saxe à la Prusse.

M. de Metternich ne consent qu'autant que la Prusse aura fait des pertes qu'il sera impossible de lui compenser d'une autre manière.

Lord Castlereagh ne consent, au contraire, qu'autant que la Prusse conservera ce que M. de Metternich parle de lui compenser ; il veut que la Saxe soit pour elle un accroissement de puissance et non point un équivalent.

Ainsi, ils subordonnent l'un et l'autre la question de la Saxe à celle de la Pologne, mais dans des sens absolument opposés ; ce qui montre à quel point ces alliés si unis, et qui criaient si haut que la France voulait les diviser, sont peu d'accord entre eux.

Ils se sont pourtant entendus pour faire désavouer la circulaire du prince Repnin, et je crois qu'elle sera désavouée par les Prussiens eux-mêmes.

Du reste, il me paraît difficile que l'oubli, si ce n'est le mépris des principes et des notions les plus communes de la saine politique, puisse être porté plus loin que dans cette note de lord Castlereagh.

Il vint hier me demander à dîner, et me proposa un entretien pour aujourd'hui. Je m'étais attendu à quelque confiance, ou à quelque ouverture importante, et il venait seulement me parler de ses embarras. Trompé dans l'espoir qu'il avait fondé sur la Prusse, et voyant par là son système renversé par sa base, il est tombé dans une sorte

d'abattement. Il venait me consulter sur le moyen de donner aux affaires une impulsion qui les fit marcher. Je lui ai dit que l'Empereur Alexandre prétendait être d'accord avec l'Autriche sur la question de la Pologne, et qu'il ne leur restait plus que quelques détails à régler; que si cela était, ce que je voyais de mieux à faire, c'était qu'il engageât l'Autriche à terminer promptement cet arrangement; qu'ils avaient subordonné l'une à l'autre les questions de Pologne et de Saxe, et que cela ne leur avait pas réussi; qu'il fallait donc les séparer, et terminer d'abord celle de Pologne; que l'Autriche, tranquille de ce côté et n'ayant plus à se partager entre les deux questions, serait tout entière à celle de la Saxe, que tous les militaires autrichiens regardaient comme étant de beaucoup la plus importante des deux; que la Russie, satisfaite sur celle qui l'intéresse directement, gênerait probablement fort peu sur l'autre, et que la Prusse se trouvant seule vis-à-vis de l'Autriche, de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, l'affaire serait facilement et promptement réglée.

La circulaire du prince Repnin a été le signal que la Bavière attendait pour déclarer qu'elle ne souscrirait à aucun arrangement et n'entrerait dans aucune ligue allemande, que la conservation du Royaume de Saxe n'eût été préalablement assurée; c'est ce que le prince de Wrède a déclaré positivement à M. de Hardenberg, qui, tout en disant qu'il ne pouvait rien prendre sur lui et qu'il en référerait au Roi, a cependant fait entendre que le Roi de Saxe pourrait être conservé avec un million de sujets.

Ainsi, tout est encore en suspens ; mais les chances de sauver une grande partie de la Saxe se sont accrues.

J'en étais à cet endroit de ma lettre, quand j'ai reçu celle dont Votre Majesté m'a honoré, en date du 9 novembre, et celle qu'Elle a bien voulu me faire écrire par M. le comte de Blacas.

Votre Majesté jugera par la note de lord Castlereagh que j'ai l'honneur de lui envoyer, ou que ce ministre a des instructions que le duc de Wellington ne connaît pas, ou qu'il ne se croit pas lié par celles qui lui ont été données, et que, s'il a fait dépendre la question de la Saxe de celle de la Pologne, c'est dans un sens précisément inverse de celui que le duc de Wellington supposait.

Quant à ce qui concerne Naples, j'ai rendu compte à Votre Majesté de la proposition que M. de Metternich, dans une de ces conférences où nous n'étions que lui, lord Castlereagh, M. de Nesselrode et moi, avait faite de ne s'entendre sur cette affaire qu'après le Congrès, et de ma réponse. (C'est dans le n° 10 de ma correspondance que se trouve ce détail.) Les menaces contenues dans la lettre dont M. le comte de Blacas m'a envoyé un extrait se retrouvent, dit-on, dans un pamphlet publié par un aide de camp de Murat nommé Filangieri, qui était encore tout récemment à Vienne¹. (Ce pamphlet a été enlevé par la police.) Mais j'espère que si l'Italie est une fois organisée depuis

¹ • Il circule ici une brochure rédigée par un certain Filangieri, aide de camp de Murat, et qui porte un caractère révolutionnaire et menaçant. La police l'a fait racheter. M. le prince de Metternich se sert de ces alarmes pour égarer l'opinion à l'égard de la conservation de Murat sur le trône de

les Alpes jusqu'aux frontières de Naples, ainsi que je l'ai proposé, ces menaces ne seront guère à craindre. J'ai attendu pour fermer ma lettre que je fusse de retour d'une conférence qui nous avait été indiquée pour ce soir à huit heures : on n'y a fait que lire et signer le protocole de la dernière conférence.

L'Empereur de Russie est indisposé assez pour avoir gardé le lit ; mais ce n'est qu'une indisposition.

Je suis, etc.

Vienne, 17 novembre 1814.

XXI

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

N° 8.

22 novembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 11. Il me fournirait ample matière à réflexions, si je ne me les étais pas interdites lorsqu'elles ne pourraient servir qu'à ma satisfaction personnelle.

Naples ; mais il est le seul des ministres de l'Empereur d'Autriche même qui soutienne cette cause, dont l'Europe fera justice. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département.)

Les discours que le comte Alexis de Noailles a entendus de la bouche des Princes avec lesquels il s'est entretenu, m'ont fait plaisir; celui du Roi de Bavière m'a surtout frappé. Mais que serviront ces dispositions si elles ne sont soutenues par l'Autriche et l'Angleterre? Or, je crains bien que malgré la manière infiniment adroite dont vous avez parlé au prince de Metternich, malgré l'inaccomplissement des conditions portées dans la note du 22 octobre, et Pologne et Saxe ne soient abandonnées; dans ce malheur, il restera toujours à mon infortuné cousin sa constance dans l'adversité, et à moi (car j'y suis plus résolu que jamais) de n'avoir participé par aucun consentement à ces iniques spoliations.

Je crois aux propos attribués à l'Empereur Alexandre au sujet de l'Italie; il est dans ce cas de la plus haute importance que l'Autriche et l'Angleterre se pénétrant bien de l'adage, trivial si l'on veut, mais plein de sens, et surtout éminemment applicable à la circonstance : *Sublata causa, tollitur effectus*.

Je suis plus content de la tournure que prennent les affaires d'Italie; la réunion de Gênes, la succession masculine dans la Maison de Savoie, sont deux points importants; mais ce qui l'est par-dessus tout, c'est que malgré les vanteries, peut-être trop fondées en réalité, de Murat dans ses gazettes, le Royaume de Naples retourne à son légitime Souverain. Sur quoi, etc.

XXII

N° 13.

Vienne, 25 novembre 1814.

SIRE,

Aussitôt que nous eûmes proféré ici le mot de *principes* et demandé la réunion immédiate du Congrès, on se hâta de répandre de tous côtés le bruit que la France ne cessait point de regretter la rive gauche du Rhin et la Belgique¹, et n'aurait de repos qu'après les avoir recouvrées; que le Gouvernement de Votre Majesté pouvait bien partager ce vœu de la nation et de l'armée, vu que, s'il ne le partageait pas, il ne serait point assez fort pour y résister; que dans les deux suppositions le péril était le même; qu'on ne pouvait donc trop se prémunir contre la France; qu'il fallait lui opposer des barrières qu'elle ne pût point franchir, coordonner à cette fin les arrangements de l'Europe, et se tenir soigneusement en garde contre ses négociateurs, qui ne manqueraient pas de tout faire pour l'empêcher. Nous nous trouvâmes tout à coup en butte à des préventions contre lesquelles il nous a fallu lutter pendant deux mois. Nous

¹ - Nul doute que pour reprendre la Belgique et se reporter sur le Rhin, tous les soldats et même les recrues ne courussent; mais dussiez-vous aller à Naples, vous ne pourriez mettre la France en mouvement qu'en passant par là. »
(Jaucourt à Talleyrand, 29 octobre 1814.)

avons réussi à triompher de celles qui nous étaient le plus pénibles ; on ne dit plus qu'il nous ait été donné de doubles instructions (comme M. de Metternich l'assurait au prince de Wrède), qu'il nous ait été prescrit de parler dans un sens et d'agir dans un autre, et que nous ayons été envoyés pour semer la discorde. Le public rend justice à Votre Majesté, il ne croit plus qu'Elle ait d'arrière-pensée. Il applaudit à son désintéressement ; il la loue d'avoir embrassé la défense des principes. Il avoue que le rôle d'aucune autre puissance n'est aussi honorable que le sien. Mais ceux à qui il importe que la France ne cesse point d'être un sujet de défiance et de crainte, n'en pouvant exciter sous un prétexte, en excitent sous un autre. Ils représentent sa situation intérieure sous un jour alarmant ; malheureusement, ils se fondent sur des nouvelles de Paris données par des hommes dont le nom, la réputation et les fonctions imposent ¹. Le duc de Wellington, qui entretient

¹ Fouché écrivait à Talleyrand le 25 septembre 1814, du château de Ferrières, la lettre suivante :

• Une personne qui se rend à Vienne en qualité de chargé d'affaires de MM. les maréchaux de France, m'offre ses services pour mes dotations.

• Votre Altesse m'a donné à cet égard des assurances auxquelles je me confie ; je place entièrement mes intérêts entre ses mains.

• Je me suis présenté deux fois chez Votre Altesse avant son départ, je n'ai pas eu l'avantage de la trouver et de lui faire mes adieux. J'aurais désiré vous parler de l'intérieur de la France et de Paris, et surtout des Français qu'on a d'abord exclus des places et qu'on obligera bientôt à quitter la France. Garat est déjà passé par Bayonne, il y a quelques jours ; mais il y a des hommes qui ne sont pas timides et qui resteront dans leur patrie pour se défendre. Carnot fait imprimer le mémoire que vous connaissez sans doute, car il en circule plus d'une copie.

• Votre Altesse peut s'en rapporter à moi sur la situation des choses et les dispositions secrètes des esprits : le Roi n'aura de paix et de sûreté que

avec lord Castlereagh une correspondance très-active, ne lui parle que de conspirations, de mécontentements secrets

dans sa modération. Ceux qui lui ont conseillé de faire publier les journaux des *Mécontents* et de la *Quotidienne*, qui sont remplis des plus grossières invectives, ont plus écouté leurs aveugles passions que le véritable intérêt du Roi.

« Si je n'étais retenu en France par mes propriétés, je serais à Londres avec mes enfants; bientôt il n'y aura ici de tranquillité pour personne. Le Gouvernement se rassure, parce que tout paraît être mobile devant ses yeux; mais un événement imprévu peut tout changer. Je désire que la continuité de vos éminents services vous procure au moins le repos.

« Je ne parlerai point à Votre Altesse des affaires de Naples: je sais l'intérêt qu'elle y prend; j'en parle au prince de Metternich et je lui écris sur une conversation qu'il a eue à mon sujet avec M. Bandus, et j'entre avec lui dans quelques détails sur la France et sur l'Europe.

« Les Belges qui sont à Paris font éclater leur mécontentement sur ce qu'on a donné leur pays au Prince de Hollande sans les consulter. Il me semble que puisqu'on revient sur tout, il serait plus convenable de restituer la Belgique à l'Autriche, sous laquelle elle a tant prospéré. D'ailleurs, ce serait un hommage rendu à une possession séculaire interrompue seulement une vingtaine d'années.

« Je prie Votre Altesse de se souvenir quelquefois d'un homme qui lui est et lui sera toujours attaché. »

D'Hauterive écrivait alors à Talleyrand :

« Tous les partis semblent s'accorder dans ce refrain : « Cela ne peut pas durer. »

Il est vrai que M. de Blacas considérait le mécontentement de tous les partis comme un symptôme heureux.

« Notre réunion est et restera toute tirillée, et le déconsu des personnes et des vues semble se prolonger de là dans le monde et même dans le peuple.

« On sent perpétuellement des influences extérieures auxquelles l'union la plus forte, la plus constitutionnelle, pourrait seule résister, et cette force-là, nous sommes loin de l'avoir. »

(Jaucourt à Talleyrand, 8 octobre 1814.)

« . . . Discussion qui a eu lieu au conseil sur la proposition de l'abbé (de Montesquiou, ministre de l'Intérieur), qui, tout doucement et sans autre préliminaire, pensait que le Roi enverrait à la Chambre des pairs un projet de loi pour continuer aux députés des départements leurs pouvoirs jusqu'en 1820; cela fondé sur toutes les raisons que vous voudrez supposer,

et de murmures sourds, précurseurs d'orages prêts à éclater.

L'Empereur Alexandre dit que ses lettres de Paris lui annoncent des troubles. De son côté, M. de Vincent mande à sa Cour qu'il se prépare un changement dans le ministère¹

en écartant la véritable que vous devinez, savoir, le danger des assemblées, la disposition des esprits, et la dangereuse nomination faite parmi les acquéreurs de biens nationaux, les gens de Bonaparte et les jacobins. J'ai dit nettement que tous ces dangers n'existeraient pas si nos fautes n'avaient pas placé le Roi hors de la nation, et hors de l'opinion et de la confiance des royalistes constitutionnels. »

(Jaucourt à Talleyrand, 18 octobre 1814.)

« L'alarme a été grande parmi ce qui entoure le Roi ; l'inquiet maréchal Marmont se met l'esprit à la torture pour trouver des sujets d'appréhension.

« Les petites polices dénoncent la grande, et la grande n'a pas le courage et la hardiesse de faire arrêter les petites.

« Le Roi répond à tout par son calme, sa discrétion, sa sagesse, et c'est un crime de mettre à l'épreuve toutes ces royales qualités. »

(Jaucourt à Talleyrand, 29 novembre 1814.)

« Le maréchal Marmont, par inquiétude, par excès de zèle, par je ne sais quel motif, s'est alarmé sur le projet du Roi d'aller à l'Odéon au spectacle. Il a communiqué au Roi les avertissements que l'on lui donnait. Il a demandé au Roi de faire venir le général Maison et le général Dessoles ; tout cela s'est fait ; mais le Roi tout tranquillement leur a dit : Messieurs, votre affaire est de me garder, la mienne est d'aller m'amuser à la comédie. »

(Jaucourt à Talleyrand, 3 décembre 1814.)

¹ Le 3 décembre suivant, le maréchal Soult remplaçait le général Dupont au ministère de la guerre, Beugnot était nommé ministre de la marine, et d'André à la préfecture de police. Jaucourt écrivait à la même date à M. de Talleyrand :

« Vous verrez par les journaux la nomination du maréchal Soult à la guerre, de Beugnot à la marine, de d'André à la police. Cette dernière nomination m'a étonné. Cependant M. de Blacas m'avait fait tant de questions sur le maréchal Soult, que j'en avais eu l'idée, mais elle s'était évanouie ; le maréchal, ce matin, m'a fait de véritables déclarations pour vous. J'ai reçu tout cela de manière qu'il pût croire que personne plus que lui ne pouvait vous paraître propre à entrer dans un ministère solidaire. D'André vous plaira, et Beugnot aussi. »

et qu'il en est sûr; on affecte de regarder un changement de ministres comme un indice certain d'un changement de système intérieur et extérieur; on en conclut qu'on ne peut pas compter sur la France, et que l'on ne doit entrer dans aucun concert avec elle; nous avons beau réfuter ces nouvelles, citer des dates ou des faits qui les détruisent, leur opposer celles que nous recevons nous-mêmes, indiquer la source où j'ai lieu de croire que le duc de Wellington prend les siennes, et montrer combien cette source est suspecte, on veut établir qu'éloignés de Paris, nous ignorons ce qui s'y passe ou que nous avons intérêt de le cacher, et que le duc de Wellington et M. de Vincent étant sur les lieux, sont mieux instruits ou plus sincères.

Je n'accuserai point lord Castlereagh d'avoir propagé les préventions que nous avons eu à combattre¹; mais soit qu'il les eût conçues de lui-même, soit qu'elles lui aient été inspirées, il en était certainement imbu plus que personne. La longue guerre que l'Angleterre a eu à soutenir presque seule, et le péril dans lequel cette guerre l'a mise, ont fait sur lui une impression si vive qu'elle lui ôte, pour

¹ « Je vous assure que pendant le cours du Congrès et de votre absence, un homme moins considérable (que le duc de Wellington) nous serait plus commode; les petites affaires me semblent prendre dans sa tête la place des grandes et l'occuper tout autant. »

(Jaucourt à Talleyrand, 2 octobre 1814.)

« Le duc de Wellington n'est pas populaire, et les Anglais le sont moins tous les jours. Il a été à la chasse et a couru deux mauvais loups pris à travers les emblaves. Il n'a pas cru avoir à indemniser les cultivateurs; cela a causé une grande irritation. Il va renoncer à ce plaisir. »

(Jaucourt à Talleyrand, 19 novembre 1814.)

« Le lord Wellington marche bien avec nous. Je tâche de détruire les

ainsi dire, la liberté de juger à quel point les temps sont changés. De toutes les craintes, la moins raisonnable aujourd'hui, c'est sans contredit celle du retour du système continental. Cependant ceux qui ont avec lui des relations plus particulières assurent qu'il est toujours préoccupé de cette crainte, et qu'il ne croit pas pouvoir accumuler trop de précautions contre ce danger imaginaire : il croit encore être à Châtillon, traitant et voulant traiter de la paix avec Bonaparte. Il est aisé de deviner l'effet que doivent produire sur un esprit ainsi disposé les nouvelles du duc de Wellington, qui devient ainsi lui-même un obstacle à cet accord qu'il paraît regarder comme facile à établir entre lord Castlereagh et nous.

J'ai provoqué cet accord de toutes manières, et avant que lord Castlereagh quittât Londres, et lors de son passage à Paris, et depuis que nous sommes à Vienne. S'il n'a point eu lieu, ce n'est pas seulement à cause des préventions de lord Castlereagh, mais c'est parce qu'il y avait une opposition réelle et absolue entre ses vues et les nôtres ; Votre Majesté nous a prescrit de défendre les principes ; la note du 11 octobre, que j'ai eu l'honneur de lui envoyer,

préventions. Je n'ai qu'à me louer de lui. Il a en ce moment une petite cause d'humeur que j'ai voulu détruire, mais M. de Blacas ne s'y est pas prêté. Ses chasses en plaine avec des chiens courants ont excité des plaintes ; il y renonce, il veut même donner ses chiens à M. le duc de Berry. J'avais eu l'idée dès l'abord de lui offrir une forêt du Roi ; je ne sais pourquoi je n'ai pu l'obtenir. Le résultat aurait été le même, seulement nous aurions été polis. Vous savez si bien ce que la politesse peut faire, empêcher ou excuser, que je n'aurai pas la sottise d'ajouter un mot. »

(Jaucourt à Talleyrand, 27 novembre 1814.)

montre quel respect lord Castlereagh a pour eux. Nous devons tout mettre en œuvre pour conserver le Roi et le Royaume de Saxe. Lord Castlereagh veut à toute force traiter l'un comme un criminel condamné dont lui Castlereagh s'est constitué le juge, et sacrifier l'autre. Nous voulons que la Prusse acquière ou conserve beaucoup du duché de Varsovie, et lord Castlereagh le veut comme nous, mais par des motifs si différents, qu'il emploie pour perdre la Saxe le même moyen que nous pour la sauver. Il veut ainsi tourner contre nous l'appui que nous lui aurons donné dans la question de la Pologne. Des volontés si contraires sont impossibles à concilier.

J'ai parlé souvent, et à l'Empereur Alexandre lui-même, du rétablissement de la Pologne comme d'une chose que la France désirait et qu'elle serait prête à soutenir. Mais je n'ai point demandé ce rétablissement sans alternative, parce que lord Castlereagh ne l'a point lui-même demandé, parce que j'aurais été seul à faire cette demande, et que par là j'aurais aigri l'Empereur Alexandre sans me faire un mérite aux yeux des autres, et même j'aurais blessé l'Autriche, qui, jusqu'à présent du moins, ne veut pas de ce rétablissement.

Il n'y a pas deux jours que lord Castlereagh, auquel je faisais quelques reproches sur la manière dont il avait conduit les affaires depuis deux mois, me répondit : « J'ai toujours pensé que quand on était dans une ligue, il ne fallait pas s'en séparer. » Il se croit donc dans une ligue. Cette ligue n'est certainement qu'une suite de leurs traités antérieurs à la paix. Or, comment espérer qu'il

s'entende avec ceux contre lesquels il avoue qu'il est ligué?

Les autres membres de la ligue ou coalition contre la France sont dans un cas semblable au sien. La Russie et la Prusse n'attendent que de l'opposition de notre part. L'Autriche peut désirer notre appui dans la question de la Pologne et dans celle de la Saxe; mais son ministre le désire bien moins pour ces deux objets qu'il ne redoute notre intervention pour d'autres. Il sait combien nous avons l'affaire de Naples à cœur, et il ne l'a guère moins à cœur lui-même, mais dans un sens bien différent du nôtre. Je l'allai voir dimanche dernier en sortant de dîner chez le prince de Trautmansdorf. J'avais reçu la veille une lettre d'Italie où l'on me disait que Murat avait soixante et dix mille hommes, dont la plus grande partie était armée, grâce aux Autrichiens qui lui avaient vendu vingt-cinq mille fusils. Je voulais m'en expliquer avec M. de Metternich, ou du moins lui montrer que je le savais. Je le mis sur l'affaire de Naples, et comme nous étions dans son salon avec beaucoup de monde, je lui offris de le suivre dans son cabinet pour lui montrer la lettre que j'avais reçue : il me dit que rien ne pressait, et que cette question reviendrait plus tard. Je lui demandai s'il n'était donc pas décidé. Il me répondit qu'il l'était, mais qu'il ne voulait pas mettre le feu partout à la fois; et comme il alléguait, à son ordinaire, la crainte que Murat ne soulevât l'Italie : « Pourquoi donc, lui dis-je, lui fournissez-vous des armes si vous le craignez? Pourquoi lui avez-vous vendu vingt-cinq mille fusils? » Il nia le fait, et je m'y étais

attendu ; mais je ne lui laissai pas la satisfaction de penser que ses dénégations m'eussent persuadé. Après que je l'eus quitté, il se rendit à la Redoute ¹, car c'est au bal et dans

¹ Voici, d'après la correspondance de Vienne du *Moniteur universel*, la description d'une grande redoute : « La grande redoute du 2 décembre nous a offert un spectacle unique dans son genre par la magnificence et la richesse des costumes. Le local se composait de trois grandes salles réunies par des galeries et des escaliers, et formant un ensemble si spacieux, que dix à douze mille personnes pouvaient y circuler commodément. Les ornements intérieurs étaient de la plus grande élégance. Le passage qui conduisait des appartements du palais à la salle des redoutes était magnifiquement illuminé et garni de fleurs et d'arbustes ; il en était de même de la petite salle des redoutes, qui ressemblait à un jardin de féerie. On arrivait par une allée d'orangers dans la grande salle, d'où l'œil découvrait, au delà d'un double escalier, la superbe perspective qu'offrait l'emplacement du manège de la cour. Ce bâtiment, qui est un chef-d'œuvre d'architecture, avait été converti en salle de danse ; la tenture, du plus beau blanc, était relevée par des décorations en blanc et en argent ménagées avec goût, et cinq à six mille bougies donnaient à l'ensemble un merveilleux éclat.

« Le mouvement de tant de personnes en grande tenue et un orchestre de plus de cent musiciens animaient cette belle fête, qu'il est impossible de décrire.

« A dix heures du soir, Leurs Majestés et les autres augustes personnages entrèrent dans la salle au son des trompettes et des timbales. Leurs Majestés l'Empereur de Russie et l'Impératrice d'Autriche ouvraient la marche. Venaient ensuite Leurs Majestés l'Empereur d'Autriche et l'Impératrice de Russie ; Sa Majesté le Roi de Danemark avec Son Altesse Impériale l'Archiduchesse Béatrix ; Leurs Majestés le Roi de Prusse et la Reine de Bavière ; Sa Majesté le Roi de Bavière avec Son Altesse Impériale la grande-duchesse d'Oldenbourg, etc. Après avoir parcouru plusieurs fois les trois salles, les Souverains prirent place sur une estrade dans la salle du manège, et assistèrent à un ballet qui fut exécuté par des enfants masqués. Après le ballet, Leurs Majestés se promenèrent encore séparément dans les salles jusqu'après minuit. La fête dura jusqu'au matin. »

Le *Moniteur* du 7 décembre 1814, dans une correspondance de Vienne, rapporte : « Au carrousel qui a eu lieu avant-hier on remarquait, comme première dame du quadrille, madame la comtesse de Périgord, nièce du prince de Talleyrand, qui figurait le comte de Trautmansdorf. Les quadrilles étaient composés des plus grands noms de la Cour et de l'Allemagne. »

les fêtes qu'il consume les trois quarts de sa journée ¹; et il avait la tête tellement remplie de l'affaire de Naples, qu'ayant trouvé une femme de sa connaissance, il lui dit qu'on le tourmentait pour cette affaire de Naples, mais qu'il ne saurait y consentir; qu'il avait égard à la situation d'un homme qui s'était fait aimer dans le pays où il gouverne; que lui d'ailleurs aimait passionnément la Reine ² et

¹ Le 7 décembre 1814, M. de la Tour du Pin écrivait au Département :

« Le public est généralement mécontent de la situation des affaires; on s'en prend surtout à l'Empereur de Russie, et chaque jour ce Prince perd dans l'opinion. Ce n'est pas qu'il ne prodigue les grâces, on peut même dire l'affabilité dans la société : il paraît vouloir se mêler avec elle de manière à n'y être pas distingué; il s'assied à une table de vingt couverts indistinctement composée, et dans un petit bal de quarante personnes il a souvent dansé avec presque toutes les femmes; mais ces manières-là ne compensent pas, auprès des Autrichiens éclairés, les torts de son ambition, et l'on trouve que c'est les aggraver que de méditer dans le palais même de son hôte les moyens de lui nuire. Un autre ministre que M. de Metternich tirerait un parti immense de cette disposition des esprits; mais qu'attendre de celui qui, dans la situation la plus solennelle où un homme puisse se trouver, ne sait employer la plus grande partie de son temps qu'à des niaiseries, qui ne craint pas de faire venir répéter chez lui le *Bacha de Suréne*, et dont on pourrait tracer, depuis le Congrès, bon nombre de journées aussi futillement employées? Après cela, Monsieur le comte, vous ne devez pas être fort étonné du peu de progrès que font les affaires. »

On lit dans le *Moniteur universel* du 10 novembre, à la correspondance de Vienne : « Le prince de Hardenberg est si occupé, qu'à peine reste-t-il un instant aux fêtes et aux cérémonies publiques. C'est le ministre qu'on rencontre le moins. »

² « Dans le courant de cet été (1806), on vit arriver à Paris M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, qui a joué un assez grand rôle en Europe, qui a pris part à des événements si importants, qui a fait enfin une si immense fortune, sans pourtant que ces talents s'élèvent, dit-on, au-dessus de l'intrigue d'une politique secondaire. A cette époque, il était jeune, agréable. Il obtint des succès auprès des femmes. Un peu plus tard il parut s'attacher à madame Murat, et il lui a conservé un sentiment qui a soutenu longtemps son époux sur le trône de Naples. »

(*Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 48.)

qu'il était en relations continuelles avec elle. Tout cela, et peut-être un peu davantage sur cet article, se disait sous le masque. Il faut s'attendre à ce qu'il fera jouer tous les ressorts imaginables pour que l'affaire de Naples ne soit pas traitée au Congrès, conformément à l'insinuation qu'il fit il y a quelque temps dans une conférence, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté.

Les quatre Cours alliées, ayant chacune quelque raison de craindre l'influence que la France pourrait avoir dans le Congrès, se sont naturellement unies, et elles craignent de se rapprocher de nous lorsqu'elles se divisent entre elles, parce que tout rapprochement entraînerait des concessions qu'elles ne veulent pas faire.

L'amour-propre, comme de raison, s'en est aussi mêlé. Lord Castlereagh se croyait en état de faire fléchir l'Empereur de Russie, et il n'a fait que l'aigrir.

Enfin, à ces motifs se joint toujours un sentiment de jalousie contre la France. Les alliés croyaient l'avoir plus abattue; ils ne s'attendaient pas à lui voir la meilleure armée et les meilleures finances de l'Europe : à présent, ils le croient, ils le disent, et ils en sont venus jusqu'à regretter d'avoir fait la paix de Paris, à se la reprocher les uns les autres, à ne pas comprendre par quel enchantement ils avaient été amenés à la faire, et à le dire, même dans les conférences, et devant nous.

On ne peut donc raisonnablement s'attendre à ce que l'Angleterre et l'Autriche se rapprochent réellement et sincèrement de nous, que dans un cas d'extrême nécessité,

tel que serait celui où leurs discussions avec la Russie finiraient par une rupture ouverte.

Toutefois, malgré ces dispositions, les difficultés qu'elles nous font éprouver, et celles que les lettres de Paris nous causent, les puissances sont ici vis-à-vis de nous dans une situation d'égards et de condescendance telle que nous aurions pu difficilement l'espérer il y a six semaines ; je puis dire qu'elles-mêmes en sont étonnées.

Jusqu'ici l'Empereur Alexandre n'a point fléchi.

Lord Castlereagh, personnellement piqué quoiqu'il ait reçu récemment une note de la Russie douce d'expressions, dit, mais non pas à nous, que si l'Empereur ne veut point s'arrêter à la Vistule, il faut l'y forcer par la guerre ; que l'Angleterre ne pourra fournir que peu de troupes à cause de la guerre d'Amérique, mais qu'elle fournira des subsides, et que les troupes hanovriennes et hollandaises pourront être employées sur le bas Rhin.

Le prince de Schwarzenberg opine pour la guerre, disant qu'on la fera maintenant avec plus d'avantages que quelques années plus tard.

On a même déjà fait un plan de campagne à la chancellerie de guerre ; le prince de Wrède en a fait un de son côté.

L'Autriche, la Bavière et autres États allemands feraient marcher trois cent vingt mille hommes.

Deux cent mille, sous les ordres du prince de Schwarzenberg, se porteraient par la Galicie et la Moravie sur la Vistule.

Cent vingt mille, commandés par le prince de Wrède, se

porteraient de la Bohême sur la Saxe, qu'ils feraient soulever, et de là entre l'Oder et l'Elbe. On formerait en même temps le siège de Glatz et de Neiss. La campagne ne commencerait qu'à la fin de mars.

Mais ce plan nécessite la coopération de cent mille Français, dont moitié se porterait sur la Franconie pour empêcher les Prussiens de tourner l'armée de Bohême, et l'autre moitié les occuperait sur le bas Rhin.

Il faut donc s'attendre à ce que cette coopération, sur l'absolue nécessité de laquelle les militaires n'ont qu'une voix, nous sera demandée si la guerre doit avoir lieu.

Mais jusqu'à présent, ni lord Castlereagh ni M. de Metternich ne nous parlent point de guerre; et l'on assure même qu'il n'en a point été question entre eux. Ce n'est qu'avec la Bavière qu'ils sont séparément entrés en ouvertures à ce sujet.

Soit qu'ils fondent encore quelque espérance sur la négociation, soit qu'ils veuillent gagner du temps, ils la poursuivent. Lord Castlereagh ayant échoué, ils ont voulu remettre de nouveau en scène le prince de Hardenberg; mais il ne put voir ni avant-hier ni hier l'Empereur Alexandre, qui, quoique beaucoup mieux, garde encore la chambre, et je ne crois pas qu'il l'ait vu aujourd'hui.

Les arrangements relatifs à Gênes sont convenus dans la commission italienne. On est occupé de la rédaction, dont les commissaires ont prié M. de Noailles de se charger. Les droits de la Maison de Carignan sont reconnus. M. de Noailles a eu par moi l'instruction de n'admettre les arrangements faits pour le Piémont que comme partie intégrante

des arrangements à faire avec le concours de la France pour la totalité de l'Italie. C'est une sorte de réserve que j'ai cru utile de faire à cause de Naples.

Les affaires de la Suisse vont se traiter dans une commission dont M. le duc de Dalberg, comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, est membre.

Celles de l'Allemagne sont suspendues par le refus de la Bavière et du Wurtemberg de prendre part aux délibérations jusqu'à ce que le sort de la Saxe ait été fixé.

Mille raisons me font désirer d'être auprès de Votre Majesté. Mais je me sens retenu ici par l'idée que je puis être plus utile ici à son service, et par l'espoir qu'en dépit de tous les obstacles, nous parviendrons à obtenir une bonne partie du moins de ce qu'Elle a voulu.

Je suis, etc.

Vienne, 25 novembre 1814.

XXIII

N° 9.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, ce 26 novembre.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 12, et je puis dire avec vérité que c'est le premier qui m'ait satisfait, non que

je ne l'aie toujours été de votre marche et de votre façon de me rendre compte de l'état des choses, mais parce que pour la première fois je vois surnager des idées de justice. L'Empereur de Russie a fait un pas rétrograde, et en politique comme en toute autre chose, jamais le premier ne fut le dernier. Ce Prince se tromperait cependant s'il croyait m'engager à une alliance (politique s'entend) avec lui. Vous le savez : mon système est, alliance générale, point de particulières ; celles-ci sont une source de guerres, l'autre un garant de paix, et, sans craindre la guerre, la paix est l'objet de tous mes vœux ; c'est pour l'avoir que j'ai augmenté mon armée, que je vous ai autorisé à promettre mon concours à l'Autriche et à la Bavière. Ces mesures ont commencé à réussir. Je crois pouvoir espérer *otium cum dignitate*, et c'est bien assez pour éprouver de la satisfaction.

Vous avez dit tout ce que j'aurais pu dire sur la note de lord Castlereagh. Je m'explique la différence de son langage avec celui du duc de Wellington par leur position respective : l'un suit des instructions, l'autre en donne¹.

Je voudrais voir déjà les affaires d'Italie réglées depuis les Alpes jusqu'à Terracine, car je désire bien vive-

¹ « Nous nous glorifions de notre chef ! Vous avez gagné la bataille du talent et des principes, au nom du Roi et au vôtre. De quelque manière que tournent les choses, vous avez obtenu un grand succès personnel, et la France une nouvelle considération. C'est beaucoup.

« Nous attendons davantage. Nous croyons ici que l'on reculera sur l'affaire de la Saxe ; le duc de Wellington s'en explique assez nettement et met en avant les démarches de lord Castlereagh. »

(Jaucourt à Talleyrand, 3 décembre 1814.)

ment l'importante conséquence qui doit s'ensuivre. Sur quoi, etc.

XXIV

N° 14.

Vienne, 30 novembre 1814.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 15 de ce mois, et, par le même courrier, l'autorisation qu'elle a bien voulu me donner pour consentir à l'échange d'une petite portion du pays de Gex contre une partie du Porentruy.

L'ancien prince-évêque de Bâle¹ a déjà repris comme évêque l'administration spirituelle du Porentruy; mais il ne saurait, comme prince, en recouvrer la possession, qu'il a perdue, non par le simple fait de la conquête, mais par la sécularisation générale des États ecclésiastiques de l'Allemagne en 1803. Il jouit, comme prince, d'une pension

¹ Au moment de la Révolution, l'évêque de Bâle, prince du Saint-Empire et allié des cantons suisses, était Joseph-Sigismond de Roggenbach. L'invasion française lui fit prendre la fuite le 27 avril 1792; le 22 novembre de la même année, fut constituée la république de Rauracie, qui ne dura que jusqu'au 23 mars 1793. Roggenbach mourut le 9 mars 1794. Il eut pour successeur un prélat du nom de Neveu, qui figure sur l'*Almanach de Gotha* jusqu'à la fin de l'Empire, malgré la sécularisation de 1803.

de soixante mille florins, et ne prétend à rien de plus. Il ne peut donc pas être un obstacle à l'échange dont nous avons eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté; mais cet échange pourrait être rendu difficile par l'une des conditions dont Votre Majesté le fait dépendre, savoir, la restitution de l'Argovie bernoise au canton de Berne; car, selon toute apparence, cette restitution éprouvera de très-grandes et peut-être même d'insurmontables difficultés. Je suppose toutefois que si l'on se bornait à restituer à Berne quelques bailliages de l'Argovie, qu'en compensation du surplus on lui donnât les parties de l'évêché de Bâle comprises dans les anciennes limites de la Suisse, et que Berne se contentât de cet arrangement, Votre Majesté en serait contente Elle-même.

La commission chargée des affaires de la Suisse n'a fait jusqu'à présent autre chose que se convaincre que la multiplicité et la divergence des prétentions les rendaient fort épineuses. Ceux qui dans l'origine les voulaient régler seuls, et nous contestaient le droit de nous en mêler, ont été les premiers à demander notre concours, et pour ainsi dire notre assistance et nos conseils. Il est vrai que les envoyés suisses qui sont ici, et qui dès les premiers temps de notre séjour à Vienne se sont liés avec nous, leur ont déclaré que s'ils croyaient pouvoir établir en Suisse un ordre de choses solide sans l'intervention et même sans l'assentiment de la France, ils se berçaient d'une espérance tout à fait vaine.

Quand les alliés traitaient de la paix et la voulaient faire avec Buonaparte, ils s'étaient adressés aux cantons qui avaient le plus souffert des révolutions de la Suisse, réveil-

lant en eux le souvenir et le sentiment de leurs pertes, et leur offrant la perspective de les réparer. Leur but était de détacher la Suisse de la France, et ce moyen leur paraissait infaillible. Mais il s'est trouvé que ces cantons étaient précisément ceux qui étaient le plus attachés à la Maison de Bourbon ; alors les alliés ne se sont plus souciés d'un moyen qui ne menait plus et qui même était contraire à leur but, et n'ont recueilli de leurs tentatives que l'embarras de savoir comment ils reviendraient sur leurs pas et parviendraient à tout calmer. Quelques-uns avaient formé le projet de réunir dans la même ligue la Suisse et l'Allemagne. C'est une idée abandonnée. On paraît maintenant vouloir d'assez bonne foi terminer, en satisfaisant aux prétentions les plus considérables et les plus justes, et en faisant d'ailleurs le moins de changements qu'il est possible. Il est donc permis d'espérer qu'il y aura pour la Suisse un arrangement, sinon le meilleur en soi, du moins le meilleur que les circonstances permettent ; que l'on déclarera l'indépendance de ce pays, et, ce qui n'est pas moins important pour nous, sa neutralité.

La commission pour les affaires d'Italie a fait sur celle de Gènes un rapport et un projet d'articles qui seront signés demain et adressés aux huit puissances. J'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté par le prochain courrier une copie du projet.

Après les affaires de Gènes viendront celles de Parme, qui souffriront plus de difficultés, s'il est vrai, comme on le rapporte, que l'Empereur d'Autriche et M. de Metternich aient donné récemment des assurances positives à l'Archidu-

chesse Marie-Louise qu'elle conserverait Parme ; ce qui est certain, c'est que l'Archiduchesse, qui jusqu'à présent avait eu sur ses voitures les armes de son mari, a fait peindre sur l'une les armes du duché de Parme. J'espère néanmoins qu'on parviendra à le faire rendre à la Reine d'Étrurie.

C'est à Venise qu'ont été pris les vingt-cinq mille fusils vendus à Murat ; il paraît que, malgré la protection de M. de Metternich, il ne se sent pas fort rassuré ; car il vient d'écrire à l'Archiduchesse Marie-Louise une longue lettre dans laquelle il lui annonce entre autres choses que si l'Autriche lui prête son appui pour rester à Naples, il va la faire remonter au rang dont elle n'aurait jamais dû descendre (ces termes sont textuels). Une telle extravagance, même dans un homme de son pays et de son caractère, ne peut s'expliquer que comme un effet de la peur qui se trahit elle-même.

Les conférences de la commission allemande sont toujours suspendues ; le Wurtemberg a déclaré qu'il ne pouvait point avoir d'opinion quelconque sur des parties d'un tout qu'on ne lui montrait que l'une après l'autre et isolées, et qu'il ne délibérerait sur aucune avant qu'on lui eût fait connaître l'ensemble, ce qui lui a attiré de la part de l'Autriche et de la Prusse une note où ces deux puissances font assez sentir l'espèce d'empire qu'elles veulent, en se la partageant, exercer sur l'Allemagne¹.

¹ Dès le 29 septembre, Talleyrand écrivait au Département :

« Les agents des petites Cours cherchent à se rapprocher de la France, et nous les y engageons. »

Persuadés que l'influence ainsi partagée entre deux puissances se convertirait bientôt en domination et en souveraineté, tous les États de la Confédération rhénane, à l'exception de la Bavière et du Wurtemberg, se sont réunis pour exprimer le vœu du rétablissement de l'ancien Empire germanique dans la personne de celui qui en était le chef.

Ces mêmes États sont sur le point de former une ligue dont l'objet sera d'opposer une résistance de non-consentement et d'inertie au système que l'Autriche et la Prusse voudraient faire prévaloir. Le grand-duc de Bade, qui d'abord s'était tenu isolé, s'est joint aux autres par le conseil de l'Impératrice de Russie, sa sœur, qui n'a été que l'organe de l'Empereur Alexandre.

Les affaires de Pologne et de Saxe sont toujours dans la même situation, la démarche que M. de Metternich avait fait faire par M. de Hardenberg et que lord Castlereagh n'a point approuvée, ayant été sans résultat, aussi bien que la discussion de lord Castlereagh avec l'Empereur Alexandre.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les pièces de cette discussion, au nombre de six ; il me manque encore une lettre que j'aurai et que j'ai lue : c'est la dernière de l'Empereur Alexandre, où il dit à lord Castlereagh que c'en est assez, et l'invite à prendre désormais la voie officielle.

Ceux qui ont lu ces pièces ne comprennent pas comment lord Castlereagh, s'étant mis aussi en avant qu'il l'a fait, pourrait reculer ; mais lui-même ne comprend pas comment et dans quelle direction il peut faire un pas de plus.

Au reste, Votre Majesté verra que lord Castlereagh ne s'est occupé que de la Pologne, décidé qu'il était à sacrifier la Saxe, par une suite de cette politique qui ne voit que des masses sans s'embarrasser des éléments qui servent à les former. C'est une politique d'écoliers et de coalisés.

Je dois faire à Votre Majesté la même prière pour ces pièces que pour celles que j'ai déjà eu l'honneur de lui adresser. Je les ai eues de la même manière que celles-ci, et sous les mêmes conditions.

L'Empereur Alexandre témoigne l'intention de se rapprocher de nous. Il se plaint de ceux qui, depuis que nous sommes ici, et dans les premiers temps surtout, se sont comme interposés entre lui et nous, et il désigne M. de Metternich et M. de Nesselrode. L'intermédiaire dont il se sert avec moi est le prince Adam Czartoryski, qui a maintenant le plus de part à sa confiance, et qu'il a fait entrer dans son Conseil, où M. de Nesselrode n'est plus appelé, et qu'il a composé du prince Adam, du comte Capo d'Istria et de M. de Stein¹.

L'Empereur est rétabli et sort. M. de Metternich est malade et ne s'est point levé ni hier ni aujourd'hui, ce qui fait qu'il ne peut y avoir de réunion des ministres des huit puissances.

¹ « Dès l'année 1812, après la retraite de Napoléon, l'Empereur Alexandre avait jeté les yeux sur le baron de Stein pour en faire l'arbitre futur des destinées de l'Allemagne. Celui-ci joua un rôle considérable dans les conférences de Kalisch, et son influence ne cessa de se faire sentir jusqu'à la deuxième paix de Paris en 1815. »

(*Mémoires de METTERNICH*, t. I, p. 169)

Lord Castlereagh est venu ce matin me proposer de profiter de ce temps d'inaction pour nous occuper de l'affaire des noirs; mais, tout en plaisantant sur sa proposition et sur les motifs personnels qu'il avait de la faire, je lui ai si positivement dit que cette affaire devait être la dernière de toutes, et qu'il fallait que celles de l'Europe fussent faites avant de s'occuper de l'Afrique, que j'espère qu'il ne me donnera pas l'occasion de le lui répéter une seconde fois.

Je suis, etc.

Vienne, 30 novembre 1814.

XXV

N° 10.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

4 décembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 13. Toujours également satisfait de votre conduite, je le suis, et vous n'en serez pas surpris, fort peu de l'état des affaires¹, qui me

¹ - Le Roi m'a paru très-content de la suite, de la persévérance et des succès de notre négociation, mais pas de nos progrès en général. Il a eu l'extrême bonté de me faire part de la conversation des deux Empereurs, et quoiqu'il m'ait dit avec satisfaction : - Voilà cependant un peu de fermeté de la part

semblent bien éloignées de celui où elles étaient lorsque vous avez expédié le numéro 12. Dieu seul est le maître des volontés ; les hommes n'y peuvent rien ; mais quoi qu'il en puisse être, en me tenant fermement attaché aux principes, en méritant peut-être qu'on me fasse l'application du vers,

Justum et tenacem propositi virum,

l'honneur au moins me restera, et c'est ce que j'ambitionne le plus.

Je ne suis pas surpris des bruits qui courent, des nouvelles que l'on mande et de la consistance que leur donne la mauvaise volonté. Moi-même il ne tiendrait qu'à moi de ne pas avoir un instant de repos, et cependant mon sommeil est aussi paisible que dans ma jeunesse. La raison en est simple : je n'ai jamais cru que passé les premiers instants de la Restauration, le mélange de tant d'éléments hétérogènes ne produisit pas de fermentation ; je sais qu'il en existe ; mais je ne m'en inquiète point. Résolu à ne jamais m'écarter, au dehors, de ce que me prescrit l'équité ; au dedans, de la Constitution que j'ai donnée à mon peuple, à ne jamais mollir dans l'exercice de mon autorité légitime, je ne crains rien, et un peu plus tôt ou un peu plus tard, je verrai se dissiper ces nuages dont j'avais prévu la formation.

On vous parle de changements dans le ministère, et moi

« de l'Empereur François, » j'ai cru voir qu'il n'avait pas encore de confiance dans la conciliation à laquelle vous voulez amener l'Empereur Alexandre. »
(Jaucourt à Talleyrand, 18 décembre 1814.)

je vous en annonce. Je rends toute justice au zèle et aux bonnes qualités du comte Dupont; mais je n'ai pas également à me louer de son administration; en conséquence, je viens de lui retirer son département, que je confie au maréchal Soult¹; je donne celui de la marine au comte Beugnot², et la direction générale de la police à M. d'André. Mais ces déplacements partiels de confiance, dont j'ai voulu que vous fussiez le premier instruit, ne changent rien au système de politique qui est *le mien*; c'est ce que vous aurez bien soin de dire hautement à quiconque vous parlera de ce qui se passe aujourd'hui.

Je serais très-aise de vous revoir, quand il en sera temps; mais les raisons qui m'ont déterminé à me priver de vos services près de moi subsistent avec une force accrue par les difficultés mêmes que vous éprouvez. Il est donc nécessaire que vous continuiez aussi bien que vous faites à me représenter au Congrès jusqu'à sa dissolution. Sur quoi, etc.

¹ « Le dernier article de ma dernière lettre sera le premier de celle-ci : le renvoi du général Dupont. Tout le monde déclare que la nomination du maréchal Soult était inattendue. Monsieur, à son arrivée, avait parlé des plaintes; le sujet de ces plaintes était surtout l'état de décadence des régiments. »

(Jaucourt à Talleyrand, 7 décembre 1814.)

« On m'assure que Monsieur est pour beaucoup dans le choix qui a été fait. Peut-être un jour tel qui se félicite aujourd'hui de l'*influence qu'exerce sa présence* se tourmentera de l'y voir. Pour moi, je crois à sa capacité, à la force de sa tête et de sa conduite, et à sa parfaite indifférence sur la forme que peut ou doit avoir un gouvernement, pourvu qu'il lui donne l'exercice d'une grande autorité; il y a avec cela, en effet, de quoi exercer de l'influence. »

(Jaucourt à Talleyrand, 10 novembre 1814.)

² « Comme nous n'avons pas de marine, que probablement nous n'en aurons pas de longtemps, le choix de Beugnot n'a fait ni bien ni mal. On a ri, et voilà tout. Les marins se plaignent un peu, mais ils sont en si petit nombre! »

(D'Hauterive à Talleyrand, 10 décembre 1814.)

XXVI

DU COMTE DE BLACAS AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, le 4 décembre 1814.

La lettre, prince, que le Roi a reçue de vous, par le courrier qui n'avait pu m'apporter votre réponse à celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 9 du mois dernier, m'avait déjà fourni d'importantes lumières sur les principaux objets traités dans la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 23. Sa Majesté avait eu la bonté de me communiquer votre dépêche, ainsi que la note de lord Castle-reagh, et il est impossible, comme vous l'observez, de ne pas être frappé de la différence qui existe entre le style de cette note et le langage du duc de Wellington. Je ne puis toutefois, je l'avoue, fixer encore mes idées sur les causes réelles de cette différence. Le Roi répugne à ne l'attribuer qu'à un système d'artifice dont le but serait la déconsidération de la France. Lord Wellington, par des communications officieuses telles que celle dont je vous ai parlé au sujet des relations de Naples avec Paris, et par la conduite qu'il a tenue dernièrement à l'occasion d'une correspondance saisie sur lord Oxford ¹, a montré des dispositions

¹ On lit dans le *Moniteur universel* du 16 septembre 1814, à la correspondance de Naples :

« Le lord Oxford est arrivé dernièrement de Naples, où il a laissé lady

que ne pourrait guère motiver uniquement le projet de répandre au loin des craintes chimériques. Il serait au reste possible que, s'exagérant à lui-même des périls dont quelques rumeurs trop généralement accueillies ne cessent d'épouvanter les esprits timides, il eût souvent desservi sans le vouloir la politique du Roi, ou peut-être favorisé ar là des intentions moins franches que les siennes. Ce

Oxford et ses enfants; on sait que le principal objet de son voyage est de communiquer au gouvernement du Prince-Régent l'état exact des affaires de la Cour de Naples en ce moment. »

Voici l'incident expliqué par la correspondance particulière de M. de Jaucourt avec M. de Talleyrand : « Le lord Oxford a été arrêté à peu de distance de Paris hier. Je ne le sais que par M. le marquis de Saint-Élie, chargé d'affaires, non reconnu, du Roi Murat, qui a insisté le matin pour me voir, et qui m'a dit que l'agent de police en arrêtant le lord Oxford lui avait dit qu'il voulait faire l'examen de ses papiers, sachant qu'il était en rapport particulièrement avec le marquis de Saint-Élie. Je ne suis entré en aucune explication avec lui, seulement je lui ai dit :

« — Vous n'avez rien à faire avec moi dans tout ceci, aucun rapport n'existant entre nous; mais vous pouvez voir le ministre de la police, et je vous y invite..... »

« Lord Oxford entretenait ici une liaison si intime, si publique en même temps, avec les clabaudes bonapartistes et avec les zélés muratistes, que la police ne pouvait s'empêcher d'y regarder. On a saisi le prétexte de la contravention aux réglemens de la poste aux lettres qui défendent aux voyageurs de se charger de lettres, et l'on a saisi celles qu'il portait. A Villejuif, où un agent de police s'est présenté à la portière, il a voulu revenir à Paris; il a fait remettre son paquet de papiers cachetés de ses armes; le paquet a été ouvert en présence de M. Beugnot; on lui a rendu non-seulement ses papiers, mais même les lettres, hors trois adressées au Roi Joachim..... »

(20 novembre 1814.)

« ... Je vous ai, je crois, mandé quelques détails de l'affaire du comte d'Oxford, affaire qui a mis dans la main de Beugnot des lettres qui prouvent l'inquiétude et l'agitation des gens du Roi de Naples. Madame de Staël y figure, mais comme grande prêtresse du temple de la paix et de la liberté. Elle aime Joachim à cause de son amour pour ces deux bienfaitrices du monde..... »

(3 décembre 1814.)

qu'il y a de certain, c'est que plusieurs circonstances indépendantes des vues de l'Angleterre n'ont que trop fourni de prétextes aux défiances propres à encourager les opinions fâcheuses dont vous redoutez l'effet. Vous savez, prince, et vous avez déploré souvent avec moi, le peu d'assurance que donnait au Gouvernement de Sa Majesté le défaut de vigueur et d'ensemble dans les opérations ministérielles¹. Ce vice, dont la connaissance était restée quelque

¹ Dès le 20 septembre, Jaucourt écrivait à M. de Talleyrand :

« Hier nous sommes réunis chez le chancelier....., les personnes d'habitude et le nouveau venu. Si le ministre de la guerre ne m'avait pas dit que ce dîner n'était pas le plus insignifiant auquel les mêmes personnes se fussent trouvées, j'aurais pensé que l'on attendait pour parler que je fusse absent. M. de Montesquiou a dormi, et ronlé ou écouté dérisoirement; le pauvre Ferrand a posé sa tête sur les genoux, le chancelier a parlé.....

« J'ai fait quelques observations sur le peu de prévoyance, d'habileté et surtout de sincérité avec lesquelles on se conduisait envers les Chambres, que l'on ne saisisait l'opinion publique par aucun point, qu'il n'y avait ni écrits utiles ni communications sincères. Croyez, mon cher ami, que je porte ici le sentiment qui nous animait au 30 avril, mais les temps de crise et de danger donnent bien de l'avantage. Il était plus aisé de placer cent sénateurs au pied de la potence, que de faire ici un ministère uni et solidaire. »

Le 1^{er} octobre :

« Le départ des députés, l'époque de leur retour, la disposition de l'Assemblée, qui, ainsi qu'une grande partie de celle des pairs, ne veut former son opinion que d'après la présomption qu'elle a que ce qu'on propose est plus ou moins constitutionnel, tout cela le (le baron Louis) tourmentait et le rendait assez maniable.....

« Mettre les ministres dans l'Assemblée, augmenter le nombre des députés, déclarer l'Assemblée formée pour un espace de cinq ans, renouveler alors en totalité, voilà ce qui a été mis sur le tapis, avec la bonne foi de l'inquiétude et la confiance de la crainte..... Madame de Staël part de Clichy pour faire rage constitutionnelle. »

Le 4 octobre :

« M. de Vitrolles est venu flâner si je lui confierais quelque chose à mettre dans le *Moniteur*.....

« Je ne serais pas trop d'avis d'user du *Moniteur*, dont le caractère officiel

temps concentrée dans le Cabinet, ne pouvait manquer à la longue d'acquérir une malheureuse publicité. Joignez à cela le mécontentement de l'armée¹, dont les plaintes n'ont cessé de frapper les oreilles des Princes pendant toute la durée de leurs voyages dans les départements; le malaise qu'entretenaient toutes les réclamations contre l'insuffisance de la police; enfin les délations multipliées contre des hommes que leurs intentions et leurs discours signalent, peut-être sans fondement, mais non sans vraisemblance, comme les instigateurs des complots les plus dangereux; tout, jusqu'aux mesures de sûreté que le dévouement des commandants militaires a rendues trop ostensibles, a dû produire une impression dont les étrangers peuvent profiter sans y avoir concouru.

a une importance gênante et dont la surveillance *vitrolique* est fort désagréable.....

« Les acquéreurs de biens nationaux se coalisent, se préparent à travailler les élections et à se faire nommer. Leur fortune en dépend; on veut les dépouiller, si on ne peut de leurs biens, du moins de leur honneur. »

Le 1^{er} novembre 1814, d'Hauterive écrit :

« Une nouvelle querelle vient de s'élever entre l'abbé de Montesquiou et M. Beugnot. Le premier a autorisé les préfets à faire arrêter les agents que celui-ci a envoyés à l'insu du ministre dans les départements pour étudier ce qu'on appelle l'opinion publique, mais, comme l'écrivent les préfets, sous-préfets, maires, etc., etc., pour les espionner et dénaturer leur conduite par des rapports mensongers; il y a toujours une grande haine entre ces deux magistrats. L'abbé de Montesquiou s'en explique très-ouvertement. »

¹ « On rapporte comme certain, et cela vient des principaux personnages des bureaux de la guerre, qu'un régiment d'infanterie de la garde a brûlé ses aigles, recueilli leurs cendres, et que chaque soldat en a avalé une partie en vidant une large coupe de vin à la santé de Bonaparte. »

(D'Hauterive à Talleyrand, 14 novembre 1814.)

Cet état de choses vous expliquera, prince, les motifs impérieux auxquels le Roi a pensé devoir céder en faisant un changement partiel dans son ministère. C'est hier que Sa Majesté a fait connaître sa résolution sur cet objet. Tout en rendant justice au zèle et aux bonnes intentions de M. le comte Dupont, Elle a reconnu que l'armée, imputant peut-être à ce ministre des torts que les embarras du moment rendaient inévitables, appelait de tous ses vœux un autre système, et le Roi a jeté les yeux sur M. le duc de Dalmatie, pour lui confier le portefeuille de la guerre. Ce choix, dans lequel Sa Majesté a été dirigée par le désir de rétablir dans ses troupes la soumission, la confiance et le zèle si nécessaires au maintien de la puissance nationale, vous paraîtra sans doute conforme aux principes qu'Elle a invariablement suivis.

Le ministère de la marine donné au comte Beugnot, et la direction générale de la police remise à M. d'André, sont les autres mutations dans lesquelles le Roi a voulu chercher les moyens de remplir l'attente publique.

Vous penserez sans doute, prince, que ce changement, peu considérable lorsqu'on l'envisage dans son rapport avec la composition du conseil, n'en doit pas moins amener des résultats importants. En effet, l'esprit de l'armée et la sécurité de la police sont devenus tellement les principes conservateurs de l'opinion, que, sous ce point de vue, la détermination du Roi acquiert le plus grand intérêt. C'est à vous que Sa Majesté s'en remet pour présenter à Vienne cet événement sous son véritable jour, et pour le faire considérer non comme une révolution minis-

térielle, mais plutôt comme un accroissement de force et de lumière dans le Gouvernement. Le Roi regrette vivement qu'au lieu d'avoir à confier cette tâche à vos soins, il ne puisse vous voir près de lui, offrir une preuve de plus à l'appui de l'opinion favorable qu'il désire donner de son ministère¹. Sa Majesté sent néanmoins toute la vérité des observations que vous lui faites sur l'effet avantageux qu'ont produit vos continuels efforts. Il serait au reste possible que les affaires, prenant une marche plus rapide, vous retinssent moins de temps que vous ne nous le faites craindre, et pour moi je désire fort que votre retour soit plus prochain que vous ne semblez l'espérer.

XXVII

N° 15.

Vienne, 7 décembre 1814.

SIRE,

Cette lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté sera courte. Je ne sais que depuis un moment les faits

¹ M. de Jaucourt écrit le 10 décembre : « Nous ne nous affermissons pas dans les principes d'un gouvernement représentatif, de la solidarité des ministres et de l'espèce d'autorité et d'indépendance ministérielle sans laquelle la responsabilité n'est plus qu'une entrave et un obstacle à tout service public. »

dont je vais lui rendre compte : je les substitue à d'autres moins intéressants et plus vagues que j'avais recueillis.

On me dit, et j'ai toute raison de croire, qu'un courrier arrivé cette nuit a apporté à lord Castlereagh et à M. de Munster l'ordre de soutenir la Saxe (j'ignore encore jusqu'où et si c'est dans toute hypothèse, ou seulement dans une supposition donnée). On ajoute que dès ce matin lord Castlereagh a adressé à M. de Metternich une note qui le lui annonce, et que le comte de Munster, qui a toujours été, mais un peu timidement, de notre avis sur la Saxe, va se prononcer sur cette question avec beaucoup de force. Le prince de Wrède doit avoir lu la note de lord Castlereagh chez M. de Metternich.

Avant-hier matin, M. de Metternich eut avec l'Empereur Alexandre un entretien dans lequel on mit de part et d'autre le plus que l'on put de subtilités et de ruses, et qui n'aboutit à rien. Mais comme M. de Metternich avait déclaré que son Maître ne consentirait jamais à abandonner la Saxe à la Prusse, l'Empereur Alexandre, voulant s'assurer s'il lui avait dit la vérité, aborda le soir, après le carrousel, l'Empereur François, et lui dit : « Dans le temps actuel, nous autres Souverains, nous sommes obligés de nous conformer au vœu des peuples et de le suivre. Le vœu du peuple saxon est de ne point être partagé. Il aime mieux appartenir tout entier à la Prusse que si la Saxe était divisée ou morcelée. » L'Empereur François lui répondit : « Je n'entends rien à cette doctrine ; voici quelle est la mienne : Un prince peut, s'il le veut, céder une partie de son pays et tout son peuple ; s'il abdique, son droit passe à ses héri-

tiers légitimes. Il ne peut pas les en priver, et l'Europe entière n'en a pas le droit. — Cela n'est pas conforme aux lumières du siècle, dit l'Empereur Alexandre. — C'est mon opinion, répliqua l'Empereur d'Autriche; ce doit être celle de tous les Souverains et conséquemment la vôtre. Pour moi, je ne m'en départirai jamais. »

Cette conversation, qui m'a été rapportée de la même manière par deux personnes différentes, est un fait sûr. On avait donc eu raison de dire que l'Empereur d'Autriche avait sur l'affaire de la Saxe une opinion qui ne laissait plus à M. de Metternich le choix de la défendre ou de l'abandonner, et ce n'était pas sans fondement que le ministre saxon se flattait qu'elle ne serait point abandonnée.

On prétend que l'Empereur Alexandre a dit qu'une seule conversation avec l'Empereur François valait mieux que dix conversations avec M. de Metternich, parce que le premier s'exprimait nettement, et que l'on savait à quoi s'en tenir.

Les Princes d'Allemagne qui se sont réunis pour aviser au moyen de défendre leurs droits contre les projets qu'ils connaissent ou qu'ils supposent à la commission chargée des affaires allemandes, vont, je l'espère, émettre un vœu motivé pour la conservation de la Saxe. Le maréchal de Wrède, auquel la plupart se sont adressés, leur a dit qu'ils devaient se presser, que le moment était favorable. Il leur a promis que la Bavière y donnerait son adhésion : le Wurtemberg, au contraire, se range pour le moment du côté de la Prusse. C'est le Prince royal, amoureux de la grande-duchesse Catherine, qui a influé sur cette nouvelle

disposition du Cabinet. La Cour de Stuttgart fait en cela une chose vile, qui ne lui profitera pas et ne nuira guère qu'à elle. Cette conduite si peu loyale et si peu noble, pour ne rien dire de plus, du Roi de Wurtemberg, ne me paraît pas très-propre à faire désirer bien vivement de devenir son neveu ¹. Je prierai Votre Majesté de me permettre de lui parler un jour plus longuement de l'objet que je rappelle ici.

L'Empereur de Russie avait voulu me voir; puis il a voulu auparavant éclaircir des idées confuses dont il m'a fait dire par le prince Czartoryski que sa tête était embarrassée. Je n'ai pu me servir auprès de lui du général Pozzo, qui est avec lui médiocrement. Ses serviteurs ne le voient d'ailleurs qu'avec difficulté. Il a fallu que le duc de Richelieu ² attendit un mois entier une audience. Le prince Adam, quoique partie intéressée dans nos discussions, est mon intermédiaire le plus utile. Je n'ai point encore vu l'Em-

¹ Si le duc de Berry avait épousé la grande-duchesse Anne, il serait devenu le neveu du Roi Frédéric de Wurtemberg.

² Le 24 décembre 1814, M. de Jaucourt écrivit de Paris à M. de Talleyrand :

« Si l'on vous a mandé que le duc de Richelieu a été ici mal pour vous, ne le croyez pas, je suis sûr du contraire; je ne sais pas au juste la mesure de l'intérêt, mais celle de la louange a été fort convenable. Il s'applique à louer le caractère, les intentions, les sentiments de l'Empereur Alexandre, et il blâme cependant sa politique. »

Et le 4 janvier 1815 :

« Je peux vous assurer que, soit calcul, persuasion, intérêt personnel ou tout autre motif, il n'est pas possible d'être mieux pour vous que le duc de Richelieu; il l'est partout et sur tout. Il n'y a nul doute que son désir ne soit d'être envoyé à Vienne. »

On sait que M. de Talleyrand fut remplacé au ministère des affaires étrangères, le 26 septembre 1815, par M. le duc de Richelieu.

pereur. On me dit qu'il est ébranlé, mais toujours indécis : j'ignore quand et à quoi il se fixera.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les copies des deux pièces par lesquelles il a, pour me servir de ses expressions, fait la clôture de sa correspondance avec lord Castlereagh ; on l'a généralement blâmé de s'être engagé, pour ainsi dire corps à corps, dans une lutte qu'on aurait jugée peu digne de son rang, quand bien même il y aurait eu de l'avantage ; et le contraire est arrivé. Ainsi, au lieu du triomphe dont il s'était sans doute flatté, son amour-propre n'en a remporté que des blessures.

Votre Majesté verra par toute cette discussion que lord Castlereagh n'avait envisagé la question de la Pologne que sous un seul point de vue, et qu'il l'avait isolée de toute autre question. Non-seulement il n'a pas demandé le rétablissement de la Pologne indépendante, mais il n'en a pas exprimé le vœu ; et même il a parlé du peuple polonais dans des termes plus propres à dissuader de ce rétablissement qu'à le provoquer. Il s'est surtout bien gardé de joindre la question polonaise à celle de la Saxe, qu'il avait complètement abandonnée, et qu'il va désormais soutenir.

J'ai aussi l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre de son consul à Livourne¹. J'ai fait usage ici, et avec succès,

¹ Livourne, le 15 novembre 1814.

Au Prince de Talleyrand.

MONSIEUR,

Je crois devoir informer directement Votre Altesse Sérénissime que depuis quelques jours le nombre des voyageurs qui vont et viennent de l'île d'Elbe est considérable, et que tous ont tenu les mêmes propos avec

des renseignements qu'elle contient et que j'ai fait parvenir à l'Empereur de Russie. M. de Saint-Marsan en a reçu de semblables, et M. de Metternich a avoué qu'il a reçu de Paris les mêmes avis. La conclusion que j'en tire est qu'il faut se hâter de se débarrasser de l'homme de l'île d'Elbe et de Murat. Mon opinion fructifie. Le comte de Munster la partage avec chaleur. Il en a écrit à sa Cour, il en a parlé à lord Castlereagh, et l'a échauffé au point qu'il est allé à son tour exciter M. de Metternich, qui emploie tout moyen pour faire prévaloir l'opinion contraire.

Son grand art est de nous faire perdre du temps, croyant par là en gagner. Il y a déjà huit jours que la commission pour les affaires d'Italie a réglé celles de Gènes. J'ai déjà eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté qu'elles avaient

des personnes de ma confiance. Ils sont tous Italiens, Piémontais ou Suisses. Ils disent tous que Bonaparte ne restera pas relégué à l'Elbe, qu'il en sortira, et qu'aussitôt qu'il paraîtra à la tête de sa garde, en Italie, plus de cinquante mille hommes qui sont tout prêts se soulèveront pour se réunir sous ses drapeaux, et que des milliers de militaires français viendront alors se joindre à eux. Deux entre autres m'ont été signalés plus particulièrement, et ce sont les nommés Eltovi et Louis Cevani, de Milan. Dans un souper qu'ils ont fait hier au soir dans les faubourgs de la ville, ils ont nommé plus de cent cinquante officiers supérieurs de l'ancienne armée d'Italie, qui sont répandus dans les différents cantons du ci-devant Royaume et correspondent entre eux. Ces deux individus étaient arrivés avant-hier de Porto-Ferrajo. Le premier est déjà parti ce matin, en disant qu'il allait à Lucques; l'autre dit devoir partir sous peu pour Parme. Je les ai signalés au Gouverneur de Livourne, mais, comme Italiens et sujets de l'Autriche, on n'ose prendre aucune mesure de vigueur contre ces colporteurs de correspondances et d'intrigues secrètes. Le consul d'Autriche en ce port est un homme estimable, mais âgé de soixante et dix ans et plus. Il n'a peut-être aucune instruction de surveiller les sujets de l'Empereur son Maître qui vont et viennent, ou n'a pas l'activité et les moyens nécessaires. Si l'on ne prend pas des mesures sévères pour empêcher et arrêter ces correspon-

été réglées selon ses désirs. Je joins aujourd'hui à ma lettre au Département le travail de la commission. Votre Majesté y retrouvera les clauses et même les termes prescrits dans nos instructions. Demain, la commission des huit puissances prendra connaissance du rapport et prononcera sur ce travail. Je ne doute pas que les conclusions du rapport ne soient adoptées. On s'occupera ensuite de la Toscane et de Parme. Ce travail, qui devrait déjà être terminé, a été retardé par la petite maladie de M. de Metternich, qui, pour ne rien finir, appelle son état actuel : convalescence.

Le temps perdu pour les affaires se consume dans des fêtes. L'Empereur Alexandre en demande, et même en commande, comme s'il était chez lui. On nous invite à ces fêtes, on nous y montre des égards, on nous y traite avec

dances, le repos de l'Italie ne durera pas longtemps. Le recrutement a cessé en Italie et en Toscane depuis qu'on a arrêté et qu'on garde au cachot les recruteurs.

« Le Roi Joachim a très-bien accueilli les officiers de Bonaparte. Il les a questionnés sur la santé et les passe-temps du Prince de l'Elbe, et particulièrement sur la qualité et le nombre de ses troupes. Le capitaine Taillade ayant répondu qu'il n'avait dans l'île que quinze cents hommes, Joachim répliqua : « Eh bien, c'est le noyau de cinq cent mille. »

« Si on ne recrute pas des soldats, on n'en reçoit pas moins des officiers, qui se contentent d'une somme très-modique, et on les place à la suite de la garde.

« Les Tunisiens ont été très-bien reçus à Porto-Ferraio, et un de ces Barbaresques, au moyen de cet asile, maintient une croisière dans ces parages et fait trembler toute cette côte. Le Gouvernement toscan a ordonné la levée d'une garde nationale sédentaire, destinée à la défendre contre ces pirates.

« Je vous prie de vouloir bien agréer, etc.

« Le chevalier MARIOTTI,
• Consul du Roi à Livourne. »

distinction, pour marquer les sentiments que l'on porte à Votre Majesté, dont nous entendons partout l'éloge; mais cela ne me fait point oublier qu'il y a près de trois mois que je suis éloigné d'Elle.

J'ai parlé à lord Castlereagh de l'arrestation de lord Oxford, que M. de Jaucourt m'avait mandée. Loin d'en témoigner du déplaisir, il m'a dit qu'il en était charmé, et m'a peint lord Oxford comme un homme qui ne méritait aucune sorte d'estime. Je voudrais bien que dans ses papiers on en eût trouvé de propres à compromettre Murat ¹ vis-à-vis de cette Cour-ci.

Les deux derniers courriers que j'ai reçus de Paris m'ont apporté les lettres dont Votre Majesté m'a honoré, en date du 22 et du 26 novembre.

Je suis, etc.

¹ Le duc de Campo-Chiaro déclarait alors que Murat avait une armée de cinquante mille hommes, qu'il était maître de faire soulever toute l'Italie et de se faire déclarer le chef de la confédération, et que certainement il mourrait Roi.

Il remettait une note ainsi conçue à M. de Talleyrand, décembre 1814 :

• Vienne, 7 décembre 1814.

« Le Roi de Naples a fait partie de la coalition dont les efforts et les succès ont élevé sur le trône de France le Roi Louis XVIII; son accession à cette coalition n'a pas été sans utilité pour la cause commune.

« Le Roi de Naples devait donc s'attendre à des relations d'amitié avec la Maison de Bourbon, pour laquelle il se trouvait avoir combattu.

« Dans le traité de paix conclu le 30 mai 1814, l'Autriche stipule tant en son nom qu'en celui de ses alliés, et le Roi de Naples avait avec l'Autriche un traité d'alliance solennel connu de toute l'Europe. »

XXVIII

N^o 11.

DU ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

10 décembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 14. Vous avez fort bien interprété mon intention au sujet du canton d'Argovie; j'aimerais assurément beaucoup mieux que la Suisse redevint ce qu'elle fut jadis¹, mais je ne veux pas l'impossible, et pourvu que le canton de Berne soit satisfait, autant qu'il peut l'être vu les circonstances, je le serai aussi. Quant au prince-évêque de Bâle, je ne m'étais pas rappelé le dernier recès de l'Empire, mais je vois qu'il a tranché la question à son égard, et je n'ai plus d'objections contre les dispositions à faire du Porentruy.

J'ai lu avec intérêt, et je conserverai avec soin, les pièces que vous m'avez envoyées; lord Castlereagh parle très-bien relativement à la Pologne; mais sa note du 11 octobre fait grand tort à son langage. Si cependant il réussissait à persuader l'Empereur de Russie, ce serait d'un grand avantage pour la Saxe; mais je n'y vois guère d'apparence, et il faut continuer à marcher dans notre ligne.

¹ Avant 1789, la Suisse formait la république des treize cantons; elle compte aujourd'hui vingt-deux cantons.

Vous connaissez le prince Czartoryski; je le connais aussi; le choix que l'Empereur Alexandre a fait de lui pour intermédiaire me fait croire que Sa Majesté Impériale voudrait plutôt me rapprocher d'Elle que se rapprocher de moi. Continuez néanmoins ces conférences, en continuant également à suivre mes intentions; il n'en pourra résulter aucun mal, et peut-être feront-elles quelque bien.

J'aime à croire que c'est par frayeur que Murat fait le fanfaron¹ : ne perdons cependant jamais de vue que s'il existe une ressource à Buonaparte, c'est en Italie, par le moyen de Murat, et qu'ainsi, *delenda est Carthago*. Sur quoi, etc.

XXIX

N° 16.

Vienne, 15 décembre 1814.

SIRE,

La note par laquelle les Princes allemands du second et du troisième ordre devaient manifester leurs vœux pour

¹ Murat avait fait offrir ses services à Louis XVIII par le marquis de Saint-Élie, qui disait à Jaucourt en novembre 1814 : « Je puis vous assurer encore une fois que le dévouement du Roi de Naples au Roi de France, dévouement qui est à la disposition du Roi, peut seul garantir l'exécution des vœux du prince de Talleyrand. »

(Jaucourt à Talleyrand, 27 novembre 1814.)

la conservation de la Saxe était sur le point d'être signée; elle ne l'a point été et ne le sera pas ¹.

Le duc de Cobourg était à la tête de ces Princes. Sa conduite ne saurait être trop louée.

L'une de ses sœurs est mariée au grand-duc Constantin. Son frère puîné est aide de camp du grand-duc et général-major au service de Russie. Lui-même a porté dans la dernière campagne l'uniforme russe. Fort avant dans les bonnes grâces de l'Empereur Alexandre, il est lié intimement avec le Roi de Prusse. Leur ressentiment pouvait lui paraître à craindre, s'il contrariait leurs desseins; et d'un autre côté il avait toute raison d'espérer que si la Saxe venait à être sacrifiée, il pourrait en obtenir quelques lambeaux. Tous ces motifs n'ont pu faire taire en lui la voix de la reconnaissance et celle de la justice, ni lui faire

¹ Le projet de réclamation en faveur du Roi de Saxe, signé par les membres des maisons princières de l'Allemagne réunis à Vienne, était très-fortement motivé.

« Une voix générale s'est élevée, non-seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe, en faveur du Roi de Saxe. Son rétablissement devait sans doute marcher de pair avec celui de la paix. On craindrait de blesser la délicatesse des Monarques, en doutant un instant de la part vive qu'ils prennent au sort de leur infortuné frère, et plus encore en croyant qu'on pût priver une famille entière des droits de succession les plus sacrés, et sanctionner dans l'histoire moderne de la patrie un acte de violence dont l'ancienne n'offre aucun exemple.

« Certes, s'il est constant qu'aucun Prince de l'Empire ne pouvait être condamné que par un jugement de ses pairs; que l'on a sévèrement réclamé contre des entreprises contraires de la part des Souverains légitimes de l'Allemagne, on devrait bien moins encore craindre de nos jours pareille tentative de la part de ses co-États. Qu'on traite le grand-duché de Varsovie en pays conquis, et comme un sacrifice expiatoire d'un moment d'erreur ou de faiblesse; qu'on conteste même la légitimité de sa création, — mais

oublier ce qu'il devait à sa maison et à son pays. Lorsqu'en 1807, après la mort du duc son père, ses possessions furent séquestrées parce qu'il était dans le camp des Russes, et que Buonaparte voulait le proscrire, il fut protégé par l'intercession du Roi de Saxe. Depuis, le Roi avait été le maître d'étendre sa souveraineté sur tous les duchés de Saxe, et il l'avait refusé. A son tour, le duc s'est montré zélé défenseur de la cause du Roi. Il l'avait fait plaider à Londres par le duc Léopold, son frère, qui avait trouvé le Prince-Régent dans les dispositions les plus favorables. Il l'a plaidée ici auprès des Souverains et de leurs ministres. Il est allé jusqu'à remettre en son nom à lord Castlereagh

un pareil titre d'acquisition peut-il être jamais appliqué à une principauté de l'Allemagne? Et le premier article de chaque traité de paix, dans la pratique du droit des gens, n'est-il pas amnistie et restitution dans l'état avant la guerre? Quel est le Prince, auquel les titres les plus sacrés, les plus solennels, pourraient garantir l'héritage de ses aïeux, son berceau même, si la convenance seule pouvait le lui arracher ou même le forcer à quelque échange hautement réprouvé par ses sujets, qui réclamerait leur ancien Maître?

«Lorsqu'au dernier siècle, les Princes d'Allemagne, alarmés par l'appréhension de l'échange de la Bavière, en vertu duquel une des antiques corporations germaniques devait, contre son vœu, être soumise à une dynastie étrangère, et qui pouvait déranger l'équilibre des États particuliers de l'Empire, se rallièrent sous les drapeaux du grand Frédéric, dans une fédération plus étroite, à l'effet de protéger la propriété contre des systèmes d'arrondissement et les projets de convenances, on ne se crut pas autorisé à contester la légitimité de cette précaution, et la Bavière lui dut sa conservation.

« Si l'Allemagne est la clef de voûte de l'édifice politique de l'Europe, la Saxe est la pierre angulaire de la nouvelle fédération en cette partie. La lui enlever, serait ébranler le nouvel édifice dans ses fondements, et nous croyons exprimer le vœu unanime de toutes les parties intégrantes de la nation allemande, en disant hautement : *Sans la Saxe libre et indépendante, point d'Allemagne fédérative solide.* »

un mémoire¹ où il combattait ses raisonnements, et qu'il avait concerté avec nous.

Informé par le duc de Weimar de la note qui se préparait, l'Empereur Alexandre a fait appeler le duc de Cobourg, et l'a accablé de reproches, tant pour le mémoire qu'il avait remis à lord Castlereagh que pour ses démarches récentes, l'accusant d'intrigue, lui citant la conduite du duc de Weimar comme un modèle qu'il aurait dû suivre, lui disant que s'il avait des représentations à faire, c'était au prince de Hardenberg qu'il aurait dû les adresser, et lui déclarant qu'il n'obtiendrait rien de ce qui lui avait été promis.

Le duc a été noble et ferme; il a parlé de ses droits comme prince de la Maison de Saxe et de ses devoirs comme prince allemand et comme homme d'honneur. Il ne se croyait pas libre de ne pas les remplir; si le duc de Weimar en jugeait autrement, il ne pouvait que le plaindre. Du reste, il avait, dit-il, compromis deux fois son existence par attachement pour Sa Majesté Impériale; s'il fallait aujourd'hui la sacrifier pour l'honneur, il était prêt.

D'un autre côté, les Prussiens, leurs émissaires, et particulièrement le prince royal de Wurtemberg, ont intimidé une partie des ministres allemands en déclarant qu'ils tiendraient pour ennemis tous ceux qui signeraient quelque chose en faveur de la Saxe.

Voilà pourquoi la note n'a point été signée; mais on sait

¹ V. D'ANGEBERG, p. 376.

qu'elle a dû l'être, et ce qui a empêché qu'elle ne le fût; le vœu qu'elle devait exprimer a peut-être acquis plus de force par la violence employée pour l'étouffer.

Si je me suis étendu sur cette circonstance particulière plus qu'il ne l'aurait fallu peut-être, je l'ai fait par le double motif de rendre au duc de Cobourg la justice que je crois lui être due, et de faire mieux connaître à Votre Majesté le genre et la diversité des obstacles contre lesquels nous avons à lutter.

Pendant que ces choses se passaient, les Prussiens recevaient de M. de Metternich une note où il leur déclarait que le Royaume de Saxe devait être conservé, en établissant par des calculs statistiques joints à sa note, que leur population sera la même qu'en 1805, si à celle des pays qu'ils ont conservés, et à celle des pays disponibles qui leur sont destinés, on ajoute seulement trois cent trente mille Saxons.

Je me hâte de dire à Votre Majesté que M. le comte de Munster a déclaré qu'il renonçait aux agrandissements promis pour le Hanovre, si cela était nécessaire pour que la Saxe fût conservée. Votre Majesté l'apprendra sûrement avec plaisir, et à cause des affaires que cela facilite, et à cause de l'estime dont Elle honore le comte de Munster. Un passage de la note de M. de Metternich dans lequel il s'étayait de l'opposition de la France aux vues de la Prusse sur la Saxe, ayant probablement fait craindre à l'Empereur Alexandre qu'il n'y eût un concert déjà formé ou prêt à se former entre l'Autriche et nous, il m'envoya sur-le-champ le prince Adam Czartoryski.

A son début, le prince m'a renouvelé la proposition que

L'Empereur Alexandre m'avait faite lui-même, dans le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, de nous prêter à ses désirs dans la question de la Saxe, nous promettant tout son appui dans celle de Naples. Sa proposition lui paraissait d'autant plus acceptable que maintenant il ne demandait plus l'abandon de la Saxe entière, et qu'il consentait à ce qu'il restât *un noyau* de Royaume de Saxe.

Je répondis que quant à la question de Naples, je m'en tenais à ce que l'Empereur m'avait dit; que je me faisais à sa parole; que d'ailleurs ses intérêts dans cette question étaient les mêmes que les nôtres, et qu'il n'y pouvait pas être d'un autre avis que nous; que si la question de Pologne, qu'on devait regarder comme personnelle à l'Empereur Alexandre, puisqu'il y attachait sa satisfaction et sa gloire, avait été décidée selon ses désirs (elle ne l'est pas encore complètement, mais peu s'en faut), il le devait à la persuasion où étaient l'Autriche et la Prusse que nous ne serions à cet égard qu'en seconde ligne; que dans la question de la Saxe, réellement étrangère aux intérêts de l'Empereur, nous avions pris sur nous d'engager le Roi de Saxe à quelques sacrifices; mais que l'esprit de conciliation ne pouvait pas porter à aller aussi loin que l'Empereur paraissait le désirer. Le Prince me parla d'alliance et de mariage: je lui dis que tant d'objets si graves ne pouvaient se traiter à la fois; qu'il y avait d'ailleurs des choses qu'on ne pouvait mêler à d'autres, parce que ce serait leur donner le caractère avilissant d'un marché.

Il me demanda si nous avions des engagements avec

l'Autriche : je lui dis que non ; si nous en prendrions avec elle dans le cas où l'on ne s'entendrait pas sur la Saxe, à quoi je répondis : « *J'en serais fâché.* » Après un moment de silence, nous nous quittâmes poliment, mais froidement.

L'Empereur, qui devait aller le soir à une fête que donnait M. de Metternich, n'y vint point. Un mal de tête subit en fut la cause ou le prétexte. Il y envoya l'Impératrice et les grandes-duchesses. Le lendemain matin, il fit engager M. de Metternich à se rendre chez lui.

Pendant le bal, M. de Metternich s'approcha de moi, et après m'avoir remercié d'un petit service que je lui avais rendu, il se plaignit à moi de l'embarras dans lequel les notes de lord Castlereagh sur la Saxe le mettaient. Je pensais qu'il n'y en avait eu qu'une de très-compromettante (celle du 11 octobre). Mais il me parla d'une autre que j'ai pu me procurer aujourd'hui et dont j'ai l'honneur d'envoyer une copie à Votre Majesté. Quoiqu'elle porte le titre de Note verbale¹ de lord Castlereagh, je sais qu'elle est l'ouvrage de M. Cook, auquel, et comme doctrine et comme style, elle ne fera pas beaucoup d'honneur ; elle a été remise aux trois puissances qui se sont si longtemps appelées *alliées*.

M. de Metternich me promet qu'en sortant de chez l'Empereur Alexandre il viendrait chez moi, s'il n'était pas trop tard, pour me dire ce qui se serait passé : cette fois il tint sa parole. L'Empereur fut froid, sec et sévère. Il prétendit que M. de Metternich lui disait, au nom des

¹ V. D'ANGEBERG, p. 276.

Prussiens, des choses qu'ils désavouaient, et que de leur côté les Prussiens lui disaient, de la part de M. de Metternich, des choses tout opposées à celles qu'il mettait dans ses notes, de sorte qu'il ne savait ce qu'il devait croire. Il reprocha à M. de Metternich d'avoir inspiré je ne sais quelles idées au prince de Hardenberg. M. de Metternich avait et produisit un billet de M. de Hardenberg, qui prouvait le contraire. L'Empereur prit occasion de ce billet pour reprocher à M. de Metternich d'en écrire de peu convenables; ce reproche avait quelque fondement. L'Empereur avait dans les mains des communications toutes particulières et toutes confidentielles, qu'il ne pouvait tenir que d'une indiscretion fort coupable de la part des Prussiens. L'Empereur, ensuite, parut vouloir douter que la note de M. de Metternich contint l'expression des véritables sentiments de l'Empereur d'Autriche, et ajouta qu'il voulait s'en expliquer avec l'Empereur lui-même. M. de Metternich alla immédiatement prévenir son Maître, qui, si l'Empereur Alexandre lui fait quelques questions sur ce sujet, répondra que la note a été faite par son ordre et ne contient rien qu'il n'avoue.

Dans une conférence entre M. de Metternich et M. de Hardenberg, les difficultés n'ont porté que sur les calculs statistiques qui étaient joints à la note de M. de Metternich. Ils se séparèrent sans être convenus de rien sur la proposition par M. de Metternich de nommer une commission faite pour les vérifier.

Voilà, Sire, présentement l'état des choses. L'Autriche ne fait entrer la Saxe dans ses calculs que pour une perte

de quatre cent mille âmes. Elle ne voudrait point abandonner la Haute-Lusace, à cause des défilés de Gabel qui ouvrent l'entrée de la Bohême. C'est par là que les Français y pénétrèrent en 1813.

L'Empereur de Russie consent à laisser subsister un Royaume de Saxe, lequel, selon le prince Czartoryski, ne devrait être que la moitié de ce qu'il est aujourd'hui.

Enfin, la Prusse semble aujourd'hui réduire ses prétentions à des calculs de population et, conséquemment, les subordonner au résultat et à la vérification de ces calculs.

Sans doute la question n'est pas encore décidée, mais les chances sont maintenant plus favorables qu'elles ne l'ont jamais été.

M. de Metternich m'a proposé de me faire lire sa note; je l'ai remercié en lui disant que je la connaissais, mais que je désirerais qu'il me la communiquât officiellement; qu'il me semblait qu'il le devait, puisqu'il nous y avait cités, ce que je pourrais lui reprocher d'avoir fait sans nous en avoir prévenus; qu'il fallait que nous pussions la soutenir, et que nous ne le pouvions convenablement que sur une communication régulière. Il m'a donné sa parole de faire ce que je désirais. Mon motif particulier pour tenir à une participation formelle, est que ce sera là la véritable date de la rupture de la coalition.

Je proposai, il y a quelques jours, la formation d'une commission pour s'occuper de l'affaire de la traite. Cette proposition allait être faite, et je voulus m'en emparer pour faire une chose agréable à lord Castlereagh et le

disposer par là à se rapprocher de nous dans les questions difficiles d'Italie, que nous commençons à aborder. J'ai obtenu quelque chose ; car de lui-même il m'a demandé de lui indiquer de quelle manière je proposerais de régler l'affaire de Naples, me promettant d'envoyer un courrier pour demander les ordres dont il pourrait avoir besoin. Je lui ai écrit la lettre ci-jointe¹. Après l'avoir reçue, il m'a proposé de me montrer sa correspondance avec lord Bentinck. Je l'ai lue ; et il est certain que les Anglais sont parfaitement libres dans cette question. Mais on a fait à Murat certaines promesses que l'on pourrait être, *comme homme*, embarrassé de ne pas tenir, s'il avait lui-même tenu fidèlement toutes les siennes. « Je crois savoir, m'a-t-il dit, que Murat a entretenu des correspondances avec Bonaparte, dans les mois de décembre 1813, de janvier et de février 1814² ; mais je serais bien aise d'en avoir la preuve : cela faciliterait singulièrement ma marche. Si vous aviez dans vos archives de telles preuves, vous me feriez plaisir de m'en les procurer. » J'écris aujourd'hui, dans ma lettre au Département, de faire faire des recherches pour trouver celles qui pourraient exister aux Affaires étrangères. Il serait possible qu'il y eût quelques traces d'intelligence

¹ V. D'ANGEORG, p. 525.

² Dans les derniers jours de décembre 1813, Murat fit proposer à Napoléon son concours, à condition qu'on le laissât se mettre en possession de toute l'Italie, à la droite du Pô, et proclamer l'indépendance italienne. Cette proposition demeura sans réponse. Vers le milieu de janvier 1814, la Bernadière sonda de nouveau l'Empereur à ce sujet, à la suite de lettres venues de Naples, et peut-être de la Reine Caroline : « Que voulez-vous, » lui dit Napoléon, que je réponde à un fou ? Comment cet insensé ne

entre Murat et Bonaparte à la secrétairerie d'État. Du reste, lord Castlereagh n'a fait aucune objection à la forme que je lui ai proposé de suivre.

M. le comte de Jaucourt mettra sûrement sous les yeux de Votre Majesté les deux lettres que j'adresse aujourd'hui au Département. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien se refuser aux propositions qui lui seront faites à Paris relativement au pays de Gex. On ne tient aucun compte des conditions auxquelles Votre Majesté avait subordonné l'échange proposé. Nous avons d'ailleurs beaucoup de raisons d'être mécontents des Gênois qui se trouvent ici. L'autorité de M. le chancelier est plus que suffisante pour motiver l'abandon de cette question, qui a été conduite avec un peu de précipitation.

Je suis, etc.

« voit-il pas que mon extrême prépondérance en Europe a pu seule empêcher que le Pape ne fût à Rome ? C'est l'intérêt et le vœu de l'Europe qu'il y retourne, et moi-même je suis le premier à le désirer. » Et sur l'observation qu'il pourrait être bien de faire quelque chose pour s'attacher Murat : « A quoi cela servira-t-il ? » répartit l'Empereur. C'est un homme à qui la tête tourne. Vous le voyez par ses continuel changements. »

« L'Empereur Napoléon, ajoute la Besnardière, ne doutait pas qu'il ne dépendît entièrement de lui de retenir ou de rappeler dans son alliance le Roi Joachim, comme et quand il voudrait. »

(*Mémoire de la Besnardière à Talleyrand, 5 février 1815.*)

XXX

N° 12.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

18 décembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 15, qui m'a causé une vive satisfaction. Si l'Angleterre se déclare franchement en faveur de la Saxe, sa réunion avec l'Autriche et la plus grande partie de l'Allemagne doit triompher des *lumières du siècle*¹. J'aime la fermeté de l'Empereur François, et la défection du Roi de Wurtemberg me touche peu. J'attends l'explication de ce que vous me dites au sujet de ce Prince ; mais, d'après ce que je connais de lui, je ne saurais tenter de conseiller à personne de s'y allier de bien près.

Les lettres trouvées dans le portefeuille de lord Oxford n'ont produit aucune lumière sur les menées de Murat² ; mais les faits contenus dans la lettre de Livourne, et de la vérité desquels on ne peut douter, puisque le prince de Metternich avoue en avoir connaissance, parlent d'eux-

¹ L'Empereur Alexandre et ses conseillers La Harpe, etc.

² Le personnage le plus compromis fut le général Exelmans ; il s'était trouvé dans les papiers saisis une lettre de lui à Murat, que M. de Jaucourt qualifiait de « tout à fait insensée ».

mêmes¹ ; et il est plus que temps que toutes les puissances s'entendent pour arracher la dernière racine du mal. A ce sujet, M. de Jaucourt vous a sûrement instruit du reproche injuste, et j'ose dire ingrat, qui a été fait au comte Hector d'Agout. Il serait bon que vous en parlassiez à M. de Labrador, afin que son témoignage servit à éclairer M. de Cevallos s'il est dans l'erreur, ou du moins à le confondre, si, comme je le soupçonne très-violemment, il se ment à lui-même.

Je regarde comme de bon augure le désir que l'Empereur de Russie témoigne de vous revoir. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit sur les grandes affaires ; mais il en est une que de manière ou d'autre je voudrais voir terminer, c'est celle du mariage. J'ai donné mon *ultimatum*. Je ne regarderai point à ce qui pourra se passer en pays étranger ; mais la duchesse de Berry, quelle qu'elle puisse être, ne franchira les frontières de France que faisant profession ouverte de la religion catholique, apostolique et romaine². A ce prix, je suis non-seulement prêt,

¹ Dans sa lettre du 18 décembre à Talleyrand, Jaucourt parle « de cette correspondance de bricole qui va de l'île d'Elbe en Toscane, de Florence à Chambéry, à Lausanne, en Franche-Comté, à Paris ».

A ce moment même, le ministre de France en Suisse, M. Auguste de Talleyrand, faisait surveiller le Roi Joseph réfugié à Prangins, et demandait son éloignement.

² « M. le duc de Berry m'a demandé si vous me parliez de son mariage ; il m'a montré un peu d'humeur de la rigidité papiste et romaine du Roi. Je lui ai répondu que vous ne m'en disiez rien. Je suppose que la naissance de M. le duc de Nemours lui donne cette avidité matrimoniale »
(Jaucourt à Talleyrand, 29 octobre 1814.)

« M. le duc de Berry est fort occupé de son mariage n'importe

mais empressé de conclure ; si, au contraire, ces conditions ne conviennent pas à l'Empereur de Russie, qu'il veuille bien le dire ; nous n'en resterons pas moins bons amis, et je traiterai un autre mariage.

Je ne m'aperçois pas moins que vous de votre absence ; mais dans des affaires aussi importantes, il faut s'appliquer ce que Lucain dit de César. Sur quoi, etc.

avec qui ; sur ce point, il a raison ; il est nécessaire qu'il soit marié et qu'il ait des enfants. C'est à vous, mon Prince, à le marier pour l'intérêt de la France. . . . »

(Jaucourt à Talleyrand, 1^{er} novembre 1814.)

« Je sors de chez Monsieur. . . . ; à la fin de sa conversation, il est revenu à parler de Vienne, du mariage de son fils, qu'il a trouvé entièrement décidé à ce grand parti ; pour chercher des causes dans les petits sentiments cachés au fond du cœur, la naissance d'un jeune prince de la famille pourrait bien y contribuer. Quoi qu'il en soit, Monsieur m'a demandé si vous écriviez quelque chose sur la princesse, sœur de l'Empereur Alexandre. Il m'a dit : « Ce qui arrête, c'est cette chapelle dont il paraît que l'on ne veut pas se départir. Mais, au fait, je ne sais pas pourquoi on mettrait tant de prix à un mariage politique. Je ne crois pas à leurs résultats. M. de Talleyrand vous a-t-il parlé de la nièce du Roi de Saxe ? Vous pourriez le questionner là-dessus, c'est-à-dire après avoir pris les ordres du Roi. »

(Jaucourt à Talleyrand, 9 novembre 1814.)

XXXI

N^o 17.

Vienne, 20 décembre 1814.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer en date du 10 décembre et sous le numéro 11.

J'ai l'honneur de lui envoyer les copies de la note de M. de Metternich à M. de Hardenberg, au sujet de la Saxe, des tableaux qui y étaient annexés et de la lettre officielle que M. de Metternich m'a écrite en me communiquant ces pièces. Il avait accompagné le tout d'un billet de sa main ¹, où il me répétait, mais moins explicitement, ce qu'il m'avait déjà dit de vive voix, que cette pièce serait la dernière pièce de la coalition, en ajoutant qu'il se félicitait de se trouver sur la même ligne que le Cabinet de Votre Majesté, pour la défense d'une aussi belle cause.

Je désirais ardemment cette communication pour la rai-

¹ Dès les premiers jours de décembre, l'Autriche se ralliait à la politique française dans la question de la Saxe, par l'envoi d'un mémoire du prince de Metternich au prince de Hardenberg, dans lequel l'Autriche se prononçait contre l'incorporation de tout le Royaume de Saxe à la Prusse.

M. de Metternich transmettait ce mémoire à M. de Talleyrand, le 16 décembre 1814. Sa lettre se terminait ainsi :

« Je me félicite de me trouver sur la même ligne que votre Cabinet, dans une question aussi belle à défendre.

« Tout à vous. »

son que j'ai eu l'honneur de dire à Votre Majesté dans ma précédente lettre ; je la désirais encore comme devant m'offrir une occasion toute naturelle de faire une profession de foi qui fit connaître les principes, les vues et les déterminations de Votre Majesté. Je cherchais depuis longtemps cette occasion ; j'avais essayé de diverses manières de la faire naître, et dès qu'elle s'est offerte, je me suis hâté d'en profiter en adressant à M. de Metternich la réponse dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie ¹.

J'ai montré ce que la question de Pologne aurait été pour nous, si on l'eût voulu, pourquoi elle a perdu son intérêt, et j'ai ajouté que la faute n'en était pas à nous.

En traitant de la question de la Saxe, j'ai réfuté les arguments révolutionnaires des Prussiens et de M. Cook dans son *Saxon point*, et je crois avoir prouvé ce que jusqu'ici lord Castlereagh n'a pas pu ou voulu comprendre, que, sous le rapport de l'équilibre, la question de la Saxe était

¹ En effet, le 19 décembre 1814, M. de Talleyrand répondait à M. de Metternich :

« Il me suffit, pour répondre de la satisfaction que causeront au Roi les déterminations annoncées par cette note, de les comparer aux ordres que Sa Majesté a donnés à ses ambassadeurs au Congrès.

« La France n'avait à y porter aucune vue d'ambition ou d'intérêt personnel ; replacée dans ses antiques limites, elle ne songeait plus à les étendre, semblable à la mer qui ne franchit ses rivages que lorsqu'elle a été soulevée par une tempête. Ses armées chargées de gloire n'aspirent plus à de nouvelles conquêtes. Délivrée de cette oppression dont elle avait été bien moins l'instrument que la victime, heureuse d'avoir recouvré ses Princes légitimes et avec eux le repos qu'elle pouvait craindre d'avoir perdu pour toujours, elle n'avait point de réclamation à faire, point de prétention qu'elle voulût former ; elle n'en a élevé, elle n'en élèvera aucune ; mais il lui restait à désirer que l'œuvre de la restauration s'accomplît pour toute l'Europe comme pour elle..... »
(V. d'ANGEBOURG, p. 540.)

plus importante que celle de la Pologne dans les termes où celle-ci s'est trouvée réduite. Il est évident que l'Allemagne, après avoir perdu son équilibre propre, ne pourrait plus servir à l'équilibre général, et que son équilibre serait détruit si la Saxe était sacrifiée.

En cherchant à convaincre, je me suis attaché à ne point blesser. J'ai rejeté les opinions que j'ai combattues sur une sorte de fatalité, et j'ai loué les Monarques qui les soutiennent, pour les porter à les abandonner.

Quant à Votre Majesté, je ne lui ai point donné d'éloges ; j'ai exposé les ordres qu'Elle nous a donnés ; qu'aurais-je pu dire de plus ? Les faits parlent.

On assure que, de leur côté, les Prussiens avaient préparé une note en réponse à celle de M. de Metternich, et qu'elle était violente ; mais que l'Empereur de Russie, à qui elle a été montrée, n'a pas voulu qu'elle fût envoyée.

Lord Castlereagh est comme un voyageur qui a perdu sa route et ne peut la retrouver. Honteux d'avoir rapetissé la question polonaise, et d'avoir épuisé vainement tous ses efforts sur cette question, d'avoir été dupe de la Prusse, quoique nous l'eussions averti, et de lui avoir abandonné la Saxe, il ne sait plus quel parti prendre. Inquiet d'ailleurs de l'état de l'opinion en Angleterre, il se propose, dit-on, d'y retourner pour la rentrée du Parlement, et de laisser ici lord Clancarty pour continuer les négociations.

Les affaires d'Italie marchent dans un assez bon sens : je suis fondé à espérer que la Reine d'Étrurie aura pour Parme l'avantage sur l'Archiduchesse Marie-Louise, et je

tâche de disposer les choses de manière que ces arrangements se fassent sans toucher aux Légations.

La commission des préséances¹, pour laquelle j'ai nommé M. de La Tour du Pin, à qui j'ai donné des instructions conformes à celles qu'avait arrêtées Votre Majesté à ce sujet, sera probablement en état de faire son rapport d'ici à dix ou douze jours.

Votre Majesté trouvera peut-être un peu longue la note que j'ai adressée à M. de Metternich, mais je n'ai pas pu la faire plus courte; elle est calculée comme pouvant être un jour publiée et lue en Angleterre comme en France. Tous les mots que j'emploie ont un but particulier que Votre Majesté retrouvera dans ma volumineuse correspondance.

Je suis, etc.

Vienne, 20 décembre 1814.

¹ Cette commission était chargée de fixer les préséances et le rang entre les Couronnes, et tout ce qui en était une conséquence.

XXXII

N° 13.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, 23-24 décembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre n° 16 ; j'y ai vu avec grande satisfaction la conduite noble et ferme du duc de Saxe-Cobourg et du comte de Munster. Vous savez le cas que je fais de ce dernier, et le duc, outre les liens de parenté entre nous, est frère d'une princesse que j'aime beaucoup, la duchesse Alexandre de Wurtemberg ; mais cette satisfaction ne m'empêche pas de regretter que la note ne soit pas signée. *Verba volant, scripta autem manent.* Je suis content de votre entretien avec le prince Adam ; vous aurez vu dans mon dernier numéro, que je désire une réponse définitive sur l'affaire du mariage, mais que je suis loin de vouloir lui imprimer le caractère d'un marché.

L'affaire de la traite me paraît en bonne position ¹. Quant

¹ Conformément aux dispositions du traité de Paris, le plénipotentiaire français avait proposé la formation d'une nouvelle commission pour régler l'abolition de la traite des nègres. L'opposition du Portugal soutenu par M. de Labrador, ministre d'Espagne, avait fait ajourner la commission, la question devant rentrer dans la voie des simples négociations. La France avait tenu la promesse faite à l'Angleterre, « d'interposer ses bons offices pour faire prononcer par toutes les puissances l'abolition de la traite ».

à celle de Naples, qui me touche de bien plus près, il courait dans Vienne, au départ du duc de Richelieu, un bruit infiniment fâcheux, bruit confirmé par des lettres particulières, mais auquel votre silence à cet égard m'empêche d'ajouter foi, celui que l'Autriche s'était hautement déclarée en faveur de Murat¹ et cherchait à entraîner l'Angleterre dans la même partie. Le succès de votre lettre à lord Castlereagh, celui des démarches que j'ai ordonnées en conséquence, ne tarderont pas à m'éclairer sur ce que je dois espérer ou craindre. Rien n'est mieux que ce que vous proposez dans cette lettre, mais je ne suis pas sans inquiétude sur ces *certaines promesses* faites à Murat. Dussions-nous, ce dont je ne suis pas sûr, car Buonaparte a dans ses derniers moments fait anéantir bien des choses, dussions-nous trouver les preuves les plus évidentes, il n'est que trop connu qu'une politique astucieuse sait tirer de tout les inductions qu'elle juge à propos. Quoi qu'il en soit, poursuivons notre marche; jamais on ne m'y verra faire un seul pas en arrière.

C'était pour l'avantage du canton de Berne que j'avais consenti à l'échange d'une portion du pays de Gex; mais

¹ « Un général qui est encore presque au service de Murat, qui a encore sa femme à Naples, qui a de l'esprit et qui rentre au service du Roi, si cependant la liberté avec laquelle il a répondu au maréchal Soult ne lui casse pas le col, — ce général..... est venu me voir. Il m'a même dit que Murat l'en avait prié..... qu'il comptait sur les engagements de l'Autriche, qu'ils étaient anciens et renouvelés encore récemment; que l'on avait tort, à ce qu'il disait, de n'avoir jamais voulu s'entendre avec lui.... Vous en savez sur cela plus que Murat et peut-être plus que le prince de Metternich. Pour moi, je ne parle que de *feu* Murat, et ne le tiens pas même pour le ci-devant général Murat. » (Jaucourt à Talleyrand, 14 février.)

puisqu'on ne veut pas des conditions que j'y avais mises, je refuserai toute espèce de consentement, et je ne l'accorderai pas davantage à un arrangement qui enlèverait quelque chose de plus au Roi mon beau-frère ¹. Sur quoi, etc.

XXXIII

N° 14.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

27 décembre 1814.

Mon Cousin, je viens de recevoir la nouvelle qu'un traité de paix et d'amitié a été signé le 24, entre l'Angleterre et les États-Unis ². Vous en serez sûrement instruit avant que cette dépêche vous parvienne, et je ne doute pas des démarches que vous avez faites en conséquence. Néanmoins, je me hâte de vous charger, en félicitant de ma part lord Castlereagh sur cet heureux événement, de lui faire observer le parti que la Grande-Bretagne peut en tirer. Libre désor-

¹ Victor-Emmanuel I^{er}, roi de Sardaigne.

² Sous la présidence de James Madison, la guerre fut déclarée à l'Angleterre par les États-Unis, qui défendaient le principe de la liberté des mers (1811-1814). La paix fut conclue à Gand le 24 décembre 1814, sur le pied du *statu quo ante bellum*. « Suivant moi, le duc de Wellington a beaucoup influé sur la conclusion de la paix. »

(Jaucourt à Talleyrand, 28 décembre 1814.)

mais de disposer de tous ses moyens, quel plus noble emploi en peut-elle faire que d'assurer le repos de l'Europe sur les bases de l'équité, les seules qui soient vraiment solides ? Et peut-elle y mieux parvenir qu'en s'unissant étroitement avec moi ? Le Prince-Régent et moi nous sommes les plus désintéressés dans cette affaire ; car la Saxe ne fut jamais l'alliée de la France, jamais Naples ne fut même à portée de l'assister dans aucune guerre, et il en est de même relativement à l'Angleterre. Je suis, il est vrai, le plus proche parent des deux Rois ; mais je suis, avant tout, Roi de France et père de mon peuple. C'est pour l'honneur de ma Couronne, c'est pour le bonheur de mes sujets, que je ne puis consentir à laisser établir en Allemagne un germe de guerre pour toute l'Europe ; que je ne puis souffrir en Italie un usurpateur, dont l'existence, honteuse pour tous les Souverains, menace la tranquillité intérieure de tous les États. Les mêmes sentiments animent le Prince-Régent, et c'est avec la plus vive satisfaction que je le vois plus en mesure de s'y livrer.

Je viens de vous parler en Roi ; je ne puis maintenant me refuser à vous parler en homme. Il est un cas que je ne devrais pas prévoir, où je ne songerais qu'aux liens du sang, si les deux Rois mes cousins étaient, comme je le fus longtemps, privés de leur sceptre, errants sur la face de la terre ; alors je m'empresserais de les recueillir, de subvenir à leurs besoins, d'opposer mes soins à leur infortune, en un mot, d'imiter à leur égard ce que plusieurs Souverains et surtout le Prince-Régent ont fait au mien, et comme eux, je satisferais à la fois mon cœur et ma dignité ; mais ce cas

n'arrivera jamais, j'en ai pour garants certains la générosité de quelques-uns, l'intérêt de tous. Sur quoi, etc.

XXXIV

N° 18.

Vienne, 28 décembre 1817.

SIRE,

Pendant que j'écrivais à M. de Metternich la lettre dont j'ai eu l'honneur d'envoyer une copie à Votre Majesté, les Prussiens répondaient à sa note du 10 décembre, rappelaient celle qu'il leur avait adressée le 22 octobre, et le mettaient en opposition avec lui-même ; ils cherchaient à justifier leurs prétentions sur la Saxe par des autorités et des exemples, et contestaient surtout l'exactitude des calculs sur lesquels M. de Metternich s'était appuyé.

Lord Castlereagh vint chez moi avec cette réponse des Prussiens qu'il avait eu la permission de me communiquer. (Elle me sera donnée, et j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté par le prochain courrier¹.) Il me l'a lue. Je traitai leurs raisonnements de sophismes. Je montrai que leurs autorités étaient sans poids et leurs exemples sans force ; les cas ni les temps n'étant les mêmes ; à mon tour, je fis lire à lord Castlereagh ma note à M. de Metternich. Il la

¹ V. D'ANGEBERG, p. 1863.

lut très-posément, il la lut en entier, et me la rendit sans proférer un mot, soit pour approuver, soit pour contredire.

L'objet de sa visite était de me parler d'une commission qu'il voulait proposer d'établir pour vérifier les calculs respectivement produits par la Prusse et par l'Autriche. Je lui dis que je n'avais contre cela aucune objection à faire, mais que si nous procédions pour cet objet comme l'on avait fait jusqu'à présent pour tant d'autres, allant au hasard, sans principes et sans règles, nous n'arriverions à aucun résultat ; qu'il fallait donc commencer par poser des principes ; qu'avant de vérifier des calculs, il fallait reconnaître les droits du Roi de Saxe ; que nous pouvions faire à ce sujet, lui, M. de Metternich et moi, une petite convention. « Une convention, reprit-il, c'est donc une alliance que vous proposez ? — Cette convention, lui dis-je, peut très-bien se faire sans alliance ; mais ce sera une alliance si vous le voulez ; pour moi, je n'y ai aucune répugnance. — Mais une alliance suppose la guerre, ou peut y mener, et nous devons tout faire pour éviter la guerre. — Je pense comme vous ; il faut tout faire, excepté de sacrifier l'honneur, la justice et l'avenir de l'Europe. — La guerre, répliqua-t-il, serait vue chez nous de mauvais œil. — La guerre serait populaire chez vous si vous lui donniez un grand but, un but véritablement européen. — Quel serait ce but ? — Le rétablissement de la Pologne¹. »

¹ « De toutes les questions qui devaient être traitées au Congrès, le Roi aurait considéré comme la première, la plus grande, la plus éminemment euro-

Il ne repoussa point cette idée, et se contenta de répondre :
 « Pas encore. » Du reste, je n'avais fait prendre ce tour à la conversation que pour le sonder et savoir à quoi, dans une supposition donnée, il serait disposé. — « Que ce soit, lui dis-je, par une convention, ou par des notes, ou par un protocole signé de vous, de M. de Metternich et de moi, que nous reconnaissons les droits du Roi de Saxe, la forme m'est indifférente ; c'est la chose seule qui importe. — L'Autriche, répondit-il, a reconnu officiellement les droits du Roi de Saxe ; vous les avez aussi reconnus *officiellement* ; moi, je les reconnais *hautement*. La différence entre nous est-elle donc si grande qu'elle exige un acte tel que vous le demandez ? » Nous nous séparâmes après être convenus qu'il proposerait de former une commission pour laquelle chacun de nous nommerait un plénipotentiaire.

Le lendemain matin, il m'envoya lord Stewart, pour me

pénne, comme hors de comparaison avec toute autre, celle de Pologne, s'il lui eût été possible d'espérer, autant qu'il le désirait, qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres par son ancienneté, sa valeur, les services qu'il rendit à l'Europe, et par son infortune, pût être rendu à son antique et complète indépendance. Le partage qui le raya du nombre des nations fut le prélude, en partie la cause et peut-être, jusqu'à un certain point, l'excuse des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie. Mais, lorsque la force des circonstances, l'emportant même sur les plus nobles et les plus généreuses dispositions des Souverains auxquels les provinces autrefois polonaises sont soumises, eut réduit la question de Pologne à n'être qu'une simple affaire de partage et de limites, que les trois puissances intéressées discutaient entre elles et à laquelle leurs traités antérieurs avaient rendu la France étrangère, il ne restait à celle-ci, après avoir offert, ainsi qu'elle l'a fait, d'appuyer les prétentions les plus équitables, qu'à désirer que vous fussiez satisfaits, et à l'être elle-même si vous l'étiez. »

(Lettre de Talleyrand à Metternich, 19 décembre 1814.)

dire que tout le monde consentait à l'établissement de la commission, et que l'on n'y faisait d'autre objection, sinon que l'on s'opposait à ce qu'il y eût un plénipotentiaire français. « Qui s'y oppose ? » demandai-je vivement à lord Stewart. Il me répondit : « Ce n'est pas mon frère. — Et qui donc ? » repris-je. Il me répondit en hésitant : « Mais, ce sont... » et finit par bégayer le mot d'alliés. A ce mot, toute patience m'échappa, et, sans sortir dans mes expressions de la mesure que je devais garder, je mis dans mon accent plus que de la chaleur, plus que de la véhémence. Je traçai la conduite que dans des circonstances telles que celles-ci, l'Europe avait dû s'attendre à voir tenir par les ambassadeurs d'une nation telle que la nation anglaise, et, parlant ensuite de ce que lord Castlereagh n'avait cessé de faire depuis qu'il était à Vienne, je dis que sa conduite ne resterait point ignorée ; qu'elle serait jugée en Angleterre, comment elle le serait, et j'en laissai entrevoir les conséquences pour lui. Je ne traitai pas moins sévèrement lord Stewart lui-même pour son dévouement aux Prussiens ; et je finis par déclarer que, s'ils voulaient toujours être des hommes de Chaumont et faire toujours de la coalition, la France devait au soin de sa propre dignité de se retirer du Congrès ; et que si la commission projetée se formait sans qu'un plénipotentiaire français y fût appelé, l'ambassade de Votre Majesté ne resterait pas un seul jour à Vienne. Lord Stewart interdit, et avec l'air alarmé, courut chez son frère. Je l'y suivis quelques moments après ; mais lord Castlereagh n'y était pas.

Le soir, je reçus de lui un billet, tout de sa main, par

lequel il m'annonçait qu'ayant appris de son frère ce que je désirais, il s'était empressé d'en faire part à nos collègues, et que tous accédaient avec grand plaisir à ce qu'ils apprenaient m'être agréable.

Le même soir, M. de Metternich, que j'avais vu dans le jour, fit aux puissances qui devaient concourir à la formation de la commission une proposition que je lui avais suggérée, savoir, de convenir que les évaluations faites par la commission auraient l'autorité et la force d'une chose jugée. Il y en joignit deux autres auxquelles je m'empressai de souscrire : l'une, que l'évaluation comprit tous les territoires conquis sur la France et ses alliés ; l'autre, qu'elle portât uniquement sur la population ; mais je demandai que l'on ajoutât que la population serait estimée, non d'après sa quotité seulement, mais aussi d'après son espèce ; car un paysan polonais, sans capitaux, sans terres, sans industrie, ne doit pas être mis sur la même ligne qu'un habitant de la rive gauche du Rhin ou des contrées les plus fertiles et les plus riches de l'Allemagne¹.

La commission, pour laquelle j'ai nommé M. de Dalberg, s'assembla dès le lendemain. Elle travaille sans relâche, et lord Clancarty y déploie le même zèle, la même

¹ Dans sa lettre du 19 décembre à Metternich, Talleyrand rappelle ce passage de Montesquieu :

« Athènes eut dans son sein les mêmes forces et pendant qu'elle domina avec tant de gloire et pendant qu'elle servit avec tant de honte. Elle avait vingt mille citoyens lorsqu'elle défendit les Grecs contre les Perses, qu'elle disputa l'empire à Lacédémone et qu'elle attaqua la Sicile; et elle en avait vingt mille lorsque Démétrius de Phalère les dénombra, comme dans un marché l'on compte les esclaves. »

droiture et la même fermeté qu'il a montrés dans la commission pour les affaires d'Italie dont il est aussi membre.

Je dois à la justice de dire que lord Castlereagh a mis dans cette affaire moins de mauvaise volonté que de faiblesse, mais une faiblesse d'autant plus inexcusable que l'opposition dont il s'était fait l'organè ne venait que des Prussiens.

Ma note à M. de Metternich a plu au Cabinet autrichien par deux endroits : par la déclaration que la France ne prétend et ne demande rien pour elle-même, et par celle qui la termine. Après avoir lu cette note, l'Empereur d'Autriche a dit à M. de Sickingen : « *Tout ce qui est écrit là dedans, je le pense.* »

L'Empereur de Russie lui ayant demandé s'il avait lu la réponse des Prussiens à la note de M. de Metternich du 10 décembre, il lui a répondu : « Avant de la lire, j'avais pris mon parti, et j'y tiens plus fortement après l'avoir lue. » Il a, dit-on, ajouté : « Arrangez, s'il est possible, les affaires, mais je prie Votre Majesté de ne plus me parler de tous ces *factums-là*. »

Il disait au Roi de Bavière : « Je suis né Autrichien, mais j'ai la tête bohème (ce qui répond à ce qu'on appelle, en France, une tête bretonne). Mon parti est pris sur l'affaire de la Saxe; je ne reculerai pas. »

Le prince Czartoryski, auquel j'ai communiqué ma note à M. de Metternich, en a fait faire une copie qu'il a mise sous les yeux de l'Empereur Alexandre. L'Empereur a été content de la partie qui a rapport à lui et à ses intérêts. Il avoue que la France est la seule puissance dont le langage

n'ait pas varié, et qui ne l'ait pas trompé. Cependant, il a cru entrevoir qu'on lui reprochait indirectement de ne point rester fidèle à ses principes, et il a envoyé le prince Czartoryski me dire que son principe était le bonheur des peuples ; à quoi j'ai répondu que c'était aussi celui de tous les chefs de la Révolution française, et à toutes les époques. Il est venu aussi à l'Empereur un scrupule né de la crainte que le Roi de Saxe, conservé comme nous voulons qu'il le soit, ne soit très-malheureux. Il le plaint, non dans sa situation actuelle, où il est dépouillé et captif, mais dans l'avenir, lorsqu'il sera remonté sur son trône et rentré dans le palais de ses pères ; mais ce scrupule n'annonce plus une réflexion aussi ferme de lui épargner un tel malheur.

De leur côté, les Prussiens, en consentant à la formation de la commission statistique et en y envoyant leurs plénipotentiaires, ont évidemment subordonné leurs prétentions et leurs espérances sur la Saxe au résultat des travaux de la commission, et ce résultat sera très-probablement favorable à la Saxe.

Ainsi l'affaire de la Saxe est dans une meilleure situation qu'elle n'ait encore été.

Celle de Pologne n'est point terminée, mais on parle de la terminer.

Les comtes de Rasonmowski et Capo d'Istria traiteront pour la Russie ; M. de Metternich sera le plénipotentiaire de l'Autriche : il est décidé à donner à ces conférences le caractère le plus officiel. M. de Wessenberg doit tenir le protocole ; c'est M. de Hardenberg qui sera le plénipoten-

taire prussien ; il sera seul. Comme il ne s'agira dans cette négociation que de limites, on doit voir clair dans cette affaire d'ici à peu de jours.

Quoique j'eusse fait lire à lord Castlereagh ma lettre à M. de Metternich, j'ai voulu lui en envoyer une copie, pour qu'elle pût se trouver parmi les pièces dont la communication pourra lui être un jour demandée par le Parlement, et je l'ai accompagnée, non d'une lettre d'envoi pure et simple, mais de celle dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie¹. Le grand problème dont le Congrès doit donner la solution y est présenté sous une nouvelle forme, et réduit à ses termes les plus simples. Les prémisses sont tellement incontestables, et les conséquences en découlent si nécessairement, qu'il ne me semble pas qu'il y ait rien à répondre. Je n'ai donc pas été surpris lorsque M. de Metternich m'a dit que lord Castlereagh, qui lui avait montré ma lettre, lui en avait paru assez embarrassé.

Il existe en Italie comme en Allemagne une secte d'unitaires, c'est-à-dire de gens qui aspirent à faire de l'Italie un seul et même État ; l'Autriche, avertie, a fait faire dans une même nuit un grand nombre d'arrestations, dans lesquelles trois généraux de division se trouvent compris, et les papiers de la secte ont été saisis chez un professeur nommé Rosari. On ne sait par qui l'Autriche a été informée ; quelques-uns croient que c'est par Murat², et qu'il a

¹ V. d'ANGEBERG, p. 570.

² Un intérêt sourd pour les principes révolutionnaires agit en sa faveur ; c'est un homme comme nous qui est Roi fait pour les plébéiens, un point d'appui, un sentiment de satisfaction intime qu'ils ne perdront qu'à

livré des hommes avec lesquels il était d'intelligence, pour s'en faire un mérite auprès de cette Cour-ci.

Votre Majesté a vu par les pièces que j'ai eu l'honneur de lui envoyer, que je ne perds pas de vue l'affaire de Naples. Je n'oublie pas non plus le *delenda Carthago* ; mais ce n'est pas par là qu'il est possible de commencer. Je pense aussi au mariage. Les circonstances ont tellement changé, que si, il y a un an, Votre Majesté pouvait désirer cette alliance, c'est aujourd'hui à l'Empereur de Russie de la désirer. Mais cela demande des développements que je supplie Votre Majesté de me permettre de réserver pour une lettre particulière que j'aurai l'honneur de lui écrire.

Quand cette lettre parviendra à Votre Majesté, nous serons dans une nouvelle année. Je n'aurai point eu le bonheur de me trouver près de vous, Sire, le jour où elle aura commencé, et de présenter à Votre Majesté mes respectueuses félicitations et mes vœux ; je la supplie de me permettre de les lui offrir et de vouloir bien en agréer l'hommage.

Je suis, etc.

Vienne, 28 décembre 1814.

regret ; pour les nobles c'est un sujet de dérision, mais la cause de la noblesse est au moins difficile à défendre. — Nous levons les mains au ciel pendant le combat : voilà pour nous tout ce que nous pouvons faire. •

(Jaucourt à Talleyrand, 18 février.)

XXXV

N° 15.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

30 décembre 1814.

Mon Cousin, j'ai reçu votre n° 17. La note de M. de Metternich m'a fait plaisir, parce qu'enfin voilà l'Autriche positivement engagée ; mais votre réponse m'en a fait encore davantage. Je ne sais si l'on pourrait l'abréger ; mais je sais bien que je ne le désirerais pas, d'abord parce qu'elle dit tout, et rien que tout ce qu'il fallait dire ; ensuite parce que je trouve plus de cette aménité si utile et souvent si nécessaire en affaires, à développer un peu ses idées, qu'à les exposer trop laconiquement.

Ce que vous me dites de l'embarras où se trouve lord Castlereagh, me prouve que j'ai eu raison de vous envoyer ma dernière dépêche ; il est possible qu'il n'aperçût pas la belle porte que la paix avec l'Amérique lui présente pour revenir sans honte sur ses pas ¹.

¹ « M. le duc de Berry m'a dit ce matin (31 décembre) qu'il avait vu le lord Wellington, qu'il lui avait parlé de Murat, qu'il lui avait fait sentir que dans la position où se trouvait l'Angleterre, elle devait fixer le sort du monde. . . . »

Lord Wellington a répondu en acquiesçant à ces assertions, en s'engageant

Je suis bien aise que les affaires de la Reine d'Étrurie prennent une meilleure tournure ; mais je ne considère ce point que comme un acheminement vers un autre bien plus capital, et auquel j'attache mille fois plus de prix.

M. de Jaucourt vous instruit sans doute de ce que M. de Butiakine lui a dit ; vous êtes plus à portée que moi de savoir la vérité de ce qu'il rapporte au sujet de Vienne ; mais s'il est vrai, comme cela est vraisemblable, que la nation russe, qui, malgré l'aristocratie, compte bien pour quelque chose, met de l'amour-propre au succès du mariage, qu'elle se souvienne que *qui veut la fin veut les moyens*. Quant à moi, j'ai donné mon *ultimatum* ; je n'y changerai rien. Sur quoi, etc.

XXXVI

N° 19.

Vienne, 4 janvier 1815.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 23 du mois dernier.

Le 21 du présent mois, l'anniversaire d'un jour d'horreur et de deuil éternel, il sera célébré dans l'une des

à écrire, en s'engageant même, à en croire M. le duc de Berry, jusqu'à dire qu'il en viendrait à bout. »

(Jaucourt à Talleyrand, 31 décembre 1814.)

principales églises de Vienne un service solennel et expiatoire : j'en fais faire les préparatifs; en les ordonnant, je n'ai pas seulement suivi l'impulsion de mon cœur, j'ai encore pensé qu'il convenait que les ambassadeurs de Votre Majesté, se rendant les interprètes de la douleur de la France, la fissent éclater en terre étrangère et sous les yeux de l'Europe rassemblée. Tout, dans cette triste cérémonie, doit répondre à la grandeur de son objet, à celle de la Couronne de France, et à la qualité de ceux qu'elle doit avoir pour témoins. Tous les membres du Congrès y seront invités, et je me suis assuré qu'ils y viendraient¹. L'Empereur d'Autriche m'a fait dire qu'il y assisterait. Son exemple sera sans doute imité par les autres Souverains. Tout ce que Vienne offre de plus distingué dans les deux sexes se fera un devoir de s'y rendre. J'ignore encore ce que cela coûtera; mais c'est une dépense nécessaire.

La nouvelle de la signature de la paix entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique me fut annoncée le premier jour de l'an par un billet de lord Castlereagh. Je m'empressai de lui en adresser mes félicitations, et je m'en félicitai moi-même, sentant bien quelle influence cet événement pouvait avoir et sur les dispositions de ce ministre et sur les déterminations de ceux dont nous avons eu jusque-là les prétentions à combattre. Lord Castlereagh m'a fait voir

¹. La veille de cette cérémonie, l'Empereur de Russie affirmait qu'elle n'avait aucun but utile, et son envoyé près la Cour d'Autriche avait allégué des prétextes pour ne pas y aller. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 24 janvier 1815.)

le traité. Il ne blesse l'honneur d'aucune des deux parties, et les satisfera conséquemment toutes deux.

Cette heureuse nouvelle n'était que le précurseur d'un événement bien plus heureux encore.

L'esprit de la coalition et la coalition elle-même avaient survécu à la paix de Paris. Ma correspondance jusqu'à ce jour en a offert à Votre Majesté des preuves multipliées. Si les projets que je trouvais formés en arrivant ici eussent été exécutés, la France aurait pu se trouver pendant un demi-siècle isolée en Europe, sans y avoir un seul bon rapport. Tous mes efforts tendaient à prévenir un tel malheur; mais mes meilleures espérances n'allaient point jusqu'à me flatter d'y réussir complètement.

Maintenant, Sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours. Non-seulement la France n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel, que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à le lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances, trois États de second ordre, et bientôt tous les États qui suivent d'autres principes et d'autres maximes que les principes et les maximes révolutionnaires. Elle sera véritablement le chef et l'âme de cette union, formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer.

Un changement si grand et si heureux ne saurait être attribué qu'à cette protection de la Providence si visiblement marquée par le retour de Votre Majesté.

Après Dieu, les causes efficientes de ce changement ont été :

Mes lettres à M. de Metternich et à lord Castlereagh, et l'impression qu'elles ont produite ;

Les insinuations que, dans la conversation dont ma dernière lettre a rendu compte à Votre Majesté, j'ai faites à lord Castlereagh, relativement à un accord avec la France ;

Le soin que j'ai pris de calmer ses défiances en montrant, au nom de la France, le désintéressement le plus parfait ;

La paix avec l'Amérique, qui, le tirant d'embarras de ce côté, l'a rendu plus libre d'agir et lui a donné plus de courage ;

Enfin les prétentions de la Russie et de la Prusse, consignées dans le projet russe dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie¹, et surtout le ton avec lequel ces prétentions ont été mises en avant et soutenues dans une conférence entre leurs plénipotentiaires et ceux de l'Autriche. Le ton arrogant pris dans cette pièce indécente et amphigourique avait tellement blessé lord Castlereagh, que, sortant de son calme habituel, il avait déclaré que les Russes prétendaient donc imposer la loi, et que l'Angleterre n'était pas faite pour la recevoir de personne.

Tout cela l'avait disposé, et je profitai de cette disposition pour insister sur l'accord dont je lui parlais depuis longtemps ; il s'anima assez pour me proposer d'écrire ses idées à cet égard. Le lendemain de cette conversation, il vint chez moi, et je fus agréablement surpris lorsque je vis qu'il avait donné à ses idées la forme d'articles. Je l'avais jusqu'à présent fort peu accoutumé aux éloges,

¹ V. D'ANGEORG, p. 1869.

ce qui le rendit plus sensible à tout ce que je lui dis de flatteur sur son projet. Il demanda que nous le lussions avec attention, M. de Metternich et moi. Je pris heure dans la soirée, et après avoir fait quelques légers changements de rédaction, nous l'avons adopté sous la forme de convention. Dans quelques articles, la rédaction aurait pu être plus soignée; mais avec des gens d'un caractère faible, il fallait se presser de finir : nous l'avons signée cette nuit. Je m'empresse de l'adresser à Votre Majesté. Elle m'avait autorisé en général par ses lettres, et spécialement par ses instructions particulières du 25 octobre, à promettre à l'Autriche et à la Bavière *sa coopération la plus active*, et par conséquent à stipuler en faveur de ces deux puissances les secours dont les forces qui leur seraient opposées, en cas de guerre, rendraient la nécessité probable. Elle m'y avait autorisé, même dans la supposition que l'Angleterre restât neutre; or, l'Angleterre aujourd'hui devient partie active, et, avec elle, les Provinces-Unies¹ et le Hanovre : ce qui rend la position de la France superbe.

Le général Dupont m'ayant écrit le 9 novembre que Votre Majesté aurait, au 1^{er} janvier, cent quatre-vingt mille hommes disponibles et cent mille de plus au mois de mars, sans faire aucune nouvelle levée, j'ai pensé qu'un secours de cent cinquante mille hommes pouvait être stipulé sans inconvénient; l'Angleterre s'engageant à

¹ L'ancienne république des Sept Provinces-Unies, qu'on allait appeler bientôt Royaume des Pays-Bas.

fournir le même nombre de troupes, la France ne pouvait pas rester à cet égard au-dessous d'elle. L'accord n'étant fait que pour un cas de défense¹, les secours ne devront être fournis que si l'on est attaqué, et il est grandement à croire que la Russie et la Prusse ne voudront pas courir cette chance.

Toutefois, ce cas pouvant arriver et rendre nécessaire une convention militaire, je prie Votre Majesté de vouloir bien ordonner que M. le général Ricard me soit envoyé pour m'assister. Il a la confiance de M. le maréchal Soult. Ayant été longtemps en Pologne, et particulièrement à Varsovie, il a des connaissances locales qui peuvent être fort utiles pour des arrangements de cette nature, et l'opinion qui m'a été donnée de son mérite et de son habileté me le fait préférer à tout autre ; mais il est nécessaire qu'il vienne incognito, et que le ministre de la guerre, après lui avoir donné les documents nécessaires, lui recommande le plus profond secret. D'après ce que l'on m'en a dit, c'est un homme bien élevé, et à qui Votre Majesté pourrait même, si elle le jugeait convenable, donner directement des ordres.

¹ Dès le 25 novembre 1792, M. de Talleyrand, dans ce célèbre rapport que, dans la séance de la Convention du 5 septembre 1795, Chénier invoqua pour solliciter en sa faveur le droit de rentrer en France, rapport que l'on avait cru perdu et que nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver, écrivait en propres termes :

• En principe, une alliance n'est un acte raisonnable et juste que lorsqu'elle se réduit à un traité de défense réciproque. C'est donc de la probabilité de l'attaque et ensuite du calcul des chances qui, en tel ou tel temps, peuvent en amener le succès, que dépend pour une nation un traité de ce genre. •

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien ordonner que les ratifications de la convention soient expédiées et me soient envoyées le plus promptement possible¹. Votre Majesté croira sûrement devoir recommander à M. de Jaucourt de n'employer, pour ce travail, que des hommes de la discrétion la plus éprouvée.

L'Autriche ne voulant point envoyer aujourd'hui de courrier à Paris, pour ne point éveiller de soupçons, et voulant que son ministre ait connaissance de la convention, désire que M. de Jaucourt la fasse lire à M. de Vincent, en lui disant également qu'elle doit être très-secrète².

J'espère que Votre Majesté voudra bien ensuite grossir de ces deux pièces le recueil de toutes celles que j'ai eu l'honneur de lui envoyer jusqu'à ce jour.

Le but de l'accord que nous venons de faire est de compléter les dispositions du traité de Paris de la manière la plus conforme à son véritable esprit et au plus grand intérêt de l'Europe; mais si la guerre venait à éclater, on pourrait lui donner un but qui en rendrait le succès presque infaillible et procurerait à l'Europe des avantages incalculables.

¹ « Le courrier Augustin, qui avait porté à Paris les instruments originaux du traité du 3 janvier, est arrivé ici (à Vienne) le 19, et m'en a rapporté les ratifications. »

(Lettre de Talleyrand au Département, 21 janvier 1815.)

² « Le baron de Vincent m'a prévenu hier à dîner, chez l'ambassadeur du Danemark, qu'il viendrait ce matin prendre lecture du traité. J'ai soupçon que M. de Butiakin se méfie de quelque chose, car il m'a beaucoup regardé, observé, écouté, ainsi que le baron de Vincent. »

(Jaucourt à Talleyrand, 13 février 1815.)

La France, dans une guerre aussi noblement faite, achèverait de reconquérir l'estime et la confiance de tous les peuples ; une telle conquête vaut mieux que celle d'une ou de plusieurs provinces, dont la possession n'est heureusement nécessaire ni à sa force réelle ni à sa prospérité¹.

Je suis, etc.

Vienne, 4 janvier 1815.

¹ . Après avoir reconnu que le territoire de la République française suffit à sa population et aux immenses combinaisons d'industrie que doit faire éclore le génie de la liberté ; après s'être bien persuadé que le territoire ne pourrait être étendu sans danger pour le bonheur des anciens comme pour celui des nouveaux citoyens de la France, on doit rejeter sans détour tous les projets de réunion, d'incorporation étrangère, qui pourraient être proposés par un zèle de reconnaissance ou d'attachement plus ardent qu'éclairé. On doit être convaincu que toute acceptation ou même tout désir public de ce genre de la France contrarierait, d'abord sans honneur et sans profit, ensuite avec péril pour elle, des renonciations faites si solennellement et avec tant de gloire, et dont l'Europe est loin d'attendre l'inexécution au moment où elle s'unit par des vœux au succès d'une cause qu'elle croit ne pouvoir être souillée ni par l'ambition, ni par l'avidité. La France doit donc rester circonscrite dans ses propres limites : elle le doit à sa gloire, à sa justice, à sa raison, à son intérêt et à celui des peuples qui seront libres par elle. »

(Mémoire de Talleyrand, du 25 novembre 1792.)

XXXVII

N° 20.

Vienne, 6 janvier 1815.

SIRE,

Le courrier par lequel j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté la convention que M. de Metternich, lord Castlereagh et moi, nous avons signée le 3 de janvier, était parti depuis vingt-quatre heures, quand j'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer en date du 27 décembre. En augmentant l'espérance où j'étais de n'avoir, en cette occasion, rien fait qui n'entrât dans les intentions et les vues de Votre Majesté, elle a été la plus douce récompense de mes efforts pour obtenir un résultat si heureux et naguère encore si peu probable. Je n'ai pas senti avec une émotion moins profonde combien il est doux de servir un maître dont les sentiments, comme Roi et comme homme, sont si généreux, si touchants et si nobles.

Je venais de recevoir la lettre de Votre Majesté, quand lord Castlereagh est entré chez moi. J'ai cru devoir lui en lire les passages qui se rapportent à lui et au Prince-Régent. Il y a été extrêmement sensible, et désirant faire connaître à sa Cour dans quels termes Votre Majesté parle du Prince, il m'a prié de lui en laisser prendre note, à quoi j'ai con-

senti, par la double considération que ce serait, comme il me l'a dit, un secret inviolable, et que les éloges donnés par Votre Majesté au Prince-Régent pouvaient, dans les circonstances présentes, produire le meilleur effet.

L'Empereur de Russie renvoie à Paris le général Pozzo¹, après l'avoir tenu ici deux mois et demi sans le voir qu'une seule fois, et quelques-uns prétendent qu'il le renvoie comme un censeur qui s'explique trop librement, et qu'il désire éloigner. L'Empereur de Russie voudrait que Votre Majesté crût que c'est par égard pour Elle et pour faire une chose qui lui fût agréable, qu'il a donné l'idée de donner au Roi de Saxe quelques centaines de mille âmes sur la rive gauche du Rhin pour lui tenir lieu de son Royaume²; le général Pozzo doit être chargé de travailler à obtenir que Votre Majesté consente à cet arrangement.

Mais Votre Majesté sait que la question de la Saxe ne

¹ Le 4 avril 1814, l'Empereur Alexandre accréditant le général-major Pozzo di Borgo pour résider auprès du Gouvernement provisoire en qualité de commissaire général, disait de lui :

« Il jouit de toute ma confiance, et la justifiera sûrement encore dans cette occasion, en ne négligeant aucun moyen de cimenter les rapports de paix et d'amitié si heureusement établis entre la Russie et la France. »

² La note du comte de Nesselrode, du 31 décembre 1814, proposait de donner la Saxe à la Prusse et de former un État séparé, de la population de sept cent mille âmes, sur la rive gauche du Rhin. Cet État aurait été donné au Roi de Saxe, pour être possédé en toute propriété et souveraineté par lui et pour passer à tous ses descendants, d'après l'ordre de succession qu'il lui aurait plu de fixer. Dans ce système, le Roi de Saxe occupait une place dans le premier Conseil de la diète germanique, et la forteresse de Luxembourg devenait une place forte de la ligue germanique, dépendant directement d'elle.

doit pas être considérée seulement sous le rapport de la légitimité, et qu'elle doit l'être encore sous le rapport de l'équilibre; que le principe de la légitimité serait violé par la translation forcée du Roi de Saxe sur le Rhin, et que le Roi de Saxe n'y donnerait jamais son consentement; enfin que, la légitimité à part, la Saxe ne saurait être donnée à la Prusse sans altérer sensiblement la force relative de l'Autriche, et sans détruire entièrement tout équilibre dans le corps germanique.

Ainsi, les tentatives de l'Empereur de Russie, à Paris comme à Vienne, échoueront contre la sagesse de Votre Majesté, qui a mis sa gloire à défendre les principes sans lesquels il ne peut y avoir rien de stable en Europe, ni dans aucun État en particulier, parce qu'eux seuls peuvent garantir la sécurité de chacun et le repos de tous.

Le langage soutenu de M. le général Pozzo, à Vienne, était trop favorable à la France pour se trouver d'accord avec ce que voulait faire ici l'Empereur de Russie. M. Pozzo doit partir dimanche ou lundi, c'est-à-dire le 8 ou le 9.

Je persiste à croire que le cas de guerre auquel se rapporte l'union formée entre Votre Majesté, l'Angleterre et l'Autriche, ne surviendra pas. Cependant, comme il est de la prudence de prévoir le pis et de se préparer à tout événement, il m'a paru nécessaire de songer aux moyens de rendre, le cas arrivant, l'union plus forte en y faisant entrer de nouvelles puissances. J'ai donc proposé à lord Castlereagh et à M. de Metternich d'agir conjointement avec nous auprès de la Porte Ottomane, pour la disposer à faire, au besoin, une utile diversion. Ils ont adopté ma

proposition, et il a été convenu que nous concerterions une instruction à donner aux ministres de chacune des trois Cours à Constantinople¹. Je crois utile que Votre Majesté presse le départ de son ambassadeur.

Il serait peut-être avantageux d'établir un concert semblable avec la Suède; mais les moyens d'y parvenir ont besoin d'être pesés, et je me réserve d'en entretenir Votre Majesté dans une autre lettre².

Le service funèbre du 21 janvier se fera dans la cathé-

¹ M. le marquis de Rivière (France), M. Liston (Grande-Bretagne), M. Stürmer (Autriche), représentaient alors ces trois puissances à Constantinople.

² « Nous avons à fixer de nouveau votre attention sur les journaux français, et en particulier sur ce qu'ils rapportent du Prince Royal de Suède. Ils le confondent avec Murat, sans avoir égard à la différence de leur situation et de nos engagements avec eux. L'état présent de l'Europe, qui a tant à craindre de l'esprit d'envahissement du Cabinet russe, et tout à espérer d'un accord unanime entre les anciens Cabinets, nous commande de grands ménagements pour la Suède, et semble nous faire une loi de ne rien négliger pour vivre en bonne intelligence avec elle. . . . Nous croyons devoir vous rapporter quelques observations d'un caractère presque officiel, adressées à M. de Noailles par M. le comte de Lövenhielm, plénipotentiaire suédois au Congrès. Nous vous citons ses propres paroles :

« Le ci-devant Roi de Suède se propose de passer en France. J'ai lieu de croire qu'il le désire; les gazettes le disent. Nous avons été témoins de ce qu'il a fait pour la Maison de Bourbon; nous ne saurions imaginer que le Roi de France, dont nous connaissons la générosité, lui refusât un asile. Nous demandons seulement une communication quelconque à ce sujet, et nous serons satisfaits.

« Le Prince Royal est parfaitement établi en Suède depuis la réunion de la Norvège. Il a une grande popularité et une grande autorité. Il veut se lier d'amitié avec la France. Nous demandons de vous fort peu de chose. Le Prince de Suède connaît son origine; il aura toujours un sentiment d'inquiétude; il a besoin de quelques témoignages de considération. C'est un parvenu enfin; il en a les susceptibilités, et nous ne saurions les empêcher. Mais il sera sensible aux moindres égards; un mot,

drale; l'archevêque de Vienne y officiera. C'est un vieillard de quatre-vingt-trois ans, qui a élevé l'Empereur. Rien de ce qui peut rendre cette cérémonie plus imposante ne sera négligé.

Je suis, etc.

Vienne, 6 janvier 1815.

XXXVIII

N° 16.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

7 janvier 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre n° 18. Je suis très-content de vos conversations avec les deux frères. J'avoue que je croyais le temps passé où l'on voulait exclure mes plénipotentiaires des délibérations les plus importantes. Votre fermeté l'a em-

« par exemple, une marque de bonté du Roi à la Princesse Royale qui est à Paris, le touchera, et fera le meilleur effet.

« Vos journaux ne cessent de parler du Prince Royal d'une manière inconvenante, de citer les articles qui peuvent lui nuire en y ajoutant des réflexions piquantes. Le Département des affaires étrangères, en tout pays, a de l'influence sur les gazettes. Empêchez donc ces invectives, qui ne viennent pas du Cabinet. Je vous en réitère la demande; je vous en conjure. »

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 8 février 1815.)

péché de se reproduire ; mais ne nous endormons pas sur ce succès ; le germe du mal subsistera tant que les puissances, dont l'alliance a dû cesser au mois d'avril dernier, croiront qu'elle existe encore. Votre lettre à lord Castlereagh est parfaite, et je défie qu'on en puisse nier la conclusion ; mais j'avoue que je frémis en voyant une fausse pitié tourner contre le Roi de Saxe le sophisme qu'employa Robespierre pour hâter la consommation du plus grand des forfaits. J'aime que l'Empereur d'Autriche ait la tête *bohême* pour défendre le bon droit en Saxe, pourvu qu'il ne l'ait pas de même pour soutenir l'usurpation à Naples. Il ne sait peut-être pas de quoi il y va pour lui ; les découvertes récemment faites, et les mesures récemment prises, devraient pourtant le lui apprendre, et vous donnent bien beau jeu pour démontrer qu'il ne cessera jamais d'y avoir des unitaires en Italie tant que le foyer n'en sera pas éteint. On parle d'engagements, on prétend désirer des preuves qu'ils n'ont pas été tenus ; mais ce n'est pas là ce qui nuit au bon droit, c'est une autre cause, et la plus honteuse dont l'histoire ait jusqu'ici fait mention, car si Antoine abandonna lâchement sa flotte et son armée, du moins c'était lui-même, et non pas son ministre, que Cléopâtre avait subjugué ¹. Mais tout méprisable qu'est cet obstacle, il n'en est pas moins réel, et le seul remède est de donner à celui qu'on veut ramener à soi tant de grands motifs, qu'il y trouve des armes contre ses petites faiblesses.

¹ C'est à Actium qu'Antoine abandonna son armée et sa flotte pour suivre Cléopâtre. Madame de Rémusat dit de Metternich : « Il parut s'attacher à

J'attends avec impatience la lettre que vous m'annoncez sur le mariage ; cet objet paraît secondaire auprès de ceux qui se traitent à Vienne ; mais il est urgent pour l'intérêt de la France que le duc de Berry se marie, et pour cela il faut que l'affaire de Russie soit décidée.

Je reçois avec satisfaction, et j'en ai à vous rendre vos souhaits de bonne année. Sur quoi, etc.

XXXIX

N° 21.

Vienne, 10 janvier 1815.

SIRE,

Je n'aurais point aujourd'hui l'honneur d'écrire à Votre Majesté si je n'avais à faire une réponse qui m'a été demandée en son nom¹ par M. le comte de Jaucourt ; c'est au

madame Murat, et il lui a conservé un sentiment qui a soutenu longtemps son époux sur le trône de Naples. »

¹ Le 31 décembre 1814, M. de Jaucourt écrit : « Les affaires d'Espagne vont comme vous le jugerez par la lettre du marquis de Cevallos. Nous payons la sottise que les princes neveux nous ont fait faire de chasser le chargé d'affaires, au lieu de le faire rappeler, ainsi que je l'avais dit et redit. . . . Le Roi veut avoir votre opinion. Écrivez-la-lui. Faites-la-moi connaître si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Le prince de Laval est en bonne posture, fausse par rapport aux affaires diplomatiques, mais bonne personnellement, et même comme ambassadeur de famille. On peut donc, ce me semble, prendre quinze jours pour se décider sans rien compromettre.

sujet de la satisfaction demandée par la Cour de Madrid, pour le renvoi de M. de Casaflores. Mon opinion, puisque Votre Majesté a daigné désirer de la connaître, est qu'aucune sorte de satisfaction n'est due, parce qu'une satisfaction suppose un tort, et que le Cabinet de Votre Majesté n'en a point eu, et que s'il y avait une satisfaction à donner, ce ne pourrait être celle que la Cour de Madrid s'est permis de demander¹. Je n'importunerai point Votre Majesté de la répétition des motifs sur lesquels je fonde cette opinion, les ayant développés dans la lettre que M. de Jaucourt aura l'honneur de mettre sous vos yeux. La théorie de l'extradition, que M. de Cevallos prétend établir, d'après le droit public des Hébreux et les pratiques de quelques peuples anciens, est tout à fait extravagante. M. de Labrador, à qui j'ai fait voir sa lettre, en a gémi. Je serais porté à croire que la Cour de Madrid a quelque sujet d'humeur que je ne devine point, mais indépendant

Ainsi donc, aujourd'hui 31, j'ai l'honneur de vous écrire. Le 7, vous aurez la lettre ; le 9, vous m'écrirez ; le 17, nous aurons votre réponse ; et si le Roi n'a pas cédé à quelque impulsion, nous serons à temps de suivre votre avis ou de nous repentir de ne pas l'avoir suivi. »

« Ce matin, nouveau mémoire de M. de Cevallos ; il conclut à ce que Casaflores revienne prendre congé, que l'on fasse une convention portant que l'on se rendra de part et d'autre les criminels d'État, notamment les gens de la troupe de Mina et Mina lui-même. Malgré l'absurdité de ses principes, qu'il étaye de l'histoire des Machabées et de beaucoup de latin, je crois que nous le ferons composer. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 décembre 1814.)

« Le Cevallos, ministre un instant de Joseph Bonaparte, pousse aux mesures populaires, c'est-à-dire monacales, et quand vous lirez son mémoire, vous verrez que ce sont les prêtres qui l'ont fait. »

(Jaucourt à Talleyrand, 4 janvier 1815.)

du renvoi de M. de Casaflores, qui ne lui sert que de prétexte. J'en juge par les plaintes qu'elle fait de n'être pas soutenue ici par la France dans les affaires de Naples et de la Reine d'Étrurie. Il n'y a, je crois, qu'en Espagne où il ne soit pas parvenu que l'ambassade de Votre Majesté a débuté par demander la restitution de Naples à son légitime souverain, et qu'elle a renouvelé en toute occasion, de vive voix et par écrit, confidentiellement et officiellement cette même demande ; M. de Labrador m'a protesté que, dans aucune de ses dépêches, il n'avait donné lieu de penser que nous ne le secondassions pas de notre mieux. La Cour de Madrid élève donc des plaintes qu'elle devrait savoir parfaitement bien n'être pas fondées.

Les affaires n'ont fait ici depuis ma dernière lettre aucune sorte de progrès. Nous aurons, je crois, demain une conférence, retardée depuis plusieurs jours par les Prussiens, qui n'étaient pas prêts. Elle aura pour objet les affaires de Pologne et de Saxe.

Des deux principes compromis dans la question de la Saxe, l'un, celui de la légitimité, sera complètement sauvé ; et c'est celui qui nous importait le plus. L'autre, celui de l'équilibre, le sera moins complètement. Lord Castlereagh n'a pas renoncé entièrement à ses anciennes idées. Il lui reste un grand fonds d'inclination pour les Prussiens. Il se persuade qu'en voulant trop restreindre les sacrifices du Roi de Saxe on porterait la Prusse à un mécontentement incalculable. Il est naturellement irrésolu et faible ; sa note du 10 octobre le gêne ; il ne voudrait pas, m'a-t-il dit, se mettre trop en contradiction avec lui-même, comme

le fait M. de Metternich, qui, selon lui, n'a point *de caractère* à soutenir. Pour celui-ci, il n'est nullement embarrassé de changer d'opinion. Le 10 du mois dernier, il trouvait que c'était assez que de donner à la Prusse quatre cent mille âmes sur la Saxe ; aujourd'hui, il en donnera le double sans scrupule : le 22 octobre, il en voulait la destruction totale. La question de la Saxe est, sous le rapport de l'équilibre, celle de l'Autriche, plus que d'aucune autre puissance, mais M. de Metternich la traite avec une légèreté et une insouciance dont je suis toujours émerveillé, quelque habitude que j'aie de les lui voir.

Quant à nous, Sire, pour ne nous point contredire, et ne pas changer d'un jour à l'autre de langage, nous n'avons qu'à faire exactement ce que Votre Majesté nous a ordonné. C'est l'avantage que l'on a en suivant des principes qui ne changent point, et non des fantaisies qui changent sans cesse.

Ce sera décidément dans l'église cathédrale que sera fait le service du 21 janvier. L'archevêque, qui a été malade ces jours-ci, est mieux, et il faudrait une rechute violente pour qu'il n'officiât pas.

Je suis, etc.

Vienne, 10 janvier 1815.

XL

N° 17.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

11 janvier 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 19. Celui-ci sera court ; pleine satisfaction de votre conduite, entière approbation du traité, dont le courrier vous porte la ratification : en voilà toute la matière. Je m'en vais expédier le général Ricard, avec toute la célérité possible, et tout le mystère dont je sens la nécessité.

Je suis vivement touché du service qui sera célébré le 21. Vous apprendrez avec un pareil sentiment que, ce jour-là même, les précieux restes du Roi et de la Reine seront transportés à Saint-Denis. Sur quoi, etc.

Le 12 au matin. — Je rouvre ma lettre pour vous dire que le général Ricard est en ce moment à Toulouse, où il commande une division ; j'ai fait partir cette nuit un courrier pour lui porter l'ordre de se rendre sur-le-champ à Paris.

XLI

N° 18.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

15 janvier 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 20. Dans ma dernière dépêche, me croyant plus pressé que je ne l'étais, parce que je n'avais pas bien calculé le temps nécessaire pour rédiger les ratifications, j'ai été fort laconique. Mais croyez qu'en lisant votre numéro 19, j'ai éprouvé le même sentiment que vous à la réception de ma dépêche du 27 décembre. Je ne m'endors ni ne m'endormirai jamais sur des intérêts comme ceux qui se traitent au Congrès de Vienne. Je pourrais cependant avoir autant de sécurité qu'Alexandre¹. J'en ai même eu une partie ; car je ne vous ai point dit de communiquer une partie de ma lettre à lord Castlereagh, bien sûr que vous le feriez de vous-même.

Je désire vivement voir se réaliser l'espoir que vous donnez dans votre lettre au comte de Jaucourt, que la Prusse pourra être satisfaite sans usurper la Saxe ; alors tout serait dit, et nous aurions la gloire de défaire le nœud

¹ Allusion au profond sommeil d'Alexandre le Grand avant la bataille d'Arbelles. Bossuet avait dit du grand Condé, dans sa célèbre *Oraison funèbre* : « Il fallut réveiller cet autre Alexandre. »

gordien sans recourir à l'épée. Néanmoins, j'approuve les négociations avec la Porte¹, et je vais hâter le départ du marquis de Rivière; il n'est pas encore bien remis d'une maladie assez grave, mais je connais son zèle.

J'attends de pied ferme le général Pozzo di Borgo. S'il s'agissait d'un Prince qui ne fût pas déjà Souverain, je pourrais lui voir avec plaisir former un petit État dans mon voisinage; mais pour le Roi de Saxe, dût-il consentir à l'échange, je n'y donnerais pas encore les mains².

Être juste envers soi-même est un devoir sacré; l'être envers les autres ne l'est pas moins, et celui qui, n'ayant que des aumônes³ pour vivre, a refusé d'abandonner ses droits, n'en trahira pas d'aussi légitimes⁴, lorsqu'il com-

¹ « J'ai lieu de croire que l'Empereur de Russie consentira à comprendre la Turquie dans les garanties générales que l'on est dans l'intention de stipuler pour toutes les Puissances, après l'arrangement des affaires qui se traitent au Congrès. » (Talleyrand au Département, 3 mars 1815.)

² « J'ai dîné hier au Palais-Royal..... Les ministres du Wurtemberg, de Hollande, du Danemark et M. de Butiakine y dînaient. M. de Zeppelin a dit nettement à M. le duc d'Orléans que le Roi de Prusse s'était prononcé sur la Saxe, qu'il avait résolu de servir les intérêts du Roi de Saxe, en ce sens qu'il obtiendrait un *dédommagement*, mais que lui décidément garderait la Saxe. M. de Butiakine m'a montré des sentiments très-conciliants, regrettant l'erreur qui entraîne l'Empereur vers les idées de restauration polonaise, mais assurant que son Maître est disposé à des sacrifices, et prenant à tâche d'établir que l'Empereur Alexandre n'obéit à aucune influence et se décide, d'après lui, dans l'intention peut-être un peu exaltée du bien public. »

(Jaucourt à Talleyrand, 15 janvier 1815.)

³ Louis XVIII fait allusion à sa vie errante et précaire en Italie, en Courlande, en Prusse, en Pologne et en Angleterre.

⁴ En 1814, il avait déjà dit à l'Empereur Alexandre, qui s'étonnait de lui voir reprendre l'ancienne formule « Roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu » :

« Le droit divin est une conséquence du dogme religieux, de la loi du

mande à plus de vingt-cinq millions d'hommes et que, outre la justice, il a l'intérêt de l'Europe à défendre.

La question de la Suède est fort délicate. Le dernier traité a mis la Russie dans une telle position, qu'elle peut sans beaucoup d'efforts arriver à Stockholm. Est-il prudent d'engager un Royaume dans une guerre aussi dangereuse, sans lui garantir, en cas de revers, des indemnités qu'il serait difficile même de trouver ? Gustave IV m'a dit plus d'une fois qu'il regardait son oncle comme légitime Roi de Suède ; mais en abdiquant pour lui-même, ce malheureux Prince a-t-il pu abdiquer pour son fils ? En admettant cette hypothèse, qui légitimerait l'élection de Bernadotte, l'existence de ce dernier n'a-t-elle aucune conséquence qui puisse faire hésiter à s'allier avec lui ? Je lirai avec intérêt vos réflexions sur ces divers points.

Mais l'existence de Bernadotte me ramène à une autre bien plus dangereuse, à celle de Murat. Ma dépêche du 27 décembre roulait sur Naples et sur la Saxe ; nous sommes en bonne mesure pour cette dernière, travaillons avec le même zèle et le même succès à l'autre ¹.

pays. C'est par cette loi que, depuis huit siècles, la Monarchie est héréditaire dans ma famille. Sans le droit divin, je ne suis qu'un vieillard infirme, longtemps proscrit, réduit à mendier un asile ; mais, par ce droit, le proscrit est Roi de France. »

¹ . On le (Murat) dit très-inquiet, disant à tout propos qu'il n'ira pas s'enterrer dans une île d'Elbe, mais parlant avec confiance de ses troupes, de l'esprit public de l'Italie, et de soixante mille hommes prêts à s'armer pour l'indépendance, si l'Autriche ne respectait pas ses engagements. »

(Jaucourt à Talleyrand, 15 janvier 1815.)

« Le Roi m'a paru, comme à l'ordinaire, très-satisfait du cours de vos progrès et du succès qui paraît probable quant à la Saxe ; mais il a dit à

L'ambassadeur de Sardaigne m'a fait demander une audience ; le comte de Jaucourt vous instruira de son résultat. Sur quoi, etc.

XLII

N° 19.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

19 janvier 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 21. Je n'étais pas en peine de votre opinion au sujet de l'affaire d'Espagne ; mais je suis bien aise de la voir conforme aux mesures que j'ai prises ; je le suis aussi que M. de Labrador ne partage pas les idées insensées de son Cabinet ; puisse-t-il lui

Monsieur, avec lequel j'avais échangé quelques mots derrière le fauteuil du Roi et qui m'avait répondu : « Et ne croyez-vous pas que le prince de Talleyrand va bientôt revenir ? Mais après ce combat-ci, il nous en restera un autre à livrer ; et Naples donc ! » Monsieur a répliqué, en hésitant un peu : « Je crains que Murat ne soit pas chose si aisée. »

« Je dis de même : Murat ne me semble pas chose aisée. Il est attaqué d'une maladie mortelle, mais d'une maladie de langueur ; la meilleure chance qui puisse lui être offerte, suivant mes très-faibles lumières, c'est de se battre le plus tôt possible. Si vous effacez le sentiment que lui portent ses peuples dans l'espoir de leur indépendance ; si vous l'isolez ; si vous faites des États fédérés et soumis à des représentations nationales, le grand Joachim Murat n'est plus nécessaire, et il devient ridicule ; mais jamais ce qui est utile et nécessaire n'est réellement ridicule. »

(Jaucourt à Talleyrand, 20 janvier 1815.)

en inspirer de plus conformes à la raison et à ses véritables intérêts !

J'étais fort content la semaine dernière, mais aujourd'hui je ne vois pas sans inquiétude la tendance de lord Castlereagh vers ses anciennes faiblesses, et la versatilité du prince de Metternich. Le premier devrait songer que ce qui honore un caractère, c'est de se tenir fermement attaché à ce qui est juste, ou d'y revenir loyalement quand on a eu le malheur de s'en écarter. Le second oublie qu'augmenter le lot de la Prusse, c'est affaiblir l'Autriche. Quant à moi, je ne me prêterai jamais, vous le savez, à la spoliation entière du Roi de Saxe; je conçois qu'il soit obligé à quelques cessions; mais si l'on en exigeait qui le réduisissent à n'être plus qu'une puissance du quatrième ou même du troisième ordre, je ne suis pas plus disposé à y donner les mains. J'attends avec impatience le résultat de votre conférence, et je n'en ai pas moins de voir enfin entamer la grande affaire de Naples.

Nous sommes dans des jours de deuil et de tristesse. J'aurais voulu être présent aux cérémonies qui auront lieu samedi; la crainte de la goutte me retient, mais l'on ne souffre pas moins de les ordonner que d'y assister. Vous remercierez de ma part M. l'archevêque de Vienne d'avoir officié lui-même au service. Sur quoi, etc.

XLIII

N° 22.

Vienne, 19 janvier 1815.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 7 de ce mois, et dans les témoignages de bonté qu'elle renferme, j'ai trouvé de nouveaux motifs de dévouement et de courage.

Je n'ai l'honneur d'écrire aujourd'hui à Votre Majesté que pour ne pas mettre trop d'intervalle entre mes lettres, car je n'ai aucun nouveau résultat à lui offrir.

Les affaires avancent peu. Cependant nous ne sommes pas oisifs.

L'accession de la Bavière à la triple alliance se fait. Celles du Hanovre et de la Hollande viendront après. Le grand-duc de Darmstadt se lie pour la même fin à la Bavière et promet six mille hommes.

On travaille dans les commissions pour les affaires d'Italie, de Suisse et de statistique. Ma lettre au ministère, qui sera mise sous les yeux de Votre Majesté, lui fera connaître où en sont les choses à cet égard, les obstacles que l'on rencontre, et ce qui fait que l'on ne peut pas tout arranger comme il serait à désirer.

L'Autriche, l'Angleterre, la Bavière, la Hollande, le Hanovre, et à peu près toute l'Allemagne, sont d'accord

avec nous sur la conservation du Roi et d'un Royaume de Saxe. Une Saxe sera donc conservée, quoique le prince de Hardenberg, dans un plan de reconstruction de la Monarchie prussienne qu'il a remis récemment, ait osé demander encore la Saxe tout entière. M. de Metternich doit répondre à ce plan, et j'attendais sa réponse pour expédier mon courrier; mais elle n'est pas faite encore; j'en ai vu seulement les éléments, qui sont tous très-bons; il résulte, d'ailleurs, de la seule inspection du plan prussien que l'on peut rendre à la Prusse ce qu'elle avait en 1805, et qui est tout ce qu'elle a à demander, et conserver à la Saxe un million cinq cent mille sujets. Mais la Prusse prétend qu'elle en doit avoir six cent mille de plus qu'en 1805, sous le prétexte des agrandissements obtenus par la Russie et l'Autriche.

Ce qui touche le principe de légitimité étant convenu entre lord Castlereagh, M. de Metternich et moi, il nous reste, pour pouvoir faire une proposition commune, à nous entendre sur ce qui tient à l'équilibre. C'est de quoi nous sommes occupés journellement, et encore aujourd'hui j'ai eu avec eux une conférence sur ce sujet. M. de Metternich s'était d'abord montré prêt à faire des concessions sans mesure. Je l'ai ramené en lui faisant envisager les conséquences qu'aurait pour lui-même une facilité qui mettrait sa Monarchie en danger. Il défend maintenant avec chaleur ce qu'il avait voulu abandonner. Je lui ai conseillé d'amener à nos conférences quelques-uns des militaires autrichiens les plus instruits, pour donner leur opinion et les motifs de leur opinion, et, pour le porter à suivre ce conseil, je lui

ai dit que, s'il ne le suivait pas, je dirais que je le lui avais donné. Il s'est décidé à le suivre. Le prince de Schwarzenberg aura une conférence avec lord Stewart, et viendra ensuite avec quelques-uns de ses officiers à une conférence que nous aurons après-demain. Malheureusement, lord Castlereagh, outre un reste de son ancien penchant pour la Prusse, outre la crainte qu'il a de compromettre ce qu'il appelle son *character*, si, après avoir abandonné la Saxe entière par sa note du 10 octobre, il n'en veut plus laisser aujourd'hui à la Prusse qu'une faible portion, a, sur tout ce qui est topographie militaire, et même sur la simple géographie continentale, des notions si imparfaites et je puis dire si nulles, qu'en même temps qu'il est nécessaire de le convaincre des plus petites choses, il est extrêmement difficile de l'en convaincre. On raconte qu'un Anglais qui se trouvait ici du temps du prince de Kaunitz, débita devant lui force extravagances sur les États d'Allemagne, et que le prince de Kaunitz, avec le ton du plus grand étonnement, s'écria : « *C'est prodigieux, tout ce que les Anglais ignorent.* » Combien de fois ai-je eu l'occasion de faire intérieurement la même exclamation dans mes conférences avec lord Castlereagh !

Dans l'arrangement qui se prépare pour les affaires d'Italie, nous avons quelque motif pour espérer que l'Archiduchesse Marie-Louise sera réduite à une pension considérable. Je dois dire à Votre Majesté que je mets à cela un grand intérêt, parce que décidément le nom de Buonaparte serait par ce moyen, et pour le présent et pour l'avenir, rayé de la liste des Souverains, l'île d'Elbe n'étant à celui

qui la possède que pour sa vie, et le fils de l'Archiduchesse ne devant pas posséder d'État indépendant.

Les préparatifs pour la cérémonie du 21 sont presque achevés. L'empressement d'y assister est si grand, qu'il nous sera difficile d'y répondre, et que l'église de Saint-Étienne, la plus grande de Vienne, ne pourra contenir tous ceux qui y voudraient être.

Tous les Souverains ont été prévenus de cette cérémonie. Tous, à l'exception de l'Empereur¹ et de l'Impératrice de Russie, qui n'ont point encore répondu, ont fait connaître qu'ils y assisteraient.

L'Impératrice d'Autriche, à qui sa santé ne permet pas d'y aller, a désiré d'être excusée auprès de Votre Majesté (ce sont les expressions dont elle s'est servie). Madame l'Archiduchesse Béatrix, sa mère, y assistera. Les femmes seront toutes en voile : c'est le signe du plus grand deuil.

Le général Pozzo attend toujours ses instructions; on lui dit d'être prêt, et il l'est depuis plus d'une semaine, mais les instructions n'arrivent point.

Le général Andréossi a passé ici en revenant de Constan-

¹ « L'Empereur Alexandre, seul, sans opposer un refus, fit une simple observation. Il dit que personne ne pouvait douter des sentiments que l'Europe portait à l'infortuné Louis XVI, mais que c'était là une scène de parti, qui, fort impolitique à Paris, était à Vienne une imitation maladroite et peu digne. » (THIERS, *Consulat et Empire*, t. XVIII, p. 588.)

Sans doute La Harpe avait rappelé à son royal élève ce passage de Tacite : « Valerius Messalicus proposait de consacrer une statue d'or dans le temple de Mars Vengeur; Cecina Severus, d'élever un autel à la Vengeance. César s'y opposa : « Ces monuments, disait-il, étaient faits pour des victoires étrangères; les malheurs domestiques devaient être couverts d'un voile de tristesse. » (TACITE, *Annales*, liv. III, traduction BURNOUF, p. 103.)

tinople : son langage est très-bon ; il m'a fait une profession de foi telle que je pouvais la désirer. C'est un homme d'esprit, qui a occupé des places considérables et qui est susceptible d'être employé¹.

Je suis, etc.

Vienne, 19 janvier 1815.

XLIV

N° 23.

Vienne, 21 janvier 1814.

SIRE,

Je dois avoir aujourd'hui l'honneur d'entretenir Votre Majesté de la cérémonie célébrée ici ce matin.

J'en ai fait faire un récit circonstancié, mais simple, pour être inséré dans le *Moniteur*², si Votre Majesté l'approuve. J'ai cru qu'il ne fallait que présenter les faits et s'abstenir d'offrir en même temps des réflexions qui viendront natu-

¹ « Nous recevrons le général Andréossi comme votre satisfaction de lui nous y oblige ; nous sommes votre écho, mais nous voudrions l'être de vos pensées, et vous deviner n'est pas chose donnée à tout le monde. »

(Jaucourt à Talleyrand, 30 janvier 1815.)

² Le *Moniteur* a en effet inséré ce récit, le 30 janvier 1815, sous forme de correspondance datée de Vienne. Le 22 janvier, on y lit ces lignes : « Aux coins du catafalque étaient placées quatre statues représentant la *France abîmée de douleur*, l'*Europe versant des larmes*, la *Religion tenant le testament de Louis XVI*, et l'*Espérance levant les yeux vers le ciel*. »

rellement à l'esprit des lecteurs, et leur feront par cela même plus d'impression.

Dans ce récit se trouve compris le discours qui a été prononcé par le curé de Sainte-Anne, Français de naissance¹. Ce n'est point une oraison funèbre, ni un sermon; c'est un discours. On n'a eu que quelques jours pour le faire, pour le rendre analogue à l'objet de la cérémonie et en même temps aux circonstances présentes et à la qualité des principaux d'entre les assistants; il était moins nécessaire d'y mettre de l'éloquence que de la mesure, et ceux qui l'ont entendu ont trouvé que, sous ce rapport, il ne laissait rien à désirer.

Rien n'a manqué à cette cérémonie, ni la pompe convenable à son objet, ni le choix des spectateurs, ni la douleur que l'événement qu'elle rappelait doit éternellement exciter. Elle devait, dans le souvenir d'un grand malheur, offrir une grande leçon. Elle avait un but moral et politique; les chefs des grandes légations, et des personnes du premier ordre que j'ai eu à dîner, m'ont donné lieu de croire que ce but avait été atteint².

¹ Le *Moniteur* donne son nom. C'était l'abbé de Zaignelins; il a inséré aussi son discours *in extenso*.

² « Vous entendrez tellement parler, mon prince, de l'effet que vous produisez à la Cour, chez les particuliers comme dans la famille royale, que mon petit tribut d'éloges particulier ne vous sera pas bien intéressant. C'est une belle et grande idée d'avoir fait d'une cérémonie toute simple et toute naturelle en apparence, une chose toute politique et une véritable affaire de congrès, d'un acte religieux. Le Joachim serait bien heureux d'en être quitte pour les frais, et votre discours lui fera plus de mal que l'armée autrichienne. Comme je suis critiqueur de ma nature, pour vous louer en toute sûreté de conscience, j'avoue que j'aurais changé la phrase de *soixante*

Je ne puis trop me louer de la prévenance et de la grâce que l'Empereur d'Autriche a mises à permettre ou à ordonner les dispositions qui pouvaient ajouter soit au bon ordre, soit à la dignité de la cérémonie.

Seul de tous les Souverains, l'Empereur François y a assisté en noir : les autres étaient en uniforme.

J'ai été, d'ailleurs, parfaitement secondé, et particulièrement par M. le comte Alexis de Noailles.

M. Moreau, architecte, chargé de tous les préparatifs, y a mis autant d'intelligence que de zèle. La musique a été trouvée fort belle. Elle est de M. Neukomm, qui en a dirigé l'exécution, conjointement avec le premier maître de chapelle de la Cour, M. Salieri.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien donner à ces trois artistes, ainsi qu'à M. Isabey, qui a été d'un grand secours, un témoignage de sa satisfaction en me faisant adresser pour eux des décorations de la Légion d'honneur.

Je supplie encore Votre Majesté de vouloir bien accorder la même grâce à MM. Rouen, Damour, Formont, Saint-Mars et Sers, attachés à l'ambassade de Votre

ans d'incrédulité ; car si nous sommes incrédules depuis soixante ans, nous ne pouvons être aujourd'hui qu'hypocrites ; et si, comme vous le dites plus bas, les novateurs ne nous ont produit que des erreurs et des maux, il nous faut les Jésuites pour apprendre le latin, les parlements pour nous juger, les biens du clergé. . . . » (Jaucourt à Talleyrand, 1^{er} février 1815.)

« Je termine en vous admirant de nouveau de l'idée expiatoire, monarchique, européenne ; de l'idée qui a donné au Congrès son premier résultat : la réunion des Souverains dans un service solennel à la mémoire de Louis XVI. . . . Nous vous nommons le prince des diplomates. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 janvier 1815.)

Majesté, de la conduite desquels j'ai lieu d'être extrêmement satisfait, et qui, seuls de tous ceux qui sont attachés aux ambassades au Congrès, n'ont aucune décoration.

Mercredi, je ferai partir un courrier par lequel j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Majesté sur la question du mariage, dont je sens bien toute l'importance et que je n'ai jamais perdue de vue.

Je suis, etc.

P. S. — Le départ du général Pozzo paraît fixé pour mardi 24.

Vienne, 21 janvier 1815.

XLV

N° 24.

Vienne, 25 janvier 1815.

SIRE,

J'ai assisté hier à une conférence de M. de Metternich et du prince de Schwarzenberg dont l'objet était de déterminer, d'après l'opinion des militaires autrichiens, quels points de la Saxe on pouvait, et quels points on ne pouvait pas laisser à la Prusse, sans compromettre la sûreté de l'Autriche.

L'Empereur d'Autriche avait voulu que cette conférence eût lieu, et il avait désiré que j'y fusse.

Deux plans furent proposés :

L'un conserverait Torgau à la Saxe, sauf à raser les fortifications de Dresde.

L'autre donnerait Torgau à la Prusse, mais rasé. Dresde le serait pareillement.

Dans les deux hypothèses, la Prusse conserverait Erfurt.

Il fut convenu que les deux plans seraient soumis à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et que de celui qu'il aurait adopté, on ferait le projet d'un mémoire qu'il remettrait lui-même à lord Castlereagh ; car c'est lord Castlereagh qu'il s'agit de persuader.

La Russie a offert à l'Autriche de lui rendre le district de Tarnopol, contenant quatre cent mille âmes. L'Autriche y renonce, à condition que pareille population sera donnée à la Prusse dans la partie de la Pologne qui l'avoisine, afin de diminuer d'autant les sacrifices à faire par la Saxe. Cela sera expliqué dans le mémoire.

J'ignore lequel des deux plans a été adopté ; mais je sais que lord Castlereagh a dû aller ce soir chez l'Empereur d'Autriche. Je rendrai compte à Votre Majesté, par le premier courrier, de ce qui se sera passé dans cette audience.

Votre Majesté jugera du degré de confiance que l'Empereur d'Autriche met dans son ministre, en apprenant qu'il m'a envoyé ce matin le comte de Sickingen, pour me demander si ce qui lui avait été rapporté de la conférence d'hier par M. de Metternich était la vérité.

L'Empereur Alexandre avec ses idées libérales a fait si peu fortune ici, que l'on est obligé de tripler les moyens de police pour empêcher qu'il ne soit insulté par le peuple aux promenades qu'il fait tous les jours.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté un article du *Beobachter*¹ que j'ai fait rédiger par M. de Gentz. Je joins ici la traduction qu'il a faite lui-même et qui est très-bien. Cet article me paraît pouvoir être mis dans le *Moniteur*, sous la rubrique de Vienne; il est de nature à ce qu'il soit utile que les autres journaux le répètent².

Je suis, etc.

Vienne, 25 janvier 1815.

¹ Cet article de l'*Observateur de Vienne* a été reproduit par le *Moniteur* à la date du 2 février 1815. Le Roi Louis XVIII l'annonce lui-même plus loin à Talleyrand.

² « Nos journaux ont pour l'étranger une influence bien autrement forte que celle produite par les journaux des autres pays, parce qu'on sait que les nôtres restent sous la surveillance et la censure du gouvernement. »

(De Vienne, Talleyrand à Jaucourt, 24 novembre 1814.)

« Les journaux se plaisent à donner, on ne sait sur quels renseignements, la liste des personnes qui composent plusieurs des commissions formées ici pour les différents objets qui sont en négociation, et ils ne nomment aucun plénipotentiaire français, comme si la France restait étrangère aux affaires, tandis qu'à chaque commission il y a un plénipotentiaire français qui assiste à toutes les conférences, et que son opinion, je puis le dire, y est de quelque poids. Ils disent que l'Empereur d'Autriche a voulu faire les frais du service célébré le 21 janvier, tandis qu'il n'a pas même songé à en faire l'offre, et que c'est la France qui, comme il était convenable, a fait toutes les dépenses. Une gazette qui, je crois, se publie avec l'attache de l'un des ministères, rapporte que je vais à des cercles chez l'Archiduchesse Marie-Louise, tandis qu'il n'y a jamais de cercles chez elle, que je ne l'ai pas vue une seule fois, et qu'elle n'a assurément aucun désir de me voir. Je comprendrais que les journaux fussent laissés absolument libres,

XLVI

N^o 24 bis.

(PARTICULIÈRE.)

Vienne, 25 janvier 1815.

SIRE,

Le général Pozzo di Borgo paraît devoir partir cette semaine pour retourner à Paris. Il aura probablement reçu de l'Empereur Alexandre des ordres relatifs au mariage. Je crois devoir soumettre aujourd'hui à Votre Majesté quelques réflexions sur une matière aussi délicate et aussi grave sous tant de rapports.

Votre Majesté veut, et a toute raison de vouloir, que la Princesse, quelle qu'elle soit, à qui M. le duc de Berry donnera sa main, n'arrive en France que princesse catholique; Votre Majesté fait de cette condition et ne saurait même se dispenser d'en faire une condition absolue ¹. Roi

et que l'on ne s'en mêlât en aucune façon; c'est un système qui peut, comme un autre, avoir des avantages aussi bien que des inconvénients; mais que l'on veuille passer pour les surveiller et les diriger et qu'on ne les surveille ni les dirige, c'est se charger du blâme de toutes les choses inexactes et déplacées qu'ils rapportent, c'est se rendre sans utilité responsable de tous les mauvais effets qu'ils produisent. »

(Talleyrand à Jaucourt, 7 février 1815.)

¹ « M. le duc de Berry m'a demandé si vous me parliez de son mariage; il m'a montré un peu d'humeur de la rigidité papiste et romaine du Roi. »

(Jaucourt à Talleyrand, 29 octobre 1814.)

Très-Chrétien et Fils aîné de l'Église, elle ne peut point porter à cet égard la condescendance plus loin que Buona-
parte lui-même ne s'était montré disposé à le faire, lorsqu'il demanda la Grande-Duchesse Anne. Si cette condition était acceptée par l'Empereur Alexandre, Votre Majesté, en supposant qu'Elle ait engagé sa parole, ne se croirait sûrement pas libre de la retirer ; mais il paraît que l'Empereur, sans vouloir s'opposer à ce que sa sœur change de religion, ne veut pas qu'on puisse lui imputer, à lui, d'avoir donné les mains à ce changement, comme on aurait lieu de le faire, s'il avait été stipulé. Il veut qu'il puisse être regardé comme l'effet d'une détermination de la princesse elle seule, lorsqu'elle aura passé sous d'autres lois, et qu'en conséquence ce changement suive le mariage et ne le précède pas ; il tient donc à ce que sa sœur aille en France avec sa chapelle¹, consentant toutefois à ce que le pope qui la suivra porte un habit laïque. Les raisons qui l'y font tenir sont ses propres scrupules, vu l'attachement qu'il a pour sa croyance, et la crainte de blesser l'opinion de ses peuples dans un point aussi délicat. En persistant dans ces dispositions, il déliera lui-même Votre Majesté de

¹ J'ai donné à dîner hier entre autres à M. de Butiakine, le chargé d'affaires de Russie. . . . Nous avons parlé du mariage dont je suppose que vous parlez au Roi, dont M. le duc de Berry me parle tous les jours, et dont je ne dis pas un mot, ne sachant que dire. Mariez-le cependant de manière ou d'autre, car c'est dans ce moment son idée fixe et dont rien ne le distrait. M. de Butiakine m'a parlé de l'extrême facilité qu'il y aurait à amener la Princesse à une soumission parfaite à l'Église romaine, mais de la dignité indispensable due à son rang, de trouver au moins dans son appartement une chapelle ou l'équivalent. .

(Jaucourt à Talleyrand, 22 novembre 1815.)

tout engagement qu'Elle ait pu prendre, et il lui fournira les moyens de se délier s'il diffère de consentir à la condition qu'Elle a mise au mariage ; or, je ne craindrai point d'avouer à Votre Majesté que tout ce qui peut tendre à la délier à cet égard me semble très-désirable.

Il y a huit mois, lorsqu'au milieu de la joie qu'excitait le présent et des heureuses espérances que l'on aimait à concevoir pour l'avenir, il était néanmoins impossible de l'envisager avec cette sécurité qui n'est troublée par aucune crainte, une alliance de famille avec la Russie pouvait paraître et me parut à moi-même offrir des avantages, dont l'utilité devait l'emporter sur des considérations que, dans une autre situation des affaires, j'aurais mises au premier rang et regardées comme décisives.

Mais aujourd'hui que la Providence a pris soin d'affermir elle-même le Trône qu'elle a miraculeusement relevé, aujourd'hui qu'il est environné et gardé par la vénération et l'amour des peuples ; maintenant que la coalition est dissoute, que la France n'a plus besoin de compter sur des secours étrangers, et que c'est d'elle au contraire que les autres puissances en attendent, Votre Majesté, dans le choix qu'Elle fera, n'a plus à sacrifier à la nécessité des conjonctures aucune des convenances essentielles à ce genre d'alliance, et peut ne consulter qu'elles.

La Grande-Duchesse Anne passe pour être, des cinq filles de l'Empereur Paul ¹, celle à qui la nature a donné le plus de beauté, qualité très-précieuse et très-désirable

¹ L'Empereur Paul avait eu six filles : 1^o Olga, morte en bas âge ;

dans une Princesse que le cours des événements peut appeler à monter sur le trône de France. Car aucun peuple n'éprouve autant que les Français le besoin de pouvoir dire des princes auxquels ils sont soumis :

Le monde en les voyant reconnaîtrait ses maîtres.

La Grande-Duchesse paraît avoir été élevée avec beaucoup de soin. Aux avantages de la figure elle joint, à ce que l'on dit, la bonté. Elle a vingt et un ans ; ce qui fait que l'on n'aurait point à craindre pour elle les suites souvent funestes d'un mariage trop précoce. Elle avait été destinée au Duc actuellement régnant de Saxe-Cobourg avant que Buonaparte l'eût demandée. Il n'a tenu qu'à celui-ci de l'épouser ; car il est certain que l'on ne demandait pas mieux que de la lui donner, s'il eût pu et voulu attendre. Je ne sais si de ces deux circonstances on pourrait tirer une sorte d'objection contre l'union de cette princesse avec M. le duc de Berry, mais je dois dire que j'aimerais beaucoup mieux qu'elles n'eussent point existé, si le mariage devait se faire.

La nécessité où serait la Grande-Duchesse, non pas de changer de religion, mais d'en changer de telle sorte qu'il paraîtrait impossible d'attribuer son changement à d'autres motifs que des motifs purement politiques, fournirait une objection qui ne me paraît pas sans force ; car cela ten-

2° Alexandra, femme de l'Archiduc Joseph, morte en 1801 ; 3° Hélène, femme du duc de Mecklembourg-Strélitz, morte en 1803 ; 4° Marie, grande-duchesse de Saxe-Weimar, morte en 1859 ; 5° Catherine ; 6° Anne.

drait inévitablement à favoriser parmi les peuples ce sentiment d'indifférence religieuse qui est la maladie des temps où nous vivons.

Le mariage ne liant pas seulement ceux qui le contractent, mais aussi leurs familles, les convenances entre celles-ci doivent être comptées en première ligne, même dans les mariages des particuliers, à plus forte raison dans ceux des Rois ou des Princes qui peuvent être appelés à le devenir. Que la Maison de Bourbon s'allie avec des Maisons qui lui soient inférieures, c'est une nécessité pour elle, puisque l'Europe n'en offre point qui lui soient égales. Je n'objecterai donc point que la Maison de Holstein, quoique occupant les trois trônes du Nord, est comparativement nouvelle entre les Rois. Mais je dirai que, quand la Maison de Bourbon en honore une autre de son alliance, il vaut mieux que ce soit une Maison qui s'en tienne pour honorée, que celle qui prétendrait à l'égalité, en croyant que la noblesse et l'antiquité d'origine peuvent être compensées par l'étendue des possessions. Des quatre sœurs de la Grande-Duchesse Anne, l'une avait épousé un Archiduc et les trois autres de petits princes allemands.

La Russie, qui n'a pu placer aucune de ses princesses sur aucun trône, en verra-t-elle une appelée à celui de France? Une telle perspective serait, j'ose le dire, une trop grande fortune pour elle, et je n'aimerais point que M. le duc de Berry se trouvât de la sorte dans des rapports de parenté fort étroits avec une foule de princes placés dans les dernières divisions de la Souveraineté.

La Russie, en établissant ses princesses comme elle l'a fait, a voulu surtout se ménager des prétextes et des moyens d'intervenir dans les affaires de l'Europe, à laquelle elle était presque inconnue il y a un siècle. Les effets de son intervention ont assez fait sentir les dangers de son influence ¹. Or, combien cette influence ne serait-elle pas accrue, si une princesse russe était appelée à monter sur le trône de France !

Une alliance de famille n'est pas, je le sais, une alliance politique, et l'une ne mène pas nécessairement à l'autre. Le mariage projeté ne ferait sûrement pas que la France favorisât les vues ambitieuses et les idées révolutionnaires dont l'Empereur Alexandre est plein, et qu'il cherche à voiler sous le nom spécieux d'idées libérales ; mais comment empêcher que d'autres puissances n'en prissent une opinion différente, n'en conçussent de la défiance, que cela n'affaiblît les liens qu'elles auraient avec nous, ou ne les détournât d'en former, et que la Russie n'en tirât parti pour l'accomplissement de ses vues ?

Telles sont, Sire, les objections dont le mariage de M. le duc de Berry avec la Grande-Duchesse Anne m'a paru susceptible. J'ai dû les exposer sans réserve à Votre Majesté ; mais je ne les ai point exagérées. Votre

¹ « Dès lors (1806-1807), M. de Talleyrand s'effrayait de l'importance que la Russie pouvait prendre en Europe ; il opinait sans cesse pour qu'on fondât une puissance indépendante entre nous et les Russes, et il favorisait pour cela les désirs animés, quoique vagues, des Polonais. « C'est le Royaume de Pologne, disait-il toujours, qu'il faut créer ; voilà le boulevard de notre indépendance ; mais il ne faut pas le faire à demi. »

(*Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 90.)

Majesté jugera dans sa sagesse si elles ont tout le poids qu'elles me semblent avoir.

J'ajouterai qu'il me paraîtrait conforme à la grandeur de la Maison de Bourbon, surtout à l'époque où toutes ses branches, battues par une même tempête, ont été relevées en même temps, de ne chercher que dans son sein les moyens de se perpétuer. J'entends parler avec beaucoup d'éloge d'une jeune princesse de Sicile, fille du Prince Royal. Le Portugal, la Toscane, la Saxe en offrent d'autres, entre lesquelles Votre Majesté pourrait faire un choix. J'ai l'honneur d'en joindre ici la liste.

Si l'impossibilité de s'entendre sur le point de la religion faisait échouer la négociation du mariage avec la Grande-Duchesse, ou si Votre Majesté jugeait convenable d'y renoncer, je la supplierais de vouloir bien ménager les choses de telle sorte que cette affaire ne fût décidée sans retour que lorsque nous aurons terminé celles qui nous occupent ici ; car, si l'Empereur Alexandre nous a montré si peu de bonne volonté, malgré l'espérance d'un tel établissement pour sa sœur, toute flatteuse que cette espérance est pour lui, à quoi ne devons-nous pas nous attendre de sa part, une fois qu'il l'aurait perdue ?

Je suis, etc.

Vienne, 25 janvier 1815.

XLVII

ANNEXE DU N^o 24 bis.

AUTRICHE.

Archiduchesse Léopoldine, née le 22 janvier 1797; archiduchesse Marie-Clémentine, née le 1^{er} mars 1798¹.

TOSCANE.

Archiduchesse Marie-Louise, née le 30 août 1798².

SAXE.

Princesse Marie-Amélie, née le 17 août 1794; princesse Marie-Ferdinande, née le 27 avril 1796 (filles du prince Maximilien³).

PORTUGAL.

Princesse Marie-Thérèse, née le 29 avril 1793 (veuve de l'In-

¹ Toutes deux filles de l'Empereur d'Autriche François II et de sa seconde femme, et sœurs, par conséquent, de l'Impératrice Marie-Louise. L'Archiduchesse Léopoldine épousa l'Empereur du Brésil Dom Pedro I^{er} et mourut en 1826; elle fut mère de Dona Maria II, Reine de Portugal, de Dom Pedro II, de la comtesse d'Aquila (Deux-Siciles) et de la princesse de Joinville. L'Archiduchesse Marie-Clémentine fut mariée le 28 juillet 1816 au prince de Salerne (Deux-Siciles); elle devint veuve en 1851. Sa fille, morte en 1859, avait épousé le duc d'Aumale.

² Fille de l'Archiduc Ferdinand (1769-1824), successivement grand-duc de Toscane (1790), de Salzbourg (1803) et de Würzbourg (1806), et de nouveau grand-duc de Toscane (1814); elle ne s'est point mariée; elle est morte en 1852.

³ Toutes deux filles du prince Maximilien, mort en 1838, père d'Auguste III et d'Antoine, successivement Rois de Saxe, et d'une princesse de Parme, et tantes du Roi de Saxe actuel. La première ne s'est point mariée; elle est morte en 1870. La seconde épousa en 1821 Ferdinand, grand-duc de Toscane, et mourut en 1865.

fant d'Espagne Pierre-Charles); princesse Isabelle, née le 19 mai 1797; princesse Marie-Françoise, née le 22 avril 1800¹.

SAVOIE-CARIGNAN.

Princesse Marie-Élisabeth, née le 19 avril 1800 (sœur du prince²).

DEUX-SICILES.

Princesse Marie-Caroline, née le 5 mars 1798 (fille du prince héréditaire³).

Il n'y a pas d'autres princesses catholiques non mariées qui soient d'un âge au-dessus de quatorze ans et au-dessous de vingt-cinq.

¹ Toutes trois filles du Roi de Portugal Jean II (1816-1826). Marie-Thérèse, princesse de Beira, était venue de l'Infant Pierre-Charles d'Espagne depuis 1812; le 2 février 1833, elle épousa l'Infant Don Carlos d'Espagne, chef des carlistes, veuf de sa seconde sœur.

Isabelle fut la seconde femme du Roi d'Espagne Ferdinand VII, et mourut en 1818; Marie-Françoise fut mariée en 1816 à Don Carlos, chef du parti carliste, et mourut en 1834; elle fut mère du comte de Montemolin et de l'Infant Juan, et aïeule du duc de Madrid actuel.

² Le prince que désigne ici Talleyrand est le futur Roi de Sardaigne, Charles-Albert, père de Victor-Emmanuel II; sa sœur, Marie-Élisabeth, épousa en 1820 Renier, archiduc d'Autriche, vice-roi du Royaume lombard-vénitien, et mourut en 1856. Sa fille, l'Archiduchesse Marie-Adélaïde, épousa Victor-Emmanuel II et fut mère d'Humbert I^{er}, actuellement Roi d'Italie; d'Amédée I^{er}, ancien Roi d'Espagne; de la princesse Clotilde Napoléon Bonaparte et de la Reine actuelle de Portugal, Marie-Pia, femme de Dom Louis I^{er}.

³ Caroline-Ferdinanda-Louise, fille de François I^{er}, Roi des Deux-Siciles, et d'une archiduchesse d'Autriche, petite-fille du Roi Ferdinand I^{er}, épousa le duc de Berry en 1816, veuve le 13 février 1820; elle eut de son mariage Mademoiselle, plus tard duchesse de Parme (1819-1864), et le duc de Bordeaux (comte de Chambord), chef actuel de la branche aînée des Bourbons.

Des onze princesses que M. de Talleyrand destinait au duc de Berry, la seule survivante aujourd'hui est l'Archiduchesse veuve de Léopold, prince de Salerne.

XLVIII

N° 20.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

28 janvier 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 22. Bien avant que celui-ci vous parvienne, vous aurez vu le duc de Wellington, dont le choix pour remplacer lord Castlereagh m'a été très-agréable. Je l'ai vu avant son départ; j'en ai été on ne saurait plus satisfait, et, de son côté, j'espère qu'il n'est pas parti mécontent de moi¹. Celui-là aussi a un *character* à soutenir, celui de *King's*, non pas *maker*, mais ce qui vaut un peu mieux, *restorer*². Il n'est d'ailleurs pas gêné par ce

¹ « Le duc de Wellington court vers vous depuis hier au soir. A onze heures et demie du matin, il avait eu une audience particulière du Roi. . . . Dans son audience, le Roi a fort bien traité le duc de Wellington, et même, à ce qu'il m'a semblé, avec *cajolerie*. Le Roi a fortement exprimé ses sentiments, ses intentions, ses principes. Le duc de Wellington a répondu avec reconnaissance et respect pour le Roi; mais il s'est tenu dans une assez grande réserve. « Le sort vous destine, lui a dit le Roi, à terminer les « plus grandes affaires, quand il ne vous en charge pas inclusivement. Vous « connaissez mes intentions, dont je ne me départirai jamais : rendre à « l'Électeur de Saxe, au Roi de Saxe, a-t-il repris, sa couronne et ses États, « chasser Murat, et former un ministère qui garantisse la paix; voilà ce que « je veux et ce à quoi le prince de Talleyrand a heureusement travaillé et « va travailler encore mieux de concert avec vous. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 janvier 1815.)

² Allusion au fameux comte de Warwick, surnommé *Kingsmaker* (faiseur

qu'a fait son prédécesseur, puisque pour marcher sur ses traces, il a, à peu de chose près, le choix entre les deux extrêmes. Je ne sais pas au juste à quoi se monte la population totale de la Saxe. Je crois que le Roi devra souscrire à une réduction à quinze cent mille ; mais si l'on voulait encore diminuer de ce nombre, souvenez-vous de ce que je vous écrivais dernièrement.

Le comte Jules de Polignac est arrivé dimanche¹. Ses rapports, conformes à ceux que j'avais précédemment reçus de divers côtés, peignent l'Italie en grande fermentation, et l'existence de Murat comme fort dangereuse. J'ai lieu de penser que l'Angleterre entrerait dans un pacte pour assurer à cet homme une existence pécuniaire en abandonnant son prétendu trône. Je me prêterai volontiers à cette mesure, pourvu qu'il soit en même temps convenu que s'il s'obstine, la force fera ce que la négociation n'aura pu faire.

La douloureuse et consolante cérémonie de samedi s'est fort bien passée. Je vous charge d'exprimer ma sensibilité

de roi), mort à la bataille de Barnet (1471), dans la guerre des Deux Roses. *Restorer* (restaurateur de roi).

¹ Jaucourt écrivait à Talleyrand le 19 décembre 1814 : « Voici le fond de ce voyage de M. de Polignac. Il y a déjà quelques jours qu'il vint me demander si avant d'aller à Munich il ne pourrait pas faire une absence d'un mois... »

• Je lui promis de prendre les ordres du Roi. Il me dit alors que son projet était d'aller à Rome. Je causai avec lui, et je trouvai qu'il en savait sur les affaires du Concordat tout autant que moi ; il ne me fut pas difficile de voir qu'on l'envoyait, qui l'envoyait, et dans quelle intention. Alors je réfléchis que le meilleur moyen de régler sa conduite et de fixer ses idées, était de le mettre tout à fait en rapport avec nous. •

aux Souverains qui auront assisté à celle de Saint-Étienne, et en particulier, de dire à l'Impératrice d'Autriche combien je suis touché du désir et des regrets qu'elle a bien voulu me faire témoigner en cette occasion. Sur quoi, etc.

P. S. — Le général Ricard est arrivé, et sera à Vienne peu après cette lettre.

XLIX

N° 25.

Vienna, 1^{er} février 1815.

SIRE,

L'audience donnée par l'Empereur d'Autriche à lord Castlereagh n'a eu d'autre effet que de faire dire à celui-ci que l'Empereur lui paraissait plein de loyauté et de candeur. Du reste, lord Castlereagh a été inébranlable dans son opinion qu'il fallait que la Prusse fût grande et puissante, et qu'on devait lui donner une forte partie de la Saxe et en particulier la place de Torgau¹. Je voulais sauver cette place : les Autrichiens le voulaient d'abord, et, selon leur usage, ont fini par l'abandonner ; en conséquence, ni l'un ni l'autre des deux plans dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté n'a prévalu ; on en a fait un troisième, d'a-

¹ Torgau fut en effet donné au Royaume de Prusse.

près lequel une population de sept cent quatre-vingt-deux mille Saxons est abandonnée à la Prusse, et ce plan des Autrichiens a été remis, en forme de projet, aux Prussiens, qui l'ont pris *ad referendum*; ils n'y ont pas encore répondu.

Nous avons, dès le principe, annoncé que nous consentirions à ce qu'on prit sur la Saxe de quatre à cinq cent mille âmes. Lord Castlereagh, après l'avoir abandonnée, et parce qu'il l'avait une fois abandonnée, voulait obstinément que l'on en prit un million. Quoique fort mal soutenu par les Autrichiens, je suis venu à bout d'obtenir que l'on s'arrêtât à peu près au terme moyen entre ces deux nombres, et je m'étonne encore de l'avoir obtenu. Le ministre de Saxe, qui est ici, avait dressé un tableau des parties du Royaume qui pouvaient n'être pas considérées comme absolument essentielles à son existence. La population de ces parties s'élevait à sept cent cinquante mille âmes. On n'en cède, dans le projet, que trente-deux mille de plus, et de ce qui est cédé, quelques portions doivent, par des échanges, revenir aux Maisons ducales de Saxe.

Les Prussiens sont, dit-on, ou feignent d'être peu disposés à se contenter de ce qui leur est offert. Ce n'est pas seulement pour eux une question de territoire, c'en est encore une d'amour-propre. Après avoir, et tout récemment encore, demandé toute la Saxe, après l'avoir occupée, après que toutes les puissances, à l'exception de la France, la leur avaient abandonnée, après avoir tant de fois déclaré qu'ils n'y renonceraient jamais, il doit leur être pénible de renoncer aux deux tiers de ce royaume. Mais ils ne lutteront point sans le concours de la Russie, et l'Empereur

Alexandre, qui a obtenu ce qu'il voulait en Pologne, qui ne prend à l'affaire qu'un intérêt d'amour-propre, conseillera, selon toute apparence, aux Prussiens d'accepter les propositions qui leur sont faites, et l'on est fondé à croire qu'à très-peu de changements près elles seront acceptées.

Jamais le sort d'un pays ne put paraître plus irrévocablement fixé que celui de la Saxe, au moment où nous arrivâmes ici. La Prusse la demandait en totalité pour elle-même et la Russie pour la Prusse. Lord Castlereagh l'avait abandonnée en totalité, et l'Autriche pareillement, sauf quelques arrangements de frontières. Votre Majesté seule a pris la défense du Roi et du Royaume de Saxe, seule Elle a soutenu les principes. Elle avait à triompher de passions de tout genre, de l'esprit de coalition qui subsistait dans toute sa force, et, ce qui était plus difficile peut-être, de l'amour-propre de toutes les grandes puissances, qui, par leurs prétentions, leurs déclarations et leurs concessions, s'étaient compromises au point de paraître ne pas pouvoir reculer sans honte, et par la noble résistance de Votre Majesté à une injustice déjà presque consommée, Elle a eu la gloire de vaincre tous ces obstacles, et non-seulement Elle en a triomphé, mais la coalition a été dissoute, et Votre Majesté est entrée, avec deux des plus grandes puissances, dans un concert¹ qui, plus tard, sauvera peut-être l'Eu-

¹ Traité secret d'alliance défensive conclu à Vienne entre l'Autriche, la Grande-Bretagne et la France, contre la Russie et la Prusse, le 3 janvier 1815.
(Voir d'ANGEBERG, p. 589.)

rope des dangers dont la menace l'ambition de quelques États¹.

Le Royaume de Saxe, qui était un État de troisième classe, continuera de l'être. Sa population, jointe à celle des possessions ducales et à celle des Maisons de Reuss et de Schwarzburg, qui se trouvent enclavées dans le Royaume, formeront encore une masse de deux millions d'habitants interposés entre la Prusse et l'Autriche et entre la Prusse et la Bavière.

L'affaire de la Saxe terminée, je serai tout entier à celle de Naples, et j'y mettrai tout ce que je peux avoir d'activité et de savoir-faire. L'Angleterre ne nous y sera pas contraire, mais ne nous servira pas ouvertement et d'une manière décidée, attendu qu'elle s'est compromise encore dans cette affaire, ainsi que Votre Majesté le verra par la pièce que j'ai l'honneur de lui envoyer. Lord Castlereagh a reçu à cet égard, de son Gouvernement, des instructions données d'après la lettre que je lui avais écrite, mais qui sont dans le sens que je viens d'indiquer.

¹ • Je suis bien persuadé de tout ce que vous avez la bonté de me dire sur les principes qui dirigent le Cabinet de France et le succès qui les couronnera. Le calcul très-scabreux de reculer nos frontières, de nous lier à la Russie, de sacrifier la Saxe, de ménager Murat, préparait peut-être de nouvelles aventures.

• Si, comme je le crois, vous avez fondé la paix ; si vous avez rendu à l'Europe l'esprit de conservation et de sagesse ; si vous vous préparez le ministère du cardinal de Fleury ; et si, à cela, mon prince, vous nous faites joindre les principes que la Révolution a fondés, qui resteront pour le bonheur des nations, ou qui amèneront des révolutions nouvelles si on les attaque, je crois que votre vic sera la plus belle et la plus illustre de votre époque. •
(Jaucourt à Talleyrand, 8 février 1815.)

Lord Castlereagh ne restera ici que huit jours avec lord Wellington. J'ai dû croire, par des communications qu'il m'a faites de dépêches qu'il a reçues de sa Cour, que sa partialité pour la Prusse et sa ténacité sur la question saxonne doivent être imputées à lord Liverpool autant qu'à lui. Lord Bathurst lui mande qu'il faut être très-libéral envers la Prusse, et qu'après s'être avancé au point où on l'avait fait relativement à la Saxe, il est de l'honneur du gouvernement anglais de ne point trop rétrograder. Du reste, on approuve entièrement le traité qu'il a conclu, et on lui annonce que les ratifications lui seront envoyées par le premier courrier.

Il s'est étendu sur le désir qu'il a de voir la meilleure intelligence régner entre la France et l'Angleterre. Il ne se fait point illusion au point de croire que le résultat des arrangements qui seront faits ici puisse être une paix de longue durée ; il désire seulement que la guerre n'ait point lieu avant deux ans. Son vœu est que, si elle a lieu, la France, l'Angleterre et l'Autriche soient unies, et, comme il lui paraît nécessaire de se tenir toujours en mesure et de se concerter d'avance, il se propose d'entretenir une correspondance directe avec moi. Mais il regarde comme désirable un changement de ministère en Autriche, où le ministère est bien faible, pour ne rien dire de plus ¹.

¹ « Des gens en rapport étroit avec Vienne m'ont dit que tout le monde, également fatigué du prince de Metternich, voulait le faire remplacer par M. de Stadion, que vous y coopériez, et que ce changement ferait marcher beaucoup mieux les affaires, que son indécision et sa futilité ralentissaient. »

(Jaucourt à Talleyrand, 28 décembre 1814.)

J'ai été, en général, content des dispositions qu'il m'a montrées.

Il se propose, à son passage à Paris, de solliciter une audience de Votre Majesté.

Je suis, etc.

Vienne, 1^{er} février 1815.

L

N^o 21.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

4 février 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu vos numéros 23 et 24. Je n'ai pas répondu tout de suite au premier, qui ne traitait pas d'affaires, mais je n'en ai pas été moins satisfait ni moins touché de son contenu. Saint-Denis, ni aucune des églises de Paris, excepté Saint-Thomas d'Aquin, où le prédicateur n'a fait autre chose que lire le Testament du Roi martyr, n'ont retenti d'un discours qui approchât de celui qui a été prononcé à Saint-Étienne, et je désire que vous en fassiez connaître mon opinion à l'auteur. J'ai été pareillement fort content du morceau de M. de Gentz, que j'ai sur-le-champ fait insérer dans le *Moniteur*¹. Enfin, j'ai donné

¹ On peut lire ce morceau dans le *Moniteur* du 2 février 1815.

mes ordres au comte de Jaucourt au sujet des marques de satisfaction que vous me demandez pour les artistes qui ont coopéré à la cérémonie du 21.

La cession d'Erfurt à la Prusse me touche peu, mais je ne verrais pas sans regret raser les fortifications de Dresde, surtout si Torgau demeure au Roi de Prusse¹. Je désire du moins que l'Empereur François donne la préférence au premier plan et l'ait fait adopter à lord Castlereagh, lequel, au reste, n'est peut-être plus à Vienne en ce moment. Vous savez combien le duc de Wellington a été pressant ici pour l'abolition de la traite; vous aurez bientôt connaissance du rapport que M. Beugnot m'a fait, au Conseil de lundi, sur Saint-Domingue²; j'avoue que je commence à me réconcilier avec l'idée des avantages qui peuvent résulter de l'abandon, à peu près instantané, d'un commerce qu'il me paraît bien difficile de conserver par delà l'époque fixée par le traité.

¹ « Les positions sur l'Elbe importaient plus encore que l'étendue du sol. Il y en avait une qui fut vivement disputée; c'était celle de Torgau. Après avoir livré Wittenberg, abandonner encore Torgau, qui, d'après le conseil connu de Napoléon et son exemple décisif en cette matière, était devenu la principale place du haut Elbe, était grave. Le prince de Schwarzenberg et M. de Talleyrand voulaient résister, mais, abandonnés par lord Castlereagh, ils furent contraints de céder. »

(THURAS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 590.)

² En 1664, la France avait occupé la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue. Une terrible insurrection éclata en 1791. L'Espagne céda à la France, par le traité de Bâle, la partie orientale. Le premier consul envoya à Haïti le général Leclerc, qui captura Toussaint Louverture, mais mourut de la fièvre jaune. L'expulsion des Français fut complète en 1809; mais la France ne reconnut la République haïtienne qu'en 1825; une indemnité fut alors stipulée par le Gouvernement français.

Le maréchal Soult vous a écrit au sujet de Bouillon¹ ; il s'agit ici de protection et non de possession, et par cette raison il est important que ce duché demeure au prince de Rohan, qui d'ailleurs, nonobstant la protection que l'Angleterre accorde à son antagoniste, a cent fois le bon droit pour lui. Sur quoi, etc.

P. S. — Vos idées sur le mariage sont absolument les miennes. Je verrai venir le général Pozzo di Borgo, et ne hâterai rien².

¹ D'après le traité de Paris, qui replaçait la France dans les limites de 1792, le canton de Bouillon, acquis en 1792, ne pouvait plus être considéré comme appartenant à la France. L'amiral anglais Philippe d'Auvergne contestait le droit sur Bouillon au prince de Rohan-Guéméné. Un haut arbitrage l'attribua à ce dernier, le 1^{er} juillet 1816. Il reçut une indemnité du Roi des Pays-Bas, qui incorpora le duché à ses États.

(Voir d'ANGEBERG, p. 1206.)

² « La lettre (particulière) au Roi est restée dans son cœur, car M. le duc de Berry m'a dit hier : « Est-ce que le prince de T... ne vous en parle pas ? — « Pourvu qu'il en parle au Roi, Monseigneur, ai-je dit, n'est-ce pas ce qu'il « faut ? — Dites-moi seulement si c'est rompu avec la Russie. — Du moins, Mon- « seigneur, à la distance où les choses sont placées, personne ne veut faire « un pas de plus. — Allons, a-t-il dit; mais écrivez au prince de T... « qu'il faut prendre un parti. »

(Jaucourt à Talleyrand, 4 février 1815.)

LI

N° 26.

Vienne, 8 février 1815.

SIRE,

Le duc de Wellington est arrivé ici le 1^{er} au soir. Le lendemain, à dix heures du matin, l'Empereur de Russie est allé le voir, et a débuté par lui dire : « Tout va mal en France ¹, n'est-ce pas? — Nullement, lui a répondu le duc.

¹ « J'ai vu ces jours-ci M. l'abbé de Montesquiou et M. d'André. Tous deux ne m'ont pas paru satisfaits de la marche des affaires et de la situation des choses. Cela tient à une cause générale, le partage des opinions. La grande et très-grande masse de la nation veut marcher avec une charte constitutionnelle, c'est-à-dire, en d'autres mots, avec les idées, les opinions, la manière de voir et de penser que depuis près d'un siècle les progrès des lumières ont introduits peu à peu en Europe, et surtout en France, mais qui dans ce pays sont encore le résultat de vingt-cinq années de longs malheurs et d'une sanglante expérience. En opposition à cette immense majorité se trouve un parti faible par le nombre, mais fort par le crédit, la puissance, les places, la confiance du Prince, l'ancienne illustration, qui ne prêche que le retour à la vieille Monarchie, à ses abus, à ses usages, à ses préjugés fondamentaux. Ce parti s'empare peu à peu des places importantes dans l'administration, donne à ses adhérents les places subalternes, et par ce moyen cherche à propager ses idées. Ce déplacement journalier des hommes que j'appelle de la Révolution, mais dans la plus honorable acception du mot, mécontente ceux qui sont expulsés, inquiète ceux qui ne le sont pas encore, et effraye tout le monde. Ajoutez à cela que la plupart d'entre les nouveaux élus n'entendent rien à l'administration actuelle, en ce que leur ignorance réagit sur la marche générale des affaires comme leurs avis agissent sur l'opinion de leurs administrés. Voilà où est vraiment le mal. La lutte cependant ne

Le Roi est très-aimé, très-respecté, et se conduit avec une sagesse parfaite. — Vous ne sauriez, a répliqué l'Empe-

peut être douteuse ; il est clair que la majorité l'emportera. Mais si dans la majorité il y a de la puissance jointe à la résistance, il faudra que le combat s'engage ; et où cela nous mènera-t-il ?

« Cette position des choses, et je ne sais quelles nouvelles qu'on dit avoir reçues d'Italie (et que l'on propage depuis quelques jours), ont fait renaître à l'espérance le parti de Bonaparte. Savary, qui est venu me voir il y a trois jours, me disait avec une confiance tout à fait singulière : *Nous reverrons Bonaparte, et ce sera bien leur faute* (en parlant des Bourbons). J'ai cherché à le désabuser d'une pareille erreur, à lui prouver qu'il avait tort de fonder le plus léger espoir sur le retour de qui que ce soit de cette famille, en horreur au peuple français et à l'Europe. Je me suis aperçu que mes efforts n'allaient pas jusqu'à la persuasion. Je sens que Daru et Maret ont la même opinion. Ce dernier est exactement informé de tout ce qui se passe par le petit Monnier, son ci-devant secrétaire intime, que je ne sais quelle fatalité a placé près de M. d'André et assez avant dans sa confiance. On m'a assuré que ce dernier commence à s'apercevoir qu'il est mal entouré, qu'il le dit. Mais pourquoi tarder à se débarrasser de ceux qui le gênent et lui nuisent ?

« Une autre qui semble de peu d'importance, mais dont les effets sont journaliers et sensibles, parce qu'elle agit sur la vanité de la nation, c'est l'espèce d'humiliation dans laquelle le Gouvernement la place vis-à-vis des étrangers. Les journaux anglais ou espagnols sont remplis d'injures grossières contre nous. Il est défendu d'y répondre ; il est défendu d'insérer *un seul mot* dans un journal français contre les Anglais ou les Espagnols. On a supprimé d'une tragédie écrite et représentée en 1769 ce vers :

L'Angleterre en forfaits de tout temps fut féconde.

« Qu'arrive-t-il lorsqu'on joue cette pièce ? Tout le parterre récite le vers. On se demande avec raison si M. le comte de la Châtre oserait demander à Londres la suppression d'un seul hémistiche de Shakespeare, et, dans le cas où il l'oserait, si le Gouvernement y consentirait. Tout cela augmente l'exaspération contre les Anglais, et ceux qui sont venus à Paris ou qui y sont encore ont dû s'en apercevoir très-fréquemment. Il serait plus convenable sans doute que l'on ne se dit point d'injures. Mais puisque nous sommes en butte à tout ce que la haine peut inspirer à nos voisins de plus offensant, qu'on nous laisse au moins y répondre.

« C'est à vous que se rallient tous les partisans de la Charte et des idées, je dirai encore libérales, quoique l'on ait tant abusé de ce mot. Votre séjour à Vienne vous a grandi dans l'opinion, et votre longue absence a fait

reur, rien dire qui me fasse autant de plaisir. Et l'armée? — Pour faire la guerre au dehors, et contre quelque puissance que ce soit, a répondu Wellington, l'armée est aussi excellente qu'elle ait jamais été; mais dans des questions de politique intérieure, elle ne vaudrait peut-être rien. » Ces réponses, à ce que m'a dit le prince Adam, ont plus frappé l'Empereur qu'il n'a voulu le témoigner. Elles ont certainement influé sur la détermination qu'il était pressé de prendre sur l'affaire de la Saxe, qui, lors de l'arrivée du duc de Wellington, offrait encore bien des difficultés. On peut les regarder comme aplanies.

Ce n'est point devant l'Empereur de Russie seulement que le duc de Wellington a loué Votre Majesté. Il répète partout ses éloges, ne se bornant point à des termes généraux, mais entrant dans des détails, et citant des faits, et ajoutant ainsi à la haute estime qu'inspirait ici le caractère de Votre Majesté. Il a parlé de l'affaire de Saint-Roch comme d'une chose qui n'était rien¹. Les journaux d'Alle-

plus vivement sentir le besoin de votre présence. Croyez qu'il n'y a pas dans tout ceci l'ombre d'une adulation. »

(D'Hauterive à Talleyrand, 14 février 1815.)

1 Nous sommes loin de faire aussi *rondement* et aussi bien ici que vous à Vienne. L'enterrement de cette pauvre Raucourt a été une mauvaise et ridicule malencontre. Ce curé de Saint-Roch a le malheur d'être toujours une occasion de trouble. On avait demandé au Roi ce qu'il jugeait convenable; le Roi, avec sa prudence et sa raison parfaites, avait répondu : « Je ne trouve nullement mauvais que le corps de mademoiselle Raucourt soit présenté à l'église, mais je ne veux pas donner d'ordres au clergé. » Ni l'officialité, ni le ministère des cultes, ni les amis de mademoiselle Raucourt n'avaient prévenu d'André, et d'André *précisément* s'attendait que la cérémonie ne se ferait que le lendemain et que l'on viendrait l'en informer. Ni Maison, ni Grundeler, ni aucune autorité n'était prévenue. Le

magne l'avaient fort grossie. Il convient que tout n'est pas en France ce qu'il serait à désirer qu'il fût, mais il ajoute qu'il le deviendra avec le temps. Selon lui, ce qui y manque le plus, c'est un ministère. « Il y a, dit-il, des ministres, mais pas de ministère ¹. »

Les conclusions que l'on peut tirer de son langage sont que, puisque dans les questions de politique intérieure l'armée ne serait pas encore sûre, il faut éviter par-dessus toute chose d'élever des questions auxquelles elle pût prendre part, et que quant à ce qui peut rester encore d'agitation dans les esprits, il ne faut pas s'en étonner ni s'en affliger. Une conversion trop subite serait suspecte.

corps cependant allait au cimetière, quand une vingtaine de personnes l'ont fait rebrousser chemin. Devant Saint-Roch, une demi-douzaine de gendarmes envoyés par la police ont fait passer le convoi. Mais à la rue de l'Échelle, quatre ou cinq cents personnes se sont réunies, l'ont ramené, trouvant la grande porte fermée, sont entrées par la porte latérale. On n'a commis aucune impiété, aucun scandale; seulement l'officier de police a monté chez le curé, qui avait envoyé chez un vieux grand vicaire, M. de l'Espinasse, qui, comme le curé, avait pensé qu'il ne fallait rien accorder. L'officier de police a prouvé facilement le danger de cette résolution, et le curé a lâché un petit prêtre, quatre assistants, un serpent, et l'officier de police, ayant mis son écharpe bleue, a monté sur une chaise et a annoncé que l'on allait venir dire ou chanter (je ne sais lequel) l'absoute et le *De profundis*. A la vue de l'homme de police, l'église a retenti du cri de : Vive le Roi! Le prêtre a expédié l'affaire. Le convoi s'est remis en route, et tout a été fait. Mais l'on dit que M. le curé avait trouvé mademoiselle Raucourt assez catholique pour recevoir d'elle le pain bénit et, il y a un mois, une bourse de trois ou quatre cents francs pour des bonnes œuvres. . . »

(Jaucourt à Talleyrand, 20 janvier 1815.)

¹ « Si nous nous hâtons, si nous finissons par entendre la situation d'un ministère dans un Gouvernement représentatif, nous pourrions gagner assez de temps pour vous donner celui d'arriver. Mais, en vérité, nous sommes assez mal, et il faut aller mieux pour ne pas aller tout à fait en perte. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 janvier 1815.)

C'est une réflexion que j'ai faite, et dont tout le monde a reconnu la justesse.

Samedi dernier, j'ai donné à lord Wellington un grand dîner : j'y avais réuni tous les membres du Congrès. J'étais bien aise que ce fût la légation française qui les lui fit connaître.

Le projet autrichien dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté dans ma dernière lettre n'avait point satisfait les Prussiens ; ils voulaient plus, ils voulaient surtout Leipzig. Le Roi de Prusse, dans une audience qu'il avait donnée à lord Castlereagh, s'était exprimé avec beaucoup de chaleur, prétendant qu'après lui avoir donné la Saxe et la lui avoir fait occuper, c'était lui faire jouer un rôle avilissant que de vouloir qu'il n'en conservât qu'une partie, qu'il avait conquis Leipzig, que tous les alliés, après la bataille, avaient considéré cette ville comme lui appartenant, et l'en avaient complimenté.

Lord Castlereagh, toujours dans l'opinion que la Prusse doit être forte, et voulant avant tout éviter la guerre (lord Wellington est lui-même d'avis que l'Angleterre ne la pourrait pas faire actuellement, et que la France est la seule puissance qui pût la faire), a soutenu que pour calmer les Prussiens il était nécessaire de leur donner quelque chose de plus.

Pour grossir leur lot, on a diminué celui de la Hollande de cent mille âmes et de cinquante mille celui du Hanovre. On y a ajouté le pays de Fulde. L'Empereur de Russie, et c'est une justice à lui rendre, a voulu aussi concourir à l'arrangement, et lui a restitué la ville de Thorn ; de sorte

que l'affaire peut être maintenant considérée comme réglée, quoiqu'elle ne le soit pas définitivement.

La Saxe sera réduite à moins de quinze cent mille âmes ; mais outre cette population, il faut compter encore celle des duchés de Saxe et des États de Schwarzbourg et de Reuss, enclavés dans le Royaume, et qui, si celui-ci eût appartenu à la Prusse, se seraient trouvés lui appartenir de fait. En ne consentant pas à ce que le Royaume de Saxe fût réduit à moins de quinze cent mille âmes, il aurait fallu protester. En protestant, on aurait compromis le principe de la légitimité¹, qu'il était si important de sauver, et que nous n'avons sauvé pour ainsi dire que par miracle ; on aurait de fait donné à la Prusse deux millions de sujets qu'elle ne pourrait acquérir sans danger pour la Bohême et pour la Bavière ; on aurait prolongé peut-être indéfiniment la captivité du Roi, qui va se trouver libre. (J'ai demandé au prince de Hardenberg que le Roi pût se rendre en Autriche, que les ordres fussent immédiatement donnés à cet effet ; il y a consenti, et m'en a donné sa parole. Demain, des ordres seront envoyés à Berlin, et le Roi pourra en partir.) La Saxe, quoique nous n'ayons pas obtenu pour elle tout ce que nous voulions, reste puissance du troisième ordre. Si c'est un mal qu'elle n'ait pas quelques centaines de mille âmes de plus, ce mal est comparativement léger, et peut n'être pas sans remède, au lieu que, si la Saxe eût été

¹ Dans cette acception, ce mot est une création de Talleyrand lui-même, qui entendait par là le droit dynastique, par opposition au droit de conquête.

(Voir THIERAS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 445.)

sacrifiée en présence de l'Europe qui n'aurait pas voulu ou n'aurait pas pu la sauver, le mal aurait été extrême et de la plus dangereuse conséquence. Ce qui importait avant tout était donc de la sauver, et Votre Majesté seule a la gloire de l'avoir fait. Il n'y a personne qui ne le sente et qui ne le dise, et tout cela a été obtenu sans nous brouiller avec personne et même en acquérant des appuis pour l'affaire de Naples.

Lord Castlereagh, à qui j'ai dit pour le flatter que Votre Majesté me faisait l'honneur de me mander qu'Elle désirait le voir à son passage à Paris, a été déterminé par là à prendre cette route; il avait d'abord résolu d'aller par la Hollande. Lady Castlereagh désire qu'il lui soit permis de voir Madame la duchesse d'Angoulême. Ils ne pourront être à Paris que vingt-quatre heures. Leur projet est de partir lundi 13, mais non pas sans que lord Castlereagh ait fait, relativement à la question de Naples, des démarches qu'il m'a paru utile de faire faire par lui. Le duc de Wellington est bien dans cette question. J'espère que nous y aurons aussi de notre côté la Russie et la Prusse. Cependant, j'entrevois plus d'une sorte de difficultés, et je mettrai tout en œuvre pour les surmonter.

Ce serait compliquer cette affaire et la gâter que d'y mêler celle de Bernadotte, qui est d'une nature très-différente.

Bernadotte n'est point arrivé en Suède par la conquête, mais par l'adoption du Roi régnant et le consentement du pays. Il n'est pas Roi, il n'est qu'héritier présomptif. On ne peut l'attaquer sans attaquer le Roi qui l'a adopté, Roi que

celui qu'il remplace tient lui-même pour légitime, que toute l'Europe reconnait comme tel, et que Votre Majesté a aussi reconnu, ayant fait directement la paix avec lui. Tant que le Roi vit, Bernadotte n'a que des droits éventuels, qui, relativement à l'Europe, sont comme non existants, et conséquemment, le litige dont ils seraient l'objet ne peut être de la compétence de l'Europe ni du Congrès. C'est sans doute un mal, et un mal très-grand, que cet homme ait été appelé à succéder au trône de Suède. Mais c'est un mal pour lequel, s'il n'est pas sans remède, on n'en peut attendre que du temps et des événements que le temps peut amener.

La guerre, que personne n'a envie de faire, que presque personne n'est en état de faire, n'aura très-probablement pas lieu. On ne sera donc pas dans le cas de proposer à la Suède une alliance, ni la Suède de demander une garantie que Votre Majesté craindrait de donner.

Le général Ricard est arrivé; mais j'espère à présent que son voyage sera inutile.

Le général Pozzo ne part pas encore. Je l'ai même engagé à ne faire aucune démarche qui pût hâter son départ. Je me sers utilement de lui pour des choses que je suis bien aise de faire arriver autour de l'Empereur de Russie.

J'apprends que c'est à Presbourg que le Roi de Saxe doit se rendre, et rester jusqu'à la conclusion des affaires.

Dans une conférence tenue aujourd'hui, l'affaire des noirs a été réglée¹. L'Espagne et le Portugal cesseront

¹ Voir d'ANGEORG, p. 197, p. 704.

définitivement la traite dans huit ans. Huit ans pour ces deux pays sont beaucoup moins que cinq ne l'étaient pour nous, attendu l'immense différence des possessions respectives et surtout de l'état des lumières. Nous n'avons rien cédé, et cependant les Anglais sont contents de nous. Lord Castlereagh m'a remercié, dans la conférence publique, de l'assistance que je lui ai donnée. Une autre conférence a eu lieu ce soir, dans laquelle les Prussiens ont répondu aux propositions qui leur avaient été faites. Le fond de leur réponse est qu'ils acceptent. Ils n'auront ni Luxembourg ni Mayence¹. Les instructions de Votre Majesté nous prescrivaient de faire en sorte qu'ils n'eussent pas la seconde de ces deux places ; ils n'auront pas non plus l'autre.

Ces jours-ci vont être employés à faire la rédaction en articles signés et insérés au protocole, des arrangements convenus pour la Pologne, la Prusse et la Saxe.

Je suis, etc.

Vienne, 8 février 1815.

¹ Luxembourg et Mayence furent des forteresses fédérales, mais appartenaient, l'une au Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, l'autre au duché de Hesse-Darmstadt.

LII

N° 22.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

11 février 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 25. L'éloge que lord Castlereagh a fait de l'Empereur d'Autriche serait flatteur pour un particulier; mais, donné à un Souverain qui vient de montrer une grande faiblesse, il ressemble à l'ironie. Quant à moi, je dois sûrement être satisfait, vu l'état où étaient les choses il y a quatre mois, du sort du Roi de Saxe; mais j'avais espéré mieux de l'Empereur François, et je serai inquiet jusqu'à ce que je voie du moins son dernier plan définitivement adopté.

La pièce ¹ jointe à votre dépêche n'est rien moins que rassurante pour le Roi de Naples, auquel je prends un bien autre intérêt qu'à celui de Saxe; mais quoiqu'elle dévoile les secrets de la politique la plus dégoûtante dont jamais on ait ouï parler, elle ne me décourage point, et je reste persuadé qu'avec l'incébranlable ténacité dont je ne me

¹ Le traité du 11 janvier 1814, du Roi de Naples avec l'Autriche, par lequel l'Autriche garantissait au Roi Joachim la souveraineté de son Royaume et lui promettait la même garantie de la part des autres coalisés, comme aussi la renonciation de Ferdinand IV à ses droits sur Naples.

départirai jamais, nous finirons par détruire le scandale et le danger de Murat.

Je suis étonné que le duc de Wellington ne fût pas encore arrivé à Vienne le 1^{er} de ce mois; mais j'imagine qu'il n'aura pas tardé; ainsi, je suppose que lord Castlereagh sera ici vers la fin de la semaine prochaine. A dire le vrai, je ne suis pas très-édifié de sa conduite au Congrès; mais je suis avec trop de raison attaché à l'union que je viens de former, pour ne pas faire en sorte qu'il reparte content de moi. Sur quoi, etc.

LIII

N^o 27.

Vienne, 15 février 1815.

SIRE,

Lord Castlereagh se met en route aujourd'hui 15, et, quoique devant coucher toutes les nuits, il compte arriver à Paris le huitième jour de son voyage¹. Il y passera la journée entière du lendemain, et repartira le jour suivant, pour être à Londres le 1^{er} ou le 2 de mars.

Le sort du duché de Varsovie, celui de la Saxe, ce qu'on

¹ On lit dans le *Moniteur universel* du 27 février 1815 : « Lord Castlereagh est arrivé hier soir à Paris. Son Excellence a eu aujourd'hui une audience particulière du Roi. »

appelle ici la reconstruction de la Monarchie prussienne, les accroissements que devait recevoir le Hanovre, la circonscription des Provinces-Unies, qui prendront le nom de Royaume des Pays-Bas, sont des points maintenant entièrement réglés. C'étaient les plus difficiles et les seuls qui pussent amener la guerre. Lord Castlereagh porte donc en Angleterre l'assurance que la paix sera conservée.

La Saxe reste avec environ treize cent mille âmes¹. Le Roi, auquel il a été expédié un courrier, sera, vers la fin de ce mois, non à Presbourg (j'ai représenté que le choix de ce séjour paraîtrait un exil), mais à Brünn, sur la route de Vienne, où rien ne l'empêchera d'arriver dès qu'il aura donné son consentement aux cessions convenues par les puissances.

Le duché de Luxembourg avec le pays de Limbourg et quelques territoires adjacents sont donnés au prince d'Orange comme indemnité de ses anciens pays héréditaires qu'il cède à la Prusse², et celle-ci ne touche notre frontière sur aucun point³, ce qui semblait à Votre Majesté très-impor-

¹ . La partie du Royaume de Saxe qui est conservée, jointe aux territoires des Maisons duciales, présente une masse de deux millions d'habitants qui sépare les Monarchies prussienne et autrichienne. »

(Talleyrand au Département, 8 février 1815.)

² M. Himly dit dans son *Histoire de la formation des États de l'Europe centrale*, t. II, p. 509 : « On voulait faire de Luxembourg l'équivalent des possessions patrimoniales allemandes abandonnées par la ligne de Nassau-Orange et en assurer la réversibilité à la ligne de Nassau-Nassau. Voilà pourquoi on ne le supposa adjoint au Royaume des Pays-Bas que par une union personnelle, tellement personnelle qu'on autorisa le Roi à le transmettre à l'un quelconque de ses fils. »

³ Les événements de 1815 semblent avoir décidé les puissances à établir le contact immédiat de la Prusse et de la France.

tant. Le duché de Luxembourg reste d'ailleurs pays allemand, et la place de Luxembourg sera une place fédérale.

Des rétrocessions demandées par l'Autriche à la Bavière, et des équivalents à donner à celle-ci, sont la chose la plus importante et même la seule importante qui, en fait d'arrangements territoriaux, reste à régler en Allemagne¹. Les deux Cours, chacune de son côté, réclament notre appui. L'une ne veut rien céder que contre un équivalent parfait, et ne veut point abandonner des choses que l'autre désire ardemment d'avoir. Nous avons, par des motifs différents, un intérêt presque égal à les ménager toutes deux, ce qui rend le rôle d'arbitre délicat. J'espère néanmoins que les difficultés qu'il peut offrir ne seront point au-dessus de nos efforts.

Quant aux arrangements territoriaux en Italie, la commission chargée d'en préparer le plan avait proposé de rendre à la Reine d'Étrurie Parme, Plaisance et Guastalla, les Légations au Saint-Siège, et de donner au grand-duc de Toscane, Lucques, l'État des Présides, la Souveraineté sur Piombino, et la réversion de l'île d'Elbe. L'Archiduchesse Marie-Louise n'aurait eu qu'une pension payée par

¹ La question de la rétrocession des quartiers de l'Inn et du Haussruck, du duché de Salzbourg et de Berchtolsgrad, avait été renvoyée au Congrès de Vienne, qui ne la trancha pas d'une manière définitive.

La Bavière, par le traité de Munich, le 14 avril 1816, accepta comme indemnité des territoires disponibles sur les deux rives du Rhin. Encore se refusa-t-elle à céder Berchtolsgrad, qu'elle possède encore. (Voir HILLY, t. I, p. 461.)

Le principe de ces arrangements territoriaux de la Bavière avec l'Autriche avait été posé à Paris même.

la Toscane, et des fiefs relevant autrefois de l'Empire germanique, appartenant encore au grand-duc de Toscane, auquel le recès de l'Empire les avait donnés, comme complètement d'indemnité. Ces fiefs, situés en Bohême, donnent un revenu de quatre cent mille florins. Ce plan avait été présenté sous notre influence; on y trouvait deux avantages, l'un de diminuer en Italie le nombre des petites Souverainetés, et l'autre, beaucoup plus essentiel, celui d'en éloigner le fils de l'Archiduchesse et de lui ôter toute expectative de souveraineté.¹

L'Autriche a été plus d'un mois sans s'expliquer¹. L'Empereur s'est enfin décidé à rendre les duchés à la Reine d'Étrurie, ne pouvant point, a-t-il dit, convenablement garder pour lui ou les siens un des États de la Maison de Bourbon, avec laquelle son intérêt et son désir étaient d'être bien. Mais sachant que sa fille tenait à avoir un établissement indépendant, il a désigné Lucques et a chargé son ministre de négocier cette affaire avec l'Archiduchesse, lui donnant à cet effet des instructions qui renfermaient les arguments qu'il devait employer. M. de Metternich a fait, d'après ces dispositions de l'Empereur, un contre-projet qu'il nous a remis, et qui, à peu de chose près, nous convient, puisque le fils de l'Archiduchesse n'y est pas nommé et que la réversibilité de Lucques serait à l'Autriche ou à la Toscane. Quoique nous ayons pourtant plusieurs objections à faire, j'ai cru apercevoir dans ma

¹ • Les affaires d'Italie n'ont point avancé; elles s'arrêtent toutes dans les bureaux de M. le prince de Metternich. •

(Lettre des plénipotentiaires français au Département, 24 janvier 1815.)

conversation sur ce sujet avec M. de Metternich, qu'il céderait.

Ce contre-projet porte que les duchés seront rendus à la Reine d'Étrurie, à l'exception de Plaisance et d'une enceinte autour de cette ville, d'une population de trente mille âmes ; que Lucques sera donné à l'Archiduchesse, pour sa vie seulement, avec deux pensions : l'une sur l'Autriche, et l'autre sur la France ; que l'Autriche recevra en toute propriété : 1° Plaisance et l'enceinte susdite ; 2° la partie du Mantouan à la droite du Pô ; 3° la Valteline ; 4° Lucques après l'Archiduchesse, et finalement les fiefs impériaux, tant pour compenser à l'État de Parme la ville et le rayon de Plaisance, que pour servir à des échanges.

La proposition d'assigner une pension sur la France pour compenser des choses dont la France ne doit rien acquérir, celle de rendre Lucques réversible à la Monarchie autrichienne, et celle de mettre à la disposition de l'Autriche les fiefs impériaux, même ceux qui sont enclavés dans les États voisins, étaient presque également inadmissibles, ce dont M. de Metternich se montrait à peu près convaincu. Il y aurait eu moins d'objections à faire contre l'abandon à l'Autriche de la partie du Mantouan qui est à la droite du Pô, et même contre l'abandon de Plaisance, qui, selon ce que m'a dit le général Ricard, est, dans sa situation actuelle et dans la situation présente de l'Italie, de fort peu d'importance.

La Valteline ¹ n'est plus comme autrefois un point in-

¹ La Valteline (*Val Tellina*), petite vallée (environ 3,300 kilomètres et

dispensable à l'Autriche pour communiquer avec la Lombardie et qu'il importe de lui ôter. Mais la Suisse, à laquelle elle a appartenu autrefois, l'a réclamée, et l'on a promis de la lui rendre. L'Empereur de Russie, comme j'aurai occasion de le dire plus tard à Votre Majesté, paraît tenir à ce qu'elle lui soit rendue.

C'était avant de se rendre auprès de l'Archiduchesse que M. de Metternich avait présenté son contre-projet et l'avait discuté avec moi. Sa grande présomption et sa grande légèreté l'avaient empêché de prévoir qu'il pourrait ne pas avoir un succès complet. Mais, au premier mot, l'Archiduchesse Marie-Louise a paru ne pas vouloir se contenter de Lucques, ni même se soucier de cette principauté, où il ne lui serait pas agréable d'aller, dit-elle, tant que Napoléon sera à l'île d'Elbe¹. Elle fait, ou plutôt ses conseils

90,000 habitants) traversée par l'Adda, chef-lieu Sondrio. Les évêques de Coire la cédèrent aux Grisons (1530). L'Espagne voulut s'en emparer pour établir des communications permanentes entre les possessions italiennes et la Maison d'Autriche dans le Tyrol; mais Richelieu parvint à chasser les troupes espagnoles (1624). C'est un des actes les plus importants de son glorieux ministère. En 1814, l'Autriche l'incorpora au Royaume Lombard-Vénitien; elle appartient depuis 1859 au Royaume d'Italie.

¹ On s'était toujours préoccupé du rôle de Marie-Louise, et dès le 9 août 1814 M. de Talleyrand écrivait à M. de Metternich :

• Lors de votre dernière apparition à Paris, mon cher prince, vous dites au Roi que vous n'approuviez pas le voyage de Madame l'Archiduchesse Marie-Louise aux eaux d'Aix.

• Du moment que l'usage de ces eaux pouvait lui être salutaire, le Roi aurait fermé les yeux sur les inconvénients de ce voyage s'il en eût vu. Mais vous, mon cher prince, vous aviez cru qu'il pouvait donner lieu, non pas à quelques intrigues, mais à beaucoup de bavardages. Vous connaissez le caillottage des eaux, vous savez quel désœuvrement on y porte et tout ce que le désœuvrement peut faire. Quelques étourdis vont même jusqu'à se

font valoir les droits résultant pour elle du traité du 11 avril. Elle ne demande point à conserver Parme, mais elle veut quelque chose d'équivalent ou d'approchant. Il n'y aurait guère d'autre moyen de la satisfaire que de lui donner les Légations, sauf à en assurer la réversion au Saint-Siège. Mais la Cour de Rome, qui ne peut se réconcilier avec l'idée d'avoir perdu même Avignon¹, jetterait les hauts cris, et peut-être se porterait jusqu'à employer des armes qui la compromettraient elle-même. M. de Metternich m'a demandé trois jours pour se déterminer soit à ce parti, soit à un autre, et me donner sa réponse.

compromettre, et c'est ce qu'il faudrait éviter. Joseph Bonaparte, qui n'est pas loin de là, a commis des étourderies auxquelles il n'aurait pas songé sans ce voisinage. Tout cela a bien peu d'importance, et le Roi n'y en veut mettre aucune; mais le bruit en arrive jusqu'à Paris : on en parle à tort et à travers, le corps diplomatique comme les autres. On s'efforce de trouver des motifs bien secrets; et bien graves à des choses qui sont toutes simples et toutes naturelles.

« Je m'imagine, mon cher prince, que vous penserez qu'il conviendrait pour vous et pour nous (la saison des eaux ayant été pour Madame l'Archiduchesse bien complète) que son séjour à Aix ne se prolonge pas. Du reste, vous ne vous méprenez pas sur les motifs qui me portent à vous parler ainsi.

« Adieu, mon cher prince, conservez-moi un peu d'amitié, et croyez à mon attachement bien sincère pour vous.

« Le PRINCE DE BÉNÉVENT. »

¹ Le Saint-Siège acquit le marquisat de Provence (comtat Venaissin) en 1271, par testament d'Alphonse, comte d'Artois et de Toulouse, et en 1348 Avignon fut acheté par le Pape Clément VI à Jeanne d'Anjou, Reine de Naples et comtesse de Provence. Occupé par les Français lors de la Révolution, le Comtat et Avignon lui-même furent réunis solennellement à la France; le 19 février 1797, le Pape Pie VI renonça à ses anciens droits sur ce pays (traité de Tolentino). La Cour de Rome, au nom même du principe de la légitimité que M. de Talleyrand tendait à faire prévaloir dans les affaires de l'Europe, réclamait Avignon.

Ces difficultés une fois levées, il n'y en aura plus de sérieuses que par rapport à la question de Naples, à laquelle je viendrai tout à l'heure.

Les arrangements relatifs à la libre navigation des fleuves ne sont encore qu'ébauchés ; mais les principes en sont convenus, et assurent au commerce tous les avantages que l'industrie européenne pouvait réclamer, et en particulier à la France, par la navigation de l'Escaut, ceux que lui procurait la possession de la Belgique ¹.

Enfin, ce qui est pour le peuple anglais l'objet d'une passion portée jusqu'à la frénésie, l'abolition de la traite a

¹ - Par l'article 5 du traité de Paris, les puissances signataires avaient contracté l'engagement de s'occuper au futur Congrès des principes d'après lesquels la navigation du Rhin devait être réglée, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce des nations. La commission spéciale, chargée de cette partie des négociations, a adopté des bases conformes au traité de Paris, et elle a décidé, entre autres questions importantes au commerce français, que les tarifs ne seraient point élevés, et que les puissances entreraient, chacune en particulier, dans la répartition des fonds provenant de l'octroi, pour une somme proportionnée à la distance que parcourt le fleuve sur leur territoire respectif. La France, qui ne possède qu'une seule rive, devra partager avec la rive opposée la portion du revenu qui lui sera dévolue.

• Ce n'est pas toutefois cette question qui a été le plus difficile à emporter. Le droit que l'on avait voulu contester à la France, de participer à l'administration de l'octroi et de faire admettre dans la commission centrale qui dirigera cette administration un délégué français, a été l'objet de discussions bien plus vives. Mais la constance et la fermeté qui ont fait réussir l'ambassade du Roi dans des affaires d'une plus grande importance, ont aussi, dans cette occasion, déterminé le succès obtenu. Il est d'autant plus satisfaisant que les obstacles étaient plus difficiles à vaincre, car, outre les intérêts particuliers, il fallait surmonter les mauvaises dispositions que quelques-unes des puissances intervenantes apportaient contre la France dans cette question. . . . »

(Lettre au Département, 3 mars 1815.)

été consentie par les deux seules puissances qui n'y eussent point encore renoncé ¹.

Lord Castlereagh est donc suffisamment armé contre toutes les attaques de l'opposition, et il emporte avec lui ce dont il a besoin pour flatter l'opinion populaire ².

¹ L'Espagne et le Portugal.

² La conduite du Cabinet anglais et de son plénipotentiaire au Congrès de Vienne était alors l'objet des attaques les plus vives à la Chambre des lords et à la Chambre des communes. Dans la séance du 21 janvier, lord Grenville disait à la Chambre des lords : « L'Angleterre donne le spectacle unique dans le monde d'une nation donnant des subsides non pas seulement à ses alliés, pour soutenir ses intérêts propres ou pour atteindre quelque grand objet, mais aussi en donnant à chaque nation, pour soutenir contre quelque autre, des intérêts que celle-ci est payée pour attaquer. L'Angleterre paye, depuis le traité de Paris et un an après la conclusion de la paix, toutes les puissances militaires et non militaires du continent. »

En effet, d'après la convention supplémentaire signée entre la Grande-Bretagne et la Russie, le 29 mai 1814, l'Angleterre devait entretenir des troupes sur le pied de guerre, non-seulement tant que ses intérêts l'exigeraient, mais aussi tant que les négociations ne seraient point terminées entre les autres puissances, de telle sorte que l'engagement n'avait point de terme.

Le transfert de Gênes au Roi de Sardaigne avait également suscité une opposition très-ardente dans la Chambre des communes.

On rappelait au ministère anglais qu'en septembre 1806 l'Autriche avait déclaré que l'occupation de Gênes par Bonaparte était un motif suffisant de déclarer la guerre; qu'au mois de mai de la même année, la Russie avait retiré sa médiation entre la France et l'Angleterre sur le même fondement; qu'à la paix d'Amiens, l'Autriche avait demandé que la République ligurienne fût restituée à son indépendance de 1795; qu'enfin le traité de Chaumont avait solennellement déclaré qu'un traité de paix général serait négocié, et que les droits et libertés de toutes les nations y seraient établis, et qu'en vertu de ce traité, lord William Bentinck avait promis l'indépendance aux Génois dans la proclamation qu'il adressa dès son entrée en Italie.

C'est à la Chambre des communes qu'un membre de l'opposition rappelait ce principe du *Droit des gens* de Vattel : « Si pendant la guerre un peuple indépendant a été injustement opprimé, le premier soin de la puissance qui a obtenu l'avantage doit être, non pas de le faire changer de maître, mais de rendre à ce peuple opprimé son ancienne liberté. »

Mais, ainsi que j'ai pris soin de le lui faire observer, les ministres, dans un Gouvernement représentatif, n'ont pas seulement à contenter le parti populaire; il faut qu'ils contentent celui du Gouvernement, ce que vous ne pouvez faire, lui ai-je dit, qu'en agissant de concert avec nous, et dans un autre sens dans l'affaire de Naples.

J'ai employé les huit ou dix derniers jours à l'échauffer sur cette question, et si je ne l'ai point amené à prendre de lui-même un parti, ce qu'il ne se croit pas libre de faire, je l'ai amené à désirer presque aussi vivement que nous l'expulsion de Murat, et il part avec la résolution de tout mettre en œuvre pour déterminer son Gouvernement à y concourir¹. Deux choses l'embarrassent : l'une, de savoir comment se déclarer contre Murat, sans paraître violer les promesses qu'on lui a faites (voilà ce que lord Castlereagh appelle ne pas compromettre son caractère); l'autre, de déterminer les moyens d'exécution, de manière à assurer le succès en cas de résistance, sans compromettre les intérêts ou blesser les préjugés, et sans exciter les craintes de personne. Il m'a promis que le troisième jour après son arrivée à Londres, il expédierait un courrier porteur de la détermination de sa Cour, et, plein de

¹ « Vous savez mieux que moi ce qui est vrai de ce que me mande M. de La Chastre; à l'en croire, le marquis de Wellesley entrerait au ministère, dont sortirait lord Liverpool. Les conditions seraient de faire prononcer le divorce, acquitter les dettes, faire à Londres des embellissements, et ce qui vous touchera davantage, culbuter Joachim. »

(Jaucourt à Talleyrand, 4^{or} février 1815.)

toutes nos raisons, il espère qu'elle sera favorable. Ce que je désire, c'est que, sans entrer dans des discussions qui toutes affaiblissent l'objet principal, lord Wellington soit autorisé à déclarer que sa Cour reconnaît Ferdinand IV comme Roi des Deux-Siciles. C'est dans ce sens que je supplie Votre Majesté de vouloir bien lui parler à Paris. Dans les derniers temps de son séjour à Vienne, lord Castlereagh s'est très-obligeamment prêté aux démarches que je l'ai prié de faire. Il a parlé contre Murat à l'Empereur de Russie, qu'il a vu avec le duc de Wellington. Il a dit à l'Empereur d'Autriche : « La Russie est votre ennemie naturelle ; la Prusse est dévouée à la Russie ; vous ne pouvez avoir sur le continent de puissance sur laquelle vous puissiez compter que la France ; votre intérêt est donc d'être bien avec la Maison de Bourbon, et vous ne pouvez être bien avec elle sans que Murat soit expulsé. » L'Empereur d'Autriche a répondu : « Je sens bien la vérité de tout ce que vous me dites. » Enfin à M. de Metternich, chez lequel lord Wellington et lui sont allés ensemble, il a dit : « Vous aurez pour l'affaire de Naples une discussion très-forte ; ne pensez pas pouvoir l'écluser. Cette affaire sera portée au Congrès, je vous en préviens. Prenez donc vos mesures en conséquence ; faites passer des troupes en Italie, si cela est nécessaire. » Ils m'ont dit, chacun séparément, que cette déclaration avait jeté M. de Metternich dans un *grand abattement* ; ce sont leurs termes, et Votre Majesté comprendra mieux que M. de Metternich ait été abattu, lorsqu'Elle aura lu les articles secrets du traité qu'il a fait avec Murat, et

dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie ¹. Qu'il lui ait garanti le Royaume de Naples dans telles circonstances données, cela se conçoit; mais qu'il ait porté l'avilissement au point de laisser insérer dans ce traité une clause par laquelle Murat a la générosité de *renoncer à ses droits sur le Royaume de Sicile et de garantir ce Royaume à Ferdinand IV*, c'est une chose qui paraît incroyable alors même qu'elle est prouvée ².

Votre Majesté n'apprendra peut-être pas sans quelque surprise que l'attachement au principe de la légitimité n'entre que pour très-peu dans les dispositions de lord Castlereagh, et même du duc de Wellington, à l'égard de Murat. C'est un principe qui ne les touche que faiblement, et que même ils ne paraissent pas très-bien comprendre. C'est l'homme qu'ils détestent dans Murat, beaucoup plus que l'usurpateur. Les principes suivis par les Anglais dans l'Inde les éloignent de toute idée exacte sur la légitimité. Rien n'a fait autant d'impression sur lord Castlereagh, qui veut avant tout la paix, que la déclaration que je lui ai

¹ Traité entre l'Autriche et Naples, conclu le 11 janvier 1814. — Articles secrets. — Signé par Metternich, Campo-Chiaro et Cariati.

(Voir d'ANGEVÈRE, p. 81 et suiv.)

« M. de Metternich a des rapports d'intrigues de toute espèce avec la Reine de Naples; il agit de concert avec elle; cela est très-sûr. »

(Lettre de Jaucourt à Talleyrand, 4 janvier 1815.)

² M. de Talleyrand oublie qu'au moment où M. de Metternich négociait et signait avec Murat le traité du 11 janvier 1814, il n'était pas encore question, parmi les alliés, de renverser Napoléon et les dynasties issues de l'Empire. Autrement l'Autriche n'aurait pas entamé et fait aboutir cette négociation sur la base même du maintien du propre beau-frère de Napoléon.

faite que la paix serait impossible si Murat n'était pas expulsé, attendu que son existence sur le trône de Naples était incompatible avec l'existence de la Maison de Bourbon.

J'ai vu aussi l'Empereur de Russie. C'était lundi matin, 13 de ce mois. Je ne voulais lui parler que de Naples, et lui rappeler les promesses qu'il m'avait faites à ce sujet; mais il en prit occasion de me parler de beaucoup d'autres choses dont je dois rendre compte à Votre Majesté. Je la prie de permettre que j'emploie pour cela, comme je l'ai fait dans plusieurs autres lettres, la forme du dialogue.

J'avais débuté par dire à l'Empereur que depuis longtemps je m'étais abstenu de l'importuner, par respect pour ses affaires et même pour ses plaisirs; que le carnaval ayant mis fin aux uns, et que les autres étant arrangées, j'avais désiré de le voir. J'ajoutai que le Congrès même n'avait plus à régler qu'une affaire de première importance. « Vous voulez parler de l'affaire de Naples? — Oui, Sire. » Et je lui rappelai qu'il m'avait promis son appui. « Mais il faut m'aider. — Nous l'avons fait autant qu'il a dépendu de nous. Votre Majesté sait que, n'ayant pas pu penser au rétablissement complet du Royaume de Pologne, nous n'avons point été pour ses arrangements particuliers contraires à ses vues, et Elle n'a sûrement pas oublié que les Anglais étaient, au commencement du Congrès, assez mal disposés dans cette question. — Dans les affaires de la Suisse? — Je ne sache pas que dans les affaires de la Suisse nous ayons jamais été en opposition

avec Votre Majesté. Il nous était prescrit d'employer tous nos efforts à calmer les passions. Je ne sais jusqu'à quel point nous avons réussi, mais nous n'avons tendu qu'à cela. Les Bernois étaient les plus aigris ; c'étaient ceux qui avaient le plus perdu ; ils avaient le plus à réclamer. On leur a offert une indemnité qu'ils tenaient pour bien insuffisante ; nous les avons portés à s'en contenter¹. Je sais seulement qu'ils demandent l'évêché de Bâle en entier, et qu'ils sont décidés à ne pas accepter moins. — Et que ferez-vous pour Genève ? — Rien, Sire. — Ah ! (Du ton de la surprise et du reproche.) — Il ne nous est pas possible de rien faire ; le Roi ne cédera jamais des Français. — Et ne peut-on rien obtenir de la Sardaigne ? — Je l'ignore entièrement. — Pourquoi cédez-vous la Valteline à l'Autriche ? — Rien, Sire, à cet égard, n'est décidé. Les affaires de l'Autriche ayant été mal conduites..... — C'est sa faute, dit l'Empereur ; que ne prend-elle des gens habiles ? — L'Autriche ayant été amenée à faire des sacrifices qui ont dû beaucoup lui coûter, je croirais naturel de faire, en choses surtout de peu d'importance, ce qui peut lui être agréable. — La Valteline faisait partie de la Suisse, et l'on a promis de la lui rendre. — La Valteline

¹ « Le canton de Berne avait été jadis si vaste et si riche, et il l'était si peu aujourd'hui, qu'il y avait quelque justice et quelque prudence à le dédommager. La France impériale, dont les dépouilles servaient alors à mettre tout le monde d'accord, avait laissé vacants quelques fragments de territoire en deçà du Jura. C'étaient le Porrentruy et l'ancien évêché de Bâle. On avait trouvé là une indemnité qu'on s'était empressé d'offrir au canton de Berne et qu'il avait fini par accepter. »

(THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 605.)

est séparée de la Suisse depuis dix-huit ans. Elle n'a jamais connu le régime sous lequel Votre Majesté voudrait la rappeler. La rendre aux Grisons auxquels elle appartenait, ce serait la rendre malheureuse. Il me paraîtrait donc convenable d'en faire un canton séparé, si l'Autriche ne l'obtenait pas. — Cela s'arrangera. Et que faites-vous pour le prince Eugène ¹ ? — Le prince Eugène est sujet français, et en cette qualité il n'a rien à demander. Mais il est gendre du Roi de Bavière, il l'est devenu par suite de la situation où la France s'est trouvée et de l'influence qu'elle exerçait; ainsi, il est juste que la France cherche à lui faire avoir ce qu'à raison de cette alliance il est raisonnable et possible qu'il obtienne. Nous voulons donc faire quelque chose pour lui; nous voulons qu'il soit un prince apanagé de la Maison de Bavière, et que l'on augmente en conséquence le lot du Roi dans la distribution des pays encore disponibles. — Pourquoi ne pas lui donner une souveraineté? — Sire, son mariage avec la princesse de Bavière n'est pas un motif suffisant. Le prince Radziwill est beau-frère du Roi de Prusse et n'a point de souveraineté. — Mais pourquoi ne pas lui donner Deux-Ponts, par exemple? c'est peu de chose. — Je demande pardon à Votre Majesté, le duché de Deux-Ponts a toujours été regardé comme quelque chose de considérable, et d'ailleurs, ce qui reste encore de disponible suffit à peine pour remplir les enga-

¹L'article VIII du traité du 11 avril 1814 était ainsi conçu : « Il sera donné au prince Eugène, vice-Roi d'Italie, un établissement convenable hors de France. »

gements qui ont été pris. — Et le mariage ? — Le Roi m'a fait l'honneur de me mander qu'il le désirait toujours vivement. — Et moi aussi, a dit l'Empereur; ma mère ¹ le désire pareillement; elle m'en parle dans ses dernières lettres. — Le Roi, ai-je dit, attendant une réponse de Votre Majesté, a refusé d'autres propositions qui lui ont été faites. — J'en ai aussi refusé une; mais j'ai été en même temps refusé. Le Roi d'Espagne m'a fait demander ma sœur ²; mais, prévenu qu'elle devrait avoir avec elle sa chapelle, et que c'était là une condition nécessaire, il a rétracté sa demande. — Par la conduite du Roi Catholique, Votre Majesté voit à quoi est obligé le Roi Très-Chrétien. — Je voudrais savoir à quoi m'en tenir. — Sire, les derniers ordres que j'ai reçus sont conformes à ce qui a été dit à Votre Majesté par M. le général Pozzo ³. — Pourquoi n'exécutez-vous pas le traité du 11 avril ⁴? — Absent de Paris depuis cinq mois, j'ignore ce qui a été fait à cet égard. — Le traité n'est pas exécuté, nous devons en réclamer l'exécu-

¹ Paul I^{er}, veuf de sa première femme Hesse-Darmstadt, avait épousé, le 18 octobre 1776, la princesse Dorothée-Sophie-Augusta (Marie Fedorowna), princesse de Wurtemberg, qui fut mère d'Alexandre I^{er} et de Nicolas I^{er}. Elle mourut le 5 novembre 1828.

² La grande-duchesse Anne.

³ • Monsieur donc veut que vous nous parliez des princesses de Prusse, de Saxe, du Portugal, enfin que vous lui arrangiez un mariage; il m'a reproché d'avoir oublié de vous en parler, etc. Je ne l'ai pas oublié, mais je prenais confiance en Pozzo et à l'accommodement que vous feriez avec le ciel. »
(Jaucourt à Talleyrand, 13 février 1815.)

⁴ A la suite de la conférence tenue à Paris le 10 avril 1814, entre les plénipotentiaires de l'Empereur Napoléon et ceux des alliés, entre Caulaincourt, Metternich, Castlereagh, Hardenberg, Nesselrode, Ney et Macdonald, fut conclu par les mêmes plénipotentiaires le traité du 11 avril, dit de Fon-

tion : c'est pour nous une affaire d'honneur ; nous ne saurions en aucune façon nous en départir. L'Empereur d'Autriche n'y tient pas moins que moi, et soyez sûr qu'il est blessé de ce qu'on ne l'exécute pas. — Sire, je rendrai compte de ce que vous me faites l'honneur de me dire ; mais je dois observer que dans l'état de mouvement où se trouvent les pays qui avoisinent la France et particulièrement l'Italie, il peut y avoir du danger à fournir des moyens d'intrigue aux personnes que l'on doit croire disposées à en former ¹. »

tainebleau, entre l'Empereur Napoléon, l'Autriche, la Prusse et la Russie. On y lit les articles suivants :

« Art. II. — L'Empereur renonce pour lui, ses successeurs et descendants, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination tant sur l'Empire français et le Royaume d'Italie que sur tout autre pays.

« Article III. — L'île d'Elbe, adoptée par Sa Majesté l'Empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie durant, une principauté séparée qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété. Il sera donné en outre en toute propriété à l'Empereur Napoléon un revenu annuel de deux millions de francs en rentes sur le grand-livre de France, dont un million réversible à l'Impératrice.

« Article V. — Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à l'Impératrice Marie-Louise ; ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra, dès ce moment, le titre de prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

« Article VI. — Il sera réservé, dans le pays auquel l'Empereur Napoléon renonce pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel net, et déduction faite de toutes charges, de 2,500,000 francs. »

La plupart de ces clauses étaient encore inexécutées lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. (Voir d'ANGEBERG, p. 148 et suiv.)

C'est de cette violation du traité de Paris que se réclamait la commission des présidents du Conseil d'État appelée à se prononcer sur la déclaration du 13 mars 1815 pour autoriser et légitimer le retour de l'île d'Elbe.

¹ . Je vous maude d'après lui (M. d'Osmond, ambassadeur de France

Enfin, nous sommes revenus à Murat. J'ai rappelé brièvement toutes les raisons de droit, de morale et de bienséance qui doivent unir l'Europe contre lui. J'ai distingué sa position de celle de Bernadotte, qui touche particulièrement l'Empereur, et à l'appui de ce que j'ai dit, j'ai cité l'*Almanach royal*, que je venais de recevoir¹. Il m'a prié de le lui envoyer, en ajoutant : « Ce que vous me dites là me fait le plus grand plaisir ; je craignais le contraire, et Bernadotte le craignait beaucoup aussi. » L'Empereur s'est ensuite exprimé sur Murat avec le dernier mépris. « C'est, a-t-il dit, une canaille qui nous a tous trahis. Mais, a-t-il ajouté, quand je me mêle d'une affaire, j'aime à être sûr des moyens de la conduire à bien. Si Murat résiste, il faudra le chasser. J'en ai parlé, a-t-il ajouté, avec le duc de Wellington. Il pense qu'il faudra des forces considérables, et que s'il s'agit de les embarquer, on trouvera de grandes difficultés. » — J'ai répondu que ce n'était pas des forces que je demandais (car je sais qu'on me les aurait refusées), mais une ligne, une seule ligne dans le futur traité, et que la France et l'Espagne se chargeraient du

près la Cour de Sardaigne) que la distribution de la famille Bonaparte en Italie, à Trieste, à Bologne, à Parme, à Florence, à Rome, à Naples, paraît inconcevable ; que les égards leur sont prodigués..... »

(Jaucourt à Talleyrand, 11 février 1815.)

¹ En effet, l'*Almanach royal* de 1815 ne fait pas mention de Murat comme Roi de Naples, mais maintient Bernadotte comme Prince royal de Suède, sans omettre sa femme, mademoiselle Joséphine Clary.

Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, fit publier en mai un supplément à l'*Almanach royal* de 1815, d'où il exclut les Bourbons, en mentionnant Murat, déjà expulsé de ses États, comme Roi de Naples.

reste; sur quoi l'Empereur m'a dit : « Vous aurez mon appui ¹. »

Dans tout le cours de cette conversation, l'Empereur a été froid, mais, au total, j'ai été plutôt content de lui que mécontent.

Lord Castlereagh m'a aussi parlé avec chaleur du traité du 11 avril, et je ne doute point qu'il n'en parle à Votre Majesté. Cette affaire s'est ranimée depuis quelque temps, et est aujourd'hui dans la bouche de tout le monde; je dois dire à Votre Majesté qu'elle reparait souvent, et d'une manière déplaisante : son influence se fait sentir dans la question du *Mont-de-Milan*, qui intéresse tant de sujets et de serviteurs de Votre Majesté.

Au reste, il m'est venu à l'idée que Votre Majesté pourrait se débarrasser de ce qu'il peut y avoir de plus pénible dans l'exécution du traité du 11 avril, au moyen d'un arrangement avec l'Angleterre.

Dans les premiers temps de mon séjour ici, lord Castlereagh m'exprima le désir que la France voulût dès à présent renoncer à la traite, offrant en ce cas quelques dédommagements. Les dédommagements pécuniaires sont

¹ - L'Empereur de Russie m'avait formellement promis que nous aurions son appui. Cependant il m'est revenu qu'il tient, avec les personnes de son intimité, un langage bien peu conforme à cette promesse. Ne pouvant faire, a-t-il dit, que l'Italie entière soit indépendante, il veut que dans ce pays il y ait une puissance forte qui ne soit sous l'influence ni de la France ni de l'Autriche. Comme cette puissance ne peut être que Naples, il faut, pour atteindre ce but, que Naples n'appartienne pas à la Maison de Bourbon. Il veut donc soutenir Murat. -

(Talleyrand au Département, 27 février 1815.)

en général en Angleterre plus faciles que d'autres. Je crus qu'alors il était nécessaire d'éluder cette proposition sans la repousser péremptoirement, et en se réservant de la prendre en considération plus tard. Dernièrement, en parlant de Murat et du sort que l'on ne pourrait se dispenser de lui faire si, l'Europe ayant prononcé contre lui, il se soumettait à sa décision, lord Castlereagh n'hésita point à me dire que l'Angleterre se chargerait volontiers d'assurer une existence à Murat, en lui assignant une somme dans les fonds anglais, dans le cas où la France consentirait à renoncer à la traite. Si un tel arrangement était jugé praticable, je ne doute pas qu'il ne fût aisé de faire comprendre dans les paiements à la charge de l'Angleterre les pensions stipulées par le traité du 11 avril.

Cet arrangement, à cause de la passion des Anglais pour l'abolition de la traite, aurait certainement l'avantage de lier étroitement l'Angleterre à notre cause dans l'affaire de Naples, et de l'exciter à nous seconder de toute façon.

Il reste à savoir si, dans l'état présent de nos colonies, la France, en renonçant à la traite pour les quatre ans et trois mois qu'elle a encore à la faire, ferait un sacrifice plus grand ou moindre que l'utilité que l'on peut se promettre de l'arrangement dont je viens de parler. C'est ce que j'ose prier Votre Majesté de vouloir bien faire examiner, afin de pouvoir faire connaître ses intentions sur ce point à lord Castlereagh, qui ne manquera probablement pas de lui en parler.

J'aurais désiré que le traité du 3 janvier, qui, le Con-

grès fini, se trouvera sans application, eût été prorogé pour un temps plus ou moins long, ne fût-ce que par une déclaration mutuelle. Il y a trouvé des difficultés, le caractère de M. de Metternich ne lui donnant aucune confiance ; mais il m'a assuré que quand le traité serait expiré, l'esprit qui l'avait dicté vivrait encore. Il ne veut, avant tout, donner aucun ombrage aux autres puissances du continent, ce qui ne l'empêche pas de désirer qu'une grande intimité s'établisse entre les deux Gouvernements et qu'ils ne cessent point de s'entendre dans des vues de paix et de conservation¹. En un mot, il a quitté Vienne avec des dispositions que je dois louer, et dans lesquelles il ne peut être que confirmé par tout ce qu'il entendra de la bouche de Votre Majesté.

Je m'aperçois que ma lettre est immense, et je crains bien que Votre Majesté ne la trouve trop longue pour ce qu'elle contient ; mais j'aime mieux encore courir le risque de trop m'étendre que de supprimer des détails que Votre Majesté pourrait juger nécessaires.

Par le prochain courrier, j'aurai l'honneur de lui adresser les traités de la coalition que je suis parvenu à me procurer². Lorsque Votre Majesté en aura pris connais-

¹ . Le lord Castlereagh m'a paru plein de confiance, d'estime et de conformité dans sa manière de voir avec vous et par vous, disposé à combattre les dispositions peu amicales des deux nations par un système durable de paix et d'alliance. . . . Il y aurait dans le peuple anglais un sentiment contradictoire de désir de la paix et de vanité extrême dans la question du Congrès. .
(Jaucourt à Talleyrand, 4 mars 1815.)

² Traités de Kalisch, de Reichenbach, de Tœplitz, de Chaumont. (Voir d'ANGEBERG, t. I.)

sance, je la supplierai de les remettre à M. de Jaucourt, pour qu'ils soient conservés aux Affaires étrangères.

On a reparlé de nouveau au général Pozzo de son départ.

Je suis, etc.

Vienna, 15 février 1815.

LIV

N° 23.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Le 18 février 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 26, et je l'ai reçu avec grande satisfaction. Certainement j'aurais mieux aimé que le Roi de Saxe conservât tous ses États, mais je ne m'en flattais pas, et je regarde comme un miracle qu'étant aussi peu secondés que nous l'avons été, nous ayons pu lui sauver ce qui lui en reste. Une chose dont j'ai encore un grand plaisir à vous exprimer ma satisfaction, c'est que la Prusse n'ait ni Luxembourg ni Mayence; ce voisinage eût été fâcheux pour le repos futur de la France. Laissons donc l'épée dans le fourreau; le général Ricard aura fait un voyage inutile, mais qui aura prouvé à mes

alliés mon empressement à me mettre en règle vis-à-vis d'eux.

La conduite du duc de Wellington à Vienne me touche sans m'étonner. C'est un loyal homme. Vos réflexions sur son langage sont très-justes.

Je m'attends bien, ainsi que vous, à des difficultés pour l'affaire de Naples, mais il faut les vaincre; tout sentiment à part, l'existence de Murat devient chaque jour plus dangereuse¹. Celle de Bernadotte est singulière, mais le principe une fois passé, il faut bien admettre les conséquences.

Les gazettes ont retenti de l'admirable conduite du gouverneur (dont le nom m'échappe en ce moment) de la forteresse de Kœnigstein². Je voudrais le faire commandant de la Légion d'honneur; mais auparavant je veux savoir : 1° si les faits sont vrais; 2° si le Roi de Saxe trouverait bon

¹ « Nos inquiétudes pour Rome ne sont pas sans quelque fondement; mais il paraît que c'est à tort que l'on a dit Murat en marche pour s'en emparer. Il serait bien possible que vous fussiez dans cette diablerie. Mais j'ai trop de respect pour mon ministre, pour oser porter un œil curieux dans sa... oserai-je le dire? dans sa gibecière diplomatique. »

(Jaucourt à Talleyrand, 8 février 1815.)

« Le 2 mars, vous le verrez par la dépêche de Mariotti, l'Italie était très-tranquille. Cependant le consul qui m'est arrivé ce matin m'assure que l'esprit se révolte, et l'indépendance y est portée au comble. Il ne croit pas que Murat fût de concert avec Buonaparte dans cette opération; Murat était encore persuadé de la protection cachée de l'Empereur Alexandre, et de l'appui certain de l'Autriche; il ménageait donc ces puissances. Mais si Buonaparte se jette à Milan avec des forces, s'il soulève les peuples, Murat agira de tout son pouvoir. » (Jaucourt à Talleyrand, 8 mars 1815.)

² Le gouverneur de Kœnigstein s'appelait Saares de Saar. Il avait refusé de remettre la forteresse, qui était la propriété particulière du Roi de Saxe, aux Prussiens.

que j'accordasse cette décoration à cet officier, et je vous charge d'éclaircir l'un et l'autre point. Sur quoi, etc.

LV

N° 28.

Vienne, 20 février 1815.

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté les pièces annoncées par ma dernière dépêche. Si elles ne forment pas une collection complète des traités entre les puissances coalisées, elles en forment du moins les parties les plus importantes.

Ce sont :

Une convention échangée, en forme de note, entre l'Autriche et la Russie, le 29 mars 1813, et appelée convention de Kalisch ;

Le traité de paix et d'alliance entre la Russie et la Prusse. On l'a souvent cité sous le nom de traité de Kalisch, parce qu'il y avait été négocié et, à ce qu'il paraît, minuté ; mais c'est à Breslau qu'il a été signé, le 26 février 1813.

Le traité de Reichenbach¹, du 27 juin même année, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse ;

¹ En 1790, la Prusse et l'Autriche s'y étaient réconciliées. Le 27 juin 1813, y fut signée la convention entre la Grande-Bretagne et la Prusse pour

Le traité de Tœplitz ¹, du 9 septembre, entre les mêmes puissances, et les articles secrets de ce traité;

Enfin, celui de Chaumont ², qui devait perpétuer l'alliance contre la France pendant vingt ans après la guerre, que l'on s'était proposé de renouveler avant l'expiration de ce terme, et qui tendait à rendre éternelle la coalition que le traité du 3 janvier a dissoute.

Il peut être agréable à Votre Majesté de parcourir ces diverses pièces. Elle y trouvera l'explication d'une partie des difficultés contre lesquelles nous avons eu à lutter, et la cause des embarras que les alliés ont eux-mêmes éprouvés, particulièrement l'Autriche, faute d'avoir fait, quand cela dépendait entièrement d'elle, des stipulations que le sens le plus vulgaire devait lui faire considérer comme indispensables.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien, après avoir lu ces pièces, les remettre à M. de Jaucourt, pour être gardées au Dépôt des affaires étrangères.

J'ai déjà eu l'honneur d'annoncer à Votre Majesté que les Rois de Bavière et de Hanovre avaient accédé au traité d'alliance du 3 janvier. Je voulais ne lui envoyer leurs actes d'accession qu'en même temps que celui de la Hollande; mais ce dernier n'étant pas encore expédié, et le prince

stipuler la nature et l'étendue des subsides et des secours qu'elles devaient se donner mutuellement. (Voir d'ANGEBERG, p. 9.)

¹ (Voir d'ANGEBERG, p. 50.)

² Le traité fut signé dans l'ancien hôtel de Guillaume Rose, actuellement occupé par la trésorerie générale.

Par ce traité, les alliés avaient décidé de ramener la France à ses limites d'avant la Révolution. (Voir d'ANGEBERG, p. 116.)

de Wrède me pressant pour l'échange des ratifications de celui de la Bavière, j'ai l'honneur de les adresser aujourd'hui à Votre Majesté. Je lui adresse pareillement les doubles des actes d'acceptation que j'ai signés. Ce sont ces deux derniers actes qui doivent être ratifiés par Votre Majesté. Je la supplie de vouloir bien les remettre à M. de Jaucourt, pour qu'il en fasse, si Elle le juge à propos, préparer les ratifications.

Un courrier qui arrive m'apporte la lettre dont Votre Majesté a daigné m'honorer le 11 de ce mois. J'attendrai avec une vive impatience celle par laquelle Elle voudra bien me faire connaître le résultat de ses entretiens avec lord Castlereagh. Je désirerais que l'article de Naples fût de nature à pouvoir être montré à M. de Metternich. Il ne saurait être trop positif.

Je suis, etc.

Vienne, 20 février 1815.

LVI

N° 29.

Vienne, 24 février 1815.

SIRE,

Le ministre de Joachim ici a reçu de son maître une note toute faite, avec ordre de me l'adresser après l'avoir communiquée à M. de Metternich, auquel il l'a en effet communiquée.

L'objet de cette note est de demander des explications sur des démarches que j'ai faites contre lui, dit-il, au Congrès, et une déclaration qui fasse connaître si Votre Majesté se considère ou non comme étant avec lui en état de paix.

Le ministre de Joachim ne doutant point que cette note n'ait été faite, et que l'ordre de me l'adresser ne lui ait été donné qu'en conséquence de nouvelles qu'il avait lui-même mandées, et dans la supposition que l'on ne s'entendrait point sur les affaires de la Saxe et que l'on aurait la guerre, a pensé qu'il n'en pouvait faire usage, aujourd'hui que cette supposition est détruite, sans compromettre les intérêts de son maître au lieu de les servir. Il a donc pris sur lui de la supprimer, et elle ne sera point adressée.

J'ai su ces détails par le duc de Wellington, avec lequel j'ai examiné le parti que l'on pouvait tirer de la communication que M. de Metternich a reçue de la note,

Nous sommes demeurés d'accord d'engager M. de Metternich à en profiter pour annoncer, par une déclaration qui me sera adressée, aussi bien qu'au duc de Campo-Chiaro, que l'Autriche ne souffrira point qu'aucune armée étrangère passe par son territoire, et à appuyer cette déclaration par le rappel des troupes qui sont actuellement sur les frontières de la Pologne et leur envoi en Italie.

Le duc de Wellington a parlé dans ce sens à M. de Metternich, que j'ai vu après, et auquel j'ai tenu le même langage.

Le résultat en est que, dès aujourd'hui, l'Empereur d'Autriche a donné des ordres pour faire passer cent cinquante mille hommes en Italie, et que la déclaration dont j'ai parlé plus haut nous sera remise demain.

Le grand prétexte de l'Autriche pour ajourner l'affaire de Naples était qu'elle n'était point en mesure et qu'il était à craindre que Murat ne révolutionnât l'Italie¹. Cette objec-

¹ Dans une conversation privée avec M. de Jaucourt, le marquis de Saint-Élie, chambellan connu et chargé d'affaires non reconnu de Murat à Paris, lui disait :

« C'est une grande erreur de croire que l'Autriche pourra agir activement contre la Russie, servir les projets de la France et affranchir la Saxe, si le Royaume de Naples n'est pas lié à ce projet. Croyez-moi, l'Autriche sait à n'en pouvoir douter que l'Italie est sur un volcan, et que la fidélité seule du Roi de Naples aux engagements mutuels qui lient ces deux puissances peut laisser à l'Autriche la disposition de ses forces. Le duc de Campo-Chiaro a sans doute fait connaître ces choses au prince de Talleyrand; mais les dire et les persuader est bien différent, et je puis vous assurer encore une fois que le dévouement du Roi de Naples au Roi de France, dévouement qui est à la disposition du Roi, peut seul garantir l'exécution des vues politiques du prince de Talleyrand. »

(Lettre de Jaucourt à Talleyrand, du 27 novembre 1814.)

tion n'était pas sans force et faisait impression sur les Anglais et sur les Russes ; mais elle tombera dès l'instant où les Autrichiens auront en Italie des forces considérables. C'est une obligation que nous aurons à la note de Joachim , ce qui me la fait considérer comme un incident fort utile.

La circonstance de la non-remise de cette note, parce qu'elle était intempestive et contraire aux intérêts de son auteur, depuis que les affaires de la Saxe étaient arrangées, prouve que nous avons à nous applaudir de ce qu'elles le sont ; et en effet, sans cela, l'Autriche n'aurait pas pu faire passer de grandes forces en Italie.

Si je puis avoir une copie de la note par M. de Metternich, j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté.

Dans cet état de choses, Votre Majesté ne jugerait-Elle pas que quelques rassemblements de troupes dans le midi de la France, sous un prétexte quelconque, autre que le véritable, pourraient avoir de l'avantage ?

Les affaires de la Suisse seront, selon toute probabilité, terminées dans quelques jours, un seul point excepté, celui de la Valteline, que l'on paraît décidé à laisser en suspens, et toutefois, sauf l'acquiescement des cantons aux propositions qui leur seront faites ; car on est convenu de leur proposer ce qui aura été jugé le plus expédient, avant de prendre, si cela devient nécessaire, le parti de le leur imposer.

L'Autriche et la Bavière sont en négociation sur les rétrocessions, demandées par l'Autriche, des pays occupés par la Bavière, et sur les compensations à donner à celle-ci. Comme ces deux puissances sont loin de s'entendre, il a

été proposé de prendre pour médiateurs la France et l'Angleterre. Mais il me semble qu'en laissant à l'Angleterre seule l'honneur de cette médiation, la France aura le moyen d'influer sur l'arrangement sans se commettre vis-à-vis de l'une ou de l'autre des deux puissances, qu'elle a également intérêt de ménager.

M. de Metternich est venu me prier, en très-grand mystère, de lui donner répit pour les affaires d'Italie jusqu'au 5 ou 6 mars, époque à laquelle il suppose que j'aurai reçu les ordres qu'il aura plu à Votre Majesté de me donner après avoir vu lord Castlereagh. Sans bien démêler les motifs de cette demande, il ne m'a pas paru possible de m'y refuser. Mais, d'un autre côté, je verrais de l'inconvénient à ce que l'Autriche eût arrangé tout ce qui l'intéresse hors de l'Italie, et que les affaires de ce pays, qui sont celles qui nous touchent le plus, restassent exposées à toutes les chances, et nous à tous les obstacles que l'Autriche pourrait vouloir nous susciter. Je désire donc que les affaires de la Bavière ne soient pas conduites trop vite. Ainsi, quoique mon impatience de me retrouver auprès de Votre Majesté, après une si longue absence, n'ait pas besoin d'être accrue par l'ennui dont la ville de Vienne semble être atteinte depuis l'ouverture du Congrès, je me trouve dans la nécessité de ne rien presser pour le moment, de ralentir même, autant que cela dépend de moi, le mouvement, et d'attendre.

Je joins à cette lettre l'acte d'accession de la Hollande ¹

¹ Note des plénipotentiaires des Pays-Bas en réponse à la note que leur a

qui vient d'être signé. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien, après avoir ratifié l'acte d'acceptation, ordonner qu'il me soit renvoyé par M. de Jaucourt.

Je suis, etc.

Vienne, 24 février 1815.

LVII

N° 30.

Vienne, 26 février 1815.

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une copie de la déclaration de M. de Metternich, annoncée dans ma dernière dépêche, avec la copie de la réponse que je viens de lui faire.

Votre Majesté verra que cette réponse est absolument dans le sens de la lettre que j'avais écrite à lord Castlereagh, et où je disais que pour agir contre Murat nous ne passerions point par l'Italie.

J'aurais désiré que la déclaration de l'Autriche fût plus

adressée le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne pour inviter les Princes souverains des Pays-Bas à accéder au traité d'alliance défensive conclu, le 3 janvier 1815, entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la France.

Vienne, 2 janvier 1815.

(Voir d'ANGEBERG, p. 692.)

explicitement contre Murat. Mais on a craint de lui fournir un prétexte de tenter un parti violent, les Autrichiens n'étant point en mesure en Italie. Les ordres sont donnés d'y faire passer du monde. Ils y auront cent cinquante mille hommes, et cinquante mille autres en réserve dans la Carinthie, ce qui suffira pour tenir Murat en respect ou rendre vaines ses entreprises. Mais comme on ne fait ici rien que très-lentement, le prince de Schwarzenberg demande sept semaines pour que ces forces soient toutes à leur destination.

La note qui a déterminé leur envoi me paraît toujours un incident heureux.

Je vais demain à Presbourg voir madame de Brionne¹, qui reçut hier les sacrements et qui m'a fait demander. Je serai de retour dans la nuit de lundi à mardi, et les affaires, qui sont toujours dans le même état, ne souffriront en aucune manière de ces deux jours d'absence.

Le général Pozzo part décidément le 1^{er} ou le 2 mars : il doit être dix jours en route.

¹ M. Beugnot dit d'elle dans ses *Mémoires*, t. I, p. 57 (Paris, 1867) :

« Madame de Brionne avait été l'une des plus belles femmes de son temps. . . . Avant la Révolution, elle s'était liée avec l'abbé de Périgord, devenu évêque d'Autun. »

Le 23 mars, le lendemain de sa mort, Talleyrand écrivait à M. de Jaucourt :

« Dites à madame de Vaudémont ou faites-lui dire que madame de Brionne est morte hier. Dans les derniers jours, elle souffrait de douleurs affreuses. Je la regrette beaucoup. Elle a été un des soutiens de ma jeunesse ; pendant plus de quinze ans elle m'a traité comme un de ses enfants. Je lui ai mené le duc de Wellington, pour qui elle a été admirable. Adieu. Du chagrin et des inquiétudes, c'est beaucoup à notre âge. Je vous embrasse. »

L'Empereur de Russie est fort actif dans les affaires de l'Archiduchesse Marie-Louise : il a fait faire un plan dans lequel les Légations seraient presque en entier enlevées au Pape. Il se trouve par là en opposition avec des principes convenus entre les plénipotentiaires des grandes puissances. Jusqu'à présent, son nouveau plan est resté dans le portefeuille de M. d'Anstett.

Je suis, etc.

Vienne, 26 février 1815.

LVIII

ANNEXE DU N° 30.

Le soussigné, ministre d'État et des affaires étrangères de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, a l'ordre de faire à Son Altesse Monsieur le prince de Talleyrand la communication officielle suivante :

Dans le cours des négociations qui ont lieu à Vienne entre les plénipotentiaires des puissances signataires du traité de Paris, le soussigné n'a cessé de fournir au nom de l'Empereur, son auguste Maître, des preuves du désir de Sa Majesté Impériale d'assurer à l'Italie un état de fixité et de repos qui se trouve directement lié à celui de l'Europe et de son Empire.

L'état de tension qui continue de régner entre les Cours de France et de Naples a dû d'autant plus fixer toute l'attention de

l'Empereur, dans un moment surtout où de forts rassemblements de troupes existent sur les frontières du Royaume de Naples, et où des concentrations se forment également dans le midi de la France.

Quelque éloignée que puisse être Sa Majesté Impériale d'attribuer à l'une ou l'autre de ces Cours des vues hostiles qui pourraient compromettre le repos de l'Italie, et par là celui d'une partie intéressante de la Monarchie autrichienne, l'Empereur et Roi a cru cependant devoir faire renouveler la déclaration que le sousigné s'est vu dans le cas de faire dans une des premières conférences, de la ferme détermination de Sa Majesté de ne jamais permettre que, par l'entrée de troupes étrangères en Italie, le repos de ses provinces ou de celles gouvernées par des Princes de sa Maison soit troublé; l'Empereur devant regarder toute vue ou mesure contraire à cette détermination comme dirigée contre ses intérêts et par conséquent contre lui-même.

Le soussigné, en prévenant Monsieur le prince de Talleyrand qu'il transmet une déclaration conforme et sur le même objet à la Cour de Naples, prie Son Altesse d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Signé : Le Prince DE METTERNICH.

Vienne, 25 février 1815.

LIX

ANNEXE DU N^o 30.

Le soussigné, ambassadeur de Sa Majesté le Roi de France et de Navarre au Congrès et son ministre et secrétaire d'État au Département des affaires étrangères, a reçu la déclaration que Son Altesse Monsieur le prince de Metternich lui a fait l'honneur de lui adresser en date de ce jour.

Si les circonstances venaient à exiger que, pour la défense des principes constamment professés au Congrès de Vienne relativement à Naples par l'ambassade de Sa Majesté Très-Chrétienne, des troupes françaises dussent marcher, ces troupes ne passeraient point par les provinces autrichiennes en Italie, ni par celles qui sont gouvernées par des Princes de la Maison d'Autriche. Jamais il n'est entré dans les intentions de Sa Majesté Très-Chrétienne de rien entreprendre qui puisse troubler ou compromettre le repos de ces provinces, repos au maintien et à l'affermissement duquel Elle prend au contraire l'intérêt le plus sincère.

Le soussigné s'empresse d'en transmettre l'assurance à Son Altesse Monsieur le prince de Metternich, en même temps qu'il a l'honneur de lui renouveler celle de sa haute considération.

Vienne, 25 février 1815.

LX

N° 24.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Paris, ce 3 mars 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu vos numéros 27 et 28. Je ne vous ai pas écrit la semaine dernière, d'abord parce que j'attendais lord Castlereagh à tout moment, et ensuite parce que, ainsi que c'est mon usage, au commencement de la goutte j'ai eu la fièvre, ce qui ne rend pas très-apte à dicter. Lord Castlereagh est arrivé dimanche au soir. Je l'ai vu lundi et mardi. Je l'ai trouvé très-bien pensant pour le fond de l'affaire de Naples, mais un peu méticuleux comme ministre, et toujours bien attaché au Cabinet de Vienne. Après m'avoir répété tout ce que vous m'avez mandé vous-même qu'il avait dit au prince de Metternich, il en est venu à des propositions sur lesquelles il était d'accord avec le prince de Metternich. Le sens en est que la Cour de Vienne ne demande pas mieux que de coopérer à l'exclusion de Murat; mais, m'a-t-il dit, en cédant pour le sud de l'Italie, elle attend la même complaisance de la part de Votre Majesté pour la partie du nord, et elle voudrait que Parme, Plaisance et Guastalla, appartenissent à l'Archiduchesse Marie-Louise, et que les trois Cours de la Maison de

Bourbon se chargeassent d'indemniser la Reine d'Étrurie¹. J'ai répondu que l'État de Parme était une succession héréditaire, qui était arrivée dans ma famille par la Reine Élisabeth Farnèse²; que cela n'avait rien de commun avec la France, l'Espagne et le Royaume de Naples, et qu'intérêt de famille à part, la justice seule me défendait de laisser exproprier une branche de ma famille; que cependant, si l'Autriche tenait à ce que la convention du 11 avril fût exécutée à l'égard de l'Archiduchesse Marie-Louise, je consentirais à ce que la Reine d'Étrurie, ou plutôt son fils, reçût en indemnité Lucques et l'État des Présides, à condition que la souveraineté de Parme fût reconnue comme lui appartenant, et devant lui revenir à la mort de l'Archiduchesse, époque à laquelle Lucques et l'État des Présides seraient réunis à la Toscane. Il ne m'a pas paru du tout éloigné de cet arrangement, qui, au reste, tient plus à l'Autriche qu'à l'Angleterre.

Hier j'ai vu le baron de Vincent, qui avait pour moi une commission directe et secrète. Il m'a remis une note confidentielle, dont le principal article, sur lequel, m'a-t-il dit, ses instructions étaient très-précises et très-sévères, était celui relatif à Parme dont je viens de vous parler. J'y ai répondu par un contre-projet, dans le sens de ma réponse à lord Castlereagh. Nous nous sommes séparés chacun sur

¹ La Reine d'Étrurie avait à Vienne un fondé de pouvoirs, M. Goupil.

² Parme avait été donnée par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) à Don Philippe, deuxième fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, et ancêtre des Bourbons de Parme.

son terrain ; mais, cependant, je crois que la chose ne sera pas bien difficile à arranger. Il m'a dit qu'après cette première ouverture faite à moi personnellement, M. de Metternich désirait que la négociation continuât à Vienne, mais directement entre vous et lui, sans y admettre aucune autre personne de la légation. N'y voyant pas de difficultés, j'ai promis que cela se passerait ainsi.

Par le premier courrier, je vous enverrai copie des deux pièces dont je viens de vous parler, avec quelques notes d'instructions.

Je vous dirai en peu de mots que votre conversation avec l'Empereur de Russie m'a fort intéressé, quoiqu'elle fût de sa part bien légère et bien divagante. Je suis d'ailleurs parfaitement content de la manière dont vous lui avez parlé.

Ce que je ne dois encore pas oublier de vous dire, c'est que lord Castlereagh, qui a insisté fortement auprès de moi, 1° sur l'article du traité qui assure le paiement des créances des Anglais¹, 2° sur l'exécution des conventions du 11 avril relatives à la famille Bonaparte (objet sur lequel je reviendrai dans ma prochaine lettre), ne m'a pas dit un mot de la traite des nègres.

Ma goutte va assez bien, et j'ai lieu de croire que cette attaque-ci ne sera pas aussi longue que de coutume. Sur quoi, etc.

P. S. — Je reçois dans le moment votre numéro 29. Je considère comme vous l'incident de la note Murat, non

¹ Voir l'article additionnel au traité avec la Grande-Bretagne, 30 mai 1814.
(D'ANGEORG, p. 124.)

remise, comme très-avantageux. Vous trouverez dans cette lettre, et vous aurez plus de détails dans la prochaine, la clef de la prière mystérieuse que vous a faite M. de Metternich.

LXI

N° 31.

Vienne, 3 mars 1815.

SIRE,

Le duc de Saxe-Teschen, qui était allé jusqu'à Brünn au-devant du Roi de Saxe, est revenu ici ce matin. Le Roi s'arrête aujourd'hui à deux postes de Vienne, et ira attendre à Presbourg le départ des deux Souverains du Nord, qui seraient sûrement embarrassés de sa présence ici, et que lui-même, très-probablement, ne se soucie guère de rencontrer. On a trouvé qu'à Brünn il serait trop loin, on n'avait point à lui offrir sur la route de Brünn à Vienne de séjour convenable ; c'est ce qui a fait préférer Presbourg, nonobstant les raisons dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Majesté dans une de mes précédentes lettres.

L'Empereur de Russie parle de son départ, dont on fait même les préparatifs. On l'a dit fixé au 14 de ce mois, puis au 17 ; aujourd'hui on parle du 20. L'Empereur a promis d'être chez lui pour la Pâque russe ¹, et je crois que

¹ En 1815, la Pâque russe tombait le 30 avril.

de tant de promesses qu'il a faites c'est la seule qu'il tiendra, parce qu'il verrait de l'inconvénient pour lui à ne la pas tenir. Lui parti, les autres Souverains ne resteront pas. De son côté, l'Empereur d'Autriche, qui médite depuis longtemps un voyage dans ses provinces d'Italie, voudrait ne pas le remettre plus loin que le mois d'avril. Ainsi, ce besoin ou ce désir que tout le monde a de s'en aller, hâtera la conclusion des affaires.

Je laisse dormir celle d'Italie, comme je l'ai promis à M. de Metternich, jusqu'à ce que j'aie des nouvelles du passage de lord Castlereagh à Paris et de son arrivée à Londres.

L'Autriche et la Bavière sont d'accord, à un point près : celui de Salzbourg, que l'Autriche voudrait avoir entier, et dont la Bavière veut conserver une partie. J'ai exhorté séparément les deux négociateurs à tâcher de s'entendre, pour ne point donner lieu à l'intervention de la Russie et de la Prusse, que l'on ne pourrait éviter s'ils ne s'entendaient pas. Je crois que mon conseil ne sera pas sans fruit, et je l'ai donné pour échapper à la nécessité de me prononcer en faveur de l'un des deux, ce qui ne pouvait guère se faire sans mécontenter l'autre, tandis que nous avons presque un égal besoin d'être bien avec tous deux.

Les affaires de Suisse sont ou vont être en état d'être portées de la commission où elles ont été préparées, à la conférence où elles doivent être arrêtées. Il n'est plus question de tenir le Porentruy en réserve. On le donne avec le reste de l'évêché de Bâle, comme nous le désirions, au

canton de Berne. Le sort de la Valteline restera seul en suspens, jusqu'à l'arrangement des affaires d'Italie; les Russes mêmes en sont d'accord.

Le philosophe de La Harpe, qui croit n'avoir jamais fait assez de mal aux Bernois, s'était mis dans l'esprit d'exclure le canton de Berne¹ du directoire de la Confédération, et il avait fait goûter cette folle idée à son illustre élève. En conséquence, un ministre russe est allé chez l'un des ministres de Ferdinand IV qu'il ne connaissait pas, et lui a dit : « Tâchez d'obtenir le consentement de la France à ce que le canton de Berne ne soit pas au nombre des cantons directeurs, et l'Empereur Alexandre, qui tient singulièrement à être satisfait sur ce point, sera très-bien dans vos affaires. » Le même ministre est allé le même jour chez M. de Metternich, auquel il a dit : « L'Empereur Alexandre n'est point encore décidé dans l'affaire de Murat; il vous aidera à le soutenir comme vous le désirez, si vous voulez concourir à ce que le canton de Berne ne soit pas du nombre des cantons directeurs. » M. de Metternich a répondu que ce que l'on demandait n'était pas faisable : j'avais de mon côté rejeté la proposition dès les premiers mots qui m'avaient été dits. Les Russes ont en conséquence renoncé à leur projet, et n'ont retiré de leur tentative que la honte attachée à une duplicité si grossière, qu'ils prennent vraisemblablement pour une finesse diplomatique des plus admirables.

Dans le principe, lorsque l'Empereur Alexandre deman-

¹ Ce directoire se composa, on le sait, de Berne, Zurich et Lucerne.

daît la plus grande partie du duché de Varsovie¹, c'était, disait-il, pour en former un Royaume, afin de consoler les Polonais par cette image de leur ancienne existence politique, et pour réparer, autant qu'il était possible, l'outrage fait à la morale par le partage². Ensuite il abandonna cette idée; mais il annonça qu'il donnerait à la partie du duché de Varsovie qu'il obtiendrait une constitution particulière, et maintenant il balance même à cet égard. Le prince Adam Czartoryski, dont la pénétration n'égale pas à beaucoup près la loyauté, commence à s'apercevoir qu'il s'était bercé d'une espérance chimérique; il se plaint. Il est probable que l'Empereur Alexandre se tirera d'affaire avec les Polonais en ne restant qu'un moment à Varsovie, et avec le

¹ « Nous avons été instruits de la manière la plus positive que la Russie n'abandonne aucune de ses prétentions sur la Pologne; elle déclare que tout le duché de Varsovie est occupé par ses armées, qu'il faudra l'en chasser.

.....
La Prusse lui a cédé ce qu'elle appelle ses droits sur le pays et cherche ses dédommagements dans le Royaume de Saxe. »

(Lettre de Talleyrand à Jaucourt, 29 septembre 1814.)

² En 1830, M. de Talleyrand écrivait de Londres :

« . . . Les événements survenus en Pologne m'ont rappelé ce que, bien jeune encore, j'avais éprouvé avec toute la France lors du partage de ce pays. Il est impossible d'oublier l'impression qu'il produisit dans le siècle dernier; la politique de la France en fut flétrie, et jamais le duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères, et le cardinal de Rohan, ambassadeur à Vienne, ne se sont relevés de la honte d'avoir ignoré les négociations qui précédèrent ce grand acte d'injustice et de spoliation. Plus tard, l'occasion la plus favorable se présenta pour rétablir le Royaume de Pologne : l'Empereur Napoléon pouvait rendre à ce pays son indépendance, si importante pour l'équilibre européen, il ne le voulut pas... »

« En 1814, les chances de la guerre nous avaient amenés au point de ne pouvoir plus songer qu'à notre propre existence, et nous dûmes garder le silence lorsque se consumma l'asservissement de la Pologne. »

prince Czartoryski en se séparant froidement et évitant les explications.

Votre Majesté pourra juger des regrets que l'Empereur laissera ici par ce qui lui est arrivé ces jours derniers.

Dans l'embarras de savoir comment passer le temps depuis que l'on ne danse plus, et pour tromper l'ennui dont chacun se sent consumé, on a recours à toute sorte de divertissements et de jeux. Un de ceux que l'on a mis à la mode est de faire, dans les différentes réunions, des loteries. Chaque personne de la société y porte un lot : ainsi tout le monde contribue, et tout le monde gagne. On faisait avant-hier chez la princesse Marie Esterhazy une loterie de ce genre. Par trop d'attention, et cela a été jugé sévèrement, elle avait voulu arranger les choses de manière que les quatre principaux lots tombassent aux femmes particulièrement distinguées par l'Empereur de Russie et par le Roi de Prusse, qui s'y trouvaient l'un et l'autre. Mais cette combinaison a été dérangée par la jeune Metternich, fille du ministre¹, qui s'est approchée de la corbeille où étaient les billets et qui en a tiré un hors de son tour. Son billet s'est trouvé lui donner droit au lot le plus magnifique, que l'Empereur de Russie avait apporté. L'Empereur n'a pas pu cacher son mécontentement, et tout ce qui était présent

¹ Il s'agit de la fille aînée de Metternich, née de son mariage avec Marie-Éléonore de Kaunitz. La comtesse-Marie-Léopoldine était née le 17 janvier 1797 ; elle épousa le comte Joseph Esterhazy en 1817. Le 2 avril 1811, M. de Talleyrand écrivait à M. de Metternich : « Soyez assez bon pour présenter tous mes hommages à madame de Metternich et à votre céleste Marie. »

s'en est fort amusé (Votre Majesté se rappellera que l'Empereur n'allait plus dans ces derniers temps aux bals de M. de Metternich, et ne lui parlait pas quand il le rencontrait ailleurs).

Tout a été malheureux pour l'Empereur dans cette soirée. Un lot qui avait été apporté par la jeune princesse d'Aversberg, que l'Empereur a l'air de préférer, a été gagné par un aide de camp du Roi de Prusse. L'Empereur lui a fait proposer de le changer ; l'aide de camp a refusé ; l'Empereur a insisté : il a même voulu indiquer que ce lot lui était destiné : l'aide de camp a répondu qu'il lui était trop précieux pour que jamais il le donnât. Cela a fait plaisir à tout le monde, et assez pour que l'Empereur commence à trouver que les soirées de Vienne ne sont plus d'aussi bon goût qu'au moment de son arrivée.

Je viens d'avoir l'état des troupes qui marchent vers l'Italie. Il y a cent vingt bataillons et quatre-vingt-quatre escadrons, le tout au complet et formant cent vingt-neuf mille hommes d'infanterie et quinze mille hommes de cavalerie. Les généraux qui commandent ces forces sont : Bianchi, Radetzky, Frimont et Jérôme Colloredo. Il y a de plus une réserve de cinquante mille hommes en Carinthie, Styrie, etc.

Le général Pozzo attend un dernier paquet de l'Empereur pour partir.

Je suis, etc.

LXII

ANNEXE DU N° 31.

INSTRUCTIONS ADRESSÉES PAR LE ROI AU PRINCE
DE TALLEYRAND

Paris, le 5 mars 1815.

M. le prince de Talleyrand fera tous ses efforts pour accélérer la conclusion d'un traité secret entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, conformément au principe adopté dans le memorandum n° 1, remis par lord Castle-reagh, et aux propositions renfermées dans le contre-projet n° 2.

Les points les plus essentiels sur lesquels M. le prince de Talleyrand ait à insister sont :

1° La fixation d'une époque prochaine pour l'exécution du plan concerté. Il paraît qu'il n'aura, sur ce point, aucun obstacle à rencontrer.

2° La reconnaissance des droits héréditaires de l'Infant Charles-Louis à la souveraineté de Parme, Plaisance et Guastalla, en adoptant pour l'établissement de l'Archiduchesse Marie-Louise les dispositions transitoires indiquées dans le contre-projet. Il est vraisemblable que la cession des Présides sera le principal objet des difficultés qu'élèvera l'Autriche. M. le prince de Talleyrand cherchera dans

ce cas à obtenir, pour l'Infant et pour la Reine sa mère, un équivalent dans lequel se trouvera comprise la jouissance de Lucques et de son territoire, sous la condition de réversibilité à la Toscane.

Tous les autres articles du traité projeté ne paraissent pas susceptibles de discussion. La réunion de la Valteline au Milanais était déjà regardée comme à peu près inévitable, et en conséquence il ne s'agit que de la faire envisager comme une concession très-importante de la part de la France. A l'égard des secours pécuniaires que l'Autriche demande, à titre d'emprunt¹, M. le prince de Talleyrand est autorisé à prendre des engagements jusqu'à la concurrence de vingt millions, en se réglant, d'après cette autorisation, sur les offres que fera l'Angleterre relativement au même objet, et sur les prestations en nature qui pourront être convenues.

M. le prince de Talleyrand traitera directement avec M. le prince de Metternich et avec lord Wellington de tous ces objets, sans admettre à cette négociation aucune personne de la légation française, et il écartera soigneusement toute proposition étrangère aux bases déjà établies dans le projet et contre-projet qui doivent le guider ainsi que les présentes instructions.

Signé : LOUIS.

¹ Le papier baisse d'un jour à l'autre; au dire des hommes d'affaires, il ne peut manquer de baisser encore journellement. Il était au-dessous de 300 à la dernière bourse. Ainsi, pour retracer une partie de la fortune publique (en Autriche), un homme qui en 1811 (époque où par une ordonnance le

LXIII

N° 25.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

7 mars 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 30. Je crois que la déclaration de M. de Metternich, dont je serais fort peu satisfait dans toute autre circonstance, s'explique par ce que je vous mandais l'autre jour, et par les pièces ci-jointes; l'instruction vous fait assez connaître mes intentions pour qu'il soit superflu d'y rien ajouter ici.

Je me proposais de revenir aujourd'hui avec vous sur la convention du 11 avril dernier. Buonaparte m'en épargne la peine. Avant de recevoir cette dépêche, vous serez sans doute instruit de son audacieuse entreprise¹; j'ai pris sur-le-champ les mesures que j'ai jugées les plus propres à l'en faire repentir, et je compte avec confiance sur leur succès². Ce matin, j'ai reçu les ambas-

papier subit une réduction des $\frac{4}{5}$ ^{es}) avait 1,500 fr. les vit réduire à 300, et aujourd'hui les 300 ne se réaliseraient pas pour 100 fr. en numéraire. On a donc, depuis cette époque, perdu les $\frac{14}{15}$ ^{es} de son avoir, ou de 93 à 94 pour 100. » (La Tour du Pin au Département, 30 janvier 1815.)

¹ Le *Moniteur* du 8 mars annonçait le lendemain la nouvelle du débarquement de Napoléon I^{er}.

² « J'ai proposé au Roi : 1° d'expédier un courrier au premier bruit; il a

sadeurs¹, et m'adressant à tous à la fois, je les ai priés de mander à leurs Cours qu'ils m'avaient vu n'étant nullement inquiet des nouvelles que j'ai reçues, et bien per-

voulu suspendre; 2° une circulaire adressée aux ambassadeurs et ministres; je vous en envoie copie, elle est partie avec des *Moniteur*; 3° j'ai proposé au Roi de vous faire connaître l'intention où il était que Bonaparte fût mis hors du droit des gens de l'Europe, en vous chargeant d'en faire la proposition au Congrès. Hier au soir il m'a annoncé sa lettre pour ce matin. J'ai pris la liberté de lui demander s'il vous parlait de ma proposition. Nous étions seuls, et il m'a dit : « Non, mais je vous charge de lui en parler. » La conséquence de cette mesure serait de faire accéder les Souverains qui ne se trouvent pas au Congrès. . . .

« Nous avons remporté une immense victoire en obtenant du Roi la convocation des Chambres; j'ose le dire, les événements même heureux contre Buonaparte pouvaient préparer d'immenses difficultés au Gouvernement. La proclamation et la convocation font entrer la Royauté constitutionnelle dans le cœur des citoyens et dans le langage de tout le monde. Le chancelier, M. de Blacas (qui d'abord avait été persuadé), surtout le *maréchal*, étaient contre; nous avons déclaré que nous regardions le salut public comme compromis sans cette mesure. Le Roi s'y est déterminé.

« Il y aura demain une adresse au Roi proposée aux pairs et à la Chambre des députés. La session se rouvrira purement et simplement.

« Le *maréchal* (Soult) a perdu, je crois exprès, vingt-quatre heures pour faire arriver le *maréchal* Saint-Cyr. Pour lui, il a mis une heure à quitter son château, et deux heures après son arrivée à Paris il était en route pour Lyon. Il trouvera, et c'est ce que le *maréchal* a voulu, les dispositions faites : les généraux déjà en mouvement à Lyon. Je ne peux m'empêcher de voir que ce que l'on voulait était de donner à Monsieur un succès personnel, de le lui donner avec quelques personnes, hors des appuis constitutionnels, et notre fermeté a détruit ces petits et bien dangereux calculs. »

(Jaucourt à Talleyrand, 8 mars 1815.)

¹ Les ambassadeurs ou chargés d'affaires accrédités auprès de Louis XVIII étaient :

Baron de Vincent (Autriche); — Sir Crawford (États-Unis); — le baron de Walterstorf (Danemark); — le comte de Péralada (Espagne); — le duc de Wellington (Angleterre); — le baron Homptede (Hanovre); — le général de Fagel (Pays-Pas); — le marquis de Marialva (Portugal); — le comte de Goltz (Prusse); — le comte Pozzo di Borgo (Russie); — le marquis Alfiéri de Sostegno (Sardaigne); — de Signeul (Suède); — le comte Zeppelin (Wurtemberg).

suadé que ceci n'altérera pas plus la tranquillité de l'Europe que celle de mon âme. Ma goutte a fait depuis l'autre jour des progrès sensibles en mieux. Sur quoi, etc.

LXIV

N° 32.

Vienne, 7 mars 1815.

SIRE,

Je dois croire que Votre Majesté sait déjà, ou qu'Elle aura appris avant de recevoir cette lettre, que Buonaparte a quitté l'île d'Elbe. Mais, à tout événement, je m'empresse de lui en transmettre la nouvelle. Je l'ai eue d'abord par un billet de M. de Metternich¹, auquel j'ai répondu que je voyais, par les dates, que cette évasion de Buonaparte se trouvait liée à la demande que Murat avait faite à l'Autriche de lui accorder pour ses troupes un passage par ses provinces. Le duc de Wellington m'a ensuite communiqué une dépêche de lord Burghest, dont j'ai l'honneur de joindre ici la traduction, ainsi que l'extrait d'une lettre du vice-

¹ « Lorsque les ministres vinrent chez moi, ils ignoraient encore l'événement. Talleyrand entra le premier; je lui fis lire l'avis que j'avais reçu de Gènes. Il resta impassible, et nous eûmes ensemble la conversation laconique que voici : *Talleyrand* : « Savez-vous où va Napoléon? » *Moi* : « Le rapport n'en dit rien. » *Talleyrand* : « Il débarquera sur quelque côte d'Italie et se jettera en Suisse. » *Moi* : « Il ira droit à Paris. »

(*Mémoires de METTERNICH*, t. I, p. 206.)

consul d'Ancône ¹, extrait que le duc de Wellington m'a aussi communiqué.

C'est le 26, à neuf heures du soir, que Buonaparte s'est embarqué à Porto-Ferrajo. Il a emmené avec lui environ douze cents hommes, dix pièces de canon, dont six de campagne, quelques chevaux et des provisions pour cinq ou six jours. Les Anglais, qui s'étaient chargés de surveiller ses mouvements, l'ont fait avec une négligence qu'ils auront peine à excuser ².

La direction qu'il a prise, celle du nord, semble indiquer qu'il se porte ou du côté de Gènes ou vers le midi de la France. Je ne puis croire qu'il ose rien tenter sur nos provinces méridionales. Il ne s'y hasarderait qu'à la faveur

¹ C'était M. Dumorey.

² Dans la séance du 7 avril, à la Chambre des communes, le ministre anglais disait :

« On a demandé pourquoi Bonaparte n'avait pas été gardé de près dans l'île d'Elbe.

« La raison en a été que Bonaparte n'y était pas en qualité de prisonnier. Ce lieu lui avait été assigné comme une souveraineté. En l'assujettissant à une gêne quelconque dans cette île, on aurait violé le traité fait avec lui. Quant au moyen de garder l'île, je crois que tout marin sera convaincu que la marine entière de l'Angleterre ne suffirait pas pour empêcher un individu de s'échapper de l'île d'Elbe, etc. . . . Il est au reste évident par le traité que l'intention des alliés n'était nullement que Bonaparte dût être considéré comme prisonnier à l'île d'Elbe. »

L'article 3 du traité de Paris du 11 avril 1814 était ainsi conçu :

« L'île d'Elbe, adoptée par Sa Majesté l'Empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera sa vie durant une principauté séparée qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété. »

(Voir d'ANGEBERG, p. 148.)

L'article 18 du traité du 11 avril 1814 portait :

« Sa Majesté l'Empereur Napoléon pourra emmener avec lui et conserver pour sa garde quatre cents hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats. »

d'intelligences qu'il n'est pas à supposer qu'il ait. Il n'en est pas moins nécessaire de prendre des précautions de ce côté et d'y mettre des hommes de choix et parfaitement sûrs. Du reste, toute entreprise de sa part sur la France serait celle d'un bandit. C'est ainsi qu'il devrait être traité, et toute mesure permise contre les brigands devrait être employée contre lui.

Il me paraît infiniment plus vraisemblable qu'il veut agir dans le nord de l'Italie. Le duc de Wellington me dit qu'il y a à Gênes deux mille Anglais et trois mille Italiens qui ont fait la guerre d'Espagne et qui sont entrés au service du Roi de Sardaigne. Il ne doute pas que ces troupes, qu'il dit excellentes, ne fassent leur devoir. Le Roi de Sardaigne est à Gênes dans ce moment et doit y avoir sa garde. Il y a aussi dans le port trois frégates anglaises. Si donc Buonaparte faisait une tentative sur Gênes avec ses douze cents hommes, il échouerait. Mais il est à craindre qu'il ne se porte, par les montagnes, vers l'État de Parme et la Lombardie, et que sa présence n'y soit le signal d'une insurrection préparée de longue main, que la mauvaise conduite des Autrichiens et la fausse politique de leur Cabinet n'a que trop favorisée, et qui, étant soutenue par les troupes de Murat, avec lequel il est probable que Buonaparte est d'accord, mettrait l'Italie tout entière en combustion. Le prince de Schwarzenberg et M. de Metternich m'ont dit l'un et l'autre que si Buonaparte arrivait dans le nord de l'Italie, cela les mettrait dans le plus grand embarras, parce qu'ils ne se sentent point encore en mesure. La nuit dernière, des estafettes ont été expédiées à tous les

corps destinés pour l'Italie, afin de hâter leur marche ; mais, quelque diligence que ces corps fassent, il leur faut un mois au moins pour être rendus à destination, et un mois peut amener bien des événements. Il paraît que le prince de Schwarzenberg aura lui-même l'ordre de se rendre en Italie.

Dans toute hypothèse, Votre Majesté jugera sûrement nécessaire de réunir des forces suffisantes dans le Midi, pour agir suivant les circonstances.

Les suites de cet événement ne sauraient être encore prévues, mais il en peut avoir d'heureuses si l'on en sait tirer parti. Je ferai tout ce qui sera en moi pour qu'ici l'on ne s'endorme pas, et pour faire prendre par le Congrès une résolution qui fasse tout à fait descendre Buonaparte du rang que, par une inconcevable faiblesse, on lui avait conservé, et le mettre enfin hors d'état de préparer de nouveaux désastres à l'Europe.

On a délibéré sur la manière de faire connaître au Roi de Saxe les cessions que les puissances sont convenues qu'il ferait à la Prusse, et pour lesquelles son consentement est nécessaire. On est convenu d'extraire du protocole général les articles qui contiennent les cessions et d'en former un protocole particulier que, pour plus d'égards, nous remettrons au Roi, le duc de Wellington, le prince de Metternich et moi. Nous irons, à cet effet, tous les trois à Presbourg après-demain. La résistance du Roi de Saxe serait inutile pour lui et très-fâcheuse pour tout le monde, surtout dans un moment où il importe de pouvoir réunir tous les esprits et toutes les opinions contre les entreprises de l'homme de

l'île d'Elbe. Nous ferons donc tout ce qui sera nécessaire pour que le Roi de Saxe se soumette de bonne grâce à ce qu'exige la nécessité des conjonctures.

On est d'accord sur les affaires de la Suisse. Les Russes, forcés de renoncer à l'idée d'exclure le canton de Berne du nombre des cantons directoriaux, ont demandé que du moins il fût invité à modifier sa constitution en y introduisant une partie représentative. Toutes les puissances ont adhéré à cette demande, qui est dans les idées du temps, et la France n'a pas dû s'y refuser, les lettres de MM. de Watteville et de Müllinen faisant connaître que cette demande n'est point de nature à éprouver à Berne des difficultés sérieuses; c'est aussi l'avis de l'envoyé bernois, M. de Zerleder.

Je suis, etc.

Vienne, 7 mars 1815.

LXV

N° 32 bis.

Vienne, 7 mars 1815.

SIRE,

Le général Ricard retourne à Paris, suivant les ordres qui lui ont été donnés par le ministre de la guerre, pour le cas où sa présence ici ne serait plus nécessaire. Son

voyage n'a point servi à l'objet pour lequel il avait été entrepris, et ce ne peut pas être un sujet de regret ; mais il a été utile sous d'autres rapports. Le général Ricard a été présenté aux Souverains ; il a vu les principaux ministres au Congrès ; on l'a beaucoup questionné ; ses réponses et son langage, comme en général toute sa conduite, ont fait prendre une idée juste et une idée avantageuse de la situation de la France, et en particulier de l'armée ; je supplie Votre Majesté de vouloir bien lui en marquer sa satisfaction.

Je suis, etc.

Vienne, 7 mars 1815.

LXVI

N° 33.

Vienne, 12 mars 1815.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, en date du 3 de ce mois. J'attendrai celle qu'Elle veut bien m'annoncer et ses instructions relatives à l'affaire de Parme, pour entamer cette affaire avec M. de Metternich, qui m'a déjà demandé si je n'étais pas encore en mesure de la traiter. Le mystère dont il a voulu l'envelopper, les

21.

démarches qu'il a fait faire à mon insu auprès de Votre Majesté, son désir de l'arranger avec moi seul, tiennent à ce qu'il sait, autant que personne, de combien d'objections son projet est susceptible. En y acquiesçant, Votre Majesté fera certainement un sacrifice, et même, à mon avis, un sacrifice qui peut n'être pas sans conséquence. J'avoue néanmoins qu'il ne me paraîtra pas trop grand, si, en retour, l'Autriche se joint sincèrement à nous contre Murat, et si M. de Metternich est fidèle à ses offres.

Mercredi soir, nous partîmes, le duc de Wellington, M. de Metternich et moi, pour Presbourg, où nous arrivâmes à quatre heures du matin. A midi, le Roi de Saxe nous reçut tous les trois, prit le protocole que lui présentait M. de Metternich, le remit sans l'ouvrir à son ministre qui était présent, en nous disant qu'il prendrait connaissance de son contenu; et se rapprochant de nous, il nous adressa quelques mots d'obligeance, mais d'un air extrêmement froid. A une heure, nous eûmes l'honneur de dîner avec lui et avec la Reine¹. Le soir, il nous reçut séparément, M. de Metternich à quatre heures, moi à cinq, et le duc de Wellington à six. A plusieurs reprises, il m'a exprimé des sentiments de reconnaissance pour Votre Majesté. Le lendemain, nous eûmes tous les trois une conférence fort longue avec son ministre, le comte d'Einsiedel, qui n'entend pas très-bien et parle plus mal encore le français. Nous épuisâmes dans cette conférence toutes les raisons qui devaient porter le Roi à consentir aux cessions

¹ Marie-Amélie-Augusta.

convenues par les puissances au profit de la Prusse. Le Roi et son ministre ne firent entendre que des objections. Ils paraissent vouloir nourrir l'espérance que ce qui avait été convenu pouvait encore être négocié. Cette espérance se trouvant reproduite dans la note que le ministre du Roi nous adressa le samedi, nous crûmes nécessaire de la détruire par une déclaration positive contenue dans la réponse que nous lui fîmes au moment de quitter Presbourg. J'ai l'honneur de joindre ici la copie de ces deux pièces ¹.

Sur le compte que nous avons dû rendre de notre mission à la conférence des cinq puissances, les Prussiens ont demandé que la partie de la Saxe qui leur a été abandonnée puisse, dès ce moment, passer de l'occupation militaire à une administration régulière, et que l'autre partie soit provisoirement maintenue sous l'occupation militaire.

Cette demande, à laquelle il serait difficile de se refuser, déterminera probablement le consentement ² du Roi de Saxe, qui, suivant les informations que nous avons obtenues, veut consentir, mais en même temps veut paraître, vis-à-vis de ses peuples, n'avoir cédé qu'à une extrême et invincible nécessité.

C'est à Presbourg que nous est parvenue la nouvelle que Buonaparte, repoussé à coups de canon d'Antibes,

¹ Voir d'ANGESBERG, p. 908-909.

² Le Roi de Saxe n'adhéra au traité que le 20 mai 1815. Dès l'établissement provisoire d'une administration prussienne, il avait refusé l'espèce de traitement qui lui avait été précédemment assigné.

qu'il avait fait sommer, a débarqué dans la baie de Jouan : ce sont là les dernières nouvelles que nous ayons de lui. On a jugé qu'il n'avait d'intelligences ni à Marseille ni à Toulon, puisqu'il ne s'y est pas présenté, ni à Antibes, puisqu'il en a été repoussé. Ces réflexions ont paru rassurantes. Mais les puissances n'en ont pas moins songé à se mettre en état de pouvoir offrir à Votre Majesté leurs secours, s'ils devenaient nécessaires. L'ordre de se concentrer et de se tenir prêtes a été envoyé aux troupes anglaises, prussiennes, autrichiennes, qui sont dans le voisinage du Rhin. L'Empereur de Russie a ordonné aux siennes, qui étaient retournées sur la Vistule, de se rapprocher de l'Oder et de l'Elbe.

Tant que l'on a ignoré où Buonaparte allait et ce qu'il tenterait, on n'a pu faire de déclaration contre lui. Nous nous sommes occupés d'en faire adopter une dès qu'on l'a su. Le projet a été rédigé par la légation française et communiqué au duc de Wellington et au prince de Metternich. Il sera lu demain dans la commission des huit puissances signataires du traité de Paris, où il éprouvera probablement quelques changements. Lorsqu'il aura été adopté, j'aurai l'honneur de l'envoyer à Votre Majesté par un courrier qui en laissera un exemplaire au préfet de Strasbourg, que j'engagerai à le faire imprimer et distribuer dans son département et dans les départements voisins. Je ferai de même pour Metz et Châlons. J'engagerai M. de Saint-Marsan à prendre le même moyen pour la répandre à Nice, en Savoie et en Dauphiné.

L'Empereur de Russie, qui, en général, se montre très-

bien dans cette circonstance, fait partir le général Pozzo¹ et le chargera d'une lettre pour Votre Majesté, à laquelle il offre toutes ses forces. C'est un secours dont il serait triste que la France ne pût pas se passer, qui ne peut pas être positivement refusé, mais que Votre Majesté croira sûrement ne devoir accepter que pour un cas extrême, qui, je l'espère, ne se présentera pas.

Votre Majesté a, je n'en doute point, ordonné de faire marcher des troupes dans le Midi. Si j'osais lui donner mon opinion sur le chef qu'il me semble le plus utile de leur donner, j'indiquerais le maréchal Macdonald, comme étant un homme d'honneur, à qui l'on peut se fier, comme ayant la confiance de l'armée, et parce qu'ayant signé pour Buonaparte le traité du 11 avril, son exemple en a plus de poids, lorsqu'il marche contre lui.

J'ai vu une liste des officiers généraux nommés pour commander les trente mille hommes que Votre Majesté avait ordonné de réunir entre Lyon et Chambéry. Les noms de plusieurs me sont inconnus; mais il y en a dans lesquels je ne saurais avoir de confiance, entre autres le général Maurice Mathieu, qui, à ce que je crois, était la créature dévouée de Joseph Buonaparte.

La présence de celui-ci dans le pays de Vaud ne peut être que dangereuse dans le moment actuel. Je vais agir pour faire demander son éloignement par les puissances

¹ « Nous désirons le général Pozzo. Envoyez-nous-le, cela pourra nous être utile, et il me semble que M. de Butiakin le désire fort. »

(Jaucourt à Talleyrand, 8 mars 1815.)

de Russie et d'Angleterre et aussi d'Autriche, qui ont de l'influence dans ce canton ¹. Déjà l'Empereur de Russie, et c'est une justice à lui rendre, a fait écrire de son propre mouvement aux nouveaux cantons ², dans un sens qui nous a convenu. J'en ai prévenu M. Auguste de Talleyrand ³, en lui recommandant de s'entendre avec le chargé d'affaires russe, baron de Krüdener.

Cet incident d'ailleurs si désagréable de l'apparition de Buonaparte en France aura du moins cet avantage qu'il hâtera ici la conclusion des affaires. Il a doublé l'empressement et le zèle de tout le monde. Le comité de rédaction va entrer en activité. Ainsi le terme de notre séjour ici pourra se trouver rapproché de plusieurs semaines ⁴.

¹ « J'ai eu l'honneur de vous écrire hier que j'avais demandé à MM. de Metternich et de Nesselrode qu'ils fissent en Suisse des démarches pour que Joseph Bonaparte fût obligé de quitter le pays de Vaud et de s'éloigner des frontières de France. Ils se sont empressés de faire ces démarches, et déjà des officiers autrichiens et russes ont été envoyés en Suisse à cet effet et sont même chargés de conduire Joseph Bonaparte à Grätz, lorsque le canton de Vaud aura obtenu la demande qui lui sera faite. »

(Talleyrand au Département, 4 mars 1815.)

On lit dans une lettre datée du 18 octobre 1814, de Jaucourt à Talleyrand :

« M. Dessolles a montré au Roi une lettre de Joseph Bonaparte, qui se soumet, en cas que ce soit une volonté absolue, à s'éloigner, mais pour un temps et sans vendre sa propriété; une réponse conforme a été approuvée par le Roi, et Dessolles l'envoya. »

² Les nouveaux cantons suisses furent, en 1814, le Valais, Neuchâtel et Genève.

³ M. de Jaucourt écrivait de lui, 8 décembre 1814 :

« J'aime encore, tout vieux que je suis, le danger; mais j'ai un souverain mépris pour les inquiétudes; tous les gens à agitation me sont insupportables. Sans vous offenser, le comte Auguste de Talleyrand en tient. »

⁴ « MON CHER HENRY,

« Les choses sont ici dans un tel état que je pense que nous les termine-

LXVII

N^o 34.

Vienne, 14 mars 1815.

SIRE,

Je sors de la conférence où vient d'être signée la déclaration¹ dont j'avais l'honneur de parler à Votre Majesté

rons vers la fin du mois, quoiqu'il y ait quelques objets qui ne sont pas encore réglés. Le Roi de Saxe n'a pas accepté l'arrangement par lequel une grande partie de ses États a été cédée à la Russie; mais je pense qu'il l'acceptera. Les objets en discussion, entre l'Autriche et la Bavière, ne sont pas arrangés, mais il y a des matériaux pour les régler, et ils approchent de leur terme. Les affaires d'Italie ne sont pas encore entamées. Je pense pourtant qu'elles n'éprouvent pas de grandes difficultés. J'aurais voulu que vous eussiez été ici hier au soir, et que vous eussiez vu Labrador, en conférence avec les plénipotentiaires. C'est un vrai représentant de l'Espagne, et vous en aviez fait un excellent portrait.

« Vous aurez appris la fuite de Buonaparte de l'île d'Elbe et son débarquement en France, près d'Antibes. Nous allons publier ici une déclaration dont je vous enverrai copie, si je puis m'en procurer une avant de fermer cette lettre. Si nous apprenons que le Roi de France n'est pas assez fort pour venir à bout de lui tout seul, nous mettrons de suite en mouvement toutes les forces de l'Europe. Chacun est très-zélé et empressé; et je pense que si même Buonaparte réussissait à s'établir en France, les forces dirigées contre lui seront telles, ainsi que l'esprit des conseils, que nous parviendrons certainement à le renverser.

« Je suis, mon cher Henry, votre très-affectionné.

« Signé : WELLINGTON. »

« Vienne, le 12 mars 1815. »

Cette lettre est adressée au marquis de Wellesley, ambassadeur d'Angleterre à Madrid.

¹ La déclaration du 13 mars 1815, publiée par les puissances signataires

dans ma lettre d'hier. Elle a été rédigée ce matin dans notre conférence des cinq puissances, et nous l'avons portée ce soir à celle des huit, où elle a été adoptée. Je m'empresse de l'envoyer à Votre Majesté : j'en adresse en même temps des exemplaires aux préfets de Strasbourg, Besançon, Lyon, Nancy, Metz et Châlons-sur-Marne, avec invitation de la faire imprimer et connaître dans leurs départements respectifs, et aux préfets voisins.

Je me persuade que Votre Majesté jugera convenable d'en ordonner la publication dans tous les coins du Royaume. M. de Saint-Marsan, à qui j'en ai remis une copie, l'envoie à Gènes et à Nice.

Rien ne me paraît manquer à la force que cette pièce devait avoir, et j'espère que rien ne manquera à l'effet qu'elle est destinée à produire, tant en France que dans le reste de l'Europe, où elle sera répandue par toutes les voies.

L'une des sœurs de Buonaparte (Pauline Borghèse), qui

du traité de Paris, réunies au Congrès de Vienne, au sujet de l'évasion de Napoléon de l'île d'Elbe.

Elle est reproduite au *Moniteur universel* du 13 avril 1815.

(Voir d'ANGEBERG, p. 912.)

« J'envoie au Roi, mon cher ami, la déclaration dont je vous ai parlé hier : elle est très-forte; jamais il n'y a eu une pièce de cette force et de cette importance signée par tous les Souverains de l'Europe. Il faut qu'elle soit imprimée telle que je l'envoie avec toutes les signatures. Il a fallu prendre la forme d'un extrait de protocole pour que nous puissions la signer. Veillez à ce qu'il ne soit rien changé à l'impression. Faites mettre un trait entre la déclaration et l'extrait du protocole qui finit par les signatures. J'envoie cette pièce à Nice, à Strasbourg, à Besançon, à Metz, et j'invite les préfets à la faire imprimer et distribuer.

« Adieu. Je ne crois pas qu'ici nous ayons pu faire mieux. Je vous embrasse. »

(Talleyrand à Jaucourt, 14 mars 1815.)

de l'île d'Elbe avait passé sur le continent de l'Italie, a été arrêtée à Lucques. Jérôme, qui était à Trieste, va être amené à Grätz, ainsi que Joseph, dès que le canton de Vaud aura obtempéré à la demande que j'ai chargé M. de Talleyrand de lui faire conjointement avec le ministre d'Autriche et celui de Russie, qui feront la même demande.

Des officiers autrichiens et russes sont porteurs de la demande faite au pays de Vaud et sont chargés de conduire Joseph Buonaparte jusqu'à Grätz.

Des ordres ont été donnés pour que l'île d'Elbe soit occupée au nom des alliés.

Ainsi, tout tend au même but, avec un concert et une unanimité dont je ne sais s'il y a jamais eu d'exemple entre toutes les puissances.

J'ai pris des informations sur les généraux nommés au commandement du corps placé entre Chambéry et Lyon. Les généraux Sémélé et Dijon, et surtout le général Marchand, m'ont été représentés comme dignes de toute confiance. Je n'ai vu personne qui connût le général Roussel d'Hurbal.

Je suis, etc.

Vienne, 14 mars 1815.

P. S. — Je crois qu'après la déclaration, il doit y avoir un trait bien marqué qui la sépare du protocole, à la fin duquel doivent être toutes les signatures, comme elles se trouvent dans la copie ci-jointe.

LXV

N° 35.

Vienne, 14 mars 1815.

SIRE,

Le courrier que je fais partir aujourd'hui porte en Suisse, à M. de Talleyrand, l'ordre de faire, de concert avec les ministres d'Autriche et de Russie, les démarches dont j'ai eu l'honneur d'entretenir hier Votre Majesté, pour faire éloigner Joseph Buonaparte des frontières de France. Il restera plus longtemps en route que ceux qui vont directement à Paris. Toutefois, je n'ai point voulu l'expédier sans le charger d'une lettre pour Votre Majesté, quoique je n'aie rien de nouveau à lui mander, le courrier qui doit m'apporter les instructions qu'Elle m'a fait l'honneur de m'annoncer par sa lettre du 3 de ce mois n'étant pas encore arrivé. J'espère que ces instructions ne seront pas, comme M. de Metternich s'en flatte, de nature à faire remettre la décision du sort de Murat à une époque éloignée. Nous ne pouvons et ne devons pas croire à une promesse de M. de Metternich. J'ai eu aujourd'hui même une explication assez vive avec lui sur cet objet. Mon opinion est que si l'affaire de Murat est remise, elle est perdue pour nous, et par cela, l'opinion, qui aujourd'hui est tout en notre faveur, sera détruite.

Je me suis procuré et j'enverrai à Votre Majesté, dans la première lettre que j'aurai l'honneur de lui écrire, une pièce, rédigée par ce même M. de Metternich, qui la mettra à même de juger dans quelle position ses ambassadeurs au Congrès se sont trouvés, à l'égard des autres puissances, lorsqu'ils sont arrivés à Vienne, et combien cette position diffère de celle où ils se trouvent aujourd'hui.

Je joins ici une des déclarations imprimées à Vienne¹ et répandues dans toute l'Allemagne.

Je suis, etc.

Vienne, 14 mars 1815.

¹ Voici cette déclaration furibonde :

AVIS AUX NATIONS.

Bonaparte ne veut plus régner que pour le bonheur des jacobins. Il se contente des limites actuelles de la France et veut demeurer en paix avec le reste de l'Europe.

Il en donne pour caution :

- 1° La mitraille dont il foudroya les sections de Paris ;
- 2° L'empoisonnement des hôpitaux en Égypte ;
- 3° L'assassinat de Pichegru ;
- 4° Le meurtre du duc d'Enghien ;
- 5° Les serments prêtés à la République française ;
- 6° Ses attentats répétés contre tous les Gouvernements de l'Europe ;
- 7° Le pillage des églises de Russie et d'Espagne ;
- 8° Son évasion de l'île d'Elbe ;
- 9° L'organisation de trois mille bataillons de garde nationale en remplacement de la conscription ;
- 10° La violation de tous les traités qu'il a conclus, y compris celui de Fontainebleau ;
- 11° L'abolition des droits réunis en faveur de l'ivresse publique.

Il promet en outre de lancer immédiatement après les assemblées de mai, si elles lui sont favorables, un décret contre le parjure, rédigé par Reynaud de Saint-Jean d'Angely et contre-signé par Ney.

LXIX

N° 36.

Vienne, 15 mars 1815.

SIRE,

Le numéro 35 de mes lettres ne parviendra à Votre Majesté qu'après celle que j'ai l'honneur de lui écrire, parce que le courrier qui en est porteur passe par Zurich.

Quoique Buonaparte n'ait avec lui qu'une poignée d'hommes, j'ai pensé qu'il pouvait être bon de lui enlever surtout ceux qui, n'étant pas Français et se trouvant loin de leur pays, pourraient par cette double raison lui être plus dévoués. J'ai en conséquence demandé que les Polonais qui l'avaient suivi fussent rappelés par leur Gouvernement¹. Ma proposition a été accueillie avec empressement. L'ordre du retour a été minuté de concert avec moi et dressé sur-le-champ. Le courrier que j'expédie en est porteur, et j'ai l'honneur d'en joindre ici une copie. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour qu'il soit fourni à ces troupes les feuilles de route dont elles auront besoin. L'Empereur de Russie et

¹ Dans le récit officiel du voyage de Napoléon, inséré au *Moniteur universel* le 25 mars 1815, il est dit que l'Empereur est parti de l'île d'Elbe avec cent cheveu-légers polonais, etc.

le prince Czartoryski ont mis beaucoup de bonne grâce dans cette petite affaire ¹.

Un courrier prussien qui a précédé de douze heures celui qui m'a été expédié le 8, avait apporté les nouvelles dont j'ai trouvé la confirmation dans tout ce qui m'a été écrit de Paris. Ces nouvelles, qui n'ont point tardé à se répandre, ont excité une joie générale. Tout le monde applaudit à la sagesse des mesures prises par Votre Majesté; tout le monde est persuadé que Buonaparte ne peut échapper au châtement et s'en réjouit.

M. de Jaucourt me parle du bon effet que produirait une déclaration du Congrès ². Il m'en parle même de la part

¹ « J'ai reçu vos dépêches du 14 au matin. Continuez à nous informer par toutes les occasions. Nous ne doutons pas des efforts de la nation pour le Roi ni de sa fidélité. Tranquillisez Laffitte. Le retard qu'a éprouvé son remboursement, il n'a tenu qu'à celui du général Pozzo. Je suis sûr qu'il vous fournira les fonds nécessaires, s'il fallait quitter Paris, sur le crédit établi chez lui.

« Ici on ne discontinue pas à prendre les plus fortes mesures; si la France ne vient pas à bout de Buonaparte, l'Europe en fera justice. Jamais elle n'a été plus d'accord, et toutes les puissances du Congrès rivalisent de zèle et d'empressement. Je vous invite à vous renfermer au parti que prendra le corps diplomatique et à suivre le Roi tant que ce sera possible.

« Adieu, je vous souhaite courage et résignation. »

(Nesselrode à M. de Butiakin, Vienne, le 22 mars 1815.)

² Voici ce qu'écrivait M. de Jaucourt à M. de Talleyrand le 14 mars :

« Notre position est toujours plus critique. Monsieur repart aujourd'hui, après être arrivé de Lyon, où Macdonald s'est conduit avec une noble fidélité et un très-mauvais succès; il a harangué trois mille hommes qu'il y avait à Lyon; il a réuni les officiers. Les officiers, au lieu de se rendre aux sentiments de leur devoir, ont déclaré qu'ils ne se croyaient aucun crédit sur leurs troupes; ils ont récriminé sur les fautes commises envers l'armée: les injustices, l'humiliation, etc.; ils ont parlé du choix des hommes qui entouraient les Princes, etc. Macdonald, cependant, les a mis en bataille derrière le pont de la Guillotière; à la vue des premiers hussards de Buonaparte, ils

de Votre Majesté. Votre Majesté sait déjà que ses vœux à cet égard ont été prévenus. J'ai envoyé par le courrier d'hier des déclarations imprimées pour les répandre sur les frontières de la Suisse; j'ai l'honneur d'en adresser aujourd'hui quelques exemplaires à Votre Majesté. La date de Vienne et les caractères de l'imprimerie de la Chancellerie autrichienne me paraissent lui faire assez bien.

Les principes de légitimité qu'il a fallu retirer de dessous les ruines sous lesquelles le renversement de tant de dynasties anciennes et l'élévation de tant de dynasties nouvelles les avaient comme ensevelis, qui ont été accueillis avec tant de froideur par les uns, et repoussés par les autres quand nous les avons produits, ont fini par être mieux

ont culbuté le maréchal, joint les hussards, et fraternisé, comme ils disent. Le maréchal s'est enfui, a été suivi *six lieues*, en a fait onze en trois heures et a rejoint Monsieur à Moulins. Monsieur doit repartir pour Châlons avec lui; Dupont marche, mais arrivera après, sur les derrières. Les garnisons du Nord vont bien. Il y aura peut-être quelque fermeté dans les troupes aux ordres du maréchal Ney; celles du duc de Trévise se sont bien conduites à la Fère. Nous vivons trop longtemps sur ce petit succès. Je ne crois ni à la fermeté de la garde, ni à la volonté de la garde nationale. Je ne crois qu'à la constance du Roi. Les buonartistes font ce qu'ils peuvent pour le faire partir. C'est prendre un parti qui supposerait des vues, des calculs, des projets au moins; Dieu n'a pas permis que ce miracle sortît de nos conseils royaux, ni ministériels.

« J'ai eu les larmes aux yeux à celui d'hier, en voyant le Roi, son frère, son neveu, tous ses ministres, délibérer trois heures sur des *arrestations*. Il y aura bataille, c'est-à-dire réunion de troupes à je ne sais quelle distance de Paris. M. le duc de Berry s'y portera. Les concierges de Fontainebleau préparent le château pour Buonaparte. M. de Blacas m'a dit : « Cela fera, comme vous le croyez bien, des places à donner. » Je lui ai dit : « Pro-mettez-les à cent personnes, cela ne vous compromettra pas. » Je pense encore que Buonaparte rusera M. le duc de Berry et viendra à Paris sans se battre. Il masquera sa marche et arrivera sur Paris, à moins que la per-

appréciés. Votre constance à les défendre n'a point été perdue. L'honneur en est tout entier à Votre Majesté, et l'unanimité avec laquelle les puissances se sont prononcées contre le nouvel attentat de Buonaparte en est une conséquence.

J'ai souvent eu l'honneur de dire à Votre Majesté que, dans l'origine, les alliés s'étaient arrangés pour nous rendre simples spectateurs des opérations du Congrès ; mais je pensais qu'il n'y avait entre eux sur ce point qu'un accord purement verbal, et je n'imaginai pas qu'ils en fussent convenus par écrit. Les deux protocoles ¹ que j'ai l'hon-

sonne du Roi ne le gêne, ce que je crois assez. Il ne peut exercer de violence, il ne lui fera pas peur. Si le Roi se décide, au risque d'être peut-être *mené* à Valençay, il est possible qu'il salisse beaucoup ce succès inouï. Je ne fermerai ma lettre qu'après avoir été chez M. de Blacas.

« Le courrier arrive de Lyon par la Bourgogne; à Mâcon, il a trouvé le peuple en fermentation, *criant* : *Vive B.....!* et il a dû enlever sa plaque pour passer. Il lui en a coûté quelques boutons à fleur de lys de son habit.

« Quand je suis sorti, j'ai laissé par écrit ma voix pour M. Bourrienne, que l'on veut faire préfet de la police.

« J'ai proposé, d'accord avec l'abbé de Montesquiou, d'écrire à Oudinot : « Si la vieille garde jure fidélité, de lui accorder : le rang d'officier à tous les grenadiers, la noblesse à tous les officiers, et d'arriver en poste. S'ils acceptent, ils tiendront; mais il faut leur laisser le choix, car il n'y a d'engagé que ce qui se donne. »

« Monsieur ne repart plus, mais attend merveille de la revue qu'il passera demain de la garde impériale. . . . Il me semble que le Congrès se détermine à une déclaration; il faut que le Roi puisse dire ici que tant qu'il sera le maître, les étrangers n'entreront pas; mais que s'il était possible que B..... le fût, ce mal ne viendrait que de lui, que les suites en resteraient sur sa tête, etc.

« Cela donnerait au Roi, ce me semble, de la popularité et devrait animer contre B. . . »

¹ Protocole séparé d'une conférence tenue, le 22 septembre 1814, par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la France et de

neur d'envoyer à Votre Majesté prouvent le contraire; et ils font voir aussi combien notre situation actuelle ressemble peu à celle dans laquelle ils avaient l'intention de nous tenir. Ces deux protocoles sont copiés sur l'original que j'ai eu entre les mains. Certes, de ce qu'ils voulaient le 22 septembre, à la déclaration que toutes les puissances viennent de faire, la distance est immense.

J'aurai, par l'un des prochains courriers, l'honneur de répondre à Votre Majesté touchant les instructions qu'Elle a bien voulu me donner par rapport aux arrangements de l'Italie.

Je ne les ai reçues que ce soir.

Je suis, etc.

Vienne, 15 mars 1815.

LXIX bis.

COPIE DE L'ORDRE DONNÉ A M. LE COLONEL JEZMA-
NOWSKI, ET EN SON ABSENCE A L'OFFICIER QUI LE
REMPLECE.

En vertu des ordres de Son Altesse Impériale Mgr le grand-duc Constantin, commandant en chef des troupes

la Russie, sur la forme et l'ordre des discussions du Congrès de Vienne. Il est ci-joint. (Voir d'ANGEORG, p. 245.)

Le second protocole dont parle Talleyrand, et qu'il annexe à sa lettre, ne figure dans aucun des recueils des archives du Congrès de Vienne.

polonaises du grand-duché de Varsovie, je vous envoie, Monsieur, le présent ordre, à la réception duquel vous voudrez bien, sans entrer dans aucun pourparler avec qui que ce soit, vous rendre à Varsovie avec la troupe polonaise que vous avez amenée de l'île d'Elbe et recevoir là, à votre arrivée, les ordres ultérieurs du général de division comte Vincent Krasinski. Vous communiquerez une copie de cet ordre au général sous le commandement duquel vous vous trouvez, en le prévenant que Son Altesse Impériale vous a fait enjoindre, sous peine d'une responsabilité personnelle des plus fortes, de remplir exactement et immédiatement cet ordre dès sa réception.

Les ordres ci-joints du Gouvernement français vous autorisent à demander une feuille de route à l'autorité du pays le plus proche de l'endroit où vous vous trouverez. Quant au paiement de votre troupe ainsi que des arriérés qu'elle peut avoir, vous vous adresserez par écrit au colonel Jankowski, à Paris, en lui transmettant en même temps les listes nominales et toutes les preuves nécessaires et prescrites à cet effet.

Vous enverrez également un rapport à M. Tolinski, chef d'état-major de Son Altesse Impériale Mgr le grand-duc Constantin, pour lui marquer le jour où vous vous mettrez en marche, les étapes qui vous auront été assignées, et l'état dans lequel se trouve votre détachement.

Signé : Le général de brigade ,

KRUKOWIECKI.

LXX

ANNEXE DU N° 36.

PROTOCOLE ARRÊTÉ ET PARAFÉ LE 22 SEPTEMBRE 1814

Les ministres d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Prusse, se sont réunis pour délibérer sur la marche à adopter pour le Congrès de Vienne, à l'effet de le mener à une fin heureuse et prompte.

Ils ont pris en considération les stipulations du traité de Paris relatives au Congrès.

Ces stipulations sont renfermées :

1° Dans l'article 32 du traité patent, conçu dans les termes suivants :

« Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un Congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité. »

2° Dans l'article 1^{er} secret, de la teneur qui suit :

« La disposition à faire des territoires auxquels Sa Majesté Très-Chrétienne renonce par l'article 3 du traité

¹ C'est le protocole qui ne figure pas dans le catalogue, pourtant si complet, de Tétot, pas plus qu'il n'est reproduit dans l'ouvrage sur le Congrès de Vienne de M. le comte d'Angeberg.

patent, et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au Congrès sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles, et d'après les dispositions générales contenues dans les articles suivants, etc., etc. »

L'article 32, ci-dessus mentionné, réserve évidemment à toutes les puissances qui y sont comprises la faculté de veiller au Congrès à leurs intérêts.

L'article 1^{er} secret donne aux puissances alliées l'initiative des discussions, en ce qu'elles ont le droit d'établir comme bases les arrangements arrêtés entre elles.

Les ministres ayant pris en considération qu'il serait impossible que tant de députés réunis au Congrès pussent placer les objets de délibération et asseoir un projet d'arrangement, ils se sont réunis dans l'opinion que la marche indiquée dans les points suivants serait la plus conforme au véritable intérêt de tous les intervenants, et qu'elle seule ferait arriver les négociations à une conclusion prompte et heureuse.

1° Dans cette marche, les objets à traiter devraient être classés dans deux séries :

La *première*, relative aux grands intérêts de l'Europe, comprenant les rapports des puissances entre elles, les divisions territoriales, la fixation des limites, et la disposition à faire des pays provisoirement occupés et administrés par les puissances alliées ;

La *seconde*, relative à l'organisation du pacte fédératif de l'Allemagne.

2° Que le travail préparatoire des deux séries serait

confié à deux comités composés de la manière suivante :

L'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la Prusse, la France et l'Espagne, chargées du travail relatif aux questions européennes ;

Les Cours d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Hanovre et de Wurtemberg, chargées de celui relatif à l'*organisation de l'Allemagne*.

3° Conformément à l'esprit de l'article 1^{er} séparé et secret du traité de Paris, les quatre Cabinets rédigeaient un plan relatif aux arrangements territoriaux d'après les principes énoncés dans le traité de Paris et reconnus par la France. Ce travail serait communiqué à la France et à l'Espagne.

4° Les six puissances entreraient alors en communication avec les autres puissances, et les inviteraient à leur faire connaître leurs opinions et leurs vœux.

5° Dès l'arrivée du plénipotentiaire de France, le présent projet sera communiqué à la France et à l'Espagne, et ce ne serait qu'à cette époque que l'on arrêterait définitivement, et conjointement avec leur plénipotentiaire, la marche et les formes propres à mettre à exécution les arrangements prévus dans le présent protocole.

6° Du moment que les bases sur lesquelles reposerait la fédération germanique seraient arrêtées, les détails organiques du pacte fédératif de l'Allemagne seraient renvoyés à une session diétale de l'Allemagne.

Approuvé : METTERNICH, NESSELRODE, CASTLEREAGH,
HARDENBERG, HUMBOLDT.

LXXI

ANNEXE DU N° 36.

PROTOCOLE SÉPARÉ DE LA CONFÉRENCE DU 22 SEPTEMBRE 1814¹

La discussion s'est établie sur la pièce relative aux formes du Congrès qui doit être remise aux plénipotentiaires de France et d'Espagne. Les ministres réunis dans la conférence l'ont approuvée, après y avoir fait quelques changements.

Ils ont en même temps fait observer, à la lecture de cette pièce, que c'est uniquement pour ne pas donner ombrage et ne point choquer la Cour de France, qu'ils n'ont pas donné tous les développements nécessaires à l'article 3, qui parle de l'initiative que les quatre Cabinets devront prendre. Il leur a paru par cette raison doublement nécessaire de fixer d'une manière bien précise *entre eux*, à cet égard, la différence entre les délibérations des *quatre* et celles des *six* puissances, et ils ont arrêté pour cet effet :

1° Que les quatre puissances seules doivent convenir entre elles sur la distribution des *provinces*² devenues disponibles par la dernière guerre et la paix de Paris,

¹ Voir d'ANGEERG, p. 240.

² Martens a écrit « pouvoir », ce qui est inintelligible.

mais que les deux autres doivent être admises après pour énoncer leurs avis et faire, si elles le jugent à propos, leurs objections, qui seront pour lors discutées avec elles ;

2° Que pour ne pas s'écarter de cette ligne, les plénipotentiaires des quatre puissances n'entreront en conférence avec les deux autres sur cet objet *qu'à mesure qu'ils auront terminé entièrement, et jusqu'à un parfait accord entre eux*, chacun des trois points de la distribution territoriale du duché de Varsovie, de l'Allemagne et de l'Italie ;

3° Que pour se ménager tout le temps nécessaire pour ces discussions préalables, ces plénipotentiaires tâcheront de s'occuper en attendant, *et dès*¹ l'ouverture du Congrès, avec les deux autres des questions d'une autre nature, et où tous les six ont le plein droit d'entrer comme partie principale dans la discussion.

Ces trois principes ont été motivés durant la conférence de la manière suivante :

La disposition sur les provinces conquises appartient par sa nature même aux puissances dont les efforts en ont fait la conquête. Ce principe a été consacré par le traité de Paris lui-même, et la Cour de France y a déjà préalablement consenti, car l'article 1^{er} secret du traité de Paris dit de la manière la plus précise :

« Que la disposition à faire des territoires sera réglée au Congrès sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles. »

Les termes *arrêtées et arrêtées entre elles* expriment

¹ Ces deux mots manquent dans Martens et dans l'ouvrage de d'Angeberg.

clairement qu'il ne s'agit point ici de simples propositions, ni de discussions où la France prendrait part. Il n'est pas dit non plus où et comment ces bases doivent être arrêtées, et ce serait une interprétation entièrement arbitraire et injuste, si l'on voulait soutenir qu'on n'avait entendu par là que le contenu *des traités déjà existants*¹ entre les alliés.

Mais la France ayant passé sous un gouvernement légitime, les quatre puissances alliées n'entendent pas vouloir éloigner ni elle ni l'Espagne de toute discussion sur la distribution des territoires, en autant que ces puissances y ont un intérêt particulier, ou bien qu'elle regarde l'intérêt de toute l'Europe, ainsi qu'elles en auraient éloigné la France, si la paix avait été conclue avec Napoléon.

Ainsi, des trois nuances qu'on aurait pu établir à l'égard de ce point² :

D'entrer d'abord dans la discussion avec une égalité parfaite d'influence ;

De n'y être admis que lorsque les autres parties sont déjà d'accord entre elles ;

De reconnaître d'avance tout ce que les autres arrêteraient,

¹ Martens donne ici un texte erroné : « du traité déjà existant ».

² Martens et après lui d'Angeberg donnent ici un texte différent :

« De n'y être point admis du tout ;
« De n'y être admis que lorsque les autres parties sont d'accord entre elles ;

« De reconnaître d'avance tout ce que les autres arrêteraient,
« La seconde est évidemment celle à laquelle la France a le droit de prétendre, mais à laquelle elle doit se borner. »

Celui de Talleyrand est évidemment préférable.

La seconde est évidemment celle à laquelle la France a droit de prétendre, mais à laquelle elle doit se borner.

Il y aurait d'ailleurs un inconvénient extrême à en agir autrement. Si la France n'est admise que lorsque les quatre puissances sont déjà d'accord entre elles, elle n'en fera pas moins toutes les objections qu'elle croira convenables pour sa propre sûreté et pour l'intérêt général de l'Europe, mais elle n'en fera pas d'autres. Si elle assiste à la première discussion *même*¹, elle prendra parti pour ou contre chaque question, qu'elle soit liée avec ses propres intérêts ou non, elle favorisera ou contrariera tel ou tel prince d'après ses vues particulières, et les petits princes de l'Allemagne seront invités par là à recommencer tout le manège d'intrigues et de cabales qui en grande partie a causé le malheur des dernières années. C'est pourquoi il est de la dernière importance de ne pas entrer en conférence avec les plénipotentiaires français que *lorsqu'un*² objet sera entièrement terminé³.

Approuvé : METTERNICH, HARDENBERG,
HUMBOLDT, NESSELRODE.

¹ Ce mot manque dans Martens.

² Martens met « lorsque cet objet ».

³ On ne peut guère s'expliquer que cette pièce se trouve dans Martens, et que la précédente, *faite pour être connue de la France*, ne s'y trouve pas.

En tête de la pièce, dans Martens, se trouve cette mention : « La France telle qu'on l'a faite », par M. Kératry, deuxième édition, 1824, Paris, p. 184-187.

Peut-être Kératry n'a-t-il connu que cette seconde pièce, et Martens se l'est-il procurée dans son ouvrage.

LXXII

N^o 37.

Vienne, 16 mars 1815.

SIRE,

Me trouvant dans l'obligation d'envoyer encore aujourd'hui un courrier à Paris, pour y porter l'ordre qui rappelle les Polonais qui sont avec Buonaparte, et qui, par mégarde, n'a pas été joint à l'expédition de la nuit dernière, j'en profite pour avoir l'honneur de dire à Votre Majesté combien je désire d'être tenu le plus exactement possible au courant de ce qui se passe en France, et combien cela est nécessaire ¹.

¹ Talleyrand écrivait le même jour à M. de Jaucourt :

« Je vous envoie un courrier encore aujourd'hui pour vous donner bon exemple, mon cher Jaucourt; mais je dois vous dire qu'il est d'un premier intérêt que je sois instruit des plus petites choses qui arrivent relativement à Buonaparte. Les mauvaises nouvelles se répandent : il faut les détruire, et je ne puis les détruire que quand j'ai des nouvelles directes. Ainsi ne perdez pas un moment pour me donner les informations qui vous parviennent. Songez bien à ceci : c'est que cette même Europe qui a été amenée à faire la déclaration que je vous ai envoyée, est en pleine jalousie de la France, du Roi, de la Maison de Bourbon. Quand les nouvelles sont mauvaises, ce sentiment se montre; et ce matin, trois estafettes de Genève étaient arrivées à l'Empereur de Russie et à l'Autriche pour annoncer que Buonaparte était à Grenoble et qu'un régiment avait quitté nos drapeaux pour passer sous les siens. — J'ai vu une des lettres qu'avait l'Empereur de Russie. De grâce, instruisez-moi; nous n'avons aucuns motifs pour craindre; nous sommes sûrs de notre cause; mais il faut des nouvelles pour détruire des nouvelles.

Quelque bonnes que soient les dispositions des Souverains, et même celles du peuple de Vienne, ce serait un prodige qu'il ne se trouvât point ici quelques hommes mal-intentionnés prêts à donner des nouvelles alarmantes, et beaucoup d'hommes crédules prompts à les accueillir et à les répandre. Il importe donc que la légation de Votre Majesté soit toujours en mesure de les rectifier.

La nouvelle de l'entrée de Buonaparte en France a fait ici baisser les fonds. La déclaration du Congrès les a fait remonter. J'espère qu'elle produira le même effet en France. Peut-être qu'une nouvelle parvenue ici ce matin les fera retomber encore.

La Régence de Genève a écrit le 8 au Gouvernement

Quand les courriers étrangers partent de Paris pour ici, chargez-les d'un mot : je ne puis pas être trop informé. J'écris à M. Buisson pour sa comptabilité. Comme les Chambres s'assemblent, il faut se mettre en règle et faire à présent ce que je ne voulais faire qu'à mon retour. Je vous prie d'y veiller. . . . En agissant avec la constitution et la seule constitution, vous êtes bien fort. Je regrette de ne pas être avec vous ; mais il faut finir ici. »

Le même jour il écrivait à la duchesse de Courlande :

« Je donne le bon exemple pour l'envoi des courriers ; car j'en expédie encore un aujourd'hui. Encouragez un peu Jaucourt à m'en envoyer tous les jours. On est dans une trop triste situation dans une grande ville, où les fausses nouvelles abondent, quand on ne sait rien de direct et de sûr.

« Si ce n'est pas tous les jours, au moins qu'on m'écrive dès qu'il y a quelque chose. Tout est important ; je préférerais que l'on m'écrivit tous les jours. Adieu, chère amie, je vous embrasse. »

A cette même date du 16 mars, à M. de Laval :

« Hier 15, j'ai eu enfin un courrier. J'ai été le dernier à recevoir des lettres de tous les ministres qui sont à Vienne. Cela m'a fait passer deux jours fort désagréables. Les nouvelles sont bonnes ; ainsi je m'en console. Je crois bien que cette dernière et horrible tentative de Buonaparte ne sera pas de longue durée. »

fédéral à Zurich, qu'elle avait appris le matin qu'un régiment envoyé contre Buonaparte s'était joint à lui; qu'il était entré à Grenoble le 7, à huit heures du soir, et que la ville avait été illuminée. La Régence demandait en conséquence des secours pour le cas où Genève se trouverait menacée par quelque tentative de Buonaparte. Le Roi de Wurtemberg a fait parvenir cette nouvelle par estafette à l'Empereur Alexandre; tout son monde la colportait ce matin. J'oppose des raisons au moins probables pour la combattre: mais elles ne suffisent pas pour détruire une impression qui, à ce que je crois, est donnée par la peur des Génois.

Je suis, etc.

Vienne, 16 marz 1815.

LXXIII

N° 38.

Vienne, 17 mars 1815.

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une lettre que j'ai reçue ce matin du ministre de Murat ici; je l'envoie en original, pour n'en pas retarder l'envoi, et parce que je n'en ai pas besoin ici. Le duc de Campo-Chiaro a fait la même communication au duc de Wellington. Il l'a renou-

velée à la Cour de Vienne, au ministre de laquelle elle était déjà faite à Naples. Cette démarche, jointe aux nouvelles qui sont parvenues ici aujourd'hui, et le langage actuel des plénipotentiaires des grandes puissances, me font prévoir que si l'approche de Buonaparte vers Paris a lieu, et si les puissances font réunir leurs troupes sur nos frontières, il sera à peu près impossible, non-seulement d'obtenir que le Congrès se prononce contre Murat en faveur de Ferdinand IV, mais encore d'amener l'Autriche et peut-être l'Angleterre à prendre contre lui un engagement actuel et positif. Je dois donc prier Votre Majesté de vouloir bien me donner à cet égard ses derniers ordres. Il faut penser à nous avant de penser aux autres.

Les nouvelles reçues aujourd'hui l'ont été par M. de Metternich et sont venues par la voie de Milan; elles annoncent la défection de deux régiments, l'entrée de Buonaparte à Grenoble, et son départ de Grenoble le 8 au soir pour Lyon; elles ajoutent que l'esprit des provinces qu'il a traversées est très-mauvais.

Ces nouvelles ont paru assez graves pour motiver une conférence entre les légations d'Autriche, de Russie, d'Angleterre, de Prusse et de France. On y a posé et mis en délibération les questions suivantes :

1° Quel parti politique les puissances prendront-elles dans le cas où Bonaparte parviendrait à se rétablir à Paris;

2° Quels sont les moyens militaires actuellement disponibles;

3° Quels sont les moyens à proposer.

Le parti politique est déjà décidé par la déclaration du Congrès. C'est à cela que l'on s'en tiendra.

Une commission militaire a été nommée pour examiner les deux autres questions. Elle est composée de :

Schwarzenberg,
Wellington,
Wolkonski (Russe),
Knesebeck (Prussien).

La commission se réunira ce soir. L'Empereur de Russie veut y assister. Si ce soir je sais ce qui y aura été arrêté, je n'attendrai point à demain pour expédier à Votre Majesté un nouveau courrier.

Le voyage qu'a fait ici M. Anatole de Montesquiou¹, en apparence pour voir madame sa mère, ayant été soupçonné par les Autrichiens d'avoir un motif d'une tout autre nature, et de n'avoir point été sans une intention politique, je viens de l'inviter à retourner immédiatement en France.

Je suis fondé à croire que l'Empereur d'Autriche prendra sous peu de jours auprès de lui et logera dans son palais le fils de Buonaparte, pour qu'on ne puisse l'enlever ; on a été jusqu'à supposer que le voyage de M. Anatole avait cet enlèvement pour objet. Le langage de madame sa mère,

¹ M. de Montesquiou-Fezensac fut retenu à Vienne, et le 5 juin, sa mère sollicitait encore un passe-port pour son fils, et suppliait M. de Talleyrand de lui faire obtenir avant son départ « ce passe-port si désiré et déjà depuis trop longtemps attendu, et toutes les sûretés nécessaires pour arriver aux frontières de France ».

recueilli par la surveillance autrichienne établie auprès d'elle, permettait de le croire.

Je suis, etc.

Vienne, 17 mars 1815.

LXXIV

N° 39.

Vienne, 19 mars 1815.

SIRE,

Le duc de Wellington fait partir aujourd'hui pour Londres un courrier qui passera par Paris, si la chose n'est pas impossible. J'en profite pour informer Votre Majesté que, dans la conférence militaire tenue avant-hier, et à laquelle a assisté l'Empereur de Russie, on a posé en fait que Buonaparte, avec lequel les puissances ne traiteraient jamais, devait être arrêté par des efforts prompts et immenses. Elles ont en conséquence arrêté de renouveler le traité de Chaumont, dont j'ai eu l'honneur d'envoyer une copie à Votre Majesté. Mais c'est uniquement contre Buonaparte qu'il doit être rédigé, et non contre la France, qui au contraire y accédera. La Sardaigne, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, y accéderont pareillement, ainsi que la Hollande et le Hanovre.

La Porte Ottomane sera invitée, non à prendre part à la guerre, mais à ne recevoir ni les Français rebelles ni leurs bâtiments.

Il sera aussi fait une démarche vis-à-vis de la Suisse. La question actuelle est hors de la neutralité, l'homme qui force l'Europe à s'armer n'étant qu'un brigand¹.

J'ai reçu de l'Autriche une déclaration² relative à la Valteline, et à Bormio et Chiavenne, laquelle déclaration porte que ces objets doivent entrer dans les arrangements de l'Italie et y servir à des compensations.

Je suis, etc.

Vienne, 19 mars 1815.

P. S. Le courrier parti de Paris le 11, est arrivé sans aucune difficulté.

¹ « Ces arrangements vont donc constituer l'Europe entière en état de guerre, non plus contre la France, mais au contraire pour le salut de la France contre Buonaparte et ses adhérents. Aussi, lorsque le but pour lequel cette guerre va être entreprise sera obtenu, n'y aura-t-il point de traité à faire, parce que la nation française reste en état de paix avec toutes les autres. Le traité du 30 mai subsiste, et c'est lui qui continuera à régler nos rapports avec les puissances étrangères. »

(Talleyrand à Jaucourt, 19 mars 1815.)

M. Henri Martin raconte, t. IV, p. 150, que « Bonaparte dépêcha un message à Murat, en le chargeant de prévenir l'Autriche qu'il serait bientôt à Paris et qu'il acceptait le traité de 1814 ». M. Henri Martin ajoute : « S'il était sincère, son retour n'avait pas même l'excuse de tâcher de rendre à la France les frontières qu'il lui avait fait perdre. »

² Voir d'ANGE BERG, p. 1933.

LXXV

N^o 40.

Vienne, le 19 mars 1815.

SIRE,

Il ne nous est parvenu aucune nouvelle aujourd'hui. C'est à six heures du soir que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté.

Les affaires de Suisse ont été terminées ce matin. La députation qui était à Vienne doit porter la déclaration¹ convenue entre toutes les puissances et signée par elles. J'en adresse une copie à M. de Talleyrand. Les plénipotentiaires suisses croient qu'elle ne satisfera complètement aucun parti, mais qu'elle n'en mécontentera beaucoup aucun. Ainsi, les stipulations qu'elle contient seront, à ce que l'on croit généralement, adoptées.

Les premières nouvelles que nous recevrons ici décideront du départ de lord Wellington. Son courrier doit naturellement arriver dans la journée du 21; le 22, il prendra sa résolution.

¹ Déclaration des puissances rassemblées au Congrès de Vienne au sujet de la Suisse.

Annexe n^o 11 de l'acte du Congrès de Vienne.

(Voir d'ANGEBERG, p. 934. — THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 604, Affaires suisses.)

L'esprit ici est excellent. C'est Buonaparte tout seul que l'on a en vue. Tous les actes seront dans ce sens-là¹.

Je suis, etc.

Vienne, le 19 mars 1815.

LXXVI

N° 41.

Vienne, 19 mars 1815 (au soir).

SIRE,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre que je reçois, dans le moment, du ministre de Russie. Elle me

¹ « Vous savez déjà sans doute que Buonaparte a nommé M. de Caulaincourt ministre des relations extérieures; il a aussi nommé Carnot ministre de l'intérieur. La nomination de M. de Caulaincourt va, ce me semble, nécessiter de votre part des mesures auxquelles sans doute vous aurez déjà pensé : pour moi, je ne suis plus bon à rien; ne me donnez pas de mission, je n'en veux pas. Ce que l'on va avoir à faire hors du Congrès, s'il subsiste, sera un peu d'intrigue, et nous prenons déjà une couleur d'émigration qui m'est odieuse. Vous avez auprès de vous des gens qui valent cent fois mieux que moi.

« Durand m'a fait des propositions si nobles, si franches, que je ne vous parlerais de personne que je me croirais obligé de vous parler de lui. Reinhart est à Bruxelles, il va se retirer dans sa maison de campagne, entre Bonn et Cologne; il a, conformément à ce que je lui avais dit, emporté les sceaux du ministère, avec quelques papiers importants : il enverra cela par occasion sûre. Il m'écrit dans l'amertume de son cœur : « Ma famille est sauvée, et je n'ai pas vu entrer B... dans Paris..... cela me suffit. »

« Dans son opinion, B... laissera l'intérieur aux gardes nationales, dussent-elles se battre entre elles, et marchera avec ses soldats, qui sont réellement

semble ne rien laisser à désirer sur l'objet auquel elle se rapporte. Les sentiments qui y sont exprimés sont très-bons et d'accord avec le langage que, dans cette circon-

sa seule nation, sur les bords du Rhin, où, grâce aux lenteurs du Congrès, il pourra trouver des partisans ainsi qu'en Belgique. Je pensais, moi, qu'il aimerait à être attaqué, pour s'allier tout par la commune haine pour les étrangers; mais peut-être est-il vrai que la réunion de la Belgique et la ligne du Rhin sont un autre intérêt presque aussi national; et puis un succès, si la rapidité de sa marche le lui fait obtenir, fera un effet prodigieux.

« Les précautions que l'on prend dans le pays indiquent déjà l'inquiétude: point de journaux, tous sont arrêtés; les passe-ports ne se donnent et ne se visent qu'avec des difficultés extrêmes. Le commerce se plaint. Ne croyez-vous pas que M. de Zeppelin restera à Paris? J'ai écrit autant que je l'ai pu que l'on vous adressât toute la correspondance au moins en double. Il importe que vous sachiez ce que le corps diplomatique aura fait. Je leur ai donné à tous des passe-ports, mais j'ai quelque idée que M. de Zeppelin, M. de Walterstorff resteront; peut-être même M. de Fagel, celui-ci pour observer: le prétexte d'attendre des ordres serait déjà une concession. Enfin, vous aurez quelques moyens d'être informé. En ce moment, le choix de nos ambassadeurs dans le sens où il est fait deviendra beaucoup plus utile. Je pense que le prince de Laval, qui avait demandé ses passe-ports, sera resté ou même retourné. Il sera plus à portée de correspondre avec vous que beaucoup d'autres tant que l'Italie sera tranquille; ils auront sans doute l'esprit de penser à leurs cinq ou six mille bannis qu'il ne faut pas jeter dans les bras de B..., mais qui sont bien aigris!

« On s'attend à l'arrivée de lord Wellington. Il ne faudra pas moins que sa présence pour rassurer les Anglais, qui fuient tous.

« Le grand Bl... a sorti ses fourgous; cela ne fait pas merveille, cela fait une grande fortune bourgeoise. Louis a laissé les siens, au nombre de trente-cinq millions: c'est désolant, car voilà de quoi aller sur le Rhin: le *bonhomme* a déjà taxé les cotons et resserré les mesures de douanes; on baisera la griffe, on payera.

« Adieu. Je ne me suis pas trop pressé d'être triste quand je vous ai mandé mes tristes conjectures; eh bien, je ne suis pas plus gai. La philosophie du Roi va droit à Hartwell, et l'activité des Princes juste à écouter sans choix et à suivre aveuglément leurs penchants. Vous ferez peut-être l'épithape de cet *enragé*; ce sera beaucoup, mais alors la France sera perdue.

« D'André est à Bruxelles, d'où il tâte le Fouché pour son petit compte particulier.

« Je vous embrasse, et je vous souhaite la conservation d'assez de choses

stance, tient l'Empereur. Tout ce qui tient à lui est dans le meilleur esprit.

On se propose d'avoir trois armées actives et deux de réserve ¹.

L'une, opérant depuis la mer jusqu'au Mein, serait composée d'Anglais, de Hollandais, de Hanovriens, de contingents du Nord et de Prussiens. Elle serait sous les ordres du duc de Wellington.

La seconde aurait sa ligne d'opération du Mein à la Méditerranée, et serait commandée par le prince de Schwarzenberg. Cette armée serait formée d'Autrichiens, de Piémontais, de Suisses, et des contingents de l'Allemagne méridionale.

L'armée d'Italie n'a point encore de chef désigné.

Des deux armées de réserve, l'une serait appelée armée de réserve du Nord, et commandée par le maréchal Blücher.

Le général Barclay de Tolly commanderait l'autre, qui serait l'armée de réserve du Midi.

Tout cela n'est encore que proposé, mais paraît convenir à l'Autriche et à l'Angleterre. Incessamment, nous sau-

pour n'être que pauvre : c'est là où il y a de l'honneur; mais je n'aime pas la misère. Bresson a pensé à ce qui n'était pas du budget et attendra sans doute vos ordres; cette somme est réduite à quatre-vingt mille francs. Je ne doute pas qu'il n'en conserve la disposition. Pour moi, mon cher, j'ai cinquante mille francs et pas une obole, si, comme on le dit, le héros de l'île d'Elbe prend les biens du Gouvernement provisoire et en bannit les membres. » (Jaucourt à Talleyrand, d'Ostende, 27 mars 1815.)

¹ Une correspondance de Vienne, insérée au *Moniteur universel* du 21 avril 1815, disait :

« Lord Wellington agira du côté des Pays-Bas, le feld-maréchal Blücher entre le Rhin et la Moselle, le feld-maréchal Schwarzenberg sur les frontières de la Suisse. »

rons quelque chose sur la force que chacune de ces armées doit avoir.

Je suis, etc.

Vienne, 19 mars 1815 (au soir).

LXXVII

N^o 42.

Vienne, le 20 mars 1815.

SIRE,

L'Empereur François vient d'ordonner à madame de Montesquiou de lui remettre l'enfant dont elle était chargée. Son langage dans la circonstance actuelle a été si opposé aux résolutions prises par l'Autriche et par les autres puissances, que l'Empereur n'a pas voulu permettre qu'elle restât plus longtemps auprès de son petit-fils. Demain, elle doit recevoir l'ordre de retourner en France. L'enfant va être établi à Vienne, au palais. Ainsi, il ne pourra pas être enlevé, comme plusieurs circonstances pouvaient le faire présumer¹.

Je suis, etc.

Vienne, le 20 mars 1815.

¹ Le jour où Talleyrand écrivait cette lettre de Vienne, concernant le Roi

LXXVIII

N° 43.

Vienne, 23 mars 1815.

SIRE,

M. le duc de Rohan-Montbazou est arrivé l'avant-dernière nuit, et m'a remis la lettre de Votre Majesté dont il était porteur. Toutes les mesures étaient prises avant son arrivée, et il avait trouvé imprimée près du Rhin la déclaration du 13 de ce mois. Elle doit être aujourd'hui répandue dans toute la France. J'espère que son effet sera d'ôter la confiance aux malveillants, et d'en donner aux hommes fidèles.

Les forces que l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la Prusse, la Bavière, la Hollande, les États d'Allemagne, la Sardaigne, mettront sur pied, formeront, les garnisons comprises, un total de plus de sept cent mille hommes prêts à agir dès qu'ils seront requis. Les Prussiens ont déjà quatre-vingt mille hommes sur le Rhin; les Anglais, Hollandais, Hanovriens, un nombre semblable. Deux cent cinquante mille Russes y arriveront, à la fin d'avril, avec cinq cent quatre-vingt-dix pièces de canon. Je crois qu'au

de Rome, est celui que Napoléon avait choisi pour faire son entrée à Paris comme anniversaire de la naissance de son fils.

lieu de trois armées actives, il y en aura quatre, dont l'une sous le commandement du maréchal Blücher.

Les puissances souhaitent vivement elles-mêmes qu'aucune partie de ces forces ne soit nécessaire, et que la France puisse se passer de leur secours. Mais elles n'attendent pour les donner qu'une demande de Votre Majesté.

Les papiers que nous avons reçus aujourd'hui de Paris, et qui vont jusqu'à la date du 14 inclusivement ¹, me font espérer que Votre Majesté ne sera pas obligée de quitter Paris ²; dans le cas contraire, ce qui paraît ici le plus désirable serait qu'Elle se retirât, si cela était absolument nécessaire, vers quelque place du Nord ³ dont Elle serait entièrement sûre, et qu'Elle y fût suivie par les deux Chambres et la partie de l'armée restée fidèle, accrue d'une portion

¹ « La lecture des journaux, mon cher Jaucourt, laisse une bonne impression. Je parle de ceux du 12, du 13 et du 14, qui sont remplis d'adresses de régiments. Je vous invite à vous entendre avec les ministères étrangers pour que chaque jour il parte, ou de l'un d'eux ou de vous, un courrier pour Vienne. »
(Talleyrand à Jaucourt, 23 mars 1815.)

² « A vrai dire, le rôle du Roi eût été superbe s'il fût resté à Paris..... Le Roi avait annoncé cette résolution : elle a changé deux fois; c'est un grand malheur. Je ne croirai jamais que la ville de Paris l'eût laissé périr par la main de cet homme, ni que les troupes eussent tiré sur nous. Enfin, c'est fait. Il faut par tout moyen refaire un noyau, gagner un commandant de place et avoir le pied sur le sol sacré. Car si le Roi arrive derrière les troupes étrangères, il donnera bien beau jeu à toutes les mesures des jacobins et de Buonaparte, qui marchent d'accord aujourd'hui. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 4 avril 1815.)

³ « Je crois vous avoir rendu compte de ce qui s'est passé le jour du départ du Roi. Premièrement, M. de Blacas n'en est convenu que d'une manière incertaine et en demandant que l'on n'en convînt pas. Je me suis trouvé sur le passage du Roi à sa sortie de son appartement. Il m'a dit à

de la garde nationale, ce qu'il importe le plus d'éviter étant que Votre Majesté ne semble isolée et que cela n'in-
duise à regarder comme distinctes sa cause et celle de la
nation, qui n'en font qu'une seule et même ¹.

Lord Wellington voudrait être déjà en Belgique, à la
tête des troupes qu'il doit avoir sous ses ordres, afin d'être

l'oreille : « Prévenez mes ministres que je me rends à Lille, que je désire
« qu'ils s'y réunissent. Dites aux ambassadeurs que je serai charmé de les voir
« à Lille, mais qu'ils sont bien les maîtres, s'ils le préfèrent, de se rendre à
« leurs Cours respectives. » (Jaucourt à Talleyrand, 2 avril 1815.)

¹ Le 19 avril, M. de Talleyrand écrit à M. de Jaucourt :

« Nous avons de la peine à comprendre ici pourquoi on a éloigné tant de
monde ; il me semble qu'il eût été fort utile qu'un noyau de Français de
toutes les opinions et de tous les états se trouvât autour du Roi. . . . »

« Le désir de M. le maréchal duc de Raguse de ne pas rester dans
l'inaction est sans doute aussi naturel que digne d'éloges ; mais ce n'est pas,
je pense, avec des étrangers qu'il convient que lui et les autres officiers gé-
néraux qui sont autour du Roi lui donnent des preuves de leur zèle et de
leur dévouement.

« Les Suisses, bien que depuis longtemps amis de la France et attachés
d'affection à la famille de nos Rois, ne sont pourtant pas des Français. Ce
qui est à désirer, c'est que le Roi puisse lever sous les ordres de ses offi-
ciers une armée de Français dont le noyau me semble pouvoir être formé dès
à présent, et qui sans doute sera facilement recrutée et deviendra en peu
de temps nombreuse, lorsque les armées étrangères s'étant avancées sur
le territoire, les pays qu'elles auront occupés seront soustraits à l'influence
de Bonaparte ; le Roi revenant dans ses États à la tête d'une armée natio-
nale exercera, aussi bien dans les provinces qui lui seront soumises que
dans celles qui ne le seront pas encore, une puissance d'opinion bien diffé-
rente que s'il n'y revenait qu'à la suite des armées étrangères.

« Pour vous, Monsieur le comte, il est d'ailleurs nécessaire que vous res-
tiez auprès du Roi ; il faut que vous y soyez pour lui mettre sous les yeux
la correspondance de ses ministres dans les Cours étrangères, pour leur
transmettre ses instructions et ses ordres, pour leur donner des nouvelles.
Il est bien essentiel que dans des circonstances comme celles où nous nous
trouvons, il reçoive des informations fréquentes sur tout ce qui se passe. Je
vous prie de leur écrire le plus souvent que vous pourrez. »

(Talleyrand à Jaucourt, 19 avril 1815.)

en mesure à tout événement, ce qui le rend fort disposé à presser les affaires qui restent à terminer.

On a trouvé ici des inconvénients au départ de madame de Montesquiou ; et aujourd'hui on parlait de l'envoyer à Lintz.

Votre Majesté sera sans doute fâchée d'apprendre que madame de Brionne est morte hier. Elle avait quatre-vingt-un ans.

Je suis, etc.

Vienne, 23 mars 1815.

LXXIX

N° 44.

Vienne, 23 mars 1815.

SIRE,

Cette lettre est portée à Votre Majesté par un courrier prussien qui part aujourd'hui.

Je viens d'avoir communication d'une lettre de Buonaparte écrite tout entière de sa main à l'Archiduchesse Marie-Louise. Elle est du 11 mars, datée de Lyon, et annonçant qu'il serait à Paris vers le 21. Cette lettre, qu'il a fait remettre par le général Songeon, qui a trahi Votre Majesté, a été portée par un officier du 7^e de hussards, nommé Nyon, à M. de Bubna, qui l'a fait parvenir ici.

Elle est écrite dans deux vues : la première, de faire croire à son armée et à ses partisans qu'il est en relation avec l'Autriche ; la seconde, de persuader à l'Autriche qu'il a une immensité de partisans en France. A cette lettre étaient jointes une foule de proclamations, toutes horribles¹. Il parle d'une lettre antérieure, mais qui n'est point parvenue.

A Lyon, ses forces étaient composées du 14^e de husards, et des 23^e, 24^e, 5^e, 7^e et 11^e de ligne, chacun de ces régiments n'ayant pas plus de mille hommes. Cela, joint avec ce qu'il avait déjà, lui donne une armée au plus de neuf à dix mille hommes. (Il parle à la date du 11^e).

On annonçait qu'il se dirigeait vers le Charolais, dont en général l'esprit ne passe pas pour être bon. Il était encore à Lyon le 13.

¹ Allusion aux deux proclamations de Napoléon, l'une aux soldats, l'autre au peuple français, datées du golfe Jouan, 1^{er} mars 1815.

² « Lorsque le Roi a quitté Paris, son armée effective, tout compris, était de 150,000 hommes. Bonaparte, pour l'augmenter, a annulé tous les congés donnés par le Roi. Il y en a eu 106,000 d'expédiés. Il a également rappelé tous les retraités, et l'opinion des bureaux de la guerre est que ce rappel est de 150,000 hommes; mais tout le pays compris entre Bordeaux et Marseille ne fournira rien ou peu de chose, en sorte que les meilleurs calculateurs estiment qu'il pourra tirer au plus 100,000 hommes de cette disposition, mais des soldats aguerris : ce qui portera néanmoins son armée disponible pour le 20 mars prochain à 250,000 hommes, sur quoi il faut retrancher les dépôts et les hôpitaux (50,000 hommes), ce qui n'en porterait pas moins, du 20 au 25 mars, son armée disponible à 200,000 hommes.

« La cavalerie de cette armée était, au départ du Roi, de 21,000 hommes; le maréchal Macdonald, qui m'a fourni ces données, estime que, malgré la pénurie des chevaux de selle, il pourra la porter à 30,000 hommes, qui entrent nécessairement dans la composition des 200,000 hommes disponibles.

« Le Roi avait laissé 12,000 pièces de canon de tous calibres; ainsi Buonaparte pourra réunir son artillerie aussi nombreuse qu'il voudra. Il aura assez

Ici l'accord est complet ; Votre Majesté peut y compter. Je lui en réponds.

Pour accélérer les affaires, l'Empereur de Russie a proposé de rédiger en traité particulier, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, les stipulations relatives à la Pologne. Cela a été convenu à la conférence de ce matin. Cet accord particulier prendra place dans le traité général.

Le prince souverain des Pays-Bas prend le titre de Roi des Pays-Bas. La notification en sera faite demain, et l'adhésion donnée le même jour.

Nous allons entrer dans les affaires d'Italie, pour lesquelles nous avons gagné beaucoup de terrain contre Murat.

J'ai obtenu que M. de Schraut, ministre d'Autriche en Suisse, qui a tenu un fort mauvais langage, soit rappelé ; il paraît que ses torts tiennent à sa santé.

J'envoie en France M. de La Tour du Pin, qui, dans le moment présent, ne m'est ici d'aucune utilité. Mon objet

de chevaux de trait : il en prend un ou deux par commune, suivant sa force, et il les paye à déduire sur les impositions, ce qui n'écrase point son trésor. Il prendra des chariots des paysans pour subvenir aux caissons qui lui manqueront.

« Je compte pour peu de chose les 2,250,000 gardes nationaux qu'il fait organiser en bataillons dans tous les départements. Le maréchal estime cependant qu'il pourra, avec les bataillons de grenadiers et de chasseurs, fournir les garnisons de ses places de guerre, dans lesquelles il jettera les dépôts avec des officiers de ligne pour s'y maintenir.

« Buonaparte avait à mon départ 300,000 fusils, non compris l'armement des 150,000 hommes qui forment l'armée. Il ne peut donc armer que 450,000 hommes. Il a de la poudre et des projectiles pour sa campagne d'été. »

(De Gand. Beurnonville à M. de Talleyrand, 26 avril 1815.)

est de le faire arriver auprès du maréchal Masséna, d'encourager à prendre possession pour Votre Majesté de tout ce qui a été momentanément occupé par Buonaparte, de lui faire connaître, sans qu'il puisse jamais en être effrayé, les dispositions des puissances, et de lui offrir tous les secours extérieurs dont Votre Majesté jugera qu'il peut avoir besoin. On n'agirait à cet égard que d'après un ordre formel donné par Elle.

Je suis, etc.

Vienna, 23 mars 1815.

LXXX

N° 45.

Vienna, 26 mars 1815.

SIRE,

L'Empereur Alexandre m'ayant fait dire hier d'aller le voir, ce matin, à onze heures, je me suis rendu au palais. Depuis que je suis à Vienna, il n'a jamais été aussi aimable avec moi. « Il faut, m'a-t-il dit, écarter les récriminations, et s'occuper franchement et utilement de l'état présent, non pour en chercher les causes, mais pour y remédier. » Il m'a parlé avec abondance, avec une sorte d'effusion, de son attachement pour Votre Majesté. Il emploiera pour Elle, si besoin est, jusqu'à son dernier homme et son der-

nier écu. Il a même employé les expressions d'un soldat vaillant qui ne craint d'aventurer ni ses membres ni sa vie. Il la sacrifierait plutôt que d'abandonner une cause où il sent que son honneur est engagé. De mon côté, je lui ai témoigné la plus grande confiance, et depuis quelque temps je lui en témoigne par l'intermédiaire de ceux qui l'approchent le plus, et avec lesquels je suis lié. Si le secours des puissances étrangères nous devient nécessaire, il nous convient que lui, qui ne peut avoir d'ambition aux dépens de la France, ait le rôle principal.

Plusieurs fois il m'a répété : « Dites au Roi que ce n'est pas ici le temps de la clémence ; il défend les intérêts de l'Europe. » A différentes reprises, il a loué Votre Majesté de s'être décidée à ne pas quitter Paris.

Les forces mises en mouvement, dont il avait l'état, forment une masse de huit cent soixante mille hommes.

Le traité de Chaumont, dont on renouvelle les stipulations, en donne seul six cent mille, sans compter l'armée d'Italie, qui sera de cent cinquante mille, et les réserves russes et prussiennes.

Les Prussiens ont déjà sur le Rhin soixante-dix mille hommes d'infanterie, sept mille de cavalerie, cinq mille d'artillerie. Ils font marcher de plus cent cinquante-neuf mille hommes d'infanterie, dix-neuf mille de cavalerie et six mille d'artillerie.

Les Russes commencent à se persuader qu'ils ne peuvent avoir une entière confiance dans l'Autriche, tant que celle-ci ne sera pas compromise vis-à-vis de Murat. J'ai trouvé l'Empereur très-bien disposé pour cette affaire. On se

réunit ce soir pour signer le traité de coopération. J'ai proposé hier d'y insérer l'article suivant :

« Le présent traité ayant uniquement pour but de soutenir la France ou tout autre pays contre les entreprises de Buonaparte et de ses adhérents, Sa Majesté Très-Chrétienne sera spécialement invitée à y accéder et à faire connaître, dans le cas où Elle devrait requérir les forces stipulées en l'article....., quel secours les circonstances lui permettront de vouer à l'objet du présent traité. »

Quoique cet article n'ait point été définitivement adopté, j'ai tout lieu de penser qu'il le sera.

Je suis, etc.

Vienne, 26 mars 1815.

LXXXI

N° 46.

Vienne, 29 mars 1815.

SIRE,

Je n'ai pas besoin d'exprimer à Votre Majesté tout ce que me font éprouver les événements désastreux qui viennent de se succéder avec une si incroyable rapidité. Elle en jugera par mon attachement pour sa personne, qui lui est aussi bien connu que mon zèle et mon dévouement.

Tout ce qu'il peut me rester de moyens pour la servir lui sera toujours consacré. Je le lui dis en ce moment, et je ne le lui répéterai plus.

Le traité de coopération a été signé le 25 au soir ; il m'a été officiellement communiqué le 27. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Majesté la copie de ce traité, et celles de la note que les plénipotentiaires m'ont remise en même temps, et de la réponse que j'y ai faite¹.

Cette importante affaire terminée, le duc de Wellington n'a pas voulu différer plus longtemps de se rendre à son armée ; il est parti de Vienne ce matin à six heures.

Nous redoublons d'activité pour achever les affaires que le Congrès avait à régler. Selon mon opinion, il finira en avril. Je crois plus que jamais important qu'il se termine par un acte solennel, parce que cet acte prouvera à tout le monde que toutes les puissances sont d'accord, et invariablement déterminées à maintenir l'ordre de choses que l'entreprise de Buonaparte tend à renverser.

Comme Votre Majesté pourrait se trouver gênée en ce moment pour subvenir aux dépenses de la chancellerie française, de son ambassade au Congrès, et d'envois de courriers et de personnes pour prendre des informations, j'ai pris des arrangements avec l'Angleterre pour y faire

¹ Traité dit de la Quadruple Alliance, conclu à Vienne le 25 mars 1815, entre la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie.

(Voir d'ANGEBOURG, p. 971.)

Une note du prince de Talleyrand, du 27 mars, porte adhésion de la France au traité du 25 mars.

(Voir d'ANGEBOURG, p. 984.)

face. C'est donc un objet dont Votre Majesté n'aura pas à s'occuper¹.

Je désire bien vivement d'avoir des nouvelles de Votre Majesté et d'apprendre qu'Elle est arrivée dans le lieu où Elle a résolu de se rendre. J'espère qu'Elle aura emporté avec Elle toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire, et qu'Elle a ordonné à M. de Jaucourt de prendre avec lui tout ce qui est relatif au Congrès². Il y a sûrement dans mes lettres des choses faites pour déplaire aux puissances,

¹ « Je suppose que M. de Blacas vous a mis au fait de sa situation pécuniaire; elle est des plus médiocres, s'il dit vrai : les diamants et quatre millions. On m'a dit, en outre, — c'est ce qu'il ne dit pas, — le reste de six millions de l'extraordinaire, qui pourraient avoir été écornés pour les travaux de Versailles. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 10 avril 1815.)

« Je vous engage à prendre les ordres du Roi relativement à ses ministres dans les Cours étrangères, qui ne veulent ni ne peuvent retourner en France; il faut qu'ils aient quelques appointements. Ici, nous ne pouvons rien à cet égard, parce que nos paiements ont été suspendus à la date du 20 mars, jour de l'entrée de Buonaparte à Paris. Je me suis arrangé, pour nous autres de Vienne, avec la légation anglaise, qui fera, quand elle aura reçu la réponse de son Gouvernement, les avances pour nos dépenses journalières. »

(Talleyrand à Jaucourt, 19 avril 1815.)

² Reinhart écrit à M. de Talleyrand, de Bruxelles, 28 mars 1815 :

« Des papiers importants, Monseigneur, je n'en portais pas. Ce fut à minuit que M. de Jaucourt vint à l'hôtel expédier les courriers pour Vienne et signa les circulaires qui laissaient aux agents étrangers le choix ou de joindre le Roi à Lille ou de se rendre directement auprès de leur Gouvernement..... »

« M. de Jaucourt, me sachant déterminé à ne point rester, écrivit à M. d'Hauterive pour le charger de la signature par intérim; mais comme j'étais le premier en ligne, il me fallait un ordre pour m'éloigner. Il me donna celui d'emporter les sceaux du Département.

« Pour les papiers, aucun ministère n'en emportait. Sans ordre exprès du Roi, aucun employé ne voulait suivre. Il était plus dangereux de les emporter en route que de les cacher ou de les brûler, ce que M. Bresson a

qui aujourd'hui veulent être bien, mais qui souvent, depuis six mois, ont pu être jugées sévèrement.

Je garde avec moi deux courriers sûrs¹, pour communiquer avec le lieu qu'aura choisi Votre Majesté. Ils n'entreront jamais en France que par la frontière dont Votre Majesté est sûre.

Je suis, etc.

Vieigne, 29 mars 1815.

prescrit de faire pour ceux qui étaient en sa garde et qui pouvaient compromettre quelqu'un.

« Je regrette néanmoins de n'avoir pas emporté les traités du 3 janvier.

« Je ne connais parmi les papiers de la chancellerie aucun autre qui puisse tirer à conséquence. »

« Reinhart était destiné à nous joindre avec tant soit peu de chancellerie. Il a brisé le timbre et sera parti, je pense, le même jour que moi, c'est-à-dire le lendemain du départ du Roi..... Je me suis borné à faire brûler vos lettres, et à dire que l'on brûle celles de Mariotti..... J'aurais bien fait retirer ces pièces; mais outre que j'étais bien pressé, les chefs de division étaient couchés, et je ne sais s'ils auraient été également disposés à le faire. »

(Jaucourt à Talleyrand, 27 mars 1815.)

¹ « J'ai beaucoup de soupçons que votre courrier, que l'on m'a dit être Augustin, a été fort peu embarrassé de se rendre droit auprès de M. de Caulaincourt. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 4 avril 1815.)

LXXXII

N° 47.

Vienne, 30 mars 1815.

SIRE,

Le général Pozzo va se mettre en route pour se rendre auprès de Votre Majesté. Je n'ai pas voulu le laisser partir sans le charger d'une lettre pour Elle.

Toutes les puissances sont dans le plus parfait accord sur la destruction de Buonaparte ; elles la regardent comme étant d'un intérêt personnel.

L'Empereur de Russie a le meilleur langage ; il fait marcher toutes ses troupes, et trouve que cette question est telle, qu'il doit y mettre son dernier homme et son dernier écu. Il marchera lui-même. J'espère que le corps diplomatique aura suivi Votre Majesté. J'attends avec une extrême impatience qu'Elle me donne de ses nouvelles.

Je suis, etc.

Vienne, 30 mars 1815.

LXXXIII

N° 48.

Vienne, 3 avril 1815.

SIRE,

Lord Clancarty expédiant à Londres un courrier qui passera par la Belgique, j'en profite pour faire connaître à Votre Majesté l'état actuel des affaires.

Depuis quelques jours on a appris ici que Murat était entré dans les États du Saint-Siège, et que le Pape avait dû quitter Rome. Cet événement fait enfin ouvrir les yeux à l'Autriche, et met un terme à toutes ses hésitations. Nous sommes aujourd'hui, à très-peu de chose près, d'accord sur les arrangements de l'Italie, qui ne tarderont pas à être définitivement arrêtés. Il ne nous restera plus ensuite qu'à réunir tous les articles convenus pour en former l'acte qui terminera le Congrès; car je tiens extrêmement et plus que jamais à ce qu'il y ait un acte.

L'ambassade de Votre Majesté est ici dans la même position; elle y jouit de la même considération et y exerce la même influence que si Votre Majesté était à Paris et que si son autorité n'était méconnue sur aucun point du Royaume. Je puis donner à Votre Majesté l'assurance qu'elle conservera cette position.

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle de Votre Majesté

depuis qu'Elle a quitté Paris ¹ ; j'en attends avec la plus vive impatience. J'ose lui dire qu'il est important que je sois instruit de sa marche et de ses dispositions.

Je suis, etc.

Vienne, 3 avril 1815.

P. S. — Je désirerais bien que Votre Majesté me fit connaître, avec détail, quelles sont les personnes qui l'ont suivie, et celles que l'on attend. On peut se servir utilement des noms propres. L'archevêque de Reims a-t-il pu suivre Votre Majesté ?

Je ne sais rien de M. de Jaucourt. Votre Majesté permettra que ce soit sous son enveloppe que je mette sa lettre.

M. de Vincent est arrivé ce matin ; le Gouvernement autrichien recevra probablement, par le secrétaire de la légation autrichienne, M. Lefébure, une lettre de Buonaparte ou du duc de Vicence ; mais cette communication sera sans réponse et sans effet.

Le numéro 45 de mes lettres, qui m'est revenu, indiquera à Votre Majesté ceux qui lui manquent.

¹ Dans la nuit du 19 au 20 mars 1815.

LXXXIV

N^o 49.

Vienne, 5 avril 1815.

SIRE,

Les événements qui ont eu lieu en France n'ont altéré en rien la position de l'ambassade de Votre Majesté au Congrès, où les affaires qui concernent les arrangements futurs de l'Europe continuent à se discuter comme auparavant. J'ai lieu d'espérer que ce qui reste encore à régler sera terminé d'une manière conforme aux intentions que Votre Majesté m'a fait connaître.

Dans plusieurs lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, et qui peut-être ne lui sont point parvenues, je lui disais qu'il paraissait fort important à toutes les personnes qui sont ici, aussi bien qu'à moi-même, qu'Elle ne quittât point le territoire français, ou que, si cela lui était impossible, Elle ne s'en éloignât que le moins qu'il se pourrait. Si j'osais lui exprimer ici mon opinion, qui est celle aussi des plénipotentiaires de toutes les puissances, je lui dirais que le séjour d'une ville aussi rapprochée de la mer que l'est Ostende, ne peut que nuire beaucoup à sa cause dans l'opinion publique, parce qu'il peut faire croire que Votre Majesté est disposée à quitter le continent et à mettre la mer entre Elle et ses États. Le séjour qui, dans les circonstances actuelles, paraît, si l'état des choses le

permet, le plus convenable pour Votre Majesté, pourrait être celui de la ville de Liége ; il paraît que les dispositions des armées le rendent sûr.

On s'occupe maintenant ici d'une seconde déclaration du Congrès, qui confirme les dispositions annoncées par les puissances dans celle du 13 mars. Elle répondra à toutes les publications faites par Buonaparte¹ depuis qu'il est maître de Paris, et je dois croire qu'elle produira un grand effet partout où elle sera connue ; c'est particulièrement pour la disposition des esprits en France qu'elle est calculée.

La seule lettre que j'ai reçue de Votre Majesté depuis qu'Elle a quitté Paris est celle dont Elle a daigné m'honorer en date du 26 mars². Je n'en ai reçu aucune ni de M. de Blacas ni de M. de Jaucourt, et je dois dire à Votre Majesté que ce délaissement m'est extrêmement pénible et est ici nuisible aux affaires.

Je suis, etc.

P. S. — Je joins ici une lettre partie par un courrier et qui m'est revenue, ainsi qu'une lettre que le même courrier portait pour M. de Jaucourt.

Vienne, 5 avril 1815.

¹ « Vous aurez vu une réponse de M. Bignon, dans laquelle il y a *du faire* de Buonaparte, à la déclaration des puissances. Il n'a pas manqué de soustraire la pièce, et ensuite, en choisissant quelques passages, il répond et publie à profusion sa réponse à une pièce que l'on ne connaît pas. C'est Lally qui réplique et qui répondra à merveille, mais la difficulté sera de faire connaître la réponse en France. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 9 avril 1815.)

² Cette lettre manque au manuscrit du Département des affaires étrangères. Nous la donnons à la page 485.

LXXXV

N° 1, de Gand.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

Gand, 9 avril 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu par le prince V. de R...¹ votre numéro 46. Les expressions de votre attachement me sont toujours très-agréables, un peu plus sans doute dans un moment aussi pénible ; mais je n'en avais pas besoin pour y compter avec pleine confiance.

Le traité du 25 mars, suite et complément de la déclaration du 13, étant uniquement dirigé contre Buonaparte, je n'hésite pas à vous charger d'y adhérer en mon nom. S'il vous faut une instruction *ad hoc*, vous l'aurez à votre première demande ; mais en attendant, je vous autorise ici à faire comme si vous l'aviez reçue.

Le poids que je puis mettre dans la balance, c'est les dix-neuf vingtièmes de la nation française, des sentiments de laquelle ni moi ni les puissances ne pouvons douter. Mais ce moyen puissant ne peut être mis en usage sans des secours étrangers ; il faut donc que les armées alliées entrent en France, et le plus tôt possible. Chaque

¹ Victor de Rohan.

instant de délai m'ôte des forces, parce qu'il est dans la nature d'un vif enthousiasme de tendre sans cesse à se ralentir; il en donne au contraire à l'ennemi, à qui il laisse la facilité de rassembler ses forces, et par les moyens qu'il ne sait que trop bien employer, de tourner en sa faveur les bras qui aujourd'hui ne demandent qu'à s'armer pour moi. Le duc de Wellington, que j'ai vu hier, et des dispositions duquel je ne saurais assez me louer, a fait partir un courrier pour demander la liberté d'agir sans attendre que toutes les forces soient réunies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'appuyer vivement cette demande. Si l'on attend la réunion complète, il sera impossible de rien faire avant le 1^{er} juin; je ne doute pas du succès, mais Buonaparte ne sera écrasé que sous les ruines de la France¹, tandis que la célérité, en perdant plus sûrement encore l'un, sauverait l'autre. Ce peut ne pas être le but de tout le monde, mais ce doit être le nôtre.

Le duc de Wellington m'a appris que le contre-projet que je vous ai envoyé le 7 mars a été adopté; cela me fait grand plaisir. Je suis aussi fort satisfait des arrangements que vous avez pris pour la chancellerie, les courriers, etc.

¹ « Je parierais dix contre un que Buonaparte y succombera, et je ne voudrais pas parier que les Bourbons arriveront et surtout resteront. Rien n'est si facile que de faire abîmer, dévaster la France, et de faire opérer une révolution dans son Gouvernement; rien n'est si difficile que de la conserver, que de la remettre comme elle était le lendemain de la séance royale. Grand Dieu! quel chemin nous avons parcouru depuis ce temps-là!

« Il faut le dire en un seul mot : il conduisait à l'île d'Elbe. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 10 avril 1815.)

C'est un soulagement pour mes finances, fort mesquines en ce moment¹.

J'ai emporté avec moi toutes les lettres et pièces que vous m'avez adressées depuis que vous êtes à Vienne, et j'ai ordonné à M. de Jaucourt d'en agir de même.

Votre courage, et j'en étais bien sûr, n'est pas ébranlé par ces événements; vous voyez que le mien ne l'est pas davantage. Sur quoi, etc.

LXXXVI

N° 50.

Vienne, 13 avril 1815.

SIRE,

Depuis que Buonaparte s'est rendu maître de Paris, les puissances ont pensé qu'il pouvait être utile de renouveler par une seconde déclaration la manifestation des sentiments

¹ Dans une lettre à Talleyrand, M. de Jaucourt lui dit, à la date du 24 avril 1815 :

« Je vous avoue que la confusion des ordres, la honte du voyage, l'impéritie avec laquelle nous sommes sans un sou, la tranquille niaiserie avec laquelle M. de Blacas répond : « J'en suis bien fâché, je ne pouvais pas faire crier contre le Roi »; comme si les vingt-cinq millions qu'il fallait faire sortir trois jours plus tôt n'auraient pas pu revenir huit jours après. . . Je remplirais dix pages sur ce sujet, je le dis, tant cela rend indispensable une mesure quelconque qui fera disparaître M. de Blacas de la ligne des hommes d'affaires. »

exprimés dans celle du 13 mars. On a tout lieu de croire qu'à l'exception de quelques individus, tout ce qui, en France, est parti ou opinion, désire la même chose : la destruction de Buonaparte. On voudrait pouvoir se servir de cette disposition générale pour l'anéantir. Cet objet rempli, les opinions particulières de chaque parti se trouveront sans appui, sans force, sans moyen d'agir, et ne présenteront plus aucun obstacle¹. La déclaration avait donc été

¹ « Les mesures prises par le Gouvernement de Buonaparte depuis qu'il est à Paris, les individus qui composent son ministère, la direction que l'on s'efforce par tous les moyens de donner aux opinions, prouvent que Buonaparte se trouve sous l'influence de ce qui reste en France des anciens partis révolutionnaires, et que c'est d'eux seuls qu'il tire toute la force d'action qu'il peut avoir dans l'intérieur. Cependant il est bien connu qu'aucun de ces partis et qu'aucun des hommes qui les composent n'aiment Buonaparte, parce qu'ils savent parfaitement que s'il parvient à affermir son autorité, il leur arrachera bientôt, comme il l'a fait déjà lorsque pour la première fois il s'est emparé des rênes du Gouvernement, la portion de pouvoir qu'il est obligé de leur laisser, aujourd'hui qu'il a besoin de leur appui. Il est donc évident qu'ils ne se sont joints à lui que parce qu'ils n'ont pu trouver d'autre moyen de sortir d'un ordre de choses où toute participation aux affaires leur était ôtée et où ils croyaient même voir pour leur sûreté des sujets d'inquiétude. Mais il ne me paraît pas douteux qu'ils seraient les premiers à renverser Buonaparte, si le Gouvernement qui sera établi après lui leur offrait des garanties sur lesquelles ils pussent compter en toute assurance et qui non-seulement les délivrassent de toute inquiétude, mais encore pussent satisfaire leur ambition. C'est aussi ce que pensent les puissances, et en conséquence elles désireraient que le Roi, dans une proclamation qui devançât la réunion à Paris des collèges électoraux que Buonaparte y a appelés, s'attachât à rallier à lui tous les partis, en leur assurant à tous, sans distinction, tous les avantages d'un régime constitutionnel. Les puissances considèrent une déclaration du Roi faite dans cet esprit comme un puissant auxiliaire des forces qu'elles vont déployer. Plusieurs voudraient encore que le Roi, rejetant sur ses ministres les fautes qui ont pu être commises, se composât un nouveau ministère, comme s'il était en France, et dans la composition duquel chaque parti trouvât les garanties qu'il désire. J'écris au Roi par M. le comte de Noailles, qui vous porte aussi cette lettre,

projetée de manière à porter tous les individus qui figurent dans les différents partis à faire disparaître Buonaparte. D'accord sur le fond de la déclaration, on n'a pu encore s'entendre sur la forme, et la publication s'en trouve pour le moment ajournée. On pense même à substituer à une déclaration du Congrès une proclamation qui serait faite uniformément par tous les généraux en chef des troupes alliées, au moment où ces troupes entreraient sur le territoire français, et je ne suis pas éloigné d'adopter cette idée, qui me semble présenter plusieurs avantages.

Tout ce qui me revient de la France prouve que Buonaparte y est dans de grands embarras. J'en juge encore par les émissaires qu'il a envoyés ici ¹.

L'un d'eux, M. de Montrond, à l'aide de l'abbé Altieri, attaché à la légation autrichienne à Paris, est parvenu jusqu'à Vienne. Il n'avait ni dépêche ni mission ostensible, et peut-être a-t-il été plutôt envoyé par le parti qui sert actuellement Buonaparte que par Buonaparte lui-même. C'est

sur ce sujet. Comme je sais que les ministres qui vont être envoyés par les Cours auprès de Sa Majesté lui en parleront aussi, je souhaite beaucoup qu'Elle prévienne, par une détermination conforme aux vues que je viens d'avoir l'honneur de vous faire connaître, ce qu'ils auront à lui dire, et je vous prie de vouloir bien faire tout ce qui peut dépendre de vous pour décider le Roi à prendre cette détermination. »

(Talleyrand à Jaucourt, 22 avril 1815.)

¹ Voici ce que Napoléon dit de cette mission dans ses *Mémoires* :

« La mission de Montrond avait plusieurs buts : gagner Talleyrand ; porter des lettres à l'Impératrice et rapporter des réponses ; fournir à Talleyrand l'occasion d'écrire en France et de pouvoir saisir le fil des trames qu'il y avait ourdies. Tous ces buts furent remplis. »

« Le 9 mai 1815.

« Saint-Léon est arrivé ce soir à Vienne, mon cher prince. C'est un en-

là ce que je suis porté à croire. Il était chargé de paroles pour M. de Metternich, M. de Nesselrode, et pour moi. Il devait s'assurer si les puissances étrangères étaient sérieusement décidées à ne point reconnaître Buonaparte et à lui faire la guerre. Il avait aussi une lettre pour le prince Eugène. Ce qu'il était chargé de me demander était si je pouvais bien me résoudre à exciter une guerre contre la France. « Lisez la déclaration, lui ai-je répondu. Elle ne contient pas un mot qui ne soit dans mon opinion. Ce n'est pas d'ailleurs d'une guerre contre la France qu'il s'agit, elle est contre l'homme de l'île d'Elbe. » A M. de Metternich il a demandé si le Gouvernement autrichien avait totalement perdu de vue les idées qu'il avait au mois de mars 1814. « La régence ? nous n'en voulons point », a dit M. de Metternich. Enfin il a cherché à connaître par M. de Nesselrode quelles étaient les dispositions de l'Empereur Alexandre. « La destruction de Buonaparte et des siens », a-t-il dit, et les choses en sont restées là. On s'est attaché à faire connaître à M. de Montrond l'état des forces qui vont être immédiatement employées, ainsi que le traité du 25 mars dernier. Il est reparti pour Paris avec ces rensei-

voyé bienveillant de M. de Mollien et un peu de mes affaires. Il arrive avec l'instruction de m'inquiéter sur un grand procès de haute Cour nationale que l'on va me faire. Montrond avait échoué avec les mesures de séquestre : il avait fallu quelque chose de plus. Le voilà !

« Du reste, Saint-Léon est un fort bon et galant homme, mais qui entend les affaires politiques à peu près comme Dupont de Nemours, que l'on m'enverrait sûrement aussi, s'il n'était pas parti pour l'Amérique.

« Tout à vous. »

(Talleyrand à Metternich.)

gnements et ces réponses, qui pourront donner beaucoup à penser à ceux qui se sont aujourd'hui attachés à la fortune de Buonaparte.

Le second émissaire qu'il a envoyé est M. de Flahault. Arrivé à Stuttgart, le Roi de Wurtemberg l'a fait arrêter et reconduire à la frontière. Il avait des dépêches pour l'Empereur d'Autriche, l'Empereur Alexandre, l'Impératrice Marie-Louise, et pour la légation de Votre Majesté à Vienne. (C'étaient, à ce que nous avons supposé, les dépêches étant individuelles, des lettres pour faire cesser les pouvoirs de l'ambassade de Votre Majesté.) Les puissances sont toujours très-bien. Je puis attester à Votre Majesté que c'est une chose d'une difficulté extrême que de faire marcher tant de personnes vers un même but. Je ne cesse de mettre tous mes soins à empêcher qu'aucune d'elles ne s'en écarte ¹.

Les arrangements territoriaux du midi de l'Allemagne ont été convenus hier. Encore quelques jours, et j'espère que le Congrès aura terminé tout ce dont il avait à s'occuper.

Par le premier courrier anglais qui partira samedi 15, j'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la déclaration de guerre assez mal bâtie de l'Autriche à Murat ². Cette

¹ « Je me persuade que vous êtes et que vous vous considérez comme le véritable Cabinet diplomatique de France, et que toute l'Europe a réuni la diplomatie à Vienne. »

(De Gand, Jaucourt à Talleyrand, 4 avril 1815.)

² Déclaration de la Cour de Vienne sur la conduite du Roi de Naples. 12 avril 1815.

(Voir d'ANGREBZAC, p. 1065.)

affaire se terminera, à ce que j'espère, sous peu et à votre satisfaction.

Je suis, etc.

Vienne, 13 avril 1815.

P. S. — Cette lettre est portée par M. Fauche-Borel.

ANNEXE DU N° 86.

Projet de déclaration remis par les plénipotentiaires français à la conférence des huit puissances réunies à Vienne, le 11 avril 1815, et joint à la dépêche du 13 du même mois.

DÉCLARATION

Les puissances de l'Europe s'étaient flattées d'avoir assuré au monde, par les traités du 11 avril et du 30 mai 1814, une paix durable.

La France avait été la première à en jouir; tous ses intérêts directs avaient été réglés, tandis que ceux des autres États restaient subordonnés aux décisions futures d'un Congrès. Loin que ses anciennes limites eussent été resserrées, elle avait été agrandie. Les institutions libérales avaient remplacé pour elle un despotisme monstrueux. Ses colonies lui étaient rendues; les mers lui étaient rouvertes. Aucun obstacle ne s'opposait plus au développement de

tous les germes de prospérité qu'elle renferme. Les maux dont elle avait été l'instrument ne lui étaient plus reprochés ; la réconciliation entre elle et l'Europe était pleine et entière. En même temps qu'elle jouissait au dedans des bienfaits d'un Gouvernement paternel sous son Roi légitime, elle tirait au dehors une nouvelle force de la confiance qu'elle inspirait. Appelée au Congrès, elle y exerçait toute la part d'influence qui peut appartenir à l'un des principaux membres de la grande famille européenne.

L'homme qui, aujourd'hui même, avoue hautement qu'il a médité quinze ans l'asservissement de la terre ¹, et qui, pour l'exécution de ce dessein impie, sacrifiait la vie de deux millions de Français, portant partout le fer et le feu, et tendant sans relâche à son but par la violence et l'imposture ; cet homme, rejeté par le vœu unanime du peuple qui lui avait confié son bonheur, et dont il a fallu protéger la vie contre la trop juste indignation de ce peuple ² ; cet homme, dont le caractère et les actes ont été flétris par le témoignage unanime des autorités que lui-même avait établies ³, par les déclarations des chefs de l'armée, et tout récemment encore par les proclamations de ceux-là qu'il est parvenu à séduire ⁴ ; cet homme qui n'a seulement pas

¹ Napoléon disait en effet, dans ses proclamations, qu'il avait voulu dominer l'Europe ; mais il ajoutait : « Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations. »

² Allusion à l'attitude menaçante des Méridionaux à l'égard de l'Empereur en 1814, lorsqu'il se rendait à l'île d'Elbe.

³ Le Sénat, qui proclama sa déchéance après une déclaration qui a bien le caractère ci-dessus indiqué.

⁴ De Ney, par exemple.

été déchu du pouvoir, mais qui l'a lui-même abdiqué¹ et y a ensuite renoncé pour lui et les siens par un traité solennel avec les puissances, et dont par conséquent les puissances seules pouvaient le délier, vient de ressaisir le pouvoir dans l'espérance d'assouvir encore sur la France et sur l'Europe cette fureur de domination qui n'eut jamais d'égale.

L'Europe ne peut ni ne doit le souffrir : elle s'arme non contre la France, mais pour la France aussi bien que pour sa propre sûreté. Elle ne connaît d'ennemi que Napoléon Buonaparte et ceux qui combattent pour sa cause.

Lorsque, le 1^{er} avril 1814, les puissances déclarèrent qu'elles ne traiteraient point de la paix avec lui, tous les peuples, et les Français les premiers, y applaudirent.

A la première nouvelle de son apparition dans le midi de la France au mois de mars dernier, elles ont déclaré qu'elles ne lui accorderaient ni paix ni trêve.

Aujourd'hui qu'il s'est rendu maître de Paris et est parvenu à reprendre l'exercice du pouvoir, elles renouvellent cette déclaration de la manière la plus formelle.

L'indépendance de la nation française ne recevra aucune atteinte.

Le traité du 30 mai et les arrangements politiques et territoriaux arrêtés au Congrès resteront la règle des rapports entre elle et les autres États de l'Europe.

Dans cette guerre nouvelle et inattendue, si l'Europe y est forcée, elle voudra que Napoléon Buonaparte ni les siens

¹ Abdication du 6 avril 1814 à Fontainebleau.

ne puissent profiter de sa criminelle entreprise, que cet obstacle au repos du monde soit ôté, et que la France ait dans ses institutions et offre à l'Europe un gage de sécurité. Ce but atteint, les puissances poseront immédiatement les armes et ne les poseront qu'alors.

LXXXVII

N° 51.

Vienne, 15 avril 1815.

SIRE,

J'ai remis les trois lettres que Votre Majesté avait ordonné à M. de Jaucourt de m'envoyer. J'ose lui dire qu'il m'a paru, par quelques questions dont l'objet était de savoir si Votre Majesté était contente de la déclaration, que les Empereurs se seraient attendus à trouver dans ces lettres quelques expressions de satisfaction sur cet objet¹. Néanmoins, il ne me revient, et par ce qu'ils disent et par ce qu'ils font,

¹ Sur le même sujet, Talleyrand écrit à Jaucourt, le 19 avril 1815, de Vienne :

« J'ai remis les lettres du Roi que vous m'avez adressées ; elles me font regretter de plus en plus que M. Reinhart ne soit pas avec le Roi. Elles ont peu plu. Les Souverains auraient cru y trouver quelques remerciements pour la déclaration qu'ils ont publiée, et ils me l'ont fait entrevoir ; mais, du reste, ce que je vous en dis est simplement une observation ; elle doit seulement vous engager à prendre la haute main sur tout ce qui touche à notre département, dont M. de Blacas me paraît peu informé. Nous avons de la peine à comprendre ici pourquoi on a éloigné tant de monde ; il me semble

que des preuves du grand accord qui règne maintenant entre eux, et que je ferai tous mes efforts pour entretenir jusqu'à la fin. M. Pozzo aura dit à Votre Majesté combien, dans des circonstances moins difficiles, on avait eu de peine à faire marcher ensemble des intérêts qui veulent se croire différents.

Les troupes russes sont arrivées en Bohême quatre jours plus tôt qu'elles n'y étaient attendues. Il ne serait pas étonnant que, quoiqu'elles viennent de la Vistule, elles fussent sur le Rhin avant ou au moins en même temps que les troupes autrichiennes.

On varie ici tellement sur la force et sur la position de l'armée qui est sous les ordres du duc de Wellington, que je désirerais beaucoup que Votre Majesté voulût bien ordonner à M. de Jaucourt de m'envoyer à cet égard des informations positives, et particulièrement sur l'époque où elle pourrait entrer en France ¹.

qu'il eût été fort utile qu'un noyau de Français de toutes les opinions et de tous les états se trouvât autour du Roi. »

M. de Jaucourt lui répond, de Gand, 23 avril :

« Non-seulement j'ai écrit à Reinhart dès le premier jour, mais j'ai profité aussi des personnes qui passaient par Francfort, où il est tenu en surveillance, pour lui faire dire de se rendre ici. Je crois être sûr que dans les motifs qui pourraient suspendre son retour, aucun ne peut m'être personnel. Il a pour moi quelque amitié, et il sait toute l'estime que je lui porte. Sa présence nous serait d'autant plus utile que, sans rechercher ses opinions précédentes, il serait bien d'avis aujourd'hui de présenter le Roi comme conservateur de la liberté garantie par la constitution. Tout ce qui n'a pas perdu la France de vue vit dans cette opinion; mais ici ce n'est pas le grand nombre. »

¹ « Les alliés, tout alliés qu'ils sont du Roi, sont en France tout au plus des ennemis généreux, et encore généreux! Vous aurez vu les déclarations des Prussiens; elles sont furieuses. Le duc de Wellington en a écrit au Roi

Le maréchal de Wrède part d'ici dans deux jours. Il s'arrêtera quatre jours à Munich, et se rendra de là à son corps d'armée. Les troupes qu'il commande, ainsi que les troupes prussiennes, sont fort animées ¹.

Les Autrichiens ont reçu d'Italie, en date du 7 avril, des nouvelles dont ils sont en général contents ; mais ils sont contents de peu ; leur motif pour être satisfaits est que le corps d'armée de Murat, après avoir essayé sans succès de forcer la tête de pont d'Occhio-Bello ², s'est retiré, et toute

de Prusse. Vous sentez que Buonaparte les fera placarder, et nous servira sur cela des plats de son métier. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 10 avril 1815.)

¹ « Tout ce qui me revient de la disposition des Prussiens n'est pas seulement inquiétant sous le rapport des dégâts et excès de tout genre, mais on suppose qu'il pourrait y avoir plus d'analogie qu'il ne faudrait entre l'esprit qui les anime et celui qui anime les gens revêtus actuellement de l'autorité en France. » (De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 23 avril 1815.)

« Ma politique se réduit à des points qui me paraissent certains donner au Roi la seule position un peu populaire que puisse avoir un Roi qui suit des armées ennemies. A sa personne est attachée l'intégrité de la France ; à sa cause est attachée la générosité des alliés ; à lui enfin, le traité conclu à Vienne. Offrir toutes les promesses aux soldats qui se rallieraient aux troupes du Roi, et les tenir. Ménager Paris, qui y comptera d'avance ; parler le même langage que vous et vos amis ont toujours voulu parler et faire parler. N'oubliez pas, mon cher, que les ennemis mortels de Buonaparte sont les amis de la liberté, qu'il les hait, et qu'il a, par notre sottise, trouvé entrée parmi les gens qui avaient voté sa mort. Vous saurez que Buonaparte donne la liberté de la presse »

« M. de Blacas ne veut pas, pour un diable, me donner les journaux, qui sont ici extrêmement défendus. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 2 avril 1815.)

² On lit dans le *Moniteur* du 30 avril :

« Vienne, 15 avril.

« Le 8, le Roi Joachim a commandé lui-même plusieurs attaques très-vives contre la tête de pont d'Occhio-Bello ; il a échoué dans chaque attaque, et le soir l'armée ennemie a été forcée à la retraite, après avoir éprouvé des pertes considérables. »

son armée est entre Modène, Ferrare et la mer. Le général Frimont se croyait en mesure d'attaquer vers le 12.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la déclaration contre Murat, qui m'a été officiellement communiquée par M. de Metternich.

Je suis, etc.

Vienne, 15 avril 1815.

LXXXVIII

ANNEXE DU N° 51.

Le ministre d'État et des affaires étrangères de l'Empereur d'Autriche a mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale la déclaration que MM. les plénipotentiaires de Naples lui ont fait l'honneur de lui adresser le 8 de ce mois. Il a l'ordre de leur faire la réponse suivante :

Le traité d'alliance entre l'Autriche et la Cour de Naples était à peine conclu, qu'on ne tarda pas à reconnaître, tant par l'inaction prolongée de l'armée napolitaine que par une foule de preuves matérielles tombées entre les mains des armées alliées, que dans le cours des négociations, le Roi, loin de se rallier au but commun pour lequel les puissances agissaient dans la guerre de 1813 et 1814, avait principalement calculé ses démarches sur l'issue de l'événement.

L'Empereur ne resta pas moins fidèle au traité d'alliance du 11 janvier 1814. Ne voulant s'arrêter ni aux motifs qui pouvaient avoir provoqué la négociation, ni aux circonstances qui avaient amené l'accession du Roi, Sa Majesté Impériale ne régla ses déterminations que sur la nature des engagements de l'alliance. Elle ne différa pas de s'employer à établir des relations entre ses alliés et la Cour de Naples. Les raisons qui ont empêché que ces rapports ne fussent étendus à des alliances formelles sont trop connues du Cabinet de Naples pour que le soussigné croie devoir les rappeler. Plus la marche qu'a suivie le Roi, depuis le premier moment de l'alliance, s'est écartée de celle de l'Autriche, moins il est en droit d'imputer au Cabinet de Vienne les inconvénients qui ont dû résulter de cette divergence pour le Gouvernement napolitain.

L'Empereur n'a cessé de faire représenter au Roi les conséquences dans lesquelles l'entraînerait l'occupation prolongée des Marches, dans des conjonctures où une saine politique prescrirait au Roi de borner ses prétentions à la conservation de son Royaume en écartant tout projet de conquêtes ; où cette même politique l'appelait à la tâche honorable d'aider les Gouvernements d'Italie à assurer le repos de la presqu'île, au lieu d'y entretenir l'agitation des esprits, en renforçant sans cesse des armées disproportionnées aux ressources de ses États, et, plus encore, en rassemblant ces armées sur des points qui, se trouvant, par la situation géographique des possessions autrichiennes, à l'abri de toute attaque de la part des puissances opposées à la Cour de Naples, ne pouvaient dès lors être consi-

dérés que comme des positions offensives contre l'Autriche et contre les autres princes de l'Italie.

Quoique dans ces entrefaites les affaires générales de l'Europe réclamassent toute l'attention de Sa Majesté Impériale, Elle ne négligea néanmoins rien pour ramener le Roi à une attitude plus conforme à ses propres intérêts. Elle ne renonça à aucun moyen de confiance et de persuasion, jusqu'à l'époque où les armements de ce prince prenant le caractère d'une agression plus directe, Elle dut enfin se décider à une démarche provoquée, au mois de février dernier, par des demandes du Cabinet napolitain, demandes qui ne décelèrent que trop les vues du Roi, sur lesquelles il ne reste plus d'incertitude depuis la manifestation qu'il en a faite en dernier lieu à la Cour de Rome, et le développement qu'il vient de leur donner.

Le soussigné reçut l'ordre de remettre, le 25 février, aux plénipotentiaires de Naples et à celui de France des déclarations qui ne pouvaient laisser de doute que l'Empereur, dans aucun cas, n'accorderait à des troupes étrangères le passage sur son territoire. La déclaration adressée à la France fut communiquée aux plénipotentiaires de Naples. Si ces déclarations simultanées présentent une différence de rédaction, la raison en est simple : la Cour de Naples était celle qui avait agité la question, c'était elle qui s'était placée dans l'attitude de l'agression.

L'Empereur a dû à la sûreté de ses États, et à ses rapports généraux avec l'Europe, de faire ces déclarations. Il doit au sentiment de sa dignité de les soutenir. Sa Majesté eût rejeté toute demande de la France d'envoyer des ar-

mées en Italie ; Elle eût regardé, en suite de la déclaration du 25 février, toute tentative réitérée de sa part comme une déclaration de guerre. L'Empereur a dû regarder de même la sortie des troupes napolitaines des frontières du Royaume et de leur cantonnement dans les Marches, comme une rupture de l'alliance et comme une mesure dirigée contre lui. Sa Majesté regarde aujourd'hui l'entrée de l'armée napolitaine dans les Légations et ses actes d'hostilité contre les troupes impériales, comme une déclaration positive de guerre, quels que soient les prétextes sous lesquels le Cabinet de Naples présente ces faits.

Le soussigné a, en conséquence, l'ordre de rappeler sur-le-champ de Naples la mission impériale, en même temps qu'il doit mettre des passe-ports à la disposition de la mission de Naples à Vienne.

Vienne, le 10 avril 1815.

LXXXIX

N° 2, de Gand.

LE ROI AU PRINCÉ DE TALLEYRAND

Gand, 21 avril 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu votre numéro 49 et le 38 qui y était inclus. Peu après l'avoir expédié, vous avez dû recevoir de

nos nouvelles et n'en pas manquer depuis ; mais le défaut de moyens tels que je les avais à Paris, jette nécessairement de l'inexactitude dans la correspondance.

Je suis impatient de recevoir la déclaration dont vous me parlez, et à laquelle, d'après votre lettre, j'espère que vous aurez coopéré. Le chevalier Stuart vient de me dire qu'elle avait été signée le 11. De mon côté, je m'occupe de la proclamation que je publierai en mettant le pied en France¹. Je vous l'enverrai dès qu'elle sera rédigée et aura été vue, avant d'être arrêtée par le duc de Wellington et le général Pozzo di Borgo. Si les Souverains sont encore à Vienne lorsqu'elle y parviendra, j'espère que vous lui concilierez leurs suffrages. Je ne désire cependant pas qu'elle les y trouve ; la célérité dans les opérations est la chose de toutes la plus nécessaire ; tous les rapports de l'intérieur sont excellents, mais il ne faut pas laisser de temps à l'ennemi.

¹ « J'ai l'honneur de vous envoyer plusieurs exemplaires d'un journal que nous faisons paraître, sous le titre de *Journal universel*; vous y reconnaîtrez la plume de M. Lally. . . . Sous deux jours, il paraîtra un manifeste fait par lui, qui précédera la déclaration que doit faire le Roi, au moment de son entrée sur le sol français. . . . Il a été lu hier au Conseil du Roi, lequel Conseil se compose de M. de Blacas, de Feltre et moi, M. de Lally et Chateaubriand. Il a été lu ce matin au général Pozzo, qui en a été fort content, et qui le porte demain au duc de Wellington. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 23 avril 1815.)

XC

N° 3, de Gand.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

22 avril 1815.

Mon Cousin, j'allais répondre à votre numéro 49, renfermant le 38, lorsque j'ai reçu le 50, renfermant aussi le 44. Vous auriez sans doute influé sur la déclaration des Souverains ; j'espère, s'il en est temps encore, que vous influerez aussi sur celle des généraux, qui sera une pièce bien importante. Si l'on veut qu'elle produise tout l'effet qu'on en doit désirer, il faut que, conformément à la déclaration du 13 mars et à l'article 3 du traité du 25, l'Europe s'y déclare l'alliée du Roi et de la nation française contre l'invasion de Napoléon Buonaparte¹, l'amie de tout ce qui se déclarera pour les premiers, et l'ennemie de tout ce qui s'armera en faveur du second, ce qui exclut à la fois toute idée de conquête et tout parti mitoyen dont on ne doit pas même supposer la possibilité.

¹ « Si vous parvenez à soutenir cette salutaire résolution de faire la guerre à la personne seule et non à la nation, de soutenir la cause royale et avec elle celle de la liberté contre l'usurpation, et avec l'usurpation tous les genres d'oppression, vous aurez, mon cher ami, fait, en honneur et en conscience, la plus belle chose qui puisse se faire entre nations civilisées. »
(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 9 avril 1815.)

De mon côté, je m'occupe de la déclaration ou proclamation que j'aurai à publier en remettant le pied en France. Je vous l'enverrai dès qu'elle sera rédigée, mais je désire fort qu'elle ne vous trouve plus à Vienne. Votre numéro 50 m'annonce la fin prochaine du Congrès ; il faut sans doute que vous signiez en mon nom le traité qui le terminera, mais il me tarde beaucoup, surtout dans les conjonctures présentes, de vous voir auprès de moi¹.

¹ « Le divin Blacas, à ce que tout le monde m'assure, n'a l'usage que d'un *crédit vacant*. Ce crédit serait acquis à celui qui, comme vous, joindrait à l'habileté l'autorité de sa personne ; mais les uns sont des bêtes, les autres, comme Marmont, des gens avec qui le cœur est mal à l'aise ; les autres, comme moi, des hommes dont on n'aime pas les principes ni les habitudes, en aimant assez leur personne et même leur caractère. »

(Jaucourt à Talleyrand, 10 avril 1815.)

« Il faut, je vous assure, que vous arriviez. Vous ferez en ce moment votre place comme vous voudrez. Le ministère sera composé comme vous le voudrez encore. . . . Si ce ministère est fort, les anciennes habitudes, les prédilections, les préjugés de Monsieur lui céderont ; encore un coup, il faut qu'il soit tel que sa démission épouvante. »

(Jaucourt à Talleyrand, 28 avril 1815.)

Le 28 avril, M. de Chateaubriand écrit à M. de Talleyrand :

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Bruxelles par M. le duc de Richelieu, les choses ont un peu changé de face pour moi ; le Roi m'a appelé à son conseil, mais sans titre ; il m'a chargé de lui faire ses rapports sur l'*intérieur*. Mais, mon prince, il faut avoir un *intérieur* ; et nous vous attendons pour nous le rendre. Votre présence ici est absolument nécessaire. Venez ; prévenez nos nouvelles sottises. Il faut que vous vous mettiez à notre tête, que nous formions un ministère dont vous serez le guide et l'appui.

« Vous savez, mon prince, combien je vous suis dévoué. Je serais trop heureux de contribuer un peu, auprès de vous, au rétablissement de la France, qui a bien besoin une seconde fois de votre secours.

« Je vous ai dit que nous étions perdus si vous n'étiez pas Buonaparte de l'île d'Elbe. Eh bien, mon prince, nous sommes perdus si vous ne venez pas ôter le Roi de Gand. Venez, venez, rien au monde n'est plus nécessaire. »

Vous savez la malheureuse issue de la courageuse entreprise de mon neveu ¹ ; vous savez que ma nièce elle-même n'a pu sauver Bordeaux ; l'esprit public n'en est point altéré en France ; tous les rapports sont unanimes sur ce point ; l'essentiel est d'agir promptement , et c'est bien l'opinion et le vœu du duc de Wellington.

Je ne dirai qu'un mot sur votre numéro 38. C'est que la lettre ² du duc de Campo-Chiaro est bonne à conserver,

¹ Le duc d'Angoulême, qui avait été fait prisonnier, puis reconduit à la frontière d'Espagne par les partisans de Napoléon.

² Voici cette lettre, remise à M. de Talleyrand :

« MONSIEUR,

« Un courrier, expédié de Rome par le chevalier Cuvilli, le 4, a apporté la nouvelle de l'évasion de Buonaparte de l'île d'Elbe le 5, à Naples, dans la matinée, disant qu'il était parti le 26, dirigé sur Fréjus, invité par un parti en France en sa faveur.

« Le Roi a immédiatement rassemblé son conseil des ministres et y a fait intervenir tous les chefs d'administration, conseillers d'État, pour leur apprendre ce fait. Loin de vouloir les consulter, il leur a déclaré que quelles que puissent être les circonstances à l'avenir, son parti était pris, celui de rester fidèle aux engagements avec son allié pour le repos et la tranquillité de l'Europe ; qu'il ne voyait d'autre sûreté pour ses États que celle qui était basée sur la loyauté et l'honneur. Il a répété ces sentiments personnellement au ministre d'Autriche, et m'a fait expédier un courrier à Vienne pour me faire connaître ses intentions, ce courrier étant arrivé le 15, à quatre heures après dîner.

« Comme je crois devoir rendre hommage aux talents éminents et au digne caractère de Votre Altesse, qui, en remplissant les devoirs de sa place avec zèle, n'aime certainement pas ni s'induire en erreur ni altérer les faits par des fausses préventions, j'ai l'honneur de lui en faire une communication confidentielle, profitant des bontés que Votre Altesse m'a toujours témoignées, indépendamment de notre position respective.

« Je me permets aussi de faire observer à Votre Altesse qu'au moment où le Roi s'est vu menacé de la France, et ignorant si cette évasion était un délire ou un accord avec un parti, qu'on n'a que trop mal à propos débité, celui que le Roi a pris n'a été que pour le Gouvernement actuel en France.

comme un monument de l'insigne perfidie de son maître.
Sur quoi, etc.

XCI

N° 52.

Vienne, 23 avril 1815.

SIRE,

Il vient de se passer ici une chose que je voudrais pouvoir laisser ignorer à Votre Majesté comme propre à l'affliger, mais qu'il lui importe de connaître comme essentiellement liée à sa situation présente, et qu'Elle apprendrait infailliblement d'ailleurs peut-être, sans les circonstances qui lui servent de correctif et de contre-poids.

Depuis quelque temps j'ai eu lieu de remarquer que si l'Empereur de Russie avait été souvent opposé à ce que désirait Votre Majesté, il n'y a pas toujours été porté seulement par le but qu'il se proposait lui-même, mais encore dans quelques circonstances, parce qu'il s'est trouvé blessé : 1° de ce que Votre Majesté ne lui a point offert le cordon

Puisse la justice de ce magnanime Souverain qui règne, et dont cette qualité n'est pas la dernière de ses vertus, faire céder à d'autres raisons de convenance celle qui achèverait de rendre la tranquillité à l'Europe, et qui ne reçoit sûrement que le fruit de son seul ouvrage.

« Le duc DE CAMPO-CHIARO.

« Vienne, le 17 mars 1815. »

bleu ¹, l'ayant donné au Prince-Régent; 2° de l'inutilité de son intervention et de ses instances en faveur du duc de Vicence, à qui il s'intéresse vivement ², et qui a été exclu de la Chambre des pairs ³; 3° de la fermeté avec laquelle Votre Majesté, dans la question du mariage, a refusé de condescendre à ses désirs sur le point religieux; 4° enfin de ce que la Charte constitutionnelle s'éloignait en plusieurs points des vues qu'il avait manifestées à Paris ⁴ à ce

¹ Signe distinctif de l'ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III. La croix de cet ordre était suspendue à un ruban de moire bleue.

² « A son arrivée à Pétersbourg, M. de Caulaincourt trouva d'abord d'assez grands embarras. Le crime de la mort du duc d'Enghien laissait une tache sur son front. L'Impératrice mère ne voulut point le voir. . . . »

« Le Czar l'accueillit bien, prit peu à peu du goût pour lui, et même, après, une véritable amitié. »

(*Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 273.)

³ Le duc de Vicence avait adhéré le 16 avril 1814 aux actes du Sénat et à la Constitution du 6 avril.

⁴ Le 1^{er} avril 1814, l'Empereur Alexandre déclarait au nom des puissances alliées qu'« il reconnaîtrait et garantirait la Constitution que la France se donnerait ». Talleyrand, l'inspirateur d'Alexandre dans toute cette période, croyait poursuivre le rétablissement d'une Monarchie légitime, avec la nation, la loi et le Roi. Ancien constituant, il réclamait à ce moment une Constitution, une déclaration des droits, une charte véritable supérieure au Roi et *non pas octroyée*, préalablement rédigée et votée. Et de fait, c'est le 6 avril seulement, après le vote de la Constitution, que Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier Roi (on omet manifestement et à dessein Louis XVII), est rendu aux vœux des Français. « Il sera proclamé Roi des Français aussitôt qu'il aura juré fidélité à la Constitution nouvelle. » Il n'est pas encore question de la Navarre et de la grâce de Dieu.

Voici ce que M. Henri Martin dit, avec grande sagesse, de cette constitution :

« Le public, qui n'aimait ni n'estimait le Sénat, chose assez naturelle après la conduite de ce corps sous l'Empire, ne vit dans la constitution que l'hérédité et les dotations des sénateurs. L'esprit politique, étouffé par l'Empire, n'était pas encore bien réveillé, et l'on ne comprit pas que se railler de l'œuvre du Sénat, c'était jouer le rôle des émigrés; on ne vit point que

sujet, et que son attachement pour les idées libérales lui faisait regarder comme très-utiles et très-importantes.

Je savais que depuis quelque temps il s'en plaignait dans son intérieur, mais cela me paraissait alors de peu d'importance. Aujourd'hui, je dois croire que cette disposition d'esprit influe sur sa manière de juger la situation de la France et celle de Votre Majesté.

D'après les nouvelles de France et les rapports de ceux qui en viennent, Votre Majesté a pour Elle le corps entier de la nation, et contre Elle deux partis, celui de l'armée, qui est tout entier pour Buonaparte, ce qui s'y trouve de bien intentionné étant subjugué ou entraîné par la masse ; et le parti formé de ce qui reste des anciennes factions révolutionnaires. Le second ne s'est joint au premier que parce que celui-ci, ayant pris les devants sur l'autre, s'est trouvé dans la nécessité de suivre. Ils ne s'accordent qu'en un seul point, que tous les deux voulaient un changement ; mais ils ne le voulaient ni par les mêmes motifs ni pour la même fin. L'armée, ennuyée du repos, voulait un chef qui lui rendit toutes ses chances de péril, de fortune et de renommée aux-

le Sénat, si peu digne qu'il fût, défendait en ce moment les principes et les droits de la nation : ce n'étaient point d'ailleurs les adulateurs de l'Empire, c'étaient les anciens opposants, les hommes de la Révolution, les Lanjuinais, les Lambrecht, les Garat, les Grégoire, qui avaient primé dans le débat. » (Henri MARTIN, *Histoire de France*, t. IV, p. 96.)

C'est l'arrivée du comte d'Artois qui détruit l'œuvre tentée par les constitutionnels et engage la Restauration dans la voie qui la mène successivement à Gand et à Goritz.

Aussi à la fin des Cent-Jours, dans la séance de la Chambre des députés du 29 juin 1815, M. Durbach accusa Louis XVIII d'avoir dédaigné le trône constitutionnel qui lui avait été offert par la nation.

quelles elle était habituée depuis vingt-deux ans¹. Buonaparte était éminemment son homme. Les chefs de l'autre parti connaissent Buonaparte et le détestent. Ils connaissent son insatiable soif de dominer ; ils savent que la liberté civile n'a point de plus cruel ennemi. Ils sentent très-bien que là où une armée rebelle a déferé le pouvoir suprême, il peut à peine exister une vaine ombre de gouvernement civil, que hors du gouvernement civil ils ne seront rien, et que l'obéissance passive sera leur partage comme celui de tout le monde. Ils ne se font point illusion sur le motif qui a porté Buonaparte à se rapprocher d'eux ; ils savent que son union avec eux est de sa part une union forcée, que les liens par lesquels ils essayeront de le contenir, et qu'il consent en ce moment à recevoir, n'auront de force qu'autant qu'il n'aura pas le pouvoir de les rompre, et que des victoires, s'il en remporte, lui donneront ce pouvoir. Ils ne se dissimulent point que ce que l'armée a fait une fois, elle pourrait le faire une seconde, une troisième fois, et que dans un tel état de choses il n'y aurait de sûreté ni pour le maître ni pour les esclaves. Désabusés de leurs anciennes chimères, ils ne rêvent plus la République. Les titres et les biens qu'ils ont acquis les lient au système monarchique. Ils n'étaient point opposés à la dynastie légitime ; mais ils n'ont pu supporter un Gouvernement où, exclus de toute participation aux em-

¹ « M. de Chateaubriand s'étonne de ne pas voir arriver les récompenses. Madame de Staël est toujours de l'avis de ceux qui se plaignent. Benjamin, lui, loue beaucoup, mais la louange grimace sur ses lèvres. Voilà notre Paris. La France veut la paix, et l'armée la Belgique. »

(Jaucourt à Talleyrand, 20 janvier 1815.)

plais, ils se sont vus dépouillés de toute existence politique, et menacés pour l'avenir de pertes encore plus grandes ¹. Leur aversion pour cet état de choses est telle, qu'ils eussent voulu en sortir à tout prix, et que pour n'y pas retomber ils se rejettent plutôt dans les horreurs et les hasards du régime révolutionnaire.

Le premier intérêt de Buonaparte est de nationaliser la guerre qu'il va avoir à soutenir. Le premier intérêt des puissances est qu'il n'en puisse venir à bout. Il sent assez qu'il n'y pourra arriver par la persuasion, et qu'il n'a pour y parvenir d'autre moyen que la terreur. Mais son armée, qu'il faudra qu'il réunisse sur les frontières et qui sera aux prises avec les forces étrangères, n'est point un instrument qui lui suffira. Il lui en faut d'autres, et il n'en peut trouver que dans ce parti auquel il a autrefois appartenu, sur les ruines duquel il s'est élevé, qu'il a tenu longtemps dans l'oppression, et dont il recherche maintenant l'appui. Les puissances ont pensé que ce parti, si l'on s'attachait à calmer ses craintes, pourrait être amené à se détacher d'un homme qu'il n'aime pas ²; qu'on ôterait ainsi à Buonaparte sa principale ressource, et ce qui peut rendre sa résistance plus longue et plus dangereuse : un projet de

¹ « Votre vieille phalange diplomatique est bien négligée ; tout cela compte sur vous, et croit que le système actuel l'a jeté de côté. Croyez-moi, les noms, quand ils seront portés par gens de votre talent, vaudront toute leur valeur d'opinion ; mais le temps des sots de qualité est passé. »

(Jaucourt à Talleyrand, 1815.)

² « Le patriotisme décida Carnot à accepter le ministère de l'intérieur. Il avait, l'année précédente, aidé Napoléon à défendre le territoire. Il fit plus en 1815 ; il fit violence à tout son passé en entrant dans le Gouverne-

déclaration a été fait dans cette vue. Quand il ne s'est agi que de déclarer que l'Europe ne s'armait point contre la France, mais pour la France, qu'elle ne reconnaissait d'ennemi que Buonaparte et ses adhérents, qu'elle ne traiterait jamais avec lui, qu'elle ne lui accorderait ni paix ni trêve, et ne poserait les armes qu'après l'avoir renversé, tous les avis ont été unanimes. Mais quand il a été question d'exprimer encore dans la déclaration que le but final de la guerre était le rétablissement de la dynastie légitime, les opinions ont été partagées : Si vous ne parlez point de ce rétablissement, ont dit les uns, ceux qui dans l'intérieur se sont armés et que la déclaration du 13 a portés à s'armer pour la cause du Roi, se croiront abandonnés. Vous vous ôtez une ressource certaine, pour en obtenir une qui ne l'est pas : en annonçant uniquement l'intention de renverser l'usurpateur et en laissant entendre que, lui renversé, la France pourra faire ce qu'elle voudra, vous la livrez au jacobinisme et à des factions plus dangereuses pour l'Europe que l'existence de Buonaparte lui-même. Le rétablissement de la dynastie légitime, ont dit les autres, est une chose par rapport à laquelle l'intention des puissances ne saurait paraître douteuse. La déclaration du 13 mars l'exprime assez. En y insistant de nouveau d'une manière trop absolue, on manquerait le but, qui est de détacher de Buonaparte des hommes qui ne peuvent être ramenés

ment impérial : il voyait bien qu'on allait être obligé de défendre la France à outrance, et il n'avait plus d'autre pensée. »

(H. MARTIN, t. IV, p. 137.)

que par des concessions que les puissances peuvent bien laisser entrevoir, mais que le Roi peut seul promettre et faire.

Les choses étaient dans cet état, lorsque l'Empereur Alexandre a fait appeler lord Clancarty, qui, depuis le départ des lords Castlereagh et Wellington, est le chef de l'ambassade anglaise.

Le récit de leur conversation m'a été fait en partie par lord Clancarty, mais beaucoup plus en détail par lord Stewart et par M. de Metternich. La tâche d'en rendre compte à Votre Majesté m'est d'autant plus pénible, que m'y trouvant placé par rapport à plusieurs traits, entre le respect et le dévouement, je dois craindre que ce que j'aurai donné à l'un ne paraisse manquer à l'autre. Mais Votre Majesté, qui a tant d'intérêt à bien connaître¹ les dispositions du plus puissant des alliés, ne pourrait qu'imparfaitement en juger si Elle ne savait point quelles raisons il en donne, et même par quels reproches il prétend les justifier. La force de cette considération peut seule me contraindre à les rapporter.

L'Empereur ayant demandé d'abord à lord Clancarty pourquoi il n'approuvait pas le projet de déclaration, et quelle objection il avait à y faire : « C'est, a répondu lord Clancarty, qu'il ne dit pas, à mon avis, tout ce qu'il doit

¹ « Il faudrait être bien informé de ce qui se passe. J'ai mis ce soir encore d'André, qui est à Bruxelles, à la disposition du Roi, mais on ne veut pas se donner les moyens de savoir, et on en est réduit aux nouvelles transmises et altérées. . . . M. de Blacas ne veut pas pour un diable me donner les journaux, qui sont ici extrêmement défendus! »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 2 avril 1815.)

dire. Ce n'est pas assez de renverser Buonaparte; il ne faut pas ouvrir la porte aux jacobins, dont je m'accommoderais encore moins que de Buonaparte lui-même. — Les jacobins, a repris l'Empereur, ne sont à craindre que comme auxiliaires de Buonaparte, et c'est pour cela qu'il faut tendre à les détacher de lui ¹. Lui tombé, ce ne sont pas eux qui recueilleront son héritage; la question est d'abord de le

¹ Les mesures prises par le Gouvernement de Buonaparte depuis qu'il est à Paris, les individus qui composent son ministère, la direction que l'on s'efforce par tous les moyens de donner aux opinions, prouvent que Buonaparte se trouve sous l'influence de ce qui reste en France des anciens partis révolutionnaires, et que c'est d'eux seuls qu'il tire toute la force d'action qu'il peut avoir dans l'intérieur. Cependant, il est bien connu qu'aucun de ces partis et qu'aucun des hommes qui les composent n'aime Buonaparte, parce qu'ils savent parfaitement que s'il parvient à affermir son autorité, il leur arrachera bientôt, comme il l'a fait déjà lorsque pour la première fois il s'est emparé des rênes du gouvernement, la portion de pouvoir qu'il est obligé de leur laisser, aujourd'hui qu'il a besoin de leur appui. Il est donc évident qu'ils ne se sont joints à lui que parce qu'ils n'ont pu trouver moyen de sortir d'un ordre de choses où toute participation aux affaires leur était ôtée et où ils croyaient même voir pour leur sûreté des sujets d'inquiétude. Mais il ne me paraît pas douteux qu'ils seraient les premiers à renverser Buonaparte si le Gouvernement qui sera établi après lui leur offrait des garanties sur lesquelles ils pussent compter en toute assurance, et qui non-seulement les délivrassent de toute inquiétude, mais encore pussent satisfaire leur ambition. C'est aussi ce que pensent toutes les puissances, et en conséquence elles désireraient que le Roi, dans une proclamation qui devançât à Paris la réunion des collèges électoraux que Buonaparte y a appelés, s'attachât à rallier à lui tous les partis en leur assurant à tous, sans distinction, tous les avantages d'un régime constitutionnel. Les puissances considèrent une déclaration du Roi faite dans cet esprit comme un puissant auxiliaire des forces qu'elles vont déployer. Plusieurs voudraient encore que le Roi, rejetant sur les ministres les fautes qui ont pu être commises, se composât un nouveau ministère, comme s'il était en France, et dans la composition duquel chaque parti trouvât les garanties qu'il désire. J'écris au Roi par M. le comte de Noailles, qui vous porte aussi cette lettre sur ce sujet. Comme je sais que les ministres qui vont être envoyés par les Cours auprès de Sa Majesté lui en parleront aussi, je souhaite beaucoup qu'Elle prévienne, par une dé-

renverser ; nous sommes sur cela tous d'accord. Pour moi, j'y consacrerai toutes mes forces, et ne me reposerai point que cela ne soit fait. Du reste, je consens à ajourner une déclaration ou proclamation quelconque au moment où nos troupes seront plus près de la France ; c'est même là mon avis. Mais le renversement de Buonaparte n'est pas le seul point sur lequel il soit nécessaire de nous entendre. Dans une entreprise aussi grande que celle où nous sommes engagés, il faut dès le principe envisager la fin. Le renversement de Buonaparte n'est que la moitié de l'ouvrage. Il restera à pourvoir à la sécurité de l'Europe, qui ne peut être tranquille tant que la France ne le sera pas, et la France ne le sera qu'avec un gouvernement qui convienne à tout le monde. — La France, a dit lord Clancarty, était heureuse sous le Gouvernement du Roi ; il a pour lui les vœux de toute la nation. — Oui, a répondu l'Empereur, de cette partie de la nation qui n'a jamais été que passive, qui depuis vingt-six ans supporte toutes les révolutions, qui ne sait qu'en gémir et n'en empêche aucune. Mais l'autre partie, qui semble la nation tout entière parce qu'elle seule se montre, qu'elle seule agit, et qu'elle domine, se soumettra-t-elle vo-

termination conforme au vœu que je viens d'avoir l'honneur de vous faire connaître, ce qu'ils auront à lui dire, et je vous prie de vouloir bien faire tout ce qui peut dépendre de vous pour décider le Roi à prendre cette détermination.

Je vous ai fait connaître que Murat avait échoué dans les tentatives qu'il avait faites pour passer le Pô ; depuis, il a été repoussé des rives de ce fleuve et poursuivi ; il a été dernièrement chassé de Bologne, et le général Bianchi a eu contre lui un succès réel. Les affaires en Italie vont fort bien. »

(Talleyrand à Jaucourt, 22 avril 1815.)

lontiers et sera-t-elle fidèle au Gouvernement qu'elle vient de trahir? Le lui imposerez-vous malgré elle? Ferez-vous pour elle une guerre d'extermination, peut-être sans terme? Et avez-vous la certitude de réussir? — Je sens, a répliqué lord Clancarty, que le devoir finit où l'impossibilité commence. Mais jusqu'à ce que l'impossibilité soit avérée, je tiens que le devoir des puissances est de soutenir le Souverain légitime, et de ne pas même mettre en question s'il peut être abandonné¹. — Nos premiers devoirs, a repris l'Empereur, sont envers l'Europe et envers nous-mêmes. Le rétablissement du Gouvernement du Roi fût-il facile, tant que l'on n'aurait pas une certitude de sa stabilité future, que ferait-on en le rétablissant, sinon de préparer à la

¹ « Le chevalier Charles Stuart (ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès du Roi Louis XVIII) est venu chez moi hier au soir. . . . »

« Il a insisté sur l'inconvénient d'agir au dehors et de se mettre, c'est son expression, *en situation d'émigration*. . . . Nous déclarons que nous faisons la guerre à Buonaparte, nous déclarons que nous ne la faisons pas à la nation française; ainsi donc, que Buonaparte tombe, et nous n'avons plus de motif *solidaire* de guerre. Buonaparte oppose à notre déclaration que la nation le veut, qu'en lui faisant la guerre c'est véritablement la faire à la France, et surtout la faire pour replacer Louis XVIII sur le trône et l'imposer une seconde fois à la nation. Afin de rester dans la mesure qu'il convient d'être en effet, lord Castlereagh a dû parler ainsi qu'il l'a fait, et son discours est dans les seuls principes que nous puissions avouer hautement : cependant nos vœux comme nos efforts sont en faveur du Roi ; nous voulons son succès, nous n'en doutons pas, mais nous ne pouvons sortir des conditions du traité et de la déclaration des puissances. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 avril 1815.)

Dans la séance du 26 avril, à la Chambre des communes, lord Castlereagh communiquait le memorandum relatif au traité du 25 mars, et désavouait bien haut toute intention d'imposer un gouvernement déterminé à la France.

Dans la séance du 27, à la Chambre des lords, lord Liverpool faisait la même déclaration, et affirmait que l'Angleterre ne s'était pas engagée au rétablissement de la Maison de Bourbon.

France et à l'Europe de nouveaux malheurs? Si ce qui est arrivé une fois arrivait encore, serions-nous réunis comme aujourd'hui? Aurions-nous près d'un million d'hommes sous les armes? Serions-nous prêts au moment où le danger viendra à éclater? et quelle probabilité y a-t-il, les éléments de désordre étant les mêmes, que le Gouvernement du Roi serait plus stable qu'il ne l'a été? Du reste, quelque opinion que l'on ait à cet égard, le rétablissement du Roi que nous désirons tous, et que je désire particulièrement, pouvant rencontrer des obstacles insurmontables, dès que ce cas est possible, il est bon de le prévoir et de convenir d'avance de ce que l'on aurait alors à faire. L'année dernière on aurait pu établir la régence¹, mais l'Archiduchesse Marie-Louise, à qui j'ai parlé, ne veut point, à quelque prix que ce soit, retourner en France. Son fils doit avoir en Autriche un établissement, et elle ne désire rien de plus pour lui. Je me suis assuré que l'Autriche, de son côté, ne songe plus à la régence et ne la veut plus. L'année dernière, elle m'avait paru pouvoir concilier les différents intérêts; mais la situation n'est plus la même. C'est donc une chose à laquelle il ne faut plus penser. Je ne vois de propre à tout concilier que M. le duc d'Orléans. Il est Français, il est Bourbon, il est mari d'une Bourbon; il a des fils; il a servi, étant jeune, la cause constitutionnelle; il a porté la cocarde tricolore, que, je l'ai souvent dit à

¹ Les Souverains alliés y avaient songé un instant en 1814. On sait d'ailleurs que Napoléon, partant pour la campagne de France, avait lui-même donné la régence à Marie-Louise, avec le Roi Joseph pour lieutenant général.

Paris, on n'aurait jamais dû quitter¹. Il réunirait tous les partis. Ne le pensez-vous pas ainsi, milord, et quelle serait là-dessus l'opinion de l'Angleterre? — Je ne sais, a répondu lord Clancarty, quelle pourra être l'opinion de mon Gouvernement sur une idée qui est toute nouvelle pour lui comme elle l'est pour moi; pour ce qui est de mon opinion personnelle, je n'hésite point à dire qu'il me paraîtrait extrêmement dangereux d'abandonner la ligne de la légitimité, pour se jeter dans une usurpation quelconque. Mais Votre Majesté voudra sûrement que j'écrive à mon Gouvernement ce qu'Elle me fait l'honneur de me dire. L'Empereur lui a dit d'écrire; et, après lui avoir fait observer com-

¹ « Les Bourbons finissent au Roi et recommencent un peu au duc d'Orléans, cela est sûr; mais le Roi ne peut pas connaître ni croire tout ce qu'il a à faire pour se *justifier* de la création de sa Maison, des craintes données aux acquéreurs, des entorses préparées au Concordat, etc., etc. Il faut des écrits, des morceaux dans les journaux et de la publicité. Le Roi a été pris des mains des étrangers. S'il faut le recevoir pour condition de la paix, jamais il ne se rétablira. Croyez-vous que ce soit de l'amour pour Buonaparte même dans le soldat? Non. Il a été élu. La grâce de Dieu, l'an dix-neuvième du règne, tout cela choque et repousse; s'il ne veut rien nous devoir, on ne lui donnera rien. Voyez ce farceur de Napoléon, il va nous faire une assemblée de mai, mais avec son machiavélisme ordinaire. »

(D'Ostende. Jaucourt à Talleyrand, 27 mai 1815.)

« Lally, M. de Chateaubriand crient à votre merci, et vous écrivent ou vous récrivent, car ils vous ont tous écrit; le parti de la Cour qui s'unit plus étroitement au Roi chuchote qu'il faut que vous soyez principal ministre; celui de Monsieur dit la même chose, surtout depuis quelques jours, où le nom d'Orléans revient de beaucoup de côtés. M. de Chateaubriand, consulté sur ce point, avait proposé de faire venir ici M. le duc d'Orléans et de le nommer généralissime des armées; cela est un peu poétique; il serait très-sûr sans doute, par tout ce que le cœur et le devoir imposent à ce prince, de se mettre autant entre ses mains; mais l'armée pense tellement à lui, que ce serait peut-être lui offrir un moyen de s'exprimer trop facile et trop dangereux. » (De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 6 mai 1815.)

bien il était essentiel que l'on sût où l'on voulait arriver, quand on entreprenait une si grande chose, il s'est retiré. »

Lord Clancarty a en effet écrit, mais en insistant sur les raisons qui doivent tenir l'Angleterre attachée à la cause de Votre Majesté. M. de Metternich, auquel lord Stewart et lord Clancarty ont fait part de cette conversation, a trouvé que la question élevée par l'Empereur était tout au moins intempestive, qu'il ne fallait pas aller se perdre dans des questions hypothétiques qui pouvaient ne se présenter jamais, mais que l'on devait attendre qu'elles se présentassent et traiter chacune en son temps. Il a chargé l'ambassadeur d'Autriche à Londres de parler dans ce sens.

L'Empereur Alexandre, qui comprend peu le principe de la légitimité, sans attendre de connaître l'opinion du Cabinet anglais, a fait insérer dans la *Gazette de Francfort* un article que j'ai sous les yeux, et qui porte que les puissances ne veulent que renverser Buonaparte, mais qu'elles ne prétendent nullement se mêler du régime intérieur de la France, ni lui imposer un gouvernement, et qu'elle sera libre de se donner celui qu'elle voudra.

Mais jusqu'à présent il est seul de son avis. La Prusse même, tout accoutumée qu'elle est à vouloir tout ce qu'il veut, est bien pour Votre Majesté. Elle a même exprimé le désir que Votre Majesté fit une proclamation, et que cette proclamation devançât la réunion à Paris des collèges électoraux que Buonaparte y a appelés. Ce désir est aussi celui de la généralité des puissances. On regarde comme très-nécessaire que Votre Majesté s'attache à rallier à Elle tous les partis, en leur assurant à tous sans distinction tous les

avantages d'un régime constitutionnel. Les puissances considèrent une déclaration de Votre Majesté faite dans cet esprit comme un puissant auxiliaire des forces qu'elles vont déployer. Plusieurs voudraient encore que Votre Majesté, rejetant sur les ministres les fautes qui ont pu être commises, se composât un nouveau ministère comme si Elle était en France, et dans la composition duquel chaque parti trouvât les garanties qu'il désire¹. J'ai été invité à en écrire à Votre Majesté. J'ai même été prévenu que ce vœu lui sera exprimé dans des insinuations qui seront faites par les ministres que les Cours vont envoyer près d'Elle, ce qui me fait souhaiter qu'Elle en devance l'expression.

A tout ce que l'Empereur de Russie a dit à lord Clancarty, je dois ajouter ce qui m'est revenu de son langage par des voies que j'ai toute raison de regarder comme sûres.

En plusieurs occasions, il a répété que, quand il était à Paris, il y a un an, tout ce qu'il voyait et entendait lui faisait craindre que le Gouvernement ne pût pas se maintenir.

¹ « Tout ce que vous me dites, mon cher prince, sur la nécessité d'un Cabinet des ministres, est bien vrai, bien juste, bien urgent, bien impossible. Je ne sais pas ce que votre retour heureux et honorable, votre supériorité et votre volonté d'établir la marche du ministère *à l'instar de l'Angleterre*, pourront produire; mais en ce moment, ce qu'il faut vouloir, c'est, au lieu de cette union plâtrée qui donne une apparence de bonne intelligence, une franche opposition qui laisse à la critique le mérite de forcer chacun à s'observer et à mieux faire. La responsabilité des ministres se fera par un mouvement tumultueux des Chambres, des pétitions, des dénonciations, et nullement par une bonne loi, que l'on n'aura pas le courage de proposer dans le ministère ni la sagesse de faire dans les Chambres. »

(Jaucourt à Talleyrand, 25 février 1815.)

Il lui semblait difficile que les sentiments et les opinions des Princes ¹ se trouvassent assez en harmonie avec les opinions et les habitudes d'une génération qui était née pendant leur absence, et qui n'avait en beaucoup de points ni les idées ni les mœurs de ses pères. Or, observe-t-il perpétuellement, aimant à se placer dans des idées générales, on ne peut gouverner en opposition avec les idées de son temps. Il dit que ses craintes ont augmenté quand il vit que Votre Majesté appelait au ministère et dans ses conseils des hommes très-estimables sans doute, mais presque tous ayant passé le temps de la Révolution hors de France ou dans la retraite, ne connaissant conséquemment point la France, et n'en étant point connus, et manquant de cette expérience des affaires que même le génie ne peut suppléer. Il trouve que le mal qu'ils ont fait à la cause royale a été très-grand, et quoiqu'il pense qu'à l'avenir un mal pareil serait évité parce que Votre Majesté ferait d'autres choix, je dois dire qu'il remarque que celui de ses ministres qui a excité le plus de plaintes de la part de tous les partis, est plus que personne dans la confiance de Votre Majesté ². Il a été jusqu'à dire que le plus grand mal

¹ Le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry.

« Le voyage des jeunes princes et princesses déplaît. Beaucoup d'argent, beaucoup de plaintes, beaucoup de préventions. Voilà ce qu'ils dépenseront et rapporteront. Gare à Louis (le ministre des finances). »

(Jaucourt à Talleyrand, 5 février 1815.)

² « Le Roi vous écrira par M. de Blacas, puisque c'est lui qui écrit pour le Roi, et que quand il est venu chez moi il avait déjà votre lettre au Roi dans sa poche. J'étais seul avec le Roi, comme vous pensez bien, quand j'ai remis la lettre. . . . Vous jugerez donc de ce que le Roi aura dit à Blacas, peut-être même pensé. S'il vous écrivait quelques mots de sa main et que

est venu de la portion de pouvoir que Votre Majesté a donnée ou laissé prendre aux Princes qui l'approchent davantage¹ ; que les préventions qui se sont élevées contre eux lui paraissent un mal sans remède ; que celles auxquelles Votre Majesté aurait été personnellement en butte auraient produit un effet bien moins fâcheux, attendu que les mécontentements contre celui qui règne sont tempérés et adoucis par l'espérance que l'on met dans le successeur ; au lieu que, quand ce sont les successeurs que l'on craint, on ne peut avoir cette espérance. — L'Empereur dit dans sa conversation habituelle qu'il croirait volontiers que Votre Majesté, si Elle était seule, conviendrait à la France, et qu'Elle y serait aimée et respectée, mais que, comme Elle ne peut être séparée de tout ce qui l'entoure², il craint qu'Elle ne puisse jamais s'y affermir.

vous y répondissiez, vous savez que si vous ne mettiez pas une feuille séparée dans votre lettre, il serait embarrassé de ne pas donner le tout à M. de Blacas.

« Tout ce qui sort de France crie au Blacas comme au loup. »

(De Gand. Jaucourt à Talleyrand, 24 avril 1815.)

¹ « Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, nous ressentons le funeste effet de l'influence des Princes, toujours protecteurs, toujours agissants, toujours se mêlant et souvent ordonnant. »

(Jaucourt à Talleyrand, 2 mai 1815.)

« Le Roi a reçu une liste de M. le duc de Feltre, et il a dit qu'il y penserait à loisir ; toutes les fois que le Roi pense à loisir, Monsieur pense avec lui. Je sais que chez lui, chez Monsieur, on a dit qu'il fallait au moins que Monsieur eût quelqu'un à lui qui l'instruisît de tout ce qui se ferait au conseil particulier des ministres et au Conseil quand il n'y serait pas. Mon cher ami, si vous n'arrivez pas armé de toutes pièces et invulnérable, ils viendront à bout de vous, et la cause du Roi sera perdue. »

(Jaucourt à Talleyrand, 11 mai 1815.)

² « Toute irritation tourne au profit du jacobinisme, mais on ne sent pas

J'ai la satisfaction de voir que les puissances portent toutes à Votre Majesté un intérêt sincère : même le langage de l'Empereur de Russie tient plus à de l'humeur et aux idées philosophiques qui dominent en lui, qu'à un calcul arrêté. Je serais heureux de pouvoir ajouter que cet intérêt s'étend à Monsieur, et à MMgrs les ducs d'Angoulême et de Berry ; mais une fois le pouvoir exclusivement concentré entre les mains de Votre Majesté et de ministres responsables, ayant sa confiance et celle de la nation, les impressions exagérées que des erreurs ou des inadvertances ont données au dedans et au dehors s'effaceront peu à peu.

Le baron de Talleyrand est arrivé ici avec la lettre dont Votre Majesté m'a honoré en date du 10 avril.

Je ne cesse point d'exciter ici le zèle et de représenter combien il importe que l'on se hâte. Mais le duc de Wellington, dans une lettre postérieure à celle dont Votre Majesté m'a fait l'honneur de me parler, mande que, d'après les fâcheuses nouvelles reçues du Midi, il sent la nécessité de ne commencer les opérations que quand on pourra attaquer partout à la fois avec de grandes masses. Or, avec toute la bonne volonté du monde, les distances à parcourir font que les Autrichiens ne pourront avoir sur le Rhin cent mille hommes qu'à la fin de mai.

Votre Majesté apprendra avec plaisir que les troupes autrichiennes en Italie ont eu des succès qui en promettent de

que l'on irrite quand on fait tout pour cela ; il y a là vingt personnes qui obsèdent, qui entourent, qui se multiplient et veulent être un corps, une puissance dans l'État. » (Jaucourt à Talleyrand, 28 février 1815.)

plus grands. Le prince Léopold ¹ partira sous peu de jours pour l'armée autrichienne. Les journaux de Vienne sont enfin arrivés à ne plus dire le Roi Joachim ; ils disent tout simplement Murat.

M. de Bombelles, ancien ambassadeur en Portugal, chanoine à Glogau et père du Bombelles qui était à Paris, voudrait rentrer dans la carrière diplomatique sous une forme quelconque, depuis ambassadeur jusqu'à chargé d'affaires. Il pense qu'il servirait utilement dans cette dernière qualité à Munich, et huit mille francs lui paraissent suffisants pour y vivre.

Je mets à profit le zèle de M. le comte Alexis de Noailles, qui aura l'honneur de remettre cette dépêche à Votre Majesté. Il a été, sous tous les rapports, fort utile ici, et je crois que personne ne peut mieux instruire Votre Majesté de la situation politique et militaire de tous les Cabinets dont nous avons aujourd'hui si grand besoin. Je supplie Votre Majesté de vouloir bien le rendre porteur des ordres qu'Elle pourrait avoir à me donner. Il est convenable qu'il soit ici avant la fin du Congrès. Et les affaires de l'Allemagne et de l'Italie, qu'il faut terminer, vont si lentement, qu'il arrivera fort à temps pour y apposer sa signature.

Je suis, etc.

Vienne, 23 avril 1815.

¹ Léopold-Jean-Joseph, prince de Salerno.

XCH

N° 53.

Vienné, 1^{er} mai 1815.

SIRE,

M. le baron de Vincent part aujourd'hui pour se rendre auprès de Votre Majesté, et il veut bien se charger de la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire.

Murat, en commençant les hostilités, comptait sur une insurrection des peuples de l'Italie, mais il a été complètement trompé dans son attente : dans cette confiance, il s'était avancé jusqu'aux rives du Pô, où les premiers engagements ont eu lieu. Depuis lors il n'a éprouvé que des défaites. Il se retire en toute hâte vers le Royaume de Naples, craignant que sa retraite ne soit coupée par un corps autrichien qui est en Toscane. La dernière affaire dont on ait ici des nouvelles officielles a eu lieu auprès de Césenne, où il a repassé le Ronco, en essayant une perte considérable. Son armée, déjà beaucoup diminuée par les prisonniers qu'on lui a faits et qui montent à sept mille hommes, diminue encore chaque jour par la désertion. Tout fait espérer que d'ici à peu de temps cette guerre sera terminée. L'avantage de replacer le Roi Ferdinand IV dans ses États ne sera pas le seul que nous procurera la chute de Murat. En rendant disponibles les troupes qui sont employées contre lui,

et en ôtant toute inquiétude sur le maintien de la tranquillité de l'Italie, elle favorisera beaucoup les opérations contre Buonaparte. Elle produira d'ailleurs en France un effet immense, en prouvant à tout le monde que personne en Europe ne veut souffrir ces dominations nouvelles, fondées sur la violence et l'injustice, et que l'on est bien décidé à les renverser¹. C'est là le fruit des efforts que nous avons faits pour soutenir le principe de la légitimité.

Ce principe est aujourd'hui explicitement reconnu. Un traité² vient d'être signé par M. de Metternich et le commandeur Ruffo, ministre du Roi Ferdinand IV, à Vienne. Ce traité stipule les secours que devra fournir la Sicile dans la guerre contre Murat. Au lieu de vingt millions que Votre Majesté était dans l'intention de donner pour cette guerre, le Roi Ferdinand, à ce que l'on me dit, s'engage à en donner vingt-cinq. Mes premières dépêches feront connaître à Votre Majesté toutes les stipulations du traité que je n'ai pu encore avoir sous les yeux.

¹ « Avant le Conseil, le Roi m'a fait entrer, il s'est levé et m'a dit : « Je fais partir le comte de Noailles tout de suite ; il faut absolument « que le prince de Talleyrand vienne ; je le lui écris ; je lui mande que j'ai « grand besoin de lui ; je désire le voir. Vous savez qu'il m'écrit sur un « grand nombre d'objets dont nous traiterons à son arrivée. »

« A ce Conseil, s'est lue une déclaration du Roi, proposée par Pozzo, rédigée un peu par M. de Pradel, revue, touchée et arrêtée par le Roi. Il y a une chose ingénieuse : c'est que le Roi présente comme un acte de sa coopération au traité l'engagement que prennent les puissances de ne pas s'immiscer dans l'établissement du Gouvernement en France après la chute de Buonaparte. »
(Jaucourt à Talleyrand, 6 mai 1815.)

² Voir d'ANGEBERG, p. 1156.

Le prince Léopold des Deux-Siciles part le 4 de ce mois pour le quartier général autrichien.

Quoique l'affaire de Parme ne soit pas encore arrêtée, l'Empereur d'Autriche a publié une ordonnance par laquelle il prend, au nom de sa fille, l'administration définitive des trois duchés¹. Ainsi, Votre Majesté voit que les arrangements à régler par le Congrès s'exécutent avant d'être convenus, ce qui ne vaut rien, mais ce que nous n'avons pas la puissance d'empêcher.

Les troupes autrichiennes et russes continuent leur marche. Le quartier général du prince de Schwarzenberg est à Heilbronn, dans le pays de Wurtemberg, et lui-même est parti hier d'ici pour s'y rendre, en passant par la Bohême, où il ne s'arrêtera que peu de jours.

Les arrangements avec la Bavière, que j'avais annoncés à Votre Majesté comme étant terminés, mais qui n'étaient pas signés, après avoir donné lieu à de nouvelles discussions, viennent enfin d'être convenus. Toutefois ils ne le sont qu'éventuellement. Ils ne seront définitivement arrêtés qu'après la guerre, parce qu'étant subordonnés à des négociations avec les Cours de Bade et de Darmstadt, qui doivent faire des cessions à la Bavière et être indemnisées à la gauche du Rhin, ces Cours ne veulent pas accepter en ce moment des dédommagements que les chances de la guerre, si elle était malheureuse, pourraient leur ôter.

Le général Walterstorff, ministre de Danemark, doit partir après-demain pour se rendre auprès de Votre Majesté.

¹ Parme, Plaisance et Guastalla.

Il est, ainsi que M. de Vincent, accrédité aussi comme commissaire près le duc de Wellington.

Je suis, etc.

Vienne, 1^{er} mai 1815.

XCIH

N^o 4.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND

5 mai 1815.

Mon Cousin, j'ai reçu par M. de Noailles votre numéro 52. Je joins à cette dépêche la proclamation que je vais publier, et dont je me flatte que les Souverains seront aussi satisfaits que l'ont été les ministres résidents auprès de moi. Mais cet objet, quoique important, n'est pas celui qui l'est le plus. Il est un autre point dans votre dépêche qui a été, depuis que je l'ai reçue, et qui ne cesse pas d'être le sujet de mes plus sérieuses réflexions ; pour achever de le résoudre, j'ai besoin de sages avis, et ce n'est pas par écrit qu'on peut les donner. Je vous ai mandé de venir me joindre aussitôt que vous auriez en mon nom signé l'acte final du Congrès ; mais je me sens aujourd'hui plus pressé de vous revoir. Ainsi donc, à moins que cette signature ne dût vous retarder que de deux ou trois jours au plus, partez sans

l'attendre; il est assez indifférent que ce soit tel ou tel de mes plénipotentiaires qui signe le traité; mais il m'importe fort de vous avoir auprès de moi. Sur quoi, etc. ¹.

¹ « Arrivez-nous; vous ferez ce que vous voudrez en arrivant; mais une fois que l'on se sera orienté contre vos vues et vos projets, ce sera vous qui serez obligé de faire des concessions, des arrangements, des demi-mesures. Ayez un ministère très-fort, très-national, très-indiqué dans l'opinion de la France. »
(Jaucourt à Talleyrand, 30 avril 1815.)

« Vous ne pouvez pas juger, d'où vous êtes, le besoin que l'on a de vous. Ceci prend un air de Coblenz qui ferait fuir moi d'abord, et puis tout ce qui est ici au nom de la France et du Roi, et non de par l'absurde émigration. Arrivez avec un ministère tout fait ou même sans un ministère, mais parlez au nom de ce ministère. »

« Vous êtes revêtu en ce moment de l'aurole de gloire du Congrès, de la toute-puissance d'une existence politique extraordinaire; vous arriveriez le caducée en main au nom de tous les Souverains. Mais si vous laissez finir le Congrès sans arriver ici, quand chacun aura discuté, examiné, divisé, supposé, fait tout le travail d'intrigue que les plus sots savent si bien, vous n'aurez plus la moitié de votre autorité.

« Le chevalier Stuart. . . . est si plein de la nécessité de votre arrivée, qu'il m'a dit : « Tenez pour certain que s'il ne vient pas, c'est qu'il préfère une position agréable et commode à toute autre. »

(Jaucourt à Talleyrand, 2 mai 1815.)

« Pozzo dit que vous n'êtes utile, nécessaire, sauveur du Roi et de sa cause, que quand vous serez ici; que vous avez glorieusement terminé les affaires du Congrès, que le départ des Souverains de Vienne ne vous permet pas d'y rester, que leur position devient guerrière, et qu'elle ne peut plus s'allier avec la vôtre.

« Lally, Chateaubriand crient à votre merci. . . . Le parti de la Cour, qui s'unit plus étroitement au Roi, chuchote qu'il faut que vous soyez principal ministre; celui de Monsieur dit la même chose, surtout depuis quelques jours où le nom d'Orléans revient de beaucoup de côtés. M. de Blacas fait de hautes protestations de désintéressement, et quant à M. le chancelier Dambray, il ne sait sur quel pied danser. »

(Jaucourt à Talleyrand, 6 mai 1815.)

XCIV

N° 54.

Vienne, 5 mai 1815.

SIRE,

Un ancien chambellan de Buonaparte, M. de Stassart, qui, ayant accompagné ici l'Archiduchesse Marie-Louise, était devenu chambellan de l'Empereur François et était depuis quelque temps retourné à Paris, en a été dernièrement expédié avec une lettre de Buonaparte pour l'Empereur, et une de M. de Caulaincourt pour M. de Metternich. A la faveur de son titre de chambellan autrichien, il est arrivé jusqu'à Munich ; mais il y a été arrêté, et les lettres dont il était porteur ont été envoyées ici. Ces lettres réclament l'une et l'autre, par des motifs différents, le retour de l'Archiduchesse et de son fils. Le ton que prennent Buonaparte et son ministre est celui de la modération et de la sensibilité. Les lettres sont restées cachetées jusqu'au moment de la conférence ; elles ont été ouvertes en présence des ministres des puissances alliées. On est convenu de n'y point répondre. L'opinion a été unanime. Ainsi, Votre Majesté voit que toutes les tentatives de Buonaparte pour obtenir des relations, de quelque nature qu'elles soient, avec les puissances étrangères, sont repoussées et restent sans fruit.

Les ministres anglais, auxquels je m'étais adressé pour subvenir aux besoins pécuniaires de l'ambassade de Votre Majesté au Congrès et qui s'étaient montrés faciles à cet égard, ont reçu des lettres de leur gouvernement qui ne les autorisent qu'à avancer une somme de cent mille francs dans un cours de six mois¹.

Les crédits que nous avons sur France et qui étaient loin d'être épuisés, ont été suspendus à la date du 21 mars. Cette disposition porte à notre charge des dépenses faites et qui devaient être acquittées au 1^{er} avril. Les personnes attachées à l'ambassade n'ont d'ailleurs point été payées à Paris depuis le mois de janvier.

La dépense la plus réduite pour les mois d'avril et de mai, sans pouvoir satisfaire à tout ce qui est arriéré, exigera cependant une partie considérable qui nous a été promise par le ministère britannique, et le reste ne pourra nous conduire qu'au commencement d'août. A cette époque, Votre Majesté jugera quelles dispositions il lui sera possible de prendre à cet égard.

Je suis, etc.

Vienne, 5 mai 1815.

¹ « M. de Blacas n'a ici que quatre millions cinq cent mille francs; les huit qu'il comptait faire passer en lettres de change ont été arrêtés chez Perregaux et protestés en Angleterre. »

(Jaucourt à Talleyrand, 26 avril 1815.)

XCV

N° 55.

Vienne, 14 mai 1815.

SIRE,

M. le comte de Noailles vient d'arriver, et me remet la lettre dont Votre Majesté m'a honoré en date du 5 mai. Le moment de son arrivée est si proche de celui où part le courrier dont je dois profiter, que je ne puis avoir l'honneur d'écrire à Votre Majesté qu'une lettre très-courte.

Mon empressement de me retrouver près d'Elle me ferait partir dès demain, si les choses étaient assez avancées pour qu'il ne restât plus qu'à signer, ou si la fin du Congrès était encore éloignée. Mais les affaires d'Italie ne sont point encore réglées et vont l'être. Le retard qu'elles ont éprouvé retient ici encore pour quelques jours M. de Saint-Marsan et le commandeur Ruffo, quoique le départ de celui-ci soit fort nécessaire, et que le premier soit appelé à Turin, où il est aujourd'hui ministre de la guerre.

D'un autre côté, les Souverains vont partir, et comme dans une coalition toute démarche est sujette à mille interprétations, je ne pourrais pas devancer l'époque de leur départ sans qu'il en résultât pour les affaires de Votre Majesté plus d'inconvénients que d'avantages. Et, du reste, la différence, d'après les préparatifs que je vois faire, est de

quelque quarante-huit heures de plus ou de moins. Et de plus, je ne crois pas que l'on puisse, dans nos circonstances, quitter à une époque où tout le monde a besoin d'être pressé¹.

J'ai eu un assez long entretien avec l'Empereur Alexandre. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. Je me borne à lui dire que son langage a été très-bon, qu'il s'est exprimé très-vivement et très-convenablement sur nos affaires. Son opinion est que pour le moment il doit y avoir peu d'action de la part de Votre Majesté et autour d'Elle. Il s'est particulièrement attaché à établir que toutes les démarches qui pouvaient être faites par aucune des puissances, ayant une utilité ou un danger commun, devaient être combinées avec toutes les autres. C'est là le principal motif de l'envoi de ministres auprès de tous les corps d'armée ; et il pense que cette règle doit être adoptée par Votre Majesté.

Je suis, etc.

Vienne, 14 mai 1815.

¹ « ... Je me rendrai auprès du Roi aussitôt que le Congrès sera terminé. Mais il me semble que pour huit ou quinze jours qu'il peut durer encore, il serait inconséquent et infiniment nuisible aux intérêts du Roi, sous tous les rapports, que je m'en retirasse. Rien, à mon avis, n'est plus important pour le Roi, dans les circonstances actuelles, que la conclusion d'un acte auquel toute l'Europe prend part et qui intéresse au plus haut point toute l'Europe, et rien n'est plus propre à faire impression sur l'esprit de tous les peuples et sur les sujets de Sa Majesté, que de voir cet acte signé par son ambassadeur, de la même manière que si Elle jouissait sans obstacle et sans opposition de toute l'autorité qui lui appartient. D'ailleurs, la position du Roi ne me paraît pas en ce moment avoir rien de difficile. Son rôle est entièrement passif; car il ne doit pas paraître prendre une part active à l'agres-

 XCVI

N° 56.

Vienne, 17 mai 1815.

SIRE,

A la seconde déclaration qui avait été projetée et dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur d'entretenir Votre Majesté, on est convenu de substituer un rapport qui remplira le même objet; ce rapport sera publié demain dans la *Gazette de Vienne*¹; il le sera ensuite dans les différents

sion qui se prépare contre ses États, comme soumis au joug de Buonaparte, et il ne deviendra actif que lorsque les armées étrangères ayant pénétré en France, Sa Majesté aura à intervenir auprès de ces armées pour empêcher de tout son pouvoir les vexations et les violences qui sont malheureusement inséparables de l'état de guerre, et diminuer autant que possible les maux dont elle est toujours accompagnée. Mais Elle ne doit point donner lieu de croire que c'est pour Elle, et pour défendre ses intérêts, que la guerre est entreprise; cela la rendrait odieuse. Il est certain d'ailleurs que c'est bien moins pour cette raison que les puissances étrangères la font, que parce qu'elles croient leur repos et leur sûreté compromis tant que le pouvoir est en France entre les mains de Buonaparte. Il paraît donc à désirer que les princes n'aillent point aux armées, et que même les troupes françaises qui pourront être formées autour du Roi ne soient point employées d'une manière agressive, mais seulement à occuper les provinces qui seront recouvrées, à y maintenir l'ordre et à y protéger les personnes et les propriétés, et tout au plus à repousser les attaques du corps de partisans que pourrait y envoyer Buonaparte.

« Quant aux propositions qui viennent de Paris, je crois que pour le moment, il faut se borner à les écouter et attendre. »

(Talleyrand à Jaucourt, 13 mai 1815.)

¹ Voir ce rapport, 12 mai. — MARTENS, nouveau recueil, t. II, n° 263. .

journaux de l'Allemagne et dans ceux des autres pays, et on l'a de plus imprimé à l'Imprimerie de la chancellerie autrichienne. J'ai l'honneur d'en envoyer plusieurs exemplaires à Votre Majesté.

Elle verra que ce rapport confirme pleinement les dispositions manifestées par les puissances dans la déclaration du 13 mars, que les sophismes de Buonaparte sont réfutés, ses impostures mises au grand jour. Mais Elle remarquera surtout que l'Europe ne se présente pas comme faisant la guerre pour Votre Majesté et sur sa demande, qu'elle la fait pour elle-même, parce que son intérêt le veut, parce que sa sûreté l'exige. Non-seulement cette manière de faire envisager la guerre actuelle est la seule exacte, mais, de plus, tout le monde pense que c'est la seule qui convienne à Votre Majesté. C'est la seule qui ne la mette pas dans une position fautive à l'égard de ses sujets ; car rien ne pourrait contribuer davantage à aliéner leurs sentiments, que l'opinion qu'on leur laisserait prendre sur la cause de la guerre. Il ne faut pas qu'ils puissent jamais attribuer à Votre Majesté les maux dont la guerre va les accabler.

Je suis, etc.

Vienne, 17 mai 1815.

P. S. — J'ai, conformément aux ordres de Votre Majesté, écrit au service des Souverains, Souveraines, et Archiducs qui sont ici, pour demander à prendre congé.

J'adresse à M. de Jaucourt des lettres de M. de La

Tour du Pin qui pourront être de quelque intérêt pour Votre Majesté. Celle de M. d'Osmond, qui les renferme, donne quelques détails sur les dernières affaires d'Italie.

XCVII

N^o 57.

Vienne, 23 mai 1815.

SIRE,

Dans mes audiences de congé, j'ai reçu de la part de tous les Souverains des témoignages des meilleurs sentiments pour Votre Majesté. Ces audiences n'ont pas seulement été de forme, elles ont été beaucoup plus longues que celles qui sont ordinairement accordées dans de semblables circonstances. J'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté. Quoique tout ne soit pas encore achevé, l'empressement que j'ai de me trouver près de Votre Majesté m'avait déterminé à partir demain ; mais M. de Metternich et M. de Nesselrode, ainsi que le chancelier Hardenberg, m'ayant prié de signer, avec tous les chefs de Cabinet, les protocoles qui contiennent les arrangements arrêtés par le Congrès, j'ai cru devoir céder à leur demande, qui ne retardera mon départ que de deux jours. Ces protocoles contiendront la rédaction définitive, à quelques légères modifications près, et qui ne pourront porter que sur les expressions, des articles qui devront former l'instrument du Congrès. Une commis-

sion, composée d'un plénipotentiaire de chaque puissance, sera laissée ici pour mettre ces articles dans l'ordre convenable et séparer ce qui fixe les relations particulières de ce qui tient à l'intérêt général. Je laisserai ici M. de Dalberg pour représenter la France dans cette commission. Ce travail ne durera guère que huit ou dix jours, si les délégués travaillent avec un peu plus d'assiduité que ne l'ont fait leurs chefs.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté deux lettres de M. le duc d'Angoulême. J'ai eu l'honneur de lui en écrire une qui probablement est perdue. Nous la retrouverons peut-être quelque jour dans les journaux français¹. J'ai adressé par le courrier de ce jour à lord Castlereagh une lettre pour Madame la duchesse d'Angoulême.

Pour que Votre Majesté ait la collection complète de ma volumineuse correspondance, j'ai l'honneur de lui envoyer la copie des numéros que je prévois ne pas lui être arrivés.

Si je n'éprouve point d'obstacles inattendus, je serai aux ordres de Votre Majesté, à Gand, le dimanche 4².

Je suis, etc.

Vienne, 23 mai 1815.

¹ Le *Moniteur universel* avait publié des lettres adressées au duc d'Angoulême et trouvées aux Tuileries au retour de Napoléon.

² « Votre Altesse est partie d'ici dimanche 11 de ce mois. Ce n'est que ce jour-là que le grand acte du Congrès, enrichi encore dans les derniers moments d'une douzaine de nouveaux articles, a été définitivement terminé. »
(De Vienne. Gentz à Talleyrand, 16 juin 1815.)

XCVIII

N^o 58.

Vienne, 27 mai 1815.

SIRE,

Je puis dire aujourd'hui à Votre Majesté toutes les craintes que j'ai éprouvées depuis huit jours. On avait mis en question si les circonstances qui forcent à laisser quelques points indécis ne devaient pas déterminer à remettre à un autre temps la signature de l'acte du Congrès¹ : une intrigue assez forte agissait dans ce sens. Son objet était de remettre en question les choses décidées, et de ne point prendre de détermination sur plusieurs de celles qui devaient l'être. Rien

¹ « On m'effraye sur un projet que l'on me dit être devenu un peu le vôtre, mon cher prince. Il se répand que l'on ne signe rien. Avant de prendre votre décision définitive, laissez-moi vous dire qu'il est de la plus grande importance pour les affaires du Roi, pour l'opinion que l'on aura en France de sa propre position avec les alliés, pour l'opinion que l'on prendra en France de l'accord qui existe entre eux, pour la considération du Congrès, qu'il soit signé quelque chose. Quand des articles sont arrêtés et parafés, on peut laisser la rédaction à surveiller à des plénipotentiaires de toutes les Cours. Mais les protocoles n'étant pas signés, on croira à des arrière-pensées, et la force de la coalition diminuera beaucoup moralement.

« Adieu, mon cher prince.

« Tout à vous.

« TALLEYRAND.

« *Au prince de Metternich.* »

n'importait plus aux intérêts de Votre Majesté que d'avoir son nom placé dans un acte qui devait annoncer l'union de toutes les puissances. Aussi ai-je dû faire tous mes efforts pour atteindre ce but. J'ai été très-bien secondé par l'ambassade d'Angleterre et par l'Autriche. La signature aura lieu demain ou après-demain.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une déclaration adressée par la Diète helvétique aux ministres accrédités près d'elle, et une convention signée entre ces ministres et ceux de la Suisse. Votre Majesté verra que si, dans la déclaration, la Suisse semble vouloir conserver sa neutralité, son intention, qui se trouve clairement expliquée par la convention, est pourtant de faire tout ce qu'il est possible d'attendre d'elle pour la cause de l'Europe. L'urgence, dont les généraux de la coalition sont juges, autorisera le passage des troupes alliées par le territoire de la Suisse. Dans toutes les lettres reçues hier par les ministres des puissances à Vienne, on se loue de tout ce qui a été fait par M. Auguste de Talleyrand pour atteindre ce but salutaire.

Moralement et militairement, la conduite de la Suisse est regardée par les alliés comme leur étant de la plus grande utilité.

Je n'aurai plus l'honneur d'écrire à Votre Majesté de Vienne. Je vais me mettre en route, et porter à ses pieds l'hommage de mon respect et de mon dévouement.

Je n'emporte aucun papier avec moi.

Je suis, etc.

Vienne, 27 mai 1815.

XCIX¹

CONGRÈS DE VIENNE

Mai 1815.

Les puissances qui avaient fait cause commune contre la France dans la guerre terminée par le traité du 30 mai 1814, s'étaient arrangées pour faire aussi cause commune dans les négociations du Congrès, afin d'y réduire la France à un rôle entièrement passif.

La plupart avaient des prétentions auxquelles elles sentaient bien que la France devait être opposée. Elles voulaient rendre son opposition nulle, et pour cela elles s'attachaient à la rendre suspecte. On lui prêta des projets d'ambition, on l'accusa de vouloir recouvrer la rive gauche du Rhin et la Belgique. On répandit que ses ambassadeurs étaient venus avec de doubles instructions, qu'ils affichaient un grand désintéressement, qu'ils ne parlaient que de justice et de principes, mais que leur but était de semer la discorde entre les *alliés*. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre

¹ Cette pièce est entièrement conforme au n° 9 du volume 308, « France et divers États de l'Europe », intitulé :

Mémoire sur la conduite de l'ambassade de France au Congrès de Vienne.

Rédigé par M. DE LA BESNARDIÈRE, attaché à l'ambassade.

et la Prusse continuaient de s'appeler de ce nom. L'esprit de la coalition avait survécu à la paix, et semblait même avoir acquis de nouvelles forces.

L'ambassade française, contre laquelle l'opinion avait été ainsi soulevée, se trouvait dans un état complet d'isolement. C'était presque un crime que d'avoir quelque commerce avec elle. On n'osait pas les visiter ; les ministres de quelques petites Cours, pour l'avoir fait, furent réprimandés et menacés. L'un des Rois qui étaient à Vienne demandait un jour à l'un des ministres du Portugal s'il voyait le prince de Talleyrand : « Quelquefois, répondit le ministre. — Et moi aussi, reprit le Roi, je voudrais le voir, mais je n'ose pas. »

Cet état de choses dura deux mois et demi. Les ministres des quatre puissances négociaient entre eux, échangeaient des notes qu'ils cachaient à la France, et tenaient des conférences auxquelles elle n'assistait pas.

La Russie voulait avoir tout ou presque tout le duché de Varsovie, lui donner des institutions particulières, et en former un simulacre de Pologne ; c'était, disait-elle, une sorte d'expiation pour le partage de ce royaume, c'était le moyen de préparer la civilisation de toutes les anciennes provinces polonaises et leur future indépendance.

La Prusse appuyait ces vœux de la Russie, et ne voulait rien recouvrer en Pologne, sachant bien que comme, d'après son traité d'alliance, elle devait être rétablie dans le même degré de puissance où elle avait été en 1805, ce serait alors une nécessité de lui compenser par des sujets allemands les Polonais qui ne lui avaient pas été rendus.

Elle demandait, et les Russes demandaient pour elle, la Saxe entière. Lord Castlereagh, par une note du 10 octobre, le prince de Metternich, par une note du 22, y avaient consenti, le premier, sous la condition que la Prusse, qu'il voulait rendre très-forte, ferait valoir ses anciens droits sur le duché de Varsovie, et recevrait la Saxe, non comme une compensation, mais comme un accroissement de puissance; le second, sous la seule réserve d'arrangements à prendre pour les frontières militaires des deux États.

Ainsi, le sort de la Saxe paraissait fixé irrévocablement dès le mois d'octobre, et en décembre, l'ambassade de France l'ignorait encore.

Un plan avait été conçu, d'unir par une ligue très-étroite et perpétuelle l'Autriche et la Prusse, et avec elles la Hollande accrue des Pays-Bas, les États allemands, et même la Confédération suisse. Le but principal était d'isoler la France dans l'Europe et de l'entourer d'États parmi lesquels il lui fût impossible de trouver un allié. On avait déjà présumé à l'exécution de ce plan en faisant prendre à l'Espagne l'engagement de ne jamais renouveler, sous aucune forme, l'ancienne alliance du pacte de famille.

Mais comme on voulait en même temps que la ligue servit de barrière contre la Russie, il fallait que la Prusse se détachât de celle-ci, ce qu'on ne put obtenir, et que la Russie renonçât volontairement ou fût forcée de renoncer à ses vues sur le duché de Varsovie. Les moyens de persuasion furent employés sans fruit, et quant aux moyens de force, l'Angleterre et l'Autriche sentaient bien qu'elles

n'en avaient point assez toutes deux contre la Russie et la Prusse unies.

Dans cette situation des choses, la conduite naturelle de la France dut être d'encourager la résistance de la Russie, en se montrant parfaitement indifférente à une question que l'on traitait sans son concours, et d'offrir en même temps ses secours aux autres. Mais cette offre, qu'ils ne pouvaient accepter sans renoncer à leur idée chérie d'isoler la France, rencontrait d'ailleurs des préventions qui faisaient regarder un tel secours comme plus dangereux que le mal qu'on voulait prévenir. On s'effrayait de l'idée de voir une armée française reparaitre, même comme auxiliaire et comme amie, dans des pays que les Français avaient tant de fois parcourus comme vainqueurs. Ces préventions étaient encore nourries et accrues par toutes sortes d'écrits qui se publiaient à Paris. Cependant, avec de la patience, de la mesure et de la raison, l'ambassade française vint à bout d'en triompher.

Un traité d'alliance fut conclu le 3 janvier, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Les Pays-Bas, la Bavière, le Hanovre y accédaient. La coalition fut dès lors totalement dissoute, et la France n'eut plus à craindre ce cercle de fer dans lequel on avait médité de l'emprisonner.

Quand bien même la France n'aurait point retiré d'autre fruit de sa présence au Congrès, ç'aurait été beaucoup. Mais tout changea pour l'ambassade française : on accourut de toutes parts auprès d'elle. Ceux qui l'avaient repoussée recherchèrent ou ses conseils ou son appui, et elle se trouva en possession du rôle que la Russie, si elle eût été désin-

téressée, ou l'Angleterre, si elle l'eût voulu, pouvaient prendre, et qu'elles avaient laissé échapper, ce qui a été reproché à lord Castlereagh dans le Parlement d'Angleterre.

Avec un désir moins ardent de conserver la paix, de la part de lord Castlereagh, et moins de timidité de la part de l'Autriche, le traité du 3 janvier pouvait conduire au rétablissement de la Pologne, et à la conservation complète du Royaume de Saxe.

Mais du moins la Russie a dû abandonner la moitié de ses prétentions sur le duché de Varsovie, la Saxe a été comme retirée du tombeau, non pas entière, il est vrai, mais encore égale au royaume de Hanovre et à celui de Wurtemberg, et c'est certainement à la France qu'elle le doit.

Il était prescrit à l'ambassade française de tout faire :

1° Pour que la Prusse ne fût point mise en contact avec la France : elle ne la touchera par aucun point.

2° Pour que la Prusse n'eût point Luxembourg et Mayence. Elle n'aura ni l'une ni l'autre. Ces deux places seront des places fédérales.

3° Pour que son influence en Allemagne ne pût devenir ni exclusive ni trop prédominante. C'est à quoi l'on avait principalement pourvu par l'organisation fédérale, que l'on n'a point eu le temps de faire.

4° Pour que l'organisation de la Suisse fût maintenue telle qu'elle était, et elle a été maintenue.

5° Pour que son indépendance fût assurée, et elle l'a été.

6° Pour qu'elle pût jouir d'une neutralité perpétuelle

dans les guerres futures de l'Europe, neutralité non moins utile à la France qu'à la Suisse elle-même. Cette neutralité lui a été garantie.

Il était à craindre que lors de l'extinction prochaine de la branche actuellement régnante de la Maison de Savoie, l'Autriche ne voulût profiter du mariage de l'un de ses Archiducs avec la fille aînée du Roi présentement régnant, pour faire recueillir par cet Archiduc l'héritage de cette Maison. L'ambassade française devait faire en sorte que les droits de la branche de Carignan fussent reconnus et consacrés, et ils l'ont été.

C'étaient là sans doute les points qui importaient le plus à la France, dans la situation où se trouvait l'Europe et où elle se trouvait elle-même. C'était ce qu'elle devait désirer le plus d'obtenir, et dans le principe, elle ne pouvait guère l'espérer. L'ambassade française les avait tous obtenus, lors de l'événement qui a amené la guerre présente.

Il était incontestablement de l'intérêt de la France que l'Autriche, qui, par elle-même ou par des princes de sa Maison, devait posséder presque toute la haute et une partie de la moyenne Italie, ne pût pas dominer immédiatement ou médiatement sur l'Italie entière. L'ambassade française devait donc, pour l'intérêt de la France, et toute acception de personnes à part, travailler à rétablir en Italie une influence qui, dans la situation de l'Europe telle qu'elle était alors, pût avoir et eût des points d'appui au dehors, et pût balancer l'influence de l'Autriche. Mais la conduite du Roi de Naples a plus fait pour cela que les vœux de la Maison de Bourbon, et il avait pour se conserver des

chances que, par son agression intempestive, il a lui-même détruites. L'approche des hostilités et l'obligation où elle met les Souverains de quitter Vienne, ne permettant pas d'élever l'édifice de l'organisation politique de l'Allemagne, on se bornera à en poser les bases, et l'ouvrage sera ensuite achevé dans une diète.

20 juin 1815.

C

RAPPORT FAIT AU ROI PENDANT SON VOYAGE
DE GAND A PARIS ¹

Juin 1815.

SIRE,

La France, en avril 1814, était occupée par trois cent mille hommes de troupes étrangères, que cinq cent mille autres étaient prêts à suivre. Il ne lui restait au dedans

¹ • A Roze, on tint conseil : M. de Talleyrand fit attacher deux harnais à sa voiture et se rendit chez Sa Majesté. Son équipage occupait la largeur de la place, à partir de l'auberge du ministre jusqu'à la porte du Roi. Il descendit de son char avec un mémoire qu'il nous lut : il examinait le parti qu'on aurait à suivre en arrivant.

(CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t. VI, p. 388.)

qu'une poignée de soldats qui avaient fait des prodiges de valeur, mais qui étaient épuisés. Elle avait au dehors de grandes forces, mais qui, disséminées et sans communications, ne pouvaient plus être d'aucune utilité pour elle, ni même se porter mutuellement secours. Une partie de ces forces était enfermée dans des places lointaines qu'elles pouvaient tenir plus ou moins de temps, mais qu'un simple blocus devait de toute nécessité faire tomber. Deux cent mille Français étaient prisonniers de guerre. Dans un tel état de choses, il fallait à tout prix faire cesser les hostilités par la conclusion d'un armistice; il eut lieu le 22 avril.

Cet armistice n'était pas seulement nécessaire; il fut un acte très-politique. Il fallait avant tout qu'à la force les alliés pussent faire succéder la confiance, et pour cela il fallait leur en inspirer. Cet armistice, d'ailleurs, n'ôtait rien à la France qui pût être pour elle un secours présent ou même éloigné; il ne lui ôtait rien qu'elle pût avoir la plus légère espérance de conserver. Ceux qui ont cru qu'en différant jusqu'à la conclusion de la paix la reddition des places, on aurait rendu meilleures les conditions du traité, ignorent ou oublient que, outre l'impossibilité d'obtenir un armistice en France sans rendre les places, si l'on eût cherché à en prolonger l'occupation, on aurait excité la défiance des alliés, et par conséquent changé leurs dispositions.

Ces dispositions étaient telles que la France pouvait le désirer. Elles étaient de beaucoup meilleures que l'on n'était en droit de s'y attendre. Les alliés avaient été accueillis comme des libérateurs; les éloges prodigués à leur géné-

rosité les excitaient à en montrer; il fallait profiter de ce sentiment quand il était dans sa ferveur, et ne pas lui donner le temps de se refroidir. Ce n'était pas assez de faire cesser les hostilités, il fallait faire évacuer le territoire français; il fallait que les intérêts de la France fussent en entier réglés, et qu'il ne restât pas d'incertitude sur son sort, afin que Votre Majesté pût prendre sur-le-champ la position qui lui convenait. Pour faire la paix aux meilleures conditions possibles, et pour en retirer tous les avantages qu'elle devait procurer, il était donc nécessaire de se hâter de la signer.

Le traité du 30 mai ne fit perdre à la France que ce qu'elle avait conquis, et pas même tout ce qu'elle avait conquis dans le cours de la lutte qu'il terminait. Il ne lui ôta rien qui fût essentiel à sa sûreté; elle perdit des moyens de domination qui n'étaient point pour elle des moyens de prospérité et de bonheur, et qu'elle ne pouvait conserver avec les avantages d'une paix durable¹.

¹ Dans son célèbre Mémoire du 25 novembre 1792, M. de Talleyrand, retraçant la politique extérieure qu'il convenait de suivre sous la République, disait :

« Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme nous le conseillaient il y a quelques années des hommes célèbres dans la carrière politique, il ne s'agit plus d'adopter un *système qui puisse rendre à la France le rang que son énorme consistance lui assigne dans l'ordre politique et la primatie qui lui est due, sous tous les rapports, parmi les puissances du continent, etc.*

« On sait bien maintenant à quoi se réduisent toutes les grandes idées de *rang, de primatie, de prépondérance*. On sait ce qu'il faut penser de tout cet échafaudage politique sous lequel la turbulence et la nullité des Cabinets de l'Europe se sont débattues si longtemps et avec tant d'appareil aux dépens des intérêts des peuples. On a appris enfin que la véritable *primatie*,

Pour bien juger le caractère de la paix de 1814, il faut considérer l'impression qu'elle fit sur les peuples alliés. L'Empereur Alexandre à Saint-Pétersbourg, le Roi de Prusse à Berlin, furent non-seulement reçus avec froideur, mais reçus avec mécontentement et par des murmures, parce que le traité du 30 mai ne remplissait pas les espérances de leurs sujets. La France avait levé partout d'immenses contributions de guerre, on s'était attendu à ce qu'il en serait levé sur elle : elle n'en eut aucune à payer ; elle resta en possession de tous les objets d'art qu'elle avait conquis ; tous ses monuments furent respectés, et il est vrai de dire qu'elle fut traitée avec une modération

la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres. On a appris, et un peu tard sans doute, que pour les États comme pour les individus, la richesse réelle consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui, mais bien à faire valoir les siens. On a appris que tous les agrandissements de territoire, toutes ces usurpations de la force et de l'adresse auxquelles de longs et illustres préjugés avaient attaché l'idée de *rang*, de *primatie*, de *consistance publique*, de *supériorité* dans l'ordre des puissances, ne sont que des jeux cruels de la déraison politique, que de faux calculs de pouvoir, dont l'effet réel est d'augmenter les frais et l'embarras de l'administration, et de diminuer le bonheur et la sûreté des gouvernés pour l'intérêt passager ou la vanité de ceux qui gouvernent.

Le règne de l'illusion est donc fini pour la France. On ne séduire plus son âge mûr par toutes ces grandes considérations politiques qui avaient, pendant si longtemps et d'une manière si déplorable, égaré et prolongé son enfance. Des circonstances que nulle sagacité humaine ne pouvait prévoir ont amené pour elle un ordre de choses sans exemple dans l'histoire des peuples.

Par son courage, sa persévérance et ses lumières, elle s'est ouvert une carrière nouvelle, et après avoir vu le but où elle doit tendre, elle saura s'y placer. »

dont aucune époque de l'histoire n'offre d'exemples dans des circonstances semblables¹.

Tous les intérêts directs de la France avaient été réglés, tandis que ceux des autres États étaient restés subordonnés aux décisions d'un futur Congrès. La France était appelée à ce Congrès ; mais lorsque ses plénipotentiaires y arrivèrent, ils trouvèrent que des passions que le traité du 30 mai devait avoir éteintes, que des préventions qu'il devait avoir dissipées, s'étaient ranimées depuis sa conclusion, et peut-être même par une suite des regrets qu'il avait laissés aux puissances.

Aussi continuaient-elles à se qualifier d'alliées, comme si la guerre eût encore duré. Arrivées les premières à Vienne, elles y avaient pris, par écrit, dans des protocoles dont la légation française soupçonna l'existence dès les premiers temps, mais qu'elle ne put connaître que plus de quatre mois après, l'engagement de n'admettre l'intervention de la France que pour la forme.

Deux de ces protocoles, qui sont sous les yeux de Votre

¹ On sait que les événements de 1815 furent suivis d'un second traité de Paris (novembre), qui changea beaucoup la situation que dépeint Talleyrand.

Voici ce que Henri Martin dit du rôle de M. de Talleyrand à l'occasion du pillage du Louvre par les alliés, sous la seconde Restauration :

« Les grandes puissances étant les moins intéressées dans la question, on eût probablement, en négociant, obtenu de conserver tout au moins une partie de ces trésors d'art. Mais Talleyrand, qui sentait bien qu'il ne resterait pas longtemps ministre des affaires étrangères, affecta une roideur fort éloignée de ses habitudes, et ne voulut point encourir l'impopularité d'une transaction à ce sujet. Le Roi était dans le même sentiment. On ne traita pas, et les alliés, agissant d'autorité, mirent le Louvre au pillage. »

(H. MARTIN, t. IV, p. 207.)

Majesté et qui sont datés du 22 septembre 1814¹, portaient en substance :

« Que les puissances alliées prendraient l'initiative sur tous les objets qui seraient à discuter ; (Sous le nom de puissances alliées, étaient seulement désignées : l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, parce que ces quatre puissances étaient plus étroitement unies entre elles qu'avec aucune autre, tant par leurs traités que par leurs vues.)

« Qu'elles devraient seules convenir entre elles de la distribution des provinces disponibles, mais que la France et l'Espagne seraient admises à énoncer leurs avis et proposer leurs objections, qui seraient alors discutés avec elles ;

« Que les plénipotentiaires des quatre puissances n'entreraient en conférence avec ceux des deux autres, sur ce qui était relatif à la distribution territoriale du duché de Varsovie, à celle de l'Allemagne et à celle de l'Italie, qu'à mesure qu'ils auraient terminé entièrement et jusqu'à un parfait accord entre eux chacun de ces trois points. »

On voulait donc que la France jouât au Congrès un rôle purement passif ; elle devait être simple spectatrice de ce que l'on y voulait faire, plutôt qu'elle ne devait y prendre part. Elle était toujours l'objet d'une défiance que nourrissait le souvenir de ses envahissements successifs, et d'une animosité qu'excitait le sentiment des maux que, si récemment encore, elle avait répandus sur l'Europe. On n'avait

¹ Voir d'ANGEBERG, p. 249.

point cessé de la craindre, on était encore effrayé de sa force, et l'on croyait ne pouvoir trouver de sécurité qu'en coordonnant l'Europe dans un système uniquement dirigé contre elle. La coalition enfin subsistait toujours.

Votre Majesté me permettra de lui rappeler avec quelque plaisir que, dans toutes les occasions, j'ai soutenu, j'ai essayé de persuader même aux principaux officiers de ses armées, qu'il était de l'intérêt de la France, qu'il était aujourd'hui de leur gloire, de renoncer volontairement à l'idée de recouvrer la Belgique et la rive gauche du Rhin. Je pensais que, sans cet abandon patriotique, il ne pouvait exister de paix entre la France et l'Europe. Et en effet, quoique la France n'eût plus ces provinces, la grandeur de la puissance française tenait l'Europe dans un état de crainte qui la forçait de conserver une attitude véritablement hostile¹. Votre puissance est telle, qu'aujourd'hui que l'Europe est dans le *maximum* de sa force, et la France dans le *minimum* de la sienne, l'Europe doute encore du succès de la lutte qu'elle entreprend². Mon opinion à cet égard n'était que l'expression des sentiments de Votre Majesté;

¹ Voir d'ANGEBERG. — Les memorandum de M. de Gagern, de M. de Humboldt, de M. de Capo d'Istria, des princes de Hardenberg et de Metternich, qui furent présentés en août 1815.

M. de Gagern tend à démontrer dans son Mémoire, qui est d'une extrême violence, que, même après avoir cédé l'Alsace, la France serait encore « l'État le plus puissant, l'État prépondérant sous tous les rapports ».

² « Songez bien à ceci : c'est que cette même Europe qui a été amenée à faire la déclaration que je vous ai envoyée, est en pleine jalousie de la France. . . . Quand les nouvelles sont mauvaises, ce sentiment se montre. »

(Talleyrand à Jaucourt, 10 mars 1815.)

mais la plupart de ses principaux serviteurs, mais des écrivains d'ailleurs estimables, mais l'armée, mais la plus grande partie de la nation, ne partageaient point cette modération, sans laquelle toute paix durable ou même toute apparence de paix était impossible, et cette disposition ambitieuse que l'on avait quelque raison de regarder comme celle de la France, augmentait et justifiait la crainte que sa force inspirait ¹.

C'est pour cela que les papiers publics étaient remplis ou d'insinuations ou d'accusations ouvertes contre la France et ses plénipotentiaires. Ils restaient isolés, presque personne n'osait les voir ; le petit nombre même de ministres qui ne partageaient pas ces préventions, les évitaient pour ne point se compromettre auprès des autres. Pour tout ce que l'on voulait faire, on se cachait avec soin de nous. On tenait des conférences à notre insu, et lorsqu'au commencement du Congrès un comité fut formé pour l'organisation fédérale de l'Allemagne, chacun des ministres qui y entrèrent dut s'engager par une promesse d'honneur à ne nous rien communiquer de ce qui s'y passerait.

Quoique le Gouvernement de Votre Majesté n'eût aucune des vues qu'on lui supposait, quoiqu'il n'eût rien à demander pour lui-même, et qu'il ne voulût rien deman-

¹ « On est encore d'humeur assez guerroyante, mais le Roi de Saxe n'inspire d'intérêt qu'à la seule famille des Bourbons, et dans la France entière on ne lèverait pas un soldat pour sa cause. La ligne du Rhin en Belgique, la seule place de Luxembourg, ferait bondir des recrues ; mais, croyez-moi, on n'est nullement touché d'une politique désintéressée qui armerait pour l'intégrité de la Saxe et la balance de l'Europe telle qu'elle était en 1792. »

(Jaucourt à Talleyrand, 9 mai 1814.)

der, tout ce qui devait être réglé par le Congrès était pour lui d'une haute importance. Mais si son intérêt sur la manière de le régler différait de l'intérêt actuel et momentané de quelques-unes des puissances, il était heureusement conforme à l'intérêt du plus grand nombre et même aux intérêts durables et permanents de toutes.

Buonaparte avait détruit tant de gouvernements, réuni à son Empire tant de territoires et tant de populations diverses, que lorsque la France cessa d'être l'ennemie de l'Europe, et rentra dans les limites hors desquelles elle ne pouvait conserver avec les autres États des rapports de paix et d'amitié, il se trouva sur presque tous les points de l'Europe de vastes contrées sans gouvernement. Les États qu'il avait dépouillés sans les détruire entièrement ne pouvaient recouvrer toutes les provinces qu'ils avaient perdues, parce qu'elles avaient en partie passé sous la domination de princes qui depuis étaient entrés dans leur alliance. Il fallait donc, pour que les pays devenus vâcants ¹ par la renonciation de la France eussent un gouvernement, et pour indemniser les États qui avaient été dépouillés par

¹ D'après les instructions données aux plénipotentiaires français au Congrès de Vienne, les pays vacants se divisaient en deux classes : 1° en pays attribués, par le traité du 30 mai : *au Roi de Sardaigne*, la Savoie, le comté de Nice, une partie de l'État de Gènes; *à l'Autriche*, l'Illyrie et l'Italie, du Pô au Tessin; *à la Hollande*, la Belgique et la frontière de la Meuse; *à la Prusse*, les pays compris entre la Meuse, la France et le Rhin; 2° en pays dont ledit traité n'avait pas fait d'attribution : le reste de l'État de Gènes, une partie de l'Italie, Lucques, Piombino, les îles Ioniennes, l'ancien grand-duché de Berg, l'Ost-Frise, la Westphalie prussienne, Erfurt et Danzig, ainsi que l'île d'Elbe, dont Napoléon I^{er} n'était que le Souverain viager.

(Voir d'ANGEBERG, p. 215 et suiv.)

elle, que ces pays leur fussent partagés. Quelque répugnance que l'on dût avoir pour ces distributions d'hommes et de pays, qui dégradent l'humanité, elles avaient été rendues indispensables par les usurpations violentes d'un Gouvernement qui, n'ayant employé sa force qu'à détruire, avait amené cette nécessité de reconstruire avec les débris qu'il avait laissés¹.

La Saxe était sous la conquête, le Royaume de Naples était au pouvoir d'un usurpateur; il fallait décider du sort de ces États.

Le traité de Paris portait que ces dispositions seraient faites de manière à établir en Europe un équilibre réel et durable². Aucune puissance ne niait qu'il fallût se conformer à ce principe; mais les vues particulières de quelques-unes les abusaient sur les moyens de remplir l'objet.

¹ « Napoléon eut le soir (du 4 avril 1814) un long entretien avec Caulaincourt, qui en emporta une impression ineffaçable. . . . Il s'efforçait de persuader à cet unique auditeur chargé de porter sa parole au monde, et il s'efforçait peut-être de se persuader à lui-même, qu'il n'avait agi que pour la France; il répéta ce mot, qui lui avait déjà échappé une première fois, et le répéta avec une angoisse vraie et profonde : « Ah ! laisser la France si petite, après l'avoir reçue si grande ! »

(Henri MARTIN, *Hist. de France*, t. IV, p. 93.)

² Voici une définition de l'équilibre européen telle qu'elle est donnée dans une des instructions relatives au Congrès de Vienne :

« C'est une combinaison des droits, des intérêts et des puissances entre elles, par laquelle l'Europe cherche à obtenir : 1^o qu'aucune puissance seule, ni aucune réunion de puissances, ne puisse parvenir à dominer l'Europe; 2^o que l'état de possession et les droits reconnus d'une puissance ne puissent être atteints au gré d'une autre puissance ou d'une réunion de puissances; 3^o que pour maintenir l'ordre de choses établi, on ne soit pas dans la nécessité d'un état de guerre imminente ou réelle, mais que la combinaison dont il s'agit assure le repos et la paix de l'Europe en diminuant les chances de succès pour celui qui voudrait la troubler. »

D'un autre côté, c'eût été vainement que cet équilibre eût été établi, si l'on n'eût en même temps posé comme une des bases de la tranquillité future de l'Europe, des principes qui seuls peuvent assurer la tranquillité intérieure des États, en même temps qu'ils empêchent que, dans leurs rapports entre eux, ils ne se trouvent uniquement sous l'empire de la force.

Votre Majesté, en rentrant en France, avait voulu que les maximes d'une politique toute morale reparussent avec Elle, et devinssent la règle de son Gouvernement. Elle sentit qu'il était nécessaire aussi qu'elles parvinssent dans les Cabinets, qu'elles se montrassent dans les rapports entre les différents États, et Elle nous avait ordonné d'employer toute l'influence qu'Elle devait avoir et de consacrer tous nos efforts à leur faire rendre hommage par l'Europe assemblée. C'était une restauration générale qu'Elle voulait entreprendre de faire ¹.

¹ Voir d'ANGEBERG, p. 540. Lettre de Talleyrand à Metternich.

« Le rôle des ministres de la France au Congrès de Vienne était au fond le plus simple et le plus beau de tous. Tout ce qui regardait la France se trouvant réglé par le traité de Paris, ils n'avaient rien à demander pour eux-mêmes et pouvaient se borner à surveiller la conduite des autres, à défendre les faibles contre les forts, à contenir chaque puissance dans ses justes bornes, et à travailler de bonne foi au rétablissement de l'équilibre politique. Aussi doit-on leur rendre la justice qu'ils se sont généralement conduits d'après ces principes, qu'ils n'ont fait aucune proposition, articulé aucun projet tendant directement ou indirectement au moindre changement dans les stipulations du traité de Paris, à la moindre extension de leurs frontières ou à une prétention quelconque incompatible avec les droits de leurs voisins ou avec la tranquillité générale. En dépit de tous les mensonges qui courent encore le monde aujourd'hui, de tous les plans, de toutes les démarches, de toutes les intrigues que la haine invétérée contre la France

Cette entreprise présentait de nombreux obstacles. La Révolution n'avait point borné ses effets au seul territoire de la France. Elle s'était répandue au dehors par la force des armes, par des encouragements donnés à toutes les passions, et par un appel général à la licence. La Hollande et plusieurs parties de l'Italie avaient vu, à diverses reprises, des Gouvernements révolutionnaires remplacer des Gouvernements légitimes. Depuis que Buonaparte était maître de la France, non-seulement le fait de la conquête suffisait pour ôter la souveraineté, mais on s'était accoutumé à voir de simples décrets détrôner des Souverains, anéantir des Gouvernements, faire disparaître des nations entières.

Quoiqu'un tel ordre de choses, s'il eût subsisté, dût nécessairement amener la ruine de toute société civilisée, l'habitude et la crainte le feraient encore supporter, et comme il était favorable aux intérêts momentanés de quelques puissances, plusieurs ne craignirent point assez le reproche de prendre Buonaparte pour modèle.

Nous montrâmes tous les dangers de cette fausse manière de voir. Nous établîmes que l'existence de tous les Gouvernements était compromise au plus haut degré dans un système qui faisait dépendre leur conservation ou d'une faction ou du sort de la guerre. Nous fîmes voir enfin que c'était surtout pour l'intérêt des peuples qu'il fallait con-

a faussement et souvent ridiculement prêtés à ses ministres, l'histoire véridique ne pourra pas leur refuser ce témoignage honorable; et moi, qui ai vu de tout près et qui, mieux que tout autre, pourrais écrire un jour cette partie de l'histoire, je suis le premier à le leur rendre. »

(*Mémoires de Metternich*, t. II, p. 480.)

crer la légitimité des Gouvernements, parce que les Gouvernements légitimes peuvent seuls être stables, et que les Gouvernements illégitimes, n'ayant d'autre appui que la force, tombent d'eux-mêmes dès que cet appui vient à manquer, et livrent ainsi les nations à une suite de révolutions dont il est impossible de prévoir le terme.

Ces principes, trop sévères pour la politique de quelques Cours, opposés au système que suivent les Anglais dans l'Inde, gênants peut-être pour la Russie, ou que du moins elle avait elle-même méconnus dans plusieurs actes solennels et peu anciens¹, eurent pendant longtemps peine à se faire entendre; avant que nous fussions parvenus à en faire sentir l'importance, les puissances alliées avaient déjà pris des arrangements qui y étaient entièrement opposés.

La Prusse avait demandé la Saxe tout entière, la Russie l'avait demandée pour la Prusse; l'Angleterre avait, par des notes officielles, non-seulement consenti sans réserve à ce qu'elle lui fût donnée, mais elle avait encore essayé de démontrer qu'il était juste, qu'il était utile de le faire.

¹ Dans sa lettre à Metternich, M. de Talleyrand rappelait que le partage de la Pologne avait été le « prélude, en partie la cause peut-être, jusqu'à un certain point l'excuse, des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie ».

On n'a pas assez remarqué que M. de Talleyrand était parvenu à faire réprouver le principe du partage de la Pologne par les puissances mêmes qui l'avaient consommé.

« C'était certes une grande leçon morale que de voir les puissances qui avaient détruit la Pologne, s'unir ainsi à celles qui l'avaient laissé détruire pour flétrir cette grande iniquité. »

(VIRL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*, t. II, p. 222.)

L'Autriche y avait aussi officiellement donné son adhésion, sauf quelques rectifications de frontières. La Saxe était ainsi complètement sacrifiée par des arrangements particuliers faits entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, auxquels la France était restée étrangère.

Cependant le langage de l'ambassade de France, sa marche raisonnée, sérieuse, uniforme, dégagée de toutes vues ambitieuses, commençait à faire impression. Elle voyait renaître la confiance autour d'elle¹ ; on sentait que ce qu'elle disait n'était pas plus dans l'intérêt de la France que dans celui de l'Europe et de chaque État en particulier. On ouvrait les yeux sur les dangers qu'elle avait signalés. L'Autriche, la première, voulut revenir sur ce qui était pour ainsi dire définitivement arrêté relativement à la Saxe, et déclara, dans une note remise au prince de Hardenberg le 10 décembre 1814, qu'elle ne souffrirait pas que ce Royaume fût détruit.

Ce fut là le premier avantage que nous obtînmes en suivant la ligne que Votre Majesté nous avait tracée².

¹ « Seul entre tous les Souverains, le Roi s'est présenté au Congrès comme le défenseur des principes. Sa politique, en se dégageant de toutes vues personnelles, a donné à la cause que nous défendons un caractère très-noble et que tout le monde commence à apprécier, ce qui, joint à la franchise que nous avons mise dans toutes les communications et qui ne permet plus à personne de douter de la générosité et du désintéressement de la France, éloigne chaque jour et de plus en plus les soupçons d'ambition et de mauvaise foi que l'on avait conservés contre elle. Aussi sommes-nous autant recherchés aujourd'hui que nous étions évités d'abord. »

(Lettre de Talleyrand au marquis de Bonnay, 18 nov. 1814.)

² Voir D'ANGEBERG. — Instructions pour le prince de Talleyrand au Congrès de Vienne, septembre 1814.

Je me reproche de m'être souvent plaint, dans les lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire, des difficultés que nous éprouvions, de la lenteur avec laquelle marchaient les affaires. Cette lenteur, je la bénis aujourd'hui, car si les affaires eussent été conduites avec plus de rapidité, avant le mois de mars le Congrès eût été fini, les Souverains dans leurs capitales, les armées rentrées chez elles; et alors que de difficultés à surmonter¹!

M. de Metternich m'ayant communiqué officiellement sa note du 10 décembre, je pus faire entendre l'opinion de la France, et j'adressai à lui et à lord Castlereagh une profession de foi politique complète. Je déclarai que Votre Majesté ne demandait rien pour la France; qu'Elle ne demandait pour qui que ce fût que la simple justice; que ce qu'Elle désirait par-dessus toute chose, c'était que les révolutions finissent, que les doctrines qu'elles avaient produites n'entrassent plus dans les relations politiques des États, afin que chaque Gouvernement pût ou les prévenir, ou les terminer complètement s'il en était menacé ou atteint.

Ces déclarations achevèrent de dissiper la défiance dont nous avions d'abord été l'objet; elle fit bientôt place au sentiment contraire. Rien ne se fit plus sans notre concours; non-seulement nous fûmes consultés, mais on rechercha notre suffrage. L'opinion publique changea tout à fait à notre égard; et une affluence de personnes qui

¹ Ces paroles de Talleyrand font penser au mot de madame de Staël sur les Cent-Jours : « Si Napoléon triomphe, c'en est fait de la liberté; s'il succombe devant l'Europe, c'en est fait de l'indépendance nationale. »

s'étaient montrées si craintives, remplaça l'isolement où nous avions d'abord été laissés.

Il était plus difficile pour l'Angleterre qu'il ne l'avait été pour l'Autriche, de revenir sur la promesse faite à la Prusse de lui abandonner la totalité du Royaume de Saxe. Ses notes étaient plus positives. Elle n'avait point, comme l'Autriche, subordonné cet abandon à la difficulté de trouver d'autres moyens d'indemniser complètement la Prusse, par des possessions à sa convenance, des pertes qu'elle avait faites depuis 1806. D'ailleurs la position des ministres anglais les oblige, sous peine de perdre ce que l'on nomme en Angleterre le *character*, à ne point s'écarter de la route dans laquelle ils sont une fois entrés, et dans le choix qu'ils font de cette route, leur politique doit toujours être de se conformer à l'opinion probable du Parlement. Cependant la légation anglaise fut amenée aussi à revenir sur ce qu'elle avait promis, à changer de système, à vouloir que le Royaume de Saxe ne fût pas détruit, à se rapprocher de la France, et même à s'unir avec elle et l'Autriche par un traité d'alliance. Ce traité, remarquable surtout comme premier rapprochement entre des puissances que des intérêts communs devaient tôt ou tard appeler à se soutenir, fut signé le 3 janvier¹. La Bavière, le Hanovre et les Pays-Bas y accédèrent, et ce fut seulement alors que la coalition,

¹ M. de Talleyrand avait fait à Vienne une grande chose. Par le traité d'alliance qu'il avait conclu, le 3 janvier 1815, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, il avait mis fin à la coalition formée contre nous en 1813 et coupé l'Europe en deux au profit de la France; mais l'événement du 20 mars avait détruit son œuvre; la coalition européenne s'était reformée

qui malgré la paix avait toujours subsisté, se trouva réellement dissoute.

De ce moment, le plus grand nombre des puissances adoptèrent nos principes ; les autres montrèrent qu'elles ne les combattraient pas longtemps : il ne restait donc plus guère qu'à en faire l'application.

La Prusse, privée de l'appui de l'Autriche et de l'Angleterre, se vit alors, quoique soutenue encore par la Russie, dans la nécessité de borner ses prétentions à recevoir une portion de la Saxe ; et ce fut ainsi que ce Royaume, dont le sort paraissait irrévocablement décidé, et dont la destruction était prononcée, fut sauvé de sa ruine.

Buonaparte, après avoir occupé le Royaume de Naples par la force des armes, l'avait donné, au mépris de l'indépendance des nations, comme une chose qui lui aurait appartenu en propre, et ainsi qu'il eût pu faire d'un simple domaine, à l'un de ses généraux, pour récompenser les services qu'il avait reçus de lui. Ce n'eût pas été un moindre violation de la légitimité de laisser sur un pareil droit la possession de ce Royaume. Sa chute fut préparée, et

contre Napoléon et contre la France, qui se faisait ou se laissait faire l'instrument de Napoléon. »

(*Mémoires de Guizot*, t. 1, p. 400.)

Malheureusement, tandis que M. de Talleyrand, par l'habileté de ses négociations à Vienne, obtenait ces résultats, les maladresses du Gouvernement de la Restauration à l'intérieur précipitaient la crise qui devait détruire son œuvre. Aussi M. de Jaucourt lui écrivait le 24 novembre 1814 :

« Si tout ce que vous ne faites pas allait aussi bien que ce que vous faites, ce serait merveille..... Pour moi, que le zèle de la maison du Seigneur dévore, je désire que vous pensiez beaucoup à notre état ministériel, financier et constitutionnel, à établir à tout prix un ministère. Portez votre pensée pénétrante et judicieuse sur l'avenir..... Sans vous, nos affaires iraient mal. »

elle n'était plus douteuse, lorsqu'il la consumma lui-même par son agression. Sept semaines se sont à peine écoulées depuis cette agression, et déjà l'usurpateur ne règne plus ; déjà Ferdinand IV est remonté sur son trône. Dans cette importante question, le ministère anglais eut le courage de se joindre entièrement au système de la France, malgré les clameurs indiscretes et déplacées du parti de l'opposition, et les intrigues inconsidérées que des voyageurs anglais faisaient sur tous les points de l'Italie.

La France avait aussi à s'applaudir de la manière dont avaient été réglés la plupart des autres arrangements du Congrès.

Le Roi de Sardaigne n'ayant dans la branche actuellement régnante de sa Maison aucun héritier mâle, il pouvait être à craindre que l'Autriche ne tentât de faire passer sa succession à l'un des Archiducs qui avaient épousé l'une de ses filles, ce qui eût mis entre les mains de l'Autriche ou de princes de sa famille toute la haute Italie. Le droit de succéder de la branche de Carignan aux États du Roi de Sardaigne fut reconnu. Ces États, accrus du pays de Gênes, et devenus l'héritage d'une famille que tout attache à la France, formeront ainsi pour la puissance autrichienne en Italie un contre-poids nécessaire au maintien de l'équilibre dans cette contrée.

S'il n'avait pas été possible d'empêcher que la Russie n'eût rien du duché de Varsovie, la moitié de ce duché retourna du moins à ses anciens possesseurs¹.

¹ • Une des idées favorites de M. de Talleyrand, et qui a toujours paru

La Prusse n'eut ni Luxembourg ni Mayence; elle ne fut sur aucun point limitrophe de la France; partout elle en fut séparée par le Royaume des Pays-Bas, dont la politique naturelle, depuis que son territoire s'est accru, assuré à la France qu'elle n'a rien à craindre.

Le bienfait d'une neutralité perpétuelle fut assuré à la Suisse, ce qui était pour la France, dont la frontière de ce côté est ouverte et sans défense, un avantage presque aussi grand que pour la Suisse elle-même. Mais cette neutralité n'empêche pas aujourd'hui la Suisse de s'unir aux efforts de l'Europe contre Buonaparte. Celle qu'elle a désirée, celle qui lui est assurée pour toujours, elle en jouira dans toutes les guerres qui auront lieu entre les différents États. Mais elle a elle-même senti qu'elle ne devait pas en réclamer l'avantage dans une guerre qui n'est point faite contre une nation, dans une guerre que l'Europe se trouve forcée d'entreprendre pour son salut, qui intéresse la Suisse elle-même comme tous les autres pays, et elle a voulu prendre part à la cause de l'Europe de la manière dont sa position, son organisation et ses ressources lui permettaient de le faire¹.

La France s'était engagée, par le traité de Paris, à abolir,

saine et raisonnable, c'est que la politique française devait tendre à tirer la Pologne d'un joug étranger et à en faire une barrière à la Russie, comme un contre-poids à l'Autriche. Il y poussait toujours, de tout le pouvoir de ses conseils. Je l'ai souvent entendu dire que toute la question du repos de l'Europe était en Pologne. . . . »

(*Mémoires de madame de Rémusat*, t. III, p. 53.)

¹ Ici se trahit la casuistique de l'ancien évêque d'Autun. Une neutralité violée cesse d'être réelle; il faut reconnaître qu'après avoir tiré au Con-

à l'expiration d'un délai fixé, le commerce des noirs, ce qui aurait pu être considéré comme un sacrifice et une concession qu'elle aurait faite, si les autres puissances maritimes, ne partageant point les sentiments d'humanité qui avaient dicté cette mesure, ne l'avaient pas aussi adoptée.

L'Espagne et le Portugal, les seules de ces puissances qui fissent encore la traite, s'engagèrent, comme la France, à l'abolir. A la vérité, elles se réservèrent un plus long délai; mais ce délai se trouve proportionnellement moindre, si l'on considère les besoins de leurs colonies, et si l'on pense combien, dans ces pays un peu arriérés, l'opinion sur cette matière a besoin d'être préparée.

La navigation du Rhin et de l'Escaut fut soumise à des règles fixes, les mêmes pour toutes les nations. Ces règles empêchent les États riverains de mettre à la navigation des entraves particulières, et de l'assujettir à d'autres droits que ceux qui sont établis pour leurs propres sujets. Ces dispositions rendent à la France, par les facilités qu'elles lui donnent pour son commerce, une grande partie des avantages qu'elle retirait de la Belgique et de la rive gauche du Rhin¹.

grès de Vienne, de ce qu'il appelait les principes, tout ce qui pouvait être profitable à la France et agréable au Roi Louis XVIII, M. de Talleyrand était tout disposé à en faire bon marché, quand l'intérêt de la cause qu'il soutenait semblait le réclamer.

¹ On ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse des vues exprimées par M. de Talleyrand sur la liberté des transports; en bien des circonstances, on sent qu'il prévoit le développement extraordinaire que les communications plus faciles devaient donner à toutes les industries. Il faut se

Tous les points principaux avaient été réglés à la satisfaction de la France, autant et plus peut-être qu'il n'était permis de l'espérer. Dans les détails aussi on avait eu égard à ses convenances particulières, aussi bien qu'à celles des autres pays.

Depuis que, revenues de leurs préventions, les puissances avaient senti que, pour établir un ordre de choses solide, il fallait que chaque État y trouvât tous les avantages auxquels il a droit de prétendre, on avait travaillé de bonne foi à procurer à chacun ce qui ne peut pas nuire à un autre. Cette entreprise était immense. Il s'agissait de refaire ce que vingt années de désordres avaient détruit, de concilier des intérêts contradictoires par des arrangements équitables, de compenser des inconvénients par des avantages majeurs, de subordonner même l'idée d'une perfection absolue dans des institutions politiques et dans la distribution des forces, à l'établissement d'une paix durable¹.

rappeler, d'ailleurs, que son premier comme son dernier acte diplomatique a été de chercher à nouer des rapports de commerce avec l'Angleterre.

¹ On lit dans le *Moniteur universel* du 27 juillet 1815, sur les résultats du Congrès de Vienne :

« De combien de maux eût préservé l'Europe, et nous aurait préservés nous-mêmes, une confédération sincère et solide, pareille à celle que nous voyons aujourd'hui ! Mais ce n'est point aux auteurs du mal d'accuser ceux qui en ont été les victimes... Ainsi s'écroula cet antique édifice de ce que Voltaire a si bien appelé la *République européenne*, devant une puissance nouvelle qui, tantôt dans l'intérêt de ses maximes toutes neuves, tantôt dans l'intérêt d'un seul homme et d'une dynastie usurpatrice, voulait que tout changeât autour d'elle, que tout se modifiât devant elle, que tout participât à sa nouveauté si effrayante. Il était donc aujourd'hui question de le reconstruire : tel fut

On était parvenu à vaincre les principaux obstacles, les questions les plus épineuses étaient résolues, on travaillait à n'en laisser aucune indéçise. L'Allemagne allait recevoir une constitution fédérale, qu'elle attendait des délibérations du Congrès, ce qui aurait arrêté la tendance que l'on y observe dans les opinions, à se former en ligue du Midi et en ligue du Nord. Les puissances allaient opposer en Italie, par des arrangements justes et sages, une barrière efficace au retour de ces révolutions fréquentes dont les peuples de ce pays sont tourmentés depuis des siècles. On s'occupait des mesures bienfaisantes par lesquelles les intérêts réciproques des différents pays eussent été assurés, leurs points de contact et leurs rapports d'industrie et de commerce multipliés, toutes les communications utiles perfectionnées et facilitées d'après les principes d'une politique libérale.

Nous nous flattions enfin que le Congrès couronnerait ses travaux en substituant à ces alliances passagères, fruits des besoins et des calculs momentanés, un système permanent de garantie commune et d'équilibre général, dont nous avons fait apprécier les avantages par toutes les puis-



l'ouvrage du Congrès. Adoptons l'idée lumineuse et juste de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et sans partager les idées honorables du grand Sully et du bon abbé de Saint-Pierre, considérons un moment l'Europe, dans son ensemble et dans le système général de ses rapports fondamentaux, comme une société, comme une famille, comme une république de princes et de peuples. De ce point de vue nous apercevons, au milieu du conflit plus apparent que réel de tant d'intérêts qui semblent se croiser et se combattre, quelque principe fixe et incontestable, propre à résoudre plus d'un problème politique. »

sances. Lord Castlereagh avait, dans cette idée, fait rédiger un très-bon article. L'Empire ottoman entrerait dans la grande préservation, et peut-être l'information que l'Angleterre et nous lui en avons donnée, a-t-elle contribué à le déterminer à repousser toutes les insinuations que Buonaparte avait essayé de lui faire. Ainsi, l'ordre établi en Europe eût été placé sous la protection constante de toutes les parties intéressées, qui, par des démarches sagement concertées, ou par des efforts sincèrement réunis, eussent étouffé, dès sa naissance, toute tentative faite pour le compromettre.

Alors, les révolutions se seraient trouvées arrêtées, les Gouvernements auraient pu consacrer leurs soins à l'administration intérieure, à des améliorations réelles, conformes aux besoins et aux vœux des peuples, et à l'exécution de tant de plans salutaires, que les dangers et les convulsions des temps passés les avaient malheureusement forcés de suspendre.

C'était le rétablissement du Gouvernement de Votre Majesté, dont les intérêts, les principes et les vœux se dirigeaient tous vers la conservation de la paix, qui avait mis l'Europe en état de donner une base solide à sa tranquillité et à son bonheur à venir. Le maintien de Votre Majesté sur son trône était nécessaire à l'achèvement de ce grand ouvrage. La terrible catastrophe qui l'a, pour quelque temps, séparée de ses peuples, est venue l'interrompre. Il a fallu négliger les soins que l'on voulait donner à la prospérité des nations, pour s'occuper des moyens de sauver leur existence menacée. On a dû ajourner à d'autres

temps plusieurs des choses que l'on avait projetées, et en régler d'autres avec moins de maturité et de réflexion que l'on ne l'eût fait si on avait pu s'y livrer tout entier.

Le Congrès étant ainsi obligé de laisser incomplets les travaux qu'il avait entrepris, quelques personnes parlèrent d'ajourner au temps où ces travaux pourraient être achevés la signature de l'acte qui devait les sanctionner.

Plusieurs Cabinets agirent dans ce sens, peut-être avec le désir secret de tirer parti des événements qui se préparent. J'aurais regardé cet ajournement comme un malheur très-grand pour Votre Majesté, moins encore par l'incertitude qu'il aurait laissée sur les intentions des puissances, que par l'effet que doit avoir sur l'opinion en France un acte qui intéresse à un si haut point l'Europe entière, et dans lequel Votre Majesté paraît, malgré les circonstances actuelles, comme l'une des parties principales. J'ai donc dû faire tout ce qui pouvait dépendre de moi pour qu'il fût signé, et je m'estime heureux que l'on s'y soit enfin décidé.

La considération que devait avoir le Gouvernement de Votre Majesté dans les Cours étrangères ne pouvait être complète qu'en faisant obtenir à ses sujets celle qui naturellement appartient aux membres d'une grande nation, et que la crainte que les Français avaient inspirée leur avait fait perdre¹. Depuis le mois de décembre 1814, il n'est

¹ « La société d'amateurs qui doit jouer devant les Souverains, sur un théâtre particulier, ne prépare que des pièces de Racine et de Molière. Cette prérogative de la langue française est naturellement un scandale aux yeux

pas venu à Vienne un seul Français, quelque affaire qui l'y ait amené, qui n'y ait été traité avec des égards particuliers, et je puis dire à Votre Majesté que le 7 mars 1815, jour où l'on a appris l'arrivée de Buonaparte en France, la qualité de Français était devenue dans cette ville un titre à la bienveillance. Je sais tout le prix que Votre Majesté mettait à cette grande réconciliation, et je suis heureux de pouvoir lui dire que ses vœux à cet égard avaient été complètement remplis.

Je prie Votre Majesté de me permettre de lui faire connaître toute la part qu'ont eue au succès des négociations M. le duc de Dalberg, M. le comte de La Tour du Pin et M. le comte de Noailles, qu'Elle m'avait adjoints en qualité de ses ambassadeurs, et M. de La Besnardière, conseiller d'État, qui m'avait accompagné à Vienne. Ils n'ont pas seulement été utiles par leurs travaux dans les différentes commissions auxquelles ils ont été attachés, mais ils l'ont été encore par leur conduite dans le monde, par leur langage, et par l'opinion qu'ils ont su faire prendre et d'eux-mêmes et du Gouvernement qu'ils représentaient. C'est à leur coopération éclairée que je dois d'être parvenu à surmonter tant d'obstacles, à changer tant de mauvaises dispositions, à détruire tant d'impressions fâcheuses, d'avoir enfin rendu au Gouvernement de Votre Majesté toute la part d'influence qu'il devait avoir dans les délibérations de l'Europe.

de quelques Allemands, qui voudraient qu'on traitât les affaires du Congrès en allemand. »

(*Moniteur universel* du 30 juin 1814, correspondance de Vienne.)

C'était en nous attachant à défendre le principe de la légitimité que nous avons atteint ce but important. La présence des Souverains qui se trouvaient à Vienne et de tous les membres du Congrès à la cérémonie expiatoire du 21 janvier fut un hommage éclatant rendu à ce principe.

Mais pendant qu'il triomphait au Congrès, en France il était attaqué.

Ce que je vais dire à ce sujet à Votre Majesté a pu être vu plus distinctement de loin qu'il ne l'était à Paris ¹. Hors de la France, l'attention étant moins détournée, les faits arrivant en masse et dégagés des circonstances accessoires qui, sur les lieux mêmes, pouvaient les faire méconnaître, devaient à une certaine distance être mieux jugés, et cependant je n'aurais pas assez de confiance dans des observations qui ne seraient que les miennes. Ayant rempli une mission longue hors de France, il est de mon devoir de faire auprès de Votre Majesté ce qui, dans le Département des affaires étrangères, est prescrit à tous les agents employés au dehors. Ils doivent rendre compte de l'opinion que l'on a prise, dans les pays où ils ont été accrédités, des différents actes du Gouvernement, et des réflexions que, parmi les hommes éclairés et attentifs, ils ont pu faire naître.

On peut s'accommoder d'un état de choses qui est fixe,

¹ « On ne voit bien, vous avez mille fois raison, que ce qu'on voit dans son ensemble, et il y a peut-être autant de force d'esprit à se placer à une juste perspective, à distance du mouvement et des agitations, quand on se trouve au milieu, qu'à s'en rapprocher et les bien juger quand on en est éloigné. »
(Jaucourt à Talleyrand, 4 février 1815.)

lors même qu'on en a été blessé dans son principe, parce qu'il ne laisse pas de craintes pour l'avenir; mais non d'un état de choses qui varie chaque jour, parce que chaque jour il fait naître de nouvelles craintes, et que l'on ne sait quel en sera le terme. Les révolutionnaires avaient pris leur parti sur les premiers actes du Gouvernement de Votre Majesté; ils se sont effrayés de ce qui a été fait quinze jours, un mois, six mois après. C'est ainsi qu'ils s'étaient résignés à l'élimination faite dans le Sénat ¹, et qu'ils n'ont pu tolérer celle de l'Institut ², quoiqu'elle fût d'une moindre importance. Les changements faits dans la Cour de cassation ³, puisque Votre Majesté croyait utile d'y en faire, devaient l'être huit mois plus tôt.

¹ Cinquante-trois sénateurs avaient été exclus par Louis XVIII, et parmi eux Cambacérés, Chaptal, Curée, le cardinal Fesch, Fouché, François de Neufchâteau, Garat, Grégoire, Lambrecht, Roger Ducos, Rœderer, Sieyès...

² Furent éliminés de l'Institut : Cambacérés, Carnot, Guyton de Morveau, Monge, Merlin de Douai, Sieyès, Lakanal, Grégoire, David, Rœderer, Garat, le cardinal Maury; ils furent remplacés par Mgr de Bausset, évêque d'Alais, MM. de Bonald, de Lally-Tollendal, les ducs de Richelieu et de Lévis, le comte de Choiseul-Gouffier, Ferrand, Letronne, Raoul Rochette, Quatremère de Quincy.

Le 28 février 1815, Jaucourt mandait à Talleyrand :

« Le chancelier aussi aime vivement le Roi, et sa simarre lui représente la Monarchie. Hier, j'ai eu au conseil un mot avec lui et avec M. Ferrand. Ce dernier disant : « Pourquoi ce mot *Institut*, né depuis vingt-cinq ans, un mot de création révolutionnaire? » et M. Dambrey disant que si l'on rendait des jetons, ils se jetteraient dessus pour se les arracher : « Vous dites un grand mot, un mot admirable, utile, sage, conservateur. »

Le 4 mars, « le Roi élimine les *voteurs* de l'Institut, conserve le nom d'Institut, réunit les académies de peinture, etc., etc., en supprimant la quatrième classe, rend le nom d'Académie aux trois classes, à leur rang ancien, et nomme au remplacement ».

³ Le 21 novembre 1814, l'abbé de Montesquieu avait présenté un projet

Le principe de la légitimité était attaqué aussi, et d'une manière peut-être plus dangereuse, par les fautes des défenseurs du pouvoir légitime, qui, confondant deux choses aussi différentes que la source du pouvoir et son exercice, se persuadaient ou agissaient comme s'ils étaient persuadés que, par cela même qu'il était légitime, il devait aussi être absolu ¹.

Mais quelque légitime que soit un pouvoir, son exercice doit varier selon les objets auxquels il s'applique, selon les

de loi qui tendait à ramener les attributions de la Cour de cassation à celles du *conseil des parties* de 1789. La Cour suprême serait devenue comme une section du Conseil du Roi. Le chancelier de France aurait présidé non-seulement la Cour de cassation, mais encore chacune de ses sections séparément. La chambre des requêtes aurait été dispensée de motiver ses arrêts. L'ordre du service de la Cour aurait pu être modifié par le Roi sans l'intervention du pouvoir législatif.

On annonçait l'intention de mettre à la retraite les membres de la Cour dont les services, pour quelque cause que ce fût, seraient jugés n'être plus nécessaires.

MM. de Flaugergues et Dumolard se firent à la Chambre des députés les interprètes de l'opinion publique, fortement émue d'un tel projet. Le projet ne passa qu'avec des modifications si profondes, que le Gouvernement ne crut pas devoir le porter à la Chambre des pairs.

Mais une ordonnance du 17 février 1815 procéda par épuration. On élimina l'illustre procureur général Merlin de Douai, qui avait voté la mort de Louis XVI, et le premier président Muraire. Celui-ci fut remplacé par M. de Sèze, l'ancien défenseur de Louis XVI.

¹ « Si la brochure de Méhée (*Dénonciation au Roi des actes et procédés par lesquels les ministres de Sa Majesté ont violé la constitution*) fait du mal, la réfutation contenue dans le *Journal des Débats* d'hier 29 en fera bien davantage. Veuillez lire ce numéro, et vous aurez peine à croire que l'on puisse à ce point exciter les haines. On parle, on prêche sans cesse l'oubli du passé, la concorde, la paix, l'union de tous les Français, et chaque jour on allume les flambeaux de la Discorde, on provoque la guerre civile, et l'on s'efforce de classer les Français en amis et ennemis. »

(D'Hauterive à Talleyrand, 30 septembre 1814.)

temps et selon les lieux. Or, l'esprit des temps où nous vivons exige que, dans les grands États civilisés, le pouvoir suprême ne s'exerce qu'avec le concours de corps tirés du sein de la société qu'il gouverne.

Lutter contre cette opinion, c'était lutter contre une opinion universelle, et un grand nombre d'individus placés près du trône nuisaient essentiellement au Gouvernement, parce que celle qu'ils exprimaient y était opposée ¹. Toute la force de Votre Majesté consistait dans l'idée que l'on avait de ses vertus et de sa bonne foi ; quelques actes tendirent à l'affaiblir. Je citerai seulement à ce sujet les interprétations forcées et les subtilités par lesquelles quelques dispositions de la Charte constitutionnelle parurent éludées, particulièrement dans des ordonnances qui renversaient des institu-

¹ Au milieu d'éloges pour Monsieur et le duc d'Angoulême, Beugnot dit (23 octobre 1814) à Talleyrand :

« M. le duc de Berry a perdu dans l'opinion de la ville et de l'armée. Ce prince s'est montré dans ces derniers temps sévère et quelquefois dur. Ce doit être un système chez lui, car de sa nature il n'est que bourru, et, comme tous les hourrus, excellent par le cœur. »

« On ne peut pas se dissimuler que le nom de M. de Blacas a beaucoup été prononcé, à tort ou à raison, dans les derniers événements. C'est ce que M. de Richelieu m'a dit pour le dedans et ce que je puis vous dire pour le dehors. Faites le plus que vous pourrez pour que les actions du Roi n'aient pas l'air d'être sous son influence. Tenez pour certain que l'opinion de cette influence suffit pour le faire regarder avec des préventions défavorables. Des personnes qui sont restées autour du Roi, vous seul y êtes resté tout entier, et par conséquent vous seul pouvez lui être vraiment utile. »

(Talleyrand à Jaucourt, 9 avril 1815.)

« Le décri est tel contre M. de Blacas, que le Roi est le seul auquel on n'en parle pas ; mais le duc de Grammont, et toute la maison Charles de Damas, et tous les commandants militaires, le duc de Raguse qui est au moment de se retirer, le Conseil, Lally, Chateaubriand, Beurnonville..... ne veulent pas se mêler d'affaires avec lui, et déclarent que la nation française a pour

tions fondées sur des lois. Alors on commença à douter de la sincérité du Gouvernement, on soupçonna qu'il ne considérait la Charte que comme un acte passager, accordé à la difficulté des circonstances, et qu'il se proposait de laisser tomber en désuétude, si la surveillance représentative lui en laissait les moyens. On craignit des réactions ; quelques choix augmentèrent ces craintes : la nomination de M. de Bruges ¹, par exemple, à la place de grand chancelier de la Légion d'honneur, quelques qualités personnelles qu'il pût avoir, a déplu à tout le monde en France, et, je dois le dire à Votre Majesté, a étonné tout le monde en Europe.

L'inquiétude rallia au parti des révolutionnaires tous ceux qui, sans avoir partagé leurs erreurs, étaient attachés aux principes constitutionnels et tous ceux qui avaient

lui une disposition analogue à celle des Espagnols pour le prince de la Paix. . . . »

« Monsieur m'a dit : « On ne peut rien laisser qui accorde ce principe « extravagant de la souveraineté du peuple. »

(Jaucourt à Talleyrand, 28 avril 1815.)

¹ « Une mauvaise ordonnance sur la Légion d'honneur, dont le chancelier est M. de Bruges ; une mauvaise ordonnance sur l'Université, dont je vous ai parlé, voilà ce qui est fait ; ce qui ne se fait pas, c'est une direction commune, une sincérité consciencieuse, une marche ferme et suivie. . . . Demain dimanche, le Roi recevra M. de Sèze ; il n'a pas voulu recevoir après le chancelier de la Légion d'honneur. Ses mains royales se plaisent à tenir le cordon bleu ; cela est bien simple ; ses mains françaises toucheraient le cœur de trente-sept mille légionnaires s'il avait jeté au cou de M. de Bruges le grand cordon de la Légion, et encore mieux si cela avait été à un autre cou. »

(Jaucourt à Talleyrand, 18 février 1814.)

C'est le même M. de Bruges qui avait été proposé pour la préfecture de police. Louis XVIII avait répondu : « Oh ! non, il n'est pas assez frotté de Paris. »

intérêt au maintien, non des doctrines de la Révolution, mais de ce qui s'était fait sous leur influence ¹.

C'est bien plutôt à ces causes qu'à un véritable attachement pour sa personne, que Buonaparte a dû de trouver quelques partisans hors de l'armée, et même une grande partie de ceux qu'il a eus dans l'armée, parce que, élevé avec la Révolution, il était attaché par toutes sortes de liens aux hommes qui en avaient été les chefs.

On ne peut se dissimuler que, quelque grands que soient les avantages de la légitimité, il peut aussi en résulter des abus. Il y a à cet égard une opinion fortement établie, parce que dans les vingt années qui ont précédé la Révolution, la pente de tous les écrits politiques était de les faire connaître et de les exagérer. Peu de personnes savaient apprécier les avantages de la légitimité, parce qu'ils sont tous de prévoyance. Tout le monde est frappé des abus, parce qu'ils peuvent être de tous les moments et se montrer dans toutes les occasions. Qui, depuis vingt ans, s'est donné assez le temps de réfléchir pour avoir appris qu'un Gouvernement, s'il n'est légitime, ne peut être stable; qu'offrant à toutes les ambitions l'espérance de le renverser pour le remplacer par un autre, il est toujours menacé, et porte en lui un ferment révolutionnaire toujours prêt à se développer? Il est malheureusement resté dans les esprits

¹ Napoléon recevant Lanjuinais, président de la Chambre des représentants, lui demanda s'il était *bonapartiste* ou *bourboniste*. « Je suis *patriotiste*, répondit Lanjuinais. La cause de la Révolution est aujourd'hui la vôtre. Aux conditions de la Monarchie constitutionnelle, je vous soutiendrai franchement. »
(Voir Henri MARTIN, t. IV, p. 151.)

que la légitimité, en assurant au Souverain, de quelque manière qu'il gouverne, la conservation de sa couronne, lui donne trop la facilité de se mettre au-dessus de toutes les lois.

Avec cette disposition, qui se montre aujourd'hui chez tous les peuples, et dans un temps où l'on discute, où l'on examine, où l'on analyse tout, et surtout les matières politiques, on se demande ce que c'est que la légitimité, d'où elle provient, ce qui la constitue¹.

Lorsque les sentiments religieux étaient profondément gravés dans les cœurs et qu'ils étaient tout-puissants sur les esprits, les hommes pouvaient croire que la puissance souveraine était une émanation de la Divinité. Ils pouvaient croire que les familles que la protection du Ciel avait placées sur les trônes, et que sa volonté avait longtemps maintenues, régnaient sur eux de droit divin. Mais dans un temps où il reste à peine une trace légère de ces sentiments, où le lien de la religion, s'il n'est rompu, est au moins bien relâché, on ne veut plus admettre une telle origine de la légitimité.

Aujourd'hui, l'opinion générale, et l'on tenterait vaine-

¹ C'est ici qu'on peut voir les deux légitimités : l'une, celle de Louis XIV, que, par un anachronisme singulier et par une méconnaissance fatale des idées modernes, l'entourage de Louis XVIII voulait ressusciter; l'autre, celle de M. de Talleyrand et des royalistes constitutionnels, dont on peut retrouver les doctrines politiques dans le nouveau projet d'acte constitutionnel présenté au Sénat par le prince de Bénévent, le 6 avril 1814, qui garantissait les principales conquêtes de la Révolution, la liberté de la presse, la liberté des cultes, etc., etc., et appelait librement au trône, par l'article 2, Louis-Stanislas-Xavier comme Roi des Français. Il ne s'agissait alors ni de droit divin ni de charte octroyée.

ment de l'affaiblir, est que les Gouvernements existent uniquement pour les peuples : une conséquence nécessaire de cette opinion, c'est que le pouvoir légitime est celui qui peut le mieux assurer leur bonheur et leur repos. Or, il suit de là que le seul pouvoir légitime est celui qui existe depuis une longue succession d'années ; et en effet, ce pouvoir, fortifié par le respect qu'inspire le souvenir des temps passés, par l'attachement qu'il est naturel aux hommes d'avoir pour la race de leur maître, ayant pour lui l'ancien état de possession, qui est un droit aux yeux de tous les individus, parce qu'il en est un d'après les lois qui régissent les propriétés particulières, livre plus rarement qu'aucun autre le sort des peuples au funeste hasard des révolutions ; c'est donc celui auquel leurs plus chers intérêts leur commandent de rester soumis. Mais si l'on vient malheureusement à penser que les abus de ce pouvoir l'emportent sur les avantages qu'il peut procurer, on est conduit à regarder la légitimité comme une chimère.

Que faut-il donc pour donner aux peuples la confiance dans le pouvoir légitime, pour conserver à ce pouvoir le respect qui assure sa stabilité ? Il suffit, mais il est indispensable, de le constituer de telle manière que tous les motifs de crainte qu'il peut donner soient écartés.

Il n'est pas moins de l'intérêt du Souverain que de l'intérêt des sujets de le constituer ainsi ; car le pouvoir absolu serait aujourd'hui un fardeau aussi pesant pour celui qui l'exercerait que pour ceux sur lesquels il serait exercé.

Avant la Révolution, le pouvoir en France était restreint par d'antiques institutions ; il était modifié par l'action

des grands corps de la magistrature, du clergé et de la noblesse, qui étaient des éléments nécessaires de son existence, et dont il se servait pour gouverner. Aujourd'hui, ces institutions sont détruites, ces grands moyens de gouvernement sont anéantis. Il faut en retrouver d'autres que l'opinion publique ne réproouve pas ; il faut même qu'ils soient tels qu'elle les indique.

Autrefois, l'autorité de la religion pouvait prêter son appui à l'autorité de la puissance souveraine ; elle ne le peut plus aujourd'hui que l'indifférence religieuse a pénétré dans toutes les classes et y est devenue générale. La puissance souveraine ne peut donc trouver d'appui que dans l'opinion, et pour cela il faut qu'elle marche d'accord avec cette même opinion.

Elle aura cet appui si les peuples voient que le Gouvernement, tout-puissant pour faire leur bonheur, ne peut rien qui y soit contraire. Mais il faut pour cela qu'ils aient la certitude qu'il ne peut y avoir rien d'arbitraire dans sa marche. Il ne suffisait pas qu'ils lui crussent la volonté de faire le bien, car ils pouvaient craindre que cette volonté ne vînt à changer ou qu'il ne se trompât sur les moyens qu'il emploierait. Ce n'est pas assez que la confiance soit fondée sur les vertus et les grandes qualités du Souverain, qui comme lui sont périssables ; il faut qu'elle soit fondée sur la force des institutions, qui sont permanentes ; il faut même plus encore. En vain les institutions seraient-elles de nature à assurer le bonheur des peuples, alors même elles ne leur inspireraient aucune confiance si elles n'établissaient pas la forme de gouvernement que l'opinion générale du

siècle fait regarder comme la seule propre à atteindre ce but.

On veut avoir des garanties, on en veut pour le Souverain, on en veut pour les sujets. Or, on croirait n'en point avoir :

Si la liberté individuelle n'était pas mise par les lois à l'abri de toute atteinte;

Si la liberté de la presse n'était point pleinement assurée, et si les lois ne se bornaient pas à en punir les délits¹;

Si l'ordre judiciaire n'était pas indépendant, et pour cela composé de membres inamovibles²;

¹ Louis XVIII reconnaissait parfois les services rendus par la presse.

« Voici un mot du Roi; il demandait un journal intitulé le *Nain jaune*, quand M. le duc d'Angoulême lui a dit : « Mais est-ce que Votre Majesté lit le *Nain jaune*? On dit que c'est un mauvais journal. — D'abord, a dit le Roi, il m'amuse, et puis il me dit ce que vous ne me diriez pas. » Nous attendons votre retour pour faire de même, et mieux encore, car on ne lui dit pas grand'chose. » (Jaucourt à Talleyrand, 21 janvier 1815.)

² « On a parlé de retenir sur les traitements des juges et membres en général de la judicature, pour faciliter des retraites et donner plus de liberté pour mieux remplacer. L'abbé (de Montesquiou) s'est réveillé pour trouver cela mesquin et peu convenable. Louis, pour qui tout est chiffre, l'approuvait. Cela a été repoussé cependant, et en effet il y avait parcimonie et inconvenance. » (Jaucourt à Talleyrand, septembre 1814.)

« M. le chancelier, qui fait de si jolies phrases à la tête de son ordonnance sur la Cour de cassation, et qui traite la justice comme le Zéphire et la déesse aux doigts de rose. . . . »

(Jaucourt à Talleyrand, 18 février 1815.)

« En accordant en principe l'inamovibilité des magistrats, le Roi s'était réservé de donner ou de refuser l'investiture à ceux qui étaient actuellement en fonction, et de reviser de la sorte le personnel entier de la magistrature. En conséquence, les magistrats de tous les degrés attendaient avec anxiété qu'on prononçât sur leur sort, et ils demeuraient dans un état de dépendance qui pouvait être funeste pour les justiciables, et en particulier pour ceux qui possédaient des biens nationaux.

« Les Chambres, avant de se séparer, avaient demandé qu'il fût mis fin à

Si le pouvoir de juger était réservé, dans de certains cas, aux administrations, ou à tout autre corps qu'aux tribunaux ;

Si les ministres n'étaient pas solidairement responsables de l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires ;

cet état d'incertitude, et, en janvier 1815, le Gouvernement avait commencé par la Cour suprême l'épuration tant redoutée. »

(THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XIX, p. 9.)

« La dernière séance de dimanche matin a été assez curieuse. Le duc de Dalmatie est d'une vivacité sur la prérogative royale qui rappelle l'existence éphémère, mais les longues méditations de Nicolas I^{er}. M. Ferrand, qui, en sa qualité d'ancien parlementaire, a ses réserves, qui, en sa qualité de janséniste, en a bien d'autres, et en sa qualité de dévot en a encore bien davantage, nous a tiré une opinion qui ne commençait pas mal, justifiant par l'intention et la même volonté quelques démarches peu réfléchies des ministres, et particulièrement avouant un peu de faiblesse de Dupont, mais faisant un éloge de lui qui a fort déconcerté M. le maréchal. De là il s'est jeté dans les Jésuites et nous a donné de sa plus verte jeunesse, et puis il a entrepris la question de la vente des biens du clergé à outrance. Nous avons fini par rire du meilleur accord du monde ; et lui-même, le pauvre homme, qui n'écrivait que pour l'acquit de sa conscience, n'a rien ajouté à sa belle opinion. Le chancelier a lu ensuite de sa prose. Tout cela n'est pas bon ; cela même, à vrai dire, ressemble aux consultations de médecins et surtout en ce point que l'on ménage beaucoup l'avis de celui de la *maison* ; mais enfin on mûrit des idées, on marche vers ce besoin mal reconnu encore de donner un système, une action commune au Gouvernement, d'avoir une pensée qui dirige ensuite l'administration dans chaque ministère vers un même but. Si nous nous hâtons, si nous finissons par entendre la situation d'un ministère dans un Gouvernement représentatif, nous pourrions gagner assez de temps pour vous donner celui d'arriver. Mais, en vérité, nous sommes assez mal, et il faut aller mieux pour ne pas aller tout à fait en perte. Votre Congrès nous donnera de la force. Le Roi et vous, nous soutenez ; mais je serais fort d'avis que le Roi, à votre retour, vous laissât nommer un ministère et fit maison nette de celui qu'il a à présent. Nous l'aimons, nous le servons de cœur ; mais l'opinion ne lui reste qu'à condition de nous couvrir de blâme et de pitié. Je ne sais si l'on vous parle dans ce sens-là ; mais vienne le retour des Chambres, et je vous rappellerai la lettre du 25 janvier.

« Tout ce que vous me dites, mon cher prince, sur la nécessité d'un Cabinet des ministres, est bien vrai, bien juste, bien urgent, mais bien impos-

S'il pouvait entrer dans les conseils du Souverain d'autres personnes que des personnes responsables ¹;

sible. Je ne sais pas ce que votre retour heureux et honorable, votre supériorité et votre volonté ferme d'établir la marche du ministère à l'instar de celle d'Angleterre, pourront produire; mais, en ce moment, ce qu'il faut vouloir, c'est, au lieu de cette union plâtrée qui donne une apparence de bonne intelligence, une franche opposition qui laisse à la critique le mérite de forcer chacun à s'observer et à mieux faire. La responsabilité des ministres se fera par un mouvement tumultueux des Chambres, des pétitions, des dénonciations, et nullement par une bonne loi, que l'on n'aura pas le courage de proposer dans le ministère, ni la sagesse de faire dans les Chambres. »
(Jaucourt à Talleyrand, 21 février 1815.)

« Voici, au reste, un travail du chancelier; c'est un règlement pour les séances du comité : Composition du Conseil. On s'assemble une fois et plus, en cas de besoin; on porte au comité les affaires intéressant les ministres ou la chose en général. Aucun projet devant passer au Conseil d'en haut n'y est porté sans au préalable être discuté au comité. Les ministres se communiquent franchement leurs observations, etc., etc. Les délibérations lient les ministres et sont secrètes, etc., etc. »

(Jaucourt à Talleyrand, 1^{er} février 1815.)

« Le chancelier croit avoir tout fait avec son règlement; il est comme maître Jacques et réussit *aussi bien* à mettre tout le monde d'accord. »

(Jaucourt à Talleyrand, 4 février 1815.)

1

« Gand, le 6 mars 1814.

« MON PRINCE,

« M. le comte de Noailles vous dira combien votre présence est nécessaire ici. Elle l'est au point qu'avant l'arrivée de M. de Noailles, j'étais au moment de vous envoyer un courrier. Je n'entrerai dans aucun détail. Vous saurez par le voyageur toutes nos misères. Je vous dirai seulement, mon prince, que j'ai remis hier une note qu'on m'avait demandée. Dans cette note, je propose deux choses : de mettre M. le duc d'Orléans à la tête de l'armée, et vous, mon prince, à la tête d'un ministère solidaire. Le ministère serait choisi par vous entre les hommes éclatants qui présentent un nom à l'Europe et des garanties à toutes les opinions; une douzaine d'articles contiennent les développements de ce projet. Je sais ce qu'il y a à dire contre la nomination d'un chef principal ou d'un généralissime des armées; mais aux grands maux les grands remèdes, et nous ne sommes plus au temps des demi-partis; nous sauvons une couronne, et cela mérite la peine de bien jouer. Quant à la seconde base du projet, elle est trop naturelle pour n'être pas adoptée. Mais si vous ne vous hâtez d'arriver pour dé-

Enfin, si la loi n'était pas l'expression d'une volonté formée par une réunion de trois volontés distinctes.

Dans les sociétés anciennes et nombreuses, où l'intelligence s'est développée avec les besoins, et les passions avec l'intelligence, il est nécessaire que les pouvoirs publics acquièrent une force proportionnée, et l'expérience a prouvé qu'on les fortifie en les divisant.

Ces opinions ne sont plus aujourd'hui particulières à un seul pays, elles sont communes à presque tous. Aussi partout on demande des constitutions, partout on sent le besoin d'en établir d'analogues à l'état plus ou moins avancé des sociétés politiques, et partout on en prépare. Le Congrès n'a donné Gênes à la Sardaigne ¹, Lucques à l'Infante

terminer les choix et commander les mesures, il est à craindre qu'on ne fasse encore quelque chose d'incomplet. Venez donc vite, mon prince, et croyez que je suis avec reconnaissance, dévouement et respect, de Votre Altesse,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le vicomte DE CHATEAUBRIAND. »

« J'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment que le Roi m'avait appelé à son conseil, et qu'il m'avait chargé de lui faire des rapports sur l'intérieur. J'aurais d'après cela quelque droit à ce ministère; mais, mon prince, mes prétentions sont subordonnées aux intérêts du Roi et de la patrie, ainsi qu'à vos vues et à vos projets. »

Les princes assistaient aux réunions des ministres.

Dans une lettre datée du 4 janvier, Jaucourt, rendant compte d'un conseil des ministres au sujet du renvoi de M. de Casaflores, ajoute :

« On a beaucoup délibéré : *Monsieur* a ouvert des avis modérés; M. le duc de Berry toujours cheval échappé; M. le duc d'Angoulême judicieux. »

¹ « En lui remettant (au Roi) les conditions de la réunion de Gênes au Piémont, j'ai pris la liberté de provoquer son opinion sur cette constitution en lui adressant l'hommage d'un éloge sur la nôtre. Il l'a lue avec soin, avec réflexion, et il m'a dit : « J'y trouve une grande faute : c'est la non-réélection. Cet intervalle de quatre ans ne peut avoir que des inconvénients. » Je lui ai rappelé les tristes et affreux résultats de cette résolution de notre première assemblée, et nous avons, si j'ose m'associer ainsi au Roi, fait pen-

Marie-Louise d'Espagne, il n'a restitué Naples à Ferdinand IV, il ne rend les Légations au Pape qu'en stipulant pour ces pays l'ordre de choses que leur état actuel a paru requérir ou comporter. Je n'ai vu aucun Souverain, aucun ministre qui, effrayé des suites que doit avoir en Espagne le système de gouvernement suivi par Ferdinand VII, ne regrettât amèrement qu'il ait pu remonter sur son trône¹, sans que l'Europe lui eût imposé la condition de donner à ses États des institutions qui fussent en harmonie avec les idées du temps. J'ai même entendu des Souverains dont les peuples, encore trop peu avancés dans la civilisation, ne sont pas susceptibles de recevoir les institutions qui la supposent parvenue à un haut degré, s'en affliger comme d'un malheur dont ils souffrent eux-mêmes.

J'ai recueilli ces opinions du milieu des délibérations de l'Europe assemblée. Dans tous les entretiens que j'ai eus avec les Souverains et avec leurs ministres, je les en ai trouvés pénétrés. Elles sont exprimées dans toutes les lettres qu'écrivent les ambassadeurs d'Autriche et de Russie à Londres, et dans celles de lord Castlereagh. C'était

dant un moment des réflexions sur l'intérêt des nations, l'appui donné par les Chambres à l'autorité royale; en un mot, sur les représentations nationales, qui m'ont convaincu que la philanthropie philosophique du héros du Nord est bien loin de la sagesse et de l'élévation d'âme de Louis XVIII. »

(Jaucourt à Talleyrand, 18 décembre 1814.)

¹ On peut juger de l'état de l'Espagne par ce que Jaucourt écrivait à Vienne le 7 décembre 1814 :

« Le général Alava a été mis en liberté; il la doit à la crainte d'une émeute. Des arrestations nombreuses se succèdent; des familles entières sont conduites à l'inquisition; les libéraux sont toujours poursuivis. Le plus grand mérite ne garantit de rien. »

donc un devoir pour moi de les soumettre à Votre Majesté dans ce rapport. J'ai dû bien moins encore m'en dispenser lorsque les Souverains, dans les audiences de congé qu'ils m'ont accordées, m'ont tous recommandé de dire à Votre Majesté qu'ils sont intimement convaincus que la France ne saurait jamais être tranquille si Votre Majesté ne partageait pas ces opinions sans réserve, et ne les prenait pas pour règle unique de son gouvernement; qu'il fallait que tout fût oublié en France¹, et le fût sans restriction; que toute exclusion était dangereuse, que l'on n'y pourrait trouver de garantie pour le Souverain que quand il y en aurait pour tous les partis, et que ces garanties ne seraient suffisantes qu'autant qu'elles seraient jugées telles par toutes les classes de la société; qu'il me paraît indispensable d'arriver à un système complet et tel que chaque partie en fasse ressortir la sincérité et la rende évidente, qui fasse voir clairement, et dès le commencement le but auquel tend le Gouvernement; qui mette chacun en état d'apprécier sa propre position, et qui ne laisse d'incertitude à personne². Ils ont ajouté que si Votre Majesté paraissait plus

¹ « Je suis amené, en vous parlant du *Journal de l'Europe*, à vous entretenir de nouveau de celui de *Gand*. Il déplaît généralement. Souvent il est injurieux, ce qui est au moins inutile et ordinairement nuisible. Vous devriez bien dire au rédacteur qu'il faut qu'il ait la force de ne jamais se montrer réacteur, et pour cela il faut plus de force qu'on ne pense. »

(De Vienne, Talleyrand à Jaucourt, 17 mai 1815.)

² « L'abbé avait été se coucher et avait seulement dit dans la soirée : « On me force d'ôter un excellent préfet de Rennes. Celui que j'y remettrai ne le vandra pas. Mais quoi ! on suppose que je ne veux pas prendre une seule mesure pour arrêter les agitations en Bretagne ? Il a fallu céder. » Il est vrai de dire que l'abbé a tout à fait changé de système, qu'il regrette

qu'aucun autre intéressée au maintien de la tranquillité en France, ils n'y étaient en réalité pas moins intéressés eux-mêmes, puisque la crise où elle se trouve aujourd'hui compromet l'existence de toute l'Europe, et qu'enfin les efforts qu'ils faisaient cette année deviendraient, une fois rentrés dans leurs États, difficiles à renouveler.

Après avoir lu la déclaration que Votre Majesté a dernièrement adressée à ses sujets, les Souverains m'ont encore dit qu'ils avaient remarqué avec regret une phrase où Votre Majesté fait entendre, quoiqu'avec beaucoup de

d'avoir déplacé des préfets, qu'il déclare que les nouveaux sont loin de valoir les anciens, qu'il défend actuellement, jusqu'à en être tout à fait mal avec les princes, les hommes en place, et que, loin de se prêter à ce prétendu système de restauration, c'est-à-dire de changement, il est tout entier à la constitution, à la permanence, et même dans l'opinion que le *statu quo* de la classe du tiers des nouveaux nobles, des gens exercés au travail, dans l'activité des places, et pour le dire en un mot, de la France, doit être irrévocablement maintenu. » (Jaucourt à Talleyrand, janvier 1815.)

« Monsieur le comte, je reçois votre *Journal universel* (imprimé à Gand), nos 3 et 4. Je vous prie de faire observer aux personnes qui le rédigent que tous les articles doivent être écrits avec beaucoup plus d'art et de réflexion, soit quant au fond des choses, soit quant aux expressions. Cette remarque aujourd'hui tombe sur le mot *nationaliser*, dont le sens est un peu durement fixé. L'Empereur de Russie, à qui vous devez désirer de plaire, se sert continuellement de cette expression, soit dans sa conversation, soit dans les actes qui émanent de lui, et hier ce qui l'entourait s'est montré choqué de la manière dont on cherchait à flétrir une des expressions dont il fait le plus d'usage. Un journal fait auprès du Roi doit être écrit avec bien plus de précaution que les meilleurs journaux que l'on pourrait faire à Paris. Dites bien aux rédacteurs que, dans la position des choses, le talent est le tact. Dans le n° 2, par exemple, on aura remarqué en France : *La nature, la politique, la justice conseillaient, commandaient peut-être des actes de rigueur*. Cette phrase aura inquiété à Paris, tandis que tous les actes doivent avoir pour objet de rassurer tout le monde. On ne peut pas trop employer de moyens pour rassurer, parce qu'il faut rassurer de mauvaises consciences, et il y en a terriblement en France. Les bonnes viendront toujours. Dites

ménagement, qu'Elle s'est soumise à accepter leur secours, d'où l'on conclura peut-être qu'Elle aurait pu les refuser et que la paix eût subsisté. Ils craignent que par là Votre Majesté ne se soit donné aux yeux de la France le tort de paraître imposée par eux. Ils pensent que, pour ne point confirmer ses peuples dans une idée si contraire à ses intérêts, il doit avoir peu d'action de sa part et de la part des personnes qui l'entourent. Votre Majesté a beaucoup à faire pour cela, puisque c'est le zèle qu'il faut contenir et même réprimer. Selon leur manière de voir, Votre Majesté doit paraître gémir de ce qui se passe plutôt que d'y coopérer ; Elle doit se placer, par Elle-même ou par les siens, entre les Souverains alliés et ses peuples, pour diminuer, autant qu'Elle le pourra, les maux de la guerre, et pour tranquilliser les alliés sur la fidélité des places qui se seraient rendues, et qui, d'après les arrangements que je suppose avoir été pris par vos ministres avec le duc de Wellington, auraient été confiées à des personnes de votre choix. Ils croient enfin que, pour ne point paraître exciter la guerre et encore moins la faire Elle-même, ni Votre Majesté ni aucun prince de sa famille ne doit se montrer avec les armées

à Lally de mettre toute son indignation en indulgence. La première prête plus à l'éloquence, mais la seconde davantage à l'esprit, et comme il a de tout à sa disposition, il ne faut que le lui faire remarquer.

« M. de Blacas a bien tort quand il donne pour excuse à des lettres qui ont déplu, qu'elles sont dans les mêmes formes que celles écrites d'Hartwell. Il nous revient de partout qu'il ne sait pas qu'en toutes choses il faut éviter les formes de l'émigration. Tout ce qui la rappelle plaît à quelques gens inutiles et nuit beaucoup vis-à-vis de tout ce qui vaut quelque chose au dehors et au dedans. » (Talleyrand à Jaucourt, 6 mai 1815.)

alliées. Il n'était jamais arrivé à la politique d'avoir tant de délicatesse ¹.

Si une partie quelconque de la France parvenait, à la faveur des événements qui vont avoir lieu, à se soustraire au joug de Buonaparte, je crois que Votre Majesté ne pourrait mieux faire que de s'y rendre immédiatement, d'y avoir son ministère avec Elle, d'y convoquer les Chambres et d'y reprendre le gouvernement de son Royaume, comme s'il était soumis en entier ². Le projet d'une expédition sur

¹ Metternich écrivait à M. de Talleyrand le 24 juin 1815 :

« Restez fidèle à votre idée ; faites aller le Roi en France, dans le Midi, dans le Nord, dans l'Ouest, où vous voudrez, pourvu qu'il soit chez lui, entouré de Français, loin des baïonnettes étrangères et des secours de l'étranger. Il suffit de suivre le système de Buonaparte pour se convaincre que la grande arme dont il veut se servir est celle de l'émigration. Le Roi cessera d'être émigré le jour où il sera chez lui au milieu des siens. Il faut que le Roi gouverne et que les armées royales opèrent loin des armées alliées. Dès que le Roi aura formé un noyau à l'intérieur, nous dirigerons vers lui tout ce qui déserte à nos armes. »

(*Mémoires de Metternich*, t. II, p. 520.)

² « Le rôle du Roi eût été superbe s'il fût resté à Paris Le Roi avait annoncé cette résolution ; elle a changé deux fois : c'est un grand malheur. Je ne croirai jamais que la ville de Paris l'eût laissé périr par les mains de cet homme (Buonaparte), ni que les troupes eussent tiré sur nous. Enfin, c'est fait ; il faut par tout moyen refaire un noyau, gagner un commandant de place et avoir le pied sur le sol sacré. Car si le Roi arrive derrière les troupes étrangères, il donnera bien beau jeu à toutes les mesures des jacobins et de Buonaparte, qui marchent d'accord aujourd'hui. Il nous semble que dans ce moment les écrits et les proclamations seraient de peu d'effet, qu'il faut être en France, avoir battu un corps d'armée de Buonaparte. A mesure alors que les armées avanceront, les commandants français attachés aux corps d'armée ordonneraient la réunion des conseils généraux du département ; ceux-ci désigneraient un ou plusieurs d'entre eux pour faire les fonctions de commandant, d'ordonnateur, président aux réquisitions, aux vivres des armées faire des proclamations, etc. Nous avons ici déjà d'André, d'Anglès, et pour manier la plume, nous avons MM. de Lally, Chateaubriand ; celui-là veut que sa première phrase lui soit payée

Lyon, que je désirais vivement, à cause du résultat essentiel qu'elle aurait sur les provinces du Midi, aurait pu faire exécuter cette idée avec bien de l'avantage.

L'annonce d'un trop grand nombre de commissaires envoyés auprès des armées n'a pas été agréable ¹. Je crois que toutes les démarches de Votre Majesté doivent être faites de concert avec les alliés, presque avec leur attache. Cette déférence doit contribuer à placer clairement dans leur esprit le but de la guerre, qui, je dois le dire, dans les différents Cabinets, n'est peut-être pas exactement le même. Car si l'Angleterre veut exclusivement et vivement le retour de Votre Majesté ², je ne pourrais pas assurer que la

du titre de ministre du Roi; Lacretelle jeune, Bertin de Vaux. Vous voyez que nous ferons feu de la plume. »

(De Gand, Jaucourt à Talleyrand, 4 avril 1815.)

¹ « M. de Vincent, et à son défaut M. Pozzo, reçoivent l'ordre de faire des remarques contre la nomination des commissaires royaux à nos armées. » (Lettre de Metternich à Talleyrand, 24 juin 1815.)

² Le 25 avril 1815, l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique remettait la note ci-jointe à M. de Jaucourt :

« Le soussigné, à l'occasion de l'échange qui doit être fait, au nom de sa Cour, des ratifications du traité conclu le 25 mars dernier, est chargé de déclarer par la présente note que le huitième article dudit traité, par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne est invitée à y accéder, sous certaines conditions, doit être considéré comme exigeant des hautes parties contractantes, d'après un principe de sécurité mutuelle, un effort commun contre la puissance de *Napoléon Buonaparte*, conformément à l'article 3 du traité, mais ne doit pas être regardé comme imposant à Sa Majesté Britannique l'obligation de poursuivre la guerre dans le dessein de faire recevoir à la France aucune forme particulière de gouvernement. Quelque désir qu'éprouve M. le Prince-Régent de voir Sa Majesté Très-Chrétienne rétablie sur le trône, il se croit tenu de faire cette déclaration. L'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Britannique a reçu ordre de sa Cour d'en donner confidentiellement connaissance aux ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne.

« Le soussigné ne saurait trop insister sur ce que cette démarche, bien

Russie ne se permit pas d'autres combinaisons, je ne pourrais pas dire que l'Autriche, qui, je crois, le veut aussi, y portât la même chaleur, et que la Prusse ne mit pas en première ligne des idées d'agrandissement pour elle.

Ne serait-il pas possible qu'au moment où les armées étrangères vont entrer en France, Votre Majesté adressât à ses sujets une seconde déclaration qui ménagerait avec soin l'amour-propre français, qui veut, et avec raison, que rien, pas même ce qu'il désire, ne lui soit imposé par les étrangers ? Cette déclaration, s'adressant d'abord à l'opinion que Buonaparte cherche à égarer sur la cause et sur l'objet de la guerre actuelle, pourrait dire que ce n'est point pour l'intérêt de Votre Majesté que les puissances étrangères l'ont entreprise, parce qu'elles savent que la France n'a besoin que d'être soustraite à l'oppression, mais que c'est pour leur propre sûreté ; qu'elles ne l'auraient point faite si elles n'avaient été persuadées que l'Europe serait menacée des plus grands malheurs tant que l'homme qui l'en avait, depuis si longtemps, accablée, serait maître de la France ; que la cause de la guerre est donc uniquement le retour de cet homme en France, et son objet principal et immédiat de lui arracher le pouvoir dont il s'est emparé ; que pour adoucir les maux de la guerre, pour en prévenir

loin de provenir d'un sentiment peu favorable à la cause dont elle considère que la paix de l'Europe doit dépendre, est la suite de l'intime conviction de son Souverain que la nation britannique ayant offert tous ses moyens spontanément à l'appui des intérêts de Sa Majesté Très-Chrétienne, son engagement positif à cet égard donnerait lieu aux différends préjudiciables qui se trouveraient embarrasser les démarches du Gouvernement pour l'avancement de cet objet.

« CHARLES STUART. »

les désastres lorsqu'ils pourront l'être, pour arrêter les dévastations, Votre Majesté, entourée de Français, se place comme intermédiaire entre les Souverains étrangers et son peuple, espérant que les égards dont Elle peut être l'objet tourneront ainsi à l'avantage de ses États; que c'est la seule position qu'Elle veuille prendre pendant la guerre, et qu'Elle ne veut point que les princes de sa Maison y prennent avec les armées étrangères aucune part.

Passant ensuite aux dispositions intérieures de la France, Votre Majesté ferait connaître qu'Elle veut donner toutes les garanties qui seront jugées nécessaires. Comme le choix de ses ministres est l'une des plus grandes qu'Elle puisse offrir, Elle veut, dès à présent, annoncer un changement de ministère. Elle doit dire que les ministres qu'Elle emploie ne sont nommés que provisoirement, parce qu'Elle veut se réserver de composer son ministère, en arrivant en France, de manière que la garantie qu'il donnera en soit une pour tous les partis, pour toutes les opinions, pour toutes les inquiétudes.

Enfin il serait bon encore que cette déclaration parlât des domaines nationaux ¹, et qu'elle s'exprimât à ce sujet d'une manière plus positive, plus absolue, plus rassurante encore que la Charte constitutionnelle, dont les dispositions n'ont

¹ On se rappelle que c'est sur la proposition de M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun, que les biens ecclésiastiques furent déclarés biens nationaux, le 2 novembre 1789. On procéda à la vente de ces biens; c'est sur eux que reposèrent les assignats.

« Ce qui est plus sérieux, c'est que deux curés ont refusé les sacrements à deux mourants acquéreurs de biens d'émigrés; l'un s'y est refusé : vous savez où il ira; l'autre y a consenti, mais tellement à la dernière extrémité,

pas suffi pour faire cesser les inquiétudes des acquéreurs de ces domaines. Il est aujourd'hui d'autant plus important de les calmer, et de ne plus leur laisser même le moindre prétexte, qu'elles ont arrêté la vente des forêts domaniales, dont le produit va devenir bien plus nécessaire encore qu'il ne l'était, et qu'il faut par conséquent encourager par tous les moyens.

Tel est l'esprit dans lequel on croit généralement qu'il serait utile et même nécessaire que Votre Majesté parlât à

que le curé a pris l'assistance à témoin de sa restitution et a laissé échapper l'âme du mourant sans le moindre arrangement pour sa route. »

(Jaucourt à Talleyrand, 11 février 1815.)

« Le maréchal (Soult), Beugnot et moi sommes restés jusqu'à une heure à l'issue du dîner. J'ai attaqué le maréchal en ces termes : Puisque le hasard place ensemble quatre ministres qui seraient déshonorés si le Roi cessait de régner par la Charte, il paraît que l'occasion est belle pour parler de l'état de l'opinion. Le maréchal a été forcé de répondre, mais si déconcerté, qu'il nous a naturellement conté qu'il avait déclaré à un général Travot, *galant homme*, bon officier, qu'il ne l'emploierait que quand il aurait rendu les biens d'émigrés qu'il avait acquis. Le pauvre général Travot en a pour deux cent cinquante mille francs, qui sont sa fortune entière. . . . Arrivez, croyez-moi. Je vous promets le maréchal comme un chien barbet. C'est un homme que vous subjuguerez, qui se croit supérieur à son patron, qui ne sait comment sortir du conseil de famille par lequel il est arrivé, qui craint l'abbé et le hait, qui a peu d'espoir, point de vues, qui cède aux obstacles et heurte les difficultés, un orateur de réunion militaire, vain, grossier, et adroit, et souple, et, suivant l'ancien adage, animal *capax*. *rapax omnium beneficiorum*. »

(Idem, 11 février 1815.)

Dès le 18 octobre 1814, on écrivait de Paris à M. de Talleyrand :

« Une question qui agite toujours beaucoup les esprits, c'est celle des biens nationaux. La législation sur cet objet paraît assez fixée, mais l'opinion ne l'est point. De là, les espérances exagérées des uns, les craintes chimériques des autres. Il y a six jours, on a mis en vente à l'enchère trois maisons d'émigrés, rue Vivienne. J'y ai assisté; il n'y a pas eu un sol d'offre. Ce sont les plus belles maisons de la rue. Pendant les criées, il circulait dans la salle que l'ancien propriétaire demandait quatre-vingt mille francs pour les *patrimonialiser*. Le fait est vrai. Je l'ai vérifié. »

ses peuples ¹. J'avoue à Votre Majesté que j'en suis moi-même persuadé. Je regarde surtout comme indispensable qu'à l'égard des garanties, Elle ne laisse rien à désirer. Si, comme j'ose l'espérer, Votre Majesté partage cette opinion, Elle jugera sans doute devoir charger quelques-unes des personnes qui jouissent de sa confiance, de préparer et de lui soumettre le projet de cette déclaration.

Je viens de rendre à Votre Majesté un compte exact et complet des résultats des négociations qui ont eu lieu pendant la durée du Congrès, et de l'impression que les affaires de France ont faite à Vienne. Il ne me reste plus qu'à lui parler des choses de détail et de peu d'importance.

Depuis que j'étais à Vienne, une assez grande quantité de papiers s'étaient accumulés entre mes mains. La plupart ne sont pas d'un assez grand intérêt pour que je puisse en avoir besoin. Votre Majesté a des copies de tous les autres, de sorte qu'il m'était inutile de les emporter. C'est pourquoi j'en ai brûlé une grande partie et j'ai laissé le reste à Vienne, déposé entre les mains d'une personne sûre.

Je suis heureux de pouvoir terminer un si long travail, que la nature des choses que j'avais à soumettre à Votre Majesté a quelquefois rendu bien pénible pour moi, en lui parlant du zèle et du dévouement au-dessus de tout éloge dont ses ambassadeurs et ministres, dans les différentes Cours, n'ont cessé de donner des preuves pendant toute la

¹ Voir au *Moniteur universel* du 7 juillet 1815 la proclamation de Louis XVIII, datée de Cambrai et contre-signée par M. de Talleyrand, qui en avait été le principal rédacteur. On y retrouve des phrases entières de ce Mémoire.

durée du Congrès. Leur position difficile d'abord, par les mêmes raisons qui m'ont fait trouver tant de contrariétés, l'a été plus tard par suite des événements funestes qui se sont succédé depuis le commencement de mars. Ils n'ont vu dans ces difficultés mêmes qu'une occasion de plus de montrer l'attachement pour Votre Majesté dont ils sont animés. Plusieurs se trouvent aussi, et depuis quelque temps, dans de grands embarras pécuniaires. Ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour exister convenablement dans les différents postes que Votre Majesté leur avait confiés. On aura sûrement fait quelque disposition pour adoucir la situation dans laquelle ils se trouvent. Plusieurs éprouvent des besoins très-pressants.

LE ROI AU PRINCE DE TALLEYRAND¹

Ostende, le 26 mars 1815.

Mon Cousin, je profite d'un courrier anglais qui probablement arrivera à Vienne avant les lettres que le comte de Blacas et le comte de Jaucourt vous ont écrites. La défection totale des troupes ne me laissait pas le choix du parti que j'avais à prendre. On prétend que ma tête est nécessaire à la France; j'ai dû pourvoir à sa sûreté, qui aurait pu être compromise si je fusse resté quelques heures de plus à Lille. Buonaparte a donc pour lui la force armée; tous les cœurs sont à moi: j'en ai vu des témoignages non équivoques tout le long de la route. Les puissances ne peuvent donc douter cette année du vœu de la France. Voilà le texte; je m'en rapporte à vous pour la glose. Je ne saurais donner trop d'éloges aux maréchaux Macdonald et Mortier. Le premier s'est conduit partout comme il l'avait fait à Lyon; le second, qui avait reçu par le télégraphe l'ordre de m'arrêter, a assuré ma sortie de Lille et ma route jusqu'à Menin. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

¹ C'est la lettre dont parle Talleyrand à Louis XVIII, page 375, et qui ne figure pas aux manuscrits déposés aux Archives, sous les n^{os} 306 et 307.

FIN.

INDEX

BIOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

A

AÇORES (les îles). — Sont au nombre de neuf, dont la plus connue est Terceira, dans l'Atlantique, à près de 300 lieues du Portugal. La capitale est Angra; la population totale est de 250,000 habitants. Elles sont à peu près sous la latitude de Lisbonne; les mœurs y étaient fort arriérées au commencement du siècle.

AGOUR (le comte Hector d'). — Il s'agit sans doute du personnage de ce nom qui était alors premier secrétaire d'ambassade à Madrid. L'ambassadeur du Roi en Espagne était à ce moment le prince de Laval-Montmorency.

ALEXANDRE I^{er}. — Empereur de Russie (1777-1825). Assista en spectateur impuissant à la sanglante catastrophe qui le fit succéder à son père Paul I^{er} (mars 1801); il montra dès le commencement de son règne un penchant pour les idées libérales. Après avoir lutté contre Napoléon à Austerlitz, à Eylau et à

Friedland, il conçut pour lui, après Tilsitt, une amitié qui fut sincère pendant quelque temps, mais qui ne résista pas au choc des ambitions rivales des deux Empereurs. Après la campagne de Russie, Alexandre fut le vrai chef de la coalition qui finit par renverser Napoléon. Il se montra bienveillant pour la France et favorable aux idées libérales. Il demeura chez M. de Talleyrand en 1814, et vit d'abord avec peu de faveur le retour des Bourbons. En 1815, il revint fort mal disposé pour M. de Talleyrand, qu'il contribua à faire remplacer par le duc de Richelieu. Toujours disposé à caresser des utopies, après un grand enthousiasme pour la liberté et le rétablissement du Royaume de Pologne, il s'égara dans les idées mystiques de madame de Krüdener, voulut établir la Sainte-Alliance, et finit par devenir aussi contraire aux idées libérales qu'il leur avait été favorable. Il mourut à Taganrog en 1825.

ALFIERI (le marquis). — C'était le marquis Alfieri de Sostegno (1764-1844), dont la mère était une de Saint-Marsan. Il prit part aux guerres contre la France pour défendre la Savoie, puis le Piémont, et fut envoyé en 1799 comme otage en France. En 1808, il fut nommé par Napoléon grand maître des cérémonies du prince Camille Borghèse, son beau-frère, gouverneur général du Piémont. Sous la Restauration, le marquis Alfieri fut ambassadeur en France (1814-1828). Il fut ensuite grand chambellan du Roi de Sardaigne et conseiller d'État.

ANDRÉ (le baron d'). — Arthur-Baltazar-Joseph, baron d'André (1759-1827), né à Aix, conseiller au parlement de cette ville, député de la noblesse de Provence aux états généraux en 1789, présida plusieurs fois la Constituante, notamment lorsque fut adopté le funeste décret par lequel les membres de la première Assemblée furent déclarés non éligibles pour la seconde. Il a raconté qu'il avait fait tous ses efforts pour donner la parole à ses amis, qui devaient le combattre, mais qu'il n'avait pu y réussir. « Le décret fut emporté de haute lutte, et les plus charmés de leur succès étaient ceux qui venaient de préparer leur perte. » Il se réfugia à Londres en 1792, puis devint, comme on le voit, à son retour en 1814, préfet de police. Lors de la seconde Restauration, il fut fait intendant des domaines de la Couronne.

ANDRÉOSSI. — Antoine-François, comte Andréossi (1761-1828), né à Castelnaudary, suivit Bonaparte en Égypte, fit partie de l'Institut du Caire et publia des *Mémoires sur le Nil*. Général, ambassadeur à Londres (1802), puis à Vienne, il gouverna cette ville en 1809. Après Wagram, il fut accrédité à Constantinople; fut pair de France durant les Cent-Jours, membre de l'Académie des sciences (1826), député de l'Aude (1827). Andréossi avait publié en 1819 un *Voyage à l'embouchure de la mer Noire* et un *Mémoire sur les dépressions de la surface du globe*. Il descendait de l'ingénieur Andréossi que Riquet, ancêtre des Caraman, avait employé à la construction du canal du Midi, et s'est fait l'historien de cette entreprise.

ANGOULÊME (la duchesse d'). — Madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette (1778-1851), avait épousé en 1799 le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, plus tard Charles X. Longtemps captive au Temple, elle avait été délivrée en décembre 1795 et avait séjourné à Vienne jusqu'en 1799.

ANGOULÊME (le duc d'). (1775-1844.) — Fils aîné du comte d'Artois et de Marie-Thérèse de Savoie, épousa à Mitau la fille unique de Louis XVI (1799); il entra dans Bordeaux le 12 mars 1814. Il reçut, lors du retour de Napoléon, le titre de lieutenant général du Royaume. Il fut fait prisonnier le 16 avril 1815. L'Empereur le fit délivrer et em-

barquer à Cette pour l'Espagne. Il commanda en 1823 l'expédition qui rétablit Ferdinand VII. A l'avènement de Charles X, il prit le titre de Dauphin; le 2 août 1830, il signa une renonciation en faveur du comte de Chambord, et mourut à Goritz.

ANNA PAULOWNA (la grande-duchesse). — Née le 18 janvier 1795. Après avoir dû épouser Napoléon et le duc de Berry, elle épousa le 21 février 1816 Guillaume II, alors prince d'Orange; veuve le 17 mars 1849, morte le 18 janvier 1865. Le Roi des Pays-Bas actuellement régnant, Guillaume III, est son fils; elle est aussi la mère du prince Henri, lieutenant du Roi dans le grand-duché de Luxembourg, mort en 1879.

ANSTETTEN. — Jean-Protadius Anstett ou Anstetten, né à Strasbourg (1760-1835). Il arriva en Russie en 1789, fut envoyé en Prusse en 1794, chargé d'affaires à Vienne, directeur de la chancellerie diplomatique du prince Kutusof en 1811; accompagna l'Empereur Alexandre en 1813 et 1814; il négocia la convention de Kalisch, assista aux Congrès de Prague et de Vienne, et finit sa carrière à Francfort comme ambassadeur de Russie auprès de la Confédération germanique.

ANTIBES (alors département du Var, aujourd'hui des Alpes-Maritimes).

— Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Grasse, à 23 kilomètres E. S. E. de cette ville, et à 32 kilomètres O. de Nice.

ANTONIO (Don). — L'Infant Antonio, frère de Charles IV, oncle de Ferdinand VII, né en 1755, mort en 1817, assista, impuissant, comme président de la Junte suprême, à la journée du *Dos de Mayo* (2 mai 1808), partit pour la France en donnant rendez-vous aux fidèles Espagnols « dans la vallée de Josaphat », et revint néanmoins en Espagne en 1814, après avoir séjourné longtemps à Valençay, propriété de M. de Talleyrand.

ARTOIS (le comte d'), plus tard Charles X. (1757-1836.) — Il portait le titre de Monsieur depuis que Louis XVIII avait pris celui de Roi (1795). Il avait été lieutenant général du Royaume en avril 1814.

AUTRICHE (l'Impératrice d'). — Marie-Louise-Béatrix d'Autriche, née en 1787, troisième femme de l'Empereur François II, mourut le 7 avril 1816. Elle était fille de l'archiduc Ferdinand, frère de l'Empereur Léopold II, et de Marie-Béatrix, fille d'Hercule-Renaud d'Este. Elle s'était mariée en 1808.

AVERSBERG (la princesse d'). — Cette jeune princesse était née baronne de Lenthe; elle avait épousé, en 1810, le prince Guillaume, qu'elle perdit en 1827.

B

BADÉ (Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de). — Né en 1786, succéda à son grand-père le 10 juin 1811; il avait épousé en 1806 Stéphanie de Beauharnais, adoptée par Napoléon I^{er}; il mourut en 1818.

BARCLAY DE TOLLY (le prince). — Michel Barclay de Tolly (1755-1818), fils d'un pasteur livonien, était originaire d'Écosse. Il fut blessé à Eylau, contribua à la conquête de la Finlande (1808). En 1810, il fut ministre de la guerre. Privé du commandement suprême par l'Empereur Alexandre, il servit sous Kutusoff et combattit à la Moskowa (1812). Dans les campagnes de France et d'Allemagne, il eut la direction de l'armée russe et fut fait feld-maréchal.

BATHURST (Henri, lord). (1762-1834.) — Il fut secrétaire d'État pour les colonies (1809). Les Anglais donnèrent son nom à deux de leurs établissements coloniaux, dans la Sénégambie et dans les terres australes. Il fut l'ennemi acharné de Napoléon, qu'il fit reléguer à Sainte-Hélène.

BEAUHARNAIS (le prince Eugène de). (1781-1824.) — Fils du général Alexandre de Beauharnais et de la future Impératrice Joséphine, suivit Bonaparte en Égypte, fut fait vice-roi d'Italie (1805); il épousa, en 1806, Augusta-Amélie, fille du Roi de Bavière; en 1814, il devint prince d'Eichstædt et duc de Leuchtenberg.

Un de ses fils a épousé Dona Maria, Reine de Portugal; un autre, la grande-duchesse Marie, fille de l'Empereur Nicolas. Une de ses filles, Amélie, a été mariée à Dom Pedro I^{er}, Empereur du Brésil; une autre à Oscar I^{er}, Roi de Suède. Sa sœur était la Reine Hortense, femme de Louis Bonaparte et mère de Napoléon III.

BENTINCK. — William-Charles Cavendish Bentinck (1774-1839), descendant du célèbre comte de Portland, ami de Guillaume III. Gouverneur de Madras à vingt ans, il commanda les troupes anglaises en Sicile sous l'Empire; il avait inspiré aux Bourbons la constitution libérale de 1812, avait promis l'indépendance aux Génois dès son entrée en Italie, conformément au traité de Chaumont, qui avait stipulé « qu'un traité de paix général serait négocié, et que les droits et libertés de toutes les nations y seraient établis ». Ses promesses aux Génois furent désavouées par Wellington. Il fut plus tard gouverneur général de l'Inde.

BERNADOTTE (1764-1844). — Né à Pau, fils d'un avocat, zélé républicain, ambassadeur à Vienne (1798), ministre de la guerre sous la République (1799), épousa mademoiselle Clary, sœur de la femme de Joseph Bonaparte. C'est à ce titre qu'il fut nommé maréchal de l'Empire (1804); puis, adopté par

le Roi de Suède Charles XIII (1810), il fit la guerre à la France en 1813 et 1814, et régna sur la Suède à partir de 1818. Il est le grand-père du Roi de Suède actuellement régnant, Oscar II.

BERRY (le duc DE). — Deuxième fils du comte d'Artois, né en 1778, émigra et fit partie de l'armée de Condé. Le duc et la duchesse d'Angoulême n'ayant pas d'enfants, ceux qui naîtraient de son mariage devaient être les héritiers du trône de France. Il épousa en 1816 la princesse Caroline de Naples, dont il eut une fille, morte duchesse de Parme, et un fils, le duc de Bordeaux, qui naquit en 1820, après la mort de son père, assassiné par Louvel.

BEUGNOT (le comte). — Jacques-Claude, comte Beugnot (1761-1835), né à Bar-sur-Aube, lieutenant général du présidial de cette ville avant la Révolution, procureur général syndic du département de l'Aube en 1790, membre de l'Assemblée législative en 1791. Il appartenait au parti constitutionnel ou feuillant et fut, comme tel, incarcéré sous la Terreur; il fut délivré par le 9 thermidor, devint le conseiller intime de Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur. Préfet de la Seine-Inférieure (1806), conseiller d'État, ministre des finances du Royaume de Westphalie (1807) et administrateur du grand-duché de Berg (1808), enfin préfet du Nord (1813). Il fut ministre de l'intérieur sous le Gouver-

nement provisoire, préfet de police et ministre de la marine sous la première Restauration; il accompagna le Roi Louis XVIII à Gand. Il occupa ensuite la situation de directeur général des postes. Député, il donna sa démission en 1824. Le comte Beugnot est l'auteur de la plupart des mots spirituels attribués au comte d'Artois (Charles X). Son fils, Arthur Beugnot, fut pair de France sous Louis-Philippe et composa une *Histoire de la destruction du paganisme en Occident* (1832), et fut élu membre de l'Académie des inscriptions. Le comte Beugnot a laissé des Mémoires fort intéressants.

BIALYSTOCK. — Ville de l'ancien Royaume de Pologne, aujourd'hui en Russie, 10,000 habitants, à 800 kilomètres S. S. O. de Saint-Petersbourg. Le cercle de Bialystock fut enlevé à la Prusse et donné à la Russie par le traité de Tilsitt (1807).

BIANCHI (Frédéric, baron DE), duc de Casalanza. (1768-1855.) — Il était né à Vienne. C'était le fils d'un professeur de physique. Il fit la plupart des campagnes de 1788 à 1815, fut fait en 1812 feld-maréchal-lieutenant. Son titre de duc lui fut conféré par Ferdinand I^{er}, après sa victoire de Tolentino sur Murât (1815), qui entraîna le rétablissement des Bourbons à Naples.

BLACAS (M. DE). — Le comte, puis duc de Blacas d'Aulps (Pierre-Louis-Jean-Casimir) (1770-1839), émigra et suivit partout le futur Roi

Louis XVIII; en 1814, il fut ministre de la Maison du Roi, et créa le Musée égyptien au Louvre. Il accompagna le Roi à Gand, fut nommé pair en 1815, alla en 1816 à Naples négocier le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline des Deux-Siciles, et à Rome en 1817 conclure un concordat qui, on le sait, n'a jamais été mis à exécution.

BLUCHER (1742-1819). — Gebhardt-Leberecht de Blücher naquit à Rosstock (Mecklembourg). Il servit d'abord la Suède dans la guerre de Sept ans, puis entra dans l'armée prussienne. Démissionnaire en 1772, il reprit du service à la mort de Frédéric II et se distingua dans la première et la quatrième coalition. En 1813, il eut le commandement supérieur de l'armée prussienne; il fut vainqueur sur la Katsbach, à Leipzig, à la Rothière et à Montmartre. Il entra dans Paris le 31 mars : il était déjà feld-maréchal général; il fut fait prince de Wahlstadt. En 1815, il perdit la bataille de Ligny; mais, par son arrivée imprévue à Waterloo, le 18 juin, il décida du sort de Napoléon. Il occupa une seconde fois Paris et voulut détruire le pont d'Iéna. Ses soldats lui avaient donné le sobriquet de maréchal *Vorwaertz* (En avant!).

BOMBELLES (Louis-Philippe, comte de). (1780-1843.) — Fils du marquis de Bombelles; diplomate au service de l'Autriche, il se chargea en 1813 de détacher le Danemark

de l'alliance française, et reçut ensuite les ambassades de Dresde, de Naples, de Florence, de Lisbonne, de Turin et de Suisse. Un de ses frères (1789-1850) a été gouverneur de l'Empereur François-Joseph, actuellement régnant; un autre a été chambellan et maître de la Cour de Marie-Louise à Parme. Peut-être est-ce de ce dernier qu'il s'agit.

BONAPARTE (Caroline). — Troisième sœur de Napoléon, elle épousa en 1800 le général Murat, et devint avec lui grande-duchesse de Berg et Reine de Naples. Belle et ambitieuse, elle entraîna souvent son mari dans les fautes qui lui firent jouer un si triste rôle dans les derniers temps de sa vie; mais elle montra des qualités et protégea les arts. Elle vécut dans la retraite à Haimbourg, près de Vienne, pendant la Restauration, et en Italie après 1830. Née en 1782, elle mourut en 1839, comtesse de Lipona.

BONAPARTE (Jérôme). (1784-1860.) — Le plus jeune des frères de Napoléon, il entra dans la marine française, épousa à Baltimore mademoiselle Patterson, mariage que l'Empereur ne voulut pas reconnaître; fut remarié en 1807 à la princesse Catherine, fille du Roi de Wurtemberg, et fut créé lui-même Roi de Westphalie. Il perdit son trône après la bataille de Leipzig, eut un commandement à la journée de Waterloo, où il se distingua, séjourna longtemps à Trieste et à

Florence. Rentré en France en 1847, il fut fait maréchal de France par son neveu Louis-Napoléon en 1850; il fut pendant quelques années héritier présomptif de la couronne impériale. De son premier mariage est né Jérôme Bonaparte-Patterson; de son second mariage sont issus le prince Napoléon et la princesse Mathilde.

BONAPARTE (Joseph). (1768-1844). — Frère aîné de Napoléon, participa à la conclusion du Concordat, des traités de Lunéville et d'Amiens, fut fait grand électeur (1804), Roi de Naples (1806), Roi d'Espagne (1808).

BONAPARTE (Pauline). (1781-1825). — Sœur de Napoléon, renommée pour sa beauté; elle épousa en 1797 le général Leclerc, qu'elle accompagna à Saint-Domingue, où il mourut. En 1803, elle fut mariée de nouveau avec le prince Camille Borghèse, dont elle se sépara bientôt. Elle fut proclamée duchesse de Guastalla en 1806. La *Vénus* de Canova a reproduit ses traits.

BORMIO. — Ville de l'ancien Royaume lombard-vénitien, dans la Valteline, près de l'Adda, à 50 kilomètres N. E. de Sondrio. 2,500 habitants.

BOUILLON. — Actuellement ville du Royaume de Belgique, à 30 kilomètres de Neuchâteau, sur le Semoy, chef-lieu d'un ancien duché. Godefroy de Bouillon la vendit aux évêques de Liège. Les seigneurs de La Mark s'en emparèrent

(1484) et la transmirent à la maison de la Tour d'Auvergne.

BOUTIARINE (DE). — Chargé d'affaires de Russie à Paris pendant l'absence de l'ambassadeur, M. Pozzo di Borgo, retenu à Vienne jusqu'en mars 1815.

BRESLAU. — Capitale de la Silésie prussienne, sur l'Oder, à 330 kilomètres S. E. de Berlin.

BRIGNOLE (M. DE). — M. de Brignole appartenait à une illustre famille de la ville de Gênes, d'où étaient issus plusieurs doges. Il y a à Gênes un palais Brignole.

BAUGES (Henri-Alphonse, vicomte DE). (1764-1820). — Né dans le comtat Venaissin. Il s'engagea dans la marine. Lieutenant de vaisseau lors de la Révolution, il servit dans l'armée de Condé, puis dans les troupes anglaises, aux Antilles. Louis XVIII, en 1815, le fit maréchal de camp, chancelier de la Légion d'honneur. Il suivit le duc d'Angoulême en Espagne. Après Waterloo, on lui confia le commandement de la 8^e division militaire. Après la dissolution de la Chambre introuvable, il perdit son ancien crédit.

BRUNN. — Capitale de la Moravie, au confluent de la Zwitzawa et de la Schwartzawa, à 107 kilomètres N. E. de Vienne.

BUBNA und LITITZ (Ferdinand, comte DE). (1768-1825). — Il était né en Bohême. Il se distingua contre

les Turcs en 1789 et 1790, et contre la France de 1792 à 1797; il devint aide de camp de l'archiduc Charles. On le retrouve à Austerlitz, à Essling et à Wagram. Il pénétra en France du côté de la Suisse. Angereau l'empêcha d'occuper Lyon. En 1815, Suchet lui infligea un échec en Savoie. Gouverneur de la Lombardie en 1821, il mourut à Milan en 1825.

Bulow. — Louis-Frédéric-Victor Hans de Bulow (1774-1825), né à Esseroda près de Brunswick, étudia à l'Université de Göttingue; il eut dans la carrière administrative un avancement rapide. Ministre des finances de Jérôme Bonaparte, Roi de Westphalie, il se retira en 1814, et devint en 1813 ministre des finances du Royaume de Prusse. Il quitta ce ministère en 1817 pour prendre le portefeuille du commerce. Il mourut gouverneur de la Silésie.

BURGHESST (John-Paul, lord). — Né en

1784, fils du duc de Westmoreland, lord lieutenant d'Irlande et gardien du sceau privé, et plus tard lui-même onzième duc de ce nom (1841). Il servit en Portugal et en Espagne sous lord Wellington, dont il épousa la nièce. En 1814, on le trouve au quartier général de Schwarzenberg. On lui doit diverses compositions musicales. Il se distingua aussi comme écrivain militaire, et publia les *Opérations militaires, et publia les Opérations des alliés en Portugal et les Opérations des armées alliées en 1814*. Revenu en Angleterre, il fut nommé membre du conseil secret et lieutenant général en 1838. Sous le Cabinet d'Aberdeen, il fut nommé, en 1841, ambassadeur en Prusse. Il eut, en 1848, à traiter la grave question du Schleswig-Holstein. En 1851, il représenta l'Angleterre à Vienne; là, il montra encore sa sagacité dans les conférences de 1853 et de 1855, concernant la question d'Orient. Retiré dès lors des affaires, il mourut en 1859.

C

CAMPO-CHIARO (le duc DE). — D'abord capitaine dans la garde du Roi Ferdinand IV de Bourbon, se rallia à Joseph Bonaparte, Roi de Naples. Il fut ministre de la police de Joachim Murat, successeur de Joseph, son ambassadeur auprès de Napoléon, puis au Congrès de Vienne. Il fut ministre des affaires étrangères à la révolution de 1820, mais pendant peu de temps.

CAPO D'ISTRIA (le comte). — Né à Corfou en 1776, le comte Capo d'Istria (Jean-Antoine) entra au service de la Russie et reçut la mission d'organiser l'administration des îles Ioniennes, qui formaient une république dont il fut le ministre. Il remplit diverses missions en Turquie, en Allemagne et en Suisse; fut l'un des ministres plénipotentiaires d'Alexandre I^{er} au Congrès de Vienne, son ministre

des affaires étrangères de 1816 à 1822. Devenu le chef de la République hellénique, il périt assassiné le 9 octobre 1831.

CARAMAN (le duc de). — Victor-Louis-Charles de Riquet, duc de Caraman (1762-1839), lieutenant général, pair de France, fut ambassadeur à Berlin en 1814, à Vienne en 1815; il assista aux Congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppan, de Laybach et de Vérone, et prit part à la première expédition de Constantinople, en 1836. Il descendait du Riquet qui creusa le canal du Midi.

CARINTHIE (la). — Province autrichienne; chef-lieu, Klagenfurt. Le cercle de Villach, qui en dépendait, appartint à la France de 1809 à 1814.

CARLOS (DON). — Don Carlos, frère de Ferdinand VII (1788-1855), plus tard chef des carlistes en Espagne.

CAROLINE (la Princesse). — Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick (1768-1821) avait épousé en 1795 le Prince de Galles, fils aîné de George III, régent en 1810, Roi d'Angleterre en 1820, sous le nom de George IV. Elle était fille de la sœur de George III, et par conséquent cousine germaine de son époux. Le Prince de Galles, forcé d'abandonner madame Fitz-Herbert pour épouser la Princesse Caroline, ne le lui pardonna jamais. Après la naissance d'une fille, la Princesse Charlotte, première femme de Léopold, plus tard Roi des Belges, les deux époux vécurent séparés. Une enquête,

connue sous le nom d'*investigation délicate*, provoquée devant la Chambre des lords par le Prince de Galles comme prélude d'un procès en adultère, n'aboutit à aucune preuve. Mais en 1814 la Princesse Caroline, pour se soustraire à une situation intolérable, passa sur le continent, où elle vécut jusqu'en 1820. A cette époque, George III étant mort, le Prince de Galles monta sur le trône. Caroline revint en Angleterre pour faire valoir ses droits de Reine. Elle débarqua à Douvres, et son voyage jusqu'à Londres fut triomphal. Malgré la popularité de Caroline, le Roi introduisit un bill de divorce à la Chambre des lords. Il fut obligé de le retirer; les Chambres votèrent à Caroline une annuité de 50,000 livres sterling. Toutefois, son nom ne fut pas rétabli dans les prières publiques, et elle fut brutalement mise à la porte de l'abbaye de Westminster lorsqu'elle s'y présenta au couronnement du Roi; elle mourut le 7 août 1821, à l'âge de cinquante-trois ans.

CASAFLORES (D. Juan-Antonio Florez, comte de). — Naquit en 1760, à Mexico; suivit la carrière militaire et servit au siège de Saragoase comme major général de cavalerie. Il resta prisonnier de guerre en France jusqu'en 1814; il fut, à cette époque, nommé lieutenant général et chargé du rapatriement des prisonniers espagnols, puis désigné pour remplir les fonctions de chargé d'affaires d'Espagne près de Louis XVIII, en attendant

l'arrivée du comte de Peralada, ambassadeur titulaire. Ministre plénipotentiaire près du Roi de Portugal réfugié au Brésil, de 1816 à 1822; un instant envoyé à Vienne, puis en Portugal, avec le titre d'ambassadeur, il se retira en 1827 et mourut à Madrid en 1833.

CASTLEREAGH (le vicomte). — Robert Stewart, marquis de Londonderry et vicomte Castlereagh, né en 1769 dans le comté de Down (Irlande), célèbre homme d'État anglais, membre du conseil privé d'Irlande, se rendit odieux à la population; devenu ministre en 1811, il dirigea longtemps la politique anglaise. Il se suicida le 22 août 1822.

CATHERINE (la Reine). — La grande-duchesse Catherine Paulowna, sœur d'Alexandre I^{er}, née en 1788, épousa : 1^o Pierre-Frédéric-Georges, prince de Holstein-Oldenbourg, chef d'une branche cadette; 2^o Guillaume I^{er}, Roi de Wurtemberg. Elle mourut en 1819.

CAULAINCOURT (Armand - Augustin-Louis, marquis DE). — Né à Paris, suivit la carrière des armes. Il fut envoyé à Saint-Pétersbourg à l'avènement d'Alexandre I^{er}. A son retour, il fut nommé aide de camp de Bonaparte, premier consul. Il fut ensuite grand écuyer de l'Empereur (1804), général de division, duc de Vicence (1805). De nouveau ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1807), il jouit d'un grand crédit auprès de l'Empereur de Russie, qu'il accompagna à l'entrevue d'Er-

furt (1808). Il fut rappelé en 1811, fit la campagne de Russie et retourna à Paris avec Napoléon. Sénateur, ministre des affaires étrangères, il représenta la France aux conférences de Prague, de Francfort et de Châtillon. Il fut de nouveau ministre des affaires étrangères pendant les Cent-Jours. Son frère cadet, général de division, avait été tué à la bataille de la Moskowa.

CESENA. — Ville des anciens États de l'Église, à 18 kilomètres S. E. de Forli; évêché; patrie des Papes Pie VI et Pie VII.

CEVALLOS (M. DE). (1784-1838.) — Pedro Cevallos épousa la nièce de Godoy, prince de la Paix. Fait par Charles IV ministre des affaires étrangères, il assista aux conférences de Bayonne. Il se retira à Londres à l'arrivée des Français (1808), et publia son fameux Mémoire sur les affaires d'Espagne. Il fut disgracié pour avoir voulu empêcher le mariage de Ferdinand VII avec Isabelle de Portugal; on l'envoya alors comme ambassadeur à Naples, puis à Vienne.

CHATILLON-SUR-SEINE. — Petite ville du département de la Côte-d'Or, à 80 kilomètres N. O. de Dijon. 4,600 habitants. Patrie de Marmont. Le congrès de Châtillon fut tenu du 4 février au 19 mars 1814. La France y était représentée par Caulaincourt, duc de Vicence; l'Autriche, par le comte de Stadion; la Russie, par le comte de Razoumowski; la Grande-Bretagne, par

les lords Aberdeen et Cathcart, et sir Charles Stewart; la Prusse, par le baron de Humboldt.

CHAUMONT. — Chef-lieu de la Haute-Marne, à 254 kilomètres S. O. de Paris. Le traité de Chaumont fut signé le 1^{er} mars 1814.

CHIAVENNA. — Ville de l'ancien Royaume lombard-vénitien, sur la Maira, au pied du Splügen, à 30 kilomètres N. O. de Sondrio; 4,000 habitants.

CLANCARTY (lord). — Richard de Power-Trench, comte de Clancarty, né en 1767, succéda à son père, le premier comte de Clancarty, en 1805, et mourut en 1837.

COLLOREDO-MANSFELD (Jérôme de). (1775-1822.) — Il avait cerné Vandamme près de Kulm, en 1813, et gouvernait la Bohême.

CONSTANTIN (le grand-duc), né en 1779. — Deuxième fils de Paul I^{er} et frère d'Alexandre I^{er}; renonça au trône par suite de son mariage avec une Polonaise; fut vice-roi de Pologne et mourut en 1831, du choléra. Il avait fait la campagne d'Italie sous Souwaroff et celle d'Austerlitz sous Benningsen.

COCKE (Édouard). — Contribua à la réunion des Parlements d'Angle-

terre et d'Irlande (1800). Secrétaire d'État de l'intérieur et des affaires étrangères, il accompagna lord Castlereagh à Vienne. Il se retira en 1817, et mourut en 1820.

CZARTORYSKI (le prince). — Adam-Casimir Czartoryski (1770-1861), fils d'Adam-Casimir, qui, à la mort d'Auguste III, Roi de Pologne, s'était porté candidat au trône, mais que l'influence de Catherine II avait fait écarter au profit de Stanislas Poniatowski. Envoyé comme otage à Saint-Pétersbourg après le partage de la Pologne, il jouit d'un grand crédit auprès de l'Empereur Alexandre I^{er}, fut son ministre des affaires étrangères (1801-1805), le suivit à Austerlitz et à Tilsitt; en 1815, il devint, comme son père, sénateur palatin de Pologne et curateur de l'Université de Wilna. Il se retira des affaires en 1821. La révolution polonaise le fit président du gouvernement provisoire, du 30 janvier au 15 août 1831, puis il se retira à Paris. Marié en 1817 à la princesse Anne Sapieha, morte en 1864, il a laissé deux fils : Witold, mort en 1865; Ladislas, qui a épousé en 1855 une fille de la Reine Christine d'Espagne et du duc de Rianzarès, et en secondes noces la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Nemours.

D

DALBERG (le duc de). — Fils d'un frère du primat et archichancelier du même nom, le duc de Dalberg

(1773-1833) fut membre du Gouvernement provisoire après la chute de Napoléon et plénipotentiaire au

Congrès de Vienne. Il était parent de M. de Stadion.

DAMBRAY (le chancelier). — Charles-Henry, vicomte Dambray (1760-1829), né à Rouen, était cousin de Hue de Miréménil, avocat général à la cour des aides, puis au parlement de Paris (1788). Dambray n'émigra pas; simple juge de paix et membre du conseil général de son département, il ne cessa de correspondre avec les Bourbons; il devint chancelier de France en 1814, président de la Chambre des pairs, ministre de la justice; il accompagna Louis XVIII à Gand et présida au procès du maréchal Ney. Dambray était gendre de Barentin, gardé des sceaux en 1789, mort en 1819, et que Louis XVIII avait fait chancelier honoraire.

DAMOUR. — Employé au bureau du chiffre avant 1804; appelé au bureau du ministre, qu'il accompagna à Milan, en Allemagne, à Venise (1807-1808), avec le titre de sous-chef de bureau du chiffre au Congrès de Vienne; commis rédacteur à la division du Nord en 1815; chef de bureau du chiffre en 1825.

DEUX-PONTS (Zweibrücken). — Comté de l'Empire, dont les titulaires appartenaient à la Maison de Wittelsbach. Les Rois de Suède Charles X, Charles XI et Charles XII étaient comtes des Deux-Ponts. Il passa ensuite à la branche de Birkenfeld. Sous la République et sous l'Empire, il fit partie du département du Mont-Tonnerre. En 1814, la

Bavière se saisit de la plus grande partie de cette ancienne principauté; la Saxe-Cobourg et la Hesse-Hombourg en eurent quelques parcelles; l'Oldenbourg eut Birkenfeld.

DARON (Alexandre-Élisabeth-Michel). (1771-1826). — Né le 26 juin 1771, à Paris, volontaire dans la garde nationale parisienne le 13 juillet 1789, sous-lieutenant en 1792, chargé d'une mission par les représentants du peuple près les ports et cités de Brest et de Lorient en décembre 1793, général de brigade en 1807, général de division en 1813, inspecteur général de la cavalerie (1814-1815), aide de camp honoraire de Monsieur, pair de France le 5 mars 1819, ministre d'État et membre du conseil privé en 1823. Il commanda le corps d'armée d'occupation en Espagne (1824); aide de camp du Roi en novembre 1824; il était baron de l'Empire du 17 mars 1808, vicomte de la Restauration du 2 mai 1816. Le nom du général Dijeon est inscrit au côté sud de l'arc de triomphe de l'Étoile.

DRESDEN. — Capitale de la Saxe, sur l'Elbe, à 161 kilomètres S. E. de Berlin.

DUKA (Pierre, baron DE). — Chevalier de l'Ordre de Marie-Thérèse, né à Eszek en 1756, mort à Vienne en 1822. Entra dans l'armée comme cadet de l'école des ingénieurs en 1776, nommé général maître de

logis, colonel en 1791, général commandant du Banat en 1805. Membre du conseil d'État en 1815. Adversaire acharné de toutes les réformes.

DUPONT (le général comte). (1765-1840.) — S'était illustré à Austerlitz, mais avait signé en Espagne la capitulation de Baylen (juillet 1808)

et avait été condamné à la détention par un conseil de guerre. C'est lui qui rétablit l'Ordre de Saint-Louis (16 mai 1814), et les titres, tombés en désuétude lors de la Révolution, de maréchal de camp et de lieutenant général; il fit procéder à la bénédiction des drapeaux. Il fut remplacé le 3 décembre 1814 par le maréchal Soult.

E

EINSIEDL (le comte DE DETTLER). — D'une noble et très-ancienne famille de Saxe (1773-1831), naquit à Wolkenburg. Après avoir commandé le cercle de Meissen, il fut élevé au poste de ministre et de secrétaire d'État de l'intérieur. En octobre 1813, il accompagna le Roi de Saxe à Leipzig, puis à Berlin et à Presbourg. Il fut chargé des négociations pendant le Congrès de Vienne. Son crédit s'accrut même sous le successeur de Frédéric-Auguste III, Antoine I^{er}. Son opposition à toutes les réformes le rendit très-impopulaire; les troubles de septembre 1830 le contraignirent à prendre sa retraite.

ELBE (l'île d'). — A 221 kilomètres carrés de superficie; elle est située en face de Piombino, dont elle dépendait sous Napoléon. Elle a 18,000 habitants, et pour villes Porto-Ferrajo et Porto-Longone; ses mines sont célèbres. Napoléon y fit exécuter plusieurs travaux pendant sa courte souveraineté.

ERFURT. — Cette ville avait été cédée par Mayence à la Prusse; elle reçut une administration française après la bataille d'Iéna. Napoléon eut à Erfurt une célèbre entrevue avec Alexandre I^{er} (1808). Les Prussiens l'ont reprise en 1813 et gardée.

ESTERHAZY (la princesse). — Marie-Joséphine-Herménégilde Esterhazy de Galantha, fille du prince de Liechtenstein, née en 1768, avait épousé Nicolas, général feld-zeng-mestre autrichien.

ÉTRURIE (la Reine d'). — Marie-Louise (1782-1824), fille du Roi Charles IV d'Espagne, duchesse de Parme, puis Reine d'Étrurie (veuve le 27 mai 1803) et enfin duchesse de Lucques en 1815. Elle avait à Vienne un fondé de pouvoirs nommé M. Goupil.

ÉTRURIE (le Roi d'). — Louis II, fils de Louis I^{er} et de Marie-Louise de Bourbon d'Espagne, Roi d'Étrurie. Il succéda à son père le 27 mai 1803 et régna jusqu'au 10 décembre 1807. Il devint plus tard

duc de Lucques (1824); puis, à la mort de Marie-Louise d'Autriche,

duc de Parme (1847); il abdiqua en 1849.

F

FARNÈSE (Élisabeth). — Nièce des deux derniers ducs de Parme; elle épousa, en 1714, Philippe V, Roi d'Espagne, veuf d'une princesse de Savoie; elle fit disgracier madame des Ursins et passa la direction des affaires d'Espagne aux mains du cardinal Alberoni. A la mort du duc Antoine de Parme (1731), l'État de Parme fut, par un traité de Vienne, attribué à Don Carlos, son fils aîné (plus tard Charles III). Parme appartint à l'Autriche de 1735 à 1748, mais fut donné, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), à Don Philippe, deuxième fils d'Élisabeth Farnèse et ancêtre des Bourbons de Parme.

FAUCHE-BOREL (Louis). — Né en 1762, mort en 1829, Fauche-Borel appartenait à une famille française et protestante émigrée à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il n'en fut pas moins un ardent royaliste, fut poursuivi pour avoir le premier publié le testament de Louis XVI, reçut diverses missions du comte de Provence, s'aboucha avec Pichegru, fut arrêté à Strasbourg, puis relâché, et s'établit ensuite à Berlin. Lors de la première Restauration, il devint l'objet de la jalousie et de la défiance du comte de Blacas, qui le fit arrêter à Gand par la police. A la seconde Restauration, à laquelle il avait pris part, il publia

des *Mémoires*. Anobli et fait conseiller d'ambassade par Frédéric-Guillaume III, il ne reçut des Bourbons qu'une faible pension et finit par se suicider.

FERDINAND VII (1784-1833). — Fils de Charles IV, proclamé Roi d'Espagne à Aranjuez, le 19 mars 1808; interné à Valençay, dans la propriété de M. de Talleyrand (1808-1813); Roi de 1814 à 1833. De retour dans ses États, il avait institué une décoration spéciale sous ce titre : « Fidélité à Valençay. »

FERDINAND I^{er} ou IV. — Roi des Deux-Siciles, né en 1751, mort en 1825, succéda en 1759 à son père Charles VII, devenu Roi d'Espagne; fut chassé de Naples deux fois, d'abord par la République française (1798), puis par l'Empereur Napoléon (1806); se réfugia en Sicile, où il resta jusqu'en 1815, lors du renversement de Joachim Murat, Roi de Naples.

FILANGIERI (le général Charles). — Fils du célèbre publiciste italien du dix-huitième siècle, né à Naples en 1785. En 1815, il fut blessé au passage du Pô. Devenu le favori des Bourbons de Naples, il bombarda et ruina Messine insurgée (1848); il réduisit le reste de la Sicile, et reçut le titre de duc de Taormina (1849).

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE (le comte Auguste-Charles). — Né en 1785. Était fils d'un officier général. Il fut aide de camp de Murat, de Berthier et de Napoléon. Il combattit en Portugal, en Allemagne et en Russie; général de division en 1814, l'influence de Talleyrand le fit rayer de la liste des émigrés. Il fut, sous le régime de Juillet, pair de France, ambassadeur à Vienne; chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur (1864).

FORMONT (DE). — Commis au bureau du chiffre à la chancellerie (1809); chef adjoint au bureau du chiffre (septembre 1815); vice-consul à Bucharest (décembre 1815); consul à Cagliari (10 décembre 1817); consul à Livourne (25 septembre 1830); consul général à Livourne (5 mai 1836); mis à la retraite le 14 août 1840.

FRANÇOIS (l'Empereur). — François II d'Allemagne, François I^{er} d'Autriche (1768-1835), succéda à son père l'Empereur Léopold II en mars 1792. Il fut le beau-père de Napoléon I^{er}.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE III (1750-1827). — Électeur de Saxe en 1763, Roi en 1806, grand-duc de Varsovie en 1807. Fidèle à Napoléon I^{er} et à la France, il fut, en 1813, traité

en prisonnier de guerre, et pensa perdre tous ses États; mais il trouva un défenseur zélé dans Louis XVIII, qui était né d'une princesse de Saxe, et se trouvait être son cousin germain.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III (1770-1840). — Succéda à son frère Frédéric-Guillaume II en 1797; il fut le père de Frédéric-Guillaume IV (1840-1861) et de Guillaume I^{er}, actuellement Roi de Prusse et Empereur d'Allemagne.

FRIMONT (Jean, baron DE). (1750-1831.) — Il était Lorrain, émigra en 1791 et entra au service de l'Autriche. En 1813-1814, il commanda la cavalerie des alliés. En 1814, il traça le plan de campagne contre Murat, étouffa en 1821 l'insurrection du Royaume de Naples et reçut le gouvernement général de la Lombardie.

FULDE (principauté de). — L'ancienne principauté et abbaye de Fulde avait été, en 1803, sécularisée et érigée en un grand-duché, qui eut successivement pour titulaires le prince d'Orange-Nassau et le grand-duc de Francfort (1806). La Prusse, qui l'avait acquise par le traité de 1815, la céda à la Hesse électorale, sauf le bailliage de Saal-munster, qui fut attribué à la Bavière.

G

GABEL (Iablona). — Ville fortifiée de la Bohême, sur l'Inngferbach, à 40 kilomètres d'Inng-Bunzlau.

GENTZ (Frédéric DE). — Célèbre publiciste, né à Breslau (Silésie), mort en 1832. Grand ennemi de la

Révolution française, il rédigea les manifestes des coalisés contre la France, en 1806, 1809 et 1813, et fut secrétaire des conférences de Vienne en 1814 et en 1815; il rédigea aussi, du moins en partie, le pacte de la Sainte-Alliance. On lui doit : *Système d'équilibre européen*, 1806, Biga.

GEORGE III (1738-1820). — Roi d'Angleterre en 1760, électeur, puis Roi de Hanovre; dirigea les affaires, malgré de fréquentes crises mentales, jusqu'en 1810, époque à laquelle il tomba tout à fait en démence. Son fils, le célèbre Prince-Régent, depuis George IV, gouverna sous son nom depuis ce moment. Malgré l'état d'esprit du Roi et les revers de la guerre d'Amérique, son règne fut un des plus brillantes époques de l'histoire d'Angleterre.

GLATZ. — Ville de la Silésie prussienne, à 77 kilomètres S. O. de Breslau. 9,000 habitants.

GLOGAU (Gross-Glogau). — Ville prussienne, à 55 kilomètres N. de Liegnitz. 45,500 habitants.

GOUZY (Jean-Baptiste de), comte de La Besnardière. — Né en 1765, près de Contances, mort en 1843, il appartenait à la congrégation des Oratoriens. Après la dispersion de son ordre, il devint commis au département des affaires étrangères (1796), puis sous-chef à la direction des consulats (1797), et directeur de la première division politique (1807). Il alla en

Russie, assista au Congrès de Châtillon et à celui de Vienne, où il accompagna Talleyrand. Créé comte en 1815, il fut conseiller d'État en service extraordinaire, et resta jusqu'en 1830 chargé de la direction des travaux politiques aux affaires étrangères.

GOWRI (Joseph-Auguste, baron de Stuart). (1780-1854.) — Né à Malines, étudia le droit à Paris, fut, en 1804, nommé auditeur au conseil d'État; en 1805, intendant dans le Tyrol, exerça des fonctions analogues dans la Prusse orientale et à Berlin, en remplacement de Bignon (1808). Rentré en France, il fut nommé sous-préfet d'Orange, préfet de Vaucluse (1809) et des Bouches-de-la-Meuse (1814). Ce département étant tombé aux mains des alliés, il vint à Paris, fut officier d'ordonnance du Roi Joseph. Il se rendit ensuite en Autriche, où il devint chambellan de l'Empereur François. Il était revenu en Belgique (février 1815), lorsque Napoléon quitta l'île d'Elbe; il s'empressa de lui offrir ses services. Napoléon le dépêcha vers l'Empereur d'Autriche (avril) avec pleins pouvoirs pour négocier de la paix; mais il ne put dépasser Linz. Revenu à Paris, il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État.

GRATZ. — Gratz ou Grätz, sur la Muhr, en Styrie, à 180 kil. S. O. de Vienne.

GRISONS (les) (Graubünden). — Rarment jadis une confédération ap-

pelée *Liges Grises*. Ils furent admis dans le corps helvétique en 1798. Le canton possède 90,000 habitants; chef-lieu, Coire (Chur).

GUASTALLA. — Ville d'Italie, sur le Pô, à 27 kilomètres N. E. de Parme; 6,000 habitants. Le duché de Guastalla avait été donné à Pauline Borghèse. Il fut attribué en 1815 à Marie-Louise avec Parme, et à sa mort, cédé au duc de Modène (1847).

GUILLAUME I^{er} (1772-1843). — Fils du stathouder perpétuel Guillaume V

de Nassau; il abandonna la Hollande, envahie par les Français (1795), et ne revint qu'en 1813. Prince d'Orange, il porta le titre de Prince souverain des Provinces-Unies jusqu'au moment où il fut déclaré Roi des Pays-Bas. La Belgique lui échappa en 1830.

GUSTAFSON (le colonel). — Ancien Roi de Suède (1778-1837), sous le nom de Gustave IV. Fils de Gustave III, il avait régné de 1792 à 1809 et avait été remplacé par Charles XIII, son oncle; il portait dans l'exil le nom de colonel Gustafson.

H

HARDENBERG (le prince DE). — Hardenberg (Charles-Auguste) naquit en 1750 à Esseroda (Hanovre), et mourut en 1822. Au service de la Prusse, il négocia le traité de Bâle (1795), remplaça Haugwitz comme ministre des affaires étrangères (1804). Retiré après le traité de Tilsitt (1807), il fut en 1810 créé chancelier d'État et donna une nouvelle organisation administrative à la Prusse. Le titre de prince lui fut conféré en 1814.

HAWKESBURY (Robert Banko Jenkinson, baron DE), comte de Liverpool (1770-1828). — Fils du ministre du même nom, eut le titre de premier lord de la trésorerie en 1812, dans le Cabinet où

figuraient Castlereagh et Bathurst.

HEILBRONN. — Ville du Wurtemberg, sur le Neckar, à 50 kilomètres N. de Stuttgart.

HESSE-DARMSTADT (le grand-duc de). — Louis I^{er} (1755-1830), landgrave de Hesse-Darmstadt en 1790, grand-duc en 1806, fut un zélé protecteur des arts.

HUMBOLDT (Guillaume DE). — Frère d'Alexandre de Humboldt; né à Potsdam en 1767, mort en 1835. Conseiller d'État, il organisa l'Université de Berlin (1810) et fut ministre plénipotentiaire à Vienne. Philologue éminent, on lui doit une étude sur la langue basque.

I

ISABEY. — Jean-Baptiste Isabey (1767-1855), peintre, né à Nancy. C'est Mirabeau qui le décida à se consacrer à la miniature. Il devint le commensal du premier consul et donna son *Général Bonaparte à*

la Malmaison, tableau célèbre. Il fut maître de dessin de Marie-Louise. Talleyrand eut l'idée de lui faire exécuter les portraits des membres du Congrès de Vienne.

J

JACOBI-KLOEVS (Constant-Philippe-Wilhelm). — Né en 1745, d'abord secrétaire privé du baron de Rohe, secrétaire de l'ambassade de Prusse à Vienne, puis secrétaire de légation, résident à Vienne ; en 1788, il fut créé baron, et nommé en 1790 ambassadeur à Vienne ; en 1792, il fut nommé à Londres, où il resta jusqu'en 1816 ; pendant ce temps, il fut plénipotentiaire à Rastadt et souvent rappelé en Prusse par les événements. Il mourut à Dresde, le 10 juillet 1816.

Jaucourt était un protestant zélé.

JAUCOURT (le marquis DE). — Le marquis de Jaucourt (Arnauld-François), né à Paris en 1757, mort en 1852, député à l'Assemblée législative (1791), président du Tribunal (1802), sénateur (1803), membre du Gouvernement provisoire à la chute de l'Empereur Napoléon I^{er} (1814), dirigea le département des affaires étrangères pendant le séjour de Talleyrand à Vienne, accompagna Louis XVIII à Gand, et fut un instant ministre de la marine après les Cent-Jours. Le marquis de

JEAN (l'Archiduc). (1782-1859.) — Fils de Léopold II, était chef, à dix-huit ans, de l'armée autrichienne dans la campagne de Hohenlinden. Il servit en 1805 et battit le prince Eugène en 1809, mais éprouva de cruels échecs à la fin de la campagne. Il était en disgrâce en 1814, et ne rentra aux affaires qu'en 1848.

JERMANOWSKI. — Ce colonel, ou plutôt major, a signé après le général Cambronne, et avec les capitaines Basilewski et Seale, l'appel aux soldats français, daté du golfe Jouan, 1^{er} mars 1815, et qui débute ainsi : « Nous vous avons conservé votre Empereur. » (Voir le *Moniteur* du 21 mars 1815.)

JOUAN (le golfe). — Le golfe Jouan est séparé à l'est par une presqu'île de la rade d'Antibes, et du golfe de Napoule à l'ouest par le cap de la Croisette. Napoléon y débarqua le 1^{er} mars 1815.

K

KALISCH. — Kalisch ou Kalicz, chef-lieu de la voïvodie de ce nom, sur la Prosna, à 224 kilomètres O. S. O. de Varsovie. En 1813, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse y signèrent un traité d'alliance contre Napoléon.

KAUNITZ (Wenceslas-Antoine, prince DE). (1711-1794.) — Ministre de Marie-Thérèse, de Joseph II et de Léopold II d'Autriche. Il est célèbre pour avoir obtenu de Louis XV, par madame de Pompadour, le honteux traité révélé en 1756. Il fit chasser les Jésuites de l'Autriche et se montra enthousiaste de Voltaire et de Rousseau. Sa grande influence sur les puissances étrangères l'avait fait surnommer le *Cocher de l'Europe*.

KNESEBECK (Frédéric, baron DE). (1768-1848.) — Né à Carwe, près de Neu-Ruppin (Brandebourg), il commença sa carrière militaire sous Ferdinand de Brunswick, le vaincu de Valmy et d'Auerstädt. Il se lia avec Scharnhorst. Il prit une grande part à la réorganisation de l'armée prussienne, et se distingua surtout à Bautzen; il était alors premier aide de camp du Roi. C'est lui qui fit le plan des campagnes de 1813 et de 1814. Il fut fait général feld-maréchal. En 1831, il commanda une armée d'observation lors de l'insurrection de la Pologne contre les Russes. Poète, il composa un chant populaire :

Lob des Kriegs (Louange de la guerre), 1805.

KÖNIGSTEIN. — Ville et citadelle du Royaume de Saxe, sur la rive gauche de l'Elbe, au sommet d'un roc escarpé.

KRASINSKI (le comte Vincent). (1782-1858.) — Commanda la cavalerie de la garde polonaise sous Napoléon et, après la mort de Poniatowski, ramena les débris de cette légion en Pologne. Il fut membre du Conseil d'État à Varsovie. Son fils, Napoléon Sigismond, s'est fait connaître comme poète polonais.

KRÜDENER (M. DE). — Fils de la célèbre baronne de ce nom, naquit en 1784; il fut ministre de Russie auprès de la Confédération suisse. Il est surtout célèbre par son duel à Berlin avec le jeune Mursiana, qu'il eut le malheur de tuer.

KRUKOWIECKI (le général). (1770-1850.) — Devait jouer un rôle dans l'insurrection polonaise de 1831. Lorsque le général Skrzynecki fut destitué, le gouvernement insurrectionnel renversé (nuit du 15 août), le général Krukowiecki reçut le titre de président, et on lui adjoignit des ministres responsables. Le feld-maréchal Paskiewitch ne voulut traiter qu'avec lui de la reddition de Varsovie, après un

affreux bombardement (8 septembre). On l'exila; mais il obtint

bientôt l'autorisation de rentrer à Varsovie, où il est mort.

L

LABRADOR (le marquis DE). — Pedro-Gomez-Havela, marquis de Labrador, né à Valencia d'Alcantara (Estramadure), est mort à Paris en 1850. Ancien ministre du Roi d'Espagne Charles IV à Florence, il accompagna Ferdinand VII à Bayonne, resta en France jusqu'en 1814, fut ambassadeur d'Espagne au Congrès de Vienne, puis à Naples et enfin à Rome. Il adhéra à la cause de Don Carlos et fit sa carrière en France. C'est lui qui négocia le mariage du Roi avec Marie-Christine des Deux-Siciles, mère de l'ex-Reine Isabelle. M. de Labrador a publié à Paris, en 1849, des *Mélanges sur sa vie publique et privée*.

LA HARVE (Frédéric-César). — Né à Rolle (pays de Vaud) en 1754. S'étant rendu à Saint-Petersbourg (1782), il y devint le précepteur du futur Empereur Alexandre 1^{er}. Rentré en Suisse (1795), il fut un des directeurs de la République helvétique (1798); il s'expatria de nouveau en 1800. En 1814, il réunit, grâce à la bienveillance de son ancien élève, à constituer un canton de Vaud indépendant du canton de Berne. Il mourut en 1838.

LAON. — Chef-lieu du département de l'Aisne, à 131 kilomètres N. E. de Paris; 6,414 habitants. Na-

poléon y lotta contre Blücher les 9 et 10 mars 1814, sans pouvoir exécuter le plan qu'il avait conçu, par suite des fautes de ses lieutenants.

LARZNAU. — Lefébure (Joseph de Reichtenburg) vint à Paris en 1802 en qualité de commis d'ambassade; nommé secrétaire d'ambassade, il fut successivement secrétaire antique spécialement détaché à la chancellerie d'État de Vienne, et conseiller de Cour.

LÉTATIONS (les). — Parties des États romains gouvernées par des légats. On entendait par là, en 1815, le Bolonais et le Ferrarais.

LEIPZIG. — A 100 kilomètres N. O. de Dresde, est la principale ville de commerce du Royaume de Saxe; de nombreuses batailles furent livrées sous ses murs et dans ses environs; la plus célèbre est celle des 17-19 octobre 1813, où Napoléon perdit la domination de l'Allemagne et à la suite de laquelle presque toute son armée fut désorganisée. Il y a trois foires à Leipzig: au 1^{er} novembre, à Pâques et à la Saint-Michel. Plus de 20,000 marchands d'Europe, d'Asie et d'Amérique s'y donnent rendez-vous. Il s'y fait près de 800 millions d'affaires; la foire de Pâques est consacrée à la librairie.

LIXEN (la principauté de la). — Cheflieu Abrenfels-sur-le-Rhin, une des plus petites de l'Allemagne; elle a été incorporée au grand-duché de Bade en 1815.

LIECHTENSTEIN (la principauté de). — Située entre le Tyrol et la Suisse, cheflieu Vaduz; ne compte aujourd'hui même que 8,000 habitants.

LIÈGE. — Ancien évêché souverain, fut réuni à la France par le traité de Lunéville et lui resta jusqu'en 1814; il fut alors attribué aux Pays-Bas; il appartient aujourd'hui à la Belgique. La ville a 85,000 habitants.

LIMBOURG (le). — Se divise en Limbourg hollandais et Limbourg belge. Le premier a pour cheflieu Maëstricht; le second, Maastricht. A la séparation de la Belgique, il fut partagé entre elle et la Hollande.

LINZ. — Capitale de la Haute-Autriche, sur le Danube, à 154 kilomètres O. de Vienne; 20,000 habitants.

LOUIS XVIII (Louis-Stanislas-Xavier). — Né à Versailles le 17 novembre 1755, il mourut à Paris le 16 septembre 1824. Il porta d'abord le titre de comte de Provence, épousa, le 14 mai 1771, Louise-Marie-Joséphine de Savoie, fille de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne. A l'avènement de Louis XVI, il prit le titre de Monsieur. Il présida le premier bureau de l'assemblée des

notables (1787). Compromis dans la conspiration de Favras (1790), il quitta Paris en même temps que le Roi (20 juin 1791) et réussit à gagner la frontière par la route de Manbeuge. A la mort de Louis XVI (21 janvier 1793), il prit le titre de Régent, et à la mort de Dauphin (Louis XVII), celui de Roi (6 juin 1795). Il séjourna successivement à Vérone, à Mitau, à Varsovie, à Hartwell. C'est à Hartwell qu'il perdit la princesse Joséphine de Savoie, le 10 novembre 1810. Son règne commença le 6 avril 1814, lorsque le Sénat impérial l'appela au trône; mais, le faisant remonter à la mort de Louis XVII, il signa ses premiers actes de la dix-neuvième année de son règne.

LÖWENHJELM (M. DE). — Gustave-Charles-Frédéric Löwenhjelm, né à Stockholm en 1771, petit-fils du chef du parti des Bonnets, eut pour mère une Forson. Il était aux côtés de Gustave III lorsque ce prince fut assassiné (1792); il fut fait prisonnier dans la guerre de Finlande (1808); aide de camp de Bernadotte, il contribua à l'annexion de la Norvège à la Suède; il fut ambassadeur de Suède à Paris jusqu'à la veille de sa mort (1856).

LUCQUES. — République italienne; subit le joug de Pise en 1262, puis recouvra sa liberté. Napoléon la donna à sa sœur Élisa (duché de Lucques et Piombino). En 1815, elle fut attachée à l'ancienne Reine d'Étatie. Le fils de cette dernière,

ayant hérité du duché de Parme, céda Lucques à la Toscane (1847).

LUSACE. — La Lusace (Lausitz) formait anciennement deux margraviats indépendants, la Haute et la Basse-Lusace. En 1815, la Prusse reçut la Basse-Lusace, qui fait actuellement partie de la province de Brandebourg; on y remarque entre

autres villes, Kottbus. Une partie de la Haute-Lusace fut incorporée à la Silésie (Gœrlitz, etc.); le reste est demeuré à la Saxe.

LUXEMBOURG. — Ville capitale du grand-duché de Luxembourg; fut une forteresse fédérale, dont la Prusse fournit la garnison de 1815 à 1867.

M

MACDONALD (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre). (1765-1840.) — D'une famille noble originaire d'Irlande, naquit à Sancerre (Cher). Le passage du Wahal sur la glace (1795) lui valut le grade de général de division. Il fut battu par Souwaroff à la Trébie (1799). Il seconda Bonaparte au 18 brumaire, mais tomba en disgrâce à cause de son amitié pour Moreau. Sa conduite à Wagram lui valut le bâton de maréchal et le titre de duc de Tarente. On le retrouve dans la campagne d'Allemagne et dans celle de France. Louis XVIII le fit pair de France et, après les Cent-Jours, le chargea de licencier l'armée de la Loire. Il devint alors grand chancelier de la Légion d'honneur.

MANTOUAN (le). — Appartenait à l'Autriche quand Napoléon le conquit en 1797; l'Autriche le reprit en 1814. La ville de Mantoue compte 30,000 habitants.

MARCHAND (Jean-Gabriel, comte). (1765-1851.) — Né près de Saint-

Marcellin (Isère). Avocat, il était l'ami de Barnave, dont il épousa la cousine germaine. Il fit les campagnes d'Italie et du Rhin, fut nommé général de division en 1805 et alla en Espagne en 1812; il était à la bataille de la Moskowa; en 1814, il chassa les Autrichiens de Chambéry. Commandant la 7^e division militaire, il voulut s'opposer à la marche de Napoléon; mais La Bédoyère l'abandonna, et il resta presque seul. Cela ne l'empêcha pas de comparaître devant le conseil de guerre de Besançon, le 25 juin 1816; il fut d'ailleurs absous, mais mis à la retraite. En 1837, Louis-Philippe le nomma pair de France.

MARIE-CAROLINE (la Reine). — Marie-Caroline (1752-1814), Reine de Naples, était fille de l'Empereur d'Allemagne François I^{er} et de Marie-Thérèse, et sœur de Marie-Antoinette, Reine de France. Elle épousa, en 1768, Ferdinand I^{er}, Roi de Naples; elle eut pour favori le célèbre ministre Acton; elle mourut à Vienne. Marie-Amélie,

femme de Louis-Philippe I^{er}, était sa fille.

MARIE-LOUISE. — L'Archiduchesse Marie-Louise (1791-1847), fille de l'Empereur François I^{er} et de sa première femme Marie-Thérèse de Naples, avait été Impératrice des Français de 1810 à 1814. Elle était alors retirée à Schœnbrunn avec le Roi de Rome, son fils. Elle fut duchesse de Parme en 1815.

MARIOTTI (le chevalier). — Après avoir servi dans le régiment provincial corse de 1778 à 1790, il émigra et entra au service de Gènes; en 1800, il reprit du service en France comme chef de brigade adjudant général. Il fut nommé consul à Livourne le 9 juillet 1814, et y mourut le 3 janvier 1827.

MASSÉNA (André). (1758-1817.) — Né près de Nice, fils d'un marchand de vin. Il servit longtemps sous l'ancien régime sans obtenir d'avancement, mais devint promptement général de division sous la République (1793). Bonaparte, qui lui devait la victoire de Rivoli, le surnomma l'*Enfant chéri de la victoire*. Il s'immortalisa par ses belles opérations autour de Zurich (25 septembre 1799), et préserva la France d'une invasion imminente. En 1800, il défendit Gènes. Maréchal de l'Empire (1804), vainqueur à Caldiero (1805), il conquit le Royaume de Naples (1806) et fut fait duc de Rivoli; il sauva l'armée française à Esling (1809), et reçut

le titre de prince. Ayant échoué en Portugal devant les lignes de Torres-Vedras, que défendait Wellington, il fut disgracié (1811). En 1813, il eut le commandement de la 8^e division militaire, que lui conserva Louis XVIII. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours.

MAXIMILIEN-JOSEPH I^{er}. — Maximilien-Joseph I^{er} (1756-1825), de la ligne des Deux-Ponts Birkenfeld, fut Électeur de Bavière en 1799 et Roi en 1805. Une de ses filles épousa l'Empereur François II; une autre, le prince Eugène de Beauharnais.

MAYENCE. — Sur la rive gauche du Rhin, presque en face de l'embouchure du Mein (36,000 habitants); siège primatial de Germanie, illustré par saint Boniface; résidence des archevêques - électeurs de Mayence; la ligue du Rhin y fut fondée en 1247; Gutenberg y inventa l'imprimerie vers 1440; prise et perdue par la France (1792-1793), elle nous fut cédée par le traité de Campo-Formio, devint la capitale du département du Mont-Tonnerre; en 1814, elle fut donnée au grand-duché de Hesse-Darmstadt; elle devint forteresse fédérale en 1815.

MEIN (le). — Rivière d'Allemagne, prend sa source en Bavière, arrose Bayreuth, Wurzburg, Francfort, et se réunit au Rhin devant Mayence.

METTERNICH (le prince DE). — Clément-Wenceslas-Népomucène-Lo-

thaire, comte, puis prince de Metternich (1773 - 1859), naquit à Coblenz; son père était ministre d'État. Il étudia à Strasbourg, où il eut pour condisciple Benjamin Constant, puis à Mayence. Nommé ministre de l'Empereur à La Haye, les victoires des Français l'empêchèrent d'occuper ce poste. Il épousa le 27 septembre 1795 la petite-fille de Kaunitz, accompagna son père à Rastadt (1798), fut nommé ministre à Dresde (1800), à Berlin (1803), et, après la bataille d'Austerlitz, à Paris (1806). Au mois d'avril 1809, il fut rappelé au moment où commençait la guerre de la quatrième coalition. Après la conclusion du traité de Vienne, il devint chancelier d'État et ministre des affaires étrangères (8 octobre 1809), conseilla à l'Empereur François 1^{er} de donner à Napoléon sa fille Marie-Louise, subit l'alliance défensive et offensive française, en 1812, s'en affranchit en mai 1813, après sa célèbre entrevue de Dresde avec Napoléon; il rompit le Congrès de Prague et s'unifia, contre la France, à la Russie et à la Prusse (août 1813). On le retrouve à Francfort, à Châtillon, à Vienne, aux divers congrès qui se sont tenus sous la Restauration. Il resta au pouvoir comme ministre dirigeant jusqu'en 1848, année où il dut se réfugier à Londres. Il est mort le lendemain de la bataille de Magenta. Veuf d'Éléonore de Kaunitz, il s'était remarié en 1827 à la comtesse de Leikham, et en 1831 à la comtesse de Zichy-Ferraris; de sa seconde

femme il eut Richard, prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris sous Napoléon III, qui vient de publier les Mémoires de son père.

MONTBAZON (prince Charles-Alexis-Gabriel, duc de) et de Bouillon. — Pair de France, né en 1764, émigra en 1794; devenu feld-marschall-lieutenant autrichien, il combattit contre la France à Wagram; reprit en France son rang de duc et pair en 1814.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (madame de). — Petite-fille du marquis Le Tellier de Courtauvencq, descendant de Louvois; elle épousa le comte Élisabeth-Pierre de Montesquiou-Fezensac (1764-1834), qui, après avoir été attaché au comte de Provence (plus tard Louis XVIII) comme écuyer, devint sous l'Empire président du Corps législatif et grand chambellan à la place de Talleyrand, devenu vice-grand électeur, et finalement pair de France. Elle fut nommée en 1810 gouvernante des Enfants de France; elle avait accompagné à Vienne le Roi de Rome (1816).

MONTGELAS (le comte de). — Le comte de Montgelas, né à Munich en 1759, mort en 1838, issu d'une famille de la Savoie, fut principal ministre de Maximilien-Joseph 1^{er} et surnommé le *Pombal bavarois*.

MONTROND (la comtesse de). — Morte en 1827, à quatre-vingt-deux ans; femme auteur. Elle avait eu deux fils:

le comte Édouard, sous-préfet sous l'Empire, mort en 1842, et Casimir, fort lié avec Talleyrand. Ce dernier avait été envoyé à Vienne par Bonaparte ; et M. de Jaucourt écrivait de Gand à Talleyrand qu'on avait promis deux cent mille livres de rente à Montrond s'il parvenait à ébranler la fidélité du prince de Bénévent ; ce qui n'empêchait pas M. de Jaucourt d'ajouter : « Je suis plus disposé à le croire à la jacobinière qu'à Bonaparte. » C'est le même personnage qui reçut l'ordre en 1812 de quitter Paris. Il alla faire ses adieux à M. de Talleyrand, qui lui dit en parlant de l'Empereur, qui avait donné l'ordre d'expulsion contre lui : « Du train dont cet homme mène les choses, avant deux ans, il aura ramené les Bourbons, sans nous faire passer par le Roi de Rome. » Montrond s'empessa d'aller raconter la prédiction de Talleyrand au comte de Provence.

MORHAU, architecte. — De Lagarde, dans ses *Fêtes et souvenirs du Congrès de Vienne* (t. I, p. 755), désigne M. Moreau comme un architecte rempli de talent.

MULLINEN (Nicolas-Frédéric DE). — Fils d'un avoyer du canton de Berne, naquit en cette ville le 1^{er} mars 1769. Il était membre du grand conseil avant la Révolution. En 1801, il fut choisi comme président de la commission d'administration du district de l'Oberland, et l'année suivante fut l'un des chefs de la révolte contre le gou-

vernement. Demandé par Bonaparte comme ambassadeur, il fut, après l'acte de médiation, élu membre du petit et du grand conseil, puis avoyer. Une maladie l'empêcha de remplir au Congrès de Vienne la mission qu'on lui avait confiée. Il fut longtemps avoyer, deux fois président de la Confédération, et mourut le 15 janvier 1833.

MUNSTER (le comte DE). — Munster (Ernest-Frédéric-Herbert), né à Osnabruck en 1706, mort en 1839, contribua beaucoup, comme envoyé de l'électeur de Hanovre, Roi d'Angleterre, à former plusieurs coalitions contre la France. A la paix (1814), il fut le véritable régent de Hanovre sous le titre de lord Marshall ; il fut également le tuteur du jeune duc de Brunswick (Charles), qui lui chercha querelle à sa majorité. Devenu odieux aux Hanovriens eux-mêmes, il fut, après 1830, remplacé par le duc de Cambridge à la tête de l'électorat. — Wilhelmine-Charlotte, sœur du duc de Schaumbourg, comtesse de la Lippe, née en 1783, fut mariée le 7 novembre 1814 au comte de Munster.

MURAT (Joachim). — Murat naquit en 1771, à la Bastide-Fortunière (Lot). Il s'enrôla lors de la Révolution, fut aide de camp de Napoléon Bonaparte, et déploya une éclatante valeur en Italie et en Égypte. Il coopéra au 18 brumaire, eut le commandement de la garde consulaire et épousa Caroline, sœur du premier consul. Il s'illustra à Marengo, fut fait maréchal en 1804,

grand-duc de Clèves et de Berg en 1806. Après les batailles d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland, il fut chargé d'envahir l'Espagne; il succéda à Joseph Bonaparte comme Roi de Naples en 1808. Après la campagne de Russie, il regagna en toute hâte ses États, assista encore à la journée de Leipzig, puis abandonna

l'alliance de Napoléon (janvier 1814). Après les événements que retrace Talleyrand, Murat, défait à Tolentino le 2 mai 1815, et obligé de fuir, gagna la Corse, où il resta jusqu'au 28 septembre, débarqua inopinément à Pizzo (Calabre), et fut, après jugement sommaire, fusillé le 13 octobre 1815.

N

NAPOLÉON. — Fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino, né à Ajaccio le 15 août 1769, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821. Lieutenant en second en 1785, général de brigade en 1793, général en chef de l'armée d'Italie en 1796, premier consul en 1799, Empereur en 1804. Il avait épousé en 1796 Joséphine Beauharnais; divorcé, il épousa en 1810 Marie-Louise, Archiduchesse d'Autriche. Il séjourna à l'île d'Elbe du 4 mai 1814 au 26 février 1815.

gue, et plus encore au Congrès de Vienne. Chancelier de l'Empire russe, il a été remplacé en 1856, après le traité de Paris, auquel il participa, par le prince Alexandre Gortschakoff, comme ministre des affaires étrangères. On lit dans le *Moniteur universel* du 21 novembre 1814 : « Ce ministre (M. de Nesselrode) jouit de la plus grande confiance auprès de son Souverain. Il est tellement surchargé d'affaires, qu'il prend peu de part aux fêtes de la Cour. »

NEISSE. — Ville de la Silésie prussienne, sur la deuxième Neisse, à 50 kilomètres S. O. d'Oppeln. 12,000 habitants.

NEUKOMM (Sigismund). — Compositeur allemand (1778-1858), né à Salzbourg, mort à Paris. Il était venu à Paris au moment du mariage de Marie-Louise avec Napoléon I^{er}. Il composa un *Te Deum*, exécuté à Notre-Dame lors de l'entrée de Louis XVIII. Il accompagna M. de Talleyrand à Vienne et composa, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le *Requiem* dont il est question dans la lettre XLIV.

NESSELRODE (le comte DE). — Né à Lisbonne en 1780, mort en 1862. Le comte de Nesselrode appartenait à une famille noble originaire de Westphalie et fixée en Livonie. Après avoir été attaché à différentes ambassades, notamment à celle de Paris, il fut appelé par Alexandre I^{er} à la chancellerie diplomatique de campagne, joua un rôle important au Congrès de Pra-

NEY (Michel, prince de la Moskowa). — Né à Sarrelouis (1769-1815). Duc d'Elchingen, prince de la Mos-

kowa, maréchal de l'Empire (1804). On sait l'héroïsme qu'il déploya dans la campagne de Russie. En 1814, il fut envoyé en Franche-Comté; en mars 1815, il se rallia à Napoléon et combattit à Waterloo; il fut condamné à mort et fusillé sous la seconde Restauration (7 décembre 1815). Wellington, dans ses Mémoires, qui sont entre les mains de son fils, raconte qu'il fit une démarche auprès du Roi Louis XVIII pour sauver la tête du maréchal Ney, et que le Roi lui tourna le dos.

NICOLAS (le grand-duc). — Depuis, Nicolas I^{er}, Empereur de Russie (1796-1855), troisième fils de Paul I^{er}; resta éloigné des affaires pendant tout le règne d'Alexandre; il lui succéda en 1825, par suite de la renonciation de son frère Constantin; il se caractérisa pendant tout son règne par sa sévé-

rité et ses idées d'absolutisme. Il mourut pendant la guerre de Crimée. Il est le père d'Alexandre II (1855-1881) et le grand-père d'Alexandre III.

NOAILLES (ALEXIS DE). (1783-1835.) — Fils du général de ce nom, qui mourut dans les Antilles en 1804; sa mère avait péri sur l'échafaud révolutionnaire. Il se chargea, en 1809, de répandre la bulle d'excommunication contre Napoléon I^{er}; fut arrêté, puis remis en liberté, grâce à l'intervention de son frère, qui servait dans l'armée; il rejoignit Louis XVIII à Hartwell, fut aide de camp du comte d'Artois, ambassadeur de France à Vienne pendant le Congrès, ministre d'État, député, etc. Au Congrès, il fut rapporteur de la commission des affaires d'Italie. Son frère avait été tué au passage de la Bérésina.

O

OCCHIO-BELLO. — En Vénétie, province de Rovigo, sur le Pô. 3,500 hab.

ORLÉANS (le duc d'). (1773-1850.) — Le futur Roi Louis-Philippe, d'abord duc de Chartres, assista comme aide de camp de Dumouriez aux batailles de Valmy, de Jemmapes et de Nerwinden, se réfugia en Angleterre quelques mois avant l'exécution de son père, Philippe-Égalité. Il avait épousé en 1809 Marie-Amélie, des Deux-Siciles (1782-1866), fille de Ferdinand I^{er}, et en avait eu déjà deux fils, le duc de Chartres, plus tard

duc d'Orléans et Prince royal (1810-1842), et le duc de Nemours, né à Paris le 26 octobre 1814.

OSTENDE. — Port de mer, sur la mer du Nord, à 22 kilomètres O. de Bruges (Flandre occidentale).

OUDINOT (duc de Reggio). — Né à Bar-le-Duc (1767-1847); duc de Reggio, maréchal de l'Empire après Wagram (1809); envoyé en Lorraine par Louis XVIII.

OXFORD (lord). — Descendant du fameux Robert Hasley, comte d'Ox-

ford, ministre de la Reine Anne, fondateur de la Bibliothèque Hasleynne (1661-1724). Le sixième

et dernier comte d'Oxford est mort le 19 janvier 1853. Ce titre est donc éteint.

P

PALMELLA (le duc de). — De Souza-Holstein, duc de Palmella, né à Turin en 1786, mort en 1850; fut régent du Portugal en 1830 et fit prévaloir la cause de Dona Maria sur celle de Dom Miguel.

PATKUL. — Le Livonien Patkul, né en 1660, fut roué et écartelé à Kazimierz (Pologne) en 1707, sur l'ordre de Charles XII.

PAULOWNA (Alexandra). — La grande-duchesse Alexandra, née en 1783, avait épousé en 1799 l'Archiduc Joseph, palatin de Hongrie; elle était morte en 1804.

PIE VII (Chiaromonti). — Né à Césène en 1742, évêque d'Imola, cardinal (1785); il fut élu dans le conclave de Venise en 1800; il signa le Concordat avec la France (1801), et vint à Paris sacrer Napoléon. En 1806, il se vit enlever Bénévent, donné à Talleyrand, et Pontecorvo, donné à Bernadotte. Rome fut militairement occupée (2 février 1808). Le Pape, enlevé de sa capitale (5 juillet 1809), alla à Savone, puis à Fontainebleau (juin 1812). Il traversa la France en grande pompe pour retourner dans ses États. Un de ses premiers actes fut le rétablissement des Jésuites (5 avril 1814). Murat le chassa de Rome en 1815, mais il y

retra presque aussitôt et donna asile à la famille Bonaparte. Il mourut en 1823, deux ans après Napoléon.

PROMBINO. — Chef-lieu d'une principauté donnée par Napoléon à sa sœur Élisa, et qui retourna depuis à la Toscane. L'île d'Elbe en dépendait. La ville a 1,900 habitants.

PLAISANCE. — De 1342 à 1544, Plaisance fit partie du duché de Milan; elle fut ensuite donnée au duché de Parme constitué pour le prince Farnèse, fit partie du département du Taro (1802), puis fut restituée au duché de Parme en 1815. Les Autrichiens avaient le droit de mettre garnison dans la citadelle de Plaisance. Sous l'Empire, l'architrésorier Lebrun fut duc de Plaisance.

POLIGNAC (Armand-Jules-Marie-Héraclius, comte, puis duc de). (1771-1847). — Émigra à la suite du comte d'Artois, trempa dans la conspiration de Cadoudal, fut condamné à mort, et, sur les instances de l'Impératrice Joséphine, envoyé dans une maison de santé; il rejoignit Monsieur à Vesoul. En 1830, il fut exclu de la Chambre des pairs pour refus de serment. Son frère cadet, le prince de Polignac (1780-1847), était, on le sait, premier ministre de Charles X lors de la révolution de juillet.

PONIATOWSKI (Stanislas). — Roi de Pologne de 1764 à 1795, mort à Saint-Petersbourg en 1798.

PORENTROY. — Les évêques de Bâle l'acquirent en 1271. Occupée par les Français (1793), cette ville fut un instant le chef-lieu du département du Mont-Terrible, puis d'un arrondissement. En 1815, elle fut donnée au canton de Berne.

Pozzo di Borgo (le comte). — Le comte Pozzo di Borgo (Charles-André), né près d'Ajaccio en 1764, mort à Paris en 1842, ancien secrétaire de Paoli, se déclara contre la famille Bonaparte, servit différentes puissances, et en dernier lieu la Russie. L'Empereur Alexandre le nomma son représentant au Congrès de Vienne, puis à Paris.

PRESBOURG. — Ville de Hongrie, sur le Danube, à 70 kilomètres E. de Vienne. 50,000 habitants.

PRÉSIDES (les). — Côte de Toscane

qui avait appartenu à la république de Sienne, incorporée au grand-duché de Toscane, et que Philippe II, Roi d'Espagne, se réserva par le traité de Câteau-Cambrésis (1559). On l'appelait *Stato delli Presidii* parce que les Espagnols y tenaient garnison (*presidio*). C'étaient, de l'embouchure de l'Ombrone à la frontière romaine, Orbitello, Porto d'Ercole, Monte-Filippo, Monte-Argentaro, Porto San-Stefano, Telamone, dépendances administratives du Royaume de Naples. La principauté de Piombino et l'île d'Elbe, fief d'un prince napolitain sous la suzeraineté du Roi de Naples, en faisaient également partie. Le droit de tenir garnison dans l'île d'Elbe appartenait au grand-duc de Toscane; de 1801 à 1814, les Présides appartenirent au Roi d'Étrurie, puis à la France.

PULAWY. — Ville de Pologne, sur la Vistule, à 42 kilomètres N. O. de Lublin. Riche et célèbre château des Czartoryski.

R

RADEZKY (Jean-Joseph - Venceslas-Antoine-Francis-Charles), comte de Radetz. (1766-1858). — Était né à Tzrebnitz, en Bohême. Il fit ses premières armes contre les Turcs, assista plus tard à la bataille de Marengo, fut chef d'état-major du prince de Schwarzenberg durant la campagne de France. L'Empereur Ferdinand le fit feld-maréchal en 1836. Il abandonna Milan révolté, le 22 mars 1848, y rentra à la suite

de ses victoires sur le Roi Charles-Albert. Celui-ci, complètement défait à Novare, dut abdiquer en faveur de son fils Victor-Emmanuel II (23 mars 1849). Gouverneur général du Royaume lombard-vénitien, il prit sa retraite en 1857 et mourut à Milan. Les Autrichiens perdirent la Lombardie l'année qui suivit sa mort.

RADZIWILL (Antoine-Henri, prince d'Olyka, de Niesvesz et Mir). (1775-

1839.) — Avait épousé la fille du prince Ferdinand de Prusse ; il fut, en 1815, lieutenant du Roi de Prusse dans le duché de Posen. Il se distingua comme mathématicien et comme musicien.

RAZOUKOWSKY (André). (1752-1836.)

— D'une famille cosaque de l'Ukraine, était le fils du comte Cyrille, hetman de la Petite-Russie et feld-maréchal à vingt-deux ans. Il fut conseiller privé. Ambassadeur au Congrès de Vienne et prince (1815). Son frère Alexis fut ministre de l'instruction publique. C'est à ce dernier que furent adressées les *Lettres du comte de Maistre sur l'éducation*.

REDORTE (David-Maurice-Joseph-Mathieu, comte DE LA). (1768-1833.)

— Né à Sainte-Affrique, il servit d'abord aux Indes orientales, fit les campagnes sur le Rhin et fut attaché à la division de Macdonald en Hollande et à l'armée de Sambre-et-Meuse. En Italie, on lui dut la prise de Terracine, et il fut nommé général de division (1799). Il combattit sous l'Empire en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Espagne ; il fut créé pair en 1823. Il avait épousé une demoiselle Clary, belle-sœur du Roi Joseph et de Bernadotte.

REICHENBACH. — Ville de la Silésie prussienne, sur la Peila, à 70 kilomètres S. O. de Breslau.

REPNINE (le prince). — Le fameux Repnine, négociateur du traité de

Kainardji (1773), était mort le 24 mai 1801 ; l'Empereur Alexandre confia alors à son petit-fils, le prince Nicolas Wolkonski, le titre de prince Repnine. Ce prince Repnine (1778-1845) suivit la carrière militaire, fut fait prisonnier à Austerlitz, recouvra sa liberté au traité de Tilsitt, commanda la cavalerie de l'armée de Wittgenstein dans la campagne de Russie, fut fait lieutenant général en 1813. Après la bataille de Leipzig, il fut gouverneur général du Royaume de Saxe. Plus tard, il gouverna la Petite-Russie et entra au conseil de l'Empire (1835).

REUSS (Maison de). — Trois branches : 1^o Reuss-Schleitz et Reuss-Schleitz-Koestritz ; 2^o Reuss-Lobenstein ; 3^o Reuss-Ebersdorf.

RICARD (le général). — Étienne-Pierre-Sylvestre Ricard (1771-1843), né à Castres, s'engagea lors de la Révolution, fut aide de camp de Soult, général de brigade en 1806, se distingua à Wagram, à la Moskowa, à Lutzen, à Montmirail. Il se rallia aux Bourbons. Étant au Congrès de Vienne, il conseilla, pour arrêter Napoléon, de former un camp d'observation, dont les soldats furent les premiers à se rallier à la cause bonapartiste. Il se rendit à Gand auprès de Louis XVIII. Pair de France, sa santé débile le contraignit à la retraite dès 1821.

RICHELIEU (le duc DE). — Armand-Emmanuel-Sophie Septimanie du

Plessis, duc de Richelieu (1766-1822), petit-fils du maréchal de Richelieu; était auprès de Louis XVI lors de l'invasion du palais de Versailles, le 5 octobre 1789. Il émigra, prit service dans l'armée russe, assista à la prise d'Ismail (1790). L'Empereur Alexandre le nomma en 1803 gouverneur d'Odessa, dont il fit un port si florissant. Revenu en France en 1814, Richelieu suivit le Roi Louis XVIII à Gand; il succéda au mois de septembre 1815 à M. de Talleyrand comme ministre des affaires étrangères, et eut la présidence du conseil. En cette qualité, il signa le traité du 20 novembre 1815; il quitta le ministère le 29 décembre 1818; une récompense nationale lui ayant été votée par les Chambres, il en fit bénéficier les hospices de Bordeaux. Après le meurtre du duc de Berry, il remplaça M. Decazes comme premier ministre, mais se retira le 14 décembre 1821.

RIVIÈRE (le marquis DE). — Charles-François de Riffardeau, marquis de Rivière (1765-1828), né à la Ferté-sur-Cher, suivit le comte d'Artois dans l'émigration, remplit une mission importante en Vendée, fut pris, mais s'échappa. Il trempa dans le complot de Cadoudal (1804). Condamné à mort, il dut son salut à l'Impératrice Joséphine et fut interné au fort de Joux. Lieutenant général, il se chargea de poursuivre Murat en Corse (1815). Nommé ambassadeur à Constantinople, le marquis de Rivière signa un traité de douanes préjudiciable à notre

commerce, ce qui provoqua son rappel. Capitaine des gardes de Monsieur, puis du Roi Charles X, il fut gouverneur du comte de Chambord.

ROHAN (Victor, prince DE). — Frère puîné du prince de Rohan-Guéméné (1764-1835). Il était grand chambellan de France quand la Révolution éclata. Il émigra en 1791, entra au service de l'Empereur d'Allemagne, qui le nomma général-major et lui fit épouser l'aînée des princesses de Courlande, remariée, après deux divorces consécutifs, au prince de Troubetzkoï et au comte de Schulenburg. Il fut blessé à Ulm (1805), fut enveloppé dans la disgrâce de Mack, puis réintégré dans l'armée comme feld-maréchal-lieutenant. En 1814, il reprit en France ses fonctions de chambellan et ses titres. Il se retira en Autriche en 1830.

ROI DE ROMÉ (le). — Fils de Napoléon I^{er} et de Marie-Louise. Ce jeune prince (1811-1832), né à Paris, fut emmené à Vienne en 1814. Il reçut de l'Empereur François, son grand-père, le titre de duc de Reichstadt (Bohême), et il mourut à Vienne en 1832, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie hongrois Giulay.

RONCO (le). — Arrosee Forli et tombe dans l'Adriatique, après avoir laissé à sa gauche Ravenne.

ROSARI (Giovanni). (1766-1837.) — Né

à Parme, fut un célèbre médecin. Reçu docteur en 1785, il alla se perfectionner au dehors; il séjourna à Florence (1787), à Paris (1791), puis se rendit en Angleterre (1793), à Milan (1795); il vit arriver les Français sous Bonaparte. Patriote ardent, et à ce titre ennemi de l'Autriche, il publia le *Journal des amis de la liberté*. Il devint successivement recteur de l'Université de Pavie, secrétaire général du ministère de l'intérieur à Milan, puis inspecteur général de la salubrité publique; il était en même temps chef de deux grandes cliniques. Sa théorie du *contra stimulus* opéra une véritable révolution dans la thérapeutique. C'est le 4 décembre 1814 qu'il fut compromis dans une conspiration contre l'Autriche et enfermé dans la citadelle de Mantoue. Durant sa captivité, il traduisit Goëthe, Schiller et Wieland, fit des observations sur la nature des fièvres intermittentes. Parmi ses nombreux ouvrages, nous remarquons : *Compendio della dottrina di Giov. Brown* (1792); *Il preteso genio d'Ippocrate* (1798); *Storia dell' epidemia di Genova* (1800). En 1810, il avait fondé à Milan un journal très-estimé, *Annali di scienze e lettere*, avec Ugo Foscolo et Michele Leoni.

ROUEN. — Attaché à la légation française à Weimar (1813); commis à la division du secrétariat (1813); rédacteur à la division du Nord (1815); deuxième secrétaire à Turin (17 juillet 1816); premier se-

crétaire à Turin (21 octobre 1819); résident et consul général en Grèce (31 décembre 1828); résident à Nauplie (15 mai 1833); ministre plénipotentiaire à Rio de Janeiro (2 novembre 1836); mis à la retraite (27 octobre 1841).

ROUSSEL D'HURBAL (Nicolas-François). (1763-1849.) — Né à Neufchâteau (Vosges). Cadet au régiment de Kaunitz (infanterie) au service de l'Autriche, premier lieutenant en 1789, colonel, général-major en 1809, admis au service de France comme général de brigade en 1811, général de division en 1812, inspecteur général de cavalerie en 1815, gouverneur de la 17^e division militaire en 1823, retraité en 1832. Il était baron de l'Empire du 28 septembre 1813; il devint vicomte de la Restauration le 17 août 1822. Le nom du général vicomte Roussel d'Herbal, et non d'Arbal, comme l'écrivit Talleyrand, est inscrit au côté est de l'arc de triomphe de l'Étoile.

RUFFO (le comte), prince Alvar. — Ministre du Roi de Naples à Paris en 1797 et 1798. Il ne put empêcher la guerre entre la République française et les Deux-Siciles. Il sut échapper aux Français dans Rome. Il alla sous l'Empire en Portugal, puis au Congrès de Vienne, resta accrédité auprès du Gouvernement autrichien. En 1821, il rejoignit à Laybach son Souverain, qui avait dû quitter Naples. Il mourut à Vienne en 1825.

RUSSIE (l'Impératrice de). — Élisabeth-Alexievna (1779-1826), fille du margrave de Bade-Dourlach,

fut mariée en 1793 au grand-duc Alexandre, plus tard Empereur de Russie.

S

SAINT-ÉTIENNE. — Premier Roi chrétien et catholique de Hongrie, apôtre de la Hongrie (997-1038). Le Pape Sylvestre II lui envoya une couronne qui sert encore au couronnement des Rois de ce pays (Empereurs d'Autriche). L'Ordre de Saint-Étienne fut institué par l'Impératrice Marie-Thérèse. Il a pour insigne la croix de Hongrie suspendue à un ruban rouge liséré de vert.

SAINT-MARS. — Traducteur au ministère des affaires étrangères (1804-1808); attaché à Madrid (1812); sous-chef de division du Midi (1814); secrétaire d'ambassade au Brésil; secrétaire à Munich (1816); détaché au Congrès (1814-1815); premier secrétaire à Vienne (1818); commissaire de la navigation du Rhin à Mayence (6 août 1824).

SAINT-MARSAN (le marquis de). — Antoine-Marie-Philippe Asinari, marquis de Saint-Marsan (1761-1828), né à Turin, fut mis en rapport avec Bonaparte à la suite du traité de Cherasco (28 avril 1796). En 1809, l'Empereur l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Berlin et le fit sénateur en 1813. Redevenu le serviteur de la Maison de Savoie, il obtint l'incorporation de Gênes au Royaume de Sardaigne. Ministre des affaires étrangères en 1815, de la guerre en 1817, pré-

sident du conseil (1818), il quitta le pouvoir lors de l'insurrection de 1820, et mourut dans sa propriété, près d'Asti (1828).

SALERNE (le prince de). — Léopold-Jean-Joseph, prince de Salerne, fils du Roi Ferdinand I^{er} de Naples, né le 2 juillet 1790, mourut le 10 mars 1851. C'est lui qui fit les honneurs lors de la cérémonie commémorative de la mort de Louis XVI (21 janvier 1815). Il épousa l'Archiduchesse Marie-Clémentine, sœur de l'Impératrice Marie-Louise, encore existante, belle-mère du duc d'Aumale.

SALIERI (Antoine). — Compositeur (1750-1825), né à Legnano, succéda à Gassmann comme maître de la chapelle impériale à Vienne; collabora avec Glück et vint à Paris faire représenter plusieurs de ses opéras.

SALZBOURG. — Chef-lieu d'un archevêché, État souverain d'Allemagne, faisait partie du cercle de Bavière. La Bavière l'obtint en 1809 et dut le céder à l'Autriche en 1814. La ville a 18,000 habitants.

SAXE (la Reine de). — Marie-Amélie-Augusta, fille de Frédéric, prince palatin des Deux-Ponts, et sœur du Roi de Bavière, née le 10 mai 1752, mariée en 1769, morte en 1838.

SAXE-COBOURG (le duc DE). — Le duc Ernest, né le 22 janvier 1782, commença à régner le 9 décembre 1806 et mourut le 24 janvier 1844. Le frère puîné dont parle Talleyrand était Ferdinand-Georges-Auguste (1785-1851), dont le fils Ferdinand est le père du Roi de Portugal. Le plus jeune de ses frères fut Léopold I^{er}, Roi des Belges. Sa sœur, Julie-Henriette-Ulrique (Anne Fedorowna), épousa le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre I^{er} et de Nicolas I^{er}. Née en 1781, mariée en 1796, elle fut répudiée en 1810, lorsque son mari voulut s'unir à la belle Polonaise, mademoiselle Jeanne Czetywnyńska. L'Empereur Alexandre ne consentit à ce divorce qu'à condition que le grand-duc Constantin le *supplierait* de transférer ses droits à la couronne au grand-duc Nicolas.

SAXE-COBOURG-SAALFELD (le prince DE) — Georges-Christian-Frédéric-Léopold, prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld (1790-1865), entra dans l'armée russe avec le grade de général. C'est le mariage de sa sœur avec le grand-duc Constantin qui lui valut cette faveur. On le voit aux côtés de l'Empereur Alexandre à l'entrevue d'Erfurt; à Paris, lors de l'entrée des alliés; en Angleterre, au Congrès de Vienne. On le retrouve à Paris en 1815, après la bataille de Waterloo. Il était à Berlin quand il fut invité à venir en Angleterre, où il épousa, le 2 mai 1816, la princesse Augusta-Charlotte, fille du

Régent. Il fut naturalisé Anglais sous le titre de duc de Kendal; le 5 novembre 1817, il perdit sa femme. Devenu Roi des Belges sous le nom de Léopold I^{er}, il épousa en secondes noces Louise d'Orléans, fille du Roi Louis-Philippe I^{er}; Léopold II, actuellement régnant, est son fils.

SAXE-DUCALE. — Les Maisons duciales de Saxe étaient, en 1815 : 1^o Saxe-Gotha; 2^o Saxe-Meiningen; 3^o Saxe-Hildburghausen; 4^o Saxe-Cobourg-Saalfeld; 5^o Saxe-Weimar-Eisenach.

SAXE-TESCHEN (Albert DE). (1738-1822.) — Était fils d'Auguste III, électeur de Saxe et Roi de Pologne; il épousa une des filles de l'Empereur François I^{er} et de l'Impératrice Marie-Thérèse, l'Archiduchesse Christine; il fut gouverneur des Pays-Bas, fit construire le château de Laeken, près Bruxelles, fut témoin de l'insurrection de 1789. Il fut repoussé des murs de Lille (1792). Il se retira à Vienne et s'adonna aux beaux-arts.

SAXE-WEIMAR (le duc DE). — Charles-Auguste (1757-1828), duc de Saxe-Weimar dès 1758, fut le protecteur et l'ami de Goethe et de Schiller, auprès desquels il repose à Weimar; c'est de lui que parle avec tant d'éloges madame de Staël dans son livre sur *l'Allemagne*; il reçut le titre de grand-duc en 1815.

SCHAUMBURG (principauté de). — Georges-Guillaume de Lippe-

Schauenbourg (1784-1860) régnaît depuis 1807. Buckebourg, à 11 kilomètres de Minden, est la capitale de cette principauté.

SCHRAUT (DE). — Fut nommé secrétaire de légation en Hollande en 1786; rappelé au mois de décembre de la même année, il fut envoyé en mission extraordinaire à Munich auprès du comte Lehrbach. Nommé envoyé extraordinaire en Suisse en 1806, il en fut rappelé en 1815 sur la demande du prince de Talleyrand.

SCHWARZBOURG (Maison de). — Deux branches : 1° Schwarzbourg - Sondershausen ; 2° Schwarzbourg - Rudolstadt.

SCHWARZENBERG (le prince DE). — Né à Vienne (1771-1820), le prince Charles-Philippe de Schwarzenberg se distingua dans les rangs autrichiens, à Hohenlinden, à Austerlitz et à Wagram. Ambassadeur à Paris, il négocia le mariage de Napoléon I^{er} avec l'Archiduchesse Marie-Louise. Sa femme périt dans un incendie, au milieu d'une fête qu'il donnait à Paris même, en l'honneur de cette alliance. Il commanda le corps auxiliaire dans la campagne de Russie et fut fait feld-maréchal. Il reçut en 1813 le commandement de toutes les armées alliées contre la France; il fut vainqueur de Napoléon à Leipzig; souvent battu dans la campagne de France, il finit par entrer dans Paris après une journée sanglante et une convention bien connue.

SCHULEMBOURG (le comte DE). — Le comte de Schulembourg (Frédéric-Albert), né à Dresde en 1772, mort en 1853, avait assisté au Congrès de Rastadt; il fut ambassadeur saxon à Vienne (1816-1830).

SÉMÉLÉ (Jean - Baptiste - Pierre). (1778-1839). — Né à Metz. Volontaire en 1791, colonel au camp de Boulogne, général de brigade en Espagne et baron (1808), général de division (1809); battit le général espagnol Ballesteros et prit part à la campagne de Saxe (1813); il était gouverneur de Strasbourg au retour de Napoléon et se rangea sous ses drapeaux. Il fut élu député de la Moselle en 1822. L'inspection que lui confia le général Gérard et son affiliation à l'association nationale de Metz lui furent reprochées (1830).

SERS. — Était le quatrième fils du comte de Sers, sénateur; attaché d'ambassade au Congrès de Vienne, il devint plus tard préfet du Bas-Rhin (1837-1848).

SICKINGEN (le comte DE). — Appartenait à la famille du célèbre capitaine allemand Franz de Sickingen (1481-1523), rangée au nombre des familles comtales de l'Empire en 1791. Elle s'est éteinte en 1837.

SONGEON (Jean - Marie, chevalier). (1771-1834). — Né à Annecy (Savoie). Soldat au 5^e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc le 1^{er} mars 1793, chargé par le général en chef Bonaparte

des détails de comptabilité, police et discipline de la 4^e demi-brigade de ligne, le 21 avril 1796. Général de brigade en 1813, en récompense de sa belle conduite pendant le siège de Saint-Sébastien, où il avait été blessé de deux coups de feu. Mis en non-activité le 1^{er} mars 1815 et retraité en 1816, il avait été fait chevalier de l'Empire le 15 août 1809 et chevalier de Saint-Louis le 14 août 1814.

SOULT (duc de Dalmatie). — Soult (1761-1851), né à Saint-Amand (Tarn), duc de Dalmatie, maréchal de l'Empire (1804), major général en Espagne (1809) et à Waterloo (1815), président du conseil des ministres et maréchal général sous Louis-Philippe; il avait été envoyé non en Vendée, comme le dit la Correspondance, mais en Bretagne.

STADION (le comte DE). — Le comte de Stadion (Philippe), né à Mayence en 1763, mort en 1824, avait négocié la troisième coalition contre la France. Ministre des affaires étrangères en Autriche (1806), il se retira après Wagram (1809). Il fut ministre plénipotentiaire aux conférences de Toplitz, de Francfort, de Châtillon, et au Congrès de Vienne (1813-1815). Il mourut ministre des finances.

STEIN (le baron DE). — Henri-Frédéric-Charles, baron de Stein (1757-1831), le célèbre réformateur de la Prusse, était né à Nassau. Il

prit une part importante à la formation du Fürstenbund (1785), administra la Westphalie, et devint le principal ministre de la Prusse après Iéna. Napoléon 1^{er} exigea son renvoi. Retiré en Russie, il excita le Czar contre la France, et fut pendant quelque temps son conseiller. (Voir PERTZ, *Das leben des freiherrn von F. Stein.*)

STEWART (lord). — Charles-William Stewart, frère consanguin de lord Castlereagh, né à Dublin en 1778, mort en 1854, servit en Espagne contre les Français avec le titre de général; en 1815, il fut ambassadeur en Autriche et plénipotentiaire au Congrès de Vienne avec lord Castlereagh, le duc de Wellington, les lords Cathcart et Clancarty; il fut créé lord en 1816, et en 1822 comte de Vane.

STUART DE ROthesay (Charles, lord). (1779-1849.) — Fils d'un général, accompagna William Bentinck en Espagne, représenta le Gouvernement anglais auprès du Gouvernement provisoire de Portugal, reçut du Roi Jean VI le titre de marquis. Il fut envoyé à Gand auprès du Roi Louis XVIII, et revint avec lui à Paris; il alla ensuite à La Haye, à Rio-Janeiro, où se constituait l'Empire du Brésil, puis revint à Paris. Diagrâcié en 1830, il fut ambassadeur en Russie (1841).

STYRIA (la). — Province autrichienne, chef-lieu Gratz.

T

TALLEYRAND (Auguste-Louis, comte DE). (1770-1832.) — Fils du baron de Talleyrand, maréchal de camp, cousin du prince de Bénévent, accompagna, en 1788, son père, ambassadeur à Naples; il ne reentra en France qu'en 1799. Il dut à sa parenté avec Talleyrand la charge de chambellan de Napoléon, puis celle de ministre plénipotentiaire près du grand-duc de Bade, puis en Suisse. Il fut accrédité en la même qualité par Louis XVIII; il resta dans ce poste jusqu'en 1823 et fut fait pair de France le 17 août 1825. En 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

TALLEYRAND - PÉRIGORD (Alexandre-Angélique). (1736 - 1821.) — Coadjuteur, puis archevêque de Reims. Était l'oncle du prince de Talleyrand. Il fut député aux états généraux, où il se montra peu favorable aux idées nouvelles. Il émigra et se lia avec Louis XVIII. Son neveu lui écrivit, vers 1813, une lettre qui fit grand bruit, et se servit peut-être de lui comme d'intermédiaire pour se rattacher aux Bourbons. Il devint archevêque de Paris sous la Restauration et cardinal.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice DE). — Né à Paris en 1754, mort en 1838. Boiteux, il fut destiné à l'Église, quoique l'aîné de sa famille. Il fut d'abord connu sous le

nom d'*abbé de Périgord*. C'est sous ce nom que fut échangée avec lui la célèbre correspondance de Mirabeau, datée de Berlin. Il devint en 1780 agent général du clergé de France et en 1788 évêque d'Autun. Membre des états généraux, il fit déclarer les biens de l'Église biens nationaux. Il officia sur l'autel de la Patrie au Champ de Mars le jour de la fête de la Fédération (14 juillet 1790), et rédigea un vaste plan d'éducation publique. Envoyé en mission à Londres en 1792, il se vit bientôt contraint de se réfugier en Amérique. A son retour, le Directoire le nomma ministre des affaires étrangères (1797). Il avait cédé depuis six mois ce portefeuille, quand eut lieu le coup d'État du 18 brumaire; il reprit ses fonctions. Pendant huit ans, il dirigea, sous Napoléon, la politique extérieure de la France. Devenu grand chambellan et prince de Bénévent (1806), en 1807 il céda le ministère à M. de Champagny, duc de Cadore, et fut nommé vice-grand électeur. C'est en cette qualité qu'il put convoquer le Sénat le 1^{er} avril 1814, et faire proclamer la déchéance de Napoléon. Il présida le Gouvernement provisoire qui rappelle les Bourbons, redevient ministre des affaires étrangères, représente Louis XVIII au Congrès de Vienne. Au début de la seconde Restauration, il est premier ministre; en septembre

- 1815, il est remplacé par le duc de Richelieu. En 1830, Louis-Philippe l'envoie à Londres en qualité d'ambassadeur. Son dernier acte politique fut la conclusion de la quadruple alliance réunissant la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Il quitta l'ambassade de Londres en 1834, en déclarant avec fierté qu'il avait conquis pour la révolution de Juillet le droit de cité en Europe. Peu de temps avant sa mort, il prononça à l'Académie des sciences morales et politiques l'éloge de Reinhard. M. Miguet a publié sur lui une savante notice.
- TALMA.** — Le célèbre tragédien, né à Paris. (1766-1826.)
- TARNOPOL.** — Ville de la Galicie, sur la Sereth, à 136 kilomètres E. S. E. de Lemberg. La Russie la reçut en 1809 et la restitua à l'Autriche en 1814.
- TERRACINE.** — Port de mer, la dernière des villes des anciens États romains sur la route de Naples.
- THORN.** — Sur la rive droite de la Vistule, à 84 kilomètres au sud de Marienwerder (Prusse Royale); ancienne ville libre hanséatique tombée au quinzième siècle au pouvoir de l'Ordre Teutonique; patrie de Kopernik.
- TOZPLITZ.** — Ville de Bohême, à 21 kilomètres N. O. de Leitmeritz, où l'Autriche s'unit à la Prusse et à la Russie contre la France (septembre 1813).
- TOLINSKI.** — Général chef d'état-major général du grand-duc Constantin à Varsovie. Le *Moniteur* du 14 janvier 1815 donne un de ses ordres du jour.
- TORGAV.** — Sur la rive gauche de l'Elbe; 9,000 habitants; actuellement dans la Saxe prussienne. On y remarque le tombeau de Catherine Boren, femme de Luther. Les luthériens y conclurent en 1525 une ligue célèbre. Frédéric le Grand y battit les Autrichiens en 1760.
- TOUR DU PIN (M. DE LA).** — Frédéric-Séraphin, marquis de la Tour du Pin Gouvernet (1758-1837), était fils du comte Jean-Frédéric, député aux états généraux, ministre de la guerre en 1789 et exécuté en avril 1794. Colonel à la Révolution, ministre plénipotentiaire à La Haye, rappelé en 1792, et réfugié aux États-Unis. Sous l'Empire, il fut préfet d'Amiens et de Bruxelles. Conseiller d'ambassade au Congrès de Vienne, ministre plénipotentiaire près la Cour des Pays-Bas, puis près celle de Sardaigne, il donna sa démission en 1830. En 1832, il se retira à Lausanne.
- TRAUTMANSDORF (le prince DE).** — Né à Vienne en 1749, le prince Ferdinand Trautmansdorf descendait du fameux diplomate allemand qui avait signé les traités de Westphalie. Sous l'Empereur Joseph II, il défendit l'autorité de l'Autriche

dans les Pays-Bas insurgés. Il fut conseiller d'État, grand chambellan, colonel de trabans, et mourut en 1817.

TRIESTE. — Ville forte et port franc des États autrichiens (Illyrie), à 550 kil. S. O. de Vienne.

TCHERNICHEFF (le prince). — Le prince Alexandre Tchernicheff (1779-1857), de l'ancienne famille polonaise de Tchernetzky, établie en Russie depuis 1493. Il remplit une mission à Paris en 1811, révéla à son Gouvernement le plan des futures opérations françaises contre la Russie. Dans notre retraite, il nous harcela, délivra le général Wintzingerode. Napoléon le désigne toujours dans ses bulletins comme un chef de partisans redoutable. En mars 1813, il chassa de Berlin le maréchal Augereau. Il

enleva ensuite Cassel et Soissons (1814). Créé lieutenant général, il accompagna Alexandre aux Congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle et de Vérone. Il fut chargé d'un grand nombre de missions diplomatiques. Il réprima énergiquement l'insurrection de 1825 et gagna ainsi toute la faveur de l'Empereur Nicolas. Celui-ci, lors de son couronnement, le fit comte, ministre de la guerre et chef de l'état-major général russe. Par ses soins, l'armée russe fut complètement réorganisée, son effectif presque doublé et de nombreux abus réprimés. Aussi fut-il créé prince en 1841. En 1848, il fut nommé président du conseil de l'Empire et du conseil des ministres. C'est en cette qualité qu'il fut remplacé, le 5 avril 1856, par le prince Orloff. Il mourut en 1857, à Castellamare, près de Naples.

V

VICTOR-EMMANUEL 1^{er}. — Roi de Sardaigne (1802-1821), deuxième fils de Victor-Amédée III. Il eut pour ministre et pour correspondant à Saint-Petersbourg le célèbre Joseph de Maistre; il abdiqua lors de l'insurrection de 1820 en faveur de son frère Charles-Félix.

VIENNE (l'archevêque de). — Le comte Sigismond-Antoine de Hohenwart, né le 2 mai 1730, précepteur des fils du grand-duc Léopold de Toscane, évêque de Trieste en 1792, de Saint-Polten en 1797, était depuis 1814 prince-archevê-

que de Vienne, où il mourut le 30 juin 1820.

VIENNE. — Sur la rive droite du Danube, à 1,328 kilomètres de Paris, à 2,029 kilomètres de Saint-Petersbourg; capitale de l'empire d'Autriche. Napoléon y avait conduit, après la bataille de Wagram, un traité célèbre (1809).

VINCENT (Nicolas-Charles, baron de). — Né à Florence en 1757, chambellan, conseiller intime actuel de l'Empereur d'Autriche, lieutenant général de ses armées, colonel-

propriétaire d'un régiment de che-
 vau-légers, envoyé extraordinaire
 et ministre plénipotentiaire près
 Sa Majesté Très-Chrétienne. Il
 remplit plusieurs missions impor-
 tantes : en 1817, au quartier gé-
 néral de Napoléon, à Varsovie et à
 Dresde; en 1813, au quartier gé-
 néral du Prince Royal de Suède; en
 1815, au quartier général du duc
 de Wellington.

On lit dans le *Moniteur* du 24 avril
 1815 :

« De Vienne, 9 avril.

« Quelques personnes croient que le
 général baron de Vincent, qui était
 ministre d'Autriche près du der-
 nier Gouvernement français, et qui
 n'a quitté Paris qu'après l'arrivée
 de Napoléon, a reçu de cet Empe-
 reur quelques ouvertures relatives
 au maintien de la paix, et qu'il en
 a fait part à notre auguste Souve-
 rain. Le ministre vient de recevoir
 l'ordre de se rendre dans la Bel-
 gique. »

W

WALTERSTORFF (Ernest-Frédéric DE).
 — Né en 1755, mort en 1820.
 Lieutenant général, chambellan,
 grand-croix du Danebrog. Envoyé
 extraordinaire et ministre plénipo-
 tentiaire du Roi de Danemark à
 Paris du 14 septembre 1810 au
 13 octobre 1820, il fut d'abord
 accrédité près de Napoléon en
 1810; de nouvelles lettres de
 crédit le maintinrent à Paris,
 auprès de Louis XVIII, en juil-
 let 1814.

WATTEVILLE (Nicolas-Rodolphe DE).
 — Né à Berne le 3 janvier 1760.
 Membre du grand conseil en 1795,
 il fait partie de l'ambassade suisse
 à Paris en 1802, est nommé pre-
 mier avoyer après l'acte de mé-
 diation, et landammann en 1804
 et 1810. Opposé à la restauration
 de l'ancien Gouvernement en 1814,
 il redevint cependant, après qu'elle
 fut effectuée, premier avoyer. Il
 mourut dans la retraite le 10 août
 1832.

WELLESLEY (Richard Colley, marquis
 DE), comte de Mornington. (1760-
 1842.) — Frère aîné du duc de
 Wellington, gouverneur général
 des possessions anglaises dans
 l'Inde en 1797, prit d'assaut Serin-
 gapatam, où régnait Tippoo-Saïb,
 sultan de Mysore; il battit les
 Mahrattes, soumit le Sindhyah.
 Rappelé en 1805, il reçut en 1809
 une mission en Espagne, devint
 ministre des affaires étrangères
 (1810), lord-lieutenant d'Irlande
 (1822), et vice-roi en 1833.

WELLINGTON (le duc DE). — Arthur
 Colley Wellesley, duc de Wel-
 lington (1769-1852), le futur vain-
 queur de Waterloo. C'était le troi-
 sième fils du vicomte Wellesley. Il
 étudia à l'école d'Angers, et après
 avoir servi dans l'Inde et devant
 Copenhague, dirigea les opérations
 de l'armée anglaise en Espagne, fit
 reculer Masséna, et livra les ba-
 tailles de Vittoria et de Toulouse.
 Il continua de jouer un grand rôle

dans la politique anglaise. Il fut premier ministre de 1828 à 1830.

WESSENBURG (le baron DE). — Jean-Philippe, baron de Wessenberg-Ampfingen (1773-1858); il eut pour protecteur Charles Dalberg, primat de Germanie, archichancelier, archevêque de Mayence, puis de Ratibonne, et grand-duc de Francfort. Il représenta l'Autriche dans l'affaire capitale des sécularisations (1802), fut ambassadeur à Berlin (1811), à Munich et à Londres, et figura au Congrès de Vienne. Il goûtait peu le système de Metternich. Il fut envoyé à La Haye en 1830 et eut à s'occuper du grave conflit belge-hollandais. En 1848, il tint le portefeuille des affaires étrangères dans le ministère dit constitutionnel, et fut remplacé par le prince de Schwarzenberg. Son frère, Ignace-Henri-Charles de Wessenberg, fut élu évêque de Constance, mais non reconnu comme tel par le Saint-Siège.

WINDISCHGRAETZ (le prince DE). — Né à Bruxelles en 1787, mort en 1862, le prince de Windischgraetz appartenait à une illustre famille de Styrie. Il se distingua à Leipzig et durant toute la campagne de France. Gouverneur de Prague (1826), il l'enleva d'assaut après une mémorable rébellion (1848).

WITTEMBERG. — Forteresse actuellement prussienne, sur l'Elbe, à 90 kilomètres N. E. de Merseburg. 10,000 habitants.

WOLKOWSKI (le prince). — Le prince Pierre Wolkonski, feld-maréchal russe (1776-1852), aide de camp du grand-duc, plus tard Empereur Alexandre (1797), assista à la bataille d'Austerlitz (1805) et à l'entrevue de Tilsitt (1807); il séjourna en France en 1808 et en 1809, étudiant avec la plus grande attention l'organisation de notre armée. Il peut être considéré comme le créateur de l'état-major russe. Il joua un rôle important dans les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, et accompagna Alexandre I^{er} dans tous les Congrès. Nicolas I^{er} le fit ministre de la marine impériale en 1826.

WÀRD (le prince DE). — Né à Heidelberg (1767-1838). Battu par les Français à Hanau (1813), il prit part à la campagne de France et fut fait feld-maréchal par le Roi de Bavière.

WURTEMBERG (le Roi de). — Frédéric de Wurtemberg (1754-1816), duc de Wurtemberg en 1797, électeur en 1803, créé Roi par Napoléon I^{er}, membre de la Confédération du Rhin (1806), se tourna contre la France en 1813. Il avait marié à Jérôme Bonaparte, Roi de Westphalie, sa fille Catherine, qui fut mère de la princesse Mathilde et du prince Napoléon. Un prince de Hohenlohe, adjutant du Roi de Wurtemberg, accompagnait ce prince à Vienne.

WURTEMBERG (le Prince Royal de). — Guillaume I^{er}, né en 1781, Prince Royal, puis Roi de Wurtemberg

(1816-1864), combattit pour la France en 1812, contre elle en 1813 et en 1814. C'est à Paris qu'il se rencontra avec la grande-duchesse Catherine Paulowna, princesse douairière de Holstein-Oldenbourg, qu'il épousa et qui mourut en 1819. Il se remaria avec Pauline-Thérèse-Louise de Wurtemberg; c'est de ce mariage qu'est issu le Roi actuel de Wurtemberg, Charles I^{er}, époux d'Olga Nicolaïewna, sœur de l'Empereur Alexandre II. En 1857, Guil-

laume I^{er} reçut la visite de Napoléon III et d'Alexandre II, qui eurent ensemble une entrevue à Stutgard.

WURTEMBERG (la duchesse Alexandre de). — Antonie-Ernestine-Amélie, princesse de Saxe-Cobourg-Saalfeld, née le 19 août 1779, avait épousé en 1798 Charles-Alexandre-Frédéric (1771-1833), général de cavalerie au service de la Russie, gouverneur de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande, mort en 1833. Elle mourut le 14 mars 1824.

Z

ZERLEDER (Louis). — Né à Berne, le 5 décembre 1772. Son père était membre du conseil souverain; sa mère était fille du grand Haller. Il séjourna deux ans à Paris et voyagea jusqu'en 1795. Nommé commandant du district de l'Oberland, puis membre de la commission d'organisation du canton de Berne, il fut choisi comme conseiller au petit et au grand conseil. Après l'établissement de la constitution de médiation, et maintenu en 1814, il fut envoyé près du Czar et de là au Congrès de Vienne. Mal accueilli à son retour à Berne, il quitta les affaires et mourut le 18 juillet 1840.

ZKUGWITZ. — Peut-être s'agit-il ici du colonel Zeswit, signalé au *Moniteur universel* du 10 octobre 1814 comme auteur d'une adresse en faveur du Roi de Saxe.

ZICHY (le comte). — Le comte Zichy de Vasonykio, d'une noble famille hongroise remontant au treizième siècle et divisée depuis le dix-septième siècle en deux branches, celle de Palota et celle de Karlbourog, était né à Presbourg en 1753. Il fut président de la Cour aulique de Hongrie, *judex curia* (1788), ministre de la guerre (1803), et mourut à Vienne en 1826.

E. J. J. J.
12/11/19



HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY

OF

RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART

MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911

